

NOTE D'INFORMATION

JORF LASFAR ENERGY COMPANY



INTRODUCTION EN BOURSE PAR AUGMENTATION DE CAPITAL OFFRE À PRIX FERME

Prix action : 447,5 Dh

Valeur nominale : 100 Dh

Nombre d'actions émises : 2 234 638 actions

Montant global de l'opération : 1 000 000 505 Dh

Période de souscription : du 10 au 12 décembre 2013 inclus

Possibilité de clôture anticipée le 11 décembre 2013

Cette offre ne s'adresse pas aux OPCVM monétaires, obligataires et contractuels

Organismes Conseils



Co-Chefs de File du Syndicat de Placement



Membres du syndicat de placement



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM entrée en vigueur le 01 avril 2012, prise en application de l'article 14 du DAHIR portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières - CDVM - et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été visé par le CDVM le 2 décembre 2013, sous la référence N°VI/EM/033/2013

SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS.....	5
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	13
I. Le Président du Directoire	14
II. Le Commissaire aux Comptes	15
III. Les Organismes Conseils	44
IV. Le Conseil Juridique	46
V. Le Responsable de la Communication Financière	46
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION	47
I. Cadre de l'opération d'introduction en Bourse	48
II. Présentation de l'opération d'introduction en Bourse	49
III. Intention des actionnaires et des dirigeants	51
IV. Actionnariat avant et après l'opération	51
V. Structure de l'offre	51
VI. Renseignements relatifs aux titres à émettre	56
VII. Eléments d'appréciation du prix	57
VIII. Cotation en Bourse.....	66
IX. Modalités de souscription	68
X. Modalités de traitement des ordres	78
XI. Procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca	79
XII. Entités chargées d'enregistrer l'opération	81
XIII. Modalités de règlement livraison	81
XIV. Modalités de publication des résultats	81
XV. Commissions.....	82
XVI. Fiscalité	83
XVII. Charges relatives à l'opération.....	85
PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE JORF LASFAR ENERGY COMPANY.....	86
I. Renseignements à caractère général.....	87
II. Renseignements sur le capital social de JLEC	89
III. Pacte d'actionnaires	96
IV. Intention des actionnaires.....	97
V. Restrictions en matière de négociabilité.....	97
VI. Déclaration de franchissement de seuils	97

VII.	Politique de distribution de dividendes	97
VIII.	Nantissement d'actions	98
IX.	Sûretés et garanties octroyées par JLEC à ses bailleurs de fonds	98
X.	Marché des titres de JLEC	99
XI.	Notation	99
XII.	Assemblée d'actionnaires	99
XIII.	Conseil de Surveillance.....	102
XIV.	Directoire	106
XV.	Organisation de JLEC	108
XVI.	Gouvernement d'entreprise.....	112
<hr/>		
PARTIE IV.	MARCHE DE JORF LASFAR ENERGY COMPANY	116
I.	Marché mondial de l'électricité	117
II.	Marché national de l'électricité.....	124
<hr/>		
PARTIE V.	ACTIVITE DE JORF LASFAR ENERGY COMPANY.....	152
I.	Historique de JLEC.....	153
II.	Appartenance de JLEC au Groupe TAQA.....	156
III.	Présentation de la filiale de JLEC	163
IV.	Conventions réglementées	167
V.	Modèle économique de JLEC	173
VI.	Activité de JLEC.....	193
VII.	Présentation de TAQA North Africa.....	199
VIII.	Site de production et moyens techniques	202
IX.	Politique d'approvisionnement	208
X.	Politique de maintenance	214
XI.	Ressources humaines	218
XII.	Système d'information et de gestion.....	226
XIII.	Politique qualité, sécurité, environnement	228
XIV.	Politique d'investissement	233
XV.	Partenariats de JLEC avec les sociétés du Groupe TAQA.....	234
<hr/>		
PARTIE VI.	SITUATION FINANCIERE DE JLEC	235
I.	Analyse des comptes sociaux de JLEC	236
II.	Analyse des comptes sociaux de JLEC 5&6.....	264
III.	Analyse des comptes consolidés du Groupe JLEC	282

PARTIE VII. PERSPECTIVES.....	297
I. Orientations stratégiques de JLEC	298
II. Investissements prévus pour JLEC	298
III. Principales hypothèses du business plan.....	299

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE.....	332
I. Risque industriel	333
II. Risque de sécurité	334
III. Risque environnemental.....	334
IV. Risque de change	335
V. Risque client.....	336
VI. Risque d’approvisionnement en charbon	336
VII. Risque de rupture anticipée et/ ou résiliation du dispositif contractuel.....	336
VIII. Risque financier	337
IX. Risque réglementaire.....	338
X. Risque concurrentiel	338

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	339
I. Faits exceptionnels.....	340
II. Litiges	340

PARTIE X. ANNEXES.....	341
I. Comptes sociaux de JLEC	342
II. Comptes sociaux de JLEC 5&6	384
III. Comptes consolidés du Groupe JLEC.....	413
IV. Modèle du bulletin de souscription.....	430

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

ABREVIATIONS

ADEREE	Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
ADWEA	Abu Dhabi Water and Electricity Authority
AED	Emirati Dirham (dirham émirati)
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ANP	Agence Nationale des Ports
AWB	Attijariwafa bank
BAM	Bank Al Maghrib
BdT	Bon(s) du Trésor
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
Boe	Barrels of Oil Equivalent (Barils Equivalent Pétrole)
Boed	Barrels of Oil Equivalent per Day (Barils Equivalent Pétrole par jour)
BOOT	Build-Own-Operate-Transfer (Construction, possession, exploitation et transfert)
BOT	Build-Operate-Transfer (Construction, exploitation et transfert)
BT	Basse Tension
CA	Chiffre d'affaires
CAC	Commissaire(s) aux comptes
CAD	Canadian dollar (dollar canadien)
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CED	Compagnie Eolienne du Détroit
CGI	Code Général des Impôts
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
CMIM	Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COFRAC	Comité Français d'Accréditation
COS	Comité des Œuvres Sociales
DCF	Discounted Cash Flows (Actualisation des flux futurs de trésorerie)
DDM	Dividend Discount Model (Actualisation des dividendes futurs)
DGC	Direction Générale de la Centrale
Dh	Dirham marocain
DSI	Direction des Systèmes d'Information/ Département Sûreté et IT
E.A.U.	Emirats Arabes Unis
EBE	Excédent brut d'exploitation
EEM	Energie Electrique du Maroc
E.E.T.	Energie Electrique de Tahaddart
EFOR	Equivalent Forced Outage Rate (taux d'arrêts forcés et équivalents)
EIA	Energy Information Administration (agence américaine d'information sur l'énergie)

EPC	Engineering, Procurement and Construction (Contrat d'ingénierie, fourniture d'équipement et construction)
ERP	Enterprise Resource Planning (progiciel de gestion intégrée)
ESP	Electrostatic Precipitator (précipitateur électrostatique)
EUR	Euro
FCP	Fonds Commun de Placement
FGD	Flue-Gas Desulfurization (désulfuration des gaz de combustion)
FMEA	Failure Mode and Effect Analysis (Analyse des Modes de Défaillance et de leurs Effets)
FMI	Fonds Monétaire International
FR	Fonds de Roulement
GJ	Gigajoule
GW	Gigawatt
GWh	Gigawatt-heure
h	Heure
Ha	Hectare
HT	Hors Taxes
IAS	International Accounting Standards (Normes Comptables Internationales)
IEA	International Energy Agency (Agence Internationale de l'Energie)
IPO	Initial Public Offering (Introduction en Bourse)
IPP	Independent Power Producer (Producteur d'Electricité Indépendant)
IR	Impôt sur le revenu
IRESEN	Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles
IS	Impôt sur les sociétés
ISO	International Standards Organization (Organisation Internationale de Normalisation)
IT	Information Technology (technologies de l'information)
j	Jour
J	Joule
JBIC	Japan Bank for International Cooperation
JLEC	Jorf Lasfar Energy Company
JLEC 5&6	Jorf Lasfar Energy Company 5&6
Kcal	Kilocalorie
Kdh	Milliers de dirhams marocains
KEXIM	Export-Import Bank of Korea
kJ	Kilojoule
Km	Kilomètre
kTM	Kilo tonnes métriques
kV	Kilovolt
kW	Kilowatt
kWh	Kilowattheure
MAD	Moroccan Dirham (dirham marocain)
MASEN	Moroccan Agency for Solar Energy (Agence Marocaine pour le Développement de l'Energie Solaire)
mboed	Millions of Barrels of Oil Equivalent per Day
MCAD	Millions de dollars canadiens
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Mdh	Millions de dirhams marocains
MENA	Middle-East North Africa (Moyen –Orient Afrique du Nord)

MEUR	Millions d'euros
mg	Milligramme
MIG	Million Imperial Gallons (Millions de gallons impériaux)
MIGD	Million Imperial Gallons per Day (Millions de gallons impériaux par jour)
MMAD	Millions de dirhams marocains
mmboc	Millions of Barrels of Oil Equivalent
Mrds	Milliards
Mrds Dh	Milliards de dirhams marocains
m/s	Mètre par seconde
MT	Moyenne Tension
MUSD	Millions de dollars américains
MVA	Millions de voltampères
MW	Mégawatt
MWh	Mégawattheure
NA	Non applicable
ND	Non disponible
NEXI	Nippon Export and Investment Insurance
ng	Nanogramme
Nm ³	Normo mètre cube
NOx	Oxyde d'azote
Ns	Non significatif
O&M	Operating & Maintenance (Exploitation et Maintenance)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHSAS	Occupational Health and Safety Advisory Services (comité consultatif sur la santé et la sécurité au travail)
ONE	Office National de l'Electricité
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
ONEP	Office National de l'Eau Potable
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPIC	Overseas Private Investment Corporation
Pbs	Points de base
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCI	Pouvoir Calorifique Inférieur
PDM	Part de marché
PERG	Programme d'Electrification Rural Global
pf	Pro forma
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAP	Plan National des Actions Prioritaires
PPA	Power Purchase Agreement (Contrat de Fourniture d'Energie Electrique)
QHSE	Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
RCA	Root Cause Analysis (analyse des causes fondamentales)
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
REX	Résultat d'exploitation
RH	Ressources Humaines
RMA	RMA Watanya
RN	Résultat net
ROA	Return on Assets (rentabilité des actifs)

ROE	Return on Equity (rentabilité des fonds propres)
SA	Société anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SCA	Société en Commandite par Actions
SCR	Société Centrale de Réassurance
SEK	Swedish Krona (couronnes suédoises)
SFI	Société Financière Internationale
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SI	Systèmes d'Information
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SIE	Société d'Investissement Energétique
SMD	Société Marocaine de Distribution
SMQ	Système de Management de Qualité
SO ₂	Dioxyde de soufre
SPA	Sale and Purchase Agreement (Convention d'achat et de vente)
SPOF	Single Point of Failure (point unique de défaillance)
SST	Santé & Sécurité au Travail
STEP	Station de transfert d'énergie par pompage
T	Tonne
TAG	Turbine à Gaz
TAQA	Abu Dhabi National Energy Company PJSC
TAREC	Tarfaya Energy Company
TCAM	Taux de croissance annuelle moyen
TER	Taux d'Electrification Rurale
TEP	Tonne équivalent pétrole
TGIC	TAQA Generation Investment Company
THT-HT	Très Haute Tension – Haute Tension
TM	Tonne métrique
TNA	TAQA North Africa
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TVP	Titres et Valeurs de Placement
TW	Térawatt
TWh	Térawattheure
USD	United States Dollar (dollar américain)
V	Volt
VA	Valeur Ajoutée
Var.	Variation
vs	Versus

DEFINITIONS

Build Operate Transfer	Forme de financement de projet, en vertu de laquelle une entité privée s'engage auprès du secteur public ou privé à financer, concevoir, construire, transférer à l'entité d'octroi et exploiter une infrastructure pendant une période déterminée, (souvent entre 20 et 30 ans). Après la fin de la période du contrat, le droit de jouissance est transféré à l'entité d'octroi.
Build Own Operate Transfer	Forme de financement de projet, en vertu de laquelle une entité privée s'engage auprès du secteur public ou privé à financer, concevoir, construire et exploiter une infrastructure pendant une période déterminée, (souvent entre 20 et 30 ans). Après la fin de la période du contrat, la propriété est transférée à l'entité d'octroi.
Consommation spécifique	Mesure d'efficacité énergétique d'une centrale thermique, exprimée en quantité de chaleur nécessaire pour produire 1 kWh d'énergie.
Equivalent Forced Outage Rate	Nombre d'heures d'arrêts forcés et de baisses de charge induits par des défaillances techniques d'une unité, exprimé en pourcentage des heures totales de disponibilité de l'unité.
Failure Mode and Effect Analysis	Méthode pour déterminer les mécanismes de défaillance d'un équipement, la probabilité de défaillance et l'impact de la défaillance sur la disponibilité de l'équipement d'une unité
Independent Power Producer	Producteur d'Electricité Indépendant : désigne toute unité de production d'électricité appartenant à une structure indépendante. L'IPP peut vendre toute sa production sur la base d'un contrat de fourniture d'énergie ou Power Purchase Agreement (PPA) à long terme à un acheteur unique, généralement négocié à partir d'un projet, ou à un groupement d'acheteurs locaux et régionaux sur la base d'un contrat d'achat d'énergie de moyen terme avec différents acheteurs (sociétés de distribution, gros consommateurs industriels, etc.)
Power Purchase Agreement	Contrat de Fourniture d'Energie Electrique : désigne un contrat légal entre un fournisseur d'électricité et un acheteur (l'off-taker) dont les clauses contractuelles peuvent durer entre 15 et 30 ans, et au cours desquels l'off-taker achète l'énergie produite par le fournisseur et/ou une partie de sa capacité de production installée. Le contrat stipule l'ensemble des conditions de la vente, la date de commercialisation et d'expiration du contrat et assure des revenus négociés préalablement pour le fournisseur jusqu'à la date de résiliation. La signature d'un PPA est souvent une étape clé du développement d'un projet d'énergie électrique indépendant car ils sont exigés par les bailleurs de fonds comme collatéral au financement du projet
Principes Equator	En Projet Finance : principes signés par des grandes banques internationales, impliquant la prise en compte des critères sociaux, sociétaux et environnementaux dans les projets financés. Les principes se posent en base d'un financement responsable et respectent les standards édictés par la Banque Mondiale.
Root Cause Analysis	Enquête sur les causes sous-jacentes et directes ayant conduit à une défaillance technique
Sale And Purchase Agreement	Accord signé entre deux parties ayant pour objectif de sécuriser les débouchés d'un fournisseur et l'approvisionnement de son client
Take or Pay	Contrat en vertu duquel l'off-taker s'engage à rémunérer le fournisseur d'énergie électrique sur la base de la puissance disponible, et ce, que l'off-taker décide ou non d'utiliser cette puissance
TAPROOT	TAPROOT est un logiciel conçu pour simplifier et organiser le processus d'enquête sur les incidents. Le logiciel combine l'identification des incidents, l'analyse et la rédaction du rapport dynamique dans un processus transparent
TAQA Morocco	TAQA Morocco est la dénomination commerciale de la société connue juridiquement sous le nom de Jorf Lasfar Energy Company S.A.
Société	Désigne JLEC

AVERTISSEMENT

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente Note d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières, objet de ladite Note d'Information.

Les personnes en la possession desquelles ladite Note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les valeurs mobilières, objet de la présente Note d'Information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM, ni l'émetteur, ni Attijari Finances Corp., ni Upline Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente Note d'Information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite Note d'Information a été préparée par Attijari Finances Corp., Société Générale Marocaine de Banques et Upline Corporate Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette Note d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les commentaires, analyses et statistiques fournis par Jorf Lasfar Energy Company (« JLEC » ou « la Société »), notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente Note d'Information ;
- les liasses comptables et fiscales de JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- les liasses comptables et fiscales de Jorf Lasfar Energy Company 5&6 (« JLEC 5&6 ») pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012 ;
- la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC au 30 juin 2013
- la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC au 30 juin 2012 ;
- la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 au 30 juin 2013 ;
- la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 au 30 juin 2012
- les comptes consolidés du Groupe JLEC (composé de JLEC et de sa filiale JLEC 5&6) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- les comptes pro forma au 31 décembre 2011 et 2010 ;
- les procès-verbaux du Directoire, du Conseil de Surveillance, des Assemblées Générales Ordinaires, et des Assemblées Générales Extraordinaires de JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011, et 2012 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du CDVM ;
- les rapports généraux du commissaire aux comptes relatifs aux comptes sociaux de JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- les rapports généraux du commissaire aux comptes relatifs aux comptes sociaux de JLEC 5&6 pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012 ;
- l'attestation de revue limitée relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC au 30 juin 2013 ;
- l'attestation de revue limitée relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC au 30 juin 2012 ;
- l'attestation de revue limitée relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 au 30 juin 2013
- l'attestation de revue limitée relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 au 30 juin 2012 ;
- les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2012 ;

- le rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes pro forma du Groupe JLEC pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- l'attestation de revue limitée du commissaire aux comptes relative à la situation intermédiaire consolidée du Groupe JLEC au 30 juin 2013 ;
- l'attestation de revue limitée du commissaire aux comptes relative à la situation intermédiaire consolidée du Groupe JLEC au 30 juin 2012 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées JLEC des exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées JLEC 5&6 pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012 ;
- les prévisions établies par le management de JLEC.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette Note d'Information doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège de JLEC et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes ;
 - ✓ elle est disponible à tout moment au siège social de JLEC ;
 - ✓ elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement ;
 - ✓ elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

Avertissement : dans la présente Note d'Information, l'expression « JLEC » ou la « Société » désigne la société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance Jorf Lasfar Energy Company, et l'expression « Groupe JLEC » désigne le groupe de sociétés constitué de la Société et de sa filiale JLEC 5&6 telle qu'exposées à la partie V.

I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Jorf Lasfar Energy Company
Représentant légal	M. Abdelmajid IRAQUI HOUSSAINI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	Centrale Thermique Jorf Lasfar, B.P.99, Sidi Bouzid – El Jadida
Numéro de téléphone	+212 (0)5 23 38 90 00
Numéro de fax	+212 (0)5 23 34 53 75
Adresse électronique	majid.iraqui@jlec.ma

Attestation

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Jorf Lasfar Energy Company ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Abdelmajid IRAQUI HOUSSAINI

II. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dénomination ou raison sociale	ERNST & YOUNG
Représentant légal	M. Bachir TAZI
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
Numéro du téléphone	+212 (0)5 22 95 79 00
Numéro du fax	+212 (0)5 22 39 02 26
Adresse électronique	bachir.tazi@ma.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	Exercice clos au 31 décembre 2005
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes sociaux de JLEC S.A. pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information relatives à Jorf Lasfar Energy Company S.A. en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de Jorf Lasfar Energy Company S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse de JLEC S.A., tels qu'audités par nos soins pour les exercices aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012.

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC S.A. au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information relatives à Jorf Lasfar Energy Company S.A. en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes sociaux objet de notre examen limité au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec la situation intermédiaire des comptes sociaux de Jorf Lasfar Energy Company S.A objet de l'examen limité précité au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013.

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes sociaux de JLEC 5&6 S.A. pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information relatives à Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse de JLEC 5&6, tels qu'audités par nos soins pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012.

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 S.A. au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information relatives à Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation intermédiaire des comptes sociaux objet de notre examen limité au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec la situation intermédiaire des comptes sociaux de Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A objet de l'examen limité précité au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013.

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2011, comprenant à titre de comparaison les comptes consolidés pro forma relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information relatives à Jorf Lasfar Energy Company S.A. et sa filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. (Groupe JLEC) en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes consolidés audités du Groupe JLEC aux 31 décembre 2012 et 2011 comprenant à titre de comparaison les comptes consolidés pro forma relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les comptes consolidés au 31 décembre 2011 et 2012 tels que audités par nos soins.

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes consolidés pro forma pour l'exercice clos au 31 décembre 2011

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières pro forma contenues dans la présente note d'information relatives à Jorf Lasfar Energy Company S.A. et sa filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. (Groupe JLEC) en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes consolidés pro forma du Groupe JLEC au 31 décembre 2011, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières pro forma, données dans la présente note d'information, avec les comptes consolidés pro forma du Groupe JLEC au 31 décembre 2011, objet de l'examen limité précité.

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Attestation du Commissaire aux Comptes relative aux comptes semestriels consolidés pour les semestres clos au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information relatives à Jorf Lasfar Energy Company S.A. et sa filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. (Groupe JLEC) en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes semestriels consolidés objet de l'examen limité précité pour les semestres clos au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013.

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux de JLEC S.A. de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 548 869 375,05 Dh dont un bénéfice net de 514 076 642 ,82 Dh.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société a reçu au cours de l'exercice 2010 une notification fiscale au titre des exercices 2006 et 2007 faisant ressortir un montant total à payer de 309 Mdh. Cette notification a donné lieu à une provision dans les comptes de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. au 31 décembre 2010.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 20-05 modifiant et complétant la loi 17-95, nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2010, la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. a procédé à la création d'une nouvelle filiale « JLEC 5&6 S.A. » d'un capital de 300 000 000 Dh. Cette société est détenue à 99,99% par JLEC S.A.

Casablanca, le 13 avril 2011

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux de JLEC S.A. de l'exercice clos au 31 décembre 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 986 003 144,42 Dh dont un bénéfice net de 437 133 769,37 Dh.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 février 2012

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux de JLEC S.A. de l'exercice clos au 31 décembre 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 4 458 270 388,18 Dh dont un bénéfice net de 472 267 243,76 Dh.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Attestation d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC S.A. au 30 juin 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes sociaux de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 4 590 480 636,81 Dh, dont un bénéfice net de 132 210 248,63 Dh, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2013, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Attestation d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC S.A. au 30 juin 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes sociaux de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 4 271 237 849,36 Dh, dont un bénéfice net de 285 234 704,94 Dh, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Jorf Lasfar Energy Company S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2012, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Attestation d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 S.A. au 30 juin 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes sociaux de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1 809 395 192,01 Dh, dont un bénéfice net de 21 243 592,59 Dh, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2013, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Attestation d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 S.A. au 30 juin 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes sociaux de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1 685 776 317,13 Dh, dont une perte de 72 784 098,62 Dh, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2012, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux de JLEC 5&6 S.A. de l'exercice clos au 30 septembre 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 766 733 119,11 Dh compte tenu d'une perte de 30 400 701,10 Dh.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. au 30 septembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 1^{er} mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux de JLEC 5&6 S.A. de l'exercice clos au 30 septembre 2011

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 978 933 820,21 Dh dont une perte de 21 066 179,79 Dh.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A. au 30 septembre 2011, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société Jorf Lasfar Energy Company 5&6.

Casablanca, le 14 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Attestation d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur la situation provisoire consolidée au 30 juin 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Groupe Jorf Lasfar Energy Company comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le périmètre de consolidation ainsi qu'une sélection de notes annexes au terme de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 4 623 750 Kdh dont un bénéfice net consolidé de 57 023 Kdh.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, du périmètre de consolidation ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe arrêtés au 30 juin 2013, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Attestation d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur la situation provisoire consolidée au 30 juin 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Groupe Jorf Lasfar Energy Company comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le périmètre de consolidation ainsi qu'une sélection de notes annexes au terme de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 4 236 228 Kdh dont un bénéfice net consolidé de 236 490 Kdh.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé, du périmètre de consolidation ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe arrêtés au 30 juin 2012, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés du Groupe JLEC au 31 décembre 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Jorf Lasfar Energy Company comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 4 566 728 Kdh dont un bénéfice net consolidé de 566 990 Kdh.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe Jorf Lasfar Energy Company constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe intitulée « périmètre et méthodes de consolidation », expliquant le changement de périmètre de consolidation et donnant des informations sur l'établissement des comptes pro forma au 31 décembre 2011.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés du Groupe JLEC au 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Jorf Lasfar Energy Company comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 3 999 790 Kdh dont un bénéfice net consolidé de 374 278 Kdh.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe Jorf Lasfar Energy Company constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe intitulée « périmètre et méthodes de consolidation », expliquant le changement de périmètre de consolidation et donnant des informations sur l'établissement des comptes pro forma au 31 décembre 2010.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

Attestation d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur les comptes pro forma du Groupe JLEC relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2011

Nous avons procédé à un examen limité des comptes pro forma consolidés du Groupe Jorf Lasfar Energy Company S.A. comprenant le bilan consolidé, le compte de produits et charges consolidé et quelques notes significatives relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2011 et à l'exclusion de l'état des soldes de gestion, du tableau de financement et de l'état des informations complémentaires. Ces comptes pro forma qui font ressortir un bénéfice net de 408 683 Kdh relèvent de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires conformément aux normes de la profession relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes pro forma ne contiennent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit de ces comptes et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Notre examen a consisté à vérifier que les comptes pro forma sont établis sur la base des comptes historiques certifiés ainsi que sur la base des informations mentionnées dans la note annexe.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes pro forma consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 31 octobre 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

III. LES ORGANISMES CONSEILS

Identité

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.	Upline Corporate Finance	Société Générale Marocaine de Banques
Représentants légaux	M. Idriss BERRADA	M. Mouhssine CHERKAOUI	M. Mehdi BENBACHIR
Fonction	Directeur Général	Administrateur Directeur Général	Directeur du Conseil
Adresse	163, avenue Hassan II, Casablanca	37, bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca	55, bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 42 94 30	+212 (0)5 22 99 71 77	+212 (0)5 22 43 86 11
Numéro de fax	+212 (0)5 22 47 64 32	+212 (0)5 22 99 71 91	+212 (0)5 22 43 10 55
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma	mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma	mehdi.benbachir@socgen.com

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de JLEC à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques fournis par JLEC, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- les liasses comptables et fiscales de JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- les liasses comptables et fiscales de JLEC 5&6 pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012 ;
- la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 ;
- la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 ;
- les comptes consolidés du Groupe JLEC (composé de JLEC et de sa filiale JLEC 5&6) pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- les comptes pro forma au 31 décembre 2011 et 2010 ;
- les procès-verbaux du Directoire, du Conseil de Surveillance, des Assemblées Générales Ordinaires, et des Assemblées Générales Extraordinaires de JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011, et 2012 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du CDVM ;
- les rapports généraux du commissaire aux comptes relatifs aux comptes sociaux de JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;

- les rapports généraux du commissaire aux comptes relatifs aux comptes sociaux de JLEC 5&6 pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012 ;
- les attestations de revue limitée relatives à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 ;
- les attestations de revue limitée relatives à la situation intermédiaire des comptes sociaux de JLEC 5&6 au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 ;
- les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe JLEC pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2012 ;
- le rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes pro forma du Groupe JLEC pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- les attestations de revue limitée du commissaire aux comptes relatives à la situation intermédiaire consolidée du Groupe JLEC au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées JLEC des exercices clos aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées JLEC 5&6 pour les exercices clos aux 30 septembre 2011 et 2012 ;
- les prévisions établies par le management de JLEC.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein d'Attijari Finances Corp., Upline Corporate Finance et Société Générale Marocaine de Banques.

Idriss BERRADA
Directeur Général
Attijari Finances Corp.

Mouhssine CHERKAOUI
Administrateur Directeur Général
Upline Corporate Finance

Mehdi BENBACHIR
Directeur du Conseil
Société Générale Marocaine de
Banques

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés - Allen & Overy	Naciri & Associés - Allen & Overy
Représentant légal	Me Hicham NACIRI	Me Yassir GHORBAL
Fonction	Associé Gérant	Associé
Adresse	Anfa Place, Centre d'Affaires, Immeuble A, 2 ^{ème} étage, Boulevard de la Corniche, Casablanca, Maroc	Anfa Place, Centre d'Affaires, Immeuble A, 2 ^{ème} étage, Boulevard de la Corniche, Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	+212 (0)5 20 47 80 47	+212 (0)5 20 47 80 47
Numéro de fax	+212 (0)5 20 47 81 00	+212 (0)5 20 47 81 00
Adresse électronique	hicham.naciri@allenovery.com	yassir.ghorbali@allenovery.com

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Jorf Lasfar Energy Company et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Yassir Ghorbal

Avocat au Barreau de Casablanca

Associé

Naciri & Associés - Allen & Overy

Hicham Naciri

Avocat aux Barreaux de Casablanca et de Paris

Associé Gérant

Naciri & Associés - Allen & Overy

V. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter la personne ci-après :

Responsable	M. Omar ALAOUI M'HAMDI
Fonction	Directeur Pôle Finance et membre du Directoire
Adresse	Centrale Thermique Jorf Lasfar, B.P.99, Sidi Bouzid – El Jadida
Numéro de téléphone	+212 (0)5 23 38 90 00
Numéro de fax	+212 (0)5 23 34 53 75
Adresse électronique	omar.alaoui@jlec.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE

Le Directoire de la Société a décidé, en date du 13 novembre 2013, le principe d'admission des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca par voie d'augmentation de capital.

Le Directoire a décidé que préalablement à l'introduction en Bourse, la Société procédera à un placement privé en faveur d'investisseurs institutionnels par voie d'augmentation de son capital social à hauteur d'un montant de 111 731 800 Dh.

Le Conseil de Surveillance de la Société réuni le 14 novembre 2013 a agréé les décisions du Directoire et a convoqué les actionnaires de la Société en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1^{er} décembre 2013, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, a décidé l'Augmentation de Capital Pré-IPO et l'Augmentation de Capital IPO telles que proposées par le Directoire et agréés par le Conseil de Surveillance de la Société réuni en date du 14 novembre 2013, et a décidé de :

- augmenter le capital social d'un montant de 111 731 800 Dh, dans le cadre d'un placement privé, par émission de 1 117 318 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, à émettre au prix de 447,5 Dh, soit une prime d'émission par action d'un montant de 347,5 Dh (« **Augmentation de Capital Pré-IPO** ») ;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver à Société Centrale de Réassurances (SCR), RMA Watanya (RMA) et Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) la souscription aux actions émises au titre de l'Augmentation de Capital Pré-IPO ;
- sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Pré-IPO, augmenter le capital social d'un montant de 223 463 800 Dh dans le cadre de l'introduction de la Société à la Bourse de Casablanca, par émission de 2 234 638 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, à émettre au prix de 447,5 Dh, soit une prime d'émission par action d'un montant de 347,5 Dh (« **Augmentation de Capital IPO** ») ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver au public la souscription aux actions émises au titre de l'Augmentation du Capital IPO.

L'apport total de l'Augmentation de Capital Pré-IPO sera d'un montant de 499 999 805 Dh, dont 111 731 800 Dh à titre de nominal et 388 268 005 Dh à titre de prime d'émission.

L'apport total de l'Augmentation de Capital IPO sera d'un montant de 1 000 000 505 Dh, dont 223 463 800 Dh à titre de nominal et 776 536 705 Dh à titre de prime d'émission.

A l'issue de la réalisation de l'Augmentation du Capital IPO, le capital social de la Société sera porté d'un montant de 2 135 390 400 Dh à un montant de 2 358 854 200 Dh.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné les pouvoirs les plus étendus au Directoire à l'effet de :

- constater la réalisation de l'Augmentation du Capital Pré IPO et procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ladite augmentation de capital, constater la souscription, la libération et la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Pré IPO ;
- fixer les modalités de réalisation de l'Augmentation du Capital IPO, constater la réalisation de l'Augmentation du Capital IPO, procéder à la modification corrélative des statuts en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social de la Société, effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ladite augmentation de capital, constater la souscription, la libération et la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital IPO ;
- et, généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital IPO ainsi qu'à l'admission des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, prenant acte de la décision du Directoire en date du 13 août 2013 et de la décision du Directoire en date du 13 novembre 2013 relativement à l'introduction de la Société à la Bourse de Casablanca et après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance, a décidé de nommer, sous condition suspensive de réalisation de l'introduction de la Société à la Bourse de Casablanca « Benjelloun Touimi Consulting SARL » représentée par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi, en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes de la Société.

Les fonctions sont conférées au Commissaire aux Comptes pour une durée de trois exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II. PRESENTATION DE L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE

II.1. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Les objectifs visés par JLEC à travers la présente opération d'introduction en Bourse sont les suivants :

- institutionnaliser JLEC en associant de nouveaux partenaires au capital et accroître sa notoriété et sa proximité auprès, entre autres, des investisseurs institutionnels, des partenaires et du grand public ;
- optimiser les coûts de financement de JLEC ;
- faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers pour soutenir la croissance et la réalisation des objectifs stratégiques de JLEC ;
- soumettre la performance de JLEC au jugement du marché.

II.2. OPERATION DE PLACEMENT PRIVE PRECEDANT L'INTRODUCTION EN BOURSE

Le Directoire de la Société réuni le 13 novembre 2013 a proposé une augmentation de capital d'un montant de 111 731 800 Dh par émission de 1 117 318 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, à émettre au prix de 447,5 Dh, soit une prime d'émission par action d'un montant de 347,5 Dh avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des institutionnels (les « Investisseurs Institutionnels ») suivants :

- Société Centrale de Réassurances (SCR) ;
- RMA Watanya (RMA) ;
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA).

(ci-après le « **Placement Privé** »).

La deuxième décision du Directoire précise que le Placement Privé est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- l'absence d'opposition du CDVM concernant l'applicabilité de l'article 12-3 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifiée et complétée à l'opération de Placement Privé ;
- la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société devant décider la réalisation du Placement Privé ;
- l'obtention du visa par le CDVM de la Note d'Information relative à l'introduction en Bourse des actions de la Société.

Le Conseil de Surveillance réuni le 14 novembre 2013 a pris connaissance et a approuvé les conditions et modalités de réalisation du Placement Privé telles qu'arrêtées par le Directoire en date du 13 novembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} décembre 2013 a décidé, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et sous la condition suspensive de l'obtention du visa par le CDVM de la Note d'Information relative à l'introduction en Bourse des actions de la Société, une augmentation du capital social réservée à SCR, RMA et MCMA d'un montant de 111 731 800 Dh par émission de 1 117 318 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, à émettre au prix de 447,5 Dh, soit une prime d'émission par action d'un montant de 347,5 Dh.

L'apport total à la Société au titre du Placement Privé s'élève à 499 999 805 Dh, dont 111 731 800 Dh à titre de nominal et 388 268 005 Dh à titre de prime d'émission. Les actions issues du Placement Privé seront intégralement libérées et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé en outre de modifier les statuts de la Société sous condition suspensive de réalisation de l'opération de Placement Privé telle que résumée ci-dessus et déléguer tous pouvoirs au Directoire en vue notamment de constater la souscription, la libération, la réalisation définitive du Placement Privé et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.

Selon les dispositions de l'article 5.1 de la convention de souscription relative à l'opération d'Augmentation de Capital Pré-IPO, chacun des Investisseurs Institutionnels souscrivant à ladite opération s'interdit de céder tout ou partie des actions nouvelles qu'il détient dans le capital de la Société et ce, pendant une période de quatre (4) ans commençant à courir à compter de la date de réalisation en décembre 2013.

II.3. OPERATION APRES L'INTRODUCTION EN BOURSE

Après l'introduction en Bourse, les actionnaires historiques de la Société (à savoir les sociétés Jorf Lasfar EnergiAktiebolag, Jorf Lasfar Power Energy AB, Jorf Lasfar Handelsbolag, Tre Kronor Investment AB, AB Cythere 61, et AB Cythere 63) envisagent de céder la totalité des titres JLEC qu'ils détiennent à Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA).

Cette opération se fera sur le marché de blocs de la Bourse de Casablanca. Elle aura pour objectif d'opérer un rapprochement entre JLEC et son actionnaire de référence en simplifiant la structure de l'actionnariat.

II.4. PRODUIT ISSU DE L'OPERATION D'INTRODUCTION EN BOURSE

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices dans la mesure où sa trésorerie disponible a été utilisée pour financer le projet des Unités 5 et 6 de la Centrale de Jorf Lasfar. L'opération d'introduction en Bourse intervient en effet à la suite de l'investissement déjà réalisé par TAQA pour la construction des Unités 5 et 6. TAQA a ainsi pris les risques de construction, de financement, de développement et de négociation contractuelle afférents aux Unités 5 et 6. Le produit net de l'émission servira à la distribution en 2014 du report à nouveau de la Société à l'ensemble des actionnaires (actionnaire de référence et nouveaux actionnaires), sous forme de dividende.

La réalisation de l'Opération contribuera également à renforcer les capitaux propres de la Société au niveau du capital social et de la prime d'émission.

II.5. ACCORDS REQUIS POUR LA REALISATION DE L'OPERATION

Le Contrat de Fourniture d'Energie Electrique entre l'ONEE et JLEC 5&6 stipule que jusqu'à la date de mise en exploitation de l'Unité 6, TAQA et/ ou le Gouvernement d'Abu Dhabi doivent détenir directement ou indirectement la totalité du capital social de JLEC 5&6.

Compte tenu des objectifs de l'opération objet de la présente Note d'Information, l'ONEE a accordé en date du 4 novembre 2013 une dérogation à l'article 22(e) du contrat susmentionné afin de permettre l'Appel Public à l'Epargne et l'introduction en Bourse d'actions (y compris le placement privé auprès d'institutionnels à hauteur de 5% du capital social de JLEC) ne représentant pas plus de 15% du capital social et des droits de vote de JLEC.

Hormis la condition suspensive figurant dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2013 (à savoir la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Pré-IPO), aucun autre accord n'est requis en vue de la réalisation de l'opération d'introduction en Bourse de la Société.

III. INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES DIRIGEANTS

A la connaissance de la Société, les actionnaires actuels non dirigeants de la Société détenant 5% ou plus du capital de la Société n'envisagent pas de participer à la présente Opération en tant que souscripteurs.

A la connaissance de la Société, les Investisseurs Institutionnels (RMA, SCR et MCMA), pourraient participer à la présente Opération.

Par ailleurs, certains membres du Directoire et du Conseil de Surveillance pourraient participer à la présente Opération.

IV. ACTIONNARIAT AVANT ET APRES L'OPERATION

La structure de l'actionariat de JLEC se présente de la manière suivante :

	Avant Pré-IPO (*)		Après Pré-IPO et avant IPO		Après IPO	
	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital
AB Cythere 63	20 187 776	99,76%	20 187 776	94,54%	20 187 776	85,58%
AB Cythere 61	45 947	0,23%	45 947	0,22%	45 947	0,19%
Tre Kronor Investment AB	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Handelsbolag	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag	1 265	0,01%	1 265	0,01%	1 265	0,01%
Jorf Lasfar EnergiAktiebolag	1 375	0,01%	1 375	0,01%	1 375	0,01%
Groupe TAQA	20 236 583	100,00%	20 236 583	94,77%	20 236 583	85,79%
Carl Robert Sheldon	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Frank Joseph Perez	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Khaled Al Sayari	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Membres du Conseil de Surveillance	3	0,00%	3	0,00%	3	0,00%
RMA Watanya	0	0,00%	446 927	2,09%	446 927	1,89%
Société Centrale de Réassurance	0	0,00%	446 927	2,09%	446 927	1,89%
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances	0	0,00%	223 464	1,05%	223 464	0,95%
Investisseurs institutionnels	0	0,00%	1 117 318	5,23%	1 117 318	4,74%
Flottant en Bourse	0	0,00%	0	0,00%	2 234 638	9,47%
Total	20 236 586	100,00%	21 353 904	100,00%	23 588 542	100,00%

Source : JLEC
 (*) Situation au 31 octobre 2013

V. STRUCTURE DE L'OFFRE

V.1. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

Le montant global de l'opération s'établit à 1 000 000 505 Dh, soit une émission de 2 234 638 actions nouvelles au prix de 447,5 Dh par action de valeur nominale de 100 Dh.

V.2. PLACE DE COTATION

Les actions de la Société seront cotées au 1^{er} compartiment de la Bourse de Casablanca.

V.3. PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'OFFRE

Type d'ordre	I	II	III	IV	V
Souscripteurs	<ul style="list-style-type: none"> Salariés permanents de JLEC et de sa filiale JLEC 5&6 Salariés permanents de TAQA North Africa . 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V et justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V et justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013 	<ul style="list-style-type: none"> Investisseurs qualifiés de droit marocain¹, tels que définis par l'article III.1.21 de la circulaire du CDVM, dont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ OPCVM actions, et diversifiés ; ✓ Entreprises d'assurance et de réassurance ; ✓ Organisme de pension et de retraite ; ✓ CDG ; ✓ Banques. 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnels de l'investissement agréés étrangers ; Sociétés de capitaux, de droit étranger, justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013 et ayant pour activité principale ou régulière l'investissement en actions.
Nombre de titres	78 213	402 235	301 676	893 854	558 660
Montant	35 000 317,50 Dh	180 000 162,50 Dh	135 000 010,00 Dh	399 999 665,00 Dh	250 000 350,00 Dh
En % du montant de l'opération	3,5%	18,0%	13,5%	40,0%	25,0%
Minimum des souscriptions	-	-	561 titres, soit 251 047,5 Dh	-	-
Plafond des souscriptions	12 mois de salaires bruts, y compris 13 ^{ème} mois et prime annuelle	560 titres, soit 250 600 Dh	11 174 titres, soit 5 000 365 Dh	<ul style="list-style-type: none"> 111 731 titres, soit 49 999 622,5 Dh pour les OPCVM diversifiés 223 463 titres, soit 99 999 692,5 Dh pour le reste des investisseurs 	223 463 titres, soit 99 999 692,5 Dh
Membres du syndicat de placement	<ul style="list-style-type: none"> BMCE Bank Société Générale Marocaine de Banques 	Tous les membres du syndicat de placement	Tous les membres du syndicat de placement	<ul style="list-style-type: none"> Attijari Intermédiation BMCE Capital Bourse CDG Capital Bourse Sogécapital Bourse Upline Securities 	<ul style="list-style-type: none"> Atlas Capital Bourse Attijari Intermédiation BMCE Capital Bourse CDG Capital Bourse CFG Marchés Société Générale Marocaine de Banques Sogécapital Bourse Upline Securities

¹ Hors OPCVM monétaires, obligataires et contractuels

Type d'ordre	I	II	III	IV	V
Couverture des souscriptions	Couvertes à 100% par un dépôt effectif et/ou crédit bancaire	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	Couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce)	-	Couvertes à 30% par un dépôt effectif
Modalités d'allocation	Par itération	Par itération	Au prorata des demandes	Au prorata des demandes	Au prorata des demandes
Règles de transvasement	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en I, le reliquat est affecté au II, puis au III, puis au IV, puis au V	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en II, le reliquat est affecté au III, puis au IV, puis au V, puis au I	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en III, le reliquat est affecté au II, puis au IV, puis au V, puis au I	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en IV, le reliquat est affecté au II, puis au III, puis au V, puis au I	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en V, le reliquat est affecté au II, puis au III, puis au IV, puis au I

V.4. REPARTITION DE L'OFFRE

L'offre est structurée en 5 types d'ordres :

Type d'ordre I : Réservé aux :

- salariés permanents de JLEC disposant d'un CDI, sans conditions d'ancienneté et exprimant des ordres dont le montant est inférieur ou égal à 12 mois de salaire brut y compris le 13^{ème} mois et la prime annuelle ;
- salariés permanents de JLEC 5&6 disposant d'un CDI, sans conditions d'ancienneté et exprimant des ordres dont le montant est inférieur ou égal à 12 mois de salaire brut y compris le 13^{ème} mois et la prime annuelle ;
- salariés permanents de TAQA North Africa disposant d'un CDI, sans conditions d'ancienneté et exprimant des ordres dont le montant est inférieur ou égal à 12 mois de salaire brut y compris le 13^{ème} mois et la prime annuelle.

Type d'ordre II : Réservé aux :

- personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 560 titres ;
- personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V, justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013 et exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 560 titres.

Type d'ordre III : Réservé aux :

- personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère exprimant des ordres supérieurs à 560 titres et inférieurs ou égaux à 11 174 titres ;
- personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V, justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013 et exprimant des ordres supérieurs à 560 titres et inférieurs ou égaux à 11 174 titres.

Type d'ordre IV : Réservé aux investisseurs qualifiés de droit marocain², tels que définis par l'article III.1.21 de la circulaire du CDVM, dont :

- Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) (régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) actions et diversifiés de droit marocain ;
- entreprises d'assurance et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant Code des Assurances ;
- organismes de pension et de retraite ;
- Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ;

² Hors OPCVM monétaires, obligataires et contractuels

- Banques.

Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé pour ce type d'ordre (hors OPCVM diversifiés) est 10 % du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération (soit 223 463 actions).

Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé par un OPCVM diversifié est 5% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'opération (soit 111 731 actions).

Type d'ordre V : Réservé aux :

- institutionnels de l'investissement agréés étrangers ;
- sociétés de capitaux, de droit étranger, justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013 et ayant pour activité principale ou régulière l'investissement en actions.

Le nombre maximum d'actions pouvant être demandé pour ce type d'ordre est 10 % du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération (soit 223 463 actions).

V.5. CLAUSE DE TRANSVASEMENT

Si le nombre de titres demandés par type d'ordre demeure inférieur à l'offre correspondante, les Co-Chefs de File du Syndicat de Placement en collaboration avec les Conseillers et Coordinateurs Globaux, la Société et la Bourse de Casablanca attribueront la différence aux autres types d'ordre. Les modalités de transvasement sont présentées dans la Partie X.2.

VI. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

Nature des titres	Actions de JLEC toutes de même catégorie.
Forme juridique des actions	Les actions objet de la présente opération seront toutes au porteur. Les actions de Jorf Lasfar Energy Company seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear.
Nombre d'actions à émettre	2 234 638 actions
Procédure de première cotation	Offre à prix ferme
Prix d'émission	447,5 dirhams
Valeur nominale	100 dirhams
Prime d'émission	347,5 dirhams
Libération des actions	Les actions offertes seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2013
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Droits préférentiels de souscription	L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription à l'occasion de l'augmentation du capital de la Société prévue lors de la présente introduction en Bourse. Ceci aura pour effet la dilution des anciens actionnaires à hauteur de 9,47% (post Placement Privé).
Compartiment de cotation	1 ^{er} compartiment
Négociabilité des actions	Les actions, objet de la présente opération, sont librement négociables. Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
Droits rattachés	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.

VII. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

L'Assemblée Générale Extraordinaire de JLEC tenue en date du 1^{er} décembre 2013 a fixé le prix d'émission des actions de JLEC, objet de la présente Note d'Information, sur proposition du Directoire réuni en date du 13 novembre 2013, à 447,5 Dh par action.

La valorisation de JLEC aboutissant au prix des actions proposées, dans le cadre de la présente Opération, est fondée sur les méthodes d'évaluation suivantes :

- la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) ;
- la méthode d'actualisation des dividendes prévisionnels (DDM).

Ces méthodes sont basées sur les plans d'affaires prévisionnels de JLEC (Unités 1 à 4 de la Centrale de Jorf Lasfar) et de JLEC 5&6 (Unités 5 et 6) élaborés en pré-money par le management de la Société et couvrant les périodes d'exploitation contractuelles suivantes :

- pour JLEC : de 2013e à 2027p, soit la durée résiduelle d'exploitation des Unités 1 à 4 au titre des contrats entre JLEC et l'ONEE ;
- pour JLEC 5&6 : de 2014p à 2044p, correspondant à 30 années d'exploitation des Unités 5 et 6 telles que définies dans les contrats conclus entre JLEC 5&6 et l'ONEE.

VII.1. METHODES DE VALORISATION NON RETENUES

Certaines méthodes de valorisation, à savoir la méthode des comparables boursiers et la méthode des comparables transactionnels, n'ont pas été retenues dans la valorisation de JLEC et de JLEC 5&6. Ces méthodes reposent sur l'identification d'un échantillon de sociétés comparables cotées ou de transactions ayant concerné des sociétés comparables. Cependant, les spécificités du business model de JLEC rendent la comparabilité avec d'autres sociétés limitée et non pertinente notamment eu égard aux critères suivants :

- la majorité des sociétés opérant dans le même secteur que JLEC cumulent les activités de production et de distribution de l'électricité alors que JLEC exerce une seule activité (production d'électricité) ;
- la production par JLEC de l'électricité est réalisée à partir du charbon exclusivement tandis que la majorité des sociétés du secteur produisent de l'électricité à partir de plusieurs sources énergétiques (charbon, gaz, éolien, solaire...) ;
- le dispositif contractuel particulier de JLEC est caractérisé par un contrat PPA dit de "*take or pay*" sur une durée de 30 ans ;
- les sociétés opérant dans le même secteur que JLEC sont à des stades différents dans leur cycle d'exploitation ;
- le caractère réglementé du marché de la production d'électricité au Maroc dans lequel opère JLEC est à l'opposé de celui dans lequel évoluent la plupart des autres opérateurs (marché libre notamment dans certains pays en Europe et certaines régions aux Etats-Unis).

VII.2. METHODE D'ACTUALISATION DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS (DCF)

VII.2.1. Rappel méthodologique

La méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles prévisionnels (ou méthode des Discounted Cash Flows) mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. La création de valeur résulte de la différence entre la rentabilité des capitaux investis et l'exigence de rémunération des actionnaires et des créanciers financiers.

Cette méthode d'évaluation donne une vision dynamique de la valeur d'une entreprise puisqu'elle assoit la valorisation sur des projections de résultats et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur la valeur de la Société, tels que l'évolution de sa rentabilité, sa cyclicité, sa structure financière et le risque intrinsèque.

La valeur d'entreprise (VE), dite également valeur de l'actif économique, est estimée en actualisant les flux de trésorerie disponibles prévisionnels de la Société et comprend :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie disponibles de l'horizon explicite, soit de 2014p à 2027p pour JLEC et de 2014p à 2044p pour JLEC 5&6 ;
- la valeur terminale (Vt) représentant la valeur actualisée de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle correspond à la valeur résiduelle à la fin de l'exploitation, soit en 2027 pour JLEC et en 2044 pour JLEC 5&6. Pour JLEC, cette valeur résiduelle est composée du BFR de fin de période minoré de la valeur initiale du stock de pièces de rechange remis par l'ONEE lors de la signature des contrats en 1997. Pour JLEC 5&6, la valeur résiduelle est composée du BFR de fin de période minoré de la valeur initiale du stock de pièces de rechange qui sera fourni par le constructeur (consortium Mitsui&Co et Daewoo) dans le cadre du contrat EPC signé en décembre 2010.

La valeur des fonds propres (Vfp) est égale à la différence entre la valeur d'entreprise et l'endettement net au 31/12/2013 pour JLEC et au 30/09/2013 pour JLEC 5&6.

VII.2.2. Périmètres de valorisation

La valorisation du périmètre de JLEC est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels disponibles générés par JLEC entre 2014p et 2027p et par sa filiale JLEC 5&6, détenue à hauteur de 66%, entre 2014p et 2044p.

La valorisation globale est ainsi obtenue par la somme des valeurs des fonds propres de chacune des sociétés en tenant compte du pourcentage d'intérêt de JLEC dans JLEC 5&6.

VII.2.3. Périodes d'actualisation

Les flux de trésorerie prévisionnels disponibles générés par JLEC et JLEC 5&6 ont été actualisés au 31 décembre 2013 selon la méthode dite « Mid-year discount » (actualisation en milieu de période). En effet, ces flux sont considérés comme étant générés par les deux sociétés tout au long de l'exercice fiscal (du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année pour JLEC et du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année pour JLEC 5&6) de manière stable et non en fin d'exercice. Ces flux sont, par conséquent, considérés comme étant générés, en moyenne, en milieu d'exercice (soit le 30 juin de chaque année pour JLEC et le 31 mars de chaque année pour JLEC 5&6) et ont été actualisés sur cette base.

VII.2.4. Calcul du taux d'actualisation

Le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) correspond à la rentabilité moyenne pondérée exigée par l'ensemble des pourvoyeurs de fonds de l'entreprise. Cette rentabilité est à ce titre reconstituée à partir de l'évaluation du coût des différents titres financiers émis par l'entreprise (coût des fonds propres et coût de la dette) suivant la formule suivante :

$$\text{CMPC} = [\text{Cfp} \times \text{FP}/(\text{D}+\text{FP})] + [\text{Cd} \times (1-\text{T}_{\text{IS}}) \times \text{D}/(\text{D}+\text{FP})]$$

Où :

- Cfp : coût des fonds propres ;
- FP : fonds propres ;
- D : endettement net ;
- Cd : coût de la dette avant impôt ;
- T_{IS} : taux d'imposition théorique.

Le coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$\text{Cfp} = \text{Rf} + \beta \times (\text{Rm} - \text{Rf})$$

Où :

- Rf : taux sans risque (Bons du Trésor sur le marché secondaire 10 ans au 14 octobre 2013), soit 5,48% ;
- β : bêtas endettés de JLEC et de JLEC 5&6, calculés sur la base du bêta désendetté moyen d'un échantillon de sociétés internationales cotées opérant dans le secteur de la production et de la distribution de l'électricité produite à partir de sources fossiles (principalement le charbon) et du gearing³ moyen observé sur la période des plans d'affaires de JLEC et de JLEC 5&6, soit 0,48 et 0,52 respectivement (voir tableau ci-dessous) ;
- Rm : taux de rentabilité annuel moyen du marché des actions cotées à la Bourse de Casablanca observé sur les 18 dernières années (1995 étant la date de la réforme du système financier au Maroc), soit 12,85% ;
- Cd : coût de la dette qui correspond au taux d'endettement normatif de JLEC et de JLEC 5&6 ;
- le CMPC a été calculé comme la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de la dette, en prenant la structure financière moyenne observée sur la période des plans d'affaires de JLEC et de JLEC 5&6.

Détermination du bêta

Le bêta utilisé correspond au bêta désendetté moyen d'un échantillon de sociétés internationales cotées opérant dans le secteur de la production et la distribution de l'électricité produite à partir de sources fossiles, avec une prépondérance du charbon.

Echantillon	Ticker	Pays	Bêta endetté 5 ans	Bêta désendetté 5ans
Huaneng Power International, Inc.	SEHK:902	Chine	0,61	0,29
China Resources Power Holdings Co. Ltd.	SEHK:836	Hong Kong	0,47	0,27
Black Hills Corporation	NYSE:BKH	Etats-Unis	0,67	0,47
Westar Energy, Inc.	NYSE:WR	Etats-Unis	0,55	0,34
Northwestern Corporation	NYSE:NWE	Etats-Unis	0,66	0,41
Southern Company	NYSE:SO	Etats-Unis	0,42	0,30
Bêta désendetté moyen			0,56	0,35

Source : Capital IQ

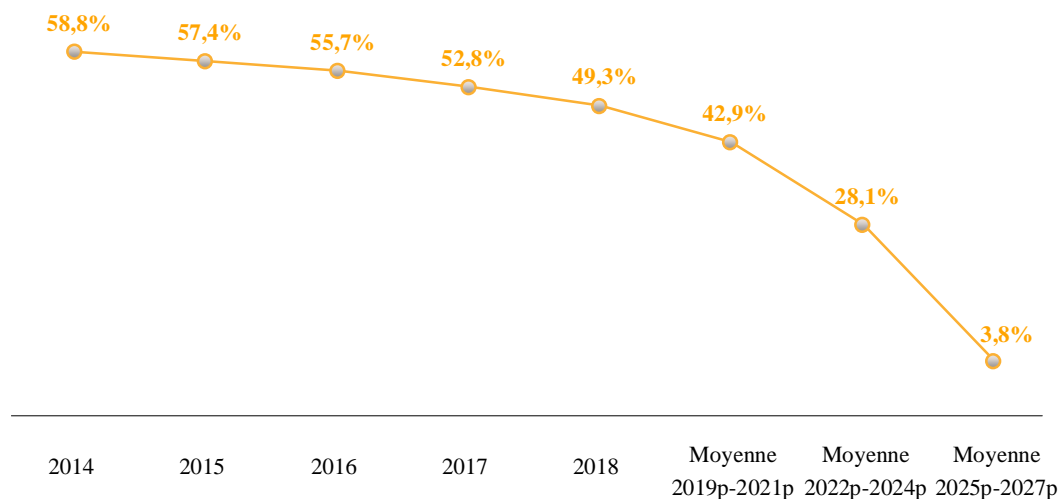
Compte tenu des structures financières de JLEC et de JLEC 5&6, les CMPC des deux sociétés ressortent respectivement à 7,27% et 7,14%.

³ Endettement net/ Fonds propres

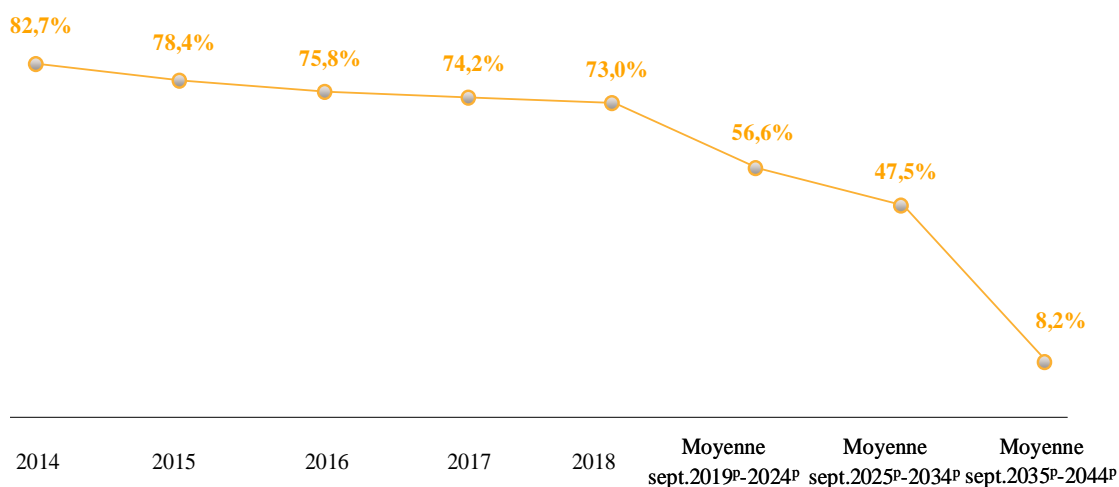
Structure financière

Les graphiques suivants présentent l'évolution des structures financières⁴ de JLEC et de JLEC 5&6 sur leurs périodes prévisionnelles 2014p-2027p et 2014p-2044p, respectivement :

Evolution de la structure financière de JLEC



Evolution de la structure financière de JLEC 5&6



⁴ Endettement Net / (Endettement Net + Fonds Propres). L'endettement net comprend la dette actionnaire subordonnée.

VII.2.5. Synthèse des valorisations par les DCF

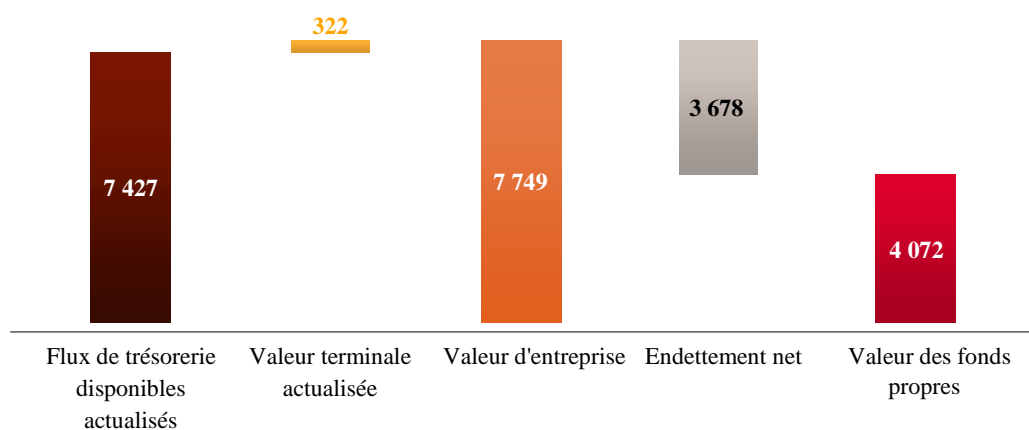
Les flux de trésorerie disponibles pour JLEC sur la période 2014p-2018p se présentent comme suit :

En Mdh	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Résultat d'exploitation	698	669	678	650	683
(-) IS sur le résultat d'exploitation*	216	207	210	202	213
(+) Dotations aux amortissements	600	522	514	540	569
= Flux de trésorerie	1 082	983	982	988	1 040
(-) Investissements	177	52	172	174	179
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	-44	-54	-22	0	12
= Flux de trésorerie disponibles	948	985	832	814	848

(*) IS calculé sur la base du résultat d'exploitation hors rétrocession de l'IS à l'ONEE

Sur la base d'un taux d'actualisation de 7,27%, la valeur des fonds propres de JLEC s'établit à 4 072 Mdh :

Valorisation des fonds propres de JLEC par la méthode DCF (en Mdh)

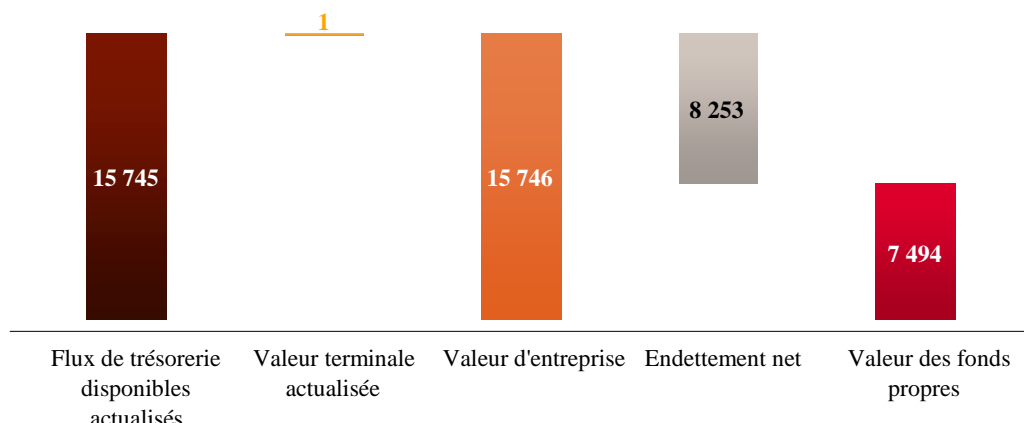


Les flux de trésorerie disponibles pour JLEC 5&6 sur la période 2014p-2018p se présentent comme suit :

En Mdh	sept. 2014p	sept. 2015p	sept. 2016p	sept. 2017p	sept. 2018p
Résultat d'exploitation	1 023	1 502	1 715	1 755	1 704
(-) IS sur le résultat d'exploitation	303	451	514	526	511
(+) Dotations aux amortissements	235	460	448	424	409
= Flux de trésorerie	955	1 512	1 648	1 652	1 602
(-) Investissements	1 337	41	40	16	14
(-) Variation du besoin en fonds de roulement	738	117	29	13	-6
= Flux de trésorerie disponibles	-1 120	1 354	1 578	1 624	1 594

Sur la base d'un taux d'actualisation de 7,14%, la valeur des fonds propres de JLEC 5&6 s'établit à 7 494 Mdh :

Valorisation des fonds propres de JLEC 5&6 par la méthode DCF (en Mdh)



La valorisation globale des fonds propres de JLEC selon la méthode DCF s'établit à 9 017 Mdh.

VII.3. METHODE D'ACTUALISATION DES DIVIDENDES PREVISIONNELS (DDM)

VII.3.1. Rappel méthodologique

La méthode d'actualisation des dividendes (ou Dividend Discount Model) mesure le rendement des fonds propres d'une entreprise en terme de capacité distributive de dividendes.

Cette méthode est principalement utilisée dans l'évaluation des sociétés ayant une bonne visibilité en termes de capacité bénéficiaire et de trésorerie disponible pour la distribution de dividendes.

La méthode DDM repose sur des projections de résultats nets et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur la valeur des fonds propres de la Société, tels que le taux de distribution et la structure financière.

La valeur des fonds propres (Vfp) est approchée en actualisant les dividendes prévisionnels et comprend :

- la valeur actualisée des dividendes distribuables (désignée ci-après « Va ») sur l'horizon explicite, soit de 2014p à 2027p pour JLEC et de 2014p à 2044p pour JLEC 5&6 ;
- la valeur terminale (Vt) représentant la valeur des flux qui seront versés aux actionnaires au terme de l'horizon explicite. Elle correspond aux flux qui seront distribués aux actionnaires à la fin de l'exploitation, soit en 2027p pour JLEC et en 2044p pour JLEC 5&6. Elle est composée des éléments suivants :
 - ✓ pour JLEC, le BFR de fin de période minoré de la valeur initiale du stock de pièces de rechange remis par l'ONEE lors de la signature des contrats en 1997 ;
 - ✓ pour JLEC 5&6, le BFR de fin de période minoré de la valeur initiale du stock de pièces de rechange qui sera fourni par le constructeur (consortium Mitsui&Co et Daewoo) dans le cadre du contrat EPC signé en décembre 2010 ;
 - ✓ la trésorerie disponible en fin de période (2027p pour JLEC et 2044p pour JLEC 5&6).

La valeur des fonds propres (Vfp) est obtenue de la manière suivante :

$$Vfp = Va + Vt$$

VII.3.2. Périmètres de valorisation

La valorisation du périmètre de JLEC est basée sur l'actualisation des dividendes prévisionnels, générés par JLEC entre 2014p et 2027p et par sa filiale JLEC 5&6 – détenue à hauteur de 66% – entre 2014p et 2044p.

La valorisation est obtenue en additionnant la valeur des fonds propres de chacune des sociétés en tenant compte du pourcentage d'intérêt de JLEC dans JLEC 5&6.

VII.3.3. Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation de la valeur des fonds propres par la méthode DDM est égal au coût des fonds propres Cfp, correspondant à la rentabilité exigée par les actionnaires.

Ledit coût est estimé selon la formule suivante :

$$C_{fp} = R_f + \beta \times (R_m - R_f)$$

Où :

- R_f : taux sans risque (Bons du Trésor sur le marché secondaire 10 ans au 14 octobre 2013), soit 5,48% ;
- β : bêtas endettés de JLEC et de JLEC 5&6, calculés sur la base du bêta désendetté moyen d'un échantillon de sociétés internationales cotées opérant dans le secteur de la production et de la distribution de l'électricité produite à partir de sources fossiles (principalement le charbon) et du gearing moyen observé sur la période des plans d'affaires de JLEC et de JLEC 5&6, soit 0,48 et 0,52 respectivement (voir tableau ci-dessus) ;
- R_m : taux de rentabilité annuel moyen du marché des actions cotées à la Bourse de Casablanca observé sur les 18 dernières années (1995 étant la date de la réforme du système financier au Maroc), soit 12,85%.

Compte tenu de ce qui précède, les coûts des fonds propres de JLEC et de JLEC 5&6 ressortent respectivement à 9,04% et 9,31%.

Les ratios de structure financière retenus pour le calcul du CMPC de JLEC et de JLEC 5&6 sont détaillés plus haut (cf. Structure financière).

VII.3.4. Synthèse des valorisations par les DDM

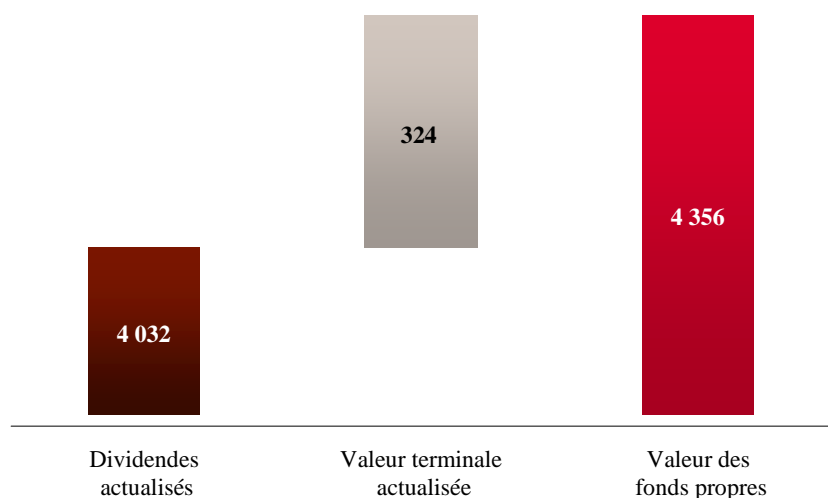
Les flux prévisionnels de dividendes distribuables pour JLEC sur la période 2014p-2018p sont détaillés dans le tableau suivant :

En Mdh	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Résultat net de l'année n (1)	290	271	293	289	328
Réserve de l'année n	0	0	0	0	0
Report à nouveau de l'année n(2)	775	689	633	669	676
= Résultat distribuable de l'année n-1*	2 559	1 066	960	926	958
Trésorerie disponible de l'année n	1 784	377	327	257	281
Dividendes distribuables	1 784	377	327	257	281

(*) Correspond à la somme de (1) et (2) relatifs à n-1 déduction faite de la réserve légale constituée en n

Sur la base d'un coût des fonds propres de 9,04%, la valeur des fonds propres de JLEC s'établit à 4 356 Mdh :

Valorisation des fonds propres de JLEC par la méthode DDM (en Mdh)



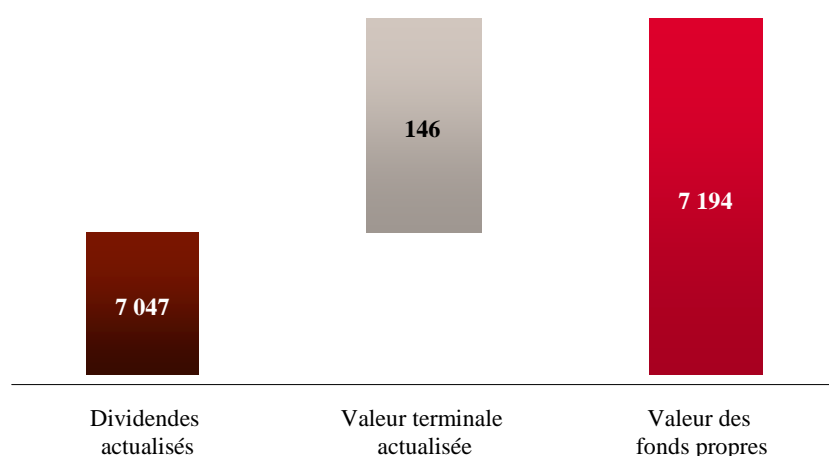
Les flux prévisionnels de dividendes distribuables pour JLEC 5&6 sur la période 2014p-2018p sont détaillés dans le tableau suivant :

En Mdh	sept. 2014p	sept. 2015p	sept. 2016p	sept. 2017p	sept. 2018p
Résultat net de l'année n (1)	340	667	844	896	881
Réserve de l'année n	2	17	33	42	45
Report à nouveau de l'année n(2)	-16	0	0	0	0
= Résultat distribuable de l'année n-1*	0	307	634	802	851
Trésorerie disponible de l'année n	749	1 337	1 480	1 348	1 106
Dividendes distribuables	0	307	634	802	851

(*) Correspond à la somme de (1) et (2) relatifs à n-1 déduction faite de la réserve légale constituée en n

Sur la base d'un coût des fonds propres de 9,31%, la valeur des fonds propres de JLEC 5&6 s'établit à 7 194 Mdh :

Valorisation des fonds propres de JLEC 5&6 par la méthode DDM (en Mdh)



VII.4. SYNTHÈSE DES MÉTHODES DE VALORISATION

Les méthodes d'évaluation utilisées aboutissent aux valorisations suivantes :

Société	Méthode	
	DCF	DDM
JLEC (100%) (en Mdh)	4 072	4 356
JLEC 5&6 (100%) (en Mdh)	7 494	7 194
Valorisation globale de JLEC* (en Mdh)	9 017	9 103

(*) 100% de JLEC + 66% de JLEC 5&6

VII.5. DÉTERMINATION DU PRIX D'ÉMISSION

La valorisation retenue par les actionnaires pour la réalisation de l'introduction en Bourse de JLEC s'élève à 9 060 Mdh (soit une valeur par action arrondie à 447,5 Dh) correspondant à la moyenne des valorisations globales ressortant selon les méthodes d'évaluation DCF et DDM :

Méthode d'évaluation	Valorisation globale de JLEC	Pondération
DCF (en Mdh)	9 017	50%
DDM (en Mdh)	9 103	50%
Valorisation globale de JLEC retenue (en Mdh)	9 060	

VII.6. AUTRES ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX D'ÉMISSION

Sur la base d'un prix d'opération arrondi à 447,5 Dh par action, les multiples de valorisation induits s'établissent comme suit :

Méthode d'évaluation	Agrégats financiers agrégés de JLEC*	Multiples induits
P/E 2013e	Résultat net* 2013e = 351,2 Mdh	25,8x
P/E 2014p	Résultat net* 2014p = 514,7 Mdh	17,6x
P/E 2015p	Résultat net* 2015p = 711,4 Mdh	12,7x

* Agrégats calculés avant augmentation de capital, correspondant à 100% des agrégats de JLEC + 66% des agrégats de JLEC 5&6

VIII. COTATION EN BOURSE

VIII.1. PLACE DE COTATION

Les actions, objet de la présente opération, seront cotées au premier compartiment (marché principal) de la Bourse de Casablanca.

VIII.2. PROCEDURE DE 1^{ERE} COTATION

L'admission des actions de JLEC s'effectuera par une procédure de première cotation basée sur une Offre à Prix Ferme selon les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.

VIII.3. CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

Ordre	Étapes	Délai
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'Opération d'introduction en Bourse de JLEC	2/12/2013
2	Emission de l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca sur l'opération	2/12/2013
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par le CDVM	2/12/2013
4	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération d'introduction en Bourse de la société JLEC	3/12/2013
5	Publication de l'extrait de la Note d'Information	4/12/2013
6	Ouverture de la période des souscriptions	10/12/2013
7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital Pré-IPO par le Directoire de JLEC ▪ Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération Pré-IPO et du PV du Directoire de JLEC ayant constaté la réalisation de l'augmentation de capital Pré-IPO 	10/12/2013
8	Publication des résultats de l'opération Pré-IPO sur le Bulletin de Cote	11/12/2013
9	Clôture anticipée éventuelle, le cas échéant	11/12/2013 à 15h30
10	Clôture de la période des souscriptions	12/12/2013 à 15h30
11	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca contre accusé de réception	13/12/2013 avant 12h00 12/12/2013 en cas de clôture anticipée, avant 12h00
12	Centralisation et consolidation des souscriptions par la Bourse de Casablanca	16/12/2013
13	Traitement des rejets	17/12/2013
14	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation des souscriptions et remise par la Bourse de Casablanca du listing des souscriptions relatives à l'augmentation de capital à l'émetteur ; ▪ Remise des allocations par dépositaire aux Co-Chefs de File. 	18/12/2013
15	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par le Directoire de JLEC	19/12/2013
16	Réception, par la Bourse de Casablanca, du procès-verbal du Directoire de JLEC ayant constaté l'augmentation de capital et de la lettre comptable de Maroclear	19/12/2013

Ordre	Etapes	Délai
17	Remise des allocations de titres aux membres du syndicat de placement	20/12/2013
18	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première cotation et enregistrement de l'Opération ▪ Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote 	24/12/2013
19	Dénouement de l'Opération (règlement-livraison)	27/12/2013
20	Prélèvement de la commission d'admission	30/12/2013

NB : les jours pris en considération sont des jours de Bourse

VIII.4. CARACTERISTIQUES DE COTATION DES ACTIONS JLEC

L'admission des actions de JLEC aux négociations sur le Marché Principal s'effectuera par la procédure d'Offre à Prix Ferme selon les caractéristiques suivantes :

Libellé long	JORF LASFAR ENERGY COMPANY
Libellé court	JORF LASFAR ENERGY
Compartment	Premier compartiment de la Bourse de Casablanca
Secteur d'activité	Electricité
Procédure de 1^{ère} cotation	Offre à Prix Ferme
Mode de cotation	Continu
Code	011900
Ticker	JLC
Date de 1^{ère} cotation	24 décembre 2013

IX. MODALITES DE SOUSCRIPTION

IX.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions de la société Jorf Lasfar Energy Company, objet de la présente Note d'Information, pourront être souscrites du **10 décembre 2013** au **12 décembre 2013** inclus.

La clôture anticipée de la période de souscription peut être envisagée dès la fin du deuxième jour de la période de souscription si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs sous réserve que les demandes de souscription dépassent au moins deux fois le niveau de l'offre.

La clôture anticipée interviendrait le 11 décembre 2013 à 15h30 (l'horodatage faisant foi) sur recommandation des conseillers financiers et coordinateurs globaux, sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières. La clôture anticipée de la période de souscription n'engendrera pas de décalage des autres étapes du calendrier de l'opération. Les conseillers financiers et coordinateurs globaux devront informer la Bourse de Casablanca et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le jour même avant 10 heures.

Un avis relatif à la clôture anticipée sera diffusé, par la Bourse de Casablanca, le jour même de la clôture de la période de souscription dans le bulletin de la Cote.

Dès la prise de décision, la Bourse de Casablanca publiera sur son site web un avis relatif à la clôture anticipée de la période de souscription, et ce, le jour même à 12 heures, au plus tard.

IX.2. DESCRIPTIF DES TYPES D'ORDRES

IX.2.1. Type d'ordre I

Ce type d'ordre est réservé aux salariés permanents titulaires du Groupe JLEC (composé de Jorf Lasfar Energy Company et de sa filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6) et de TAQA North Africa sans condition d'ancienneté.

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 78 213 actions (soit 3,5% du montant global de l'opération et 0,33% du capital social de JLEC après introduction en Bourse).

Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre I est plafonné à l'équivalent de douze (12) mois de salaires bruts annuels (salaire mensuel brut imposable y compris le 13^{ème} mois et la prime annuelle).

Les souscriptions des salariés, en tant que salariés, doivent être réalisées auprès de BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques, au choix du salarié.

Un financement sera accordé aux salariés qui en émettent le souhait par les banques susmentionnées pour les souscriptions au type d'ordre I.

Les actions acquises dans le cadre de la présente opération, par le biais d'un prêt, seront nanties au profit de ladite banque désignée, et ce jusqu'à remboursement du principal et des intérêts afférents au prêt. Les actions acquises par les salariés sans avoir recours à un financement bancaire ne seront pas nanties.

Les salariés ont également la possibilité de souscrire au type d'ordre II ou III en tant que personnes physiques. Cependant, ils ne bénéficieront pas au titre des actions souscrites au type d'ordre II ou III de l'ensemble des avantages liés au type d'ordre I cités précédemment.

L'ensemble des souscriptions de chaque salarié (en tant que salarié, personne physique ou pour le compte de ses enfants mineurs) ne pourra se faire qu'à travers le même membre du syndicat de placement parmi les banques susmentionnées (i.e. BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques), seules habilitées à collecter les souscriptions des salariés.

IX.2.2. Type d'ordre II

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 402 235 actions (soit 18,0 % du nombre total d'actions proposées et 1,71% du capital social de JLEC après introduction en Bourse).

Ce type d'ordre est réservé aux :

- personnes physiques marocaines et étrangères, résidentes ou non résidentes ;
- personnes morales marocaines et étrangères, résidentes ou non résidentes n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V et justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013.

Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre II est de 560 actions (soit 250 600 Dh).

Les souscriptions au type d'ordre II peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des Membres du Syndicat de Placement.

En ce qui concerne les salariés désirant souscrire, en plus de leur souscription au type d'ordre I, au type d'ordre II, en tant que personnes physiques, ils sont tenus de le faire auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I (i.e. soit BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques).

IX.2.3. Type d'ordre III

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 301 676 actions (soit 13,5 % du montant global de l'opération et 1,28% du capital social de JLEC après introduction en Bourse).

Ce type d'ordre est réservé aux :

- personnes physiques marocaines et étrangères, résidentes ou non résidentes ;
- personnes morales marocaines et étrangères, résidentes ou non résidentes n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire aux types IV et V et justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013.

Le nombre de titres minimum prévu pour ce type d'ordre est de 561 titres (251 047,5 Dh). Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre III est de 11 174 actions (5 000 365 Dh).

Les souscriptions au type d'ordre III peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des Membres du Syndicat de Placement.

En ce qui concerne les salariés désirant souscrire, en plus de leur souscription au type d'ordre I, au type d'ordre III, en tant que personnes physiques, ils sont tenus de le faire auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I (*i.e.* soit BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques).

IX.2.4. Type d'ordre IV

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 893 854 actions (soit 40,0% du montant global de l'opération et 3,79% du capital social de JLEC après introduction en Bourse).

Le type d'ordre IV est réservé aux investisseurs qualifiés de droit marocain⁵, tels que définis par l'article III.1.21 de la circulaire du CDVM, dont :

- Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) actions et diversifiés de droit marocain ;
- entreprises d'assurance et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant Code des Assurances ;
- organismes de pension et de retraite ;
- Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Banques.

Le nombre maximum d'actions prévu pour ce type d'ordre (hors OPCVM diversifiés) est de 223 463 actions (99 999 692,5 Dh).

Le nombre maximum d'actions prévu pour les OPCVM diversifiés est de 111 731 actions (49 999 622,5 Dh).

Les souscriptions au type d'ordre IV peuvent être réalisées auprès des Membres du Syndicat de Placement suivants, au choix du souscripteur :

- Attijari Intermédiation ;
- BMCE Capital Bourse ;
- CDG Capital Bourse ;
- Sogécapital Bourse ;
- Upline Securities.

⁵ Hors OPCVM monétaires, obligataires et contractuels

IX.2.5. Type d'ordre V

Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 558 660 actions (soit 25,0 % du montant global de l'opération et 2,37% du capital social après introduction en Bourse de JLEC).

Le type d'ordre V est réservé aux :

- institutionnels de l'investissement agréés étrangers ;
- sociétés de capitaux, de droit étranger, justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} juin 2013 et ayant pour activité principale ou régulière l'investissement en actions.

Le nombre maximum d'actions prévu pour ce type d'ordre est de 223 463 actions (99 999 692,5 Dh).

Les souscriptions au type d'ordre V doivent être réalisées auprès des Membres du Syndicat de Placement suivants, au choix du souscripteur :

- Atlas Capital Bourse ;
- Attijari Intermédiation ;
- BMCE Capital Bourse ;
- CDG Capital Bourse ;
- CFG Marchés ;
- Société Générale Marocaine de Banques ;
- Sogécapital Bourse ;
- Upline Securities.

IX.3. SEUIL DE DIFFUSION

En cohérence avec les dispositions de l'article III.1.28 de la circulaire du CDVM, un seuil minimal de diffusion a été fixé pour la présente Opération :

- le seuil de diffusion en nombre de public visé est de 1 000 personnes ;
- le nombre minimum de souscripteurs visé est de 100 souscripteurs.

IX.4. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

IX.4.1. Ouverture de comptes

- Hors enfants mineurs, les opérations de souscription sont enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur, ouvert auprès du même membre de syndicat de placement auprès duquel la souscription est faite. Dans le cas où celui-ci n'a pas le statut de dépositaire, le compte peut être ouvert auprès d'un autre membre de syndicat de placement ayant le statut de dépositaire ;
- Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte auprès dudit membre. Le membre du syndicat de placement se conformera à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes et demandera au minimum les pièces suivantes :
 - ✓ copie du document d'identification du client (carte d'identité nationale (CIN), carte de séjour, registre de commerce, passeport,...) ;
 - ✓ contrat d'ouverture de compte dûment signé par le souscripteur et le membre du syndicat de placement.
- Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le souscripteur lui-même ;
- Les ouvertures de compte pour enfants mineurs ne peuvent être réalisées que par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ;
- Il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration ;

- La souscription pour compte de tiers est autorisée dans le cadre d'un mandat de gestion du portefeuille comportant une clause expresse le permettant ;
- Pour les enfants mineurs, les souscriptions peuvent être enregistrées soit sur leur compte soit sur celui des personnes habilitées à souscrire en leur nom à savoir, le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur.

IX.4.2. Modalités de souscription

- Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres ;
- Chaque souscripteur ne pourra transmettre qu'un seul ordre de souscription (à l'exception des salariés) ;
- Les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription disponibles auprès des membres du syndicat de placement. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur ;
- Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés et horodatés par le membre du syndicat de placement ;
- Les souscriptions sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, et ce même en cas de clôture anticipée ;
- Tous les Membres du Syndicat de Placement, y compris ceux qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet, s'engagent à respecter la procédure de collecte des souscriptions ;
- Les membres du Syndicat de Placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont de ce fait tenus d'accepter les ordres de souscription de toute personne habilitée à participer à l'opération, à condition que ladite personne fournisse les garanties financières nécessaires. Les membres du syndicat de placement sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription de leur client les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière ;
- Chaque membre du syndicat de placement s'engage ainsi à exiger de son client (autres que les souscripteurs au type d'ordre IV, compte tenu des contraintes qui leur sont propres) la couverture de leurs souscriptions. Ainsi, les souscriptions de types d'ordre I, II et III doivent être couvertes à 100% par un apport personnel et/ou un crédit bancaire pour le type d'ordre I ou par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce) sur le compte du souscripteur pour les types d'ordre II et III, dépôt qui devra rester bloqué jusqu'à l'attribution des titres ;
- Les souscriptions de type d'ordre V doivent être couvertes à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce) sur le compte du souscripteur pour les types d'ordre V, dépôt qui devra rester bloqué jusqu'à l'attribution des titres ;
- Dans le cadre du type d'ordre V, et lorsque l'allocation des souscripteurs à l'issue de la phase d'attribution de titres est supérieure au montant de la couverture (30% du montant souscrit), il sera fait appel aux fonds nécessaires pour couvrir la différence entre le montant de la couverture et le montant alloué. Le souscripteur au type d'ordre V devra verser au Membre du Syndicat de Placement ayant recueilli sa souscription, la différence entre le montant initial de la couverture et le montant définitif alloué. Ce versement devra se faire dans les deux jours ouvrés suivant l'allocation des titres et avant la date de règlement-livraison de l'Opération ;
- Par ailleurs, la couverture des souscriptions par collatéral n'est pas acceptée ;
- Les chèques déposés pour couvrir les dépôts effectifs doivent être présentés à l'encaissement avant de valider la souscription ;
- Le dépôt effectif doit être effectivement débité du compte du souscripteur et bloqué à la date de la souscription ;

- Le nombre maximum d'actions demandé par un même souscripteur au type d'ordre II est plafonné à 560 actions ;
- Le nombre maximum d'actions demandé par un même souscripteur au type d'ordre III est plafonné à 11 174 actions ;
- Le nombre maximum d'actions demandé par un même souscripteur au type d'ordre IV est plafonné à 111 731 actions pour les OPCVM diversifiés et à 223 463 actions pour les autres investisseurs ;
- Le nombre maximum d'actions demandé par un même souscripteur au type d'ordre V est plafonné à 223 463 actions ;
- Toutes les souscriptions des salariés au type d'ordre I, II (ou III) et de leurs enfants mineurs au type d'ordre II (ou III), doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement (*i.e.* soit BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques) ;
- Les souscriptions doivent être réalisées par le souscripteur lui-même. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant uniquement pour les souscripteurs aux types d'ordre II, III, IV et V ;
- Les souscriptions des salariés au type d'ordre I d'une part, et celles au type d'ordre II ou III d'autre part, doivent être réalisées sur des bulletins de souscription différents ;
- Les financements des souscriptions des salariés de Jorf Lasfar Energy Company, sa filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6 et TAQA North Africa par les banques désignées (BMCE Bank et Société Générale Marocaine de Banques) doivent être dûment formalisés à travers des contrats signés par la banque désignée et le salarié, et ce, avant la souscription ;
- Les dépôts couvrant les souscriptions aux types d'ordre I, II et III et V doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites. Dans le cas où celui-ci n'a pas le statut de dépositaire, ledit dépôt peut être effectué auprès d'un autre membre du syndicat de placement ayant le statut de dépositaire. Dans le cas où les souscriptions seraient transmises avec des dépôts auprès de dépositaires non membres du syndicat de placement, la Bourse procédera automatiquement à l'annulation des ordres de souscription, à l'exception des souscriptions au type d'ordre IV ;
- Les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront respecter les règles suivantes :
 - ✓ le client devra être clairement identifié, et l'acte de souscription devra être matérialisé (horodatage et archivage des ordres de souscription) ;
 - ✓ la Note d'Information devra être mise à la disposition du souscripteur ;
 - ✓ toutes les mentions figurant sur le bulletin de souscription doivent être transmises au client avant sa souscription ;
 - ✓ la souscription ne doit être validée que si le compte espèce présente un solde suffisant pour la couvrir intégralement ;
 - ✓ le montant de la souscription doit être bloqué immédiatement après la souscription ;
 - ✓ le client doit être informé que sa souscription sera rejetée en cas de vice de forme (exemple : souscription à type d'ordre réservé à une autre catégorie de souscripteurs) ;
 - ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront clôturer la période de souscription en même temps que les autres membres du syndicat de placement à savoir le 12 décembre 2013 à 15h30 ; en cas de clôture anticipée de la période de souscription, cette date sera ramenée au 11 décembre 2013 à 15h30 ;

- ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet devront, avant de valider la souscription recevoir un mail d'acceptation des modalités de l'Opération de la part du souscripteur.
- A noter que les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet procéderont au rejet des souscriptions en cas de d'absence de couverture espèces ou de dossier incomplet (exemple : absence de mail d'acceptation des modalités de l'opération, absence de carnet de famille pour les souscriptions de mineurs, etc.).
- Les souscriptions des Membres du Syndicat de Placement ou de leurs collaborateurs pour leurs comptes propres doivent être réalisées le premier jour de la période de souscription ;
- Dans le cas de souscription auprès d'un Membre du Syndicat de Placement n'ayant pas le statut de dépositaire, la souscription ne pourra être faite qu'à la présentation d'une attestation de blocage des fonds auprès d'un autre Membre du Syndicat de Placement ayant le statut de dépositaire (à l'exception du type d'ordres IV).

IX.4.3. Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans les cas suivants :

- les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les membres du syndicat de placement sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur lors de l'ouverture de compte, ou lors de la souscription pour le compte du mineur en question le cas échéant et de la joindre au bulletin de souscription. En ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;
- les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement auprès duquel la souscription du père, de la mère du tuteur ou du représentant légal a été réalisée ;
- dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent ;
- tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers.

IX.4.4. Souscriptions multiples

- Un souscripteur ne peut transmettre qu'un seul ordre pour son propre compte. Les souscriptions multiples sont interdites, ainsi un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois au même type d'ordre, à l'exception des salariés qui ont la possibilité de souscrire au type d'ordre II ou III ;
- Chaque souscripteur ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte de chaque enfant mineur ;
- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs ne peuvent être réalisées que par l'intermédiaire d'un seul parent uniquement. Toute souscription pour le compte d'enfants mineurs par les deux parents est considérée comme une souscription multiple ;
- Les souscriptions effectuées auprès de plusieurs membres du syndicat de placement, y compris celles effectuées pour le compte d'enfants mineurs, sont interdites ;
- Les salariés de Jorf Lasfar Energy Company, sa filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6 et TAQA North Africa ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre

du type d'ordre I, au type d'ordre II ou III auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I soit BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité dans leur globalité (cf. procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca).

A noter que les souscriptions des salariés et de leurs enfants mineurs au type d'ordre II ou III non effectuées auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I (soit BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques) seront frappées de nullité et n'entraîneront pas la nullité des souscriptions au type d'ordre I.

IX.5. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Les Membres du Syndicat de Placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription en ce qui concerne les ordres I, II, III, IV et V.

IX.5.1. Type d'ordre I

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
Salariés de Jorf Lasfar Energy Company	Photocopie de la carte d'identité nationale (CIN) pour les salariés marocains
Salariés de Jorf Lasfar Energy Company 5&6	
Salariés de TAQA North Africa	Photocopie du passeport ou de la carte de séjour pour les salariés étrangers

Une liste détaillée du personnel de Jorf Lasfar Energy Company, sa filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6 et TAQA North Africa qualifiés à souscrire au type d'ordre I intégrant les numéros de CIN ainsi que les plafonds éventuels de souscription libellés en nombre de titres sera transmise à BMCE Bank, à Société Générale Marocaine de Banques et à la Bourse de Casablanca.

IX.5.2. Types d'ordre II et III

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la CIN
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la CIN
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce justifiant de plus d'une année d'existence au 1 ^{er} juin 2013
Personnes morales de droit étranger	Photocopie du registre de commerce ou document équivalent faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, et justifiant de plus d'une année d'existence au 1 ^{er} juin 2013
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier justifiant de plus d'une année d'existence au 1 ^{er} juin 2013

IX.5.3. Type d'ordre IV

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
OPCVM actions ou diversifiés de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) : le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés marocains	Photocopie des statuts et toutes pièces et justificatifs à même d'attester du respect des conditions requises au statut d'investisseur qualifié. Les personnes morales visées au 2.(f) de l'article III.1.21 de la circulaire du CDVM doivent fournir un justificatif de l'accord du CDVM sur leur statut d'investisseur qualifié
Banques	Photocopie de la décision d'agrément délivrée par Bank Al-Maghrib

IX.5.4. Type d'ordre V

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
Institutionnels de l'investissement agréés de droit étranger	Photocopie du registre de commerce ou équivalent faisant foi dans le pays d'origine et la copie de l'agrément attestant du respect des conditions requises au statut d'investisseur agréé
Sociétés de capitaux de droit étranger, ayant pour activité principale ou régulière l'investissement en actions	Photocopie du registre de commerce ou équivalent faisant foi dans le pays d'origine et pouvant justifier de plus d'une année d'existence au 1 ^{er} juin 2013. Photocopie des statuts ou tout document faisant foi dans le pays d'origine prouvant que l'objet social prévoit comme activité principale l'investissement en actions ou tout document justificatif prouvant l'activité régulière en investissement en actions.

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité. Le bulletin de souscription inséré en annexe doit être utilisé impérativement par l'ensemble des membres du syndicat de placement pour tous les types d'ordre. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

Dans le cas où les membres du syndicat de placement disposeraient déjà de ces documents dans le dossier du client, les souscripteurs sont dispensés de la production desdits documents.

IX.6. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Dénomination	Adresse	Type d'ordre
Organismes Conseils et Coordinateurs Globaux	Attijari Finances Corp.	163, avenue Hassan II - Casablanca	-
	Société Générale Marocaine de Banques	55, bd Abdelmoumen - Casablanca	-
	Upline Corporate Finance	37, bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	-
Co-Chefs de File du Syndicat de Placement	Attijari Intermédiation	163, avenue Hassan II - Casablanca	II, III, IV, V
	Sogécapital bourse	55, bd Abdelmoumen - Casablanca	II, III, IV, V
	Upline Securities	37, bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	II, III, IV, V
Membres du Syndicat de Placement	Alma Finance	4, Lot La Colline, 20190 - Casablanca	II, III
	Art Bourse	7, bd Abdelkrim Al Khatabi - Casablanca	II, III
	Atlas Capital Bourse	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome - Casablanca	II, III, V
	Attijariwafa bank	2, bd Moulay Youssef - Casablanca	II, III
	Banque Centrale Populaire	101, bd Zerktouni - Casablanca	II, III
	BMCE Bank	140, avenue Hassan II - Casablanca	I, II, III
	BMCE Capital Bourse	140, Avenue Hassan II, 7ème étage - Casablanca	II, III, IV, V
	BMCI	26, place des Nations Unies - Casablanca	II, III
	BMCI Bourse	bd Bir Anzarane - Immeuble Romandie I - Casablanca	II, III
	Capital Trust Securities	50, bd Rachidi - Casablanca	II, III
	CDG Capital Bourse	7, bd Kennedy, Anfa Sup - Casablanca	II, III, IV, V
	CFG Group	5-7 rue Ibn Toufaïl, Quartier Palmier – Casablanca	II, III
	CFG Marchés	5-7 rue Ibn Toufaïl, Quartier Palmier - Casablanca	II, III, V
	Crédit Agricole du Maroc	place des Alouyine - Rabat	II, III
	Crédit du Maroc	48, bd Mohammed V - Casablanca	II, III
Crédit du Maroc Capital	8, rue Ibnou Hilal - Casablanca	II, III	
Crédit Immobilier et Hôtelier	187, avenue Hassan II - Casablanca	II, III	

Type d'intermédiaire financier	Dénomination	Adresse	Type d'ordre
	Eurobourse	avenue des FAR, Tour Habous, 5ème étage - Casablanca	II, III
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29 rue Bab El Mansour - Casablanca	II, III
	Integra Bourse	23, rue Ibnou Hilal Quartier Racine - Casablanca	II, III
	M.S.I.N	Imm Zénith, Rés Tawfiq, Sidi Maârouf - Casablanca	II, III
	Société Générale Marocaine de Banques	55, bd Abdelmoumen - Casablanca	I, II, III, V
	Wafa Bourse	413, rue Mustapha El Maâni - Casablanca	II, III

X. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

X.1. REGLES D'ATTRIBUTION

A l'issue de la période de souscription, l'attribution des actions JLEC proposées au public se fera de la manière suivante :

X.1.1. Type d'ordre I

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 78 213 actions.

Le montant correspondant au nombre de titres à demander représente 12 mois de salaire brut y compris le 13^{ème} mois ainsi que la prime annuelle, calculé sur la base du prix de souscription par action.

Les actions seront allouées à raison d'une action par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes. Le mécanisme d'attribution d'une action par souscripteur, dans la limite de sa demande, se fera par itération, jusqu'à épuisement du nombre d'actions dédiées à ce type d'ordre.

X.1.2. Type d'ordre II

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 402 235 actions.

Les actions seront allouées à raison d'une action par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes. Le mécanisme d'attribution d'une action par souscripteur, dans la limite de sa demande, se fera par itération, jusqu'à épuisement du nombre d'actions dédié à ce type d'ordre.

Le différentiel d'allocation s'établira à une action entre les différents investisseurs dont la demande n'aura pas été entièrement satisfaite.

En fonction de la demande globale exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être servies.

X.1.3. Type d'ordre III

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 301 676 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en multipliant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre III ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être servies.

X.1.4. Type d'ordre IV

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 893 854 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en multipliant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre IV ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être servies.

X.1.5. Type d'ordre V

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 558 660 actions.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en multipliant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de sursouscription du type d'ordre V ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être servies.

X.2. REGLES DE TRANSVASEMENT

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre III puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre V ;
- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre III puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre V puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre III est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre V puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre IV n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre III puis au type d'ordre V puis au type d'ordre I ;
- Si le nombre de titres souscrits au type d'ordre V n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre III puis au type d'ordre IV puis au type d'ordre I.

XI. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

XI.1. CENTRALISATION

Les membres du syndicat de placement remettront séparément à la Bourse de Casablanca, sous forme de clé USB, le 13 décembre 2013 avant 12 heures (et le 12 décembre 2013 en cas de cas de clôture anticipée), le fichier des souscripteurs ayant participé à la présente opération. A défaut, les souscriptions seront rejetées.

La Bourse de Casablanca procèdera à la consolidation des différents fichiers de souscription et aux rejets des souscriptions ne respectant pas les conditions de souscription prédéfinies dans la présente Note d'Information.

Le 20 décembre à 14h, la Bourse de Casablanca communiquera aux membres du syndicat de placement les résultats de l'allocation.

Le tableau ci-dessous reprend les cas de figures entraînant des rejets de souscription par la Bourse de Casablanca :

Cas de figures	Souscription(s) rejetée (s)
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I auprès de BMCE Bank ou Société Générale Marocaine de Banques et au type d'ordre II ou III, pour son propre compte et/ ou pour celui de ses enfants, chez un autre membre du syndicat de placement.	Les souscriptions effectuées chez les autres membres du syndicat de placement
Salarié ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre I et au type d'ordre II ou III.	Toutes les souscriptions au type d'ordre I
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I et plus d'une fois au type d'ordre II ou III.	Toutes les souscriptions au type d'ordre II ou III
Salarié ayant souscrit à la fois au type d'ordre I, au type d'ordre II et au type d'ordre III.	Toutes les souscriptions au type d'ordre II et III
Salarié ayant souscrit au type d'ordre II ou III pour son propre compte et pour celui d'enfants majeurs.	Toutes les souscriptions au type d'ordre II et III
Personne physique ayant souscrit au type d'ordre II ou III chez un membre du syndicat de placement et aux types d'ordre II ou III, pour le compte de ses enfants, chez un autre membre du syndicat de placement.	Toutes les souscriptions
Personnes physiques ou morales marocaines ou étrangères n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV et V ayant souscrit plus d'une fois aux types d'ordres II ou III.	Toutes les souscriptions.
Personnes physiques ou morales marocaines ou étrangères n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre IV et V ayant souscrit à la fois au type d'ordre II et III.	Toutes les souscriptions
Personne physique ayant souscrit pour son propre compte et pour celui d'enfants majeurs.	Toutes les souscriptions au nom de cette personne physique y compris celles pour ses enfants mineurs et majeurs
Souscriptions à l'un des types d'ordres II, III, IV ou V dépassant le plafond autorisé.	Les souscriptions concernées
Les souscripteurs ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre IV ou V.	Toutes les souscriptions
Souscription à un type d'ordre, effectuée chez un membre du syndicat de placement non habilité à la recevoir.	La souscription concernée
Souscription à un type d'ordre I, II, III et V, transmise avec des dépôts auprès de dépositaires non membres du syndicat de placement.	La souscription concernée
Souscription ne respectant pas le plancher ou le plafond de souscription pour un type d'ordre	La souscription concernée

XI.2. PROCEDURE D'APPEL DE FONDS

Il convient de rappeler l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs relatif à la procédure d'appel de fonds :

« Quelle que soit la procédure retenue, et si les caractéristiques de l'opération envisagée ou les circonstances du marché laissent présager un déséquilibre important entre l'offre et la demande, la Société Gestionnaire peut exiger que les sociétés de bourse membres du syndicat de placement lui versent, le jour de la remise des souscriptions, les fonds correspondant à la couverture des ordres de souscription, sur un compte désigné par la Société Gestionnaire ouvert à Bank Al-Maghrib ».

Les modalités pratiques de la mise en œuvre de l'appel de fonds sont déterminées par la Société Gestionnaire.

La décision de couverture des ordres de souscription par la Société Gestionnaire est motivée et notifiée au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sans délai.

En cas d'appel de fonds par la Bourse de Casablanca, les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse s'engagent à verser à la société de bourse qu'ils ont désignée à cet effet, à première demande, leur part dans les fonds requis par la Bourse de Casablanca.

XI.3. ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

XII. ENTITES CHARGÉES D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement des titres émis dans le cadre de la présente opération (côté vendeur) se fera par l'entremise d'Atlas Capital Bourse.

Tous les Membres du Syndicat de Placement ayant le statut de société de Bourse procéderont à l'enregistrement des allocations qu'ils auront recueillies (côté acheteurs), tandis que les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse membre du syndicat de placement qui se chargera de l'enregistrement de leurs souscriptions auprès de la Bourse de Casablanca (dans le cadre des types d'ordres qui leur sont réservés).

Ils devront informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie par écrit, et ce, avant le début de la période de souscription.

XIII. MODALITES DE REGLEMENT LIVRAISON

XIII.1. REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

Le règlement et la livraison des titres interviendront le 27 décembre 2013 selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

Conformément aux procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca, les comptes Bank Al-Maghrib des établissements dépositaires seront débités des fonds correspondant à la valeur des actions attribuées à chaque membre du syndicat de placement, majorée des commissions.

Jorf Lasfar Energy Company a par ailleurs désigné Société Générale Marocaine de Banques comme dépositaire exclusif des titres Jorf Lasfar Energy Company mis en vente dans le cadre de la présente Opération.

XIII.2. RESTITUTION DU RELIQUAT

Les membres du syndicat de placement s'engagent à rembourser aux clients dans un délai n'excédant pas 3 jours ouvrés à compter de la date de remise des allocations des titres aux membres du syndicat de placement soit le 25 décembre 2013, les reliquats espèces issus de la différence entre le montant net versé par ses clients à la souscription, et le montant net correspondant à leurs allocations réelles.

Le remboursement du reliquat doit être effectué soit par virement sur un compte bancaire ou postal, soit par remise d'un chèque, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

En cas d'échec de l'opération financière, les souscriptions doivent être remboursées dans un délai de 3 jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

XIV. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats de la présente opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la cote le 24 décembre 2013 et par la société Jorf Lasfar Energy Company par voie de presse dans un journal d'annonces légales le 26 décembre 2013.

XV. COMMISSIONS

XV.1. COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS

Dans le cadre de la présente opération de placement, chaque membre du syndicat de placement s'engage explicitement et irrévocablement, à l'égard des co-chefs de file, des coordinateurs globaux et des autres membres du syndicat de placement, à facturer aux souscripteurs pour tous les ordres enregistrés à la Bourse de Casablanca les commissions suivantes :

- 0,1% (hors taxes) pour la Bourse de Casablanca au titre de la commission d'admission lui revenant lors de l'enregistrement en Bourse ;
- 0,2% (hors taxes) au titre des commissions de règlement et de livraison ;
- 0,6% (hors taxes) pour la société de bourse. Elle s'applique sur le montant qui correspond à l'allocation effective lors du règlement livraison.
- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 10% sera appliquée en sus.

Afin d'assurer une égalité de traitement des souscripteurs quel que soit le lieu de souscription, chaque membre du syndicat de placement s'engage formellement et expressément, à ne pratiquer aucune ristourne aux souscripteurs, ni reversement de quelque sorte que ce soit, simultanément ou postérieurement à la souscription, et ce, pour quelque motif que ce soit, entre membres du syndicat de placement ou avec des tiers.

XV.2. COMMISSIONS DE PLACEMENT

Les membres du syndicat de placement de l'offre recevront une commission de 0,2% hors taxes sur les montants respectivement placés par chacun.

Cette commission, due par l'émetteur, sera versée sur les comptes Bank Al Maghrib de chacun des membres du syndicat de placement.

XVI. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XVI.1. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES

XVI.1.1. Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts (CGI), les profits de cession des actions sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux de 15%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 Dh ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

XVI.1.2. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'impôt sur le revenu.

XVI.2. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES RESIDENTES

XVI.2.1. Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

XVI.2.2. Imposition des dividendes

a. Personnes morales résidentes passibles de l'Impôt sur les Sociétés (IS)

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont exonérés de la retenue à la source de 15% à condition qu'ils fournissent à la société distributrice ou à l'établissement bancaire délégué

une attestation de propriété de titre comportant le numéro de leur identification à l'impôt sur les sociétés.

Ces dividendes sont compris dans les produits financiers de bénéficiaire avec un abattement de 100% au niveau de l'IS.

b. Personnes morales résidentes passibles de l'Impôt sur le Revenu (IR)

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%.

XVI.3. ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES

XVI.3.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que ceux réalisés par les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVI.3.2. Imposition des dividendes

Les dividendes d'actions sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVI.4. ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES NON RESIDENTES

XVI.4.1. Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisés par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession de titres des sociétés à prépondérance immobilière.

XVI.4.2. Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

L'émetteur supportera les frais relatifs à la présente opération. Ces frais sont estimés à environ 6% du montant de l'opération. Ils sont relatifs :

- aux commissions liées :
 - ✓ aux organismes conseil ;
 - ✓ au conseil juridique ;
 - ✓ au placement des titres ;
 - ✓ au dépositaire des titres ;
 - ✓ au dépositaire central Maroclear ;
 - ✓ à la Bourse de Casablanca ;
 - ✓ au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.
- aux frais suivants :
 - ✓ frais légaux ;
 - ✓ agence de communication ;
 - ✓ commissaire aux comptes ;
 - ✓ publication dans les journaux d'annonces légales.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE JORF LASFAR ENERGY COMPANY

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Jorf Lasfar Energy Company
Dénomination commerciale	TAQA Morocco
Siège social	Centrale thermique de Jorf Lasfar – Km 23 Route Régionale 301, Commune de Moulay Abdellah, El Jadida – Maroc
Numéro de téléphone	+212 (0)5 23 34 53 71
Numéro de fax	+212 (0)5 23 34 53 75
Site Internet	www.jlec.ma
Forme juridique	Société Anonyme de droit marocain à Directoire et à Conseil de Surveillance
Registre du commerce	El Jadida – 2145
Date de constitution	1997
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social (au 31/10/2013)	2 023 658 600 Dh divisé en 20 236 586 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la construction, l'exploitation, la gestion et la maintenance de Centrales Electriques, notamment les Unités 1, 2, 3 et 4 de la Centrale Electrique de Jorf Lasfar et autres ouvrages connexes ; ▪ toute opération d'import/ export de tous produits, matière première, combustibles, équipements et matériel, affrètement de navires et vaisseaux, d'aéronefs, de trains et de tout autre mode de transport ; ▪ toute opération portuaire, notamment de chargement/ déchargement, stockage, lamanage, transport, gestion, maintenance, etc., y compris celles devant être effectuées au Port de Jorf Lasfar ; ▪ et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en favoriser le développement sous quelque forme que ce soit.
Textes législatifs et réglementaires applicables	<p>De par sa forme juridique, la Société est régie par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n°1-96-124 du 30 août 1996, telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts.</p> <p>De par son activité, la société est régie par le droit marocain, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le Dahir n° 1-11-160 du 29 septembre 2011 portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable « O.N.E.E. » ; ▪ le Dahir en date du 25 août 1914 appliquant la réglementation relative aux établissements insalubres, incommodes et dangereux (établissements insalubres, incommodes et dangereux) tel que modifié ; ▪ le Dahir n° 1-03-59 en date du 12 mai 2003 portant promulgation de la loi n°11-03 relative à la protection et l'amélioration de l'environnement ; ▪ le Dahir n°1-03-60 en date du 12 mai 2003 portant promulgation de la loi n°12-03 relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement ; ▪ le Dahir n°1-06-153 en date du 22 novembre 2006 portant promulgation de la loi n°28-00 relative au traitement et l'élimination des déchets telle que modifiée ; ▪ le Dahir n°1-05-146 portant promulgation de la loi n°15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports.

De par sa future cotation en Bourse, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté 1268-08 du 7 juillet 2008 ;
- Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 822-08 du 14 avril 2008 ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n° 77-05 du 17 mars 2005 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain.

Tribunal compétent en cas de litige

Procédure d'arbitrage

Régime fiscal applicable

- Impôt sur les Sociétés : taux normal de 30% ;
- Taxe sur la Valeur Ajoutée : taux de 14% sur les factures d'énergie électrique adressées à l'ONEE, et taux de 20% sur les importations de charbon ;
- Droits de douane : les droits de douane sur les importations de charbon sont payés par JLEC, puis refacturés mensuellement au niveau des frais d'énergie. Les droits de douane sur les importations des immobilisations et des pièces de rechange sont enregistrés en charges ;
- Taxe Professionnelle : la taxe professionnelle est payée par JLEC en lieu et place de l'ONEE, puis refacturée à ce dernier au niveau de la facture mensuelle d'énergie électrique du mois d'avril de chaque année.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE JLEC

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Au 31 octobre 2013, le capital social de la Société s'établit à 2 023 658 600 Dh, intégralement libéré. Il se compose de 20 236 586 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.

A la veille de la présente opération d'introduction en Bourse, et suite à l'opération d'Augmentation de Capital Pré-IPO, le capital social de la Société s'établira à 2 135 390 400 Dh, intégralement libéré, et composé de 21 353 904 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune.

II.2. TRANSFORMATION DE L'EMETTEUR EN SOCIETE ANONYME

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 mars 2009 a décidé de procéder à la transformation de la forme juridique de la Société, faisant ainsi passer JLEC d'une Société en Commandites par Actions à une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. Cette transformation visait à permettre à JLEC :

- de mieux s'adapter à son nouveau contexte, suite à l'acquisition par TAQA en mai 2007 (passage d'une société en joint-venture entre ABB et CMS en une société détenue indirectement par TAQA) ;
- de favoriser son développement à travers la mise en place des instances de gouvernance adaptées.

II.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital social de JLEC depuis sa création se présente comme suit :

Date	Capital social initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (en Dh)	Prix par action (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Nombre total d'action	Capital final (en Dh)
janv.-97		Constitution de la Société sous la forme d'une société en commandite par actions de droit marocain	1 000	100	100	100 000	1 000	100 000
juil.-97	100 000	Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire	4 500	100	100	450 000	5 500	550 000
janv.-01	550 000	Augmentation de capital par incorporation de créances sur la Société	20 231 086	100	100	2 023 108 600	20 236 586	2 023 658 600
déc-13	2 023 658 600	Augmentation de capital par émission d'actions en numéraire, souscrite par des investisseurs institutionnels	1 117 318	100	447,5	111 731 800	21 353 904	2 135 390 400

Source : JLEC

A la date de création de JLEC en 1997, le capital social de la Société s'élevait à 100 000 Dh, réparti en 1 000 actions de 100 Dh de valeur nominale chacune.

Les actionnaires ont procédé au cours de la même année à une augmentation de capital par émission d'actions en numéraire d'un montant de 450 000 Dh, soit en créant 4 500 actions de 100 Dh chacune.

En décembre 2000, les actionnaires directs de la Société ont procédé au rachat d'une fraction des dettes, contractées en 1997 d'un syndicat de prêteurs internationaux pour financer les coûts afférents à l'investissement initial de la Société, et ce pour un montant de 387,5 MUSD. A l'issue dudit rachat, la dette concernée a été convertie en dirhams (sur la base d'un taux de change de : 1 USD = 10,88 Dh, soit 4 214 809 600 Dh) et répartie comme suit :

- 84 296 200 Dh pour Tre Kronor Investment AB ;
- 4 594 100 Dh pour AB Cythere 61 ;

- 2 018 514 500 Dh pour AB Cythere 63 ;
- 84 296 200 Dh pour Jorf Lasfar Handelsbolag ;
- 969 406 200 Dh pour Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag ;
- 1 053 702 400 Dh pour Jorf Lasfar EnergiAktiebolag.

Une partie de la dette rachetée par les actionnaires a été convertie en capital en janvier 2001. Cette augmentation de capital a été réalisée au profit de :

- AB Cythere 61 (45 941 titres), et
- AB Cythere 63 (20 185 145 titres).

L'opération a porté le capital social de la Société de 550 000 Dh à 2 023 658 600 Dh. Le nombre d'actions totales composant le capital social de la Société est passé de 5 500 actions à 20 236 586 actions de 100 Dh de valeur nominale chacune.

En décembre 2013, la Société procèdera à une augmentation de capital qui sera souscrite entièrement par trois investisseurs institutionnels marocains, par émission de 111 731 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 Dh et au prix de 447,5 Dh par action, soit une prime d'émission de 347,5 Dh par action. Ce placement privé portera le capital de la Société de 2 023 658 600 Dh à 2 135 390 400 Dh. Le nombre d'actions totales passera de 20 236 586 actions à 21 353 904 actions.

II.4. HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

L'actionnariat de JLEC sur les cinq derniers exercices se présente comme suit :

	2008		2009		2010	
	Nombre de titres	% détention et % droits de vote	Nombre de titres	% détention et % droits de vote	Nombre de titres	% détention et % droits de vote
AB Cythere 63	20 187 779	99,76%	20 187 779	99,76%	20 187 779	99,76%
AB Cythere 61	45 947	0,23%	45 947	0,23%	45 947	0,23%
Tre Kronor Investment AB	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Handelsbolag	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag	1 265	0,01%	1 265	0,01%	1 265	0,01%
Jorf Lasfar EnergiAktiebolag	1 375	0,01%	1 375	0,01%	1 375	0,01%
Total	20 236 586	100,00%	20 236 586	100,00%	20 236 586	100,00%

	2011		2012		31-oct-13	
	Nombre de titres	% détention et % droits de vote	Nombre de titres	% détention et % droits de vote	Nombre de titres	% détention et % droits de vote
AB Cythere 63	20 187 779	99,76%	20 187 776	99,76%	20 187 776	99,76%
AB Cythere 61	45 947	0,23%	45 947	0,23%	45 947	0,23%
Tre Kronor Investment AB	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Handelsbolag	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag	1 265	0,01%	1 265	0,01%	1 265	0,01%
Jorf Lasfar EnergiAktiebolag	1 375	0,01%	1 375	0,01%	1 375	0,01%
Carl Robert Sheldon	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Frank Joseph Perez	0	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Steven Lewis Philips	0	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Srinivasan Gopalakrishnan	0	0,00%	1	0,00%	0	0,00%
Khaled Al Sayari	0	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Total	20 236 586	100,00%	20 236 586	100,00%	20 236 586	100,00%

Source : JLEC

II.5. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.5.1. Répartition du capital de la Société

La structure de l'actionnariat de JLEC se présente de la manière suivante :

	Avant Pré-IPO (*)		Après Pré-IPO et avant IPO		Après IPO	
	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital
AB Cythere 63	20 187 776	99,76%	20 187 776	94,54%	20 187 776	85,58%
AB Cythere 61	45 947	0,23%	45 947	0,22%	45 947	0,19%
Tre Kronor Investment AB	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Handelsbolag	110	0,00%	110	0,00%	110	0,00%
Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag	1 265	0,01%	1 265	0,01%	1 265	0,01%
Jorf Lasfar EnergiAktiebolag	1 375	0,01%	1 375	0,01%	1 375	0,01%
Groupe TAQA	20 236 583	100,00%	20 236 583	94,77%	20 236 583	85,79%
Carl Robert Sheldon	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Frank Joseph Perez	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Khaled Al Sayari	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Membres du Conseil de Surveillance	3	0,00%	3	0,00%	3	0,00%
RMA Watanya	0	0,00%	446 927	2,09%	446 927	1,89%
SCR	0	0,00%	446 927	2,09%	446 927	1,89%
MCMA	0	0,00%	223 464	1,05%	223 464	0,95%
Investisseurs institutionnels	0	0,00%	1 117 318	5,23%	1 117 318	4,74%
Flottant en Bourse	0	0,00%	0	0,00%	2 234 638	9,47%
Total	20 236 586	100,00%	21 353 904	100,00%	23 588 542	100,00%

Source : JLEC
 (*) Situation au 31 octobre 2013

A l'issue de la présente opération d'introduction en Bourse, AB Cythere 63 demeurera le principal actionnaire de JLEC avec plus de 85,58% du capital et des droits de vote de la Société. TAQA demeurera par ailleurs l'actionnaire indirect principal de JLEC à hauteur de 85,79%.

Après l'introduction en Bourse, les actionnaires historiques de la Société (à savoir les sociétés Jorf Lasfar EnergiAktiebolag, Jorf Lasfar Power Energy AB, Jorf Lasfar Handelsbolag, Tre Kronor Investment AB, AB Cythere 61, et AB Cythere 63) envisagent de céder la totalité des titres JLEC qu'ils détiennent à Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA). Cette opération se fera sur le marché de blocs de la Bourse de Casablanca. Elle aura pour objectif d'opérer un rapprochement entre JLEC et son actionnaire de référence en simplifiant la structure de l'actionnariat.

II.5.2. Renseignements relatifs aux actionnaires

a. Actionnaire de référence (Groupe TAQA)

A la veille de l'opération d'introduction en Bourse, le capital de JLEC est détenu directement à hauteur de 94,77% par six sociétés de droit suédois :

- Jorf Lasfar EnergiAktiebolag ;
- Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag ;
- Jorf Lasfar Handelsbolag ;
- Tre Kronor Investment AB ;
- AB Cythere 61 ;

- AB Cythere 63.

Cet actionnariat est un héritage de la Joint-venture entre le Groupe ABB et le Groupe CMS, dont le consortium avait remporté l'appel d'offres lancé en 1994 par l'ONEE pour :

- l'exploitation des Unités 1 et 2 de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar ;
- la conception, la construction, le financement et l'exploitation des unités 3 et 4.

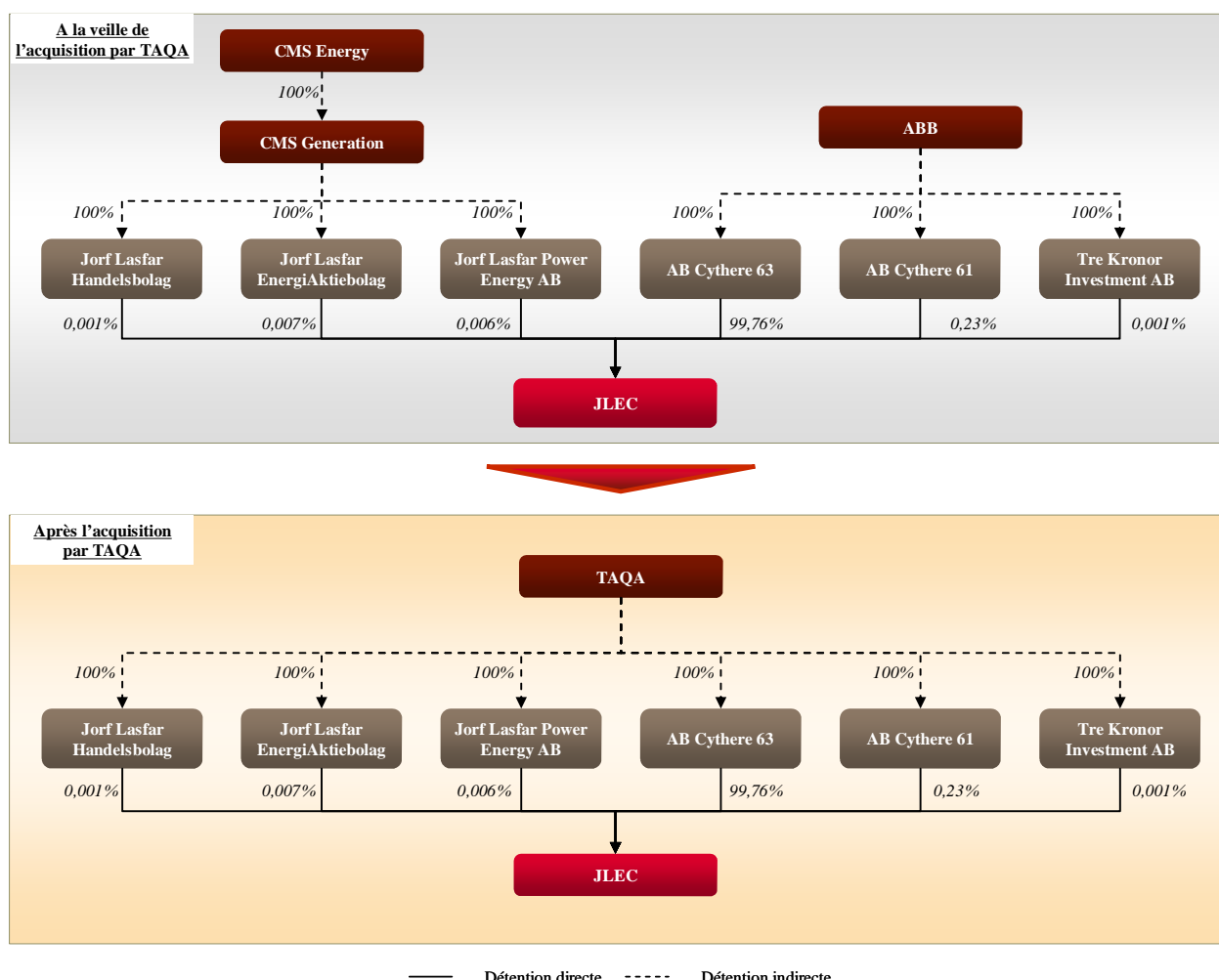
De ce fait, les sociétés Jorf Lasfar EnergiAktiebolag, Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag et Jorf Lasfar Handelsbolag étaient initialement des filiales de CMS Energy Group jusqu'à l'acquisition par TAQA de CMS Generation (division internationale de production électrique) le 2 mai 2007. A cette date, les trois entités sont devenues des filiales indirectement détenues par TAQA.

Les trois autres sociétés actionnaires de JLEC, à savoir Tre Kronor Investment AB, AB Cythere 61 et AB Cythere 63, étaient des filiales du Groupe ABB jusqu'à leur acquisition par TAQA le 2 mai 2007. A cette date, les trois entités sont devenues des filiales indirectement détenues par TAQA.

Suite à ces acquisitions, JLEC et ses six actionnaires suédois sont devenus directement et indirectement détenus par TAQA.

Le schéma ci-dessous récapitule l'évolution de la structure de l'actionnariat avant et après l'acquisition par le Groupe TAQA en 2007 :

Evolution de la structure de l'actionnariat de JLEC lors de l'acquisition par le Groupe TAQA



Source : JLEC

Les principaux renseignements (comptes base sociale) relatifs à ces six sociétés actionnaires sont présentés ci-après :

AB Cythere 63

Dénomination sociale	AB Cythere 63
Date de création	18 août 1999
Siège social	c/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Box 1711, SE-111-87 Stockholm, Suède
Activité	Société d'investissement en valeurs mobilières
Chiffre d'affaires (2012)	0 SEK
Résultat net (2012)	-39 890 SEK
Capitaux propres/ situation nette (2012)	2 504 337 309 SEK
Actionnariat au 31/12/2012	Actionnaire direct à 100% : TAQA International B.V. (Pays-Bas) (elle-même détenue indirectement à 100% par TAQA)
Titres détenus dans JLEC à la veille de l'IPO (% du capital)	20 187 776 titres ⁶ (94,539% du capital)

Source : AB Cythere 63

AB Cythere 61

Dénomination sociale	AB Cythere 61
Date de création	25 mai 1998
Siège social	c/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Box 1711, SE-111-87 Stockholm, Suède
Activité	Société d'investissement en valeurs mobilières
Chiffre d'affaires (2012)	0 SEK
Résultat net (2012)	-240 403 SEK
Capitaux propres (2012)	6 304 869 SEK
Actionnariat au 31/12/2012	TAQA (100%, indirect)
Titres détenus dans JLEC à la veille de l'IPO (% du capital)	45 947 titres (0,215% du capital)

Source : AB Cythere 61

⁶ En plus des 20 187 776 titres, AB Cythere 63 détient également les trois (3) actions de garantie prêtées aux membres du Conseil de Surveillance de JLEC

Jorf Lasfar EnergiAktiebolag

Dénomination sociale	Jorf Lasfar EnergiAktiebolag
Date de création	7 mai 1997
Siège social	c/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Box 1711, SE-111-87 Stockholm, Suède
Activité	Société d'investissement en valeurs mobilières
Chiffre d'affaires (2012)	0 SEK
Résultat net (2012)	-174 300 SEK
Capitaux propres (2012)	3 756 095 SEK
Actionnariat au 31/12/2012	TAQA (100%, indirect)
Titres détenus dans JLEC à la veille de l'IPO (% du capital)	1 375 titres (0,006% du capital)

Source : Jorf Lasfar EnergiAktiebolag

Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag

Dénomination sociale	Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag
Date de création	23 novembre 1999
Siège social	c/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Box 1711, SE-111-87 Stockholm, Suède
Activité	Société d'investissement en valeurs mobilières
Chiffre d'affaires (2012)	0 SEK
Résultat net (2012)	-174 220 SEK
Capitaux propres (2012)	3 444 109 SEK
Actionnariat au 31/12/2012	TAQA (100%, indirect)
Titres détenus dans JLEC à la veille de l'IPO (% du capital)	1 265 titres (0,006% du capital)

Source : Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag

Tre Kronor Investment AB

Dénomination sociale	Tre Kronor Investment AB
Date de création	30 janvier 1991
Siège social	c/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Box 1711, SE-111-87 Stockholm, Suède
Activité	Société d'Investissement en Valeurs Mobilières
Chiffre d'affaires (2012)	0 SEK
Résultat net (2012)	-203 734 SEK
Capitaux propres (2012)	288 967 SEK
Actionnariat au 31/12/2012	TAQA (100%, indirect)
Titres détenus dans JLEC à la veille de l'IPO (% du capital)	110 titres (0,001% du capital)

Source : Tre Kronor Investment AB

Jorf Lasfar Handelsbolag

Dénomination sociale	Jorf Lasfar Handelsbolag
Date de création	1 ^{er} mars 1996
Siège social	c/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Box 1711, SE-111-87 Stockholm, Suède
Activité	Société d'Investissement en Valeurs Mobilières
Chiffre d'affaires (2012)	0 SEK
Résultat net (2012)	-223 574 SEK
Capitaux propres (2012)	1 578 057 SEK
Actionnariat au 31/12/2012	TAQA (100%, indirect)
Titres détenus dans JLEC à la veille de l'IPO (% du capital)	110 titres (0,001% du capital)

Source : Jorf Lasfar Handelsbolag

b. Autres actionnaires

A l'issue de l'opération d'Augmentation de Capital Pré-IPO, trois investisseurs institutionnels qualifiés rejoindront le tour de table de JLEC :

- RMA Watanya : 2,093% du capital social et des droits de vote à la veille de l'IPO ;
- SCR : 2,093% du capital social et des droits de vote à la veille de l'IPO ;
- MCMA : 1,046% du capital social et des droits de vote à la veille de l'IPO.

RMA Watanya

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA Watanya est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises. En effet, au 31 décembre 2012, le montant de ces primes s'élève à 5,1 Mrds Dh. Ainsi, RMA Watanya capte une part de marché globale de 19,5%. RMA Watanya est l'un des investisseurs institutionnels les plus actifs sur la place financière nationale avec des participations clés dans le secteur financier ainsi que dans d'autres secteurs de l'économie.

SCR

Créée en 1960 par convention entre l'état et la CDG (principal actionnaire), la Société Centrale de Réassurance est la première compagnie de réassurance marocaine avec plus de 70% de part de marché. Sa mission de conservation des primes et de mobilisation de l'épargne la conduit à investir dans l'économie nationale en prenant des participations dans des sociétés opérant dans les secteurs clés de l'économie marocaine. Au titre de l'exercice 2012, la SCR affiche un chiffre d'affaires de 2,8 Mrds Dh.

MCMA

Créée en 1969, la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances est un acteur majeur du secteur financier au Maroc. Société d'assurance et mutualiste marocaine de premier plan avec un montant de primes émises de 1,2 Mrds Dh au titre de l'exercice 2012, elle figure parmi les investisseurs institutionnels les plus présents de la place. Son portefeuille d'investissements touche à plusieurs secteurs et comprend des participations dans plusieurs sociétés (cotées et non cotées) de dimension nationale tels que Attijariwafa Bank, Banque Centrale Populaire, BMCE Bank, Alliances Développement Immobilier, Lesieur Cristal, Cosumar, ou encore Sonasid.

III. PACTE D'ACTIONNAIRES

Le capital de JLEC ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires. L'opération de Placement Privé ne fait pas, par ailleurs, l'objet d'un pacte d'actionnaires.

IV. INTENTION DES ACTIONNAIRES

Après l'introduction en Bourse, les actionnaires historiques de la Société (à savoir les sociétés Jorf Lasfar EnergiAktiebolag, Jorf Lasfar Power Energy AB, Jorf Lasfar Handelsbolag, Tre Kronor Investment AB, AB Cythere 61, et AB Cythere 63) envisagent de céder la totalité des titres JLEC qu'ils détiennent à Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA). Cette opération se fera sur le marché de blocs de la Bourse de Casablanca. Elle aura pour objectif d'opérer un rapprochement entre JLEC et son actionnaire de référence en simplifiant la structure de l'actionariat.

V. RESTRICTIONS EN MATIERE DE NEGOCIABILITE

La présente Opération est destinée au premier compartiment de la Bourse de Casablanca. Il n'existe dès lors, conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca, aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de JLEC.

Selon les dispositions de l'article 5.1 de la convention de souscription relative à l'opération d'Augmentation de Capital Pré-IPO, chacun des Investisseurs Institutionnels souscrivant à ladite opération s'interdit de céder tout ou partie des actions nouvelles qu'il détient dans le capital de la Société et ce, pendant une période de quatre (4) ans commençant à courir à compter de la date de réalisation en décembre 2013.

VI. DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Il n'existe aucune obligation de franchissement de seuil de participation découlant de l'application des statuts de la Société.

Les porteurs d'actions JLEC sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuils conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuils ».

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ses actions ou de ses droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation ».

Les porteurs d'actions JLEC, concernés par les franchissements de seuil, doivent informer également dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'ils ont l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou les droits de vote détenus ou possédés. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession des actions.

VII. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

VII.1. DISPOSITIONS STATUTAIRES

Selon l'article 30 des statuts, il est prélevé, sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement

cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième (10^{ème}) du capital social.

Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué des pertes antérieures et des réserves imposées par la loi ou par les statuts ou des réserves facultatives, constitue le bénéfice distribuable.

Le résultat distribuable ressortant des comptes sociaux de la Société dûment approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaires des actionnaires, sera intégralement distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits dans le capital social.

Il pourra être dérogé à cette règle de distribution sur proposition contraire du Directoire ou si le respect de l'équilibre financier de la Société et/ ou si la trésorerie disponible et/ ou si les limites imposées par des dispositions législatives ne permettent pas une telle distribution.

L'article 31 stipule que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Directoire.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal, statuant en référé, à la demande du Directoire.

VII.2. DIVIDENDES DISTRIBUES

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas effectué de distribution de dividendes à ses actionnaires.

Sur la période prévisionnelle, JLEC envisage de maximiser le taux de distribution des dividendes tout en respectant les différents engagements financiers prévus dans les contrats de financement bancaire.

Pour rappel, la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices dans la mesure où sa trésorerie disponible a été utilisée pour financer le projet des Unités 5 et 6. De ce fait, JLEC a procédé à des injections de près de 1 200 Mdh dans le capital de JLEC 5&6 au cours de cette période.

VIII. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Les actions de JLEC ne font l'objet d'aucun nantissement.

IX. SURETES ET GARANTIES OCTROYEES PAR JLEC A SES BAILLEURS DE FONDS

La liste des principales sûretés et garanties octroyées par JLEC dans le cadre de ses contrats de financement bancaire se détaillent comme suit :

- une convention de cession de créances, portant sur les Créances Indemnitaires ONE-ODEP, les Créances Manipulation et Stockage, les Créances Indemnitaires Garantie de l'Etat, les Créances O&M, et les Créances Fournitures ;
- des cessions de créances professionnelles sur toute créance détenue sur un même débiteur, d'un montant nominal supérieur à 25 Mdh par année et par créance, ou, dans la mesure du possible, une sûreté sur un actif corporel non visé par le Contrat de Fourniture d'Electricité ou le Contrat de Transfert de Jouissance que JLEC détiendrait en propre d'une valeur supérieure à 25 Mdh par actif ;
- une convention de délégation d'indemnités de polices d'assurances professionnelles ;
- des nantisements sur les soldes des comptes bancaires de JLEC au Maroc et à l'étranger.

Les sûretés accordées par JLEC restent en vigueur jusqu'à la date à laquelle toute obligation, présente ou future, de payer toute somme due par JLEC au titre des documents de financement aura été irrévocablement et intégralement payée. A l'issue de cette période de garantie et à la demande de JLEC, l'agent des sûretés (agissant pour le compte des créanciers), donnera mainlevée des sûretés.

Par ailleurs, JLEC s'engage, au titre de ses contrats de financement bancaire, à ne pas distribuer de dividendes dans le cas où à une date de distribution de dividendes (i) le Service de la Dette dû à cette

date de distribution ne serait pas payé, ou (ii) une telle distribution aurait pour effet le non respect par JLEC de ses Engagements Financiers ou si un Cas de Défaut ou un Cas de Défaut Potentiel est survenu et persiste chez JLEC ou résulte d'un tel paiement.

Pour information, les principaux Engagements Financiers de JLEC au titre des contrats de financement concernent :

- le Ratio d'Endettement net, qui doit être :
 - ✓ à chaque date de test survenant pendant les exercices 2009 à 2013 (inclus), inférieur ou égal à 0,75 ;
 - ✓ à chaque date de test survenant pendant les exercices 2014 à 2018 (inclus), inférieur ou égal à 0,65 ;
 - ✓ à chaque date de test survenant pendant les exercices 2019 à 2023 (inclus), inférieur ou égal à 0,55 ;
 - ✓ à chaque date de test survenant pendant les exercices postérieurs à 2023, inférieur ou égal à 0,30
- le Ratio de Couverture de la Dette, qui doit être, à chaque date de test, supérieur ou égal à 1,2.

X. MARCHE DES TITRES DE JLEC

A la date de publication de la présente Note d'Information, la Société n'a procédé à aucune émission de titres de capital ou de créances sur les marchés marocain ou étranger.

XI. NOTATION

A ce jour, la Société n'a pas fait l'objet d'une notation.

XII. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de JLEC sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

NB : la présentation des dispositions statutaires ci-après résulte notamment de la modification des statuts tels qu'adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'introduction en Bourse, étant précisé que ladite modification a été décidée sous la condition suspensive de la réalisation de l'introduction en Bourse de JLEC.

XII.1. MODE DE CONVOCATION

Le Conseil de Surveillance convoque les Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur ces résolutions.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires des actionnaires peuvent également être convoquées par :

- les Commissaires aux Comptes, mais uniquement après avoir vainement requis la convocation par le Conseil de Surveillance ;
- le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

L'article 21 des statuts de la Société prévoit que :

- la Société doit publier, trente (30) jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires, dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues à l'article 124 de la loi n° 17-95 ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée par le Directoire ;
- les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales. Si toutes les actions de la société sont nominatives, l'avis prévu au précédent alinéa peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire dans les formes et conditions prescrites par les Statuts ;
- le délai de convocation est au moins de quinze (15) jours francs sur première convocation et de huit (8) jours francs sur convocation suivante. La convocation à une Assemblée réunie sur deuxième convocation doit rappeler la date de l'Assemblée qui n'a pu valablement délibérer ;
- la convocation doit, dans tous les cas, indiquer le jour, heure et lieu de réunion ainsi que la nature de l'Assemblée Ordinaire, Extraordinaire ou Spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolution. La convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé doit en outre être accompagnée notamment des états de synthèse dudit exercice conformément aux dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonyme telle que modifiée et complétée.

XII.2. ORDRE DU JOUR

Selon l'article 22 des statuts de la Société, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.

Lorsque le capital social de la Société est supérieur à cinq (5) millions de dirhams, le montant du capital à représenter en application de l'alinéa précédent, est réduit à deux pour cent (2%) pour le surplus.

XII.3. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, déposer au lieu indiqué par l'avis de convocation, cinq (5) jours au plus tard avant la date de la réunion, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions. Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, son conjoint ou par un ascendant ou descendant.

Un actionnaire peut être représenté, en outre, par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze (15) jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

XII.4. POUVOIRS

XII.4.1. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est celle qui est convoquée en vue de prendre toutes les décisions qui n'entrent pas dans le champ d'attribution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en vertu d'une disposition de la Loi, c'est-à-dire toute décision induisant une modification des statuts.

Elle se réunit au moins une (1) fois par an, pour délibérer et statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé, dans les six (6) mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une (1) seule fois et pour la même durée par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil de Surveillance.

XII.4.2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la Loi.

Elle peut décider notamment :

- toutes opérations de fusion ou de scission ;
- le transfert ou la vente à tout tiers ou l'apport à toute société de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs de la Société ;
- la dissolution anticipée de la Société ;
- la transformation de la Société en société de toute autre forme ;
- l'émission d'emprunts sous forme d'obligations convertibles en actions ;
- l'émission d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;
- la modification du capital de la Société et la délégation au Directoire de tous pouvoirs pour réaliser une augmentation ou une réduction de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts ;
- la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société ;

Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions. Elle ne peut pas changer la nationalité de la Société.

XII.5. QUORUM

Les dispositions statutaires de la société JLEC sont plus restrictives que les dispositions de la loi n°17-95 régissant les assemblées générales, et notamment relatives aux règles de quorum et de majorité :

Statuts de JLEC			Dispositions de la Loi n°17-95	
Quorum	1 ^{ère}	convocation	51% des actions ayant le droit de vote	25% des actions ayant le droit de vote
Assemblée Ordinaire				
Quorum	2 ^{ème}	convocation	Aucun quorum requis	Aucun quorum requis
Assemblée Ordinaire				
Quorum	1 ^{ère}	convocation	55% des actions ayant le droit de vote	50% des actions ayant le droit de vote
Assemblée Extraordinaire				
Quorum	2 ^{ème}	convocation	51% des actions ayant le droit de vote	25% des actions ayant le droit de vote
Assemblée Extraordinaire				

Source : JLEC, Loi n°17-95 (telle que modifiée et complétée)

XII.5.1. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins 51% des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

XII.5.2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, 55% des actions ayant le droit de vote et, sur deuxième convocation, 51% des actions ayant le droit de vote.

XII.6. DELIBERATIONS

XII.6.1. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et la majorité de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 111 de la Loi, telle que modifiée.

XII.6.2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et la majorité de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi, telle que modifiée.

XIII. CONSEIL DE SURVEILLANCE

XIII.1. COMPOSITION

L'article 16.1 des statuts de la Société prévoit que :

- le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus ;
- les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Lors de leur nomination, les personnes morales sont tenues de désigner, pour exercer leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance, un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans que cette personne soit tenue d'être elle-même actionnaire, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le Conseil de Surveillance de la Société au 31 octobre 2013 se compose des personnes suivantes :

Membre du Conseil de Surveillance	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat	Nombre d'actions détenues
Carl Robert Sheldon	Président	30 juillet 2013*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	1
Frank Joseph Perez	Vice-Président	23 février 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	1
Khaled Al Sayari	Membre	30 juillet 2013*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	1

Source : JLEC

Les membres présentés ci-dessus siègent au Conseil de Surveillance de la Société en tant que salariés de TAQA. En l'occurrence, leurs fonctions au sein du Groupe ainsi que leurs principaux autres mandats se présentent comme suit :

Nom	Fonction principale au sein de TAQA	Autres mandats
Carl Robert Sheldon	Chief Executive Officer de TAQA	Président Directeur Général de Aglauros Inc. Administrateur de CMS Generation UK Operating Private Limited Administrateur de TAQA Atrush B.V. Administrateur de TAQA Financial Services B.V. Président Directeur Général de TAQA Generation International Operating Company Président Directeur Général de TAQA Generation Investment Company I Président Directeur Général de TAQA Generation Investment Company II Président Directeur Général de TAQA Generation Investment Company III Président Directeur Général de TAQA Generation Investment Company IV Président Directeur Général de TAQA Generation Investment Company VII Président Directeur Général de TAQA Generation LLC Administrateur de TAQA International B.V. Directeur Général B de TAQA International Holdings Coöperatief U.A. Président Directeur Général de TAQA Iraq Power Holding Limited Président Directeur Général de TAQA Jubail Investment Company Administrateur de TAQA Jyoti Energy Ventures Private Limited Président Directeur Général de TAQA Levant Energy Holding Président Directeur Général de TAQA New World, Inc. Administrateur de TAQA Power Investment (India) B.V. Président Directeur Général de TAQA Takoradi Investment Company II Président Directeur Général de TNW Energy LLC

Nom	Fonction principale au sein de TAQA	Autres mandats
Frank Joseph Perez	Executive Officer – Head of Global Power & Water Division à TAQA	Administrateur de AB Cythere 61 Administrateur de AB Cythere 63 Vice-Président Exécutif de Aglauros Inc. Administrateur de CMS Generation UK Operating Private Limited Administrateur de Jorf Lasfar Aktiebolag Administrateur de Jorf Lasfar EnergiAktiebolag Membre du Conseil de Surveillance de JLEC 5&6 Administrateur de Jorf Lasfar Power Energy Aktiebolag Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Generation International Operating Company Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Generation Investment Company I Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Generation Investment Company II Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Generation Investment Company III Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Generation Investment Company IV Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Generation Investment Company VII Vice-Président Exécutif de TAQA Generation LLC Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Iraq Power Holding Limited Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Jubail Investment Company Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Levant Energy Holding Vice-Président Exécutif de TAQA New World, Inc. Administrateur de TAQA Power Ventures B.V. Administrateur et Vice-Président Exécutif de TAQA Takoradi Investment Company II Administrateur de TAQA Turkey Investment Limited Vice-Président Exécutif de TNW Energy LLC Administrateur de Tre Kronor Investment AB
Khaled Al Sayari	Group Vice-President of Strategic Relationships and Public Affairs à TAQA	Membre du Conseil d'Administration du Conseil des Investissements dans des Entreprises en dehors des Emirats Arabes Unis Directeur Général de la société turque "Kahramanmaras" Chef du Secrétariat du Conseil Emirati-Canadien des Affaires

Source : JLEC

XIII.2. POUVOIRS

Selon l'article 16.5 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut convoquer toute Assemblée Générale sur l'ordre du jour qu'il détermine.

Il autorise le Directoire à effectuer les opérations visées à l'article 15.6 des statuts de la Société, à savoir la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution

de sûretés ainsi que les cautions, avals ou garanties au nom de la Société. Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération. Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux. Il révoque le Président du Directoire, qui demeure néanmoins membre du Directoire, et peut décider la révocation des membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut décider la création en son sein de comités consultatifs dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance lui-même par Loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs de Directoire.

XIII.3. DELIBERATIONS

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que la Société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-président, par tous moyens, y compris verbalement, et en respectant un délai de huit (8) jours au minimum avant la date de tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à 48 heures ou à 24 heures.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion. Aucune justification de la convocation n'est nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Elles peuvent également se tenir par visioconférence, ou par tous moyens équivalents permettant l'identification des membres du Conseil de Surveillance dans le respect des conditions fixées par l'article 50 bis de la Loi.

Lorsque le Conseil de Surveillance ne se réunit pas au siège social, la Société prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société.

Le Conseil de Surveillance peut nommer à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance et les autres personnes qui y assistent.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. Chaque membre peut donner mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil. Chaque membre présent ne peut, au cours d'une même séance, disposer que d'un (1) seul pouvoir. En cas de partage des voix, le Président du Conseil, ou le président de séance désigné par ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement, dispose d'une voix prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président du Conseil de Surveillance et par au moins un (1) membre du Conseil de Surveillance ou, en cas d'absence du Président du Conseil de Surveillance, par deux (2) membres du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux sont reproduits dans un registre spécial. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil de Surveillance, et en cours de liquidation par un liquidateur.

XIV. DIRECTOIRE

XIV.1.COMPOSITION

Selon l'article 15.1 des statuts de JLEC, la Société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Il est composé de cinq (5) membres. Le nombre des membres du Directoire peut être porté jusqu'à sept (7) membres.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisies en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la Société.

Conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société, les membres du Directoire sont nommés pour une durée de six ans. Les membres du Directoire sont rééligibles.

Le Directoire de JLEC au 31 octobre 2013 se compose des personnes suivantes :

Membre du Directoire	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Abdelmajid Iraqui Houssaini	Président	16 mars 2009	15 mars 2015
David Edward O'Hanian II	Membre	22 décembre 2009	22 décembre 2015
Omar Alaoui M'hamdi	Membre	21 mars 2011	22 décembre 2015
Kenneth Boyle	Membre	30 juillet 2013*	22 décembre 2015
John Keith McLaren	Membre	30 juillet 2013*	22 décembre 2015

Source : JLEC

* MM. Boyle et McLaren ont été nommés par le Conseil de Surveillance en date du 12 juillet 2013. Leur nomination n'est cependant effective qu'à partir du 30 juillet 2013

Aucun des membres du Directoire de JLEC n'est salarié de la Société. Cependant, les différents membres entretiennent des liens indirects avec JLEC à travers :

- TAQA North Africa, dont MM. Iraqui Houssaini et Alaoui M'hamdi sont salariés ;
- TAQA, dont MM. Boyle, McLaren et O'Hanian II sont salariés.

XIV.2.POUVOIRS

Selon l'article 15.5 des statuts de la Société, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Il peut décider la création de comités consultatifs dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Directoire lui-même par la loi ou les statuts.

XIV.3.DELIBERATIONS

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement, et en respectant un délai de huit (8) jours au minimum avant la date de tenue de la réunion du Directoire. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à 48 heures ou à 24 heures.

Aucune justification de la convocation n'est nécessaire si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Le Président du Directoire préside les séances. Le Directoire nomme un secrétaire qui peut être pris en dehors de ses membres. Il est tenu un registre des décisions du Directoire.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des voix.

Tout membre du Directoire peut être représenté par un autre membre du Directoire. Etant précisé que chaque membre du Directoire ne peut disposer au cours d'une même séance que d'une seule procuration.

En cas de partage des voix, celle du Président du Directoire ou du Président de séance désigné par ce dernier, en cas d'absence ou d'empêchement, est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par l'article 50 bis de la Loi. Toutefois, ces moyens ne sont pas admis lorsque le Directoire se réunit en vue de dresser les états de synthèse, d'établir le rapport de gestion, d'arrêter le résultat net de l'exercice et le projet d'affectation pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, signés par le Président du Directoire. Les procès-verbaux sont reproduits sur un registre spécial. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Directoire, l'un de ses membres, le secrétaire du Directoire ou toute autre personne désignée par le Directoire.

XIV.4.CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

XIV.5.AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Les autres mandats de M. Abdelmajid Iraqui Houssaini se présentent comme suit :

Société	Fonction
JLEC 5&6	Président du Directoire
TAQA North Africa SCA	Représentant du Gérant Unique
TAQA Morocco Wind Corporation S.A.	Directeur Général et Administrateur

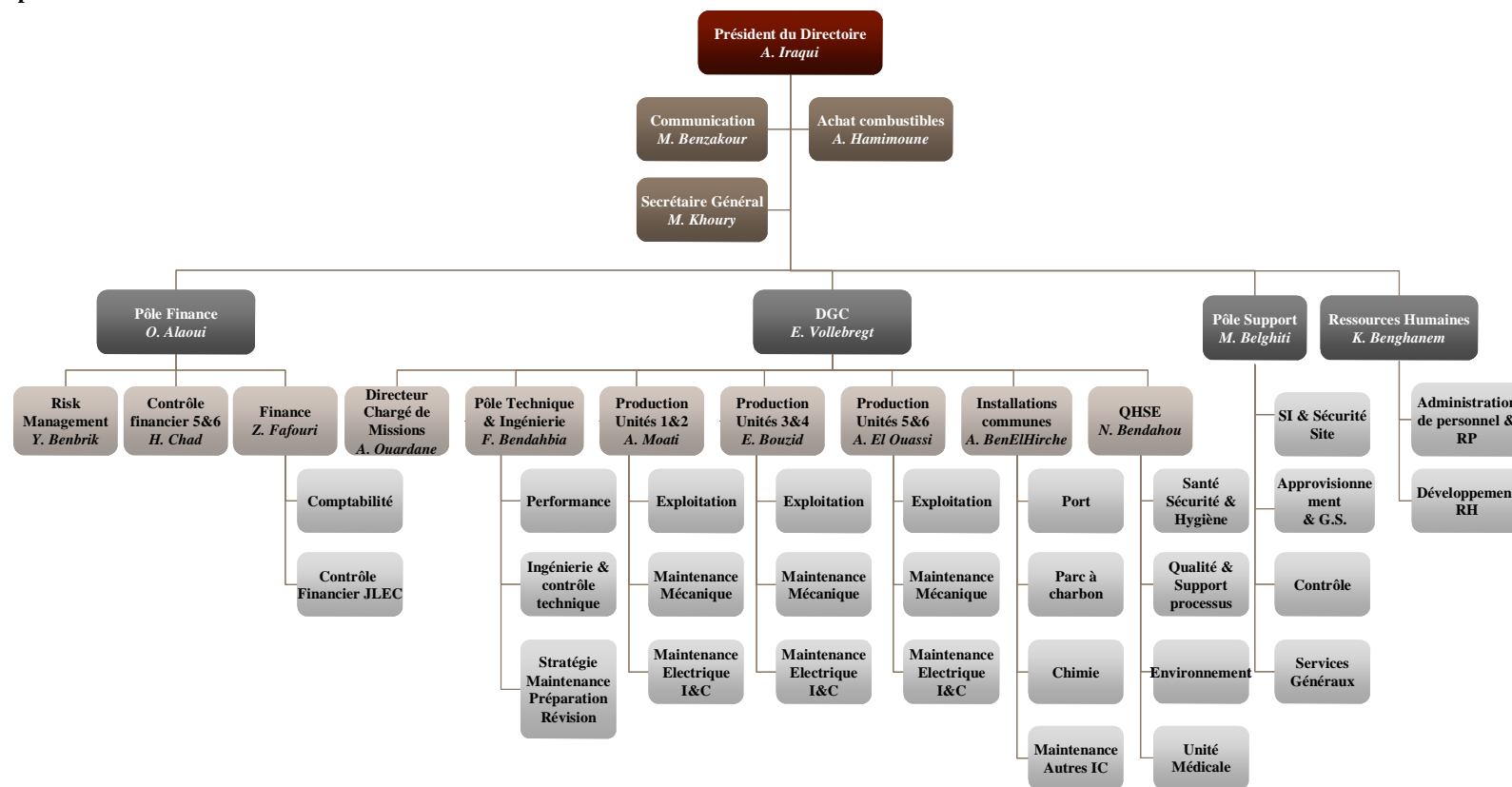
Source : JLEC

XV. ORGANISATION DE JLEC

XV.1. ORGANIGRAMME

L'organigramme de JLEC se présente de la manière suivante :

Organigramme opérationnel de JLEC au 31 octobre 2013



N.B : Etant donné le business modèle de JLEC, l'organigramme ci-dessus présente une vision élargie englobant à la fois JLEC, JLEC 5&6, ainsi que du personnel du Groupe TAQA, et de TAQA North Africa (société gestionnaire de la Centrale)

Source : JLEC

Il existe différentes directions au sein de la Société, les principales étant :

- **les Directions de la Production** : au nombre de trois, (une pour deux unités), les Directions de la Production ont pour mission de :
 - ✓ assurer l'exploitation et la maintenance des unités dans les meilleures conditions de rendement, de disponibilité et de coût, selon les standards de productivité de l'activité et les axes stratégiques de l'entreprise ;
 - ✓ veiller à la sécurité des hommes et du matériel ainsi qu'au respect des normes environnementales du secteur ;
- **la Direction des Installations Communes** : cette direction est chargée de coordonner et de gérer l'ensemble des ressources et moyens techniques liés aux :
 - ✓ installations portuaires et parc de stockage des combustibles (charbon et fuel) ;
 - ✓ installations de production et de stockage d'eau déminéralisée ;
 - ✓ autres installations communes ;
- **le Pôle Technique et Ingénierie** : son rôle consiste à :
 - ✓ assurer le suivi des performances techniques des unités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;
 - ✓ apporter un appui technique aux Directions de Production ;
 - ✓ fournir aux Directeurs de production les éléments d'analyse et de décision ;
 - ✓ définir la stratégie de la maintenance et de la production ;
 - ✓ préparer et planifier les arrêts programmés des unités 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;
 - ✓ analyser les performances techniques et les pratiques de maintenance et d'exploitation et proposer des actions d'amélioration ;
- **le Pôle Support** : il est chargé notamment de :
 - ✓ veiller au respect des délais d'approvisionnement ;
 - ✓ optimiser les achats dans le respect des cahiers de charges ;
 - ✓ optimiser la gestion des stocks de matières premières, de matières consommables et de pièces de rechange ;
 - ✓ doter la Société d'un système d'information approprié et adapté à ses besoins ;
 - ✓ assurer la gestion des moyens généraux (restauration, transport du personnel, garage, etc.) ;
 - ✓ assurer la gestion des ateliers et les infrastructures communes ;
- **la Direction des Ressources Humaines** : elle a pour mission de :
 - ✓ définir la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise ;
 - ✓ définir l'organisation de l'entreprise (fiches de poste et organigrammes) ;
 - ✓ satisfaire les besoins de l'entreprise en ressources humaines ;
 - ✓ définir et mettre en place le dispositif de formation de la Société (ingénierie de formation, plan de formation, centres de formation, formateurs internes...) ;
 - ✓ définir la politique en matière de gestion de compétences et de carrières au sein de l'entreprise ;
 - ✓ mettre en place les outils de gestion et de pilotage de compétences et de carrières (référentiel des emplois et compétences, dispositifs de reconnaissance des compétences et d'évaluation des performances...) ;

- ✓ mettre en place le système de rémunération de l'entreprise (rémunération fixe, système de participation, d'intéressement ou rémunération variable) ;
 - ✓ piloter le dialogue social avec les partenaires sociaux ;
 - ✓ veiller au bon climat social ;
- **la Direction QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) :** ses missions consistent notamment à :
- ✓ participer à la définition de la politique de l'entreprise en matière de management de la qualité, sécurité et environnement ;
 - ✓ s'assurer que les engagements de la Direction Générale, en matière de management de la qualité, sécurité et environnement sont communiqués, compris, mis en œuvre et entretenus à tous les niveaux de l'entreprise ;
 - ✓ documenter le système de management de la qualité, sécurité et environnement, et déterminer l'ensemble des processus de l'entreprise ;
 - ✓ élaborer les plannings d'audits internes et veiller à leur respect ;
 - ✓ mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, sécurité et environnement (réalisation d'audits internes, analyse des indicateurs, des actions correctives et préventives) ;
 - ✓ développer une culture QHSE au sein de l'entreprise ;
 - ✓ assurer une veille réglementaire et légale en matière de QHSE ;
- **le Pôle Finance :** ce pôle est chargé notamment de :
- ✓ assurer le reporting comptable et financier en respect des normes comptables, fiscales et légales en vigueur et dans les délais impartis ;
 - ✓ mettre en place un contrôle interne efficient se basant sur des procédures actualisées ;
 - ✓ assurer une gestion de trésorerie transversale et optimisée ;
 - ✓ veiller au respect des engagements financiers auprès des bailleurs de fonds ;
 - ✓ mettre en place des tableaux de bord de gestion permettant le pilotage et le suivi des activités de la Société ;
 - ✓ effectuer l'analyse des processus générateurs de coûts confrontée à la création de la valeur ;
 - ✓ élaborer des business plans adaptés à l'activité et à la stratégie de JLEC et de sa filiale JLEC 5&6 ;
 - ✓ favoriser le développement des activités de TAQA au Maroc.

XV.2. LISTE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La liste des principaux dirigeants de JLEC se décline comme suit :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Abdelmajid IRAQUI HOUSSAINI	Président du Directoire	2007
M. Omar ALAOUI MHAMDI	Directeur du Pôle Finance et membre du Directoire	2011
M. Etienne VOLLEBREGT	Directeur Général de la Centrale	2012
M. Khalid BENGHANEM	Directeur des Ressources Humaines	2013
M. Marcus KHOURY	Secrétaire Général	2012
M. Mehdi BELGHITI	Directeur Pôle Support	2012

Source : JLEC

XV.3. CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Abdelmajid Iraqui Houssaini (38 ans)

Abdelmajid Iraqui Houssaini est titulaire d'un diplôme en finance et d'un MBA de Eastern Michigan University (Etats-Unis). Il a débuté sa carrière en occupant le poste de Représentant Financier au sein de la Metropolitan Insurance aux Etats-Unis. En 1999, il rejoint le groupe CMS Generation dans le Michigan, en tant qu'Analyste Senior, avant de devenir Directeur en charge du Business Development et de gérer le volet financier des opérations du groupe au Maroc.

Il est Country Manager du groupe TAQA au Maroc depuis janvier 2007 et il est également Président du Directoire de JLEC et JLEC 5&6.

Omar Alaoui M'hamdi (35 ans)

Omar Alaoui M'hamdi est Expert-comptable Mémorialiste de l'Ordre des Experts Comptables région Paris/ Ile de France et titulaire du diplôme du cycle Normal de l'Institut Supérieur de Commerce de l'Administration des Entreprises (ISCAE). Après une expérience en tant que Consultant Senior chez PricewaterhouseCoopers en audit et conseil, il rejoint JLEC en septembre 2004 au niveau du contrôle financier.

Par la suite il rejoint, en avril 2009, TAQA North Africa S.C.A. en tant que Business Manager en charge des opérations financières du Groupe TAQA au Maroc et il occupe depuis mars 2011 le poste de Directeur du Pôle Finance de JLEC. Il est également membre du Directoire de JLEC.

Etienne Vollebregt (56 ans)

Etienne Vollebregt est titulaire d'un diplôme de Génie Mécanique de l'Université de Delft aux Pays-Bas. Il a accumulé plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de l'énergie, notamment auprès de Shell dans différents pays (dont l'Inde). Il a travaillé comme conseiller pour la société ChangeVision et comme directeur de la centrale thermique Amer à Geertruidenberg aux Pays-Bas pour le fournisseur d'électricité Essent.

En octobre 2012, Etienne Vollebregt a intégré JLEC en tant que Directeur Général de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar.

Khalid Benghanem (55 ans)

Khalid Benghanem a suivi une formation universitaire de base en Sciences Economiques, ainsi que plusieurs formations spécialisées en Ressources Humaines au Maroc et à l'étranger.

Il a accumulé plus de 30 ans d'expérience dans divers postes en Ressources Humaines, notamment en tant que Directeur des Ressources Humaines chez COMANAV, ABN AMRO Bank, BMCI, Imperial Tobacco Maroc puis Imperial Tobacco UK, et enfin en tant que Directeur de cabinet de Conseil Engagement RH.

Khalid Benghanem a également été auditeur Social International, et ancien Président de l'Association Nationale des Gestionnaires et Formateurs des Ressources Humaines, ainsi que de l'Association Africaine Des Formateurs Du Personnel.

En août 2013, il a intégré JLEC en qualité de Directeur des Ressources Humaines.

Marcus Khoury (41 ans)

Maître Marcus Antoine Khoury a une Maîtrise en Droit de l'Université Paris I Panthéon – la Sorbonne, un Magister Legum de l'Université Albertus-Magnus de Cologne ainsi qu'une agrégation d'avocat de l'Etat Fédéré de la Bavière en Allemagne.

Il a accumulé plus de 10 ans d'expérience en tant que conseiller juridique en Europe et aux pays du Golfe, notamment à Bruxelles, Jeddah, Dubaï et Abu Dhabi, où il a travaillé comme chef du département juridique de la société de construction Oger Emirates.

En septembre 2012 il a intégré JLEC en tant que Secrétaire Général.

Mehdi BELGHITI (38 ans)

Mehdi Belghiti est ingénieur, diplômé de l'Ecole Polytechnique de Lausanne. Il a débuté sa carrière en 2002 au sein de la banque d'affaires CFG Group. En 2004, il a intégré le Groupe COMANAV en qualité de Secrétaire Général avant d'être nommé, après la privatisation de la société, Directeur Général Délégué. En 2008, il a rejoint le Groupe ADDOHA en qualité de Directeur Général Adjoint en charge des Finances et des Ressources.

En octobre 2012, il intègre JLEC en qualité de Directeur du Pôle Support.

XVI. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

XVI.1.REMUNERATION

XVI.1.1. Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de JLEC ne perçoivent aucune rémunération de la part de JLEC.

XVI.1.2. Directoire

Aucun membre du Directoire de JLEC n'est salarié de la Société. Les membres du Directoire ne perçoivent, à ce titre, aucune rémunération de la part de JLEC.

XVI.2. PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant.

XVI.3.INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Néant.

XVI.4.COMITES DE JLEC

XVI.4.1. Comité d'Organisation et de Rémunération

a. Synoptique

Intitulé	Date de mise en place	Périodicité	Membres
Comité d'Organisation et de Rémunération	Janvier 2012	Semestrielle	M. Abdelmajid Iraqui Houssaini M. Etienne Vollebregt M. Omar Alaoui M'hamdi M. Marcus Khoury M. Khalid Benghanem M. Mehdi Belghiti

Source : JLEC

b. Objet

Le Comité d'Organisation et de Rémunération a pour objet d'aider le Directoire à s'acquitter de ses responsabilités en matière de ressources humaines, notamment en ce qui concerne la rémunération, les plans d'organisation, la planification de la relève, la formation et la surveillance des employés, les principes de rémunération ainsi que toute autre question que pourrait lui soumettre le Directoire.

XVI.4.2. Comité de Dialogue Social

a. Synoptique

Intitulé	Date de mise en place	Périodicité	Membres
Comité de Dialogue Social	Décembre 2012	Annuelle	M. Abdelmajid Iraqui Houssaini M. Etienne Vollebregt M. Omar Alaoui M'hamdi M. Marcus Khoury M. Khalid Benghanem 3 à 5 représentants du personnel

Source : JLEC

b. Objet

Le Comité de Dialogue Social est chargé de la gestion du cahier revendicatif présenté par le bureau syndical, la gestion de la conflictualité, l'élaboration des accords, la révision de la charte de consultation sociale et la mise en place de sous-commissions de travail. L'objet du Comité de Dialogue Social comprend les conventions collectives, les moyens de règlement des conflits collectifs, la négociation et la participation professionnelle et sociale. Le Comité de Dialogue Social facilite la rencontre des partenaires sociaux dans un esprit de négociation, de dialogue et de concertation pour déterminer et améliorer les conditions du travail et de l'emploi, pour organiser la relation entre l'employeur, d'une part, et les salariés et l'organisation syndicale des salariés la plus représentative, d'autre part.

XVI.4.3. Comité de Sûreté

a. Synoptique

Intitulé	Date de mise en place	Périodicité	Membres
Comité de Sûreté	Mars 2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réunions ordinaires : tous les semestres ▪ réunions extraordinaires en cas de risques liés à la Sûreté 	M. Mohamed Kahlain M. Abdelmajid Iraqui Houssaini M. Etienne Vollebregt M. Omar Alaoui M'hamdi M. Marcus Khoury M. Mehdi Belghiti M. Abdelkader Hilmi M. Yassir Benbrik M. Driss Benomar

Source : JLEC

b. Objet

Le Comité de Sûreté est en charge :

- de la coordination des mesures de sûreté au sein de TAQA au Maroc ;
- du suivi, mise en place et contrôle des procédures de sûreté ;
- de l'étude et la gestion des missions et des projets proposés par le Département Sûreté et IT (DSI);
- du contrôle des ressources mises en place pour assurer la sûreté au sein de JLEC ;
- de l'étude et la validation des actions sécuritaires en se basant sur le rapport mensuel du DSI.

XVI.4.4. Comité de Sécurité et d'Hygiène

a. Synoptique

Intitulé	Date de mise en place	Périodicité	Membres
Comité de Sécurité et d'Hygiène	Mai 2011	Trimestrielle	M. Etienne Vollebregt M. Najib Bendahou M. Lahcen Laatiris 4 représentants du personnel

Source : JLEC

b. Objet

Le Comité de Sécurité et d'Hygiène a pour missions de :

- appréhender les risques professionnels menaçant les salariés ;
- assurer l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur les lieux de travail ;
- veiller à la bonne utilisation et au bon entretien des appareils et dispositifs destinés à la prévention des risques professionnels ;
- proposer des mesures et susciter toutes initiatives concernant notamment les méthodes et les procédures de travail et le choix des machines, des mécanismes et des matériels nécessaires et appropriés au travail ;
- donner des avis sur le fonctionnement du service médical du travail ;
- cultiver l'esprit de prévention des risques et le respect de la sécurité au sein de l'entreprise ;
- veiller à la préservation de l'environnement à l'intérieur de l'entreprise et dans ses alentours ;
- présenter des propositions concernant la réadaptation des salariés handicapés dans l'entreprise ;
- procéder à une enquête suite à tout accident du travail et maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

XVI.4.5. Comité d'Entreprise

a. Synoptique

Intitulé	Date de mise en place	Périodicité	Membres
Comité d'Entreprise	Avril 2011	Annuelle	M. Marcus Khoury 2 représentants syndicaux 2 délégués des salariés 2 représentantes de la direction

Source : JLEC

b. Objet

Le Comité d'Entreprise a été constitué conformément aux dispositions du Code du travail (article 466) pour être consulté:

- sur les transformations structurelles et technologiques susceptibles d'être effectués au sein de JLEC ;
- sur la stratégie de production de JLEC et sur les moyens d'améliorer sa rentabilité ;
- sur l'élaboration des projets sociaux au profit du personnel et sur le suivi de leur mise en œuvre ;
- sur le bilan social ;

- sur les programmes d'apprentissage, sur la formation insertion, la formation continue et sur l'alphabétisation ;
- pour émettre des avis ou pour donner son accord dans les domaines prévus dans les articles 66 et 186 du Code de travail.

XVI.4.6. Comité d'Audit et d'Ethique

a. Synoptique

Intitulé	Date de mise en place	Périodicité	Membres
Comité d'Audit et d'Ethique	et Novembre 2013	Réunion annuelle et sur convocation d'un de ses membres	M. Abdelmajid Iraqui Houssaini M. Yassir Benbrik M. Omar Alaoui M'hamdi M. Marcus Khoury M. Etienne Vollebregt M. Mehdi Belghiti

Source : JLEC

b. Objet

Le Comité d'Audit et d'Ethique est chargé auprès du Directoire de JLEC du suivi des questions concernant l'éthique et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, notamment :

- de mettre en œuvre un Code de conduite pour JLEC qui reflète les stipulations du Code de conduite de TAQA ;
- de mettre en place les conditions de l'adhésion de tous les collaborateurs de JLEC au Code de conduite de JLEC et de veiller à ce que tous se l'approprient et l'appliquent correctement ;
- de vérifier que le Code de conduite est connu et compris par tous les collaborateurs et de s'assurer que les procédures sont en place pour permettre une bonne connaissance, compréhension et respect de ce Code par l'ensemble des collaborateurs de JLEC ;
- de présenter toute recommandation en matière d'éthique et d'audit au Directoire de JLEC soit vis-à-vis de sujets sur lesquels le Comité aura fait une enquête indépendante, soit à la suite de questions qui lui auront été posées ;
- d'attirer l'attention des directions sur tout risque de mise en cause éventuelle de comportement, concernant les grands principes éthiques ;
- de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion de risque, et de surveiller leur fiabilité, qualité et intégrité ;
- de recommander les procédures nécessaires ou de fournir, à sa direction et en assurant la confidentialité la plus absolue, un avis sur toute question que pourrait poser un collaborateur quant à l'application ou au respect du Code de conduite dans une situation précise ;
- d'examiner, en liaison avec la ou les entités concernées, toute communication, orale ou écrite, relative à l'éthique dans JLEC et dans le groupe TAQA, et tout contact relatif au domaine de l'éthique notamment avec les comités comparables des sociétés sœurs au sein du groupe TAQA.

PARTIE IV. MARCHE DE JORF LASFAR ENERGY COMPANY

I. MARCHE MONDIAL DE L'ELECTRICITE

I.1. APERÇU GENERAL

L'approvisionnement en électricité représente un enjeu crucial dans le développement des économies mondiales et des sociétés modernes. Cette dépendance est d'autant plus sensible que la production d'électricité issue de sources d'énergies non renouvelables subit la fluctuation des coûts de matières premières, et que le développement d'énergies renouvelables moins polluantes devient un enjeu-clé mondial.

De manière générale, la consommation électrique mondiale est encore appelée à croître sur les prochaines années, sous l'impulsion des pays hors OCDE, notamment la Chine, le Brésil et l'Inde, où le modèle de consommation n'a pas encore atteint son stade de maturité.

I.2. LES DIFFERENTES SOURCES D'ENERGIE

Les sources d'énergie existantes actuellement se déclinent comme suit :

- les sources non renouvelables : sources épuisables d'énergie comme les combustibles fossiles ou encore l'énergie nucléaire ;
- les sources renouvelables : sources d'énergie régénérées naturellement, telles que l'énergie hydraulique, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie marémotrice, l'énergie géothermique et l'énergie de la biomasse.

I.2.1. Les sources d'énergie non renouvelables

Le tableau suivant détaille les différents types d'énergies non renouvelables :

Energie des combustibles fossiles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charbon : substance résultant d'une transformation de la végétation terrestre il y a des centaines de millions d'années. La roche sédimentaire, ainsi formée, est constituée de carbone à hauteur de 60 à 90% ▪ Pétrole : substance constituée de dépôts organiques (lipides) riches en hydrogène qui se transforment en hydrocarbures sous l'effet d'une accumulation de sédiments et d'une augmentation de la température ; il s'agit d'un processus qui dure des dizaines de millions d'années. Techniquement, le pétrole brut est composé de pentanes (des chaînes d'hydrocarbure composées de cinq atomes de carbone et douze atomes d'hydrogène), ainsi que d'hydrocarbures plus lourds (des chaînes d'hydrocarbures composées de cinq atomes de carbone, suivant la formule C_xH_{2x+2}). Il peut également contenir d'autres éléments tels que de l'eau, du gaz naturel, du soufre ou d'autres minéraux. ▪ Gaz naturel : il résulte d'une prolongation du même processus qui produit le pétrole pendant des dizaines ou même des centaines de millions d'années supplémentaires. Techniquement, le gaz naturel est principalement composé de méthane, avec de plus faibles proportions (en ordre d'abondance) d'éthane, de propane, de butane et des hydrocarbures plus lourds. Le gaz naturel contient également des composants non énergétiques, tels que l'azote, le dioxyde de carbone, l'hydrogène sulfuré et l'eau. Le méthane demeure à l'état gazeux à des niveaux de pression relativement bas alors que l'éthane, le propane et le butane se condensent en liquides à des températures et des niveaux de pression différents mais relativement élevés.
Energie de la fission nucléaire	La fission nucléaire est le phénomène par lequel le noyau d'un atome lourd (noyau qui contient beaucoup de nucléons, tels les noyaux d'uranium et de plutonium) est divisé en plusieurs nucléides plus légers. Cette réaction nucléaire se traduit aussi par un dégagement d'énergie très important.

I.2.2. Les sources d'énergie renouvelables

Le tableau suivant détaille les différents types d'énergies renouvelables :

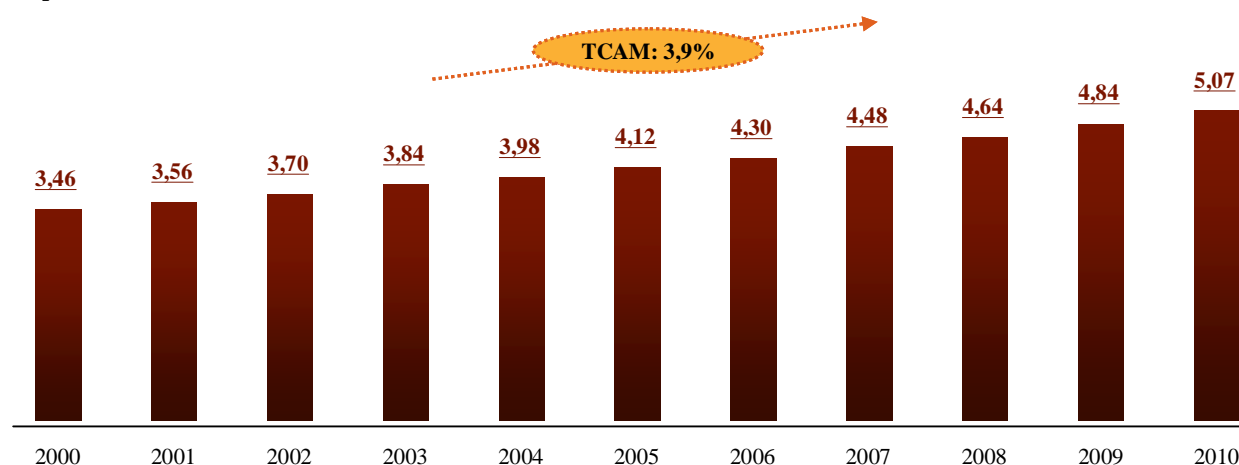
Energie solaire	Il s'agit d'une transformation de la lumière du soleil en énergie électrique grâce à des panneaux solaires. L'énergie fournie par le soleil est convertie alors en charge électrique.
Energie hydraulique	L'énergie hydraulique ou énergie de l'eau résulte du cycle de l'eau. Elle sert essentiellement à faire fonctionner des turbines hydrauliques et à produire de l'électricité.
Energie éolienne	L'énergie éolienne est le résultat des déplacements du vent, utilisée pour faire tourner des turbines éoliennes.
Energie marémotrice	Elle est issue du mouvement de l'eau créé par les marées. L'énergie correspondante peut être captée sous deux formes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ énergie potentielle (en exploitant les variations du niveau de la mer) ; ▪ énergie cinétique (en exploitant les courants de marée, qui peuvent être captés par des turbines ou des hydroliennes)
Energie géothermique	L'énergie géothermique provient de la chaleur qui se trouve à l'intérieur de la Terre. Elle sert à produire de l'électricité et à chauffer des bâtiments.
Energie verte de la biomasse	L'énergie de la biomasse est une forme d'énergie solaire captée par la végétation lors de la photosynthèse et exploitée sous forme de combustible. Ainsi, le bois, les copeaux de bois et même les déchets d'origine végétale ou animale peuvent être incinérés de façon à produire de la chaleur pour le chauffage. Cette chaleur est obtenue grâce à la combustion du biogaz issu de la fermentation biologique sans oxygène (dite « anaérobie » des matières organiques).

I.3. EVOLUTION DU MARCHE MONDIAL DE L'ELECTRICITE

I.3.1. Evolution de la capacité installée mondiale

La capacité installée mondiale de production électrique a connu l'évolution suivante sur la période 2000-2010 :

Capacité mondiale installée d'électricité (en TW)



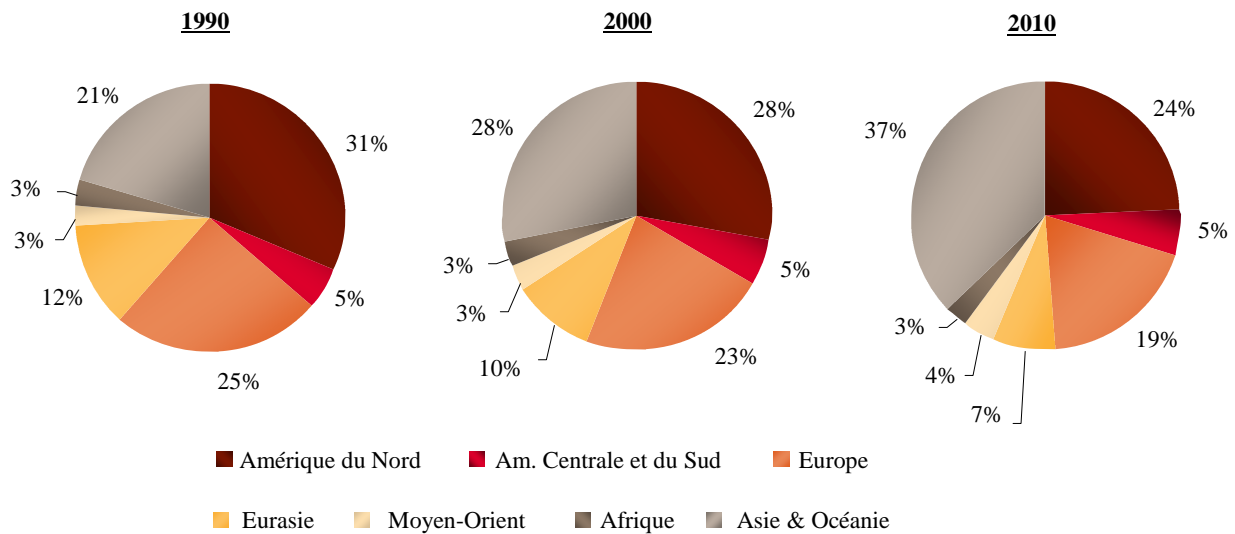
Source : Energy Information Administration (EIA)

Sur la période 2000-2010, la capacité mondiale installée est passée de 3,46 TW à 5,07 TW, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 3,9%.

La région Asie & Océanie a enregistré la plus forte croissance annuelle moyenne en termes de capacité installée, soit 6,8%, faisant passer sa part dans la capacité mondiale de 28% en 2000 à 37% en 2010.

Le graphique suivant illustre l'évolution de la capacité mondiale installée par région :

Evolution de la capacité mondiale installée d'électricité par région

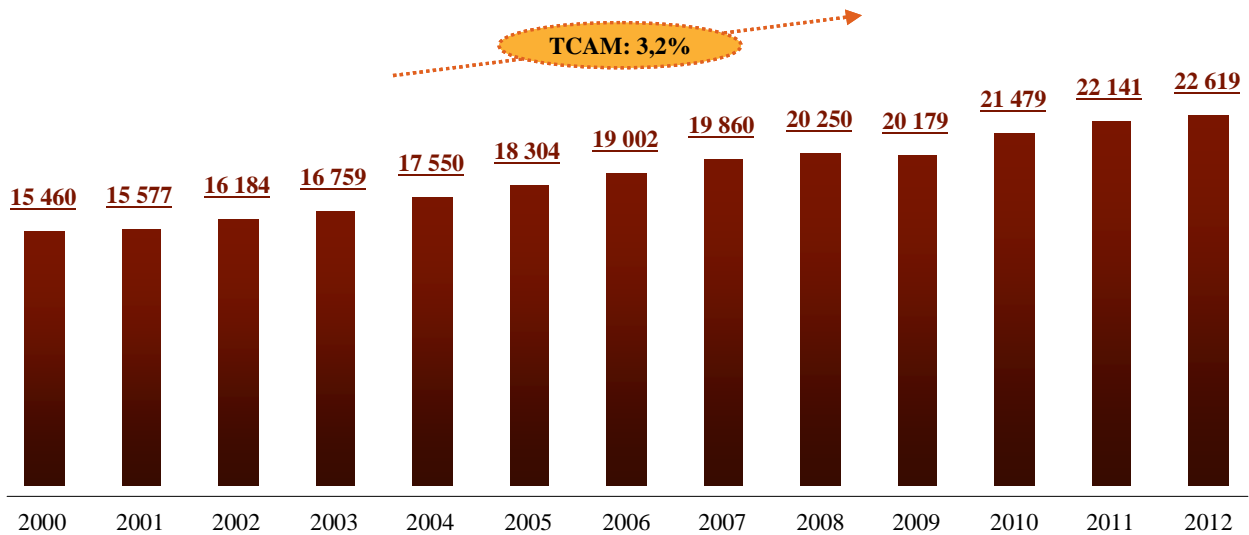


Source : Energy Information Administration (EIA)

I.3.2. Production mondiale d'électricité

Le graphique suivant illustre l'évolution de la production mondiale d'électricité sur la période 2000-2012 :

Evolution de la production mondiale d'électricité (en TWh)

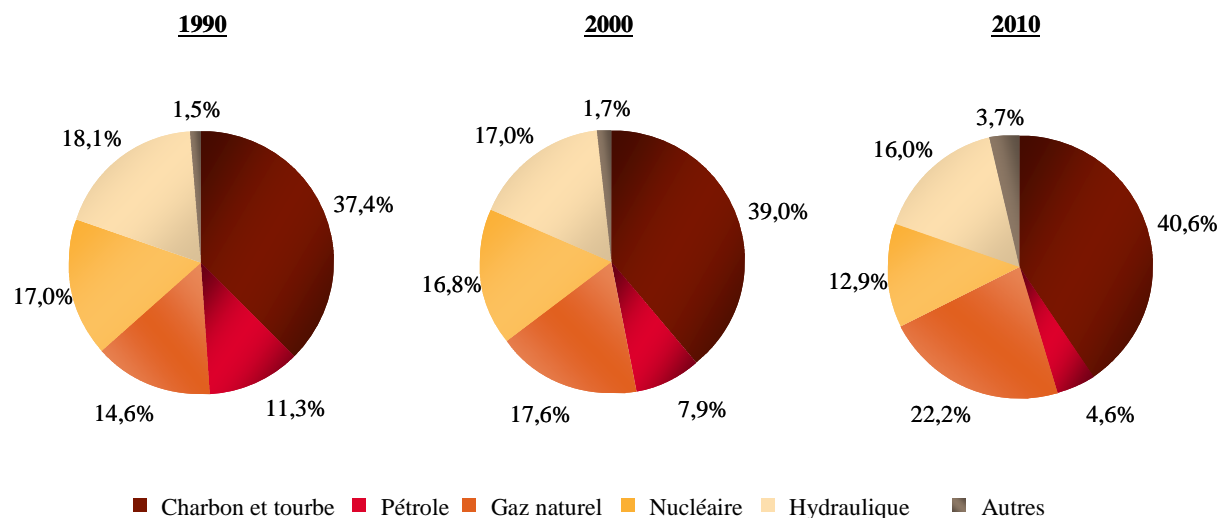


Source : Enerdata

La production mondiale d'électricité a connu une évolution lissée sur la période 2000-2012. En effet, la production totale s'établit à 22 619 TWh en 2012 contre 15 460 TWh en 2000, soit une évolution annuelle moyenne de 3,2% sur la période considérée.

L'évolution de la contribution des différentes sources d'énergie dans la production mondiale d'électricité se présente de la manière suivante :

Evolution de la répartition de la production mondiale d'électricité par source d'énergie

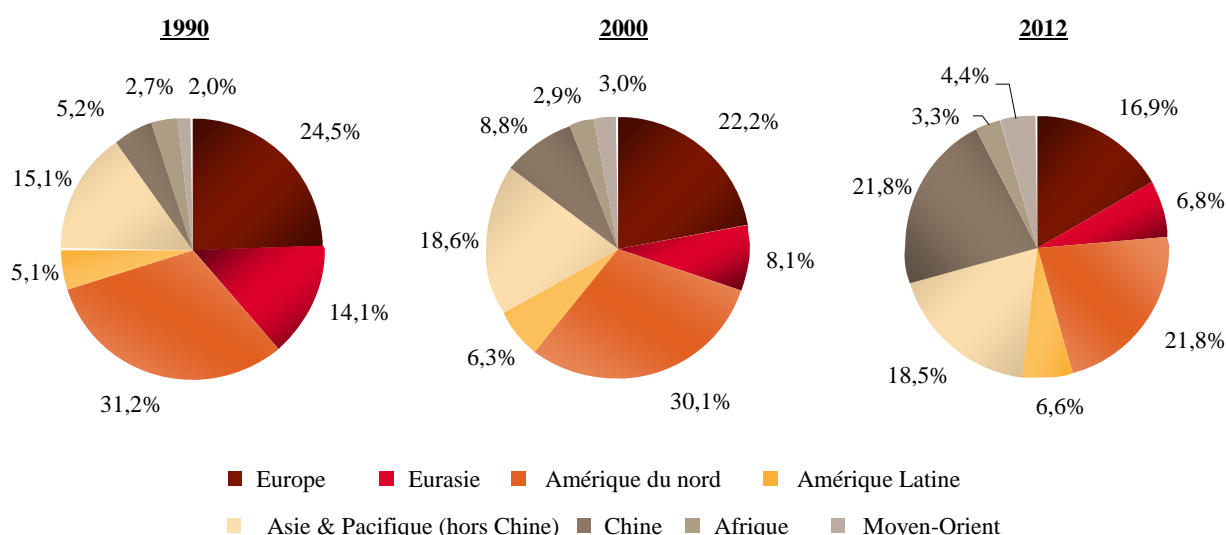


Source : International Energy Agency (IEA)

Le charbon demeure la principale source d'énergie dans la production mondiale d'électricité avec une part qui s'établit à 40,6% en 2010 vs 37,4% en 1990. Au 2^{ème} rang du classement des sources d'énergie dans le monde, le gaz naturel affiche une part de 22,2% dans la production mondiale d'électricité en 2010, vs 14,6% en 1990. Parallèlement, la part du pétrole marque un net recul par rapport aux autres sources d'énergie, sa proportion passant ainsi de 11,3% en 1990 à 4,6% en 2010. Cette diminution de l'utilisation du pétrole au profit d'autres sources d'énergie dans la production d'électricité tient au renchérissement du prix du pétrole au cours des deux dernières décennies, et à la recherche d'une plus grande diversification des sources d'énergie (du côté des énergies renouvelables notamment).

Le graphique suivant présente l'évolution de la répartition géographique des principaux producteurs mondiaux d'électricité :

Evolution de la production mondiale d'électricité par région



Source : Enerdata

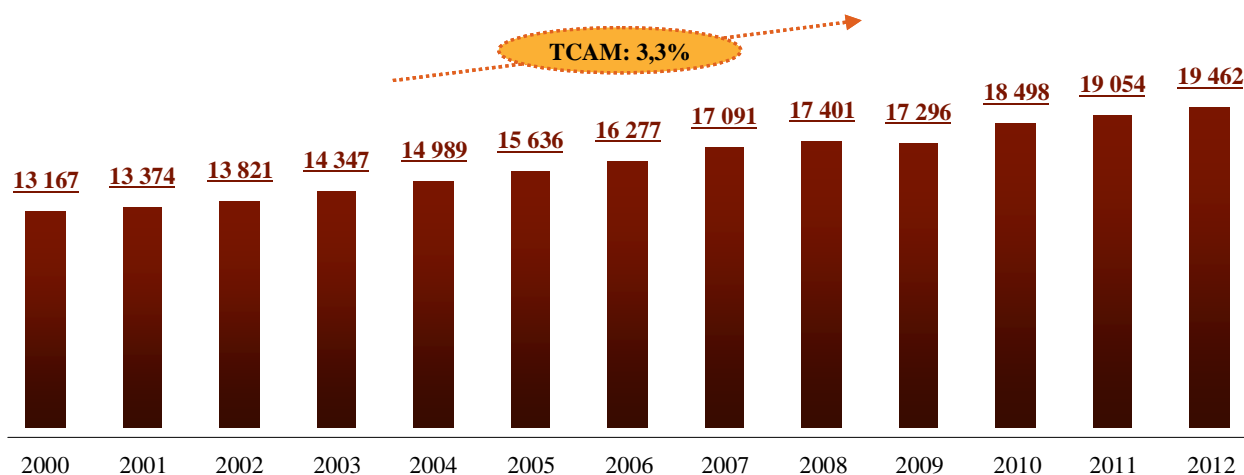
L'Amérique du Nord demeure le plus important producteur d'électricité, avec une part de 21,8% en 2012. Par ailleurs, s'appuyant sur une progression substantielle observée sur la période 2000-2012, la Chine occupe désormais une position majeure dans la production mondiale d'électricité (*ex-aequo*).

avec l'Amérique du Nord en 2012) avec une part de 21,8% en 2012 vs 8,8% en 2000. Le reste de l'Asie se place en 3^{ème} position avec 18,5% de la production d'électricité mondiale en 2012.

I.3.3. Consommation mondiale d'électricité

L'évolution de la consommation mondiale d'électricité se présente comme suit :

Evolution de la consommation mondiale d'électricité (en TWh)

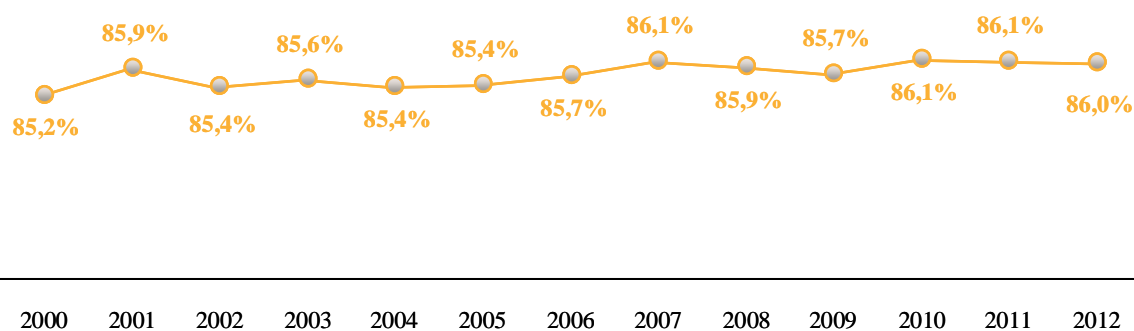


Source : Enerdata

La consommation mondiale d'électricité a connu une évolution quasi-similaire à celle de la production mondiale sur la période 2000-2012, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 3,3% sur la période (vs 3,2% pour la production), pour se chiffrer à un total de 19 462 TWh en 2012.

L'évolution de la consommation rapportée à la production sur la période 2000-2012 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Ratio de la consommation sur la production mondiale entre 2000 et 2012

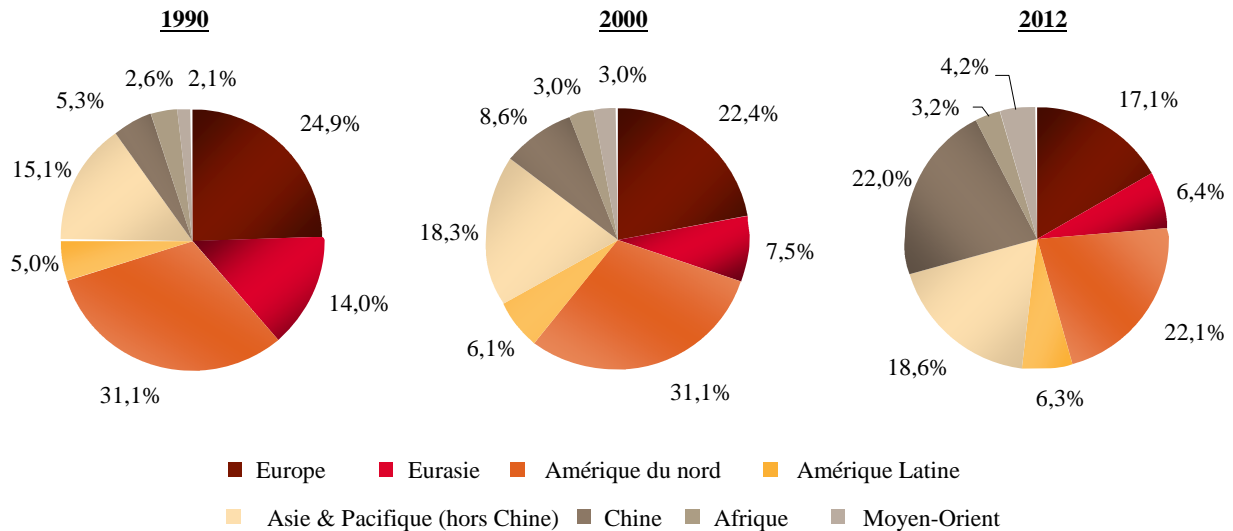


Source : Enerdata

Le ratio de la consommation sur la production mondiale présente une évolution relativement stable, tournant ainsi autour de 85,7% en moyenne au cours de la période 2000-2012. Etant donné que l'énergie électrique n'est pas stockable, le différentiel entre la production et la consommation s'explique essentiellement par les pertes sur les réseaux de distribution et de transport d'électricité.

L'évolution des principaux foyers de consommation d'électricité dans le monde est illustrée ci-dessous :

Evolution de la consommation mondiale d'électricité par région



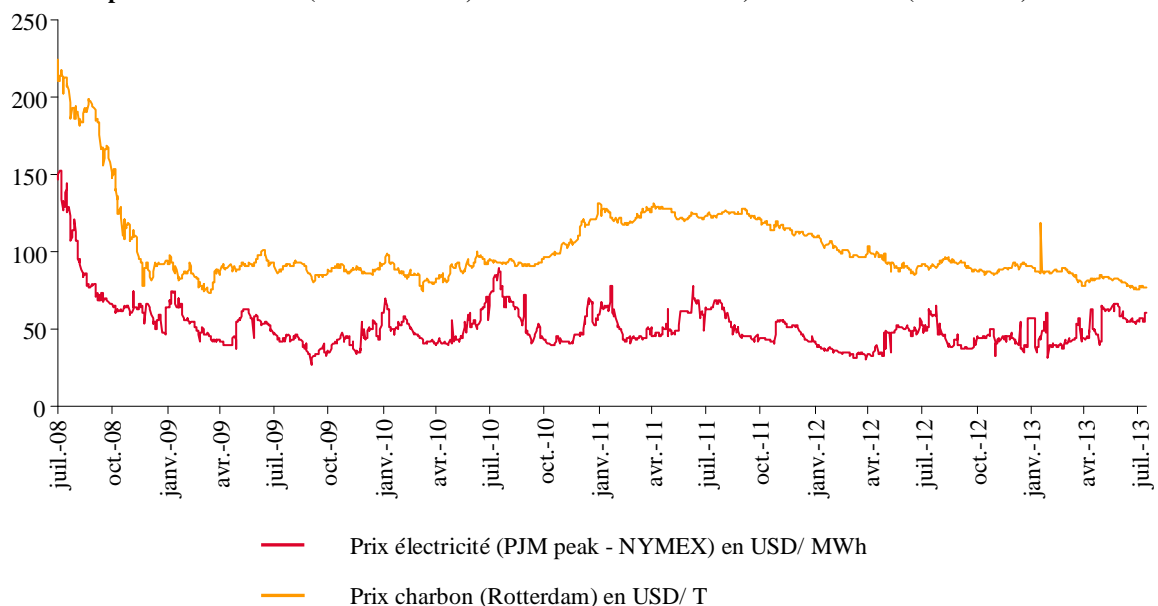
Source : Enerdata

L'Amérique du Nord est le premier foyer de consommation d'électricité dans le monde, avec un total de 4 301 TWh de consommation électrique en 2012, soit 22,1% de la consommation mondiale. La Chine compte pour sa part une consommation totale de 4 281 TWh en 2012, ce qui en fait le deuxième consommateur d'énergie électrique au monde avec une part de 22,0%. La consommation de la Chine a ainsi évolué à un taux annuel moyen de quasiment 10% depuis 1990, alors que la consommation mondiale totale a été multipliée par 1,9x entre 1990 et 2012.

I.3.4. Evolution du prix de l'électricité

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du prix de l'électricité et du charbon sur certains marchés internationaux au cours des cinq dernières années :

Evolution du prix de l'électricité (en USD/ MWh, PJM Peak sur le NYMEX) et du charbon (en USD/ T)



Source : Capital IQ

En moyenne sur l'année 2012, le prix de l'électricité de pic sur le NYMEX s'est chiffré à environ 42,5 USD/ MWh, en repli de 18,7% par rapport à la moyenne de 2011.

De manière générale, le prix de l'électricité a fortement baissé depuis l'année 2008 qui avait été marquée par une flambée généralisée des cours de matières premières, y compris le charbon.

Dès lors, tenant compte du poids du charbon dans le mix énergétique mondial (plus de 40% de la production d'électricité en 2010), il est aisé de constater que l'évolution des cours du charbon se reflète sur celle des prix de l'électricité sur les marchés.

I.3.5. Perspectives

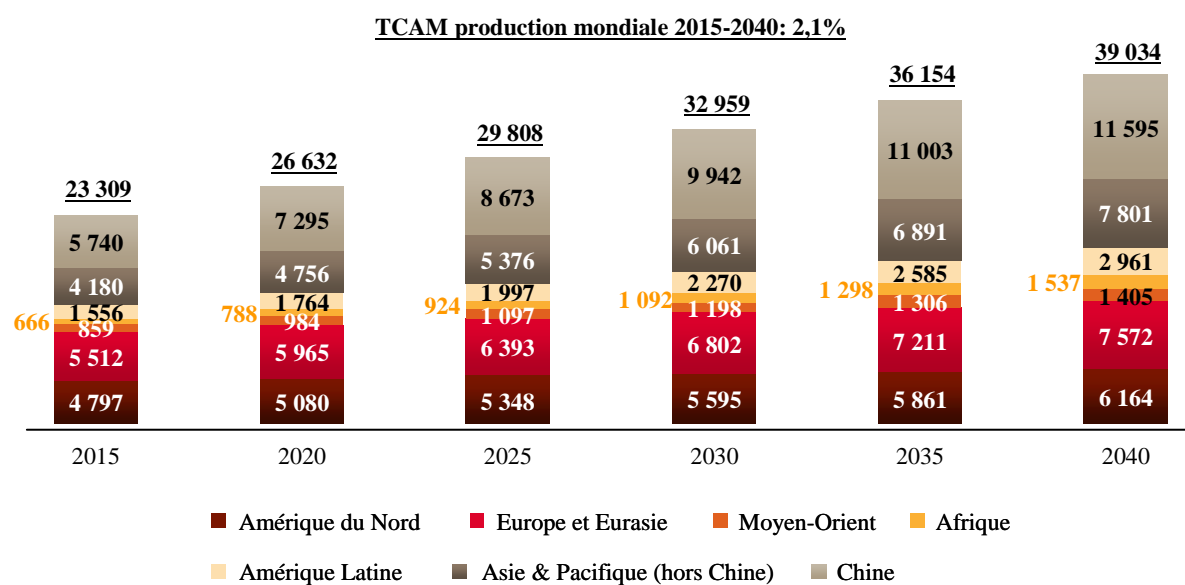
Au niveau mondial, la demande énergétique sera tirée principalement par l'effet combiné de la croissance démographique et économique.

En l'occurrence, la demande énergétique sera fortement tirée par les pays émergents, notamment la Chine et à moyen terme l'Inde compte tenu de leurs croissances économiques et, pour le cas indien, de la dynamique démographique.

Au niveau européen et américain, la dynamique est différente, notamment du fait d'une croissance démographique structurellement plus faible et de l'incertitude relative aux perspectives de croissance économique, notamment dans un contexte marqué par les problématiques liées à l'endettement des pays de l'OCDE.

Les projections de la production mondiale d'électricité sur la période 2015-2040 se présentent comme suit :

Projections de la production mondiale d'électricité par région (en TWh)



Source : Energy Information Administration (EIA)

Selon les estimations de l'EIA, la production mondiale d'électricité devrait ainsi croître à un rythme annuel moyen de 2,1% entre 2015 et 2040, pour atteindre près de 39 034 TWh en 2040. L'EIA estime que le poids de l'Asie (notamment de la Chine) devrait encore se renforcer d'ici 2040. A terme, la Chine devrait ainsi représenter 29,7% de la production mondiale, suivie du reste de l'Asie (20,0%), puis de l'Europe et Eurasie (19,4%).

II. MARCHE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ

II.1. ÉVOLUTION DU SECTEUR

Avant l'indépendance, l'organisation du secteur de l'électricité au Maroc était caractérisée par une structure monopolistique de la production et de la distribution de l'énergie électrique, confiées, depuis 1924, à la société anonyme française Energie Electrique du Maroc (EEM) pour une période de 75 ans. Elle assurait à cette date environ 90% de la production nationale d'électricité. Dans les centres urbains et ruraux, la distribution revenait à des sociétés privées : la Société Marocaine de Distribution (SMD) et ses filiales pour les grandes villes du Royaume, la Société Chérifienne d'Energie pour les petites municipalités, l'entreprise Electrique de Zenata-Mohammedia pour les zones suburbaines de Casablanca, et l'Entreprise Electrique de la banlieue de Marrakech.

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat a mis fin à la concession accordée à l'EEM pour la confier à l'Office National de l'Electricité (ONE) créé en 1963 par le Dahir n°1-63-226 qui lui confère le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique.

Dès les années 1990, des réformes structurantes ont été engagées dans le secteur de l'énergie dans le cadre de la politique générale de libéralisation et d'ouverture progressives de l'économie marocaine pour mieux l'intégrer dans le marché international et l'espace euro méditerranéen.

C'est ainsi que le raffinage et la distribution des produits pétroliers ont été privatisés, que la production indépendante de l'électricité a été introduite et que la gestion de la distribution de l'électricité et de l'eau a été accordée à des opérateurs privés dans plusieurs grandes villes.

Le développement de la production électrique indépendante a été initié par le décret-loi n°2-94-503 du 23 septembre 1994, qui a mis fin au monopole de l'ONE dans la production électrique en l'habilitant à passer, après appel à la concurrence, des conventions avec des personnes morales de droit privé pour la production de l'énergie électrique de puissance supérieure à 10 MW (seuil relevé à 50 MW dans le cadre de l'amendement intervenu en 2008), avec garantie de fourniture exclusive à l'ONE de l'électricité produite à des prix négociés pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, la privatisation de la distribution électrique a été introduite en 1997, quand certaines communes ont délégué le service public de distribution de l'électricité à des opérateurs privés. Il s'agit de Lydec, Rédal et Amendis respectivement dans les villes de Casablanca, Rabat, Tanger et Tétouan.

Au niveau régional, les premiers jalons d'intégration régionale ont été posés avec le développement des interconnexions du réseau électrique marocain avec l'Algérie et l'Espagne d'une capacité de transit respectivement de 2 400 MW et de 1 400 MW à fin 2012.

Le Gazoduc Maghreb Europe mis en service en novembre 1996 participe à la construction de l'espace euro méditerranéen en acheminant le gaz algérien vers l'Espagne à travers le Maroc. La redevance prélevée en nature a permis au Maroc d'installer sa première centrale à cycle combiné d'une capacité installée de 380 MW à Tahaddart, en production depuis 2005, ainsi que la centrale thermo-solaire de Aïn Beni Mathar de 470 MW.

Avec la création de l'Agence Marocaine pour le Développement de l'Energie Solaire (MASEN) en 2010, le Maroc marque sa volonté d'ériger les énergies renouvelables en axe majeur de sa politique énergétique, avec l'ambition de développer à l'horizon 2020 un programme solaire d'une capacité globale de 2 000 MW.

Le tableau suivant présente les dates clés du secteur de l'électricité au Maroc :

1963	Création de l'Office National de l'Électricité (ONE) par Dahir n° 1-63-226 du 5 août 1963 qui lui confère le monopole de la production et du transport de l'énergie électrique.
1961-1971	Fin des gérances à caractère municipal de la Société Marocaine de Distribution pour les transférer à des Régies Communales Autonomes de Distribution. Dans l'ex-zone Nord, une Régie Communale a été substituée en 1971 à Électricité du Maroc pour assurer le service de la distribution d'électricité dans cette région.
1989	Interconnexion du réseau électrique national avec le réseau électrique algérien
1991	Mise en œuvre par l'ONE d'une politique de développement intensif de la production électrique.
1994	Décret-Loi n° 2-94-503 autorisant l'ONE à passer des contrats avec des opérateurs privés pour la production de l'électricité pour des puissances supérieures à 10 MW.
1996	Lancement du Programme d'Electrification Rural Global (PERG).
1997	Ouverture du secteur électrique à la production privée. Première opération de production privée d'électricité, confiée à JLEC. Première opération de gestion déléguée de la distribution d'électricité, confiée à la LYDEC au niveau de la ville de Casablanca.
1998	Interconnexion du réseau électrique national avec le réseau électrique espagnol. Signature d'un contrat entre l'ONE et la Compagnie Éolienne du Détroit (CED) pour la conception, la construction et l'exploitation du parc éolien Abdelkhalek Torres, d'une puissance de 50 MW.
1999	Délégation à la société REDAL de la distribution d'électricité au niveau des villes de Rabat, Salé et Témara.
2002	Délégation à la société AMENDIS de la distribution d'électricité au niveau des villes de Tanger et Tétouan. Loi n°28-01 autorisant l'ONE à prendre des participations dans des sociétés, tant au Maroc qu'à l'étranger, œuvrant dans les mêmes domaines d'activités que ceux de l'Office.
2005	Réalisation par Énergie Électrique de Tahaddart (EET), dans le cadre de la production privée, de la première centrale à cycle combiné à Tahaddart, d'une puissance de 380 MW et utilisant le gaz naturel comme combustible. La centrale a été mise en service le 26 mars 2005.
2009	Mise en place d'une nouvelle stratégie énergétique et lancement du Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP). Signature du Protocole d'Accord pour la réalisation de deux unités supplémentaires (Unités 5 et 6) à la Centrale Thermique de Jorf Lasfar.
2010	Création de la Société d'Investissement Énergétique dotée d'un capital d'1 Mrd Dh et ayant pour mission d'accompagner le plan national de développement des énergies renouvelables et d'investir dans des projets de production énergétique, de valorisation des ressources énergétiques renouvelables et de renforcement de l'efficacité énergétique. Création du MASEN (Moroccan Agency for Solar Energy), agence publique en charge du développement de la filière solaire marocaine. La mission de l'agence concerne en l'occurrence la conception de projets de développement solaire intégrés d'une capacité totale minimale de 2 000 MW. Signature du contrat de construction des Unités 5 et 6 à Jorf Lasfar et démarrage de la construction.
2011	Création de l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles (IRESEN), structure de recherche & développement spécialement dédiée au domaine des énergies renouvelables.

2012	<p>Création de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) suite au regroupement de l'Office National de l'Electricité (ONE) et de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) par l'entrée en vigueur du dahir n°1-11-160 promulguant la loi n°40-09.</p> <p>Adjudication par le MASEN du marché de développement de la Tranche 1 (160 MW) de la première centrale thermo-solaire du complexe d'Ouarzazate au consortium composé de ACWA Power International, Aries Ingeniería y Sistemas SA et TSK Electrónica y Electricidad SA. Cette centrale sera dotée d'une capacité installée de 300 MW.</p>
2013	<p>Démarrage de la construction du parc éolien de Tarfaya par Nareva Holding et GDF Suez.</p> <p>Octroi de la conception, du développement, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance de la centrale éolienne de Taza au consortium composé de EDF Energies Nouvelles et Mitsui.</p> <p>Cette centrale sera dotée d'une capacité installée de 150 MW.</p>

II.2. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

II.2.1. L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé par la loi n°40-09 (promulguée par le Dahir n°1-11-160 du 29 septembre 2011, et entrée en vigueur depuis le 24 avril 2012), suite au regroupement de l'Office National de l'Electricité (ONE) et de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP). Cette loi a abrogé partiellement les dispositions du dahir du 5 août 1963 portant création de l'Office National de l'Electricité sans revenir sur le monopole qui était confié à l'ONE en matière de « production, du transport, et de la distribution d'énergie électrique ».⁷

Ainsi, la mission du nouvel Office en matière de service public d'électricité reste la même que celle assurée par l'ex-ONE en vertu de son texte constitutif (Articles 2 et 16 de la loi n° 40-09). De ce fait, la production, la distribution⁸ et le transport de l'énergie électrique sur le territoire national sont assurés par l'ONEE.

En attendant l'établissement d'un nouveau cahier des charges fixant les conditions et modalités d'exploitation relatives à l'électricité, à l'eau et l'assainissement liquide, l'ONEE exerce les activités relatives à l'énergie électrique dans les conditions et selon les modalités fixées par le cahier des charges approuvé par le décret n°2-73-533 de 1973, lequel définit les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'exploitation des ouvrages de production, au transport et à la distribution de l'électricité.

En vertu de la Loi n°2-94-503 du 23 septembre 1994, l'ONEE est habilité à passer des contrats avec des opérateurs privés pour la production d'électricité pour des puissances supérieures à 10 MW (seuil relevé à 50 MW dans le cadre de l'amendement intervenu en 2008), notamment sous forme de BOT ou de BOOT, dans le respect des principales conditions suivantes :

- le choix du producteur privé se fait à travers un appel à la concurrence ;
- l'ONEE est l'acheteur exclusif de l'électricité produite par le producteur privé.

La prise en charge de la production d'électricité par les investisseurs privés s'inscrit dans un cadre contractuel très précis régi par la fiscalité et le droit marocain. Le producteur privé conçoit, finance, construit, met en service, exploite et maintient la centrale pendant toute la durée dudit contrat. Dans le cas du BOT, dès la mise en service de la centrale, le producteur privé transfère la propriété des installations à l'ONEE. Les centrales, objet de l'accord, demeurent propriété de l'ONEE⁹. En contrepartie, l'ONEE accorde au producteur privé, durant toute la période du contrat, le droit de

⁷ Article 2 alinéa 1 du dahir du 5 août 1963

⁸ Sous réserve de l'existence des régies communales (distribution assurée par les gestionnaires délégués de services publics)

⁹ Dans le cadre d'un BOT type JLEC, l'ONEE a acquis la propriété de la centrale au fur et à mesure de son édification, en sa qualité de propriétaire du site et ce, en vertu du principe d'accession

jouissance des centrales lui permettant d'en tirer les profits économiques. Dans le cas du BOOT, le producteur privé transfère la propriété des installations à l'ONEE à la fin de la période du contrat.

Les amendements apportés en 2002 par la Loi n°28-01 ont également autorisé l'ONEE à prendre des participations dans des sociétés, tant au Maroc qu'à l'étranger, œuvrant dans les mêmes domaines d'activité que ceux de l'Office.

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable est habilité, par la Loi 28-05 promulguée par le dahir n°1-06-168, à louer à tout exploitant de réseau public de télécommunications, titulaire ou demandeur d'une licence, la capacité excédentaire des infrastructures alternatives de télécommunications dont il pourrait disposer.

II.2.2. Adaptation du cadre réglementaire et législatif aux besoins de la nouvelle stratégie énergétique nationale¹⁰

Depuis 2009, le cadre réglementaire et législatif du secteur de l'énergie au Maroc a connu de récents ajustements visant notamment à réorganiser le secteur électrique et à mettre en place un schéma national de régulation. Un nouveau corpus de textes législatifs et réglementaires a ainsi été établi pour servir de socle à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique :

- loi de finances 40-08 instituant le Fonds de Développement Energétique : création de la Société d'Investissements Energétiques ;
- loi 13-09 relative aux énergies renouvelables :
 - ✓ ouverture de la production à la concurrence ;
 - ✓ accès au réseau électrique ;
 - ✓ exportation d'électricité verte ;
 - ✓ construction de lignes directes pour l'export ;
- loi 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique :
 - ✓ promotion des projets d'énergies renouvelables ;
 - ✓ renforcement de l'efficacité énergétique ;
- loi 57-09 relative à la création de la « Moroccan Agency for Solar Energy » :
 - ✓ étude et conception des projets, promotion, placement, financement et réalisation de projets solaires ;
 - ✓ contribution au développement de l'expertise, la recherche et l'industrie solaire ;
 - ✓ pilotage et suivi de la mise en œuvre du programme solaire ;
- loi 47-09 relative à l'Efficacité Energétique (promulguée le 17 novembre 2011) :
 - ✓ augmentation de l'efficacité énergétique lors de l'utilisation de ressources énergétiques ;
 - ✓ intégration des techniques de l'efficacité énergétique de manière durable au niveau de l'ensemble des programmes de développement du secteur ;
 - ✓ encouragement des entreprises industrielles à rationaliser l'utilisation de l'énergie ;
 - ✓ généralisation des contrôles énergétiques.

II.3. CARTOGRAPHIE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU MAROC

Actuellement, l'organisation du secteur de l'énergie électrique s'articule autour de l'ONEE qui en est le principal opérateur. En effet, l'Office se positionne en tant qu'unique acheteur d'énergie électrique

¹⁰ Source : Ministère de l'Energie et des Mines

auprès des divers producteurs et il assure également le dispatching et le transport de l'énergie produite au niveau des distributeurs nationaux et d'une partie des clients finaux.

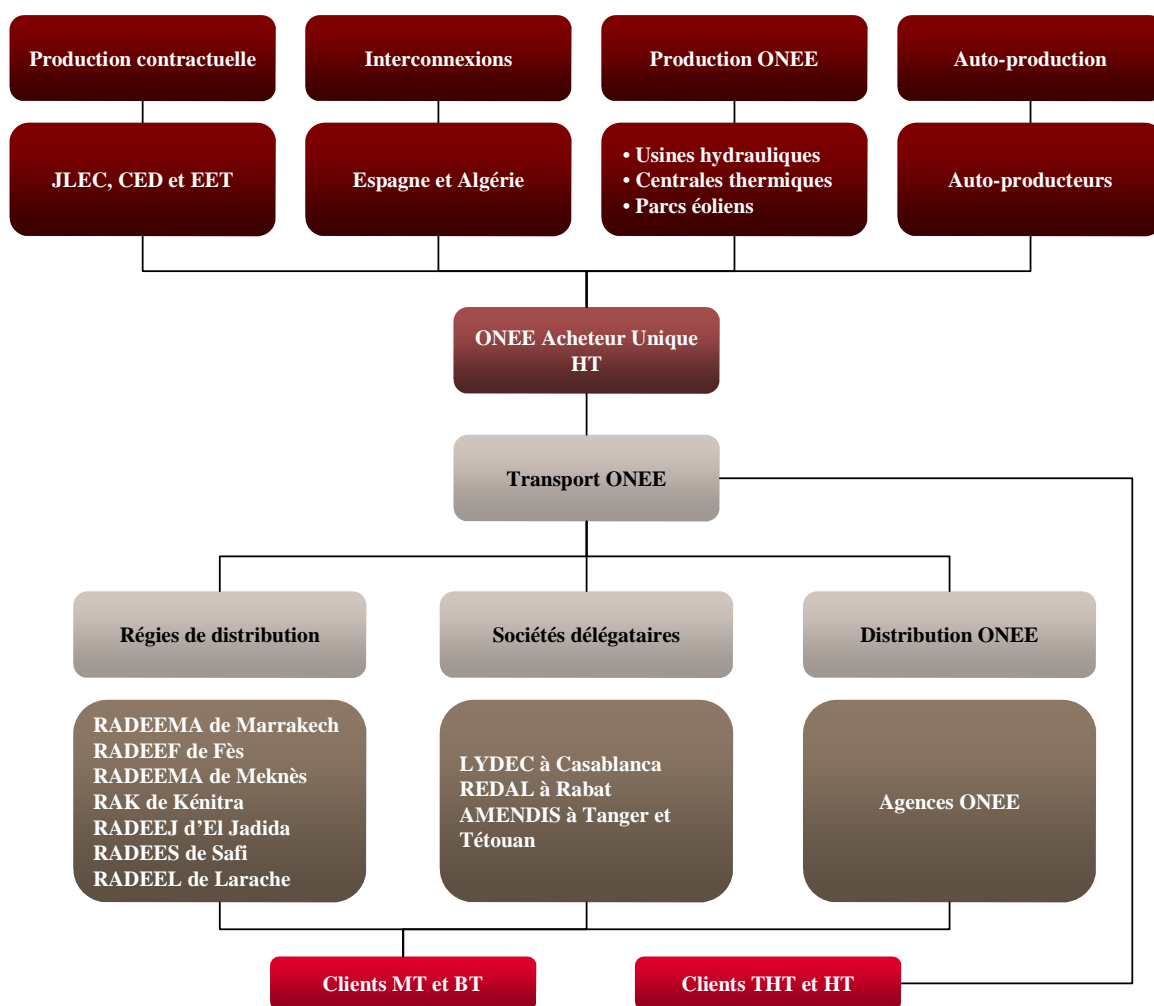
Quant à la distribution, elle est caractérisée par une organisation partagée. En effet, certaines agglomérations telles que Fès, Marrakech, Meknès, El Jadida, Safi, Larache ou encore Kénitra sont desservies par des opérateurs locaux de distribution sous la forme juridique de Régies autonomes intercommunales de distribution d'eau et d'électricité.

A partir de 1997, certaines régies ont été concédées aux opérateurs privés dans le cadre de la gestion déléguée. Il s'agit de celles des villes de Casablanca, de Rabat, de Tanger et de Tétouan.

En dehors des villes précitées, la distribution de l'énergie électrique est assurée directement par l'ONEE dans les différentes zones du royaume aussi bien urbaines que rurales.

La cartographie du secteur électrique marocain est représentée dans le schéma ci-après :

Structure du secteur de l'électricité au Maroc à fin 2012



Source : ONEE

II.4. INTERVENANTS

Le secteur de l'électricité au Maroc se caractérise par une diversité d'acteurs, publics et privés, opérant dans les différentes activités nécessaires pour satisfaire les besoins en électricité des usagers.

II.4.1. L'ONEE : acteur majeur

L'ONEE¹¹ a la charge de garantir le service public de production et de transport de l'énergie électrique, ainsi que le service de la distribution de l'énergie électrique en l'absence de sa prise en charge par les communes, soit directement, soit par le biais de Régies communales ou de gestions déléguées/ concessions.

L'Office possède l'exclusivité de l'aménagement des moyens de production d'une puissance supérieure à 50 MW. L'ONEE est habilitée, depuis 1994, à passer, après appel à la concurrence, des conventions avec des personnes morales de droit privé, pour la production par ces dernières de l'énergie électrique, par des installations de puissance supérieure à 50 MW et à condition que cette production soit destinée exclusivement à la satisfaction des besoins de l'ONEE.

II.4.2. Les producteurs privés liés avec l'ONEE par des contrats d'achats d'électricité de longue durée¹²

Depuis l'habilitation précitée intervenue en 1994, plusieurs contrats de production privée d'électricité avec garantie d'achat ont été conclus par l'ONEE avec les sociétés suivantes :

- JLEC : située près d'El Jadida à 130 km au sud de Casablanca, elle est composée de quatre unités thermiques à charbon, deux réalisées par l'ONEE et transférées en production privée à JLEC en 1997, et deux construites par JLEC et mises en service en 2000 et 2001, d'une capacité globale de 1 356 MW. En 2012, cette centrale a fourni près de 32,8% de l'énergie nationale appelée ;
- Parc Eolien Abdelkhalek Torres (CED) : entré en service en 2000, le parc éolien Abdelkhalek Torres situé à Koudia Al Baïda, près de Tétouan, est composé de 84 éoliennes de 600 kW chacune, soit une puissance globale de 50 MW. En 2012, cette centrale a fourni près de 0,5% de l'énergie nationale appelée ;
- Centrale à cycle combiné de Tahaddart (EET) : entrée en service en 2005, la centrale à cycle combiné de Tahaddart, située à 10 km au nord de la ville d'Asilah, est dotée d'une capacité de 380 MW et utilise le gaz naturel comme combustible unique prélevé du Gazoduc Maghreb-Europe à travers une conduite de 13 km. En 2012, elle a fourni près de 9,1% de l'énergie nationale appelée ;
- JLEC 5&6 : suite à la signature, en mai 2009, d'un accord avec l'ONEE pour l'extension de la capacité de l'usine thermique de Jorf Lasfar par le rajout de deux nouvelles unités, la société JLEC 5&6 voit le jour en décembre 2010. Mitoyennes aux 4 premières unités, les Unités 5 et 6 devraient avoir une capacité installée de 350 MW chacune. La vente de l'électricité par JLEC 5&6 à l'ONEE est régie par un contrat de fourniture d'énergie électrique conclu entre les parties en mars 2011, pour une durée de 30 ans, sur la base d'un BOOT. La mise en service des Unités 5 et 6 devrait se faire au 1^{er} semestre 2014 ;
- Tarfaya Energy Company (TAREC) : à la suite d'un appel d'offres international, l'ONEE a sélectionné, en octobre 2010, le consortium Nareva/ GDF Suez pour le développement du projet éolien de Tarfaya. Le projet se situe à 20 km environ au sud de la ville de Tarfaya dans la région de Tah. La vente de l'électricité est régie par un contrat de fourniture d'électricité conclu avec l'ONEE pour une durée de 20 ans, sur la base d'un BOOT. La mise en service intégrale du projet est prévue pour 2014, pour une capacité installée de 300 MW ;
- Safi Energy Company (SAFIEC) : l'ONEE et SAFIEC, société détenue par le consortium composé de GDF Suez S.A., Nareva Holding et Mitsui & Co. Ltd., retenu à l'issue d'un processus d'appel d'offres international ouvert, ont conclu en septembre 2013 un contrat d'achat et de fourniture d'électricité d'une durée de 30 ans pour le projet de la centrale à charbon propre de Safi. Ce projet porte en l'occurrence sur la construction et l'exploitation d'une centrale à charbon

¹¹ L'article 2 de la loi n°40-09 portant création de l'ONEE renvoie lui-même aux dispositions de l'article 2 du dahir du 5 août 1963 lesquelles disposent que l'ONEE : « est chargé (...) du service public, de la production du transport et de la distribution de l'énergie électrique (...) »

¹² Source : ONEE

propre d'une capacité de 2x693 MW dans la région de Safi et la vente de l'électricité générée par cette centrale à l'ONEE pendant une durée de 30 ans après sa mise en service.

Au titre de l'année 2012, JLEC, EET et CED ont fourni globalement près de 42,4% de l'énergie appelée totale au Maroc.

II.4.3. Les auto-producteurs¹³

Les auto-producteurs sont des industriels qui produisent de l'électricité, dans la limite d'une puissance de 50 MW, pour leurs propres besoins énergétiques (exploitations minières, usines de traitement des phosphates, sucreries, etc.). Certains de ces auto-producteurs fournissent l'ONEE en énergie excédentaire dans le cadre de conventions négociées.

Pour encourager l'autoproduction à partir des énergies renouvelables, l'ONEE a lancé en 2006 une offre de services baptisée Energipro dédiée aux industriels intéressés. L'énergie produite sera acheminée via le réseau de transport national des sites de production vers les sites de consommation du client, moyennant un timbre de transit, et l'excédent de l'électricité produite sera acheté par l'ONEE à un tarif incitatif.

II.4.4. Distribution d'électricité

Dans le domaine de la distribution MT/ BT¹⁴, l'ONEE est le premier distributeur au niveau national. L'activité de distribution est assurée également par des Régies communales, placées sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, dans les villes de Marrakech, Fès, Meknès, Kenitra, Jadida, Safi et Larache et par des gestionnaires délégués dans les agglomérations de Casablanca, Rabat, Tanger, Tétouan.

L'activité de ces acteurs s'effectue actuellement dans un cadre réglementé supervisé par différents départements ministériels notamment, le Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère chargé des Affaires Economiques et Générales. A noter que l'activité des gestionnaires délégués est régie, en outre, par les contrats conclus avec les communes concernées.

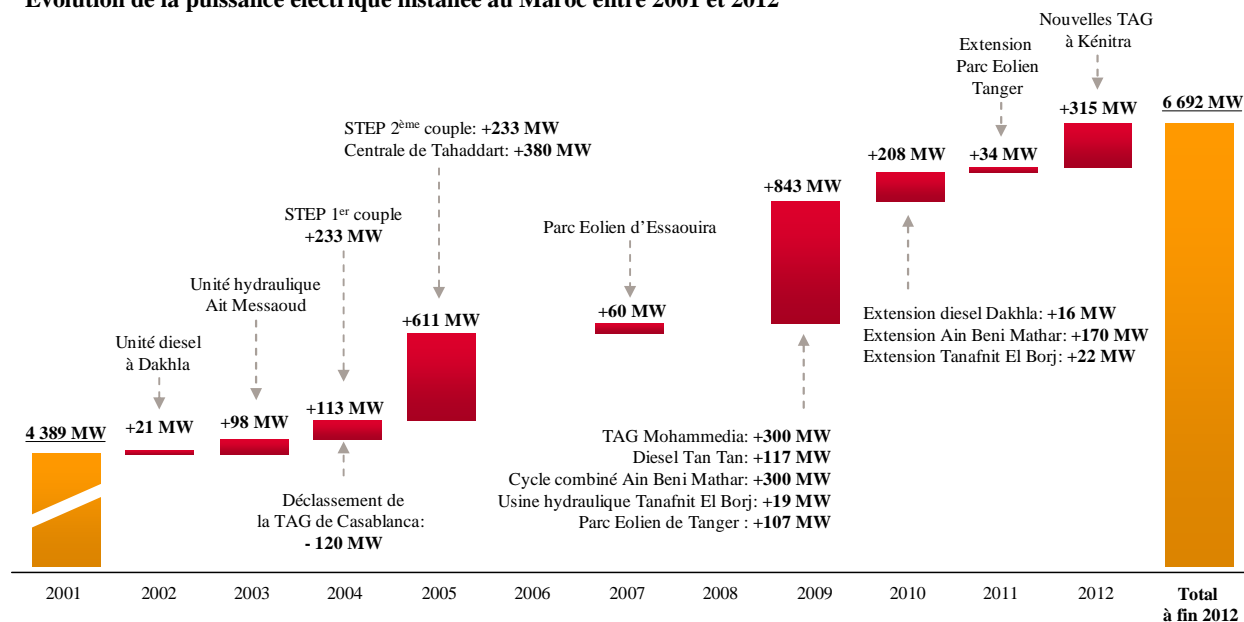
¹³ Les tiers nationaux incluent notamment le groupe OCP, la Samir, la Compagnie Marocaine de Carton et Papier et les cimentiers Lafarge et Cimar, qui vendent leur excédent d'électricité à l'ONEE lorsqu'il y en a.

¹⁴ Il s'agit du réseau qui achemine l'électricité vers les utilisateurs grâce à des lignes moyenne tension (20 000 volts) pour parvenir jusqu'aux consommateurs en basse tension (380 et 220 volts)

II.5. CAPACITE INSTALLEE¹⁵

En vue de répondre aux besoins du pays en énergie électrique, l'ONEE a réalisé entre 2001 et 2012 un vaste programme de développement et de réhabilitation des capacités installées de production électrique. L'évolution de la puissance installée sur la période 2001-2012 se présente comme suit :

Evolution de la puissance électrique installée au Maroc entre 2001 et 2012



Source : ONEE, Ministère de l'Énergie et des Mines

A fin 2012, la capacité globale installée s'élève à 6 692 MW, contre 4 389 MW en 2001, ce qui représente une évolution annuelle moyenne de 3,9% sur la période.

Le tableau suivant détaille la puissance installée en 2012 par unité de production :

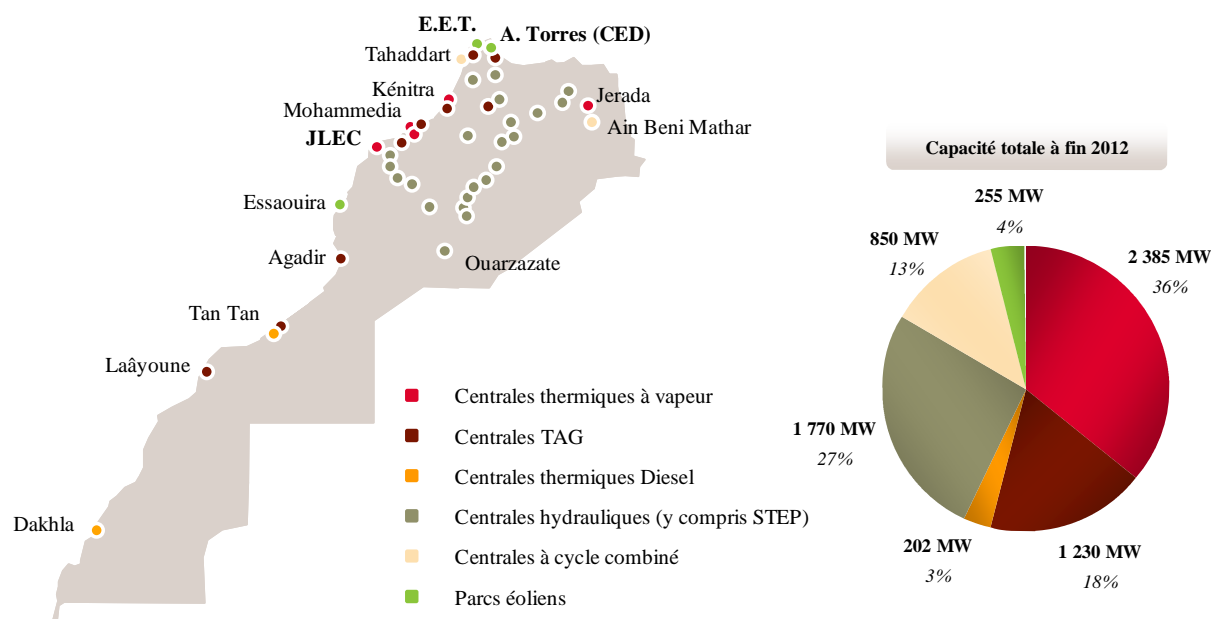
Puissance installée	En MW	En % du total
Centrales thermiques vapeur	2 385	35,6%
<i>dont Fioul</i>	600	9,0%
<i>dont charbon – JLEC</i>	1 356	20,3%
<i>dont charbon – hors JLEC</i>	429	6,4%
Usines hydrauliques	1 306	19,5%
Centrales turbines à gaz	1 230	18,4%
Cycles combinés	850	12,7%
Station de transfert d'énergie par pompage (STEP)	464	6,9%
Eolien (ONEE et CED)	255	3,8%
Thermique Diesel	202	3,0%
Puissance totale	6 692	100,0%

Source : ONEE

¹⁵ La puissance installée traduit la capacité totale de production

La carte ci-dessous schématise la puissance installée à fin 2012 :

Répartition de la puissance électrique installée au Maroc en 2012 par source d'énergie



Source : ONEE, Ministère de l'Énergie et des Mines

II.6. PRODUCTION NATIONALE

II.6.1. Evolution de la production nationale

La contribution des différents opérateurs dans la production d'énergie électrique sur la période 2010-2012 se présente comme suit :

En GWh	2010	2011	2012	Var 11/10	Var 12/11
Energie thermique	18 410	21 316	23 812	15,8%	11,7%
<i>dont JLEC</i>	9 847	10 134	10 191	2,9%	0,6%
<i>dont EET</i>	2 153	2 329	2 831	8,2%	21,5%
<i>dont ONEE</i>	6 410	8 853	10 790	38,1%	21,9%
Energie hydraulique	3 468	2 005	1 631	-42,2%	-18,7%
Energie éolienne	659	692	728	5,1%	5,2%
<i>dont ONEE</i>	493	533	582	8,2%	9,1%
<i>dont CED</i>	166	159	146	-4,1%	-8,1%
STEP	163	133	185	-18,2%	38,8%
Tiers nationaux	152	217	139	43,1%	-35,9%
Production nationale totale	22 851	24 364	26 495	6,6%	8,8%

Source : ONEE

Revue 2010-2011

De manière générale, la production nationale suit la croissance de la demande en électricité. L'adaptation de cette production se fait en temps réel grâce au Dispatching national, qui arbitre à chaque instant entre les différentes sources de production selon leur disponibilité et leur coût.

En 2011, la production nationale d'électricité s'élève à 24 364 GWh, en hausse de 6,6% par rapport à 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de 15,8 % de la production des

centrales thermiques (qui représentent près de 88% de la production nationale totale), à 21 316 GWh, du fait de :

- l'augmentation de 8,2% de la production de la Centrale à Cycle Combiné de Tahaddart, qui atteint ainsi 2 329 GWh en 2011 ;
- la progression de la production de JLEC qui s'établit à 10 134 GWh en 2011 contre 9 847 GWh en 2010, soit une hausse de 2,9% ;
- la hausse de la production des autres centrales thermiques qui passe de 6 410 GWh en 2010 à 8 853 GWh en 2011, soit une hausse de 38,1%.

Par ailleurs, le repli de la production d'origine hydraulique (-42,2% à 2 005 GWh en 2011) s'explique notamment par une baisse de 56% de la production de la Division d'Exploitation de Fès (notamment sur les barrages Al Wahda, Allal Al Fassi et Moulay Idriss 1^{er}).

Revue 2011-2012

Au terme de l'exercice 2012, la production locale de l'électricité s'établit à 26 495 GWh, en hausse de 8,8% par rapport à 2011. Cette évolution s'explique essentiellement par :

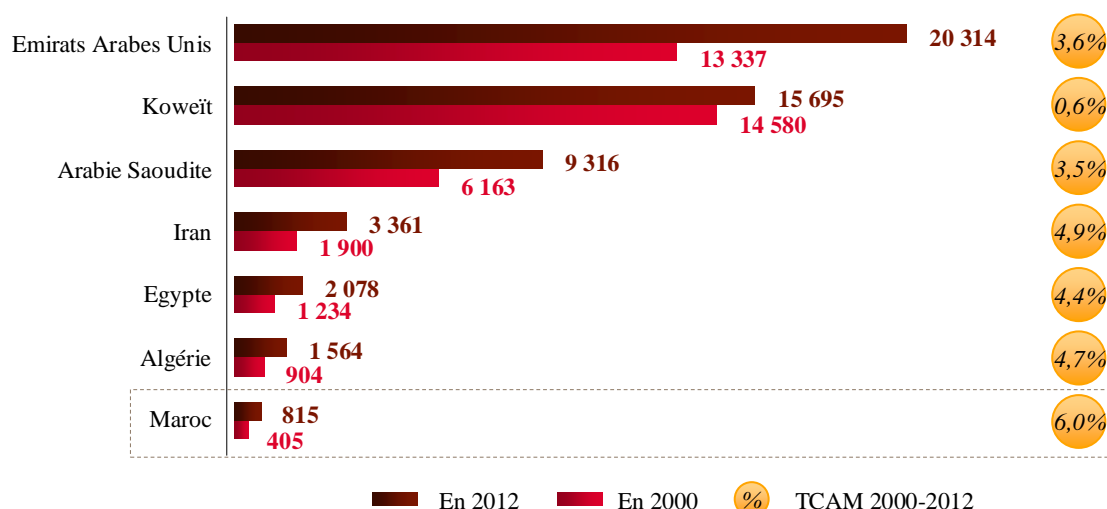
- la hausse de 11,7% de la production thermique (qui représente en 2012 près de 90% de la production totale), suite aux éléments suivants :
 - ✓ la hausse de la production de la Centrale à Cycle Combiné de Tahaddart et des autres centrales ONEE, de 21,5% et 21,9% respectivement ;
 - ✓ la légère progression de la production de JLEC en 2012 (+ 0,6%)
- l'augmentation de la production d'énergie éolienne de 5,2%, atténuée toutefois par la baisse de la production de la Compagnie Eolienne du Détroit (-8,1%) ;

La production d'énergie hydraulique a quant à elle poursuivi son trend baissier en 2012, mais à un rythme toutefois plus modéré qu'en 2011 ; elle passe ainsi de 2 005 GWh en 2011 à 1 631 GWh en 2012, affichant une baisse de 18,7%.

II.6.2. Comparaison de la production d'électricité au Maroc avec les pays de la région MENA

Le graphique ci-dessous présente le positionnement du Maroc dans la région MENA en termes de production d'électricité par habitant entre 2000 et 2012 :

Benchmark de la production d'électricité dans les pays de la région MENA entre 2000 et 2012 (en kWh par habitant)



Source : Enerdata, FMI, ONEE, Ministère de l'Energie et des Mines

La production d'électricité par habitant au Maroc reste faible par rapport aux autres pays de la région MENA, avec 815 kWh/habitant en 2012. A titre d'exemple, la production par habitant en 2012 en Algérie représente 1,3x celle du Maroc, tandis que la production de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis représentent respectivement 8,6x et 16,5x la production marocaine par habitant.

Cependant, le Maroc demeure le pays avec le taux de croissance le plus important entre 2000 et 2012, avec un TCAM de 6,0% sur la période considérée. Cette évolution témoigne bien des efforts réalisés sur la décennie écoulée pour augmenter la production d'électricité, notamment par le renforcement des capacités. La comparaison du Maroc avec les autres pays de la région MENA montre bien par ailleurs l'existence d'une marge de progression considérable en termes de production d'électricité par habitant.

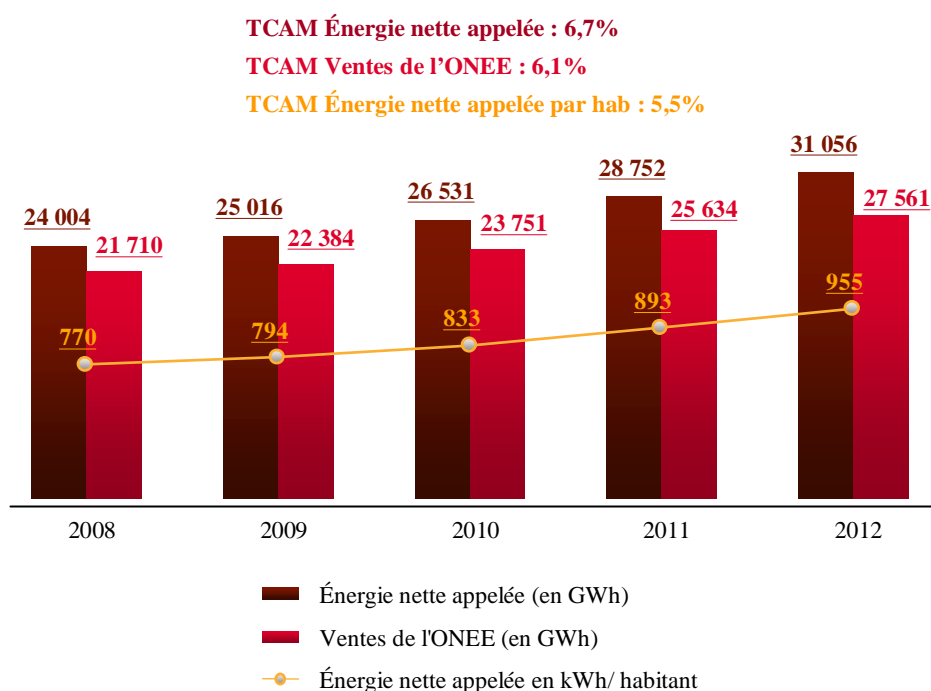
II.7. CONSOMMATION NATIONALE D'ELECTRICITE

II.7.1. Energie nette appelée

L'énergie nette appelée correspond à la consommation finale des clients, majorée du taux de perte du réseau électrique de transport et de distribution. Généralement de l'ordre de 5%, ces pertes correspondent principalement à l'énergie dissipée sous forme de chaleur.

Le graphique suivant présente l'évolution de l'énergie nette appelée d'électricité, ainsi que les ventes de l'ONEE sur la période 2008-2012 :

Évolution de l'énergie nette appelée et des ventes de l'ONEE



Source : ONEE, FMI

Entre 2008 et 2012, l'énergie nette appelée d'électricité s'est inscrite en hausse de 6,7% en moyenne annuelle, passant ainsi de 24 004 GWh en 2008 à 31 056 GWh en 2012.

D'autre part, la croissance des ventes d'électricité de l'ONEE au cours des quatre dernières années est attribuable à la forte progression des ventes d'électricité aux clients directs MT/BT. En 2012, les ventes d'énergie électrique s'élèvent ainsi à 27 561 GWh, en progression annuelle moyenne de 6,1% par rapport à 2008.

Sur la période 2008-2012, l'énergie nette par habitant a connu une croissance de 5,5% en moyenne annuelle, passant ainsi de 770 kWh en 2008 à 955 kWh en 2012.

Le tableau suivant donne l'évolution indicielle de la population, du PIB et de la consommation d'électricité sur la période 1986-2012 :

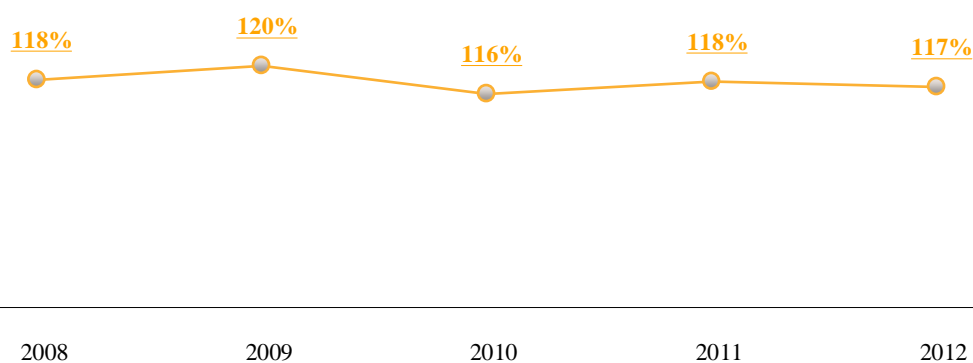
	1986	1991	1996	2001	2008	2009	2010	2011	2012
Population	100	110	120	129	139	141	142	144	145
PIB	100	123	135	156	216	226	234	246	253
Consommation d'électricité	100	136	171	229	372	388	411	445	481

Source : ONEE, FMI

Au cours de la période 1986-2012, la consommation nationale d'électricité a évolué à un rythme annuel moyen de 6,2%, tandis le PIB et la population ont évolué respectivement à 3,6% et 1,5% sur la même période. La consommation d'électricité par habitant a quasiment quadruplé, en passant de 255 kWh/ habitant en 1986 à près de 955 kWh/ habitant en 2012.

L'évolution du ratio de l'énergie nette appelée totale par rapport à la production nationale entre 2008 et 2012 est présentée par le schéma suivant :

Ratio énergie nette appelée/ production nationale d'électricité sur la période 2008-2012

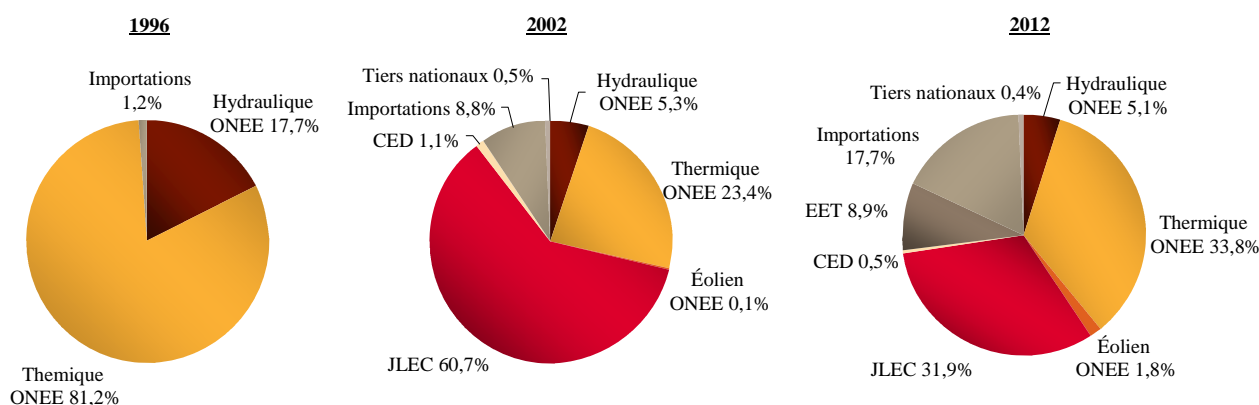


Source : ONEE

L'énergie nette appelée représente en moyenne près de 118% de la production nationale d'électricité entre 2008 et 2012. Le niveau de ce ratio (supérieur à 100%) trouve son explication dans le fait que la production d'électricité au Maroc ne suffit pas à combler les besoins de la demande nationale, qui est donc satisfaite en partie grâce aux importations.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution historique de la répartition de l'énergie totale injectée¹⁶ par source :

Répartition de l'énergie totale injectée par source



Source : ONEE, Ministère de l'Energie et des Mines

En termes de répartition par type de producteur, la part de l'ONEE reste prépondérante par rapport aux autres producteurs et sources d'approvisionnement (PPA, importations, tiers nationaux), bien qu'elle ait fortement reculé depuis 1996 (la production propre de l'ONEE comptait pour plus de 98% de l'énergie injectée en 1996) pour passer à 40,7% en 2012. En 2012, les importations¹⁷ ont représenté 17,7% du total de l'énergie injectée en 2012, contre 1,2% en 1996 et 8,8% en 2002.

En termes de sources d'énergie, l'énergie thermique représente toujours la part la plus significative avec 74,5% de l'énergie totale injectée en 2012 (vs 84,1% en 2002 et 81,2% en 1996). La part de l'énergie hydraulique a quant à elle baissé pour passer de 17,7% en 1996 à 5,1% en 2012.

¹⁶ Energie totale injectée = Energie nette appelée + export à l'étranger + auxiliaires centrales & compensateur synchrone + pompage STEP ; où :

Energie nette appelée : correspond à la consommation intérieure d'électricité ;

Auxiliaires centrales : font référence à la consommation propre des unités de production d'électricité (les centrales) dans le cadre de leur fonctionnement ;

Pompage STEP : correspond à l'énergie consommée par les turbines-pompes dans les STEP pour déplacer l'eau du niveau inférieur au niveau supérieur ;

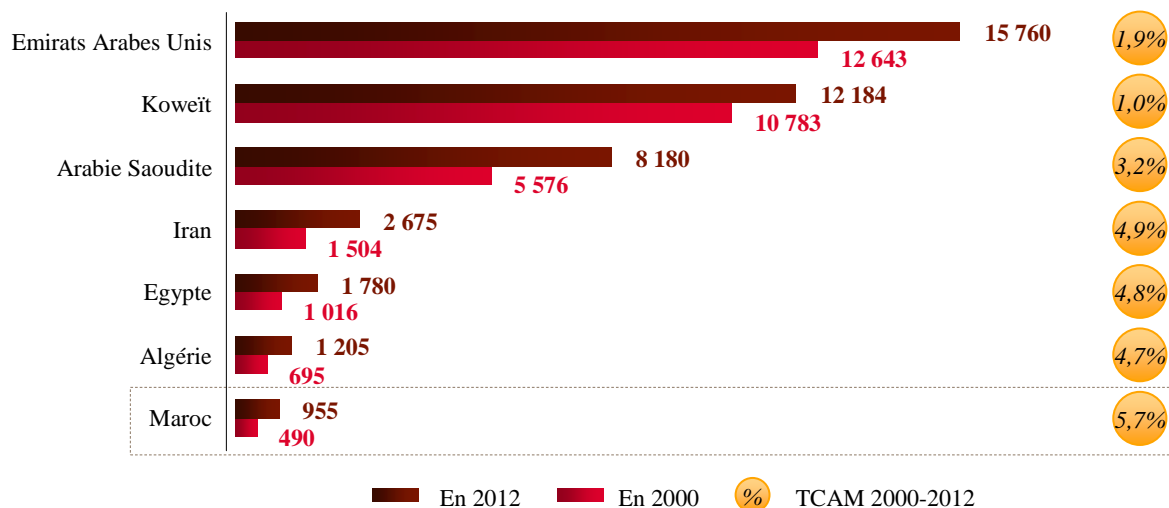
Compensateurs synchrones : sont utilisés dans les réseaux de distribution électrique pour relever le cosinus phi de l'installation. Ils fournissent de la puissance réactive au réseau.

¹⁷ Importations effectuées principalement via l'interconnexion Maroc-Espagne (dont 50% appartient à l'ONEE), et faisant l'objet d'un arbitrage économique par les services de l'ONEE entre le coût du kWh importé et celui produit par les centrales de l'Office. De façon générale, le recours à l'importation d'énergie électrique dépend des opportunités offertes, en termes de prix de l'électricité.

II.7.2. Comparaison de la consommation d'électricité au Maroc avec les pays de la région MENA

Le graphique ci-dessous présente le positionnement du Maroc dans la région MENA en termes de consommation d'électricité par habitant entre 2000 et 2012 :

Benchmark de la consommation d'électricité dans les pays de la région MENA entre 2000 et 2012 (en kWh par habitant)



Source : Enerdata, FMI, ONEE, Ministère de l'Energie et des Mines

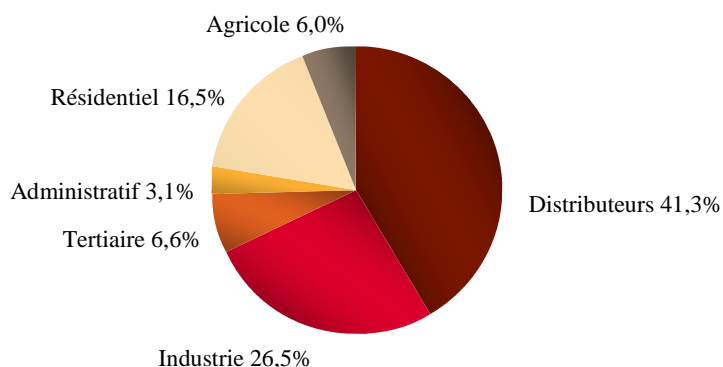
La comparaison du Maroc avec le reste de la région MENA montre bien que la consommation marocaine d'électricité par habitant reste en deçà des niveaux régionaux. En effet, en 2012, cette dernière se chiffre à 955 kWh/habitant, contre 1 205 kWh en Algérie, 1 780 kWh en Egypte ou encore 8 180 kWh en Arabie Saoudite par exemple. Le taux de croissance de la consommation par habitant au Maroc demeure toutefois le plus élevé de la région, avec 5,7% de croissance annuelle moyenne entre 2000 et 2012. Ceci peut s'expliquer en l'occurrence par les réalisations de l'ONEE visant à élargir l'offre d'électricité sur le territoire, notamment dans le cadre du programme d'électrification rurale qui a permis d'améliorer significativement la couverture du réseau électrique dans le pays.

II.7.3. Répartition des ventes de l'ONEE

a. Répartition par marché

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ventes de l'ONEE par marché en 2012 :

Répartition des ventes ONEE par marché en 2012



Source : ONEE

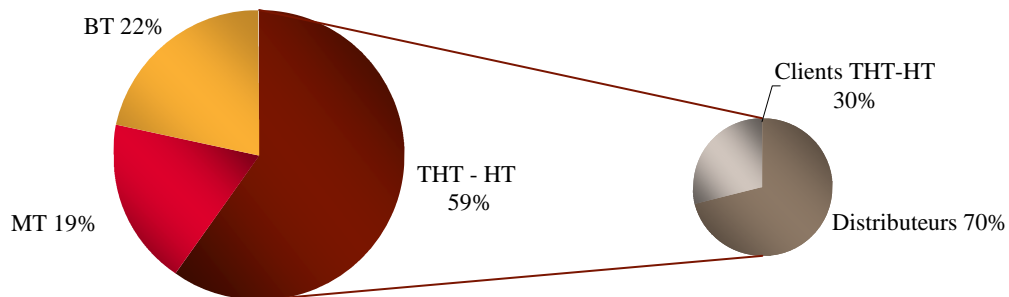
Les distributeurs (7 Régies de distributions et 3 sociétés délégataires en 2012) constituent l'essentiel des ventes réalisées par l'ONEE, puisqu'ils représentent 41,3% des ventes en 2012. Les industriels

représentent quant à eux la plus grande partie des ventes directes de l'ONEE (26,5% en 2012), suivis du secteur résidentiel (16,5%).

b. Répartition par niveau de tension

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ventes de l'ONEE par niveau de tension en 2012 :

Répartition des ventes ONEE par niveau de tension en 2012



Source : ONEE

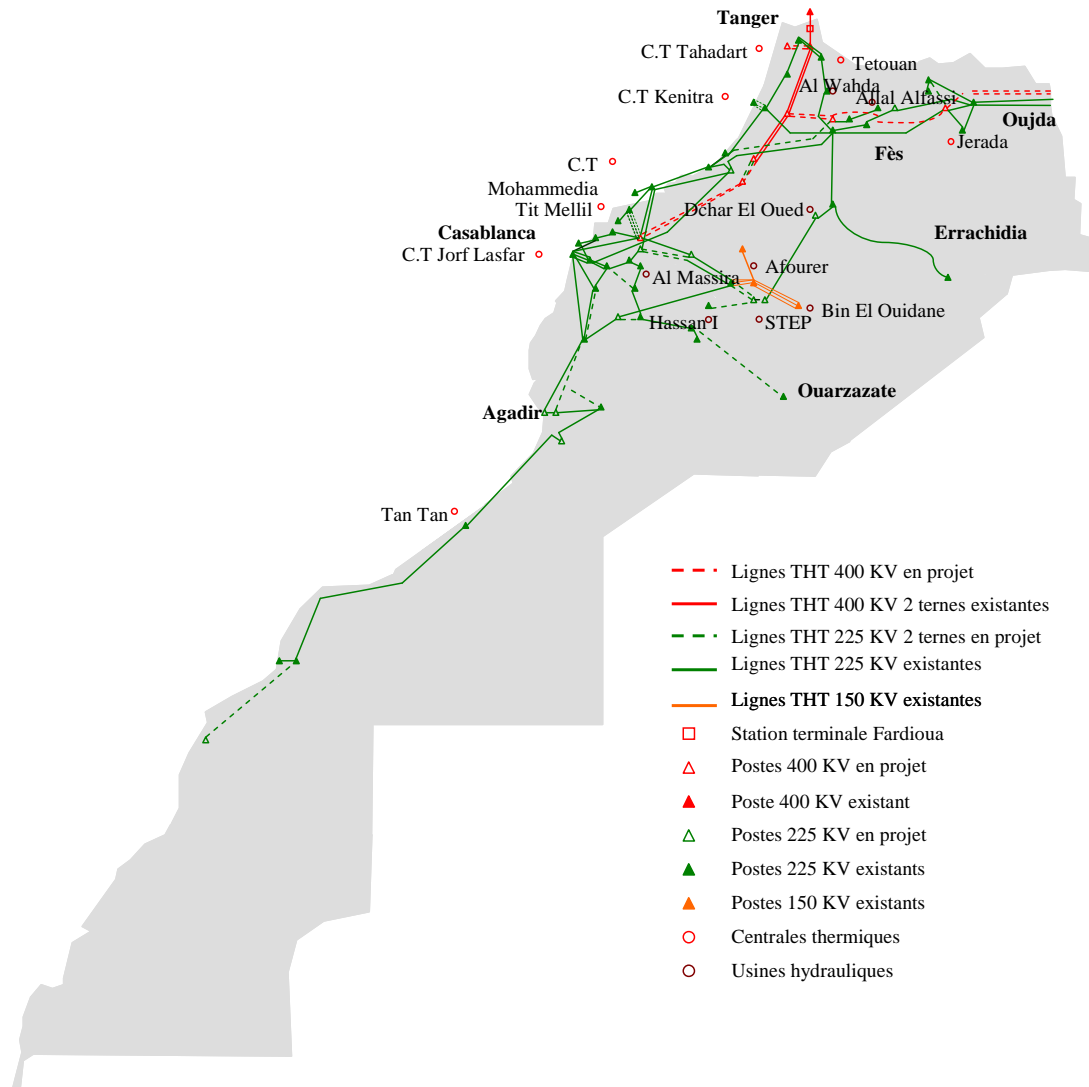
Les hautes et très hautes tensions représentent l'essentiel des ventes de l'ONEE (59% en 2012), du fait principalement du poids des ventes aux distributeurs (70% des ventes THT-HT). La basse et la moyenne tension représentent respectivement 22% et 19% des ventes de l'ONEE.

II.8. TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

II.8.1. Réseau de transport et interconnexions¹⁸

La carte ci-dessous détaille la structure du réseau national de transport de l'électricité à fin 2010 :

Réseau de distribution d'électricité au Maroc en 2010



Source : ONEE

Le transport de l'électricité est un monopole naturel dont la gestion est confiée exclusivement à l'ONEE pour garantir la sécurité d'approvisionnement du pays.

Couvrant la quasi-totalité du territoire national, le réseau de transport est constitué de lignes de 400 kV, 225 kV, 150 kV et 60 kV.

L'énergie électrique n'étant pas stockable à l'échelle industrielle, la production d'électricité doit être égale, tout au long de l'année, à celle qui est consommée. Le système électrique s'appuie donc sur le Dispatching qui ajuste la production à la demande, en se basant sur des prévisions de consommation journalière.

Afin d'acheminer l'énergie électrique depuis les centres de production jusqu'aux zones de consommation, l'ONEE est propriétaire d'un réseau de transport d'énergie électrique, constitué à fin 2012 de 21 854 km de lignes THT/ HT et de 466 postes de transformation d'une puissance installée

¹⁸ Source : ONEE

de 23 147 MVA. La coordination est assurée à partir du Dispatching National, chargé de choisir, parmi les sources de production disponibles, celles dont le coût est le plus faible afin de satisfaire, au meilleur prix, la demande d'électricité de ses clients.

Pour renforcer la coordination entre les centres de production et les zones de consommation, l'ONEE a procédé au renouvellement du Dispatching National, qui présentait une saturation tant sur le plan technique que technologique. Lancé en 2005 et finalisé en 2008, le projet de renouvellement a consisté en :

- l'installation des applications d'aide à la prise de décision ;
- l'installation des applications de simulations de fonctionnement du réseau électrique ;
- la réalisation de 3 centres de conduite du réseau : un aux Roches Noires, un à Tit Mellil et un troisième de secours à Zaërs ;
- l'installation et la mise en œuvre de 73 postes asservis dans les ouvrages du réseau national ;
- l'adaptation à la téléconduite de certains postes THT/ HT et HT/ MT ;
- la construction d'un bâtiment pour abriter le Dispatching régional ;
- l'aménagement de locaux pour installer le Dispatching de Tit Mellil.

Le réseau de transport national est interconnecté aux réseaux espagnol et algérien. Cette interconnexion permet de renforcer la fiabilité et la sécurité d'alimentation en énergie électrique et de bénéficier d'un coût optimal du kWh. Elle permet également d'intégrer le marché national de l'électricité dans un vaste marché euromaghrébin.

Grâce à ces interconnexions, les échanges d'électricité entre pays ont été rendus possibles, dans le cas où l'un des deux pays interconnectés est excédentaire et l'autre est demandeur.

Interconnexion Maroc-Algérie

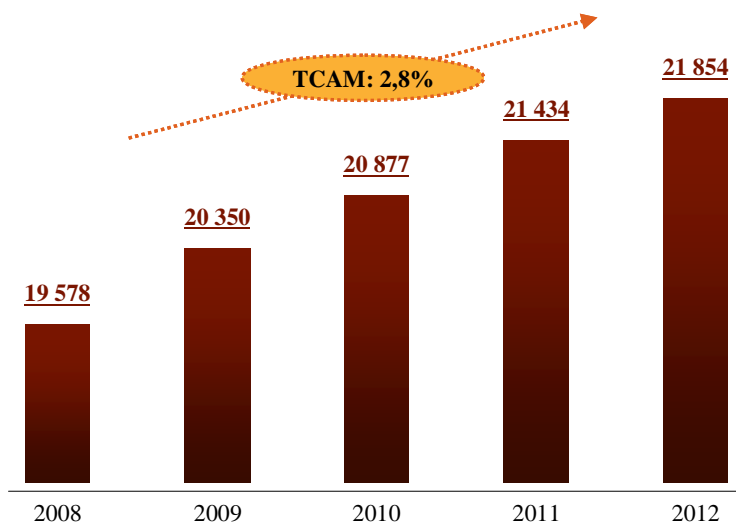
L'interconnexion entre le Maroc et l'Algérie 400 kV a été mise service en 1989. Son renforcement progressif pour arriver à deux lignes de 400 kV et deux lignes de 225 kV (pour une capacité de transit de 2 400 MW) a permis non seulement d'améliorer les échanges électriques entre les deux pays, mais aussi de constituer un premier jalon pour le futur marché maghrébin de l'électricité.

Interconnexion Maroc-Espagne

L'interconnexion reliant le réseau national de transport d'électricité au réseau espagnol à travers le détroit de Gibraltar, en service depuis 1998, a été renforcée en 2006 par la pose d'une deuxième liaison sous-marine permettant d'augmenter la capacité de transit de 700 MW à 1 400 MW.

Le graphique suivant présente l'évolution du réseau de transport de l'ONEE sur la période 2008-2012 :

Evolution du réseau de transport (en kilomètres)



Source : ONEE

Au cours de la période 2008-2012, le réseau de transport d'électricité a connu une croissance annuelle moyenne de 2,8%, passant de 19 578 km en 2008 à 21 854 km en 2012. L'ONEE possède, par ailleurs, un important programme de développement de son réseau de transport d'électricité. Ce réseau est planifié de façon à assurer l'évacuation de la production des centrales (aussi bien à base d'énergies renouvelables que d'énergies conventionnelles) et l'alimentation des différentes Régies du Maroc dans les meilleures conditions de coût, de sécurité et de qualité de service.

Le projet de développement du réseau de transport concerne notamment :

- les réseaux THT pour l'évacuation de la production des futurs moyens de production :
 - ✓ réseaux THT d'évacuation de la production des turbines à gaz de Kénitra ;
 - ✓ réseaux THT d'évacuation de la production des Unités 5 et 6 de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar et Safi ;
 - ✓ réseaux d'évacuation de la production des centrales à base d'énergies renouvelables ;
 - ✓ réseaux THT d'évacuation de la production de la Centrale Solaire d'Ouarzazate ;
- le renforcement des réseaux 400 kV et Interconnexion Maroc – Espagne :
 - ✓ renforcement de l'interconnexion Maroc – Espagne ;
 - ✓ dédoublement de la ligne 400 kV Ferdioua – Melloussa ;
- le projet de renforcement du réseau 225 kV :
 - ✓ renforcement de l'alimentation électrique de la région de Casablanca ;
 - ✓ renforcement du réseau de la région de Fès ;
 - ✓ raccordement du poste 225/60 kV Fkih Ben Saleh ;
 - ✓ raccordement du poste 225/60 kV Kelâa Esraghna ;
 - ✓ raccordement du poste 225/60 kV de Chefchaouen.

II.8.2. Réseau de distribution

L'activité Distribution est réalisée, dans différentes zones géographiques, à travers les réseaux gérés soit par l'ONEE soit par les autres distributeurs (Régies et gestionnaires délégués).

Les réseaux gérés par l'ONEE couvrent en l'occurrence plus de 95% du territoire national et sont constitués à fin 2012 de 74 765 km de lignes MT (dont 4 734 km en technique souterraine soit 6,3% de la longueur totale du réseau MT), et de 163 947 km de lignes BT.

A cet égard, il convient de signaler que :

- l'activité de distribution de l'ONEE fait l'objet d'une convention de « zoning » avec quelques Régies, pour délimiter géographiquement l'intervention de l'ONEE et des distributeurs dans ces régions ;
- les distributeurs commercialisent la Basse Tension et la Moyenne Tension alors que la Haute Tension et la Très Haute Tension sont l'exclusivité de l'ONEE.

Au cours de la période 2008-2012, les efforts de l'ONEE ont été axés sur la généralisation de l'accès à l'électricité ainsi que la modernisation de la gestion de cette activité en l'orientant principalement vers la réponse aux attentes et aux besoins de la clientèle. Ces efforts se sont notamment concrétisés par les actions suivantes :

- la réalisation du programme d'électrification rurale globale ;
- le développement d'un réseau de proximité ;
- la réalisation du plan de commercialisation du service de mensuralisation pour les clients BT ;
- la généralisation du Progiciel commercial « SIRIUS » : système d'information commercial ;
- le développement de points d'encaissement externes pour plus de proximité.

Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)¹⁹

Le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) est un programme conçu et lancé par l'ONEE en janvier 1996, pour un montant global estimé à 20 Mrds Dh.

Le schéma directeur du PERG est basé sur le principe de l'équilibre régional et du moindre coût de réalisation par foyer. Il a pour objectif de faire bénéficier le maximum de foyers ruraux de l'électrification pour un budget donné. L'analyse de la dispersion de l'habitat est également prise en compte. Le PERG concerne donc en priorité les villages dont le coût moyen d'électrification par foyer est le plus faible, pour évoluer progressivement vers les villages à coût moyen le plus élevé.

Le financement du PERG avait été basé initialement sur un coût d'électrification moyen de 10 000 Dh/ foyer, nécessitant ainsi des contributions des communes de 20%, des foyers bénéficiaires de 25% et de l'ONEE pour le reliquat. Les participations des communes et des foyers bénéficiaires peuvent être pré-financées par l'ONEE avec un remboursement sur 5 ans pour les communes (500 Dh par foyer et par an pendant 5 ans) et 7 ans pour les bénéficiaires (40 Dh par foyer et par mois pendant 7 ans). Les participations des communes et des foyers bénéficiaires ont été maintenues à leur niveau initial malgré l'augmentation du seuil d'éligibilité qui est passé de 10 000 Dh pour les deux premières tranches (PERG I et II), à 14 000 Dh pour la troisième tranche et 20 000 Dh puis 27 000 Dh pour les deux phases de la dernière tranche (PERG IV).

Suite aux instructions gouvernementales, l'ONEE a procédé depuis 2002 à l'accélération du rythme de réalisation du PERG, en vue de généraliser l'accès à l'électricité en milieu rural à l'horizon 2007, au lieu de 2010 prévu lors du lancement de ce programme.

Durant l'année 2012, 1 530 villages ont été électrifiés par réseaux interconnectés, mettant ainsi l'électricité à la disposition de 46 960 nouveaux foyers. Par ailleurs, d'importantes infrastructures électriques ont été construites au cours de la même année dans le cadre du PERG dont 1 752 km de lignes MT, 4 558 km de lignes BT et 1 005 postes de transformation pour une puissance installée d'environ 101 MVA.

¹⁹ Source : ONEE

Ces réalisations ont permis l'amélioration du Taux d'Electrification Rurale (TER) au niveau du Royaume, qui est passé de 18% en 1995, à la veille du lancement du PERG, à 98,06% à fin 2012.

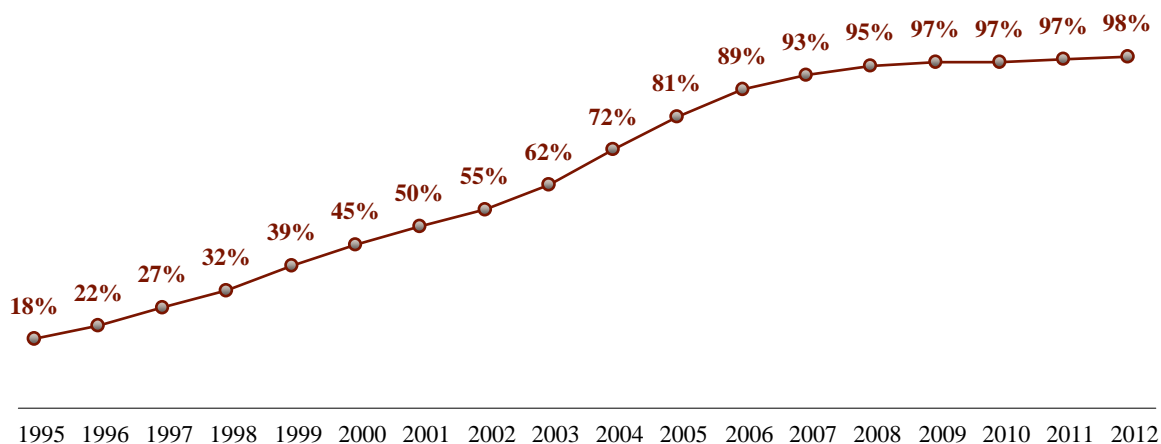
Depuis le lancement du PERG en 1996, les réalisations se sont traduites par :

- l'électrification, par raccordement aux réseaux, de 35 600 villages ayant permis l'accès à l'électricité à 1 985 710 foyers ;
- l'équipement de 51 560 foyers par kits photovoltaïques dans 3 663 villages.

De même, la population totale ayant bénéficié de l'électrification dans le cadre du PERG, est estimée à près de 12 millions d'habitants.

Le graphique suivant trace l'évolution du taux d'électrification rurale sur la période 1995-2012 :

Evolution du taux d'électrification rurale (1995-2012)



Source : ONEE

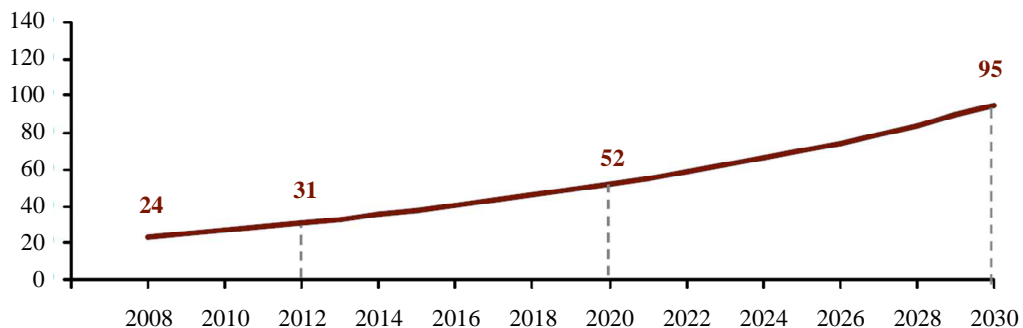
II.9. STRATEGIE ENERGETIQUE NATIONALE ET PERSPECTIVES

II.9.1. Aperçu de la stratégie

A fin 2012, le Maroc dispose d'une puissance électrique installée de 6 692 MW, dont environ un tiers exploite des énergies renouvelables.

Au cours des prochaines années, le Maroc devrait faire face à une demande croissante en électricité : on estime ainsi que la demande en électricité devrait doubler d'ici 2020 et tripler d'ici 2030, comme en témoigne le graphique ci-dessous :

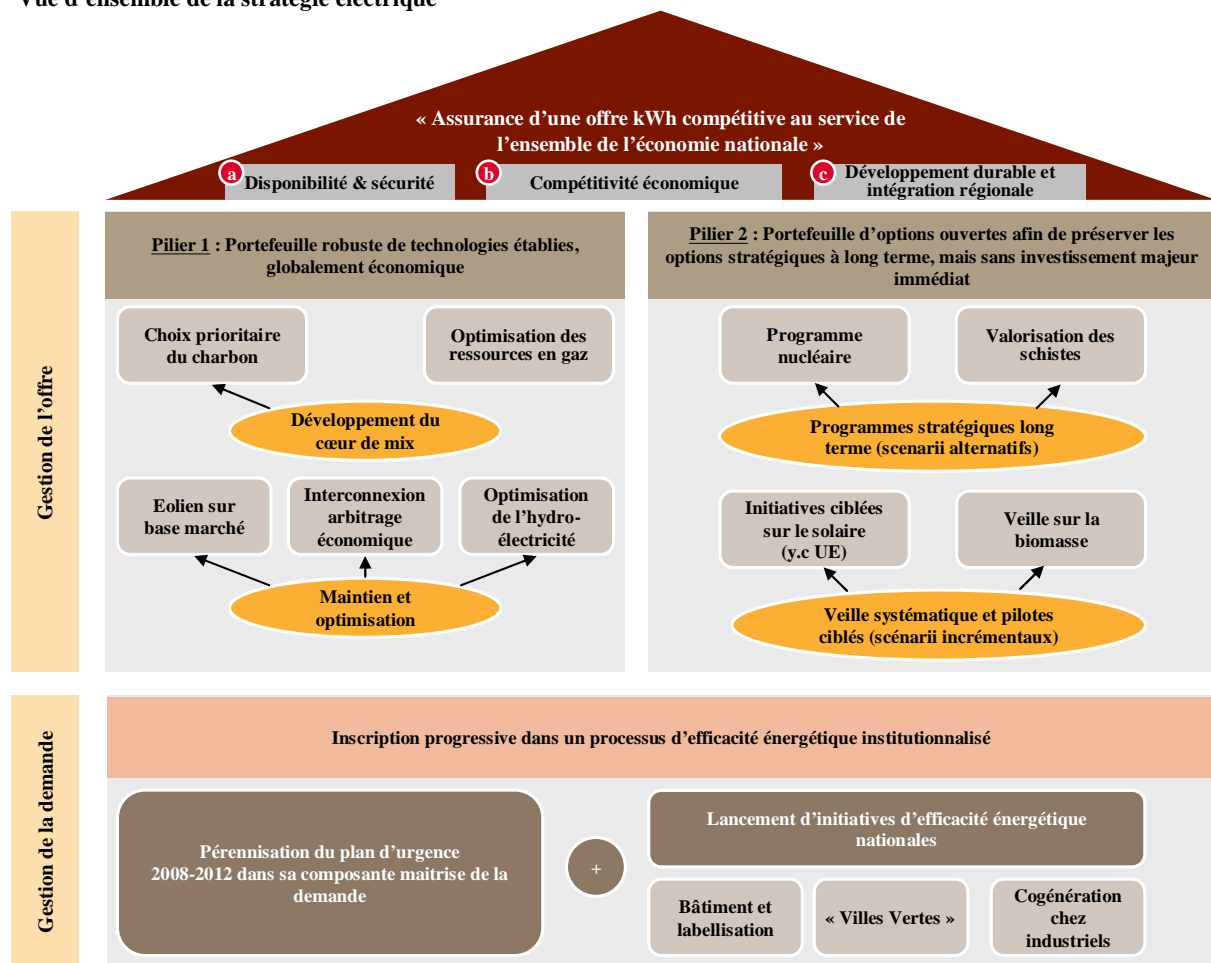
Prévisions de la consommation d'électricité (cas de base) (en TWh)



Source : Ministère de l'Energie et des Mines

Le schéma suivant présente une vue d'ensemble de la nouvelle stratégie électrique du Royaume :

Vue d'ensemble de la stratégie électrique



Source : Ministère de l'Énergie et des Mines

La nouvelle stratégie électrique, adoptée en mars 2009, vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement et la disponibilité de l'énergie ainsi que son accessibilité généralisée, notamment dans les zones rurales, à des coûts raisonnables.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur les axes suivants :

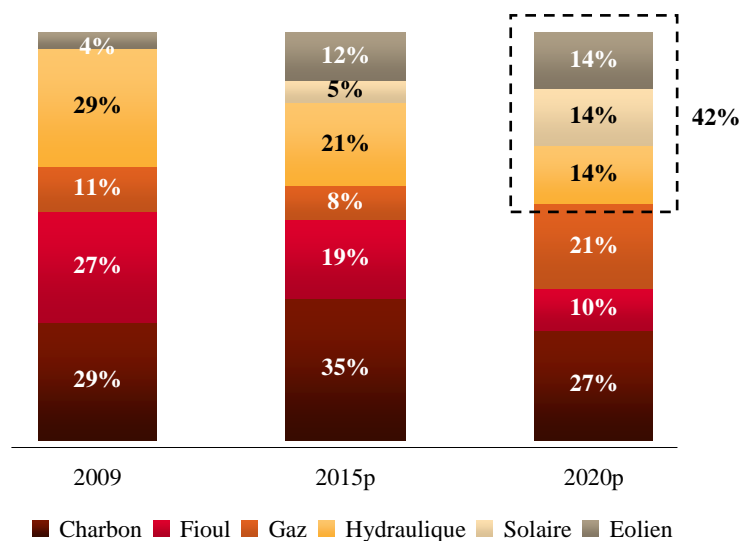
- l'approfondissement des réformes du secteur énergétique par la rénovation du dispositif législatif et réglementaire ;
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance à travers sa réorganisation ;
- l'instauration de règles de transparence et de concurrence pour assurer une meilleure visibilité aux opérateurs et aux consommateurs ;
- un mix diversifié et optimisé autour de choix technologiques fiables et compétitifs ;
- le développement du potentiel national en ressources énergétiques notamment renouvelables ;
- la promotion de l'efficacité énergétique ;
- l'intégration plus étroite au système énergétique régional.

La stratégie énergétique nationale se traduit par la mise en œuvre de plans d'action à court, moyen et long terme :

- vision court terme 2009-2012 : Plan National des Actions Prioritaires (PNAP) : équilibre offre-demande électrique ;
 - ✓ renforcement de la capacité de production électrique ;
 - ✓ efficacité énergétique.
- vision moyen terme 2013-2019 : mix énergétique basé sur des technologies robustes et économiques (charbon, montée en puissance des renouvelables et développement du gaz naturel) ;
- vision long terme 2020-2030 : options ouvertes sur les énergies alternatives.

L'objectif est de parvenir, dès 2020, à atteindre une part de 42% de sources renouvelables sur le total de la puissance installée :

Evolution prévisionnelle de la répartition de la puissance installée par source d'énergie



Source : Ministère de l'Energie et des Mines

II.9.2. Bilan des réalisations de la Vision Court Terme entre 2009 et 2011

a. Gestion de la demande

Pour faciliter l'équilibre offre-demande sur le court terme, des mesures de rationalisation de l'utilisation de l'énergie ont été mises en œuvre :

Actions	Détail	Impacts
Lampes basse consommation	<ul style="list-style-type: none"> 4,6 millions de lampes basse consommation mises en place 10 millions en cours de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> Economie de 172 MW (écrêtement de la pointe) Economie d'énergie cumulée de 591 GWh
Tarif « -20-20 »	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une tarification sociale et incitative de type « -20-20 » (Rabais de 20% en cas de baisse de la consommation de 20%) 	<ul style="list-style-type: none"> 260 Mdh de bonus réservés 1 474 GWh d'économie
Tarif super pointe	<ul style="list-style-type: none"> Tarif optionnel pour les industriels THT – HT, incitant les clients THT à s'effacer pendant les appels de puissance 	<ul style="list-style-type: none"> 76 MW d'effacement pendant la pointe
Batterie de condensateurs	<ul style="list-style-type: none"> Batteries installées : 248 MVA 	<ul style="list-style-type: none"> Gain en puissance : 30 MW
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Programme national d'efficacité énergétique : plusieurs actions engagées avec les départements ministériels (habitat, industrie, transport) et les régions 	<ul style="list-style-type: none"> Economie escomptée : 12% en 2020 et 15% en 2030
GMT + 1	<ul style="list-style-type: none"> Adopté à l'essai depuis le 1^{er} juin 2008 	<ul style="list-style-type: none"> Economie : 80 MW d'effacement pendant la pointe

Source : Ministère de l'Energie et des Mines

Le Programme National d'Efficacité Energétique cible en l'occurrence trois secteurs pour atteindre une réduction de la consommation énergétique de 12% d'ici 2020 et de 15% d'ici à 2030 :

Tertiaire et résidentiel	Industriel	Transports
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du Code d'efficacité énergétique dans le bâtiment ; Généralisation des lampes à basse consommation ; Utilisation des matériaux d'isolation ; Utilisation du double vitrage ; Installation des solaires thermiques basse température (1 360 000 m² d'ici 2020) ; Installation des kits photovoltaïques et pompes solaires 	<ul style="list-style-type: none"> Généralisation des audits industriels ; Utilisation des variateurs de vitesse et de fréquence ; Optimisation du stockage du froid et du chaud ; Utilisation des lampes à basse consommation 	<ul style="list-style-type: none"> Rajeunissement du parc automobile ; Organisation du transport urbain (circulation, transport collectif...) ; Application de la réglementation d'efficacité énergétique relative aux véhicules

Source : Ministère de l'Energie et des Mines

b. Adaptation du cadre institutionnel

Outre l'adaptation du cadre juridique régissant le secteur énergétique (cf. partie II.2.2), la nouvelle stratégie énergétique nationale s'appuie sur la mise en place d'institutions permettant une mise en

œuvre efficace de la stratégie sous tous ses aspects. A cet effet, plusieurs organismes ont été institués pour accompagner son déploiement :

Société d'Investissements Energétiques (SIE)



Créée en février 2010 pour financer la croissance verte, la Société d'Investissements Energétiques est dotée d'un capital de 1 Mrd Dh du Fonds de Développement Energétique²⁰ (FDE), et sera à terme dotée d'un potentiel d'investissement de plus de 700 MEUR (soit près de 7,8 Mrds Dh).

La société a pour mission d'accompagner le plan national de développement des énergies renouvelables et d'investir dans des projets de production énergétique, de valorisation des ressources énergétiques renouvelables et de renforcement de l'efficacité énergétique.

Moroccan Agency for Solar Energy (MASEN)



Créée en janvier 2010, l'agence a pour objet la réalisation d'un programme de développement de projets intégrés de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, d'une capacité totale minimale de 2 000 MW.

Ses missions s'articulent autour de la conception de projets de développement solaire intégrés, l'élaboration des études techniques, économiques et financières pour la qualification des sites, la conception, la réalisation et l'exploitation des projets solaires, la recherche et la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation et à l'exploitation des projets solaires, la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des projets solaires, la réalisation des infrastructures de raccordement des centrales et la promotion du programme solaire auprès des investisseurs nationaux et étrangers.

Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE)



Substituée en mars 2010 au CDER (Centre de Développement des Energies Renouvelables, institué en 1982), l'ADEREE a pour mission de développer et promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'énergie, visant la réduction de la dépendance énergétique et la préservation de l'environnement.

De ce fait, l'ADEREE est chargée, entre autres, d'accompagner l'administration par la proposition de plans nationaux et régionaux pour le développement des énergies renouvelables, et de développer des expertises, normes et labels dans le domaine des énergies renouvelables.

L'Institut de Recherche en Energie Solaire et Energies Nouvelles (IRESEN)



Créé en 2011, l'IRESEN est une structure de recherche & développement spécialement dédiée au domaine des énergies renouvelables, ayant pour objectif de consolider les besoins des différents acteurs du secteur et de veiller à la réalisation et à la valorisation des différents projets de recherche.

Le périmètre d'action de l'IRESEN concerne, dans un premier temps :

- la filière d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) ;
- la filière d'énergie éolienne ;
- la filière d'efficacité énergétique.

Dans un second temps, le champ d'activité de l'IRESEN sera élargi à d'autres domaines (géothermie, énergie chimique, schistes bitumeux, énergie des mers, énergie hydraulique, bioénergie).

Source : Ministère de l'Energie et des Mines

²⁰ Fonds doté de 1 Mrd USD, provenant de dons du Royaume d'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis ainsi que d'une contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social. Le fonds a pour objectif de renforcer et de préserver les capacités de production à partir des sources énergétiques locales et notamment renouvelables.

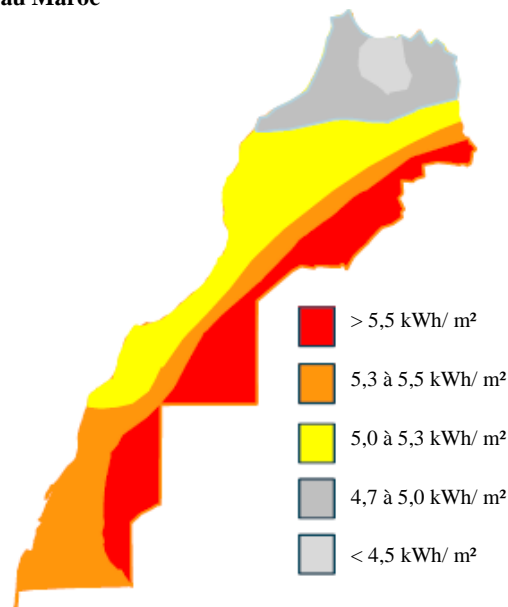
II.9.3. Vers une économie verte en 2012-2020

Sur la période 2012-2020, le Maroc compte poursuivre son programme d'équipement avec près de 8 000 MW à construire. Ce programme est axé sur la prédominance des énergies vertes dans le mix énergétique.

a. Programme solaire

Le Maroc bénéficie d'atouts considérables en termes de potentiel solaire, puisqu'il profite de plus de 3 000 heures d'ensoleillement par an, soit une irradiation d'environ 5,5 kWh/ m²/ jour :

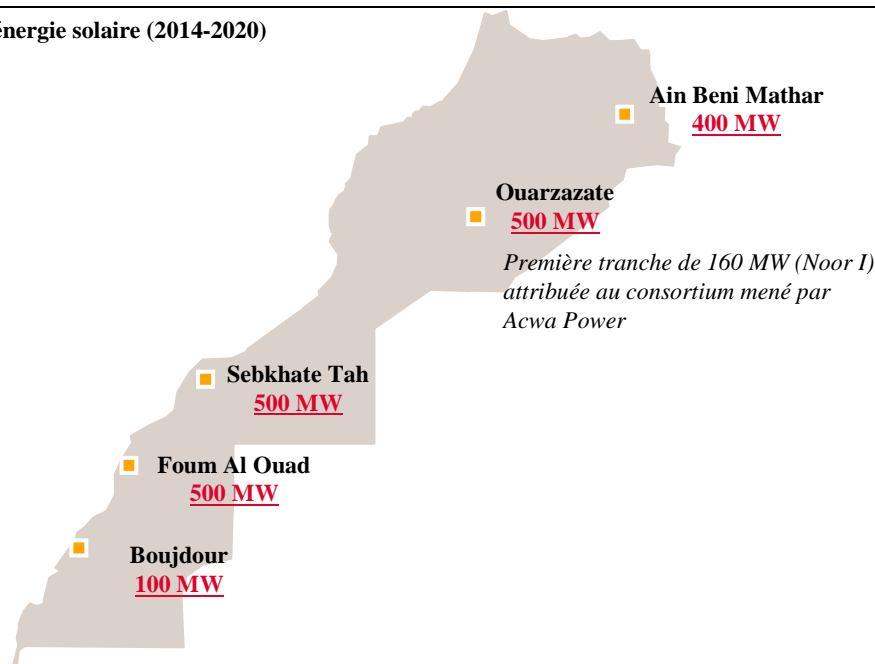
Estimation des gisements solaires au Maroc



Source : Ministère de l'Energie et des Mines

Lancé en novembre 2009, le programme d'énergie solaire vise l'installation d'une capacité de 2 000 MW pouvant générer une production électrique annuelle de 4 500 GWh. L'investissement global du programme s'élève à 9 Mrds USD, réparti sur 5 sites identifiés (s'étendant sur plus de 10 000 hectares au total), représentés dans la carte ci-dessous :

Programme d'énergie solaire (2014-2020)



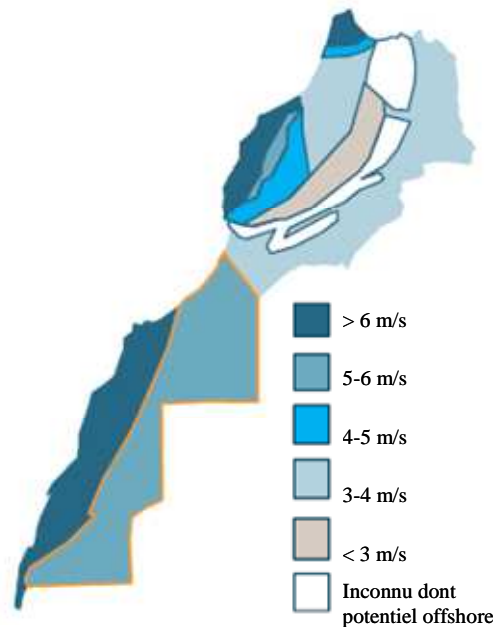
Source : Ministère de l'Energie et des Mines

L'investissement permettra une économie de 1 million de TEP/an et de 3,7 millions de tonnes d'émissions de CO₂ par an. La mise en œuvre de programme a été confiée à MASEN.

b. Programme éolien

Le potentiel éolien du Maroc est estimé à près de 25 000 MW sur l'ensemble du territoire (onshore), avec des vitesses de vent variant de 9,5 à 11 m/s dès 40m de hauteur.

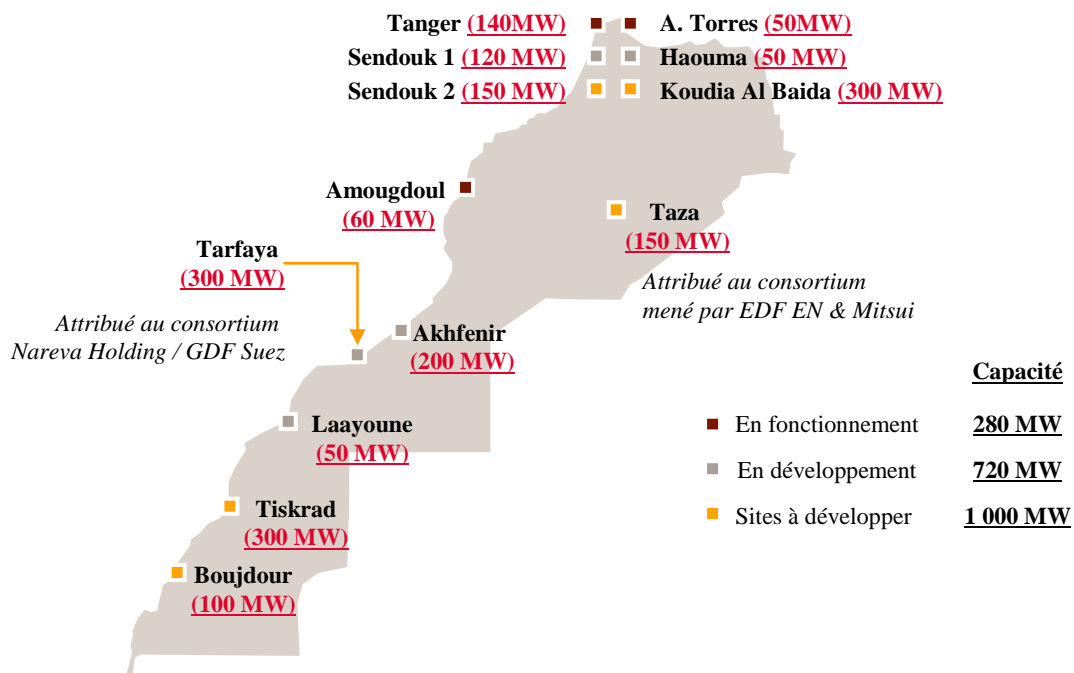
Estimation des gisements éoliens au Maroc



Source : Ministère de l'Énergie et des Mines

Le programme d'énergie éolienne mis en place dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique vise à atteindre une capacité de 2 000 MW (dont 1 000 MW déjà en fonction ou en développement) et une production annuelle de 6 600 GWh. Le programme porte sur un investissement de 3,5 Mrds USD sur 5 nouveaux sites (Taza, Koudia Al Baïda, Sendouk, Tiskrad et Boujdour), représentés ci-dessous :

Programme d'énergie éolienne (2015-2019)



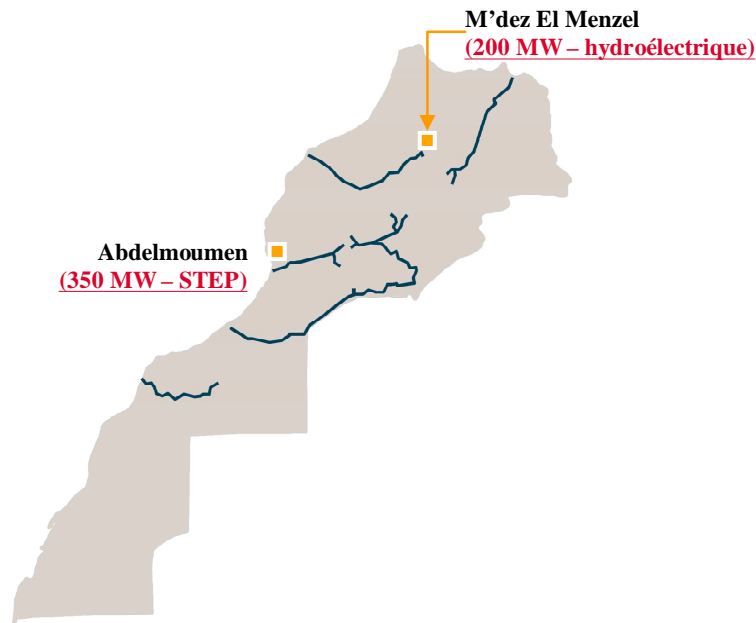
Source : Ministère de l'Énergie et des Mines

L'investissement du programme éolien devrait permettre une économie de 1,5 million TEP/ an et de 5,6 millions de tonnes d'émission de CO₂ par an.

c. Projets hydrauliques

Les futurs projets hydrauliques représentent un portefeuille d'investissement de 4,5 Mrds Dh, et portent sur la réalisation d'une capacité de 550 MW :

Projets hydrauliques en cours de développement (2012-2020)

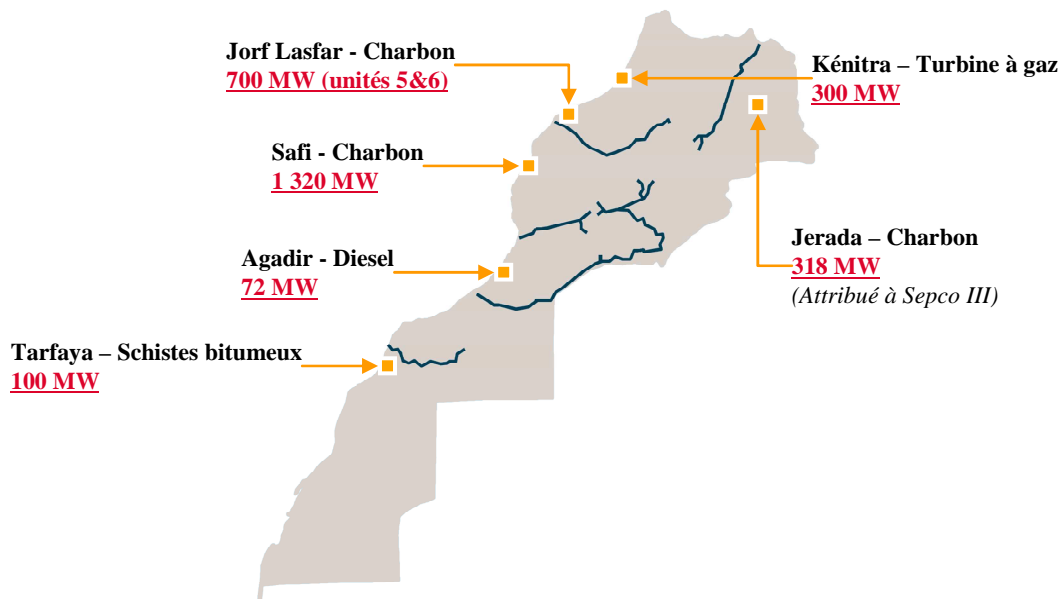


Source : Ministère de l'Energie et des Mines

d. Projets thermiques

Les projets thermiques en cours représentent un portefeuille d'investissement de 36 Mrds Dh, et portent sur une capacité cumulée de plus de 2 800 MW :

Projets thermiques en cours de développement (2012-2016)



Source : Ministère de l'Energie et des Mines

En outre, la stratégie énergétique nationale prévoit, à partir de 2018, le rajout de projets thermiques complémentaires, avec une capacité additionnelle de 1 000 MW (gaz ou charbon propre).

PARTIE V. ACTIVITE DE JORF LASFAR ENERGY COMPANY

I. HISTORIQUE DE JLEC

Les événements marquants de l'histoire de JLEC se présentent de la manière suivante :

1991	<p>Mise en œuvre par l'ONE d'une politique de développement intensif de la production électrique.</p> <p>Démarrage de la construction par Alstom de deux unités de production électrique sur le site de Jorf Lasfar (Unités 1 et 2).</p>
1994-1996	<p>Lancement par l'ONE d'un appel d'offres international pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'exploitation des Unités 1 et 2 de Jorf Lasfar ; ✓ la conception, la construction, le financement et l'exploitation des Unités 3 et 4 de Jorf Lasfar. <p>Le consortium formé par ABB Energy Ventures d'une part, et de CMS Generation d'autre part, a été retenu à l'issue de cet appel d'offres.</p> <p>Signature du protocole d'accord relatif aux contrats de production privée d'électricité entre l'ONE et le consortium ABB Energy Ventures – CMS Generation.</p>
1997	<p>Création de la Société, sous forme de Société en Commandite par Actions, filiale commune de filiales d'ABB et de CMS Generation.</p> <p>Signature (i) du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique, (ii) du Contrat de Transfert de Jouissance, (iii) du Contrat de Construction et de Mise en Service des Unités 3 et 4 de Jorf Lasfar, (iv) du Contrat de Stockage et de Manutention du Charbon, (v) du Contrat d'exploitation du terminal charbonnier et (vi) du Contrat d'Exploitation et de Maintenance.</p> <p>Mise en place par la Société de son financement à long terme, pour un montant équivalent à 1,25 Mrd USD. La dette senior, libellée en deutschemark et en dollar américain, a ainsi été contractée auprès d'un pool de banques internationales (notamment SACE, OPIC, US Eximbank, ERG) et la Banque Mondiale pour financer les coûts du projet.</p> <p>Paiement par la Société du droit de jouissance afférent à la Centrale Thermique Jorf Lasfar (soit un montant de 263 MUSD).</p> <p>Démarrage de la construction par des filiales d'ABB des Unités de production électrique 3 et 4 sur le site de Jorf Lasfar.</p>
2000	<p>Mise en service de l'Unité 3 de Jorf Lasfar (en juin 2000).</p>
2001	<p>Mise en service de l'Unité 4 de Jorf Lasfar (en février 2001).</p> <p>Amendement n°1 du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique : intégration d'une capacité supplémentaire de 40 MW.</p> <p>Signature d'un Contrat de Remise sur frais de puissance pour la mise en place de rabais sur les tarifs négociés en 1997. Ces rabais accordés à l'ONE ne sont applicables que dans la mesure où le taux de disponibilité annuel des Unités 1 à 4 de la Centrale est supérieur à 82%.</p>
2003	<p>Obtention du prix AmCham de l'entreprise citoyenne décerné par la Chambre de Commerce Américaine au Maroc.</p> <p>Attribution à la Société de la certification ISO 9001 (version 2000) du Système de Management Qualité (SMQ).</p>

2004	<p>Signature de l'amendement n°2 du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique portant sur (i) la révision de la remise sur frais de puissance à travers l'amendement et le remplacement du Contrat de Remise sur frais de puissance de 2001, et (ii) l'application d'une réduction fixe en faveur de l'ONE jusqu'en 2014. En contrepartie de ces réaménagements tarifaires, l'option de résiliation du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique par l'ONE après 2013 a notamment été supprimée.</p> <p>Amendement n°1 du Contrat de Transfert de Jouissance : possibilité accordée à l'ONE de récupérer, après le 28 février 2013, certaines parcelles délimitées et identifiées à ce jour pour le développement et la construction potentiels d'unités supplémentaires sur le site de Jorf Lasfar.</p> <p>Confirmation par le Gouvernement marocain de la lettre de support et de garantie du montant de résiliation suite à l'amendement n°2 du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique et à l'amendement n°1 du Contrat de Transfert de Jouissance.</p> <p>Obtention de la certification ISO 14001 afférente au management environnemental.</p>
2006	<p>Obtention pour la deuxième fois du prix AmCham de l'entreprise citoyenne décerné par la Chambre de Commerce Américaine au Maroc.</p>
2007	<p>Acquisition par Abu Dhabi National Energy Company (TAQA) (i) de la société CMS Generation qui détient des participations dans des IPP's au Maroc, au Ghana, en Inde, en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis et (ii) de participations dans des IPP's au Maroc et en Inde détenues par des filiales d'ABB.</p> <p>TAQA devient actionnaire unique de manière indirecte de la Société.</p> <p>Certification du Système du Management de la Santé et de la Sécurité au Travail selon la norme OHSAS 18001.</p>
2009	<p>En janvier 2009, signature d'un contrat de crédit libellé en dirhams pour un montant de 5 500 Mdh auprès de banques marocaines (Banque Centrale Populaire et Attijariwafa bank), qui a fait l'objet d'un premier tirage de 4 000 Mdh (avril 2009). En décembre 2009, JLEC a signé un avenant audit contrat, pour un montant complémentaire de 1 500 Mdh.</p> <p>Signature en janvier et février 2009 de trois emprunts intragroupes en dollars américains (29,8 MUSD et 87,5 MUSD) et en euros (149,0 MEUR), auprès de TAQA Generation Investment Company IV (TGIC IV), filiale de TAQA, et refinancement total par JLEC de la dette contractée en devises en 1997 auprès du consortium de bailleurs de fonds étrangers.</p> <p>Transformation de la Société en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2009.</p> <p>En avril 2009, remboursement par JLEC de la dette subordonnée actionnaire (correspondant à la dette non convertie en capital de janvier 2001) à hauteur de 2 191,7 Mdh et remboursement partiel de la dette intragroupe (TGIC IV) libellée en dirhams à hauteur de 1 808,3 Mdh.</p> <p>En mai 2009, signature par TAQA et JLEC du Protocole d'accord avec l'ONE relativement au développement des Unités 5 et 6.</p> <p>En décembre 2009, conclusion de l'Avenant n°3 au contrat de financement conclu avec le consortium bancaire marocain (extension à la Société Générale Marocaine de Banques et la Banque Marocaine du Commerce Extérieur).</p>
2010	<p>Tirage en mars 2010 du complément de la Tranche A de la dette (1,5 Mrd Dh) et de la Tranche B (1,5 Mrd Dh) conformément à l'avenant n°3 du Contrat de crédit. Ce tirage a servi au remboursement de la totalité de l'encours de la dette intragroupe libellée en dollars américains et en euros au nom de la société TGIC IV et d'une partie de la dette intragroupe libellée en dirhams au nom de la société TGIC IV.</p> <p>En décembre 2010, création de la filiale Jorf Lasfar Energy Company 5&6 (JLEC 5&6) dont l'objet est la construction et l'exploitation de deux Unités 5 et 6 d'une capacité brute de 350 MW chacune, mitoyennes aux 4 premières unités. JLEC a pris une participation à hauteur de 99,99% dans le capital de JLEC 5&6.</p> <p>En décembre 2010, signature du contrat EPC entre JLEC 5&6 et le consortium Mitsui&Co et Daewoo.</p>

2011	<p>En mars 2011, signature du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique relatif aux Unités 5 et 6, ainsi que des autres contrats de projet.</p> <p>En octobre et novembre 2011, signature des contrats EPC relatifs au développement d'infrastructures portuaires entre JLEC 5&6, Cargotec et China Harbour Engineering Company.</p>
2012	<p>En mai 2012, augmentation de capital de JLEC 5&6 d'un montant total de 618,2 Mdh entièrement souscrite par TAQA Power Ventures BV. A l'issue de cette augmentation de capital, la participation de JLEC dans JLEC 5&6 s'élève à 66%.</p> <p>En juin 2012, conclusion des contrats de financement de JLEC 5&6 relatifs au financement par les bailleurs de fonds d'approximativement 75% du coût total du projet JLEC 5&6 et permettant de fixer les marges définitives des banques constituant le consortium pour le financement ainsi que les conditions préliminaires au tirage. Au titre desdits contrats, TAQA s'est engagée à injecter sous forme d'apports en capital de JLEC 5&6 et de financement intragroupe subordonné un montant approximatif d'environ 400 MUSD, y compris 1 818,2 Mdh comme capital social déjà libéré par JLEC et TAQA Power Ventures B.V. sur la période 2010-2012. La dette bancaire multidevises d'une maturité de 16 ans, représentant l'équivalent d'environ 1,3 Mrds USD, viendra à échéance en 2028. Les fonds de roulement et les facilités fiscales TVA s'élèvent approximativement à 100 MUSD.</p> <p>La Banque Centrale Populaire (BCP), BNP Paribas, la Société Générale et Standard Chartered Bank sont les arrangeurs principaux mandatés pour les facilités de crédit. La Japan Bank for International Cooperation (JBIC), Nippon Export and Investment Insurance (NEXI) et l'Export-Import Bank of Korea (KEXIM) ont accordés des prêts directs et des garanties de prêts pour plus de 50% de la dette totale du projet.</p> <p>Les prêts mis à disposition de JLEC 5&6 sont garantis par des sûretés dont bénéficient les prêteurs. Ces sûretés reflètent les pratiques internationales en matière de financement de projet sans recours et portent sur les actions de JLEC 5&6, les comptes bancaires de JLEC 5&6, le droit réel de superficie dont bénéficie JLEC 5&6 sur le site des Unités 5 et 6, les créances de JLEC 5&6 vis-à-vis de ses cocontractants (notamment l'ONEE) et les indemnités d'assurance et de réassurance.</p> <p>En août 2012, transfert du siège social de la société JLEC 5&6 à Casablanca.</p>
2013	<p>Finalisation de l'accord avec l'ONEE relatif à la fixation de la matrice tarifaire portant sur les 30 années du PPA de JLEC 5&6 (23 janvier 2013).</p> <p>Finalisation de l'ensemble des conditions suspensives au tirage de la dette auprès des bailleurs de fonds étrangers de la société JLEC 5&6 (28 janvier 2013).</p> <p>En février 2013, le « <i>Project Finance</i> » de JLEC 5&6 est reconnu « <i>African Power Deal of the Year</i> » par le magazine Londonien <i>Project Finance Magazine</i> avec remise du prix à Londres.</p> <p>« <i>Best Partnership Award 2012</i> » décerné par World Investment Conference North Africa à TAQA au Maroc.</p> <p>En juillet 2013, installation de deux chargeurs de charbon supplémentaires sur le quai n°3 bis.</p> <p>En octobre 2013, synchronisation de l'Unité 5 avec le réseau électrique national.</p>

Source : JLEC

II. APPARTENANCE DE JLEC AU GROUPE TAQA

Le capital de JLEC est détenu indirectement en majorité par Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) à travers six filiales et sous filiales.

II.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE TAQA

Créée en 2005 en vue de consolider les participations détenues par le Gouvernement d'Abu Dhabi dans les secteurs de l'eau et de l'électricité du pays, TAQA est le fournisseur principal en électricité et en eau au niveau de l'émirat d'Abu Dhabi, où les exigences en termes de capacité sont en croissance continue.

Détenue à hauteur de 51% par le gouvernement d'Abu Dhabi via son office de l'eau et de l'électricité ADWEA (Abu Dhabi Water and Electricity Authority), TAQA produit, en 2012, plus de 98% de l'électricité consommée dans l'émirat d'Abu Dhabi.

Depuis 2006, TAQA a élargi son champ d'intervention en intégrant notamment les activités associées aux secteurs du pétrole et du gaz, de l'électricité et de l'eau et des infrastructures de transport et de stockage de produits pétroliers et gaziers dans la région MENA, en Inde, en Europe et en Amérique du Nord.

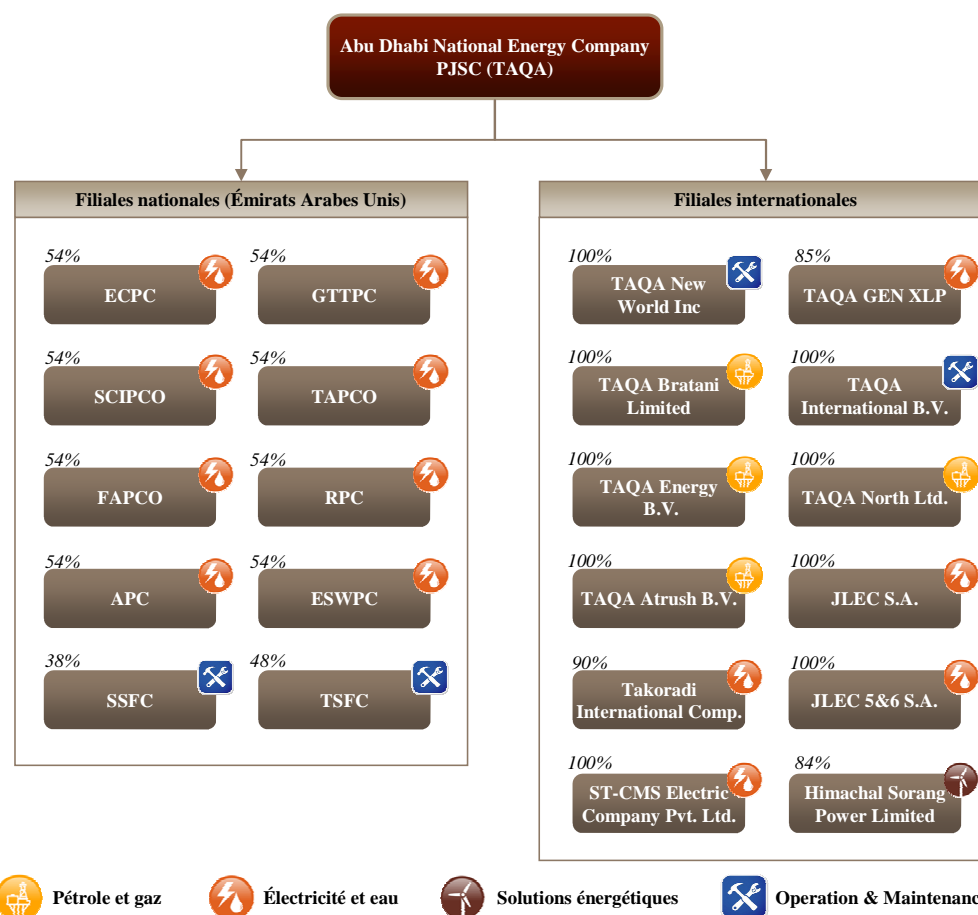
En outre, TAQA est cotée à la Bourse d'Abu Dhabi (Abu Dhabi Exchange - ADX), et est notée « A3 » par l'agence *Moody's* et « A » par l'agence *Standard and Poor's* en 2012.

TAQA emploie plus de 3 200 personnes sur 4 continents : Afrique, Asie, Europe et Amérique du Nord.

II.2. ORGANISATION JURIDIQUE DU GROUPE TAQA

L'organigramme juridique du Groupe TAQA se présente comme suit :

Principales filiales opérationnelles de TAQA au 30 juin 2013 (détention directe et indirecte)



Source : TAQA

II.3. HISTORIQUE DU GROUPE TAQA

Juin 2005	Création du Groupe TAQA
Janvier 2007	Acquisition de BP Nederland, une société de production et de stockage de produits gaziers aux Pays-Bas, pour un montant de 694 MUSD.
Mai 2007	Investissements opérés dans le secteur énergétique hors des Emirats Arabes Unis, via l'acquisition de CMS Generation et de participations dans des IPP's au Maroc et en Inde détenues par des filiales d'ABB.
Août 2007	Acquisition de Northrock Resources Ltd (compagnie Oil & Gas au Canada) pour 2 Mrds USD, qui est alors renommée TAQA North Limited. Annonce de l'acquisition de Pioneer Canada, pour un montant de 540 MUSD.
Décembre 2007	Acquisition pour un montant de 550 MUSD des actifs de Brae dans la Mer du Nord britannique détenus par Talisman Energy.
Janvier 2008	Renforcement de sa position dans le secteur énergétique canadien via l'acquisition du groupe pétrolier et gazier PrimeWest Energy (pour un montant de 5 Mrds USD).
Juillet 2008	TAQA Bratani signe un accord d'achat avec Shell UK Limited et Esso Exploration & Production Limited pour l'acquisition des actions relatives aux licences d'exploitation de six gisements offshore au nord du Royaume-Uni.

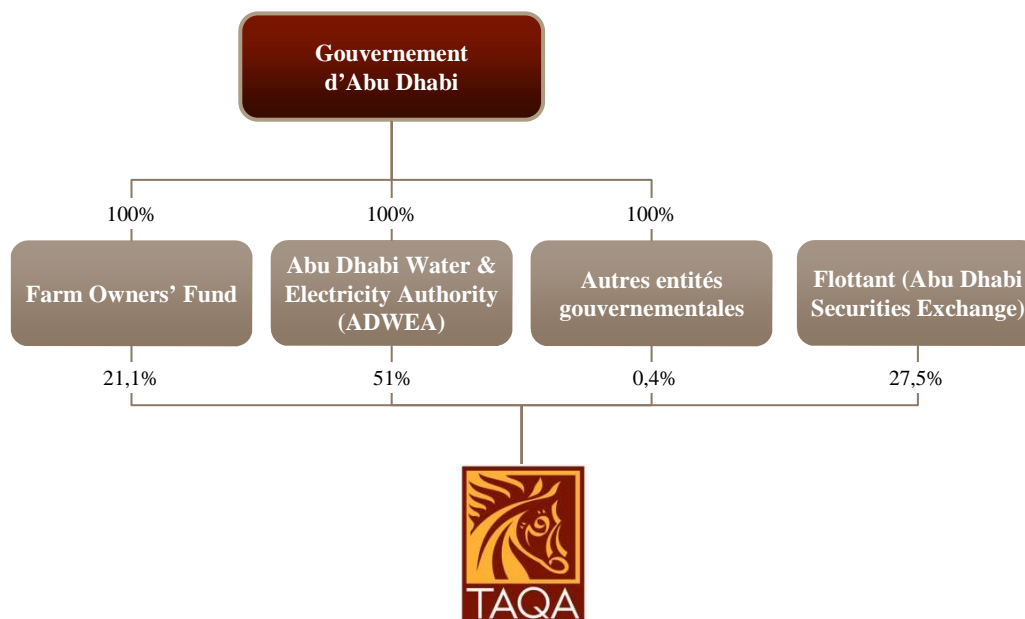
Septembre 2008	TAQA signe un accord d'achat de EnCore Oil Nederland BV, filiale à 100% de EnCore Oil Plc.
Décembre 2008	TAQA et le consortium du projet Bergermeer (aux Pays-Bas) signent un accord de joint-venture avec Gazprom export, relatif à la mise en place des installations de stockage de gaz de Bergermeer. Création de TAQA Gen X, une joint-venture avec RBS Sempra Commodities, axée sur les investissements dans le secteur de l'énergie en Amérique du Nord. TAQA Gen X annonce son premier investissement dans la centrale de Red Oak, d'une capacité de 764 MW, située dans Sayreville, New Jersey, Etats-Unis.
Mai 2009	TAQA signe un accord avec l'Office National de l'Electricité au Maroc pour l'extension de la capacité de l'usine thermique de Jorf Lasfar par le rajout de deux nouvelles unités d'une capacité d'au moins 350 MW chacune.
Juin 2010	Signature d'un accord avec ADWEA pour le transfert de sa participation dans les centrales Fujairah 2, Shuweihat 2 et l'aluminerie Sohar Aluminium Company (Oman)
Août 2010	Acquisition des actifs de Suncor Energy Gas Partnership par TAQA NORTH pour un montant de 285 MCAD. Transfert d'une participation de 24% dans le projet Gas Storage Bergermeer de Dryas BV et Petro-Canada Netherlands BV à TAQA. A l'issue de ce transfert, la participation de TAQA dans le projet est passée de 36% à 60%.
Septembre 2010	Signature d'un accord d'achat-vente (SPA) se rapportant à la participation de TOTAL de l'ordre de 81% dans les licences de production de deux blocs dans la Mer du Nord du Royaume-Uni.
Décembre 2010	ADWEA transfère 90% de sa participation dans les centrales d'eau et d'électricité Fujairah 2 et Shuweihat 2 et sa participation de 40% dans Sohar Aluminium Company à TAQA.
Janvier 2012	Mise en place de l'activité Energy Solutions pour développer des projets d'énergie alternative et à forte dimension technologique.
Mai 2012	Obtention de l'autorisation définitive pour le développement du centre de stockage de gaz Bergermeer (Pays-Bas) et démarrage des travaux.
Juillet 2012	Obtention de l'autorisation parlementaire et démarrage des travaux pour l'expansion de Takoradi au Ghana.
Octobre 2012	Signature d'une « déclaration conjointe » entre les gouvernements de Turquie et d'Abu Dhabi pour la coopération entre EÜAŞ et TAQA.
Novembre 2012	Signature d'un accord avec BP pour l'acquisition d'actifs Oil & Gas en Mer du Nord, d'une valeur de 1 058 MUSD.
Décembre 2012	TAQA réussit à lever le plus important financement non souverain libellé en dollars dans la zone MENA en 2012, avec le coupon le plus faible jamais réalisé. Acquisition d'une participation de 53,2% dans le bloc Atrush dans la région du Kurdistan en Irak.
Janvier 2013	Acquisition par TAQA d'une participation dans Himachal Sorang Power Limited (HSPL), développeur d'une centrale hydroélectrique de 100 MW dans l'Etat de Himachal Pradesh au nord de l'Inde. Accord de TAQA pour le rachat d'une participation de 50% détenue par Electricité de France S.A. (EDF) dans le projet éolien de Lakefield, d'une capacité de 205,5 MW aux Etats-Unis.
Avril 2013	Obtention de l'accord du gouvernement du Royaume-Uni sur le plan de développement de TAQA pour le champ Cladnan en Mer du Nord.

Source : TAQA

II.4. ACTIONNARIAT DE TAQA

L'actionnariat de TAQA se présente comme suit :

Actionnariat de TAQA au 31 décembre 2012



Source : TAQA

ADWEA

Appartenant à 100% au gouvernement d'Abu Dhabi, ADWEA jouit d'une indépendance complète en matière juridique, financière et administrative.

En vertu de la loi n°2 émise en mars 1998, ADWEA remplace le département d'eau et d'électricité d'Abu Dhabi. Ainsi, ADWEA devient responsable de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'eau et d'électricité de l'émirat.

ADWEA fournit l'électricité et l'eau potable à une population de plus de 1,5 million de personnes dans l'émirat d'Abu Dhabi, sur une superficie de 67 340 km². ADWEA gère également les affaires de plusieurs filiales opérant dans différentes activités dans le secteur de l'eau et l'électricité.

Farm Owners' Fund

Créé par le gouvernement d'Abu Dhabi en 2005, le Fund for the Support of Farm Owners in the Emirate of Abu Dhabi (Farm Owners' Fund) a pour principal objectif de fournir un complément de revenu aux propriétaires de fermes émiraties grâce à une politique d'investissement judicieuse, notamment par l'achat d'actions, d'obligations, la création d'entreprises, etc.

Flottant

Introduite en Bourse en septembre 2005, TAQA dispose d'un flottant boursier représentant 27,5% de son capital.

II.5. ACTIVITE DU GROUPE TAQA

II.5.1. Domaines d'activité stratégiques

TAQA poursuit une stratégie de développement en amont. L'activité eau et l'électricité, qui contribuait à hauteur de 100% aux revenus du groupe en 2005 et 2006, contribue en 2012 à hauteur de

57%²¹ du chiffre d'affaires consolidé. A fin 2012, les activités du groupe se déclinent en trois familles : Pétrole et Gaz, Eau et Electricité, et Solutions Energétiques.

Pétrole et Gaz

Le segment Pétrole et Gaz comprend trois centres d'activité :

- opérations *onshore* en Amérique du Nord (Canada et nord-ouest des Etats-Unis) ;
- opérations *offshore* en Mer du Nord britannique ;
- infrastructures énergétiques (essentiellement stockage de gaz) aux Pays-Bas.

Le Groupe TAQA est ainsi engagé dans l'exploration, le développement et la production de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturels, ainsi que le stockage de gaz, le traitement et le transport de gaz et de pétrole.

Eau et Electricité

- Production de l'électricité et de l'eau (via le dessalement d'eau) : le groupe TAQA fournit plus de 98% de l'eau et de l'électricité consommées dans l'émirat d'Abu Dhabi via des filiales domestiques détenues en partie par le groupe, et gérées avec la participation d'une ou plusieurs sociétés leaders au niveau international dans les domaines des *utilities*, du pétrole et du gaz ;
- capacité installée brute à travers le monde de 16 334 MW en génération électrique et de 887 MIGD en dessalement d'eau, avec un total de 14 centrales électriques installées dans 7 pays, et un important potentiel de développement en Inde et en Afrique subsaharienne ;
- extension des capacités domestiques à travers la participation à de nouvelles concessions (de type BOOT) ;
- acquisitions et prises de participations dans des projets de type Independent Power Project (IPP) tant au niveau régional qu'international. TAQA se classe aujourd'hui parmi les plus importants producteurs d'énergie indépendants au monde.

Solutions énergétiques

TAQA Energy Solutions a été établi en 2012 pour développer des initiatives d'énergie alternative et à forte dimension technologique. TAQA met l'accent en particulier sur l'éolien, le solaire et la valorisation des déchets, dans des zones où le Groupe est déjà présent.

Basé au siège de TAQA à Abu Dhabi, mais appuyé par une équipe internationale d'experts, TAQA Energy Solutions œuvre au développement de solutions de long terme pour la production et la génération efficace d'énergie.

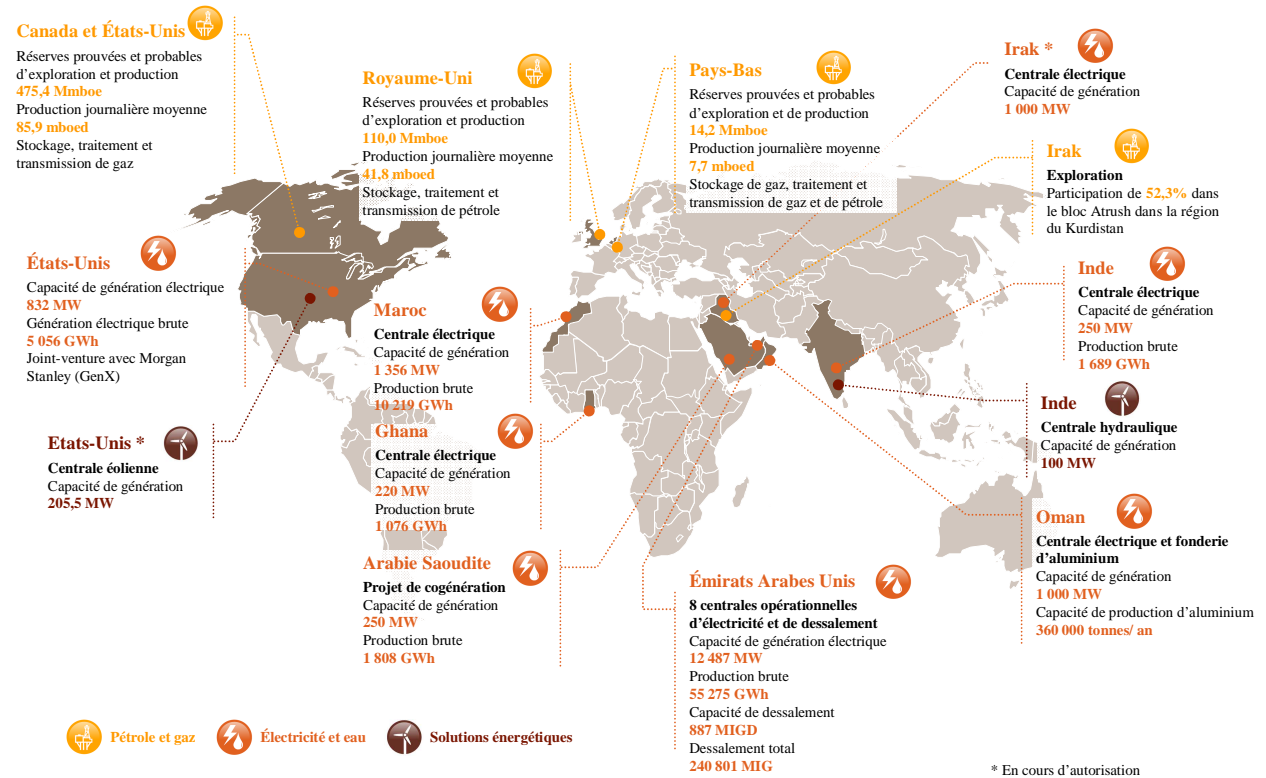
II.5.2. Activité du Groupe TAQA dans le monde

TAQA est solidement implantée au Maroc, en Inde, en Arabie Saoudite, au Ghana, au Canada, à Oman et aux Etats Unis dans le domaine de la production d'électricité et d'eau. A travers une politique de croissance externe soutenue, TAQA aspire à consolider sa position d'opérateur intégré au niveau des Emirats Arabes Unis et à élargir sa présence au niveau international en opérant des investissements créateurs de valeur dans le secteur énergétique, notamment dans la région MENA.

²¹ Incluant les revenus de construction et carburants

La carte ci-dessous illustre la présence de TAQA à travers le monde :

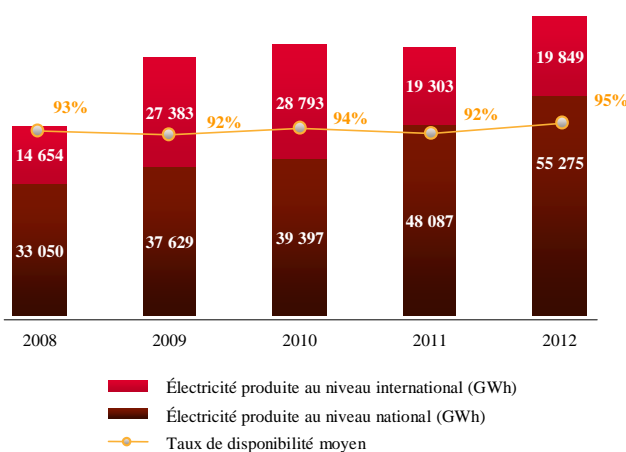
Présence du groupe TAQA à l'international à fin 2012



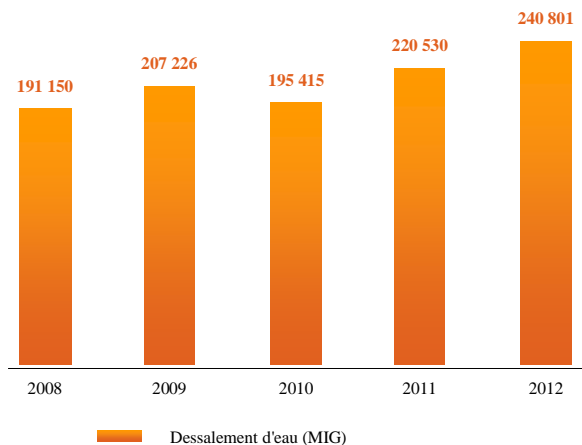
Source : TAQA

En 2012, le Groupe TAQA comptabilise une production d'électricité de plus de 75 120 GWh, dont environ 26% à l'international, ainsi qu'un volume de dessalement d'eau à 240 801 MIG. L'évolution des principaux indicateurs de performance Eau et Electricité du Groupe TAQA sur les cinq derniers exercices se présente comme suit :

Evolution de la production électrique et du taux de disponibilité moyen entre 2008 et 2012



Dessalement d'eau réalisé sur la période 2008-2012



Source : TAQA

II.6. AGREGATS FINANCIERS CONSOLIDÉS²² DU GROUPE TAQA

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé du Groupe TAQA sur la période 2010-2012 ainsi qu'au 30 juin 2012 et 2013 se présentent comme suit :

En MUSD	2010	2011	2012	juin-12	juin-13
Chiffre d'affaires	5 827	6 585	7 565	3 209	3 072
<i>dont revenus pétrole et gaz</i>	2 292	2 947	2 878	1 412	1 157
<i>dont revenus électricité et eau</i>	1 723	1 990	3 276	1 079	1 317
Résultat d'exploitation	1 947	2 331	2 159	1 114	882
Résultat avant impôt	826	1 121	965	681	143
Impôt sur les sociétés	-314	-690	-594	-320	-72
Résultat net consolidé	513	431	371	361	71
<i>dont résultat net - Part du Groupe</i>	277	203	177	267	-18
<i>dont intérêts minoritaires</i>	235	229	194	94	89
Autres éléments du résultat global	50	-963	182	-163	197
Résultat global total	563	-531	553	198	268
<i>dont résultat global net - Part du Groupe</i>	464	-402	333	146	-96
<i>dont intérêts minoritaires</i>	99	-130	220	53	364

Source : TAQA

Les principaux éléments du bilan consolidé du Groupe TAQA sur la période 2010-2012 ainsi qu'au 30 juin 2013 se présentent comme suit :

En MUSD	2010	2011	2012	2012 retraités ²³	juin-13
Actifs non courants	27 372	26 796	29 090	29 090	29 934
Actifs courants	4 226	4 431	4 286	4 286	3 598
TOTAL ACTIF	31 598	31 226	33 376	33 376	33 531
Capitaux propres	4 149	3 428	3 637	3 625	3 626
Passif non courant	24 952	24 174	24 883	24 896	25 448
Passif courant	2 497	3 625	4 856	4 856	4 457
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIF	31 598	31 226	33 376	33 376	33 531

Source : TAQA

²² Sur la base du taux de conversion au 31 décembre 2012 : 1 AED = 0,2723 USD (source : OANDA)

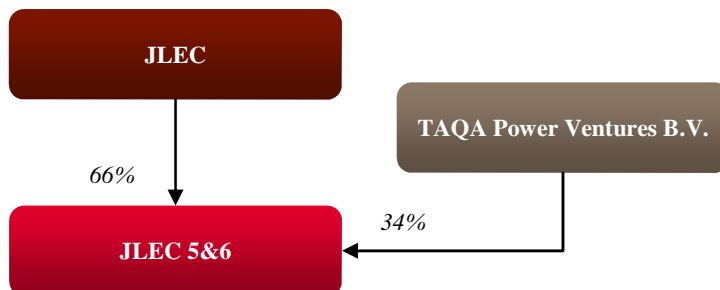
²³ Comptes 2012 retraités ayant fait l'objet d'une revue limitée, suite à l'amendement de la norme IAS 19 avec effet rétroactif

III. PRESENTATION DE LA FILIALE DE JLEC

III.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE JLEC

L'organigramme juridique du Groupe JLEC se présente comme suit :

Organigramme juridique du Groupe JLEC



Source : JLEC

III.2. PRESENTATION DE JLEC 5&6

III.2.1. Renseignements généraux

Dénomination sociale	Jorf Lasfar Energy Company 5&6 S.A.
Date de création	Décembre 2010
Siège social	Casablanca Business Center, Lot. Mandarona, n°2, Sidi Maârouf, 20270 Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Activité	Production d'énergie électrique
Capital social au 31 octobre 2013	1 818 200 000 Dh, composé de 18 182 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune
Exercice social	Du 1 ^{er} octobre au 30 septembre
Date prévue de commercialisation	1 ^{er} semestre 2014

Source : JLEC

La filialisation de l'exploitation des Unités 5 et 6 s'explique notamment par :

- l'existence d'un cadre contractuel issu des accords conclus en 1997 entre JLEC et l'ONEE, et dont une mise à jour aurait été nécessaire, notamment en termes de grille tarifaire (selon le protocole d'accord signé avec l'ONEE) et de durée (la durée résiduelle du PPA relatif aux Unités 1 à 4 est de 14 ans) ;
- le respect de certains engagements contractuels précis par JLEC vis-à-vis de ses bailleurs de fonds, ayant participé au financement des Unités 1 à 4 ;
- la difficulté de fournir des sûretés sur les mêmes actifs à deux groupes de bailleurs de fonds différents.

III.2.2. Capital social et actionariat de JLEC 5&6

L'évolution du capital social et de l'actionariat de JLEC 5&6 se présente comme suit :

	sept.-11			sept.-12			oct.-13		
	Nb titres	Capital (en Dh)	% capital	Nb titres	Capital (en Dh)	% capital	Nb titres	Capital (en Dh)	% capital
JLEC	9 999 996	999 999 600	100,0%	11 999 997	1 199 999 700	66,0%	11 999 997	1 199 999 700	66,0%
TAQA Power Ventures B.V.	0	0	0,0%	6 182 000	618 200 000	34,0%	6 182 000	618 200 000	34,0%
Membres du Conseil de Surveillance	4	400	0,0%	3	300	0,0%	3	300	0,0%
TOTAL	10 000 000	1 000 000 000	100,0%	18 182 000	1 818 200 000	100,0%	18 182 000	1 818 200 000	100,0%

Source : JLEC

Le capital social de JLEC 5&6 est divisé en deux catégories d'actions :

- des actions de catégorie A souscrites à cette date par JLEC et les membres du Conseil de Surveillance de JLEC ; et
- des actions de catégorie B pouvant être souscrites exclusivement par TAQA Power Ventures BV.

Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B jouissent des mêmes droits et soumettent leurs titulaires aux mêmes obligations sous réserve des prérogatives conférées aux actions de catégorie B notamment en matière de gouvernance :

- la majorité au moins des membres du Directoire sont nommés sur proposition de l'actionnaire titulaire d'actions de catégorie B ;
- le Président du Directoire habilité à représenter la société à l'égard des tiers est nommé sur proposition de l'actionnaire titulaire d'actions de catégorie B ;
- le même pouvoir de représentation peut être attribué par le Conseil de Surveillance à un ou plusieurs membres du Directoire dont la nomination est proposée par l'actionnaire titulaire d'actions de catégorie B ;
- pour la validité des délibérations du Directoire, la présence au moins de la moitié des membres du Directoire est nécessaire sous réserve de la présence effective d'au moins un des membres du Directoire nommé sur proposition de l'actionnaire titulaire d'actions de catégorie B ;
- la majorité au moins des membres du Conseil de Surveillance sont nommés sur proposition de l'actionnaire titulaire d'actions de catégorie B ;
- la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations sous réserve de la présence effective d'au moins un des membres du Conseil de Surveillance nommé sur proposition de l'actionnaire titulaire d'actions de catégorie B.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires de JLEC 5&6 prévoit également que le quorum de l'Assemblée Générale exige une présence d'un représentant de l'actionnaire titulaire des actions de catégorie B.

III.2.3. Principaux agrégats financiers de JLEC 5&6

Le tableau ci-après présente les principaux agrégats financiers de JLEC 5&6 pour les exercices clos au 30 septembre 2011 et 30 septembre 2012 :

En Mdh	30/09/2011	30/09/2012	Variation (%)
Chiffre d'affaires	0	0	Ns
Résultat d'exploitation	29,0	-41,6	Ns
Résultat net	-21,1	-30,4	Ns
Total bilan	2 354,1	7 077,9	>100%
Dividendes perçus par JLEC au titre de l'exercice	Néant	Néant	

Source : JLEC

NB : à la date de rédaction de la présente Note, la société JLEC 5&6 est toujours dans une phase de construction et d'investissement. De ce fait, elle n'a encore réalisé aucun chiffre d'affaires.

III.2.4. Sûretés et nantisements sur les actifs et actions de JLEC 5&6

a. Liste des sûretés

La liste des actifs de JLEC 5&6 faisant l'objet d'une sûreté réelle dans le cadre du financement, de la construction et de l'exploitation des Unités 5 et 6 de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar (le « Projet ») se présente comme suit :

- deux nantisements portant sur l'ensemble des actions (moins trois actions) de JLEC 5&6, représentant 100% (moins trois actions) de son capital social ;
- une hypothèque immobilière portant sur le droit de superficie dont dispose JLEC 5&6 sur le site des Unités 5 et 6 et faisant l'objet du titre spécial n°146.616/08/BIS et du titre spécial n°146.617/08/BIS ;
- une convention-cadre de cession de créances professionnelles portant sur certains contrats du Projet et les actes de cessions de créances professionnelles correspondants ;
- une convention-cadre de cession de créances professionnelles TVA ;
- des délégations d'indemnités d'assurances portant sur les assurances souscrites dans le cadre du Projet ;
- des nantisements de soldes de comptes bancaires dédiés au Projet ;
- un nantissement de créances d'instruments de couverture conclus dans le cadre du projet ; et
- une cession de créances d'indemnités de réassurance portant sur les réassurances souscrites dans le cadre du Projet.

b. Modalités de mainlevée du nantissement d'actions

Les nantisements d'actions de JLEC 5&6 sont en vigueur jusqu'à la date à laquelle (i) JLEC 5&6 a irrévocablement et intégralement payé toute obligation de paiement et remboursement, qu'elle soit présente ou future, certaine ou éventuelle, due solidairement ou conjointement (ou en toute autre qualité) au titre des documents de financement du Projet ; et (ii) les créanciers de JLEC 5&6 n'ont plus d'engagements au titre des mêmes documents de financement.

A l'issue de cette période de garantie et à la demande de JLEC 5&6, l'agent des sûretés (agissant pour le compte des créanciers), donnera mainlevée des nantisements.

c. Modalités de distribution de dividendes par JLEC 5&6

L'acte de nantissement d'actions et les documents de financement du projet des Unités 5 et 6 prévoient que toute distribution de dividendes par JLEC 5&6 ne peut intervenir qu'à partir des montants figurant au crédit du Compte de Distribution de JLEC 5&6 et conformément aux stipulations des documents de

financement du projet, qui prévoient notamment un niveau minimum de LLCR (Loan Life Cover Ratio) à 1,15 et un niveau minimum de DSCR (Debt Service Coverage Ratio) fixé à 1,13.

Tout mouvement au débit et crédit des comptes de JLEC 5&6 dédiés au projet des Unités 5 et 6 doivent respecter les stipulations de la documentation de financement du Projet et notamment la convention sur les termes communs conclue avec les établissements de crédit prêteurs.

IV. CONVENTIONS REGLEMENTEES

IV.1. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 OCTOBRE 2013

Contrat de prestations de services conclu le 28 janvier 2013 entre JLEC et JLEC 5&6 :

En vertu de ce contrat, JLEC rend à JLEC 5&6 des prestations de services notamment dans les domaines suivants : RH (recrutement, formation), support technique pendant la phase de construction, logistiques et achats, IT, implémentation des procédures santé, sécurité & environnement ainsi que la sécurité.

Au titre de cette convention, JLEC facture mensuellement à JLEC 5&6 un montant de l'ordre de 850 000 Dh hors taxes.

Contrat de prestations de services conclu le 22 février 2013 entre JLEC et TAQA North Africa :

En vertu de ce contrat, TAQA North Africa rend à JLEC des prestations de services notamment dans les domaines suivants : assistance dans les démarches auprès des administrations publiques, finalisation des arrêtés comptables, assistance dans les obligations de reporting ainsi que les aspects juridiques.

Au titre de cette convention, TAQA North Africa facture mensuellement à JLEC un montant de l'ordre de 500 000 Dh hors taxes.

Inter-Project Funding Providers Agreement signé le 10 janvier 2013 entre JLEC, JLEC 5&6 et les agents de crédit de JLEC et JLEC 5&6

JLEC a signé en date du 10 janvier 2013 le contrat « IPFPA » (Inter-Project Funding Providers Agreement) qui régit notamment le traitement des produits des assurances pour les parties communes ainsi que le niveau d'endettement de la Société.

Au titre de cette convention, aucune facturation n'a été effectuée à date.

IV.2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Contrat d'exploitation et de maintenance conclu avec JLEC 5&6 et TAQA North Africa (convention écrite)

Personnes concernées : TAQA North Africa (indirectement détenue à 100% par Abu Dhabi National Energy Company PJSC (« TAQA »)) et JLEC 5&6 (détenue directement à hauteur de 66% par JLEC).

Nature et objet de la convention : La société JLEC a signé un contrat nommé « O&M Agreement » avec la société TAQA North Africa, JLEC 5&6 et l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (« ONEE »). Ce contrat daté du 5 mars 2012 et son avenant en date du 12 décembre 2012 (visant à remplacer les références à une convention de concession d'exploitaiton du terminal charbonnier par des références à la convention et le cahier des charges de concession conclus le 11 décembre 2012 entre l'Agence Nationale des Ports (l'ANP) et JLEC et à la convention et le cahier des charges de concession conclus le 11 décembre 2012 entre l'ANP et JLEC 5&6), détermine les conditions de sous-traitance, d'opération et de maintenance des Unités 5 & 6 de la Centrale et des installations communes entre la société JLEC et JLEC5&6.

Modalités essentielles : Les frais de gestion sont calculés en fonction des prestations de service pour la gestion pour compte de JLEC.

Montant des prestations fournies ou livrées : Aucune facturation n'a été effectuée à ce titre au 31 décembre 2012 en raison de la réalisation en cours des Unités 5&6.

Contrat de traitement des produits des assurances pour parties communes et des niveaux d'endettement de la société JLEC (convention écrite)

Personnes concernées : JLEC 5&6 société détenue directement à hauteur de 66% par JLEC.

Nature et objet de la convention : La société JLEC a signé, en date du 20 juin 2012, un contrat nommé « IPFPA » (Inter-Project Funding Providers Agreement) et son protocole d'application « SFIPAP » (Shared Facilities Insurance Proceeds Application Protocol) régissant le traitement des produits des assurances pour les parties communes ainsi que les niveaux d'endettement de la société JLEC.

Modalités essentielles : Le contrat « IPFPA » et son protocole « SFIPAP » déterminent les conditions d'ouverture des comptes et des affectations des produits des assurances pour les parties communes. Ces contrats régissent également la désignation des responsables pour organiser, obtenir et gérer les assurances et réassurances pour les parties communes et installations communes de la Centrale au nom de la Société et JLEC 5&6.

Montant des prestations fournies ou livrées : Aucune facturation n'a été émise au titre de ce contrat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en raison de l'absence d'indemnités d'assurance pour les parties communes.

Traitement des autorisations d'augmentation des lignes de financement et des opérations de haut de bilan au niveau de la société JLEC (convention écrite)

Personnes concernées : JLEC 5&6 (détenue à hauteur de 66% par JLEC), TAQA Power Ventures B.V. (détenant 34% du capital de la société JLEC 5&6), TAQA International B.V. (détenue par Abu Dhabi National Energy Company PJSC) et Abu Dhabi National Energy Company PJSC (détenant 100% du capital de la société JLEC 5&6 à travers les sociétés JLEC et TAQA Power Ventures B.V.).

Nature et objet de la convention : La société JLEC a signé, en date du 20 juin 2012, un contrat nommé « EPA » (Equity Parties Agreement).

Modalités essentielles : Le contrat « EPA » régit les caractéristiques des injections de fonds, les restrictions applicables, la structure du capital de JLEC 5&6, les niveaux d'endettement et opérations de financement, les autorisations d'augmentation des lignes de financement et les opérations de haut de bilan au niveau de la Société.

Montant des prestations fournies ou livrées : Aucune facturation n'a été émise au titre de ce contrat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

IV.3. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2012

Contrat d'Exploitation et de Maintenance « The O&M Agreement » signé entre JLEC et CMS MOPCO (devenue TAQA North Africa) (convention écrite)

Personnes concernées : TAQA North Africa (indirectement détenue, à 100%, par Abu Dhabi National Energy Company PJSC (« TAQA »)).

Nature et objet de la convention : Rémunération de la gestion pour compte des prestations d'assistance technique ainsi que le bonus ou malus sur la disponibilité des unités 1 à 4 et sur la consommation spécifique.

Modalités essentielles : Ce contrat daté du 4 septembre 1997, et amendé le 20 octobre 2000, détermine les conditions de sous-traitance et de maintenance des unités 1 à 4 et des installations portuaires.

Montant des prestations fournies ou livrées : Au 31 décembre 2012, le montant constaté au titre des frais de gestion en charges s'élève à 41 891 Kdh. Le solde restant à payer à cette date s'élève à 3 476 Kdh.

Au 31 décembre 2012, le montant comptabilisé au titre du bonus sur la disponibilité des unités 1 à 4 (ACIP) en charges s'élève à 28 356 Kdh. Le solde restant à payer à cette date s'élève à 34 040 Kdh.

Refacturation des frais de développement supportés par JLEC (convention non écrite)

Personnes concernées : JLEC 5&6 détenue directement à hauteur de 66% par JLEC.

Nature et objet de la convention : Refacturation des frais de développement des Unités 5 et 6 de la Centrale.

Modalités essentielles : Refacturation des frais et salaires du personnel de la société JLEC dédié au projet JLEC 5&6.

Montant des prestations fournies ou livrées : La société JLEC a facturé à JLEC 5&6 un montant global de 10 727 Kdh au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012 au titre des frais supportés pour le compte de la société JLEC 5&6. Le solde restant à payer à cette date au titre de ces prestations est de 222 Kdh.

Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV (convention écrite)

Personnes concernées : TAQA Generation Investment Company IV détenue par Abu Dhabi National Energy Company PJSC.

Nature et objet de la convention : Emprunt accordé par une société du Groupe TAQA.

Modalités essentielles : La Société a contracté en octobre 2008 un emprunt auprès de TAQA Generation Investment Company IV pour un montant de 345 737 Kdh rémunéré au taux de 6% HT.

Montant des prestations fournies ou livrées : Cet emprunt a été remboursé en totalité en 2012. La charge d'intérêts constatée en charges au 31 décembre 2012 s'élève à 11 582 Kdh.

IV.4. SYNTHÈSE DES FLUX FINANCIERS AVEC LES ENTITES DU GROUPE TAQA

Le tableau ci-dessous récapitule les flux financiers entre JLEC et les autres entités du Groupe TAQA au titre des trois derniers exercices :

Convention	Partie liée	Descriptif	Nature du flux pour JLEC	2010		2011		2012	
				Flux de l'année	Solde/ Encours à fin d'exercice	Flux de l'année	Solde/ Encours à fin d'exercice	Flux de l'année	Solde/ Encours à fin d'exercice
Facturation des frais de développement des Unités 5&6 par TAQA North Africa	TAQA North Africa	Refacturation à l'identique par TAQA North Africa à JLEC des frais supportés pour le développement des unités 5&6	Charge	9 201					
Règlement des frais de constitution et de développement des Unités 5&6 pour le compte de JLEC 5&6	JLEC 5&6	Refacturation à l'identique par JLEC à JLEC 5&6	Produit	33 314					
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe de 29,8 MUSD contracté en janvier 2009, à un taux de 6% HT sur 17 années	Remboursement de dette	251 968	0				
			Charges financières	3 702					
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe de 87,5 MUSD contracté en février 2009, à un taux de 6% HT sur 16 années	Remboursement de dette	757 383	0				
			Charges financières	10 903					
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe de 149,0 MEUR contracté en février 2009, à un taux de 6% HT sur 3 années	Remboursement de dette	1 657 476	0				
			Charges financières	18 355					
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe de 309 356 Kdh contracté en février 2008, à un taux de 5% HT sur 5 années	Remboursement de dette	309 356	0				
			Charges financières	3 867					
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe de 575 869 Kdh contracté en octobre 2008, à un taux de 6% HT sur 18 années	Remboursement de dette	230 132	345 737		345 737	345 737	0
			Charges financières	24 427		21 032		11 582	

Convention	Partie liée	Descriptif	Nature du flux pour JLEC	2010		2011		2012	
				Flux de l'année	Solde/ Encours à fin d'exercice	Flux de l'année	Solde/ Encours à fin d'exercice	Flux de l'année	Solde/ Encours à fin d'exercice
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe de 2 046 330 Kdh contracté en 2007, à un taux de 5% HT sur 9 années	Remboursement de dette	2 046 330	0				
			Charges financières	2 975					
Convention d'assistance technique avec TAQA North Africa	TAQA North Africa	Facturation des prestations d'assistance technique par TAQA North Africa à JLEC	Charge	5 879	4 542	12 423	10 450		
O&M agreement avec TAQA North Africa	TAQA North Africa	Rémunération de la gestion pour compte, des prestations d'assistance technique ainsi que le bonus/ malus sur la disponibilité des unités 1 à 4, et sur le Heat rate	Frais de gestion (charge pour JLEC)	29 902	2 970	29 532	3 072	41 891	3 476
			Bonus sur la disponibilité unités 1 à 4 (charge pour JLEC)	38 026	45 650	21 891	26 384	28 356	34 040
			Malus sur le Heat Rate (produit pour JLEC)	1 401	1 681				
Facturation des frais de développement des Unités 5&6 par JLEC	JLEC 5&6	Refacturation par JLEC à JLEC 5&6 des frais de mise à disposition du personnel de JLEC à temps plein	Produit			1 593	1 912	10 727	222
Contrat d'exploitation et de maintenance conclu avec JLEC 5&6 et TAQA North Africa	JLEC 5&6 et TAQA North Africa	Cf. descriptif des conventions réglementées	Aucune facturation à date						
Contrat de traitement des produits des assurances pour parties communes et des niveaux d'endettement de JLEC	JLEC 5&6	Cf. descriptif des conventions réglementées	Aucune facturation à date						
Traitement des autorisations d'augmentation des lignes de financement et des opérations de haut de bilan au niveau de JLEC	JLEC 5&6, TAQA Power Ventures B.V., TAQA International B.V., et Abu Dhabi International Energy Company PJSC	Cf. descriptif des conventions réglementées	Aucune facturation à date						

Source : JLEC

IV.5. SYNERGIES ENTRE JLEC ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE TAQA

La disposition des Unités 5 et 6 sur le site de Jorf Lasfar permet à JLEC et à sa filiale JLEC 5&6 de partager des synergies découlant de la proximité de leurs unités respectives, et leur permettant d'optimiser les installations communes, notamment :

- le port ;
- le parc à charbon ;
- la prise d'eau de mer ;
- le poste d'eau déminéralisée.

En outre, les deux sociétés partagent également un personnel commun sur les activités support à travers TAQA North Africa S.C.A., qui supervise le personnel opérationnel de JLEC et JLEC 5&6.

Enfin, l'appartenance au Groupe TAQA permet à JLEC et à JLEC 5&6 de bénéficier des compétences et du savoir-faire internes du Groupe TAQA, à travers le recours à des échanges d'expertise sur certaines interventions techniques.

V. MODELE ECONOMIQUE DE JLEC

V.1. CONTEXTE GENERAL

L'ONEE est habilité à passer des contrats avec des opérateurs privés pour la production d'électricité pour des puissances supérieures à 50 MW dans les conditions fixées ci-après :

- la production précitée doit être destinée exclusivement à la satisfaction des besoins de l'office ;
- les conditions d'équilibre économique prévues par la convention doivent être maintenues pendant la durée d'exécution de ladite convention.

Selon les termes des Contrats de Fourniture d'Energie Electrique, ces exigences se traduisent :

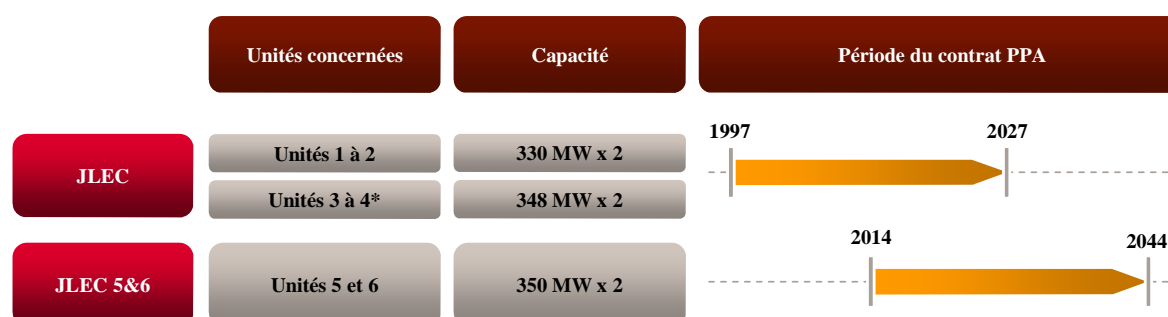
- par l'engagement ferme de JLEC et JLEC 5&6 de céder l'intégralité de la production des Unités 1 à 4 (pour JLEC) et des Unités 5 et 6 (pour JLEC 5&6) à l'ONEE en contrepartie de l'engagement de l'ONEE de prendre livraison de l'intégralité de l'énergie nette mise à sa disposition aux points d'interconnexion et de payer les frais d'énergie et les frais de puissance disponible pendant la période d'exploitation des unités ; et
- l'intégration de mécanismes contractuels de nature à préserver l'équilibre économique des Contrats de Fourniture d'Energie Electrique pendant leur durée d'exécution.

Les Contrats de Fourniture d'Energie Electrique intègrent, de manière générale, l'ensemble des clauses et mécanisme contractuels usuels au regard des pratiques internationales applicables en pareille matière.

V.2. RAPPEL DES DATES-CLES DU GROUPE JLEC

Le schéma ci-dessous présente l'organisation des unités de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar :

Aperçu des unités de la centrale de Jorf Lasfar



Source : JLEC

* Mise en service des Unités 3 et 4 en juin 2000 et en février 2001, respectivement

V.3. JLEC

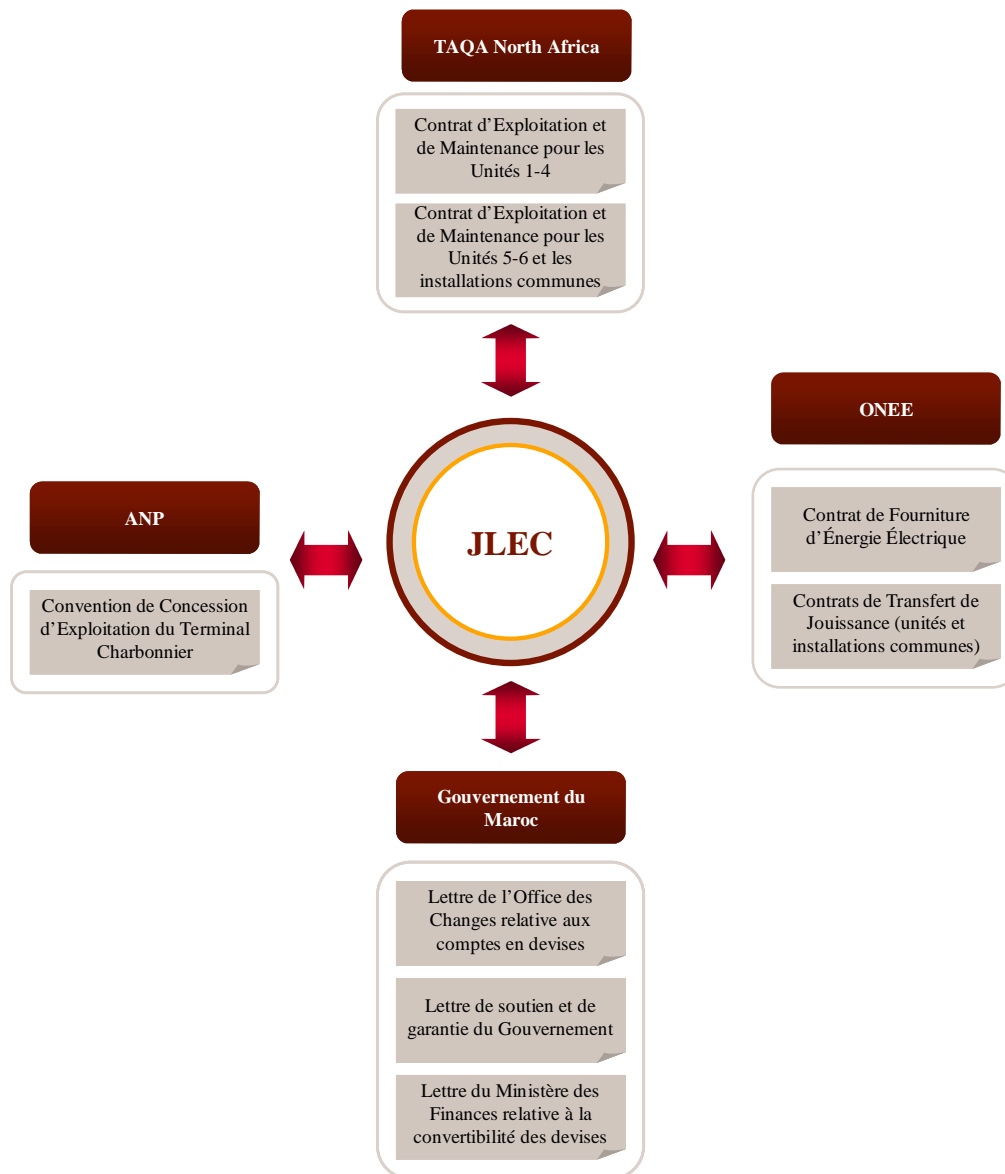
Fruit d'une politique de développement intensif de la production électrique mise en œuvre par l'ONEE au début des années 1990 (visant notamment à assurer au Maroc une plus grande indépendance en termes d'approvisionnement énergétique), la Centrale de Jorf Lasfar est aujourd'hui le premier fournisseur d'électricité du pays.

Détenue indirectement par le Groupe TAQA, JLEC est régie par un cadre contractuel précis qui gouverne son activité ainsi que sa relation avec les différentes parties prenantes, à savoir aussi bien son unique client (l'ONEE), que sa société d'exploitation (TAQA North Africa), l'ANP et l'Office des Changes.

V.3.1. Schéma du modèle économique de JLEC

Le modèle économique de JLEC est représenté par le schéma ci-dessous :

Principales relations contractuelles de JLEC



Source : JLEC

V.3.2. Dispositif contractuel encadrant l'activité de JLEC

Le dispositif contractuel relatif à l'exploitation et la gestion de la Centrale par JLEC comprend notamment les documents suivants :

- Le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique ;
- Le Contrat de Transfert de Jouissance ;
- Le Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes ;
- Le Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 1 à 4 ;
- Le Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5 et 6 et des Installations Communes ;
- La Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier ;
- La lettre de soutien du Gouvernement marocain et de garantie du montant de résiliation ;

- La lettre de convertibilité des devises ;
- La lettre relative aux comptes en devises.

Les contrats susvisés sont ci-après dénommés les « Contrats de Projet ».

a. Contrat de Fourniture d’Energie Electrique

Le Contrat de Fourniture d’Energie Electrique a été conclu le 11 septembre 1997 entre l’ONEE et la Société sur le fondement des dispositions de l’article 2 alinéa 6 du dahir n°1-63-226 du 5 août 1963 portant création de l’Office National de l’Electricité.

Le Contrat de Fourniture d’Energie Electrique a pour objet la fourniture par la Société à l’ONEE et l’achat par l’ONEE de la Société de l’électricité nette produite par les Unités 1 à 4 de la Centrale et de la capacité disponible des Unités 1 à 4 de la Centrale et ce, pour une période de 30 ans à compter de la date de signature du Contrat de Fourniture d’Energie Electrique, soit jusqu’en 2027.

Selon un Protocole d’Accord séparé (*Memorandum of Understanding*) en date du 12 mai 2009, la Société et l’ONEE ont convenu d’ouvrir des négociations de bonne foi à partir de janvier 2018 afin de discuter des modalités du prolongement du Contrat de Fourniture d’Energie Electrique au-delà de son terme initial et jusqu’en 2043.

Le Contrat de Fourniture d’Energie Electrique prévoit les engagements majeurs suivants des parties :

- la Société est tenue (i) d’exploiter et de maintenir les Unités 1 à 4 de la Centrale et les installations annexes, conformément aux normes visées au contrat et aux bonnes pratiques industrielles, (ii) de fournir le charbon et le combustible nécessaires à l’exploitation de la Centrale, (iii) de maintenir les polices d’assurance nécessaires et (iv) de satisfaire à un certain nombre de caractéristiques contractuelles d’exploitation, prévues au contrat ;
- l’ONEE est tenu (i) de payer les frais de puissance disponible correspondant à la puissance disponible des Unités 1 à 4 déclarée par la Société²⁴, (ii) de payer les frais d’énergie correspondant à l’électricité nette produite par les Unités 1 à 4 de la Centrale et mise à disposition de l’ONEE au point d’interconnexion couvrant notamment la consommation en charbon des Unités 1 à 4 de la Centrale, (iii) de maintenir les lignes de transmission et le poste de livraison reliant les Unités 1 à 4 de la Centrale, (iv) d’assister la Société pour l’obtention et le renouvellement des permis et autorisations, (v) de délivrer et maintenir une lettre de crédit en garantie du paiement des frais de puissance et des frais d’énergie dus à la Société et (vi) de ne pas interférer avec l’exploitation par la Société de la Centrale.

Le Contrat de Fourniture d’Energie Electrique prévoit plusieurs cas de défaut pouvant entraîner la résiliation dudit contrat soit par l’ONEE soit par la Société. Par ailleurs, le Contrat de Fourniture d’Energie Electrique prévoit la possibilité de résiliation par l’ONEE ou par la Société en cas de survenance d’un cas de force majeure prolongée affectant substantiellement la production de la Centrale. Ces événements pouvant entraîner la résiliation du Contrat de Fourniture d’Energie Electrique sont généralement conformes aux pratiques internationalement reconnues dans le cadre des IPPs. En cas de résiliation du Contrat de Fourniture d’Energie Electrique, l’ONEE doit payer à la Société une indemnité de résiliation dont le montant est déterminé en fonction de l’événement ayant donné lieu à la résiliation et les autres Contrats de Projet seront automatiquement résiliés vis-à-vis de la Société.

b. Contrat de Transfert de Jouissance

Le Contrat de Transfert de Jouissance a été conclu entre l’ONEE et la Société le 11 septembre 1997.

Le Contrat de Transfert de Jouissance a pour objet le transfert par l’ONEE à la Société de tous les droits attachés au site sur lequel sont édifiées les Unités 1 à 4 de la Centrale et ses installations annexes et relatifs à l’occupation, à la jouissance, à l’usage, à l’exploitation et à l’entretien des Unités 1 à 4 de la Centrale et ses installations annexes, du matériel de déchargement, du convoyeur de

²⁴ Pour de plus amples informations concernant les frais de puissance et les frais d’énergie, cf section V.5 ci-dessous

charbon et de la carrière du Port, en contrepartie du prix de transfert de jouissance d'un montant de 263 158 000 USD.

Le Contrat de Transfert de Jouissance a été conclu pour la durée du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique, soit pour une période de trente ans, devant expirer en 2027.

Le Contrat de Transfert de Jouissance a fait l'objet de modifications à l'occasion de la structuration et du financement du projet de réalisation des Unités 5 et 6 de la Centrale afin de restituer à l'ONEE le site des Unités 5 et 6 de la Centrale, le site sur lequel sont localisées les installations communes nécessaires à l'exploitation des Unités 1 à 4 et des Unités 5 et 6 de la Centrale et les installations communes nécessaires à l'exploitation des Unités 1 à 4 et des Unités 5 et 6 de la Centrale. Le droit de jouissance relatif audit site des installations communes et aux dites installations communes étant accordé par l'ONEE à la Société et à JLEC 5&6 conformément au Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes (le résumé du Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes figure dans la section V.4.4 ci-dessous).

Le Contrat de Transfert de Jouissance prévoit les obligations majeures suivantes à la charge des deux parties :

- l'ONEE est tenu de transférer tous les droits de jouissance et de s'assurer que les droits exclusifs de la Société sont respectés ;
- la Société doit exploiter et maintenir les Unités 1 à 4 de la Centrale conformément aux normes visées au Contrat de Fourniture d'Energie Electrique et des bonnes pratiques industrielles.

c. Contrat d'Exploitation et de Maintenance

Le contrat d'exploitation et de maintenance a été conclu entre la Société et TAQA North Africa (TNA) (auparavant dénommée CMS Morocco Operating Co SCA) le 4 septembre 1997.

Le contrat d'exploitation et de maintenance a pour objet la délégation, par la Société à TNA, des missions confiées à la Société en matière d'exploitation, d'entretien et de réparation des Unités 1 à 4 de la Centrale, à l'exception de la fourniture du charbon, de l'administration financière et d'autres responsabilités opérationnelles qui restent les prérogatives de la Société.

Le contrat d'exploitation et de maintenance a été conclu pour la durée du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique, soit pour une période de trente ans, devant expirer en 2027.

Le contrat d'exploitation et de maintenance peut faire l'objet d'une résiliation anticipée en cas de (i) résiliation du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique par l'ONEE ou la Société ou (ii) de défaillance de l'une ou l'autre des parties et auquel la partie défaillante n'a pas remédié pendant la période prévue à cet effet ou (iii) de force majeure persistante.

Le contrat d'exploitation et de maintenance met à la charge des parties de nombreuses obligations, dont les plus importantes sont les suivantes :

- TNA a pour mission (i) d'exploiter, entretenir et réparer les Unités 1 à 4 de la Centrale, conformément aux obligations mises à la charge de la Société dans le Contrat de Fourniture d'Energie Electrique et (ii) d'exécuter les décisions relatives aux effectifs, conformément aux dispositions du plan de main-d'œuvre, le tout dans le strict respect de toutes les règles en vigueur. TNA est également tenu de soumettre chaque année des budgets prévoyant toutes les dépenses d'exploitation et de maintenance de l'année, et des sept années à venir, à l'approbation de la Société ;
- la Société est tenue (i) d'approuver les budgets qui lui sont proposés par TNA et (ii) de payer à TNA des commissions de gestion mensuelles, ainsi que des primes de performance annuelles, diminuées éventuellement des pénalités encourues par TNA. En effet, TNA perçoit chaque année un intéressement lié à son exploitation de la Centrale ; cet intéressement lui permet d'obtenir des primes de performance en matière (i) de puissance disponible, (ii) de respect du budget et (iii) de respect des normes en matière de consommation spécifique de charbon ;

- toutefois, si pour ces mêmes aspects, TNA a causé un préjudice à la Société, cette dernière pourra rechercher la responsabilité de TNA et lui réclamer des dommages et intérêts conventionnels. Ces dommages et intérêts sont généralement limités à un montant égal à la somme des commissions de gestion versées dans l'année d'exploitation en question par la Société à TNA ainsi que la somme totale des primes de performance versées dans l'année d'exploitation en question par la Société à TNA.

Chaque partie au contrat d'exploitation et de maintenance a l'obligation de souscrire un certain nombre de polices d'assurances, de manière à couvrir sa responsabilité.

d. Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier

La convention et le cahier des charges de concession conclus le 11 décembre 2012²⁵ entre l'Agence Nationale des Ports (l'ANP) et la Société ont pour objet de définir les conditions d'exploitation, par la Société, du quai n°3 du port de Jorf Lasfar destiné exclusivement à la réception du charbon débarqué pour les besoins des Unités 1 à 4 et d'approvisionnement complémentaire en charbon pour les besoins de l'ONEE (la Concession).

D'une durée initiale de trente (30) ans à compter de sa date de signature, la Concession peut être prorogée pour une durée de vingt (20) ans.

A terme, le quai n°3 aura les caractéristiques suivantes : (i) un quai de trois cent (300) mètres linéaires de longueur, (ii) quarante mètres et cinquante centimètres (40,5 mètres) linéaires de largeur et (iii) seize (16) mètres de tirant d'eau ce qui permettra d'accueillir des navires de 120 000 tonnes. La responsabilité de la réalisation de ces travaux d'extension du quai n°3 est assumée par l'ONEE en dehors du cadre de la Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier.

La Société bénéficie d'un droit de jouissance tranquille et paisible ainsi que d'une exclusivité de l'utilisation du quai n°3.

En contrepartie du droit d'exploitation accordé à la Société, celle-ci doit verser à l'ANP une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'un montant variable dont le montant dépend du volume de charbon réceptionné.

La Concession contient également une concession de manutention accordée à la Société sur le quai n°3 bis qui constitue le périmètre de la concession d'exploitation portuaire attribuée à JLEC 5&6. Symétriquement, cette dernière contient une concession de manutention accordée à JLEC 5&6 sur le périmètre de la Concession. Pour les besoins de l'exploitation des Unités 1 à 4 et des Unités 5 et 6, la Société et JLEC 5&6 sont autorisées à réaliser des opérations de manutention sur les quais n°3 et n°3 bis. En pratique, lesdites opérations de manutention sont prises en charge par TNA agissant au nom et pour le compte de la Société et de JLEC 5&6 au titre du Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5 et 6 et des Installations Communes.

En cas d'expiration normale ou anticipée du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique, la Concession est automatiquement résiliée sauf dans les cas suivants pour lesquels un mécanisme de substitution à la Société est prévu : (i) l'ONEE décide de poursuivre l'exploitation des Unités 1 à 4, (ii) l'ONEE désigne un tiers chargé de l'exploitation des Unités 1 à 4 et (iii) les prêteurs de la Société désignent un tiers chargé de l'exploitation des Unités 1 à 4.

e. Lettre de soutien du Gouvernement et de garantie du montant de résiliation

Une lettre de soutien et de garantie a été émise par le Gouvernement marocain, représenté par le Premier Ministre, au bénéfice de la Société.

Elle a pour objet de garantir à la Société le droit de jouissance paisible de la Centrale et du terminal charbonnier.

²⁵ Le contrat initial d'exploitation du terminal à charbon a été conclu entre JLEC et l'Office d'Exploitation des Ports le 11 septembre 1997.

La lettre de soutien et de garantie a également pour objet de garantir le paiement ponctuel de l'indemnité de résiliation qui pourrait être due par l'ONEE à la Société en cas de résiliation anticipée du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique.

La lettre de soutien et de garantie produit ses effets pendant la durée des contrats de projet et continuera à produire ses effets jusqu'à ce que l'ONEE ait payé à la Société le montant de résiliation, prévu au titre du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique.

f. Lettre de convertibilité des devises

La lettre de convertibilité des devises, destinée à la Société, a été émise par le Ministère des Finances, du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat le 12 septembre 1997.

Le Ministère garantit à la Société que toute demande de transfert de montants en dirhams marocains, en dollars américains ou en euros sera traitée sans discrimination par rapport à celles d'autres entreprises étrangères disposant d'un établissement stable au Maroc.

La lettre de convertibilité des devises émise par le Ministère des Finances restera en vigueur tant que les obligations (i) de l'ONEE aux termes des Contrats de Projet, (ii) du Gouvernement marocain aux termes de la lettre de soutien et de garantie et (iii) de la Société au terme des contrats de financement n'auront pas été satisfaites et que tous les montants dus par la Société n'auront pas été convertis ou payés en dehors du Maroc.

g. Lettre relative aux comptes en devises

La lettre relative aux comptes en devises, destinée à la Société, a été émise par l'Office des Changes le 12 septembre 1997.

L'Office des Changes confirme que les opérations de changes effectuées par la Société et les transferts à l'étranger par cette dernière de fonds au titre de son activité dans le cadre de l'exécution du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique sont soumises à des règles de contrôle des changes et bénéficient des privilèges accordées par ces règles aux investissements étrangers au Maroc et aux opérations de financement externe, sans qu'il soit besoin de solliciter d'autres autorisations ou conditions.

La Société est autorisée à ouvrir des comptes en devises, à l'étranger et au Maroc, destinés à enregistrer les crédits et les débits.

Cette lettre relative aux comptes en devises restera en vigueur tant que les obligations (i) de l'ONEE aux termes des Contrats de Projet, (ii) du Gouvernement au terme de la lettre de soutien et de garantie et (iii) de la Société au terme des contrats de financement n'auront pas été satisfaites et que tous les montants n'auront pas été convertis ou payés à la Société en dehors du Maroc.

N.B. : Les résumés du Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes et du Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5 et 6 et des Installations Communes figurent dans la section V.4.4 ci-dessous. Merci de se référer à cette section pour plus d'informations concernant ces contrats.

V.4. JLEC 5&6

V.4.1. Descriptif des Unités 5&6

JLEC et TAQA ont signé, en mai 2009, un accord avec l'ONEE pour l'extension de la capacité de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar par le rajout de deux nouvelles unités (Unité 5 et Unité 6) d'une capacité installée de 350 MW chacune.

Les Unités 5 et 6 devraient être mises en service au cours du 1^{er} semestre 2014.

A cet effet, un réaménagement de la centrale a été prévu pour satisfaire les besoins des nouvelles unités en termes de capacité de réception, de stockage et de transport du charbon acquis.

Chacune des Unités 5 et 6 se compose d'un générateur de vapeur, d'un transformateur principal, un système de contrôle-commande et d'auxiliaires électriques et mécaniques, ainsi que d'un système de

refroidissement composé d'un apport d'eau de mer et d'un conduit d'évacuation dans l'océan Atlantique.

En vue de se conformer aux standards internationaux, notamment ceux de la Banque Mondiale et de la SFI, le projet prévoit également l'installation d'un système de désulfuration des gaz de combustion, des systèmes ESP et des brûleurs NOx.

L'énergie produite par les Unités 5 et 6 sera évacuée par la nouvelle connexion à 400 kV aux lignes de transmission de puissance. La construction et la maintenance de la sous-station de 400 kV sont assurées par l'ONEE ; la sous-station est totalement indépendante de la ligne actuelle à 225 kV dédiée aux unités 1 à 4.

Le projet de construction est de type clé en main, au titre de trois contrats de construction qui ont été attribués :

- au consortium constitué de Mitsui & Co. Ltd et Daewoo Engineering & Construction Co. Ltd pour la construction des Unités 5 et 6 de la Centrale ;
- à la société China Harbour Engineering Company Ltd pour la mise à niveau du convoyeur de charbon de la Centrale ;
- à la société Cargotec Sweden Bulk Handling AB pour la construction de deux nouveaux déchargeurs de charbon.

Les travaux comprennent :

- le développement, la construction, la mise en service, et le transfert des unités et des installations auxiliaires ;
- l'extension et la mise à niveau, de l'infrastructure de transport du charbon et autres installations communes.

A fin octobre 2013, le taux d'avancement des travaux des Unités 5 et 6 est de 92,04%. A la même période, l'avancement des travaux du terminal charbonnier est estimé à 88% pour les convoyeurs, et à 96% pour les déchargeurs.

V.4.2. Investissement et financement

L'investissement global pour la réalisation des Unités 5 et 6 est estimé à 1,5 Mrds USD, et se compose à hauteur de 75% des coûts de construction des Unités 5 et 6 et des travaux d'extension du terminal charbonnier.

Le financement de cet investissement est réalisé par la contribution du Groupe TAQA à hauteur de 25% et des banques étrangères et locales pour 75%.

La contribution du Groupe TAQA (25%), estimée à 377 MUSD, est réalisée comme suit :

- capital injecté par JLEC et TAQA Power Ventures BV : 215 MUSD ;
- emprunts subordonnés accordés progressivement par TAQA International BV: 162 MUSD.

Le financement bancaire a été réalisé suite à la conclusion d'accords de financement avec les parties suivantes :

- Japan Bank for International Cooperation (« JBIC »), pour un emprunt direct de 216 MUSD ;
- Export-Import Bank of Korea (« KEXIM »), pour un emprunt direct de 156 MEUR ;
- BNP Paribas (« BNPP ») pour un emprunt direct de 10 MEUR ;
- Standard Chartered Bank (« SCB ») pour un emprunt direct de 10 MEUR ;
- Société Générale (« SG ») pour un emprunt direct de 10 MEUR ;
- BNPP pour un emprunt de 34,7 MEUR, couvert par KEXIM ;
- SCB pour un emprunt de 34,7 MEUR, couvert par KEXIM ;

- SG pour un emprunt de 34,7 MEUR, couvert par KEXIM ;
- BNPP pour un emprunt de 38,4 MEUR, couvert par Nippon Export and Investment Insurance (NEXI) ;
- SCB pour un emprunt de 38,4 MEUR, couvert par NEXI ;
- SG pour un emprunt de 38,4 MEUR, couvert par NEXI ;
- le consortium constitué par la Banque Centrale Populaire (« BCP »), Société Générale Marocaine de Banques (« SGMA ») et la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (« BMCI ») pour les tranches suivantes :
 - ✓ tranche en dirhams : un maximum de 3 500 Mdh ;
 - ✓ tranche TVA : un maximum de 700 Mdh (à l'exception de la SGMA) ;
 - ✓ tranche besoin en fonds de roulement : un maximum de 250 Mdh à financer par BCP.

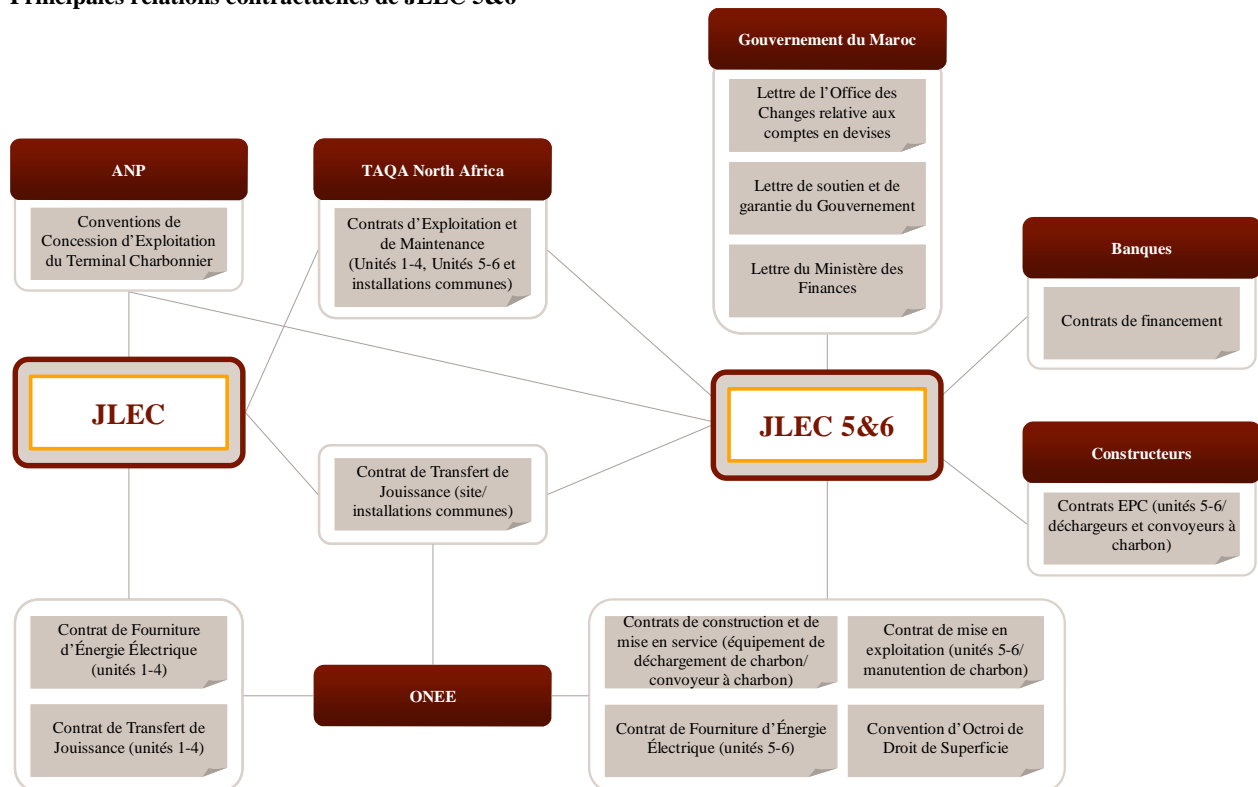
Les tirages des emprunts se font progressivement jusqu'en février 2014. Chaque tirage nécessite une demande à l'agent général du crédit et un accord des bailleurs de fonds et de l'ingénieur des bailleurs de fonds.

La maturité des dettes est fixée au 31 mai 2028. Les remboursements sont effectués semestriellement (chaque 31 mai et 30 novembre) et démarrent à compter de novembre 2014 (à l'exception de la tranche TVA qui doit être repayée totalement au plus tard au 28 octobre 2015).

V.4.3. Schéma du dispositif contractuel de JLEC 5&6

Le dispositif contractuel de JLEC 5&6 est schématisé ci-après :

Principales relations contractuelles de JLEC 5&6



Source : JLEC

V.4.4. Dispositif contractuel encadrant l'activité de JLEC 5&6

Les principaux contrats encadrant l'activité de JLEC 5&6 sont présentés ci-après :

a. Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6

Le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 a été conclu le 31 mars 2011 entre l'ONEE et JLEC 5&6 sur le fondement des dispositions de l'article 2 alinéa 6 du dahir n°1-63-226 du 5 août 1963 portant création de l'Office National de l'Électricité.

Le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 a pour objet la fourniture par JLEC 5&6 à l'ONEE l'achat par l'ONEE de JLEC 5&6 de l'électricité nette produite par les Unités 5&6 de la Centrale et de la capacité disponible des Unités 5&6 de la Centrale et ce, pour une période de 30 ans à compter de la date de la mise en service de l'Unité 5.

Le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 prévoit les engagements majeurs suivants des parties :

- JLEC 5&6 est tenue (i) de construire et mettre en exploitation les Unités 5&6 de la Centrale conformément au Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6, (ii) d'exploiter et maintenir les Unités 5&6 de la Centrale et les installations annexes (notamment les équipements de déchargement, convoyeur de charbons et installations communes) conformément au Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique et aux bonnes pratiques industrielles, (iii) de fournir le charbon et le combustible nécessaire à la mise en exploitation des Unités 5 & 6, (iv) de maintenir les polices d'assurance nécessaires et (v) de satisfaire à un certain nombre de caractéristiques contractuelles d'exploitation, prévues au contrat ;
- l'ONEE est responsable (i) de la conception, la construction, l'installation et des tests relatifs aux lignes de transmission et du poste de livraison et est tenu (ii) de payer les frais de puissance disponible correspondant à la puissance disponible déclarée par JLEC 5&6 et des frais d'énergie correspondant à l'électricité nette produite par les Unités 5&6 de la Centrale et mise à disposition de l'ONEE au point d'interconnexion couvrant notamment la consommation en charbon des Unités 5&6 de la Centrale²⁶, (iii) de maintenir les lignes de transmission et le poste de livraison, (iv) de délivrer à JLEC 5&6 et maintenir une lettre de crédit en garantie du paiement des frais de puissance et des frais d'énergie dus à JLEC 5&6, (v) d'assister JLEC 5&6 pour l'obtention et le renouvellement des permis et autorisations nécessaires dans le cadre du projet et (vi) de ne pas interférer avec l'exploitation par JLEC 5&6 des Unités 5&6 de la Centrale ;
- le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 prévoit plusieurs cas de défaut pouvant entraîner la résiliation dudit contrat soit par l'ONEE soit par JLEC 5&6. Par ailleurs, le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique prévoit la possibilité de résiliation par l'ONEE ou par JLEC 5&6 en cas de survenance d'un cas de force majeure prolongée affectant substantiellement la construction ou la production des Unités 5&6 de la Centrale. Ces événements pouvant entraîner la résiliation du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 sont généralement conformes aux pratiques internationalement reconnues dans le cadre des IPPs. En cas de résiliation du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6, l'ONEE doit payer à JLEC 5&6 une indemnité de résiliation dont le montant est déterminé en fonction de l'événement ayant donné lieu à la résiliation et les autres Contrats de Projet seront automatiquement résiliés vis-à-vis de JLEC 5&6 ;
- à l'expiration de la durée du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 ou en cas de résiliation anticipée, JLEC 5&6 doit transférer à l'ONEE la propriété des Unités 5&6 de la Centrale ayant fait l'objet d'une mise en exploitation conformément au Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6.

²⁶ Les modalités de calcul des frais de puissance et des frais d'énergie au titre du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 étant substantiellement similaires à celles prévues au titre du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique, veuillez vous référer à la section V.5 ci-dessous pour de plus amples informations.

b. Convention d'Octroi de Droit de Superficie

La Convention d'Octroi de Droit de Superficie a été conclue le 31 mars 2011 entre l'ONEE et JLEC 5&6.

La Convention d'Octroi de Droit de Superficie a pour objet de définir les termes et conditions en vertu desquels l'ONEE s'engage à octroyer à JLEC 5&6 un droit de superficie sur les terrains sur lesquels les Unités 5 et 6 de la Centrale seront érigées, et ce pour une durée équivalente à la période de validité du Contrat de Fourniture d'Electricité 5 et 6.

Le droit de superficie octroyé à JLEC 5&6 aux termes de la Convention d'Octroi de Droit de Superficie (tel que défini aux termes des dispositions du Code des Droits Réels) sur le site Unités 5&6 permet (i) l'appropriation des Unités 5&6 au fur et à mesure de leur réalisation et (ii) le droit exclusif d'utilisation du site 5&6 et notamment le droit d'y ériger les Unités 5 et 6 en vue de leur exploitation conformément aux termes du Contrat de Fourniture d'Electricité 5&6.

JLEC 5&6 s'est engagée à (i) maintenir la sécurité des Unités 5&6 durant les périodes de développement et d'exploitation, (ii) préserver les conditions environnementales du site et les conditions de propreté des Unités 5&6 conformément aux bonnes pratiques industrielles, (iii) prendre toutes mesures utiles conformément à la législation applicable en vue d'écarter les risques de pollutions et (iv) tenir indemne l'ONEE de toute réclamation résultant d'une pollution imputable à un manquement de JLEC 5&6.

c. Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes

Le Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes a été conclu le 31 mars 2011 entre l'ONEE, JLEC et JLEC 5&6.

Le Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes a pour objet de définir les termes et conditions en vertu desquels l'ONEE transfère à JLEC et JLEC 5&6 (i) le droit d'occupation du site commun destiné à accueillir les installations communes aux Unités 1 à 4 et aux Unités 5 et 6 de la Centrale (ii) ainsi que les droits de jouissance, d'usage et de maintenance relatifs aux installations communes pour une durée égale à 30 ans à compter de la date de mise en exploitation de l'Unité 5 de la Centrale.

L'expiration du Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes peut intervenir vis-à-vis de JLEC ou de JLEC 5&6 (selon le cas) dans plusieurs hypothèses et notamment :

- à l'issue de la période d'exploitation des Unités 1 à 4 ou des Unités 5&6 ; ou
- en cas de résiliation du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique ou du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6.

A la date d'expiration normale ou anticipée du Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes vis-à-vis de JLEC ou de JLEC 5&6, l'ONEE s'engage à ce que l'ONEE en sa qualité d'exploitant des Unités 1 à 4 ou des Unités 5&6 (selon le cas) ou l'opérateur désigné en vue de la poursuite des opérations (ou toute entité désignée par l'ONEE à cet effet) :

- accède en cette qualité au Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes ; et
- s'engage au préalable à se conformer aux stipulations du Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes.

Tant que les installations communes sont exploités par TNA conformément au Contrat d'Exploitation des Unités 5 et 6 et des Installations Communes, en cas de survenance d'un cas de défaut au titre du Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes, JLEC et JLEC 5&6 ont une responsabilité conjointe mais non solidaire. L'ONEE ne peut engager la responsabilité de JLEC ou de JLEC 5&6 qu'à hauteur respectivement de 66,72% et 33,8% du montant du préjudice subi.

d. Contrat de Construction des Unités 5&6

Le Contrat de Construction des Unités 5&6 a été conclu le 24 décembre 2010 entre JLEC 5&6, Mitsui & Co Ltd. et Daewoo Engineering & Construction Co. Ltd (agissant conjointement et solidairement, le « Constructeur »).

Le Contrat de Construction a pour objet l'étude, la fourniture de matériels, la construction et l'achèvement des travaux relatifs à la réalisation des Unités 5&6 par le Constructeur en contrepartie du paiement d'un prix fixe, susceptible d'évoluer mais uniquement dans les cas limitativement énumérés prévus par le Contrat de Construction. Les réceptions des Unités 5&6 sont prévues respectivement 36 mois et 7 jours (soit décembre 2013) et 40 mois et 5 jours (soit avril 2014) à compter de la signature du Contrat de Construction.

Les risques liés aux ouvrages demeurent à la charge du Constructeur préalablement à la réception provisoire (et transfert de jouissance) des Unités 5&6. La propriété des ouvrages est transférée à JLEC 5&6 à la date la plus proche entre la date de paiement du montant y afférant et la date de livraison sur site.

Les obligations de JLEC 5&6 en matière de construction et de mise en exploitation des Unités 5&6 prévues au titre du Contrat de Fourniture d'Energies Electrique 5&6 et du Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6 sont généralement transférées au Constructeur. Ainsi, le Contrat de Construction prévoit des cas de défaut du Constructeur substantiellement similaires aux cas de défaut de JLEC 5&6 au titre du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6 et du Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6. La résiliation du Contrat de Construction par le Constructeur peut intervenir en cas de non paiement du prix contractuel par JLEC 5&6, et ce, après expiration de la période de grâce prévue au titre du contrat.

e. Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6

Le Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6 est conclu le 31 mars 2011 entre l'ONEE et JLEC 5&6.

Le Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6 a pour objet la mise en exploitation commerciale des Unités 5&6 conformément aux spécifications techniques prévues au titre dudit contrat. Les dates de mise en exploitation des Unités 5&6 prévues au titre du Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6 sont alignées sur les dates de réception provisoire prévues au titre du Contrat de Construction des Unités 5&6. Par ailleurs, les spécifications techniques prévues au titre du Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6 sont basées sur les spécifications techniques prévues au titre du Contrat de Construction des Unités 5&6.

Le Contrat de Mise en Exploitation des Unités 5&6 expire à la date de mise en exploitation de l'Unité 6.

f. Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5&6 et des Installations Communes

Le Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5&6 et des Installations Communes a été conclu entre JLEC 5&6, JLEC et TNA en présence de l'ONEE le 5 mars 2012.

Le Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5&6 et des Installations Communes a pour objet la délégation, (i) par JLEC 5&6 à TNA, des missions confiées à JLEC 5&6 en matière d'exploitation, d'entretien et de réparation des Unités 5 et 6, à l'exception de la fourniture du charbon, de l'administration financière et d'autres responsabilités opérationnelles qui restent les prérogatives de JLEC 5&6 et (ii) par JLEC 5&6 et JLEC à TNA, des missions confiées à JLEC 5&6 et à JLEC en matière d'exploitation, d'entretien et de réparation des installations communes.

Le Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5&6 et des Installations Communes a été conclu pour la durée du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6, soit pour une période de trente ans à compter de la date de mise en exploitation de l'Unité 5.

Le contrat d'exploitation et de maintenance met à la charge des parties de nombreuses obligations, dont les plus importantes sont les suivantes :

- TNA a pour mission (i) d'exploiter, entretenir et réparer pour le compte de JLEC 5&6 les Unités 5&6, conformément aux obligations mises à la charge de JLEC 5&6 au titre du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6 et d'exécuter les décisions relatives aux effectifs, conformément aux dispositions du plan de main-d'œuvre, le tout dans le strict respect de toutes les règles en vigueur. TNA est également tenu de soumettre chaque année à JLEC 5&6 des budgets prévoyant toutes les dépenses d'exploitation et de maintenance de l'année pour les Unités 5&6, et des sept années à venir, à l'approbation de JLEC 5&6 ;
- TNA a pour mission (i) d'exploiter et d'entretenir les installations communes (y compris les installations portuaires conformément aux du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6, du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique, de la Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier et de la Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier 5&6), (iii) de décharger, manipuler et stocker le charbon. TNA est également tenu de soumettre chaque année à JLEC 5&6 et à JLEC des budgets prévoyant toutes les dépenses d'exploitation et de maintenance de l'année pour les installations communes à l'approbation de JLEC 5&6 et de JLEC ;
- JLEC 5&6 est tenue (i) d'approuver les budgets relatifs aux Unités 5&6 qui lui sont proposés par TNA et (ii) de payer à TNA des commissions de gestion mensuelles, ainsi que des primes de performance annuelles, diminuées éventuellement des pénalités encourues par TNA relativement à l'exploitation et la maintenance des Unités 5&6. En effet, TNA perçoit chaque année de JLEC 5&6 un intéressement lié à son exploitation des Unités 5&6 ; cet intéressement lui permet d'obtenir des primes de performance en matière (i) de puissance disponible des Unités 5&6, (ii) de respect du budget et (iii) de respect des normes en matière de consommation spécifique de charbon par les Unités 5&6 ;
- toutefois, si pour ces mêmes aspects, TNA a causé un préjudice à JLEC 5&6, cette dernière pourra rechercher la responsabilité de TNA et lui réclamer des dommages et intérêts conventionnels. Ces dommages intérêts sont généralement limités à un montant égal à la somme des commissions de gestion versées dans l'année d'exploitation en question par JLEC 5&6 à TNA relativement à l'exploitation et à la maintenance des Unités 5&6 ainsi que la somme totale des primes de performance versées dans l'année d'exploitation en question par JLEC 5&6 à TNA relativement à l'exploitation et à la maintenance des Unités 5&6 ;
- JLEC 5&6 et JLEC sont tenues (i) d'approuver les budgets relatifs aux installations communes qui leur sont proposés par TNA et (ii) de payer à TNA des commissions de gestion mensuelles, ainsi que des primes de performance annuelles, diminuées éventuellement des pénalités encourues par TNA relativement à l'exploitation et la maintenance des installations communes. En effet, TNA perçoit chaque année un intéressement lié à son exploitation des installations communes ; cet intéressement lui permet d'obtenir des primes de performance en matière de respect des budgets d'exploitation et de maintenance des installations communes approuvés par JLEC 5&6 et JLEC. Les commissions de gestions, primes payables à TNA et autres coûts d'exploitation et de maintenance des installations communes seront payés par JLEC 5&6 à hauteur de 33,8% et par JLEC à hauteur de 66,72% ;
- toutefois, si pour ces mêmes aspects, TNA a causé un préjudice à JLEC 5&6 et à JLEC, ces dernières pourront rechercher la responsabilité de TNA et lui réclamer des dommages et intérêts conventionnels, d'un montant qui ne saurait excéder la somme des commissions de gestion versées dans l'année d'exploitation en question par JLEC 5&6 et JLEC à TNA relativement à l'exploitation et à la maintenance des installations communes ainsi que la somme totale des primes de performance versées dans l'année d'exploitation en question par JLEC 5&6 et JLEC à TNA relativement à l'exploitation et à la maintenance des installations communes.

Chaque partie au contrat d'exploitation et de maintenance a l'obligation de souscrire un certain nombre de polices d'assurances, de manière à couvrir sa responsabilité.

g. Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier 5&6

La convention et le cahier des charges de concession conclus le 11 décembre 2012 entre l'Agence Nationale des Ports (l'ANP) et JLEC 5&6 ont pour objet de définir les conditions d'exploitation, par JLEC 5&6, du quai n°3 bis du port de Jorf Lasfar destiné exclusivement à la réception du charbon débarqué pour les besoins des Unités 5&6 et d'approvisionnement complémentaire en charbon pour les besoins de l'ONEE.

D'une durée initiale de trente (30) ans à compter de sa date de signature, la Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier 5&6 peut être prorogée pour une durée de vingt (20) ans.

A terme, le quai n°3 bis aura les caractéristiques suivantes : (i) un quai de trois cents (300) mètres linéaires de longueur, (ii) quarante mètres et cinquante centimètres (40,5 mètres) linéaires de largeur et (iii) seize (16) mètres de tirant d'eau ce qui permettra d'accueillir des navires d'une capacité maximum de 120 000 T. La responsabilité de la réalisation de ces travaux de réalisation du quai n°3 bis est assumée par l'ONEE en dehors du cadre de la Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier 5&6.

JLEC 5&6 bénéficie d'un droit de jouissance tranquille et paisible ainsi que d'une exclusivité de l'utilisation du quai n°3 bis.

En contrepartie du droit d'exploitation accordé à JLEC 5&6, celle-ci doit verser à l'ANP une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'un montant variable dont le montant dépend du volume de charbon réceptionné. Les redevances fixe et variable sont facturées à l'identique à l'ONEE.

La Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier 5&6 contient également une concession de manutention accordée à JLEC 5&6 sur le quai n°3 qui constitue le périmètre de la concession d'exploitation portuaire attribuée à JLEC. Pour les besoins de l'exploitation des Unités 1 à 4 et des Unités 5 et 6, JLEC et JLEC 5&6 sont autorisées à réaliser des opérations de manutention sur les quais n°3 et n°3 bis. En pratique, lesdites opérations de manutention sont prises en charge par TNA agissant au nom et pour le compte de JLEC et de JLEC 5&6 au titre du Contrat d'Exploitation et Maintenance des Unités 5&6 et des Installations Communes.

En cas d'expiration normale ou anticipée du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6, la Convention de Concession d'Exploitation du Terminal Charbonnier 5&6 est automatiquement résiliée sauf dans les cas suivants pour lesquels un mécanisme de substitution à JLEC 5&6 est prévu : (i) l'ONEE décide de poursuivre l'exploitation des Unités 5&6, (ii) l'ONEE désigne un tiers chargé de l'exploitation des Unités 5&6 et (iii) les prêteurs de JLEC 5&6 désignent un tiers chargé de l'exploitation des Unités 5&6.

h. Lettre de soutien et de garantie du montant de résiliation

Une lettre de soutien et de garantie a été émise par le Gouvernement marocain, représenté par le Chef du Gouvernement au bénéfice de JLEC 5&6 en date du 13 avril 2011.

Elle a notamment pour objet de garantir à JLEC 5&6 la propriété des Unités 5&6 dans le cadre de la Convention d'Octroi de Droit de Superficie et son droit de jouissance sur le terminal charbonnier.

La lettre de soutien et de garantie a également pour objet de garantir le paiement ponctuel de l'indemnité de résiliation due à JLEC 5&6 au titre du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6 en cas de résiliation anticipée du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique 5&6.

La lettre de soutien et de garantie produit ses effets pendant la durée des contrats de projet et continuera à produire ses effets jusqu'à ce que l'ONEE ait payé à JLEC 5&6 le Montant de Résiliation, le cas échéant.

i. Lettre de l'Office des Changes

La lettre de l'Office des Changes, destinée à JLEC 5&6, a été émise par le Directeur de l'Office des Changes le 19 janvier 2011.

L'Office des Changes confirme que les opérations de changes effectuées par JLEC 5&6 et les transferts à l'étranger par cette dernière de fonds au titre de son activité dans le cadre de l'exécution du

Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique 5&6 sont soumises à des règles de contrôle des changes et bénéficient des privilèges accordés par ces règles aux investissements étrangers au Maroc et aux opérations de financement (y compris les swaps de taux d'intérêts et de taux de change) externe, sans qu'il soit besoin de solliciter d'autres autorisations ou conditions.

JLEC 5&6 est autorisée à ouvrir des comptes en devises, à l'étranger et au Maroc, destinés à enregistrer les crédits et les débits.

La lettre de l'Office des Changes restera en vigueur tant que les obligations (i) de l'ONEE aux termes des Contrats de Projet, (ii) du Gouvernement au terme de la lettre de soutien et de garantie du montant de résiliation et (iii) de JLEC 5&6 au terme des contrats de financement n'auront pas été satisfaites et que tous les montants n'auront pas été convertis ou payés à JLEC 5&6 en dehors du Maroc.

j. Lettre du Ministère de l'Économie et des Finances

La lettre de convertibilité des devises, destinée à JLEC 5&6, a été émise par le Ministère de l'Économie et des Finances le 19 juillet 2011.

Le Ministère de l'Économie et des Finances garantit à JLEC 5&6 que toute demande de transfert de montants en dirhams marocains, en dollars américains ou en euros sera traitée sans discrimination par rapport à celles d'autres entreprises étrangères disposant d'un établissement stable au Maroc.

La lettre de convertibilité des devises émise par le Ministère de l'Économie et des Finances restera en vigueur tant que les obligations (i) de l'ONEE aux termes des contrats de projet, (ii) du Gouvernement marocain aux termes de la lettre de soutien et de garantie et (iii) de JLEC 5&6 au terme des contrats de financement n'auront pas été satisfaites et que tous les montants dus par JLEC 5&6 n'auront pas été convertis ou payés en dehors du Maroc.

k. Autres contrats de projets conclus par JLEC 5&6

Dans le cadre du développement des Unités 5&6, JLEC 5&6 a été amenée à conclure deux contrats EPC (Engineering, Procurement and Construction) autres que le Contrat de Construction des Unités 5&6.

Le contrat EPC du convoyeur de charbon en date du 3 novembre 2011 a été conclu entre JLEC 5&6 et la société China Harbour Engineering Company Ltd. Ce contrat prévoit la construction de nouveaux convoyeurs de charbon et la mise à niveau de certains convoyeurs existants au niveau du terminal charbonnier.

Le contrat EPC du matériel de déchargement en date du 31 octobre 2011 a été conclu entre JLEC 5&6 et la société Cargotec Sweden Bulk Handling AB. Ce contrat prévoit la construction de deux nouveaux déchargeurs de charbon au niveau du terminal charbonnier.

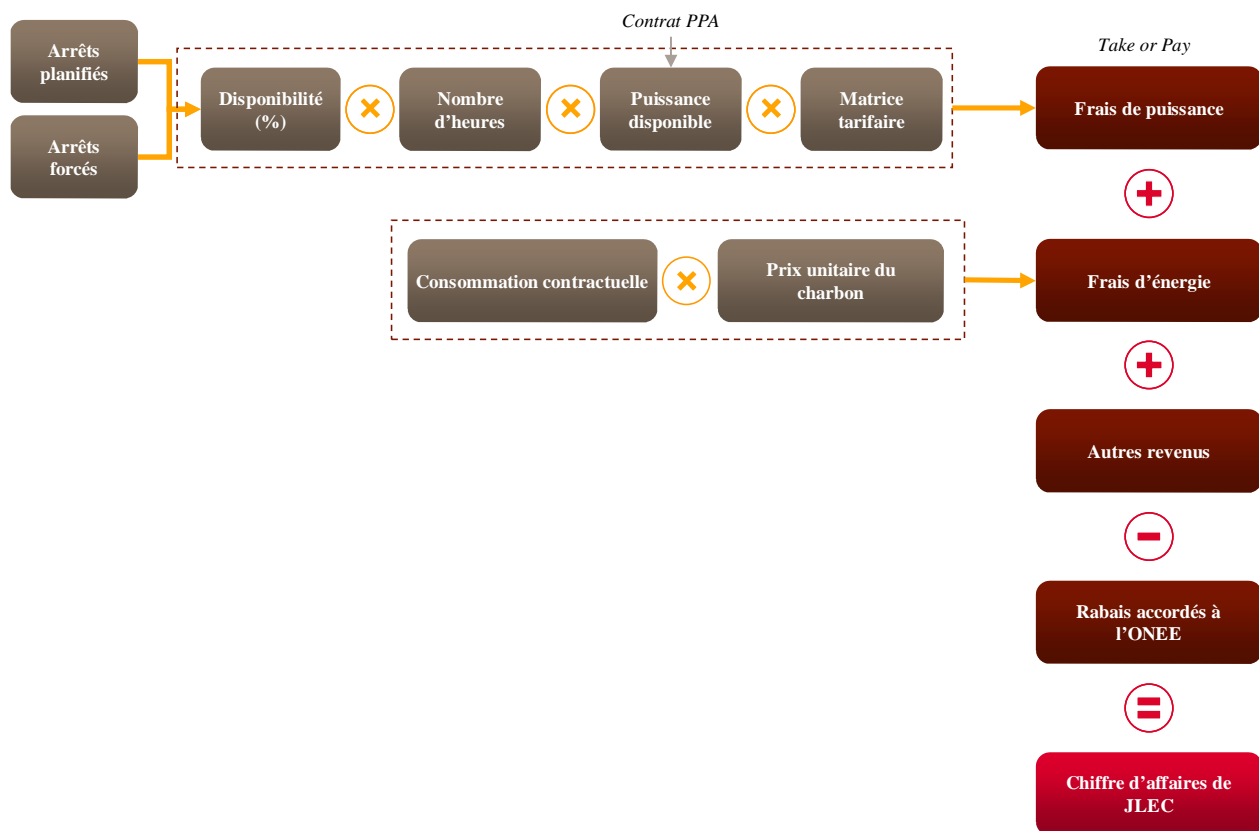
Par ailleurs, au titre de deux contrats de construction et de mise en service en date du 11 décembre 2012 conclus entre JLEC 5&6 et l'ONEE, JLEC 5&6 s'est engagée à réaliser les travaux objet des contrats EPC susmentionnés. A la réception provisoire des travaux, la propriété de ces travaux sera transférée à l'ONEE et l'ONEE accordera simultanément avec le transfert de propriété de ces travaux à JLEC 5&6 et à JLEC un droit de jouissance au titre du Contrat de Transfert de Jouissance du Site Commun et des Installations Communes.

Les délais de réalisation des travaux prévus au titre des contrats de construction et de mise en service conclus avec l'ONEE sont alignés sur les délais de réalisation prévus au titre des contrats EPC. Les contrats de construction et de mise en service conclus avec l'ONEE expirent à la date de réception définitive des travaux au titre des contrats EPC.

V.5. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE JLEC

La structure du chiffre d'affaires de JLEC est représentée par le schéma suivant :

Schéma de la structure du chiffre d'affaires de JLEC



Source : JLEC

Le contrat de Fourniture d'Energie Electrique conclu entre l'ONEE et JLEC est un contrat dit de « *take or pay* », c'est-à-dire en vertu duquel l'ONEE s'engage à rémunérer JLEC sur la base de la puissance disponible des Unités 1 à 4 de la Centrale, et ce, que l'ONEE décide ou non d'utiliser cette puissance.

De manière générale, le chiffre d'affaires de JLEC se compose de quatre éléments principaux :

V.5.1. Les frais de puissance

Les frais de puissance sont calculés sur la base du taux de disponibilité des Unités 1 à 4. L'estimation de cette disponibilité tient compte de la durée pendant laquelle les Unités 1 à 4 de la Centrale est opérationnelle, c'est-à-dire lorsqu'elle n'est pas à l'arrêt. On distingue à la fois :

- les arrêts planifiés, qui font partie du cycle régulier de maintenance des Unités 1 à 4. Ces arrêts se subdivisent en trois catégories :
 - ✓ arrêts pour inspection simple : durée de 7 jours ;
 - ✓ arrêts mineurs : durée de 21 jours ;
 - ✓ arrêts majeurs : durée de 42 jours (effectués tous les 8 ans).
- les arrêts forcés, qui sont des arrêts non planifiés liés à la résolution d'incidents ou de problèmes occasionnels sur l'installation.

En plus du taux de disponibilité, les frais de puissance sont basés sur une matrice tarifaire de 30 ans (jusqu'en 2027), libellée en euros, en dollars américains et en dirhams marocains, et convenue dans le cadre du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique avec l'ONEE.

La rémunération de la Société inclut par ailleurs des frais de puissance disponible supplémentaire, prévus par l'avenant n°1 au Contrat de Fourniture d'Energie Electrique (15 janvier 2001). Ils sont basés sur la puissance disponible supplémentaire. La capacité supplémentaire est fixée dans le PPA de JLEC à un total de 40 MW pour les 4 unités, soit :

- 2 MW pour chacune des Unités 1 et 2 ;
- 18 MW pour chacune des Unités 3 et 4.

V.5.2. Les frais d'énergie

Les frais d'énergie représentent la rémunération par l'ONEE des achats de charbon effectués par JLEC. Ces frais d'énergie sont donc basés sur :

- la consommation contractuelle de charbon, calculée sur la base de la consommation spécifique contractuelle²⁷ prévue par le Contrat de Fourniture d'Energie Electrique. De manière générale, la consommation spécifique est une mesure d'efficacité énergétique d'une centrale thermique, exprimée en quantité de chaleur nécessaire en kJ pour produire 1 kWh d'énergie ;
- le coût unitaire moyen pondéré du charbon à hauteur de 80%, et 20% à hauteur de l'indice international de prix d'achat de charbon.

Les frais d'énergie sont ajustés par rapport aux variations du taux de change entre la date de facturation mensuelle à l'ONEE et la date de paiement.

V.5.3. Autres revenus

Les autres revenus du chiffre d'affaires concernent la refacturation des taxes locales (taxe professionnelle, taxe urbaine et autres taxes) à l'ONEE, ainsi que les revenus liés à l'exploitation du terminal charbonnier.

V.5.4. Rabais accordés à l'ONEE

Les rabais accordés par la Société à l'ONEE sont prévus au niveau du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique et de ses amendements 1 et 2 y afférant.

Ces rabais (qui viennent en diminution des revenus évoqués plus haut), comprennent :

- les rabais fixes sur les frais de puissance, calculés uniquement sur la période allant de la 7^{ème} à la 17^{ème} année (septembre 2014) du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique, sur la base d'une grille tarifaire prédéfinie. Ce rabais est versé trimestriellement ;
- la remise variable sur les frais de puissance, accordée pour des tranches de taux de disponibilité au-dessus de 82%. La remise sur frais de puissance, établie sur une base annuelle, est payée à l'ONEE sous forme d'acomptes trimestriels.

La détermination des acomptes sur frais de puissance et réduction fixe se présente comme suit :

- dans un délai de 7 jours après la fin de chaque trimestre, la Société prépare un relevé détaillant le calcul provisoire des acomptes relatifs à la remise sur frais de puissance et à la réduction fixe. Ce relevé est ensuite adressé à l'ONEE au plus tard le 7 du mois suivant la fin du trimestre concerné ;
- l'amendement n°2 du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique prévoit que les composantes dollars américains et euros soient converties aux taux de change du jour de paiement de la facture par l'ONEE. Les ajustements afférents aux taux de change découlant de ce calcul sont reportés sur les avoirs du trimestre suivant. Les ajustements correspondent au deuxième et au troisième mois de chaque trimestre du fait que les cours de change définitifs relatifs aux cours du jour de paiement ne sont pas encore connus au moment de la facturation ;
- dans un délai de 7 jours après le paiement de la facture du deuxième mois du trimestre, la Société prépare un relevé ajusté tenant compte des cours retenus pour le paiement de la facture ;

²⁷ La consommation spécifique contractuelle de JLEC est fixée à 9 013 kJ/kWh pour l'Unité 1, à 8 993 kJ/kWh pour l'Unité 2, et à 9 209 kJ/kWh pour les Unités 3&4.

- l'ONEE a la possibilité de contester les relevés envoyés par la Société en fonction des données contradictoires en sa possession, dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi du premier relevé ;
- dans un délai de 45 jours après l'établissement du premier relevé, la Société procède au paiement des acomptes portant sur la remise sur frais de puissance et la réduction fixe. Les ajustements des acomptes afférents à la prise en compte des cours de change du jour de paiement du troisième mois du trimestre interviennent au moment de l'établissement de l'acompte suivant ;
- au 7^{ème} jour suivant chaque clôture semestrielle, un relevé provisoire annuel afférent à la remise sur frais de puissance est adressé à l'ONEE. Ce relevé est ajusté des taux de change de paiement du 2^{ème} mois du trimestre. Le paiement s'effectue dans un délai de 45 jours à compter de l'envoi du premier relevé en tenant compte des acomptes versés.

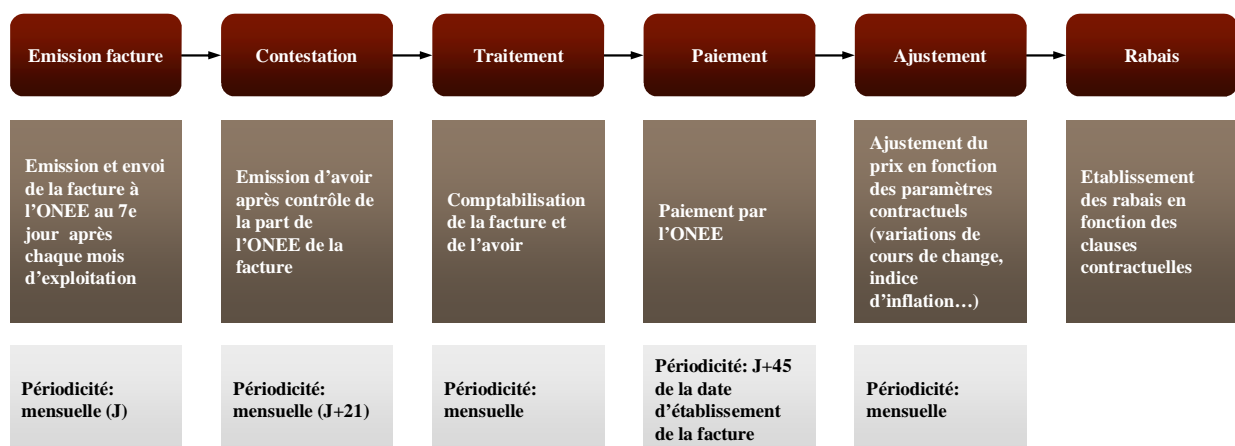
V.6. FACTURATION ET GESTION DES FLUX FINANCIERS

V.6.1. Description de la procédure de facturation et de paiement de JLEC

Les factures de vente sont établies en application des dispositions du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique et de ses avenants. Ces factures sont payables par l'ONEE 45 jours après leur émission. Par conséquent, toutes les créances détenues par JLEC sur l'ONEE ont une antériorité inférieure à 1 an.

Le schéma suivant présente les modalités relatives au processus de facturation de l'énergie électrique :

Procédure de facturation de JLEC



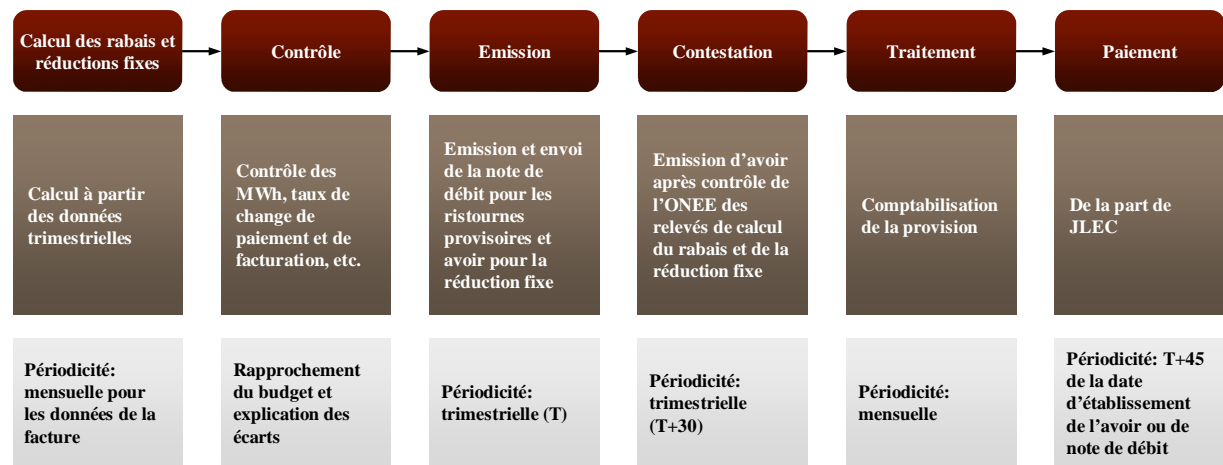
Source : JLEC

Les rabais accordés par JLEC à ONEE sont prévus au niveau du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique et de ses amendements y afférant.

Le Contrat de Fourniture d'Energie Electrique prévoit que les remises sur frais de puissance soient établies sur une base annuelle et qu'elles soient payées sous forme d'acomptes trimestriels à l'ONEE, et que les réductions fixes soient payées trimestriellement.

La procédure d'établissement des acomptes sur frais de puissance et réduction fixe se présente comme suit :

Procédure de paiement des rabais par JLEC



Source : JLEC

V.6.2. Structure de comptes et gestion des flux financiers

La structure des comptes bancaires de JLEC se présente comme suit :

Nom des comptes	Devise	Banque	Fonction des comptes
Onshore O & M Account "GENERATEUR"	MAD	BMCI - Casablanca	Paie - chaabi LLD - CONNEXIS Cash
« Revenue MAD n°1 »	MAD	Banque Centrale Populaire - Casablanca	Compte courant en Dirham, qui sert à l'encaissement de 50% de toute somme reçue au titre des recettes d'exploitation de JLEC provenant du Contrat de Fourniture d'Electricité, dès réception de ladite somme sur le compte Revenue n° 2
« O&M Operateur n°1 »	MAD	Banque Centrale Populaire - Casablanca	Compte courant en Dirham qui sert à payer les fournisseurs de l'opérateur
« O&M Generateur n°1 »	MAD	Banque Centrale Populaire - Casablanca	Compte courant en Dirham qui sert à payer les fournisseurs du générateur
« Fuel USD n°1 »	USD	Banque Centrale Populaire - Casablanca	Compte courant en devise qui sert à payer les fournisseurs du charbon
« Facilité de caisse n°1 »	USD	Banque Centrale Populaire - Casablanca	Compte courant en Dirham, qui sert pour effectuer toutes utilisations et remboursement de la Tranche R1 conformément aux termes du contrat de crédit
« REVENUE n°2 »	MAD	Attijariwafa bank - Casablanca	Compte courant en Dirham, qui sert à l'encaissement de 50% de tout somme reçue au titre des recettes d'exploitation de JLEC provenant du Contrat de Fourniture d'Electricité, et autres recettes
« COMPTE EMPRUNTEUR n°2 »	MAD	Attijariwafa bank - Casablanca	Remboursement de l'emprunt contracté auprès des bailleurs de fonds marocains
« COMPTE FUEL USD n°2 »	USD	Attijariwafa bank - Casablanca	Compte courant en devise qui sert à payer les fournisseurs de charbon
« Facilité de caisse n°2 »	USD	Attijariwafa bank - Casablanca	Compte courant ouvert dans les livres d'Attijariwafa Bank SA, qui sert pour effectuer toutes Utilisations et remboursement de la Tranche R1 conformément aux termes du contrat de crédit
O&M Generateur n°3	MAD	BMCE - Casablanca	Paiement des droits et taxe de douane
JLEC Fuel USD n°3	USD	BMCE - Casablanca	Compte courant en devise qui sert à payer les fournisseurs du charbon
JLEC O&M Generateur n°4	MAD	Société Générale - Casablanca	Encaissements RCAR
JLEC Fuel USD n°4	USD	Société Générale - Casablanca	Paiement des factures de charbon
JORF LASFAR ENERGY COMPANY	USD	Attijariwafa bank - Europe Paris CHAU	Pour encaissement et décaissement des primes d'assurance en devise dollars

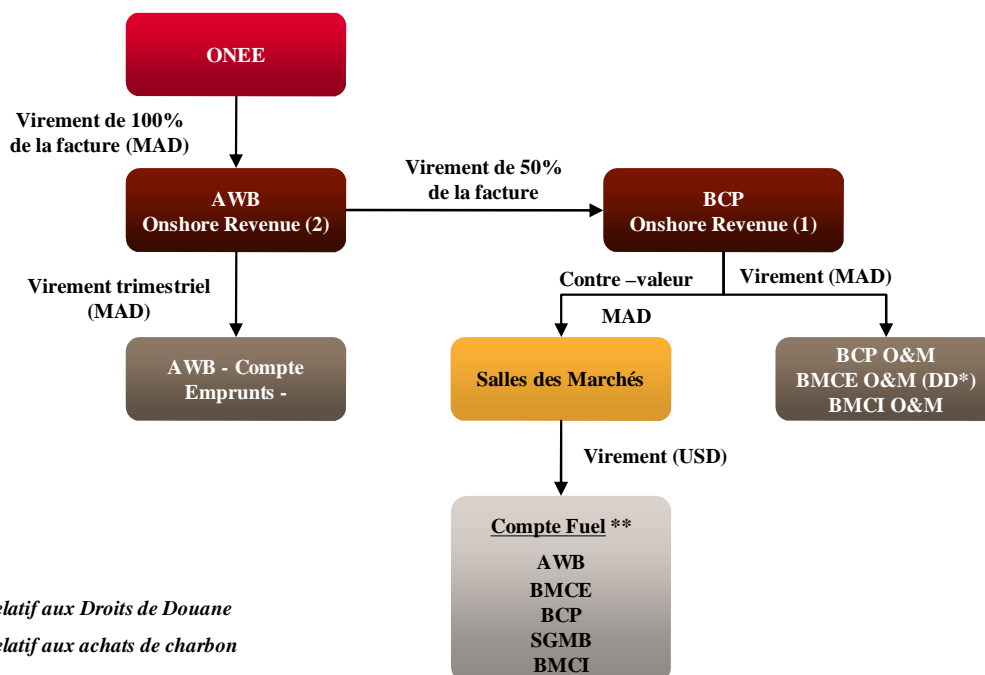
La structure des comptes bancaires de JLEC 5&6 se présente comme suit :

Nom des comptes	Banque Centrale Populaire			BNP Paribas		Fonction des comptes
	Onshore MAD	Onshore Euro	Onshore USD	Offshore Euro	Offshore USD	
Proceeds Accounts	√	√	√	√	√	Principaux comptes bancaires de JLEC 5&6 crédités de toutes les dettes, tous les fonds propres, tous les revenus du projet ou toute autre somme perçue pour s'acquitter des Coûts du Projet engagés avant la Date d'Exploitation Commerciale.
Post PCOD Construction Accounts	√			√	√	Comptes dédié au règlement des coûts liés à la construction après la Date d'Exploitation Commerciale du Projet.
Units 5&6 Operating Accounts	√	√	√	√	√	Comptes dédiés au paiement des frais d'exploitation.
Shared Facilities Operating Accounts	√	√	√	√	√	Comptes dédiés au paiement des frais d'exploitation des installations communes.
VAT Account	√					Comptes dédié au remboursement du principal de la facilité TVA.
Working Capital Account	√					Compte dédié au paiement des besoins en fonds de roulement
Maintenance Reserve Accounts (MRA)	√			√	√	Compte dédié au paiement des coûts de maintenance.
Debt Service Reserve Accounts (DSRA)	√			√	√	Comptes crédités pour payer les Coûts de Financement.
Insurance Proceeds Accounts	√				√	Comptes crédités par toute indemnité d'assurance découlant de toute forme d'assurance de responsabilité civile ou dommage physique.
Shared facility insur. proceeds	√				√	Comptes crédités par toute indemnité d'assurance découlant de toute forme d'assurance de responsabilité civile ou dommage physique pour les installations communes.
Compensation Accounts	√			√	√	Comptes dédiés à l'encaissement éventuel de pénalités du constructeur et des montants de résiliation de l'ONEE.
Maintenance Overspend Reserve Account					√	Compte crédité du surplus du coût des maintenances.
Distributions Accounts	√	√	√	√	√	Comptes crédités par les fonds disponibles à la distribution aux actionnaires.
Fuel Account			√			Compte crédité pour les paiements de charbon.
Debt service accrual account				√	√	Comptes dédiés aux remboursements du capital des crédits seniors USD et EUR.

Source : JLEC

Le schéma ci-dessous présente la structure des flux entre les différents types de comptes de JLEC :

Structure des flux financiers de JLEC



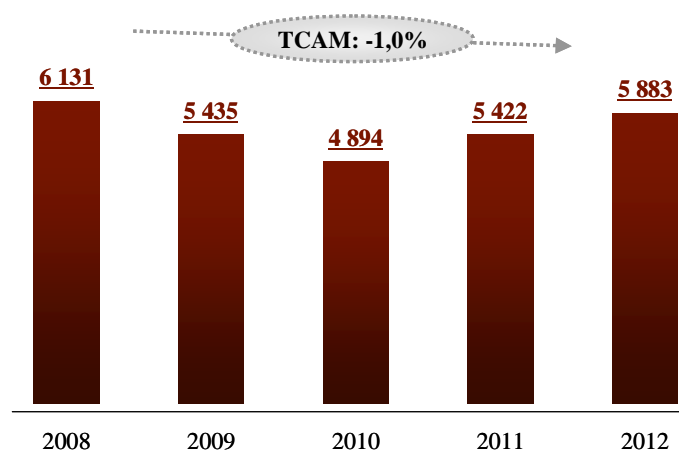
Source : JLEC

La facture relative à la vente d'électricité à l'ONEE est émise en MAD par JLEC au plus tard 7 jours (J) après la fin de chaque mois, en appliquant le taux de change à la vente publié par Bank Al-Maghrib la veille du jour d'émission de la facture. Le reliquat/ surplus de facturation, relatif à la différence entre le taux de change du jour d'émission et le jour d'encaissement de la facture (J+45), est intégré dans la facture du mois suivant.

VI. ACTIVITE DE JLEC

Le schéma ci-dessous représente l'évolution du chiffre d'affaires de JLEC sur les cinq dernières années :

Evolution du chiffre d'affaires total de JLEC entre 2008 et 2012 (en Mdh)



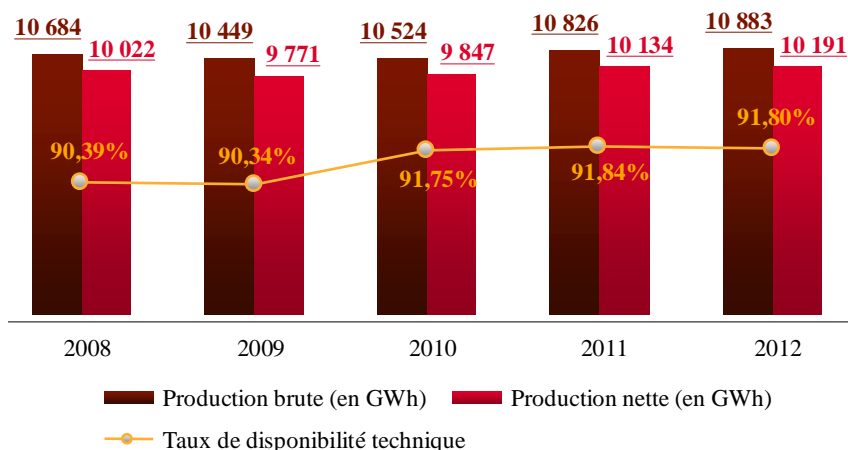
Source : JLEC

Au cours de la période 2008-2012, le chiffre d'affaires de JLEC marque une évolution de -1,0% en moyenne annuelle, pour se chiffrer, au titre de l'exercice 2012, à 5 883 Mdh. L'évolution de ce chiffre d'affaires tient à ses différentes composantes (frais de puissance, frais d'énergie, autres revenus) dont l'évolution est présentée dans les sous-sections ci-dessous.

VI.1. PRODUCTION ELECTRIQUE, TAUX DE DISPONIBILITE ET FRAIS DE PUISSANCE

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production d'énergie (brute et nette) ainsi que le taux de disponibilité technique de JLEC sur les cinq dernières années :

Evolution de la production d'électricité et du taux de disponibilité de JLEC entre 2008 et 2012



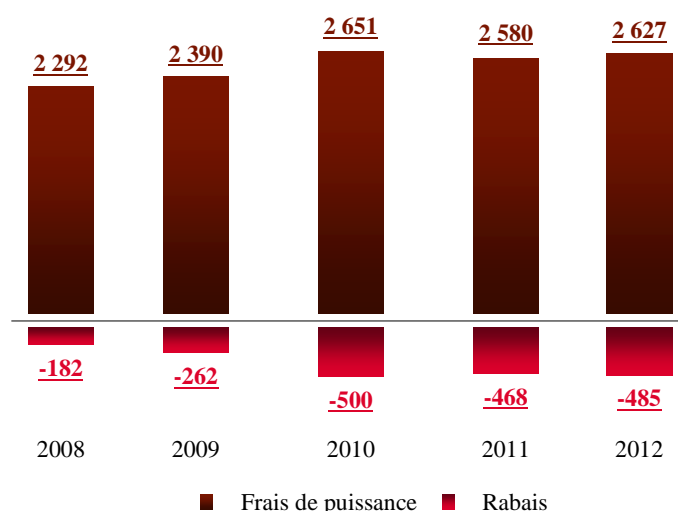
Source : JLEC

A fin 2012, la production électrique nette de JLEC a atteint près de 10 191 GWh, soit une variation annuelle moyenne de 0,4% entre 2008 et 2012. Le taux de disponibilité technique est également en évolution, passant ainsi de 90,39% en 2008 à 91,80% en 2012.

Le ratio de production nette/ production brute est stable quant à lui sur la période concernée, se situant en moyenne autour de 93,6%. Le différentiel entre production nette et production brute provient de la quantité d'énergie produite consommée par les unités et auxiliaires de la Centrale.

L'évolution des frais de puissance de JLEC ainsi que les rabais accordés à l'ONEE sur la période 2008-2012 se présente comme suit :

Evolution des frais de puissance et des rabais de JLEC entre 2008 et 2012 (en Mdh)



Source : JLEC

Les frais de puissance de JLEC s'élèvent à 2 627 Mdh en 2012, contre 2 292 Mdh en 2008, ce qui représente une évolution annuelle moyenne de 3,5%.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de ces frais de puissance sur la période considérée :

En Mdh	2008	2009	2010	2011	2012	TCAM 12/08
Frais de puissance disponible	2 293	2 373	2 645	2 580	2 631	3,5%
Frais de puissance disponible supplémentaire	29	26	34	32	33	3,8%
Ajustement sur l'indice d'inflation	1	1	0	0	1	10,7%
Ajustement d'IS	-30	-9	-28	-32	-38	-6,3%
Total frais de puissance	2 292	2 390	2 651	2 580	2 627	3,5%

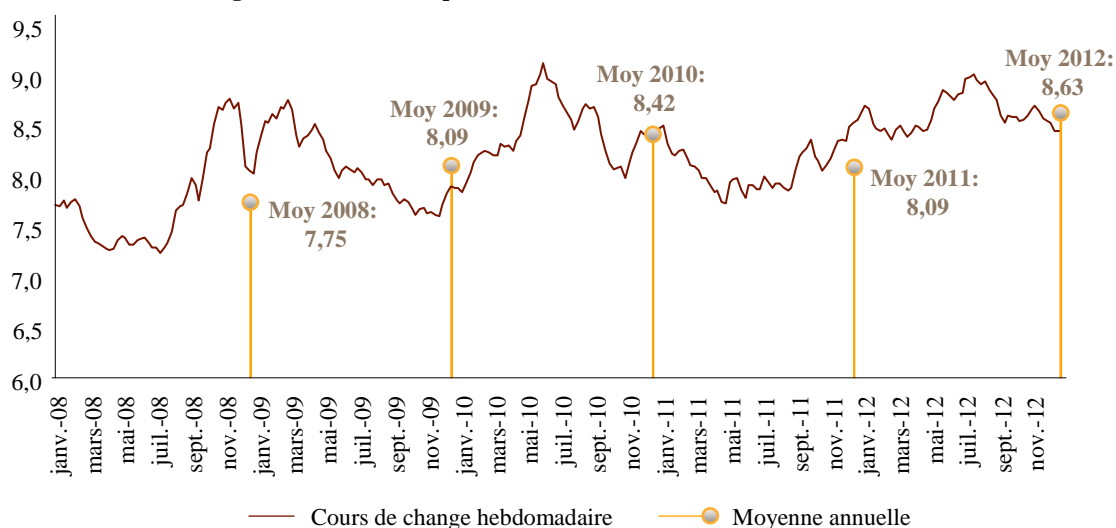
Source : JLEC

En plus des frais de puissance disponible, les frais de puissance incluent également :

- des frais basés sur la puissance disponible supplémentaire (qui évoluent de 29 Mdh en 2008 à 33 Mdh en 2012) ;
- l'ajustement de la rétrocession de 5% de l'IS à l'ONEE (ligne « Ajustement d'IS »), correspondant au différentiel entre l'impôt sur les sociétés calculé sur la base d'un taux de 35% (taux de référence au moment de la signature du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique) et le taux d'IS en vigueur de 30%. Cet ajustement passe de -30 Mdh en 2008 à -38 Mdh en 2012 ;
- l'ajustement sur l'indice d'inflation (qui passe de 0,5 Mdh en 2008 à 0,8 Mdh en 2012), et dont l'impact demeure relativement faible sur le total des frais de puissance.

Outre la corrélation au taux de disponibilité, l'évolution des frais de puissance disponible est également liée à la fluctuation du taux de change USD/ MAD : sur la période 2008-2012, celui-ci s'est en effet apprécié de 4,4% en moyenne en 2009 et de 4,1% en 2010, avant de se déprécier de 3,9% en 2011 puis remonter enfin de 6,7% en 2012, comme en témoigne le graphique ci-dessous :

Evolution du taux de change USD/MAD sur la période 2008-2012



Source : OANDA

Par ailleurs, les rabais accordés par JLEC à l'ONEE sont également en hausse (en valeur absolue) sur les cinq dernières années, passant ainsi d'un montant de 182 Mdh en 2008 à 485 Mdh en 2012 :

En Mdh	2008	2009	2010	2011	2012
Rabais fixes	-110	-177	-344	-316	-332
Remises variables	-71	-85	-155	-152	-154
Total rabais accordés à l'ONEE	-182	-262	-500	-468	-485

Source : JLEC

Les rabais sur frais de puissance sont composés en majorité de rabais fixes, qui sont basés sur une grille prédéfinie dans le Contrat de Fourniture d’Energie Electrique de JLEC, jusqu’à la 17^e année du contrat, ainsi que sur le taux de disponibilité des Unités 1 à 4.

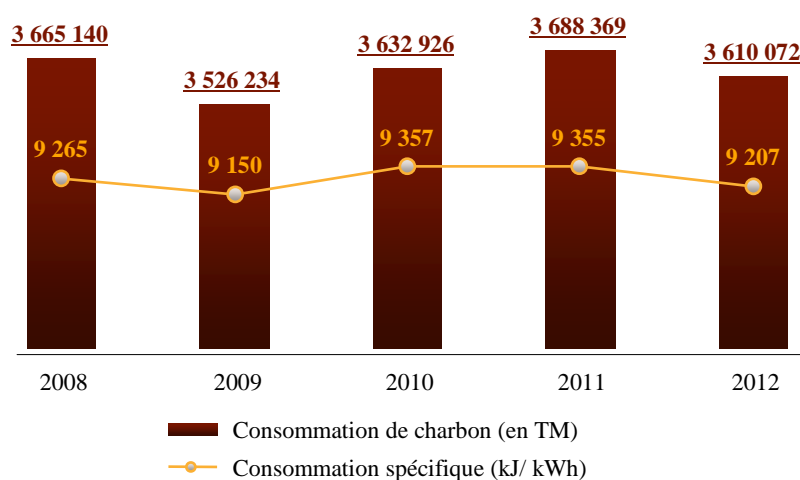
Sur la période 2010-2012, les rabais fixes augmentent (en valeur absolue) du fait de la hausse de la grille tarifaire prévue sur cette période (la grille tarifaire de la période 2010-2012 est supérieure de 2,3x à 3,1x à celle de 2008-2009).

La progression des remises variables (en valeur absolue) à partir de 2010 est liée à une meilleure disponibilité de la Centrale (le taux de disponibilité passe de 90,34% en 2009 à 91,75% en 2010).

VI.2. CONSOMMATION SPECIFIQUE ET FRAIS D’ENERGIE

La consommation de charbon et la consommation spécifique ont évolué comme suit sur les cinq dernières années :

Evolution de la consommation de charbon et de la consommation spécifique de JLEC entre 2008 et 2012



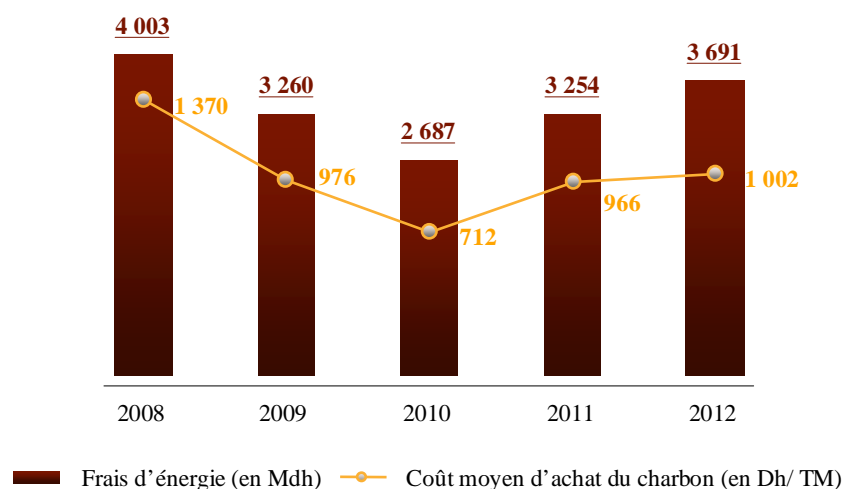
Source : JLEC

Au cours de la période 2008-2012, l’évolution de la consommation spécifique de JLEC fait ressortir une amélioration de l’efficacité énergétique de la centrale, puisque la consommation spécifique passe de 9 265 kJ/ kWh en 2008 à 9 207 kJ/ kWh en 2012.

De ce fait, la consommation de charbon de la Centrale est en baisse malgré la hausse de la production énergétique : la consommation de charbon marque ainsi un léger repli d’environ -0,4% sur la période 2008-2012 et passe de 3 665 kTM en 2008 à 3 610 kTM en 2012.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des frais d'énergie entre 2008 et 2012 :

Evolution des frais d'énergie et du coût d'achat moyen du charbon entre 2008 et 2012



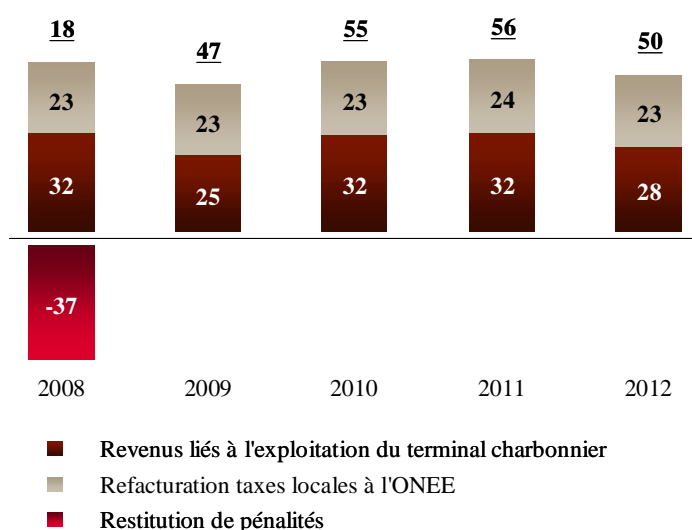
Source : JLEC

Entre 2008 et 2012, les frais d'énergie de JLEC marquent une évolution annuelle moyenne de -2,0%, pour atteindre 3 691 Mdh en 2012 (contre 4 003 Mdh en 2008). Cette hausse s'explique principalement par la variation du coût d'achat du charbon sur la période concernée, qui passe ainsi de 1 370 Dh/ TM en 2008 à 1 002 Dh/ TM en 2012, soit une variation annuelle moyenne de -7,5% sur la période considérée.

VI.3. AUTRES FLUX

Les autres flux entrant dans la composition du chiffre d'affaires de JLEC sont constitués des revenus liés à l'exploitation du terminal charbonnier, ainsi que de la refacturation des taxes locales à l'ONEE. Sur la période 2008-2012, ces flux se présentent comme suit :

Evolution des autres revenus entre 2008 et 2012 (en Mdh)

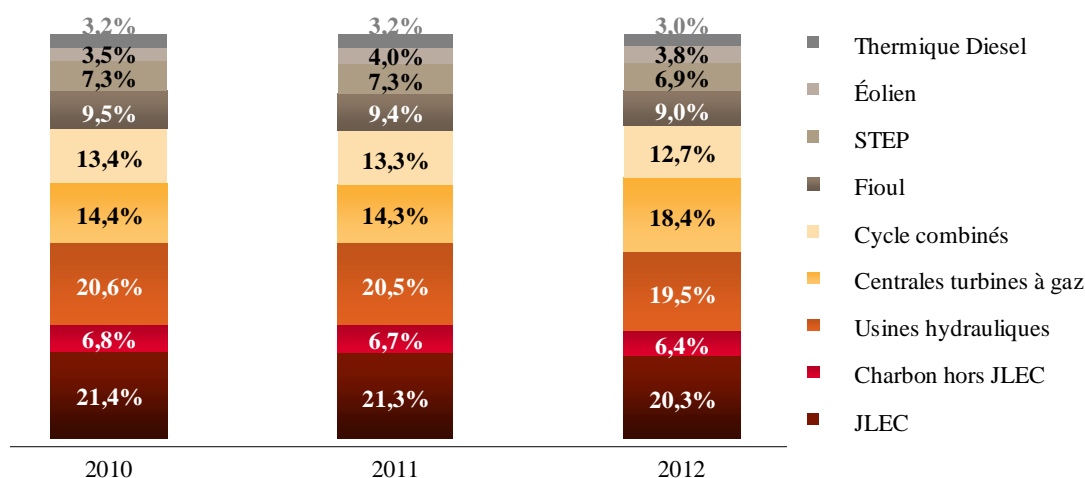


Source : JLEC

Le total de ces flux passe de 18 Mdh en 2008 à 50 Mdh en 2012, soit une évolution annuelle moyenne de 30,1% sur la période considérée. Cette évolution est principalement liée à la restitution en 2008 d'un montant de 37 Mdh à l'ONEE sur une pénalité de 8 MUS\$ facturée par JLEC au fournisseur de charbon AMCI suite au non respect de certaines obligations contractuelles, tandis que les revenus liés

La part de marché significative de JLEC s'explique notamment par la performance de son outil industriel et sa puissance installée disponible conséquente de 1 356 MW, qui représente 20,3% de la puissance électrique installée totale du pays à fin 2012, comme l'illustre le graphique ci-dessous :

Répartition de la capacité électrique installée sur la période 2010-2012



Source : ONEE

Entre 2010 et 2012, la part de marché de JLEC en termes de puissance électrique installée n'a que légèrement baissé, passant de 21,4% en 2010 à 20,3% en 2012. Son évolution est notamment liée au développement de nouvelles centrales par l'ONEE (telles que la nouvelle turbine à gaz de Kenitra). A périmètre constant cependant, la mise en service des unités de JLEC 5&6 devrait porter la part du Groupe JLEC à environ 27,9% dans la puissance nationale installée.

VII. PRESENTATION DE TAQA NORTH AFRICA

VII.1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX RELATIFS A TAQA NORTH AFRICA

Les principaux renseignements relatifs à TAQA North Africa sont détaillés dans le tableau ci-après :

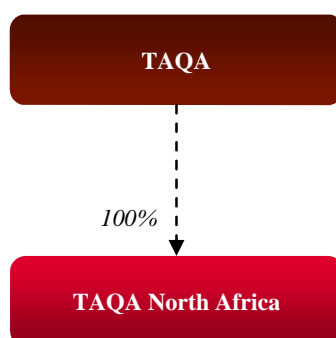
Dénomination sociale	TAQA North Africa S.C.A.
Forme juridique	Société en commandite par actions
Siège social	Centrale Thermique Jorf Lasfar, B.P.99, Sidi Bouzid – El Jadida
Représentant légal	M. Abdelmajid Iraqui Houssaini
Capital social au 31/10/2013	100 000 Dh réparti en 1 000 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune

Source : TAQA North Africa

VII.2. ORGANISATION JURIDIQUE DE TAQA NORTH AFRICA

L'organisation juridique de TAQA North Africa est illustrée dans le schéma ci-dessous :

Organigramme juridique de TNA au 31 octobre 2013



---- Actionnariat indirect

Source : TAQA North Africa

VII.3. HISTORIQUE DE TAQA NORTH AFRICA

Novembre 1996	Création de CMS Morocco Operating Company (CMS Mopco), filiale à 100% de CMS Generation
Septembre 1997	Signature du Contrat d'Exploitation et de Maintenance avec JLEC pour l'exploitation et la maintenances des Unités 1 à 4
Juin 2000	Mise en exploitation de l'Unité 3 de la Centrale
Février 2001	Mise en exploitation de l'Unité 4 de la Centrale
Mai 2007	Acquisition de l'actionnaire de CMS Mopco, CMS Generation, par TAQA. CMS Mopco devient indirectement détenue à 100% par TAQA
Février 2009	Changement de dénomination sociale de CMS Mopco en TAQA North Africa Changement de l'objet social de la société pour étendre son champ d'activité aux activités de prospection, d'étude et de développement de projets dans le domaine énergétique, de l'eau et de l'assainissement en Afrique du Nord
Mars 2012	Signature du Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Unités 5&6 et des Installations Communes avec JLEC 5&6 et JLEC pour l'exploitation et la maintenance des Unités 5 et 6 et des installations communes

Source : TAQA North Africa

VII.4. ACTIVITE DE TAQA NORTH AFRICA

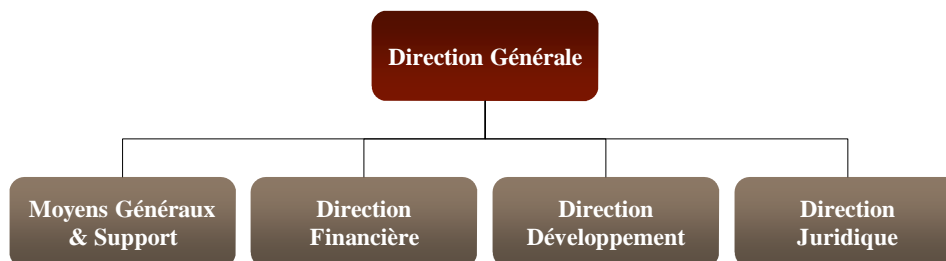
TAQA North Africa possède le savoir-faire et l'expertise qui ont permis à la Centrale Thermique de Jorf Lasfar de réaliser des niveaux de performance et de disponibilité de plus de 91%, tout en respectant l'environnement, la sécurité des installations et du personnel. Ses prérogatives et ses obligations sont décrites dans les contrats d'Exploitation et de Maintenance qu'elle a signés avec les sociétés JLEC et JLEC5&6.

Bien que son activité première reste l'exploitation et la maintenance de centrales thermiques, TAQA North Africa est aujourd'hui activement impliquée dans le développement de projets dans les énergies renouvelables (éolien et solaire) et les énergies alternatives dans la région Afrique du Nord.

VII.5. ORGANISATION DE TAQA NORTH AFRICA

Au 31 octobre 2013, l'effectif de TAQA North Africa compte 12 collaborateurs, organisés selon l'organigramme suivant :

Organisation de TNA au 31 octobre 2013



Source : TAQA North Africa

Pour son activité d'opérateur de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar, TAQA North Africa s'appuie sur l'effectif mis à sa disposition par JLEC.

VII.6. AGREGATS FINANCIERS DE TAQA NORTH AFRICA

Les principaux éléments du compte de résultat de TAQA North Africa sur les trois derniers exercices et sur le premier semestre 2013 se présentent comme suit :

En Kdh	2010	2011	2012	juin-13
Chiffre d'affaires	83 007	74 883	82 775	28 111
Résultat d'exploitation	49 775	29 324	27 210	2 256
Résultat avant impôt	42 146	33 164	29 611	2 365
Impôt sur les sociétés	15 829	9 551	9 128	857
Résultat net	26 318	23 613	20 484	1 508

Source : TAQA North Africa

Les principaux éléments du bilan de TAQA North Africa sur les trois derniers exercices et sur le premier semestre 2013 se présentent comme suit :

En Kdh	2010	2011	2012	juin-13
Actif immobilisé	4 740	3 924	4 254	6 265
Actif circulant (y c. TVP)	66 049	93 094	52 939	43 519
Trésorerie - actif	31 610	4 264	1 941	869
Total ACTIF	102 398	101 282	59 133	50 653
Capitaux propres ²⁸	64 730	88 343	20 594	1 618
Dettes de financement	0	0	0	0
Provisions durables pour risques et charges	0	0	0	0
Passif circulant	37 669	12 939	38 540	49 036
Trésorerie - passif	0	0	0	0
Total PASSIF	102 398	101 282	59 133	50 653

Source : TAQA North Africa

²⁸ La baisse des capitaux propres de TNA entre 2010 et juin 2013 est essentiellement liée à la distribution de dividendes

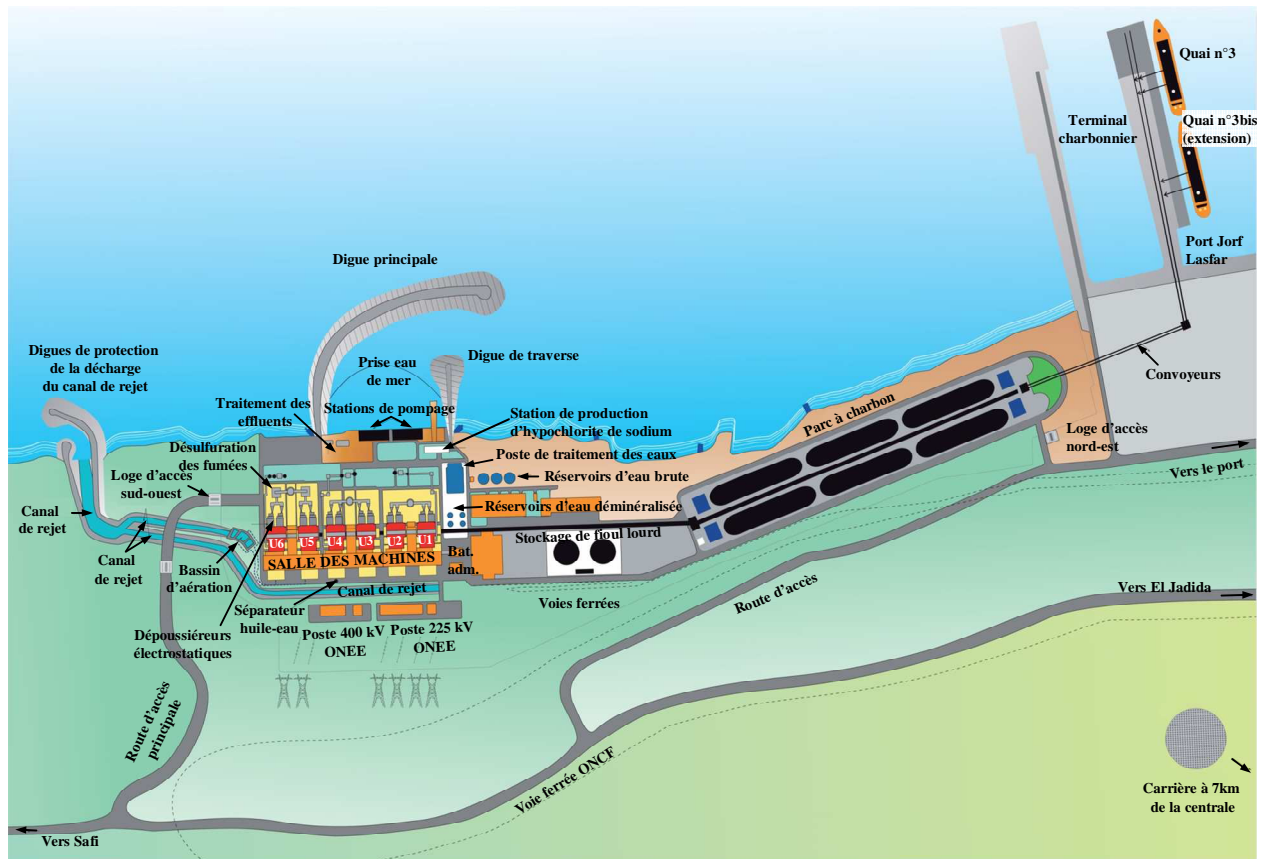
VIII. SITE DE PRODUCTION ET MOYENS TECHNIQUES

VIII.1. PRESENTATION DU SITE DE PRODUCTION

S'étendant sur plus de 60 Ha, le site de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar est situé à 20 km d'El Jadida, à proximité du Port de Jorf Lasfar, et à 130 km de Casablanca.

La Centrale Thermique dispose d'une capacité installée de 1 356 MW. Après la mise en service des Unités 5 et 6, cette capacité passera à 2 056 MW.

Plan de masse du site



Source : JLEC

VIII.1.1. Unités de production

La Centrale comprend actuellement quatre unités de production :

- les Unités 1&2 dotées d'une puissance installée de 330 MW chacune, construites à l'initiative de l'ONEE et mises en service en 1994, puis transférées à la Société dans le cadre du Contrat de Transfert de Jouissance en 1997 ;
- les Unités 3&4 dotées d'une puissance installée légèrement supérieure, de 348 MW chacune, construites par des filiales d'ABB pour le compte de la Société et mises en service respectivement le 9 juin 2000 et le 2 février 2001.

Les quatre unités fonctionnent au charbon de type vapeur. La consommation annuelle de charbon de la Centrale avoisine les 3,6 millions de tonnes²⁹ qui sont acheminées par voie maritime et déchargées au port de Jorf Lasfar se situant à proximité du site de production. Cette consommation annuelle de charbon sera portée à 5,5 millions de tonnes après la mise en service des Unités 5&6.

²⁹ Consommation de charbon de 3 610 kTM au titre de l'exercice 2012

VIII.1.2. Parties communes

a. Terminal charbonnier

Actuellement, le Terminal Charbonnier comprend un quai de déchargement, deux convoyeurs à bandes et deux postes électriques.

Le quai de déchargement actuel (le quai numéro 3 du Port de Jorf Lasfar) du Terminal Charbonnier a une longueur de 180 m et une largeur de 37,5 m, avec un tirant d'eau de 12,5 m par rapport au zéro hydrographique. Il est conçu de manière à recevoir des navires de type Panamax de 50 000 à 65 000 tonnes de port en lourd. Il est équipé de :

- défenses d'accostage ;
- bollards d'amarrage et duc d'albe ;
- deux portiques à bennes de 1 200 T/ h chacun et d'une capacité, sous crochet, de 33 tonnes chacun, chaque portique étant en outre équipé d'un convoyeur de connexion avec le convoyeur à bandes C2.

Afin de répondre aux besoins du trafic en charbon destiné aux Unités 1 à 4 et aux Unités 5 & 6, il a été procédé au réaménagement du Terminal Charbonnier conformément au schéma ci-après :

- modification par l'ANP du quai de déchargement numéro 3 existant afin de faire passer son tirant d'eau de 12,5 m à 16 m par rapport au zéro hydrographique, sa longueur de 180 m à 300 m et sa largeur de 37,5 m à 40 m ;
- réalisation par l'ANP d'un deuxième quai de déchargement au sein du Terminal Charbonnier (le quai numéro 3 bis du Port de Jorf Lasfar) dans le prolongement du quai de déchargement numéro 3 existant, ce deuxième quai de déchargement aura une longueur de 300 m, une largeur de 40 m et un tirant d'eau de 16 m par rapport au zéro hydrographique ;
- installation par JLEC 5&6 dans le Terminal Charbonnier d'un nouveau convoyeur d'une capacité de 2 400 T/ h (le convoyeur 22) ;
- équipement par JLEC 5&6 du nouveau quai de déchargement au sein du Terminal Charbonnier (le quai numéro 3 bis du Port de Jorf Lasfar) avec deux déchargeurs de 2 400 T/ h chacun, chaque déchargeur devant en outre être équipé d'un convoyeur de connexion avec les convoyeurs à bandes C2 et C'2.

b. Parc de stockage du charbon

Le parc de stockage du charbon de JLEC dispose d'un stacker³⁰ de 2 400 T/ h et de deux gratteurs³¹ de 750 T/ h chacun. Le stacker et les gratteurs circulent sur des voies le long du parc de manière à le couvrir dans sa totalité. Un nouveau stacker et un nouveau convoyeur d'une capacité de 4 800 T/ h seront installés par JLEC 5&6. JLEC maintient au sein du parc de stockage de charbon un stock minimum de charbon lui permettant de satisfaire aux instructions de livraison d'électricité émises par l'ONEE (le stock minimal de charbon, hors transit, s'est chiffré à 36 jours en 2010, 37 jours en 2011 et 34 jours en 2012³²).

La Société a installé un laboratoire d'analyse du charbon sur le quai et contrôle ainsi la qualité du charbon avant son transfert vers le parc à charbon. Ce laboratoire d'analyse est équipé des meilleures installations technologiques. Il est accrédité selon la norme ISO 17025 par le COFRAC³³ et participe mensuellement à des analyses inter-laboratoires. Les paramètres analysés sont : le carbone, l'azote, l'hydrogène, l'humidité, le soufre, etc.

³⁰ Machine ayant un bras articulé et rotatif permettant de répartir le charbon sur différents endroits du parc à charbon

³¹ Machine permettant de transporter le charbon du parc à charbon au convoyeur qui lui-même le transporte ensuite à la chaudière

³² Le niveau de stock minimal de sécurité est fixé par les dispositions du Contrat de Manutention et de Stockage du Charbon signé entre JLEC et l'ONEE

³³ Comité Français d'Accréditation

c. Réservoirs de stockage

Le site comprend deux réservoirs de stockage de fioul lourd d'une capacité unitaire de 50 000 m³ chacun.

d. Système d'alimentation de la Centrale en eau de réfrigération

Ce système comprend notamment un bassin artificiel de près de 5 Ha, protégé par des digues en mer et dans lequel est puisée l'eau de circulation par une station de pompage, construite sur le rivage, équipée de six modules de pompage pour les quatre unités de production. La Centrale dispose également d'un canal de rejet d'eau de mer d'environ 1 300 m.

e. Installation d'alimentation en eau déminéralisée destinée à la production de vapeur

La Centrale est alimentée en eau industrielle à partir d'un réservoir ONEP situé à environ 10 km du site. L'eau déminéralisée est obtenue par traitement dans un poste de déminéralisation comportant quatre chaînes, chacune capable de produire 960 T/j. La capacité actuelle sera doublée avec la mise en service des Unités 5&6.

f. Stockage des cendres

La Société dispose d'un espace de stockage des cendres situé dans la carrière du Port de Jorf Lasfar, d'une superficie d'environ 45 Ha.

VIII.2. DESCRIPTION DES UNITES

Chaque unité est principalement composée de :

- un générateur à vapeur ;
- une turbine ;
- un alternateur ;
- un condenseur ;
- un transformateur principal ;
- un transformateur de soutirage.

Chaque paire d'unités (1&2 et 3&4) bénéficie d'installations communes :

- une salle de commande ;
- une cheminée d'évacuation des rejets de combustion.

Les installations communes aux Unités 1 à 4 sont les suivantes :

- l'installation d'alimentation en combustibles ;
- le poste électrique d'évacuation d'énergie ;
- la chaudière auxiliaire.

Les installations communes ont été dimensionnées pour accueillir 6 unités de 330 MW chacune. En parallèle de la construction des Unités 5&6, JLEC 5&6 a amélioré plusieurs équipements communs dans le but d'améliorer l'efficacité et la fiabilité de la Centrale. Les équipements majeurs qui ont été améliorés sont les suivants :

- installation de deux nouveaux déchargeurs ;
- amélioration de la capacité de déchargement de charbon ;
- installation d'un stacker de charbon additionnel ;
- amélioration des convoyeurs de charbon et du système de protection d'incendie ;
- amélioration de la capacité de déminéralisation de l'eau ;
- amélioration du système de circulation de l'eau de mer.

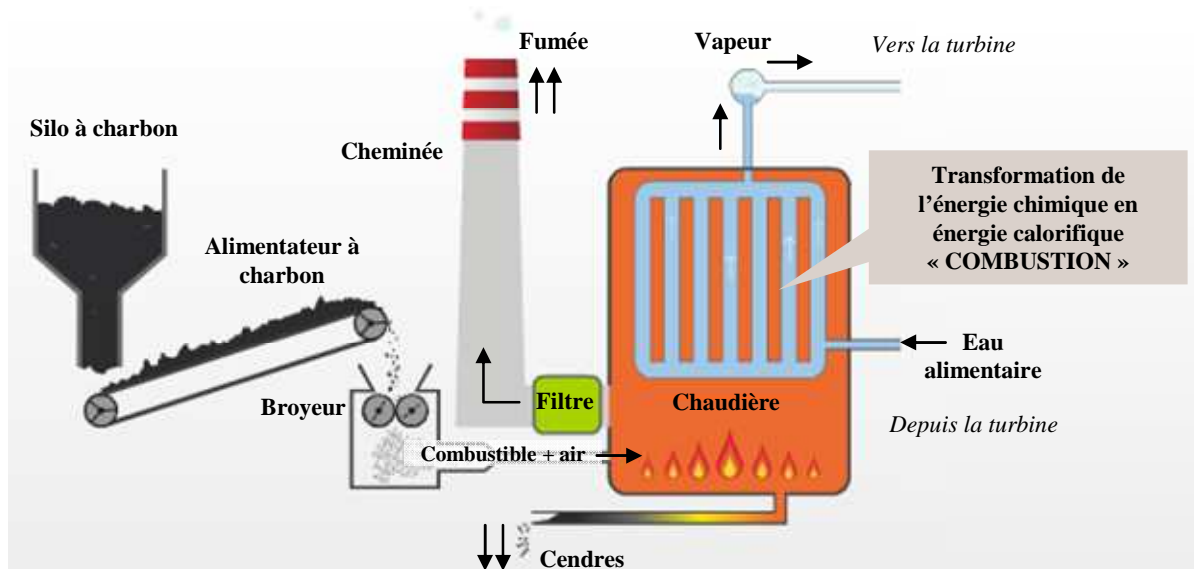
VIII.3. PROCESSUS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

La production d'énergie électrique passe par trois étapes importantes :

Étape 1 : la chaudière

Cette étape a pour finalité de transformer l'énergie chimique contenue dans le combustible (sous la réaction de la combustion) en énergie calorifique. Cette énergie est transmise sous forme de chaleur à l'eau alimentaire circulant dans la chaudière et la transforme en vapeur, qui sera envoyée à la turbine :

Schéma de l'étape 1

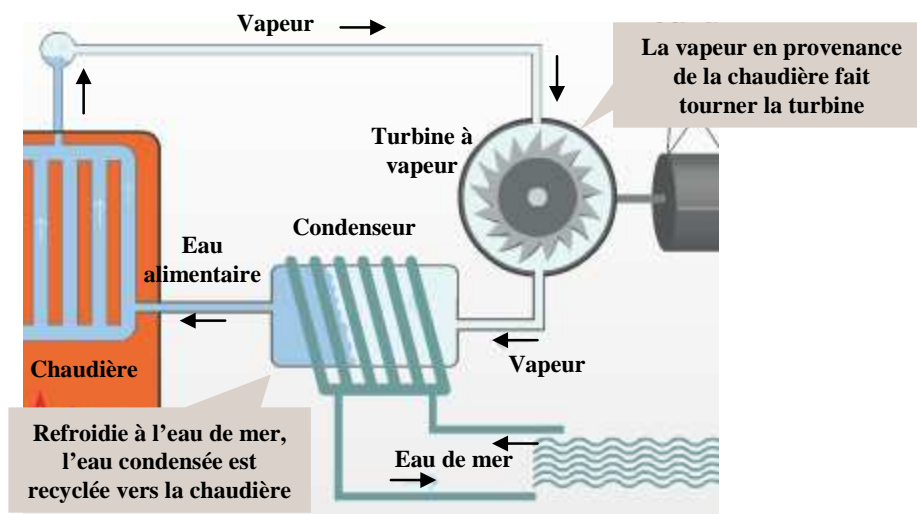


Source : JLEC

Étape 2 : la turbine

Cette étape consiste à transformer l'énergie calorifique contenue dans la vapeur surchauffée en énergie cinétique puis mécanique. Cette énergie mécanique est utilisée par l'alternateur pour la production d'énergie électrique. La vapeur, ayant travaillé dans la turbine, est récupérée, condensée puis réchauffée à nouveau pour être recyclée vers la chaudière :

Schéma de l'étape 2



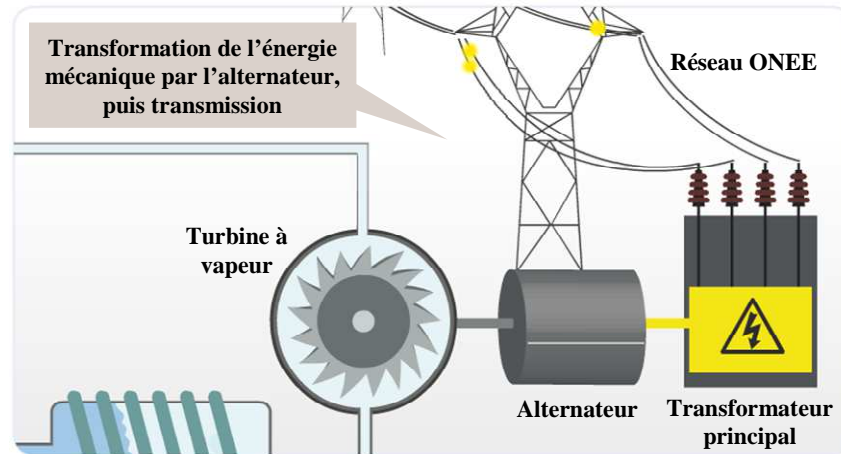
Source : JLEC

Étape 3 : partie électrique

Cette étape consiste à :

- transformer l'énergie mécanique transmise par la turbine en énergie électrique alternative triphasée moyenne tension ;
- transmettre cette énergie électrique :
 - ✓ au transformateur de puissance qui l'évacuera en haute tension sur le réseau ONEE ;
 - ✓ au transformateur de soutirage pour l'alimentation des auxiliaires internes :

Schéma de l'étape 3



Source : JLEC

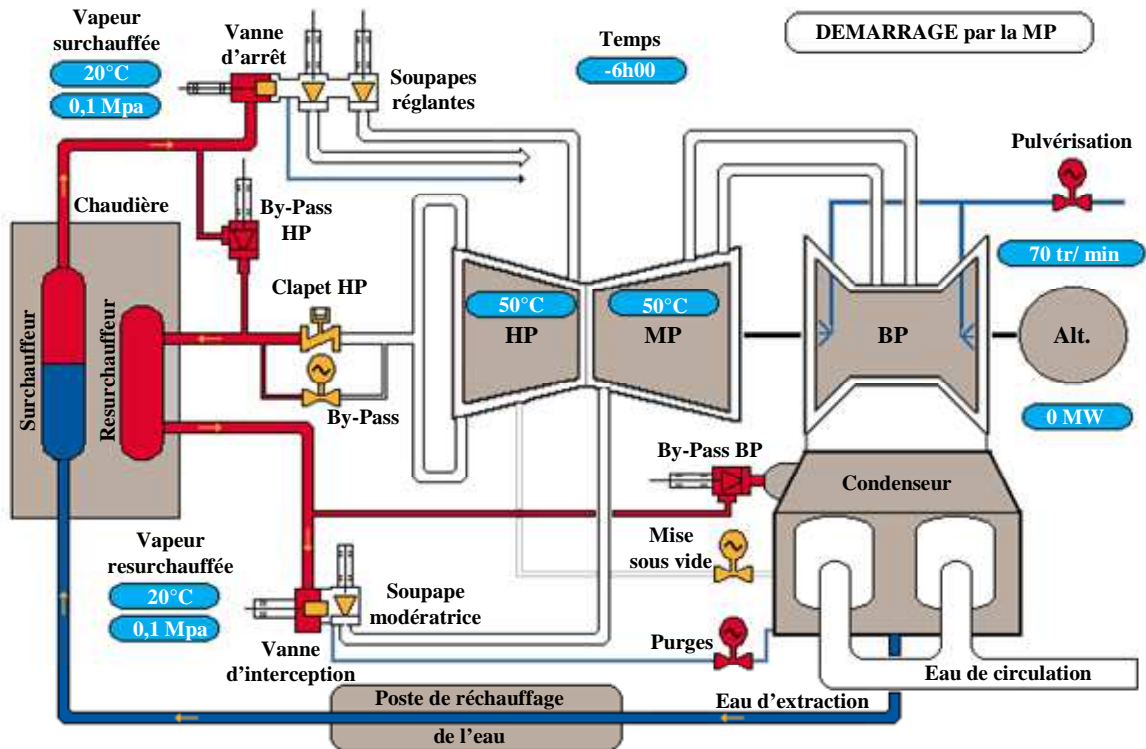
Étape 4 : parties auxiliaires

Les différents macro-systèmes décrits plus haut ne peuvent fonctionner sans la bonne marche d'un certain nombre d'auxiliaires communs tels que :

- évacuation des cendres volantes et mâchefers ;
- préparation et transport du Fuel-oil et du charbon ;
- station de pompage de l'eau de refroidissement ;
- chaudière auxiliaire et circuit propane ;
- circuits d'eau brute ;
- unité de désulfuration (FGD) à l'eau de mer pour les Unités 5 et 6.

Le fonctionnement et les interactions entre les trois parties principales sont schématisés comme suit :

Schéma de production d'énergie électrique



- HP = Haute pression
- MP = Moyenne pression
- BP = Basse pression
- Alt. = Alternateur

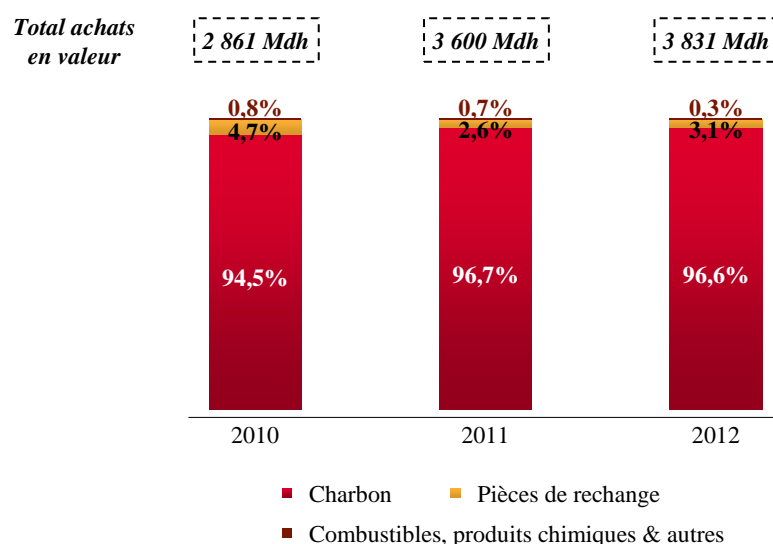
Source : JLEC

IX. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

IX.1. STRUCTURE DES ACHATS DE JLEC

Le graphique suivant présente la répartition des achats de matières premières, matériel et fournitures consommables de JLEC entre 2010 et 2012 :

Répartition des achats de matières premières, matériel et fournitures consommables entre 2010 et 2012



Source : JLEC

En 2012, les achats de matières premières, matériel et consommables de JLEC s'élèvent à plus de 3 831 Mdh, soit l'équivalent de plus de 65% du chiffre d'affaires de la Société. Le charbon, principale matière première utilisée par la Centrale Thermique, représente en moyenne 95,9% des achats de JLEC sur la période 2010-2012. Les pièces de rechange, utilisées pour entretenir la performance et la longévité des unités de la Centrale, représentent le deuxième poste d'achat de JLEC (3,5% des achats en moyenne entre 2010 et 2012). La Société achète également d'autres produits (fuel oil, produits chimiques, huiles, gaz, soufre...) qui rentrent dans le cadre de l'exploitation de la Centrale, mais qui ne représentent en moyenne que 0,6% du total des achats sur la période 2010-2012.

Ainsi, l'évolution des achats de JLEC tient en premier lieu à celle des achats de charbon. Au cours des trois derniers exercices, ces achats ont évolué comme suit :

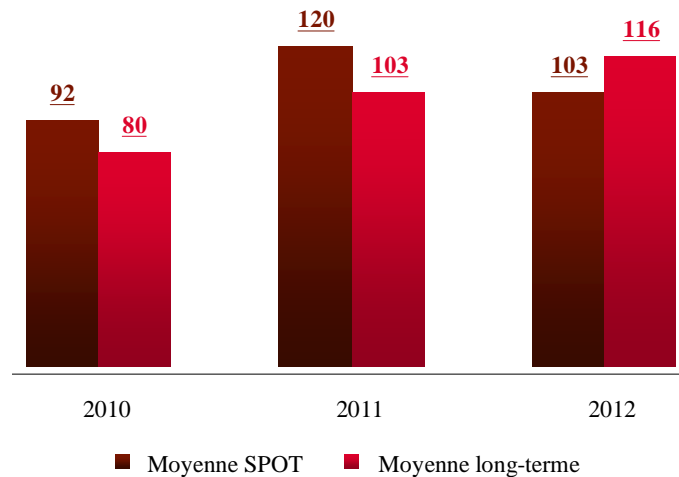
	2010	2011	2012	TCAM 12/10
Achats de charbon en volume	3 798 kTM	3 605 kTM	3 694 kTM	-1,4%
Achats de charbon en valeur	2 703 Mdh	3 482 Mdh	3 702 Mdh	17,0%
Coût d'achat unitaire	711,8 Dh/ TM	965,6 Dh/ TM	1 002,0 Dh/ TM	18,6%
Consommation de charbon en volume	3 665 kTM	3 526 kTM	3 633 kTM	-0,4%
Achats/ consommation en volume	97%	98%	98%	

Source : JLEC

- Entre 2010 et 2011, les achats de charbon en valeur ont augmenté de 28,8%, passant de 2 703 Mdh en 2010 à 3 482 Mdh en 2011, et ce, malgré la baisse du volume d'achats au cours de l'exercice (-5,1% entre 2010 et 2011). Ceci s'explique par la hausse du coût d'achat du charbon, qui passe de 711,8 Dh/ TM en 2010 à 965,6 Dh/ TM en 2011 (+36% en variation annuelle) notamment suite au renchérissement du cours du charbon sur les marchés de matières premières en 2011, comme l'illustre le graphique suivant ;
- entre 2011 et 2012, les achats de charbon en valeur s'apprécient de 6,3% pour s'établir à 3 702 Mdh : leur variation est liée à l'augmentation des achats de charbon en volume (+2,5% à 3 694 kTM en 2012). Bien que les cours du charbon aient baissé au cours de l'année 2012 (cf. graphique de l'évolution des cours de charbon sur le marché Rotterdam ci-après), le coût d'achat

unitaire moyen de JLEC est en baisse à 1 002,0 Dh/ TM en 2012 vs 965,6 Dh/ TM, essentiellement du fait des contrats d’approvisionnement long-terme : en effet, comme en témoigne le graphique ci-dessous, le coût d’achat moyen de JLEC en spot est en baisse de 15% en 2012 pour s’établir à 103 USD/ TM, tandis que le coût d’achat moyen sur les contrats conclus à long-terme avec les fournisseurs dénote une évolution à la hausse de +13%, pour un coût de 116 USD/ TM en 2012 :

Comparaison des coûts d’achat moyens spot et long-terme de JLEC pour le charbon entre 2010 et 2012 (en USD/ TM)



Source : JLEC

Le ratio des achats de charbon par rapport à la consommation demeure relativement stable, tournant autour de 98% en moyenne au cours de la période 2010-2012.

L’évolution des cours du charbon (marché Rotterdam) au cours des cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-dessous :

Evolution du cours du charbon (Rotterdam) en USD/ tonne au cours des cinq dernières années



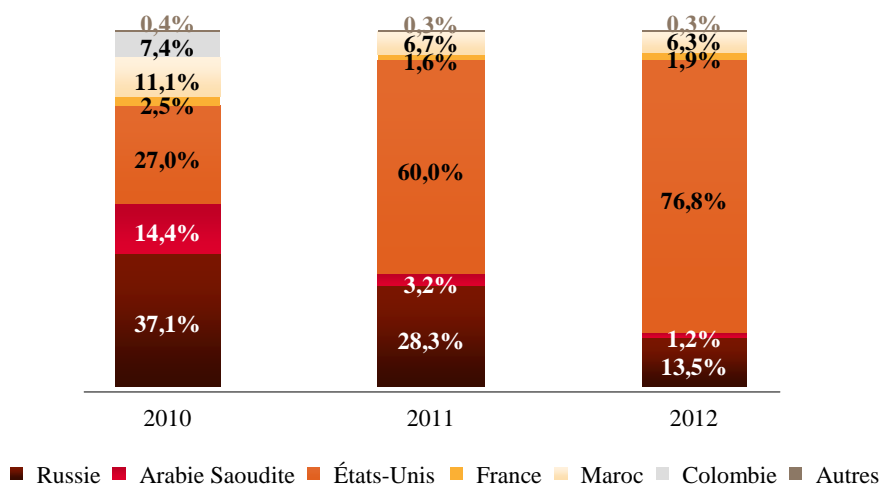
Source : Capital IQ

Comme en témoigne le graphique ci-dessus, les prix du charbon ont connu un trend haussier en 2010, partant de moins de 92 USD/ T en janvier 2010 pour culminer à 131 USD/ T en janvier 2011, avant d’entamer une tendance à la baisse et passer en dessous de la barre des 110 USD/ T en janvier 2012, pour arriver enfin à moins de 91 USD/ T en décembre 2012.

IX.2. REPARTITION DES ACHATS PAR ORIGINE

Le schéma ci-dessous présente la répartition des achats de matières et fournitures de JLEC selon le pays d'origine au cours des trois derniers exercices :

Répartition des achats de matières et fournitures par pays d'origine



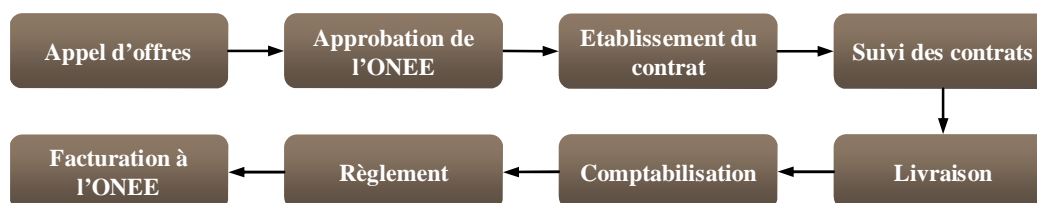
Source : JLEC

IX.3. APPROVISIONNEMENT EN CHARBON

Pour les besoins de sa production, la Centrale consomme principalement du charbon. Les achats de charbon sont notamment régis par : (i) le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique, et (ii) le Contrat d'Exploitation et de Maintenance.

Les principales étapes afférentes à la procédure d'achat de charbon sont présentées ci-dessous :

Principales étapes de la procédure d'achat de charbon



Source : JLEC

IX.3.1. Appel d'offres

Ayant identifié un besoin en charbon, le Directeur des Achats Combustibles en informe immédiatement le Président du Directoire de la Société et l'ONEE, et procède alors au lancement d'un appel d'offres (*spot* ou long terme³⁴) sur la base du modèle approuvé par l'ONEE.

Le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique prévoit que l'appel d'offres soit soumis à un minimum de 15 fournisseurs potentiels, dont 3 nommés par l'ONEE. Ce contrat prévoit de diversifier les sources d'approvisionnement du charbon à au moins trois pays exportateurs.

³⁴ Actuellement les achats de charbon se font : (i) via des contrats long terme (à hauteur de 55% en moyenne sur les trois derniers exercices) et (ii) via des contrats spot (à hauteur de 45%). La proportion entre les contrats long-terme et les contrats spot dépend de la stratégie d'approvisionnement en charbon adoptée par la Société dont l'objectif premier est d'acheter au meilleur coût. Les contrats spot permettent de suivre l'évolution du marché tandis que les contrats long terme sécurisent les approvisionnements sur une période de 12 mois, et ce, en fixant le prix d'achat d'avance. En réalité, cette proportion est révisable en fonction des objectifs de la stratégie d'approvisionnement en charbon menée par la Société.

Actuellement, l'appel d'offres est envoyé par courrier express à 41 fournisseurs pré-qualifiés par la Société. Cette pré-qualification consiste à déterminer une liste de fournisseurs de charbon en fonction de plusieurs critères, dont essentiellement :

- la qualité du charbon ;
- l'assise financière du fournisseur ;
- la notoriété du fournisseur.

L'ouverture des plis ainsi que le dépouillement sont effectués par le Directeur Achats Combustibles et un représentant du Pôle Finance de JLEC.

IX.3.2. Suivi des contrats

L'étude finale et l'évaluation technique signées par le Président du Directoire et le Directeur Achats Combustibles ainsi que le projet de contrat sont soumis pour approbation à l'ONEE dans un délai de 7 jours. Après accord de l'ONEE, formalisé par une lettre d'approbation signée par le Directeur Général de l'ONEE, le Directeur Achats Combustibles de la Société informe le fournisseur retenu de l'acceptation de son offre.

Deux exemplaires originaux du contrat, signés par le Président du Directoire de la Société, sont communiqués au fournisseur. Le fournisseur doit communiquer à la Société dans un délai de 10 jours un programme de livraison pour approbation ainsi que le contrat d'approvisionnement dûment signé. Il est à noter qu'une caution de bonne exécution d'un montant de 2 MUSD est exigée pour les contrats long terme.

La Société procède, par la suite, à l'établissement des dossiers d'importation constitués, entre autres, de l'engagement d'importation, d'une assurance sur charbon, d'une lettre de change ouverte au profit du fournisseur et de documents de dédouanement.

Le déchargement du charbon est effectué par la direction du Port et du parc à charbon. Néanmoins, la Direction Achats Combustibles de la Société assure la supervision des opérations aux niveaux quantitatif et qualitatif.

Les droits de douane sont réglés par la Société et refacturés mensuellement à l'ONEE. A titre indicatif, le régime douanier applicable à la Société est le régime de droit commun³⁵.

Le règlement s'effectue à hauteur de 90% du montant par remise documentaire de la cargaison 60 jours après la réception du connaissement.

Le reliquat des 10% est facturé à la Société après approbation de la qualité du charbon à la fois par l'ONEE, la Société et le fournisseur. Le règlement de ladite facture est opéré par la direction financière sur la base de la signature émise par la Direction Achats Combustibles.

IX.3.3. Comptabilisation et règlement

Les factures réceptionnées par le Pôle Finance de la Société sont comptabilisées et réglées.

IX.3.4. Facturation à l'ONEE

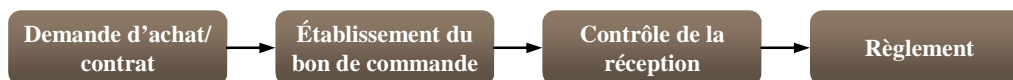
Cette phase consiste à facturer les frais d'énergie à l'ONEE correspondant à la consommation de charbon calculée sur la base d'un niveau de rendement énergétique contractuel.

³⁵ La Société a toutefois signé le 30 janvier 2007 une convention d'investissement avec le Gouvernement marocain portant sur l'exonération des droits de douane sur les pièces de rechange acquises dans le cadre du programme d'amélioration de la productivité de la Centrale de Jorf Lasfar (opérations de maintenance majeures).

IX.4. AUTRES APPROVISIONNEMENTS

Les principales étapes relatives aux autres achats (les pièces de rechange, en l'occurrence) se présentent comme suit :

Principales étapes relatives aux autres achats



Source : JLEC

IX.4.1. Demande d'achat

Quel que soit le type d'achat (achat par bon de commande, achat par contrat, etc.), un bon de réquisition (soit une demande d'achat) est rédigé.

Pour chaque demande d'achat, une consultation doit être réalisée par le service approvisionnement, auprès de 3 fournisseurs au minimum. Ce service établit alors le bon de commande/ contrat et le soumet à la signature du chef du département demandeur, du chef du service approvisionnement et du contrôleur de la Société. Les bons de commande/ contrats d'un montant supérieur à 500 Kdh sont soumis à l'autorisation du Président du Directoire de la Société. Dès réception du bon de commande/ contrat signé par les parties concernées, le service approvisionnement le transmet au service comptabilité pour enregistrement.

IX.4.2. Contrôle de la réception

Il y a lieu de distinguer deux types de réception :

- la réception de produits stockables (pièces de rechange et autres stocks) qui est soumise à des contrôles qualitatifs et quantitatifs. Les articles non conformes font l'objet d'une « fiche de contestation » envoyée au fournisseur ;
- la réception de prestation de services fait l'objet, à la date de fin des travaux, d'un procès-verbal de réception attestant de la réalisation des travaux conformément au contrat ou bon de commande. Ce procès-verbal, établi par le directeur du service demandeur, permet de procéder au règlement de la prestation selon les modalités contractuelles.

IX.4.3. Règlement

Le paiement de la facture est effectué par le service règlement rattaché au service comptabilité après réception du dossier complet comprenant la demande d'achat, le bon de commande, le bon de livraison et la facture.

IX.5. PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Le tableau suivant présente les principaux fournisseurs de JLEC en termes de volume d'achat de charbon au cours des trois derniers exercices :

Quantité en kTM	2010	en % du total	2011	en % du total	2012	en % du total
Glencore	511	13%	767	21%	1 082	29%
Macquarie Bank	0	0%	318	9%	318	9%
EDF	0	0%	886	25%	1 337	36%
Bulk Trading	320	8%	258	7%	189	5%
Trafigura	0	0%	0	0%	384	10%
Suek AG	873	23%	933	26%	192	5%
E.ON Energy Trading	0	0%	0	0%	193	5%
BHP Billiton	254	7%	62	2%	0	0%
Noble	1 089	29%	381	11%	0	0%
Flame	61	2%	0	0%	0	0%
Energy Coal	188	5%	0	0%	0	0%
EDF Trading	502	13%	0	0%	0	0%
Total	3 798	100%	3 605	100%	3 694	100%

Source : JLEC

Le tableau ci-dessous présente le poids des fournisseurs de charbon en JLEC en valeur sur la période 2010-2012 :

En kUSD	2010	en % du total	2011	en % du total	2012	en % du total
Glencore	47 955	15%	93 157	23%	124 881	30%
Macquarie Bank	0	0%	39 587	10%	33 246	8%
EDF	0	0%	106 384	26%	159 692	38%
Bulk Trading	26 140	8%	29 761	7%	22 999	5%
Trafigura	0	0%	0	0%	37 247	9%
Suek AG	72 025	22%	100 423	25%	22 011	5%
E.ON Energy Trading	0	0%	0	0%	18 445	4%
BHP Billiton	26 555	8%	6 523	2%	0	0%
Noble	80 416	25%	29 095	7%	0	0%
Flame	4 466	1%	0	0%	0	0%
Energy Coal	16 879	5%	0	0%	0	0%
EDF Trading	47 318	15%	0	0%	0	0%
Total	321 753	100%	404 930	100%	418 521	100%

Source : JLEC

En moyenne sur la période 2010-2012, Glencore représente le fournisseur le plus important de JLEC en termes d'achats de charbon, avec une part moyenne de 21% en volume et de 23% en valeur. La part de Glencore a ainsi augmenté en 2011 et 2012 aux dépens d'autres fournisseurs tels que Noble, Suek AG et EDF Trading.

Plus généralement, la répartition des achats de charbon de JLEC montre une diversification relative du portefeuille de fournisseurs. Ce dernier est composé en effet chaque année de 7 à 8 fournisseurs, dont la part individuelle ne dépasse pas le seuil des 40% des achats (aussi bien en volume qu'en valeur).

X. POLITIQUE DE MAINTENANCE

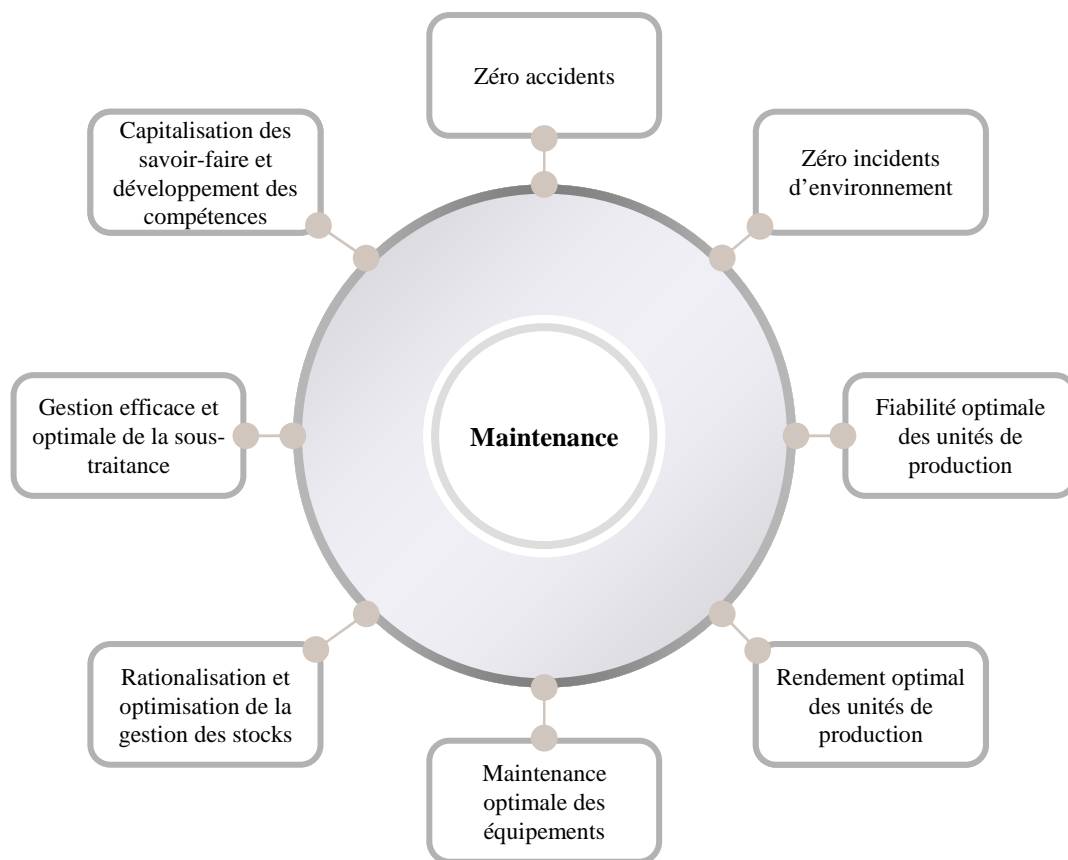
X.1. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le bon fonctionnement de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar s'appuie sur une politique de maintenance extrêmement rigoureuse permettant de :

- maintenir et améliorer la disponibilité opérationnelle des installations de production ;
- maintenir et améliorer la performance des unités industrielles ;
- assurer la qualité des produits au niveau de toutes les phases des processus ;
- protéger les personnes, l'environnement, et les biens ;
- maîtriser et améliorer les coûts de la maintenance.

Les axes stratégiques de cette politique se déclinent ainsi comme suit :

Axes stratégiques de la maintenance



Source : JLEC

X.2. CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE DE MAINTENANCE

X.2.1. Approche

La mise en œuvre de la politique de maintenance de JLEC se fait selon une approche progressive basée sur les principes de la méthode MBF (Maintenance Basée sur la Fiabilité) :

- analyse des processus ;
- classification des équipements par criticité (matrice de criticité) ;
- codification et immatriculation des équipements ;
- analyse des systèmes critiques et identification des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité ;
- analyse des dysfonctionnements des équipements ;
- analyse du retour d'expérience (historique, RCA, SPOF, TAPROOT, FMEA) ;
- mise en place des plans de défense contre les casses ;
- mise en place des tâches et activités de maintenance ;
- retours d'expérience et capitalisation ;
- amélioration, simplification et optimisation des plans de maintenance.

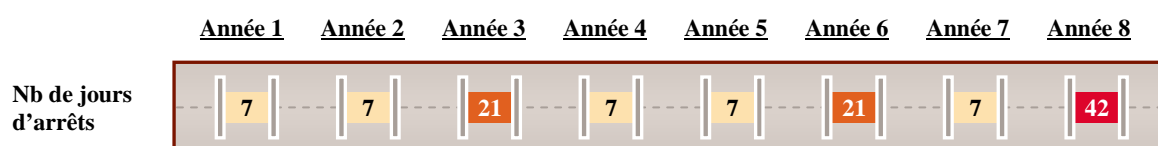
X.2.2. Descriptif du cycle de maintenance de la Centrale

La politique de maintenance de JLEC tient compte d'un programme défini d'arrêts planifiés des unités, sur la base d'un cycle de 8 ans incluant trois catégories d'arrêts de maintenance :

- arrêt pour inspection simple : 7 jours ;
- arrêt mineur : 21 jours ;
- arrêt majeur : 42 jours.

Ces différents arrêts de maintenance sont généralement planifiés selon le programme ci-dessous :

Déroulement du cycle de maintenance



Source : JLEC

Afin de réduire le champ des travaux à effectuer lors des arrêts planifiés et de maintenir un niveau élevé de disponibilité, JLEC effectue autant d'opérations de maintenance que possible lors du fonctionnement normal des unités. A titre illustratif, la maintenance sur des équipements essentiels qui ont été installés avec des dispositifs de secours, tels que les pompes d'alimentation des chaudières ou encore les principales pompes de circulation d'eau, peut être réalisée alors que les unités sont en service.

En outre, les chaudières de JLEC sont équipées d'un broyeur à charbon additionnel, c'est-à-dire un broyeur de plus que nécessaire pour le fonctionnement à pleine capacité. Par conséquent, la maintenance du broyeur peut également être effectuée alors que l'unité est en marche.

Les principales caractéristiques des différents types d’arrêts planifiés sont détaillées ci-après :

Arrêts de 7 jours

Typiquement, un arrêt de sept jours inclut le cumul de travaux ainsi que les travaux urgents qui ne peuvent attendre un report de 24 mois jusqu’à l’arrêt de 21 jours. Ces travaux sont essentiellement en relation avec l’efficacité, la disponibilité, la sécurité et l’environnement. Ils incluent également de la maintenance préventive et prédictive. La portée de ces travaux est cependant réduite étant donné qu’ils sont également réalisés lors des arrêts forcés.

Arrêts de 21 jours

Les arrêts de 21 jours sont planifiés dans le but de conforter la disponibilité attendue, d’optimiser l’efficacité énergétique pour améliorer le rendement du charbon, de réaliser la maintenance nécessaire pour assurer le respect continu des normes environnementales en termes de rejets, ainsi que tous travaux à réaliser selon les bonnes pratiques industrielles. De nombreuses inspections sont réalisées, dont celle de la turbine, de la chaudière, des précipitateurs, des vannes, et des échangeurs de chaleur. La durée est optimisée à chaque fois afin de minimiser le temps d’arrêt, mais doit également permettre d’offrir à l’unité les conditions nécessaires pour tenir les disponibilités attendues pour une durée de 24 mois et plus.

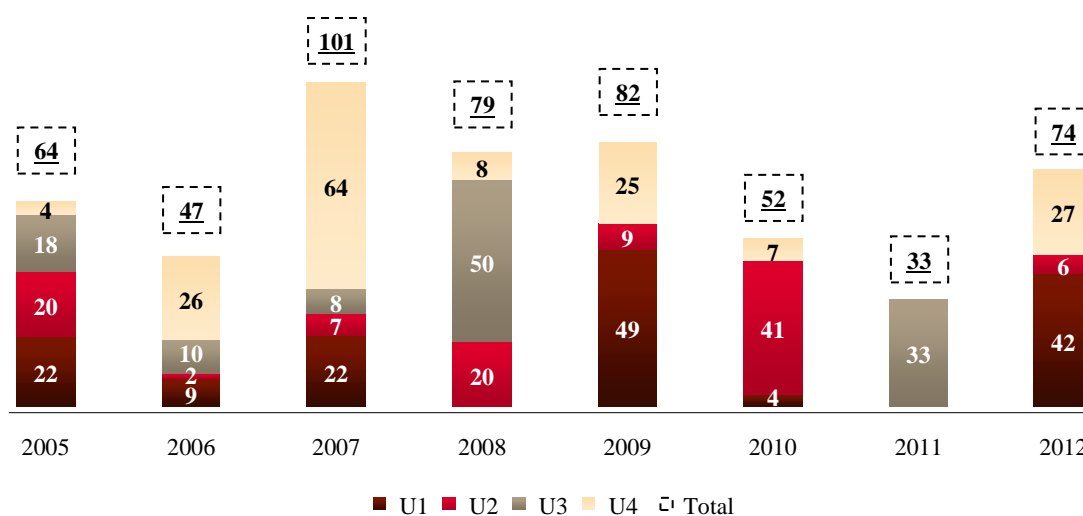
Arrêts de 42 jours

Les arrêts de 42 jours concernent essentiellement l’inspection complète de la turbine et du générateur. Bien que ces arrêts soient initialement programmés pour 42 jours, leur durée peut généralement être réduite grâce à l’amélioration des systèmes de refroidissement à l’arrêt, et une planification détaillée et minutieuse des travaux à effectuer pendant l’arrêt. Les travaux sur le turbogénérateur comprennent notamment le démontage pour l’inspection du rotor, la révision des vannes, les tests électriques, et les tests de contrôle. La majeure partie des travaux vise à conforter les prévisions de disponibilité à long terme, l’efficacité énergétique pour le rendement du charbon, ainsi que le respect des normes environnementales et de sécurité.

X.3. EVOLUTION DES INDICATEURS DE MAINTENANCE

L’évolution du nombre de jours d’arrêts programmés pour les Unités 1 à 4 sur la durée d’un cycle complet de maintenance (8 ans) se présente comme suit :

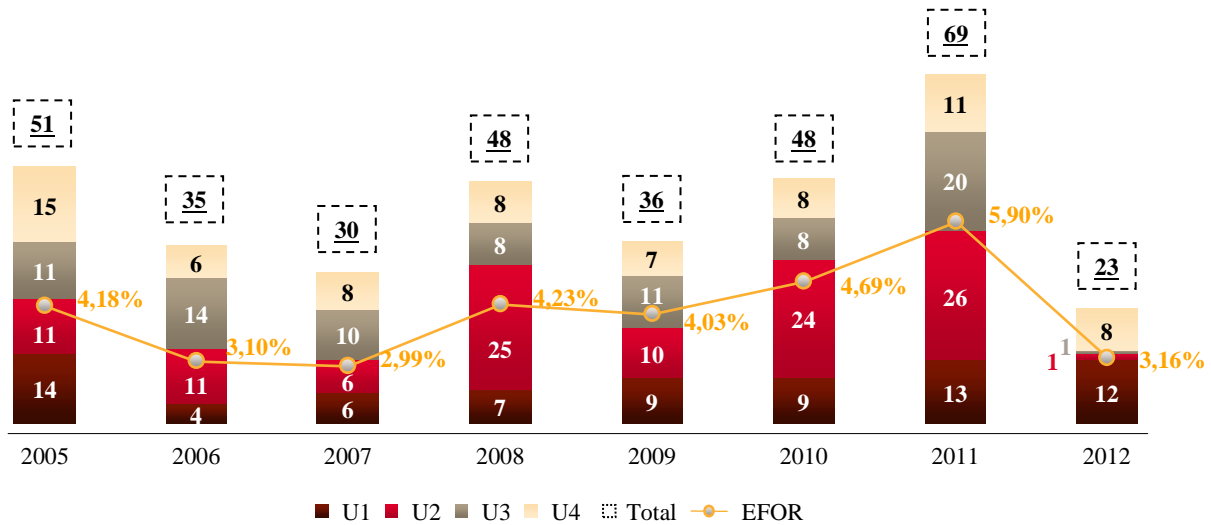
Evolution du nombre de jours d’arrêts programmés par unité



Source : JLEC

Le schéma suivant détaille le nombre de jours d'arrêts non planifiés ainsi que l'EFOR (Equivalent Forced Outage Rate) sur la période 2005-2012 :

Evolution du nombre de jours d'arrêts forcés par unité et taux d'EFOR global



Source : JLEC

Le tableau suivant présente le nombre moyen de jours d'arrêts forcés par unité ainsi que le taux d'EFOR moyen sur la période 2005-2012 :

Moyenne 2005-2012	Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Centrale
Nombre de jours d'arrêts forcés	9 jours	14 jours	10 jours	9 jours	43 jours
EFOR	3,8%	5,3%	3,6%	3,5%	4,0%

Source : JLEC

Entre 2005 et 2012, on estime que le nombre moyen de jours d'arrêts forcés et équivalents de la Centrale est d'environ 43 jours par an, avec une moyenne entre 9 et 14 jours pour chaque unité. En 2012 toutefois, le nombre de jours d'arrêts forcés total de la Centrale n'est que de 23 jours, soit 46 jours de moins qu'en 2011, et 25 jours de moins qu'en 2010. Le taux d'EFOR moyen de la Centrale passe ainsi à 3,16% en 2012 (vs 5,90% en 2011 et 4,69% en 2010), soit un niveau inférieur à l'EFOR moyen constaté sur les huit dernières années. Cette évolution s'explique par des arrêts importants subis par les Unités 2, 3 et 4 en 2010 et 2011, liés à des incidents de percements de chaudière, ainsi qu'à la défaillance du transformateur principal (unités 2 et 4) et des by-pass & vannes (Unité 3).

XI. RESSOURCES HUMAINES

XI.1. POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

XI.1.1. Principes directeurs et orientations de la politique de ressources humaines

Traduisant les valeurs de JLEC dans les pratiques managériales quotidiennes et l'action soutenue de l'entreprise au profit de son environnement, la politique de Ressources Humaines (RH) de JLEC s'inscrit dans le respect des principes directeurs suivants :

- respect des droits fondamentaux et des libertés syndicales ;
- conformité légale par l'application stricte de la loi ;
- responsabilité sociale de l'entreprise et action citoyenne.

Dans le respect des principes énoncés et des valeurs partagées de JLEC, la politique RH de l'entreprise s'articule autour de trois orientations majeures qui placent les ressources humaines au centre des intérêts du management :

- valoriser les compétences de chacun ;
- fidéliser les collaborateurs ;
- optimiser les performances individuelles et collectives.

XI.1.2. Une gestion de proximité des ressources humaines

a. Recrutement

Répondant à des exigences de qualité, la politique de recrutement de JLEC est fondée sur une sélection diversifiée et ouverte tant à des jeunes potentiels nouvellement formés qu'à des profils expérimentés, sur une offre variée de métiers.

L'acte de recrutement ne vise pas uniquement la satisfaction d'un besoin ponctuel. Il tient compte, autant que possible, des aptitudes du candidat à évoluer progressivement au sein de l'entreprise tout au long de sa carrière professionnelle.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'encouragement de la promotion interne, la Société donne priorité, en cas de poste vacant, aux agents JLEC, qui répondent aux exigences professionnelles du poste à pourvoir, et ce, sans porter préjudice au bon fonctionnement du service.

b. Intégration

JLEC accorde une grande importance à l'intégration des nouveaux collaborateurs. Ainsi, un accueil personnalisé est organisé pour chaque nouvelle recrue, suivi d'un parcours d'intégration lui permettant de se familiariser avec son nouvel environnement.

XI.1.3. Approche de la sécurité et de l'environnement

a. Hygiène, sécurité et environnement

Leader dans le domaine de la production privée de l'énergie au Maroc, JLEC, aspire à se positionner en tant qu'entreprise citoyenne dans la gestion de l'Hygiène, de la Santé, de la Sécurité et de la protection de l'Environnement.

L'entreprise veille à ce que la politique Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement soit en permanence appropriée aux impacts et aux risques afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement et de la santé des salariés propres à la Société, des salariés de la sous-traitance ainsi que celle des clients.

Dans ce cadre, JLEC s'engage à :

- encourager l'adhésion du personnel à sa démarche de gestion de l'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement ;
- privilégier l'approche proactive à travers une politique de prévention permettant d'anticiper les différents risques et impacts environnementaux liés à l'activité ;

- instaurer une approche d'amélioration continue en mettant en oeuvre une démarche se basant sur la planification, la mise en oeuvre, le contrôle et l'amélioration ;
- renforcer la culture et la compétence du personnel en matière d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement au travail par la mise en place de programmes de formations et de sensibilisations ciblées ;
- fournir les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre de la présente politique ;
- se conformer aux exigences légales en matière de santé et de sécurité et celles des autres partenaires et des parties intéressées.

b. Temps de travail

La durée et les horaires de travail sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans le respect des besoins de fonctionnement de la Centrale.

Les plannings et horaires de travail sont portés à la connaissance des salariés par notes internes et par voie d'affichage.

Conformément à la loi, les collaborateurs de la Société bénéficient du repos hebdomadaire, des jours fériés chômés et payés, de permissions exceptionnelles d'absence en cas d'événements familiaux et du droit au congé annuel.

c. Transport et restauration

Compte tenu de l'éloignement et la difficulté d'accès au site par les moyens de transports communs, et dans le souci d'amélioration de la qualité de vie au travail, la Société prend en charge le transport de son personnel.

Dans le même énoncé, la Société participe aux frais de restauration de son personnel. Dans ce cadre, un restaurant sur site offre à l'ensemble du personnel des repas subventionnés par la Société.

XI.1.4. Promotion du bien-être des salariés

La politique de rémunération de JLEC a pour but d'attirer, de motiver et de fidéliser les compétences. La politique de rémunération globale, qui est considérée meilleure en comparaison avec celles adoptées par des secteurs comparables, porte sur :

- une politique salariale permettant de reconnaître les responsabilités des résultats obtenus ;
- une reconnaissance de la performance collective à travers l'intéressement aux résultats ;
- les couvertures sociales ;
- les avantages sociaux.

a. Rémunération

La rémunération de JLEC diffère selon les deux grandes catégories des salariés : statutaire et non statutaire. Dans les deux cas, la rémunération est composée d'éléments fixes et d'éléments variables.

b. Couverture sociale obligatoire

L'ensemble du personnel bénéficie de la couverture sociale obligatoire prévue par la législation en vigueur :

- retraite :
 - ✓ RCAR/ CNRA pour les salariés statutaires ;
 - ✓ CNSS pour les salariés non statutaires ;
- assurance médicale obligatoire :
 - ✓ CMIM ;
- assurance AT (Accident du Travail).

c. Couverture sociale complémentaire

Soucieuse du bien-être de ses salariés, la Société a souscrit également à des couvertures sociales complémentaires :

- retraite :
 - ✓ CIMR pour les salariés non statutaires ;
- assurance médicale complémentaire :
 - ✓ assurance privée ;
- assurance décès, invalidité ;
- assurance accident professionnel ou privé : « Collective Individuelle Accident ».

d. Avantages sociaux et action sociale

L'ensemble du personnel de la Société JLEC bénéficie de nombreux avantages sociaux à savoir :

- allocation d'Aïd Adha ;
- allocation d'électricité ;
- bons d'achat de fournitures scolaires ;
- bons d'achat Achoura ;
- prêt de consommation ;
- bonification des intérêts au logement ;
- prestation du COS ;
- allocation pèlerinage ;
- subvention d'activités culturelles et sportives ;
- avance sur salaire.

XI.1.5. Un développement des compétences de chacun

a. Système d'évaluation

Fidèle à ses valeurs favorisant la compétence et la performance, JLEC veille à ce que les performances de ses collaborateurs soient évaluées d'une façon formelle et périodique, et ce, dans un objectif de :

- mesurer et évaluer les aptitudes, comportement et résultat du collaborateur relativement à son poste ;
- reconnaître les performances et les récompenser en conséquence ;
- déterminer les besoins en formation ;
- suivre le progrès du collaborateur et dresser des plans d'accompagnement afin de l'aider à atteindre les objectifs et à faire en sorte que ses niveaux de performance soient conformes aux objectifs de l'organisation.

b. Formation et développement des compétences

Dans le cadre de sa politique de développement des compétences de ses ressources humaines, JLEC a mis en place une stratégie de formation à même de répondre aux besoins internes des différents services et d'offrir aux salariés des opportunités d'évolution de carrière.

Dans ce cadre, les salariés sont invités à participer activement aux actions de formation organisées par la Société, et à y apporter tous les soins et l'assiduité requis.

L'importance donnée à la formation continue s'inscrit dans la durée et dans la perspective vitale de développement et de capitalisation d'une expertise propre à JLEC.

c. Evolution de carrières

La politique de gestion des carrières en développement au sein de JLEC permet de faire face à l'évolution de la place de l'homme dans l'entreprise en favorisant l'évolution des employés que ce soit en termes de fonction (mobilité horizontale) ou de progression hiérarchique (mobilité verticale).

Dans ce cadre, une politique active de gestion des carrières permet de poursuivre deux objectifs simultanés :

- offrir à l'entreprise une flexibilité fonctionnelle de la main d'oeuvre employée et qui correspond aux nouvelles formes d'organisation du travail (recherche de polyvalence, hausse du niveau moyen de qualification des salariés) ;
- répondre aux attentes des individus dont la motivation repose de plus en plus sur des facteurs non financiers liés à une demande de reconnaissance qui repose en partie sur le principe de la promotion.

Ainsi, cette politique offre aux salariés deux types de promotion :

- promotion verticale : changement d'emploi d'un niveau de responsabilité donné à un emploi d'un niveau de responsabilité supérieur ;
- promotion horizontale : changement de métier ou d'emploi dans un même niveau de responsabilité.

Dans ce cadre, un Référentiel de Compétence adapté à l'activité de la Centrale est mis en place. Il constitue l'outil majeur de gestion de carrière.

XI.1.6. Une politique d'ouverture et de dialogue

La politique RH de JLEC en matière de relations sociales a consisté à asseoir les règles de fonctionnement et de gestion des relations professionnelles, en vue de l'instauration d'une dynamique interne d'ouverture, de transparence, d'échange, de dialogue et d'enrichissement mutuel au sein de l'entreprise.

A cet effet, une charte de concertation sociale a été mise en place dans le respect de principes majeurs que chacun doit intégrer et appliquer, à savoir :

- le respect mutuel nécessaire à la gestion sereine des relations professionnelles, au maintien d'un climat social sain, et au développement d'une culture de dialogue et de concertation ;
- le respect des libertés et droits relatifs à la représentation salariale, et à l'exercice syndical au sein de l'entreprise ;
- l'application stricte des règles et procédures internes à l'entreprise, notamment en matière d'emploi, de discipline, de santé, de sécurité, d'environnement, de productivité et de qualité ;
- l'adoption de règles d'équité, de maintien des avantages acquis et de transparence en matière d'organisation et de gestion des relations de travail.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre d'une approche participative fondée sur l'engagement, la volonté d'ouverture et le maintien d'un dialogue responsable et constructif qui ouvre des perspectives nouvelles de synergie et de progrès pour tous, et permet la consolidation de la culture d'entreprise par l'appropriation par tous de ses principales valeurs, notamment en matière d'engagement volontaire, de synergie, de performance, et de responsabilité sociale.

Ce processus dynamique permet d'anticiper les mutations que connaît l'environnement, en favorisant les bonnes pratiques qui feront de l'entreprise un acteur de premier plan qui aura toujours le souci de l'intérêt général, et œuvrera en même temps en vue de répondre tant aux exigences de compétitivité et de développement de JLEC qu'aux aspirations légitimes de promotion sociale des salariés.

Dans ce cadre, des institutions représentatives du personnel sont mises en place au sein de la Société et fonctionnent conformément à la législation en vigueur et aux règles internes à l'entreprise.

XI.2. STRUCTURE DE L'EFFECTIF

XI.2.1. Répartition de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle

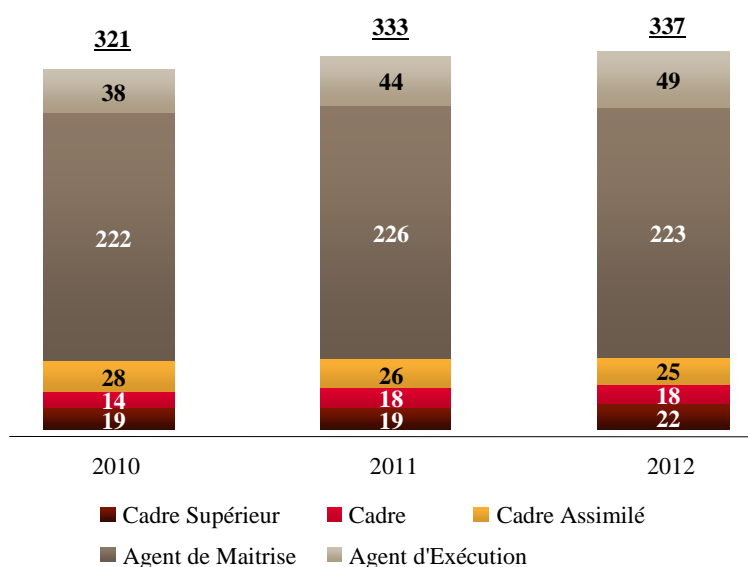
L'effectif total de JLEC s'élève à fin 2012 à 337 personnes toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

Au sein de la Société, l'effectif se décompose selon les catégories socioprofessionnelles suivantes :

- les cadres ;
- les cadres supérieurs ;
- les cadres assimilés ;
- les agents de maîtrise ;
- les agents d'exécution.

L'évolution de la structure de l'effectif par catégorie de JLEC, entre 2010 et 2012, se présente de la manière suivante :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2010 et 2012



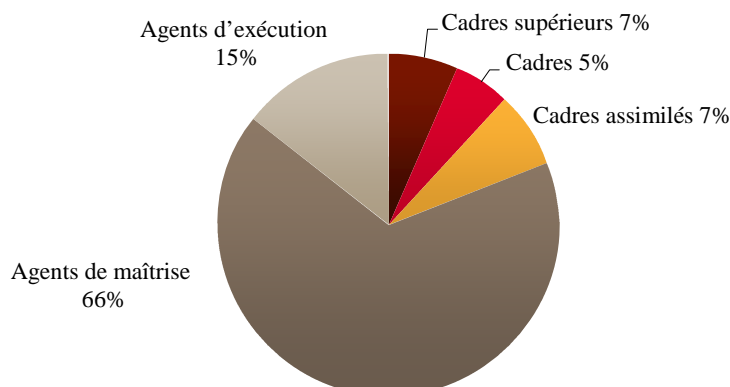
Source : JLEC

Entre 2010 et 2012, l'effectif de JLEC a progressé à un rythme annuel de 2,5%, passant d'un effectif de 321 personnes en 2010 à 337 personnes en 2012.

Compte tenu de la nature de l'activité de l'entreprise, l'effectif est composé principalement d'agents de maîtrise et d'agents d'exécution, qui représentent près de 81% des salariés de JLEC en 2012.

La répartition du personnel de l'entreprise par catégorie socioprofessionnelle, à fin 2012, est présentée sur le graphique ci-dessous :

Répartition de l'effectif par catégorie en 2012



Source : JLEC

En 2012, les agents de maîtrise et les agents d'exécution représentent respectivement un pourcentage de 66% et 15% sur le total de l'effectif. Les cadres et les cadres assimilés comptent respectivement pour 5% et 7% au sein de l'effectif total, tandis que les cadres supérieurs comptent pour 7%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif intérimaire³⁶ de JLEC au cours des trois derniers exercices :

	2010	2011	2012	TCAM 12/10
Effectif intérimaire	10	12	20	41,4%

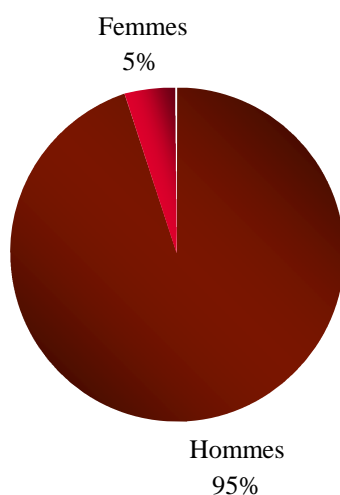
Source : JLEC

En 2012, l'effectif intérimaire de JLEC s'élevait à 20 personnes, contre 12 personnes en 2011 et 10 en 2010. L'augmentation enregistrée en 2012 s'explique notamment par le renforcement de l'effectif au niveau des fonctions support (Help Desk et Approvisionnements).

XI.2.2. Répartition de l'effectif par sexe

La répartition de l'effectif de JLEC par sexe en 2012 est présentée par le graphique ci-dessous :

Répartition de l'effectif par sexe en 2012



Source : JLEC

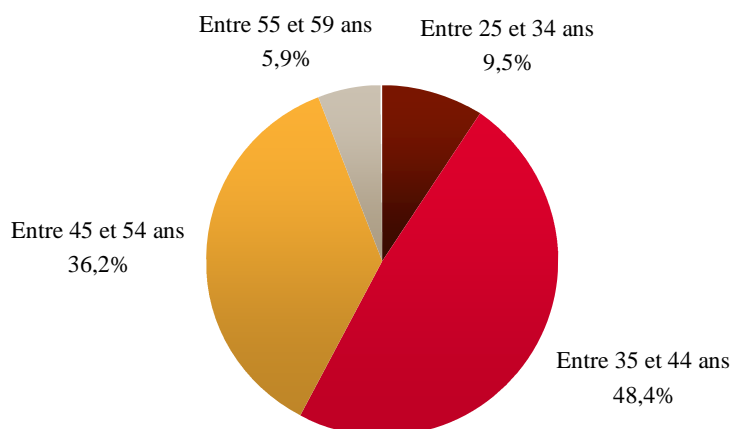
³⁶ Contrats de mise à disposition du personnel que JLEC a conclu directement avec une entreprise de travail intérimaire

L'effectif de JLEC est un effectif majoritairement masculin, les hommes représentant en moyenne 95% de l'effectif total à fin 2012, toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

XI.2.3. Répartition de l'effectif par tranche d'âge

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation de l'effectif à fin 2012 selon les âges :

Répartition de l'effectif par tranche d'âge en 2012



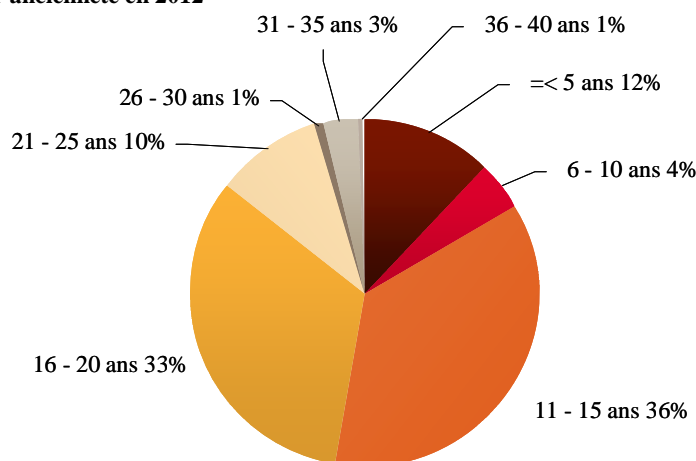
Source : JLEC

La moyenne d'âge de l'effectif de JLEC est relativement élevée. En effet, 90,5% des salariés ont plus de 35 ans, et 42,1% ont plus de 45 ans. Cette répartition montre l'importance pour l'entreprise de disposer d'un personnel expérimenté.

XI.2.4. Répartition de l'effectif par ancienneté

Le graphique suivant détaille la répartition de l'effectif de JLEC par tranche d'ancienneté en 2012 :

Répartition de l'effectif par ancienneté en 2012



Source : JLEC

En moyenne, l'effectif de JLEC est caractérisé par une ancienneté assez importante : plus de 83% de l'effectif de la Société a une ancienneté de plus de 10 ans, et près de 79% de l'effectif témoigne d'une ancienneté située entre 11 et 25 ans.

N.B. : l'existence d'effectifs dont l'ancienneté est supérieure à 16 ans est relative à d'anciens employés de l'ONE et de l'ODEP, qui ont intégré JLEC au moment de sa création.

XI.2.5. Répartition de l'effectif par unité

La répartition des effectifs de JLEC par unité se présente comme suit sur la période 2010-2012 :

	2010	en % du total	2011	en % du total	2012	en % du total
Direction Générale	3	0,9%	2	0,6%	3	0,9%
Direction Générale de la Centrale	1	0,3%	1	0,3%	1	0,3%
Achat Combustibles	3	0,9%	3	0,9%	3	0,9%
Communication & Actions Citoyennes	1	0,3%	3	0,9%	3	0,9%
Projet de Construction Unités 5&6	0	0,0%	5	1,5%	8	2,4%
Technique & Ingénierie	19	5,9%	19	5,7%	19	5,6%
Exploitation	83	25,9%	88	26,4%	88	26,1%
Maintenance	86	26,8%	89	26,7%	73	21,7%
Pôle Finance	8	2,5%	9	2,7%	10	3,0%
Pôle Support	29	9,0%	29	8,7%	30	8,9%
Port et Parc à Charbon	64	19,9%	64	19,2%	64	19,0%
QHSE	7	2,2%	8	2,4%	8	2,4%
Ressources Humaines	17	5,3%	13	3,9%	15	4,5%
Stratégie & Planification de la Maintenance	0	0,0%	0	0,0%	12	3,6%
Total	321	100,0%	333	100,0%	337	100,0%

Source : JLEC

De manière générale, la plus grande partie des effectifs de JLEC se retrouve au niveau de l'exploitation, de la maintenance, et du port et parc à charbon : ces unités représentent en cumulé près de 67% de l'effectif total en 2012.

XI.2.6. Evolution du salaire brut moyen

Le tableau suivant montre l'évolution du salaire brut annuel moyen sur les trois dernières années :

En Kdh	2010	2011	2012	TCAM 12/10
Salaire brut annuel moyen	362	393	418	7,4%

Source : JLEC

En 2012, le salaire brut annuel moyen s'élève à près de 417 933 Dh, avec une évolution annuelle moyenne de 7,4% sur la période 2010-2012.

XI.2.7. Evolution du taux de rotation des effectifs

Le taux de rotation moyen des effectifs au cours de la période 2010-2012 se présente comme suit :

	2010	2011	2012
Effectif au 1 ^{er} janvier de l'exercice	309	321	333
Nombre de recrutements	12	15	3
Nombre de départs	0	3	5
Taux de rotation des effectifs³⁷	1,93%	2,80%	2,10%

Source : JLEC

En moyenne sur la période 2010-2012, le taux de rotation des effectifs de JLEC s'établit à 2,28%, ce qui représente un taux de rotation relativement faible, en ligne avec les orientations de la politique RH de JLEC visant à fidéliser les collaborateurs de la Société.

³⁷ Taux de rotation = (Nombre de recrutements + Nombre de départs) / 2 / Effectif de l'année au 1^{er} janvier

XII. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

XII.1. APERÇU GENERAL

Consciente de l'importance du système d'information comme levier de transformation, JLEC s'est engagée dans un ensemble de chantiers visant à moderniser son SI, et à en faire un véritable outil de productivité et de pilotage de la performance.

A ce titre, JLEC a décidé de s'appuyer sur une solution progicielle intégrée (ERP) pour bâtir sa nouvelle architecture applicative de façon modulaire en répondant à son objectif d'intégration, avec pour cible de couvrir l'ensemble des domaines de gestion à fin 2013.

Après une étude de comparaison et de benchmark, JLEC a opté pour la solution Oracle EBS (Enterprise Business Suite) pour la refonte globale de son système d'information. A cet effet, les modules « Finance » et « RH » ont d'ores et déjà été déployés.

En outre, la Société procède au déploiement des modules « Achats », « Stocks » et « Maintenance » (Oracle EAM), afin d'industrialiser les processus opérationnels relatifs à ces domaines, et de les aligner sur les bonnes pratiques..

Faisant appel aux synergies de groupe, la Société bâtit son SI sur une plate-forme technique mutualisée dont les principaux axes d'évolution permettront de :

- assurer la couverture fonctionnelle de l'ensemble des processus métiers (Achats, Stocks, RH, Maintenance) ;
- disposer d'un système facilitant le pilotage de la performance :
 - ✓ maîtrise de l'outil industriel ;
 - ✓ valorisation du capital humain ;
 - ✓ maîtrise des coûts ;
- assurer l'intégration avec les SI des partenaires :
 - ✓ fournisseurs ;
 - ✓ Groupe TAQA.
- disposer d'une plateforme technique pérenne et robuste privilégiant les solutions progicielles intégrées (ERP).

Les objectifs du projet de refonte du SI de JLEC peuvent être synthétisés comme suit :

- mettre en place un système d'information favorisant l'intégration des processus techniques et de gestion ;
- industrialiser le processus des achats et RH en s'appuyant sur les bonnes pratiques ;
- mettre en place un référentiel de donnée unique et partagé au sein de l'entreprise ;
- faciliter l'échange de l'information entre les acteurs (internes et externes) ;
- disposer de l'information pertinente pour le pilotage de la performance (financière, technique, coûts, etc.) ;
- améliorer l'audit et la traçabilité de l'information financière.

XII.2. CARTOGRAPHIE APPLICATIVE

La cartographie applicative du système d'information de JLEC se présente comme suit :

Cartographie applicative

Messagerie « Lotus notes »	Oracle Finance	Facturation ONE « ITInvo »
Intranet	Oracle Achats	Site Web www.jlec.ma
Production en ligne « Joiner »	Oracle Stocks	Gestion du temps « Gestor »
Comptage d'énergie « DG20 »	Oracle HRMS	Télécom
Archivage des données techniques DCS « DCVUE »	Oracle EAM	GED « ACROPOLIS »
Sécurité IT « ITSecur »		

Source : JLEC

XII.3. SECURITE

La plateforme de la Sécurité IT vise en priorité à :

- Sécuriser les transferts de données
 - ✓ réseau local : VLAN, segmentation, protection des serveurs de production ;
 - ✓ réseau distant : VPN, VPNSSL, SSL, SSH...
- Assurer une protection vis à vis de l'extérieur :
 - ✓ Firewall High Availability (Checkpoint & Cisco) ;
 - ✓ inspection de contenu ;
 - ✓ filtrage des URL ;
 - ✓ AntiSpam ;
 - ✓ AntiSpyware ;
 - ✓ Anti-phishing ;
 - ✓ analyse du contenu applicatif (couche 7).

XII.4. PLAN DE CONTINUITE DU SERVICE IT (PCA) & PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

JLEC dispose d'un plan de continuité de l'activité à même d'assurer une continuité du fonctionnement du système d'information en cas de sinistre. Ce PCA fait l'objet de tests périodiques.

XIII. POLITIQUE QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT

XIII.1. POLITIQUE QUALITE

XIII.1.1. Exploitation de la Centrale

Le secteur de la production électrique connaît aujourd’hui de grandes mutations à travers le monde et au Maroc en particulier. JLEC, consciente des nouveaux enjeux et de sa responsabilité en tant que leader dans le domaine de la production privée de l’énergie électrique au Maroc, considérée comme modèle en la matière, est soucieuse de préserver cette image et d’assurer à son client, l’ONEE, un produit et des services de qualité, conformes aussi bien à ses attentes explicites qu’implicites.

Pour ce faire, la Direction Générale de JLEC a décidé de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) conforme au standard international ISO 9001, au sein de la Direction d’Exploitation, principale interface avec le client.

En plus des principes de base tels que le respect de la sécurité et de l’environnement, la mise en place de cette démarche doit garantir la satisfaction des deux principaux clients de la Direction d’Exploitation à savoir, le client final de JLEC (l’ONEE) et la Direction Générale, et ce à travers :

- une meilleure écoute du client ;
- un produit dont la disponibilité et la fiabilité sont maîtrisées ;
- une amélioration continue des performances ;
- une conduite optimale des unités et conforme aux bonnes pratiques industrielles ;
- une surveillance proactive des systèmes et équipements de la Centrale ;
- une pérennisation et préservation du savoir-faire.

Le Directeur Général de la Centrale et le Directeur de l’Exploitation s’engagent à développer, entretenir le SMQ, à améliorer en permanence son efficacité et à mobiliser les moyens matériels et humains nécessaires au succès de cette politique. Ils s’engagent également à satisfaire les exigences et à communiquer au sein de la Direction d’Exploitation l’importance de les satisfaire.

Le succès de cette démarche ne peut avoir lieu sans l’engagement effectif de tout le personnel de la Direction de l’Exploitation.

XIII.1.2. Terminal charbonnier

L’approvisionnement en charbon constitue l’une des activités principales dans le cycle de la production de l’énergie électrique.

Pour JLEC, le terminal charbonnier de Jorf Lasfar représente le lien vital avec les fournisseurs de charbon et les armateurs à l’échelle internationale. En effet, 85% des importations de charbon destinées aux centrales thermiques du Maroc transitent par ce terminal.

Consciente des exigences internationales du secteur portuaire et la nécessité de mieux valoriser les potentialités et les infrastructures du Terminal Charbonnier, la Direction de JLEC s’est résolument engagée à mettre en place un Système de Management de la Qualité couvrant les activités de réception, de stockage et de transfert de charbon, selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2008, en vue de satisfaire, d’une part, les partenaires externes de JLEC (fournisseurs, armateurs et centrale thermique de l’ONEE) et, d’autre part, l’utilisateur interne (à savoir la Direction d’Exploitation de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar).

Pour ce faire, JLEC oriente sa politique autour des axes suivants :

- assurer le traitement des navires transitant par le Terminal Charbonnier dans les meilleures conditions de coûts, de sécurité et de sûreté ;
- renforcer le partenariat avec les fournisseurs et armateurs à l’échelle internationale ;
- répondre adéquatement aux exigences des normes, codes et conventions internationales ;

- assurer l'alimentation en charbon des unités de production de la Direction d'Exploitation en respectant les conventions mutuelles, les exigences environnementales et de sécurité en vigueur ;
- garantir la qualification et le degré de professionnalisme requis du personnel ;
- assurer un environnement de travail approprié en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- contribuer au projet de la construction des Unités 5&6 et l'extension du terminal charbonnier.

La Direction de JLEC s'engage à :

- mobiliser les moyens nécessaires pour la réalisation de cette Politique Qualité ;
- maintenir le quai et les installations conformément aux exigences fonctionnelles ;
- respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de sûreté selon les normes en vigueur ;
- améliorer de façon continue le Système de Management de la Qualité.

XIII.2. POLITIQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (SST)

JLEC considère qu'aucune autre priorité de production n'est aussi importante que celle concernant la santé et la sécurité, aussi bien celle de ses employés que celle des sociétés prestataires de service et du public.

Pour ce faire, JLEC s'engage à :

- identifier, évaluer, gérer et minimiser les risques en Hygiène, Santé et Sécurité au travail ;
- encourager l'adhésion du personnel à sa démarche de gestion de la santé et de la sécurité au travail ;
- à mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au sein de ses entités ;
- privilégier l'approche proactive à travers une politique de prévention permettant d'anticiper les différents risques liés à l'activité de la Société ;
- instaurer une approche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité en mettant en œuvre une démarche se basant sur la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'amélioration ;
- renforcer la culture et la compétence du personnel en matière de santé et de sécurité au travail par la mise en place de programmes de formation et de sensibilisation ciblés ;
- fournir les ressources suffisantes, la formation, les équipements nécessaires ainsi que des contrôles pour assurer un environnement de travail sûr et sain et à développer et maintenir des systèmes de plus haute qualité en matière de SST afin de mettre en œuvre d'une façon efficace la présente politique ;
- communiquer ouvertement avec toutes les parties prenantes au sujet de la performance en matière d'Hygiène, de Santé et de Sécurité au travail ;
- créer une culture où tous les employés sont encouragés à identifier, signaler, enquêter et analyser les causes de tous les incidents, accidents ou presque-accidents ;
- se conformer aux exigences légales de la loi marocaine en matière de santé et de sécurité, et celles des autres partenaires et parties intéressées ;
- reconnaître les contributions du personnel par des idées innovatrices.

En dehors de ces engagements, le succès de la politique de sécurité repose sur les comportements et les pratiques individuelles. Par conséquent, l'engagement et l'implication de tout le personnel, à tous les niveaux, sont des éléments clés de la réussite de la Politique de Santé et de Sécurité de JLEC.

XIII.3. ENVIRONNEMENT

XIII.3.1. Politique environnement

JLEC aspire à se positionner en tant qu'entreprise citoyenne dans la gestion de l'environnement. Au même titre que la qualité et la sécurité, la protection de l'environnement est considérée parmi les principales priorités de la Société.

JLEC veille ainsi à ce que sa politique environnementale soit en permanence appropriée aux impacts de ses activités, produits et services, et l'articule autour des axes suivants :

- identifier, évaluer, gérer et minimiser les risques environnementaux ;
- respecter les valeurs limites concernant les rejets liquides et gazeux, éviter toute source de pollution maîtrisable et faire usage des standards industriels internationaux et des meilleures pratiques, le cas échéant ;
- revaloriser les déchets de la Centrale, en particulier les déchets spéciaux ;
- minimiser l'impact des produits chimiques, déchets et autres matières dangereuses sur l'environnement ;
- déployer tous les efforts nécessaires pour la conservation des ressources naturelles.

Pour ce faire, la Direction de JLEC s'engage à :

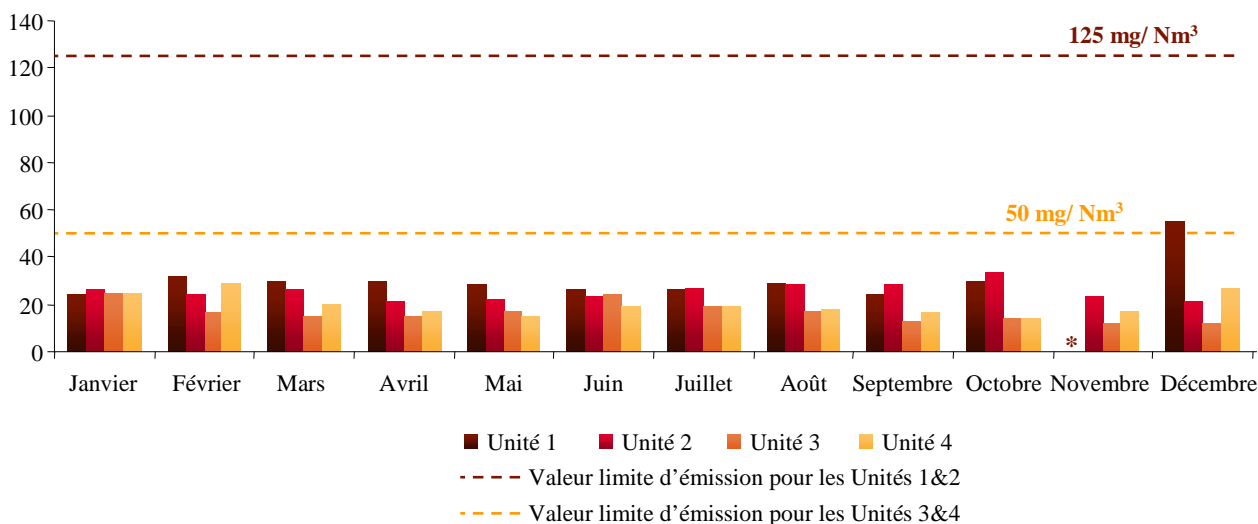
- se conformer aux lois et réglementations marocaines en vigueur en matière d'environnement, aux exigences de la norme internationale ISO 14001 ainsi qu'aux exigences des partenaires de JLEC (sponsors, autorités locales et autres partenaires) ;
- prévenir la pollution et chercher en permanence des opportunités d'amélioration continue pour minimiser l'impact sur l'environnement en évaluant périodiquement le système de Management Environnemental et ses performances ;
- communiquer ouvertement avec toutes les parties prenantes au sujet de la performance environnementale ;
- mobiliser suffisamment de ressources, formation, équipement et contrôle afin d'assurer un environnement de travail sûr et de développer et maintenir au plus haut niveau le SME à l'appui de la politique environnementale de JLEC ;
- sensibiliser les collaborateurs en vue de respecter et de mettre en œuvre cette politique environnementale au niveau de tout le personnel.

XIII.3.2. Respect des normes environnementales

Pour chacune de ses unités, JLEC procède à des relevés mensuels des niveaux d'émission de particules et d'oxyde d'azote (NOx). JLEC veille constamment au respect rigoureux de ces niveaux par rapport aux valeurs limites d'émission.

Le schéma ci-dessous présente l'évolution des émissions de particules relevées au cours de l'année 2012 :

Emissions de particules par unité en 2012 (en mg/ Nm³)



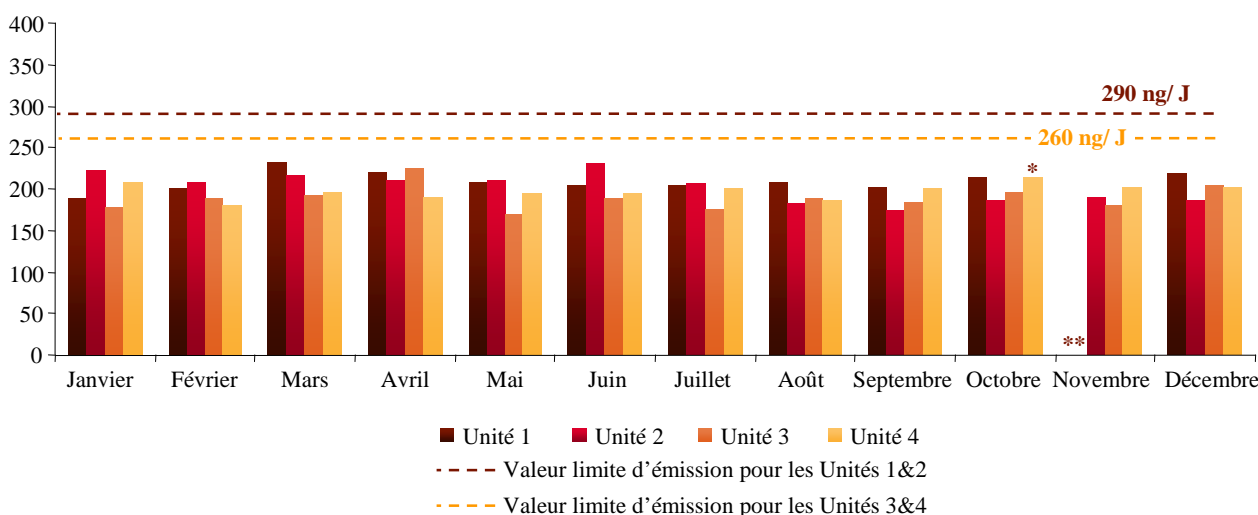
Source : JLEC

* Arrêt planifié de l'Unité 1 en novembre 2012

Les relevés d'émissions montrent que toutes les unités sont en conformité avec les valeurs limites d'émission de particule sur l'année 2012.

L'évolution des émissions d'oxyde d'azote (NOx) relevées au cours de l'année 2012 sont présentées dans le graphique ci-dessous :

Emissions NOx par unité en 2012 (en ng/ J)



Source : JLEC

*Relevé de 178/215 ng/ J pour l'Unité 4 en octobre 2012

** Arrêt planifié de l'Unité 1 en novembre 2012

Les émissions d'oxyde d'azote de toutes les unités au cours de l'année 2012 sont toutes en conformité avec les valeurs limites d'émission.

Par ailleurs, JLEC procède également à un calcul quotidien des émissions de dioxyde de soufre (SO₂), sur la base de la consommation de charbon et de la teneur en soufre du charbon. Au cours de l'année 2012, les rapports d'exploitation et de maintenance montrent qu'en moyenne toutes les unités étaient en conformité avec les valeurs limites d'émission de SO₂.

Enfin, au cours de l'année 2012, la production de cendres (cendres volantes et cendres résiduelles) s'est élevée à 514 063 T, dont 446 796 T ont été recyclées par les cimentiers, soit un taux de recyclage de cendres de 86,9% au titre de l'exercice.

XIV. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

XIV.1.1. Stratégie de développement de JLEC au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, l'effort de développement de JLEC s'est concentré essentiellement sur le projet d'extension de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar, à travers la construction des Unités 5 et 6.

XIV.1.2. Investissements réalisés par JLEC au cours des trois derniers exercices

L'historique des investissements réalisés par JLEC au cours des trois dernières années est présenté dans le tableau suivant :

En Kdh	2010	2011	2012
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	168 811	73 318	121 382
Frais préliminaires			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	168 811	73 318	121 382
Primes de remboursement des obligations			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 397	3 865	0
Immobilisations en recherche et développement			
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 397	3 865	
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 720	123 939	55 727
Terrains			
Constructions	453	14	
Installations techniques, matériel et outillage	1 926	8 055	4 614
Matériel de transport	345	994	0
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 977	2 784	3 918
Autres immobilisations corporelles			39
Immobilisations corporelles en cours	37 019	112 092	47 156
TOTAL	213 928	201 122	177 110

Source : JLEC

L'investissement global réalisé au cours de la période 2010-2012 s'établit à plus de 592 Mdh, et a concerné principalement la maintenance de l'outil industriel de la Centrale.

Les principaux investissements effectués sur la période 2010-2012 sont synthétisés dans le tableau suivant :

En Kdh	2010	2011	2012
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	168 811	73 318	121 382
<i>dont révision majeure de l'Unité 2</i>	<i>164 181</i>		
<i>dont révision majeure de l'Unité 3</i>		<i>73 318</i>	
<i>dont révision majeure de l'Unité 1</i>			<i>58 611</i>
<i>dont révision mineure de l'Unité 4</i>			<i>57 142</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 397	3 865	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 720	123 939	55 727
<i>dont réparation du transformateur de l'Unité 4</i>		<i>42 269</i>	
<i>dont réparation du transformateur de l'Unité 2</i>		<i>15 579</i>	
<i>dont construction d'un restaurant d'entreprise</i>		<i>9 702</i>	

Source : JLEC

XIV.1.3. Investissements réalisés par JLEC 5&6 au cours des deux derniers exercices

L'historique des investissements réalisés par JLEC 5&6 au cours des deux derniers exercices clos au 31 septembre 2011 et 2012 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En Kdh	30-sept-11	30-sept-12
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	88 262	130 681
Frais préliminaires	88 262	130 681
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 500	-
Fonds commercial	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 823 880	4 696 906
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-
Matériel de transport	-	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	17	1 051
Autres immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations corporelles en cours	1 823 863	4 695 855
TOTAL	1 913 643	4 827 587

Source : JLEC

Au cours des exercices 2011 et 2012, les investissements réalisés par la société JLEC 5&6 au titre des immobilisations en non valeurs concernent essentiellement les frais de construction ainsi que les frais préalables au démarrage.

Dans la mesure où le projet relatif aux Unités 5 et 6 est toujours en cours de réalisation au 30 septembre 2012, le coût du projet a été constaté en immobilisations corporelles en cours.

XV. PARTENARIATS DE JLEC AVEC LES SOCIETES DU GROUPE TAQA

JLEC n'a pas de partenariat avec les sociétés du Groupe TAQA, excepté avec la société TAQA North Africa S.C.A., à laquelle JLEC a confié la gestion opérationnelle de la Centrale Thermique de Jorf Lasfar, ainsi que le développement de l'activité.

PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE DE JLEC

I. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX DE JLEC

NB : les comptes annuels sociaux de JLEC pour les exercices 2010, 2011 et 2012 ont été audités par le Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux semestriels arrêtés au 30 Juin 2013 et au 30 juin 2012 ont fait l'objet d'une revue limité du Commissaire aux Comptes.

I.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES SOCIAL DE JLEC

Le tableau suivant reprend les données historiques de l'état des soldes de gestion de JLEC pour les exercices 2010 à 2012, ainsi qu'au 30 juin 2012 (S1 2012) et au 30 juin 2013 (S1 2013) :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Ventes de marchandises (en l'état)	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Achats revendus de marchandises	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Marge brute sur ventes en l'état (1)	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Vente de biens et services	4 894	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Chiffre d'Affaires	4 894	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Variation de stocks de produits	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Production (2)	4 894	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Achats consommés de matières et fournitures	3 038	3 533	3 985	16,3%	12,8%	2 066	1 506	-27,1%
Autres charges externes	187	186	199	-0,4%	6,8%	106	92	-13,6%
Consommation de l'exercice (3)	3 225	3 719	4 184	15,3%	12,5%	2 172	1 598	-26,4%
Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3)	1 669	1 703	1 699	2,0%	-0,2%	932	749	-19,7%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>34,1%</i>	<i>31,4%</i>	<i>28,9%</i>	<i>-270 pbs</i>	<i>-253 pbs</i>	<i>30,0%</i>	<i>31,9%</i>	<i>187 pbs</i>
Impôts et taxes	24	25	24	1,0%	-3,1%	34	23	-32,3%
Charges de personnel	142	160	169	12,7%	5,5%	80	97	22,5%
Excédent Brut d'Exploitation	1 503	1 518	1 507	1,0%	-0,8%	819	628	-23,3%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>30,7%</i>	<i>28,0%</i>	<i>25,6%</i>	<i>-271 pbs</i>	<i>-240 pbs</i>	<i>26,4%</i>	<i>26,8%</i>	<i>39 pbs</i>
Autres produits d'exploitation	4	4	58	2,2%	>100,0%	43	16	-62,7%
Reprise d'exploitation, transfert de charges	211	90	136	-57,4%	51,7%	58	27	-53,9%
Autres charges d'exploitation	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Dotations d'exploitation	615	653	672	6,1%	2,9%	318	315	-0,8%
Résultat d'exploitation	1 102	959	1 029	-13,0%	7,3%	602	356	-41,0%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>22,5%</i>	<i>17,7%</i>	<i>17,5%</i>	<i>-483 pbs</i>	<i>-20 pbs</i>	<i>19,4%</i>	<i>15,2%</i>	<i>-425 pbs</i>
Produits financiers	132	83	62	-37,3%	-25,2%	36	38	4,7%
Charges financières	483	446	393	-7,7%	-11,8%	208	191	-8,1%
Résultat financier	-351	-363	-331	-3,4%	8,8%	-172	-153	10,8%
Résultat courant	751	596	698	-20,6%	17,1%	431	203	-53,0%
Produits non courants	335	380	70	13,6%	-81,5%	27	1	-97,0%
Charges non courantes	408	357	89	-12,4%	-75,2%	55	6	-89,2%
Résultat non courant	-73	23	-18	Ns	Ns	-28	-5	81,7%
Résultat avant impôt	678	619	680	-8,7%	9,8%	403	198	-51,0%
Impôt sur les sociétés	163	182	207	11,0%	14,2%	118	65	-44,5%
Résultat net	514	437	472	-15,0%	8,0%	285	132	-53,6%
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>10,5%</i>	<i>8,06%</i>	<i>8,03%</i>	<i>-244 pbs</i>	<i>-4 pbs</i>	<i>9,19%</i>	<i>5,63%</i>	<i>-355 pbs</i>

Source : JLEC

L'analyse ci-après présente les principaux postes du compte de produits et charges de JLEC sur la période concernée :

I.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de JLEC se compose de quatre éléments principaux :

- les frais de puissance, basés sur le taux de disponibilité des Unités 1 à 4 de la Centrale, et calculés à partir d'une matrice tarifaire multidevisée de 30 ans jusqu'en 2027, convenue avec l'ONEE dans le cadre du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique ;
- les frais d'énergie, correspondant à la refacturation du coût du charbon à l'ONEE ;
- les autres revenus, relatifs en l'occurrence aux frais d'exploitation et de maintenance du terminal charbonnier, ainsi qu'à la refacturation de certaines taxes locales à l'ONEE ;
- les rabais accordés à l'ONEE (venant en diminution des frais de puissance).

Le chiffre d'affaires de JLEC est ajusté de la rétrocession de 5% de l'IS à l'ONEE (ligne « Ajustement d'IS ») qui correspond au différentiel entre l'impôt sur les sociétés calculé sur la base d'un taux de 35% (taux de référence au moment de la signature du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique) et le taux d'IS en vigueur de 30%.

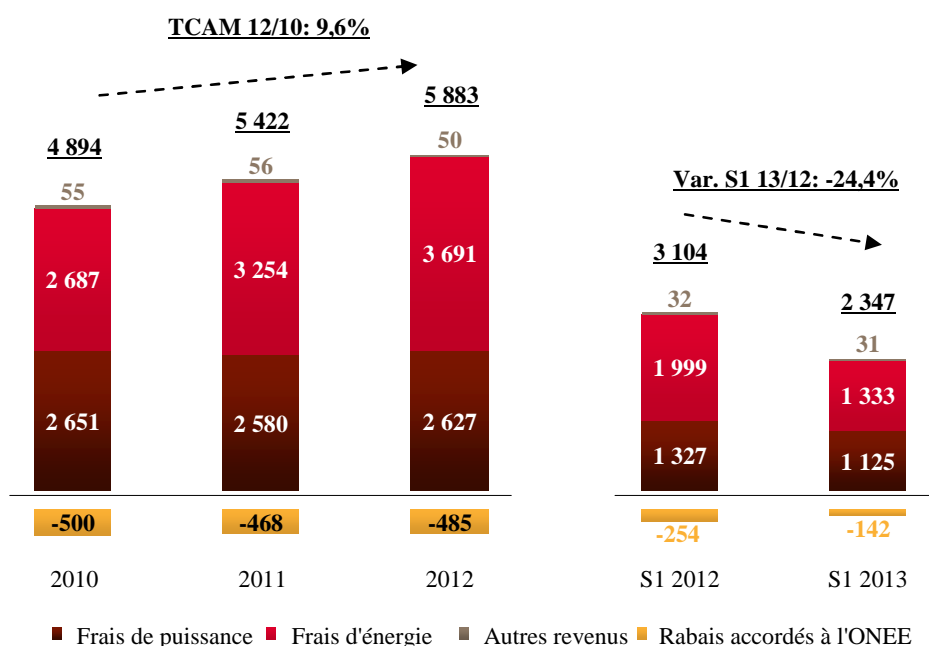
Le tableau suivant détaille la structure du chiffre d'affaires des ventes de JLEC ainsi que son évolution sur la période 2010–S1 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Frais de puissance	2 651	2 580	2 627	-2,7%	1,8%	1 327	1 125	-15,2%
<i>dont ajustement d'IS</i>	-28	-32	-38	-15,0%	-20,2%	-21	-23	-9,1%
Frais d'énergie	2 687	3 254	3 691	21,1%	13,4%	1 999	1 333	-33,3%
Autres revenus	55	56	50	0,8%	-9,3%	32	31	-4,9%
<i>dont revenus liés à l'exploitation du terminal charbonnier</i>	32	32	28	0,4%	-13,4%	9	8	-16,9%
<i>dont taxe professionnelle et autres taxes</i>	23	24	23	1,2%	-3,7%	23	23	0,0%
Rabais accordés à l'ONEE	-500	-468	-485	6,3%	-3,8%	-254	-142	43,9%
Total chiffre d'affaires	4 894	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%

Source : JLEC

Le graphique ci-après illustre l'évolution et la segmentation du chiffre d'affaires au titre des exercices 2010-2012 et du premier semestre 2013 :

Evolution du chiffre d'affaires de JLEC sur la période 2010 – 2012 et S1 2012 – S1 2013 (en Mdh)



Source : JLEC

Evolution du chiffre d'affaires entre 2010 et 2011

En 2011, le chiffre d'affaires de JLEC enregistre une hausse de 10,8%, passant ainsi de 4 894 Mdh en 2010 à 5 422 Mdh en 2011. Cette augmentation est liée à celle des frais d'énergie, qui se chiffrent à 3 254 Mdh en 2011 (vs 2 687 Mdh en 2010), du fait de la hausse de la production nette d'énergie (10 134 GWh en 2011 vs 9 847 GWh en 2010) et de l'inflation des cours du charbon sur l'année (cf. partie I.1.2 sur l'analyse de la valeur ajoutée, notamment sur les achats consommés).

Par ailleurs, les frais de puissance sont en repli en 2011, passant ainsi à 2 580 Mdh (vs 2 651 Mdh au cours de l'exercice précédent). Cette baisse s'explique principalement par l'impact de la dépréciation du cours de change USD/MAD de 3,8% en moyenne en 2011 par rapport à 2010, neutralisant ainsi l'effet de la légère progression du taux de disponibilité des unités qui s'est établi à 91,84% en 2011 contre 91,75% en 2010.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2011 et 2012

En 2012, le chiffre d'affaires marque une progression de 8,3% pour s'élever à 5 883 Mdh. Cette évolution tient à :

- la progression de 1,8% des frais de puissance à 2 627 Mdh, due à l'appréciation du cours de change USD/MAD (de 6,5% en moyenne en 2012 par rapport à l'année précédente) qui a contrebalancé le repli du taux de disponibilité (91,80% en 2012 vs 91,84% en 2011) ;
- la hausse de 13,4% des frais d'énergie qui s'établissent à 3 691 Mdh à fin 2012, suite à la hausse de la production électrique nette (+0,6% à 10 191 GWh) et des coûts d'achats de charbon en 2012.

Evolution du chiffre d'affaires entre S1 2012 et S1 2013

Au 30 juin 2013, le chiffre d'affaires de JLEC enregistre une baisse de 24,4%, se chiffrant ainsi à 2 347 Mdh (vs 3 104 Mdh au premier semestre 2012), du fait de la baisse de la disponibilité en juin 2013 par rapport à juin 2012.

I.1.2. Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée sur la période allant de 2010 au premier semestre 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Ventes de marchandises (en l'état)	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Achats revendus de marchandises	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Marge brute sur ventes en l'état (1)	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Vente de biens et services	4 894	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Chiffre d'Affaires	4 894	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Variation de stocks de produits	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Production (2)	4 894	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Achats consommés de matières et fournitures	3 038	3 533	3 985	16,3%	12,8%	2 066	1 506	-27,1%
Autres charges externes	187	186	199	-0,4%	6,8%	106	92	-13,6%
Consommation de l'exercice (3)	3 225	3 719	4 184	15,3%	12,5%	2 172	1 598	-26,4%
Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3)	1 669	1 703	1 699	2,0%	-0,2%	932	749	-19,7%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>34,1%</i>	<i>31,4%</i>	<i>28,9%</i>	<i>-270 pbs</i>	<i>-253 pbs</i>	<i>30,0%</i>	<i>31,9%</i>	<i>187 pbs</i>

Source : JLEC

Le tableau suivant présente la répartition des achats consommés de matières et de fournitures sur les trois derniers exercices et au premier semestre 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Achats de matières premières	2 725	3 482	3 702	27,8%	6,3%	1 930	1 199	-37,9%
Variation des stocks de matières premières	-5	-200	-34	<-100,0%	82,9%	-20	179	Ns
Achats de matériel et fournitures consommables et d'emballages	135	119	130	-12,1%	9,2%	68	43	-37,3%
Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	-11	-7	10	36,1%	Ns	3	9	>100,0%
Achats non stockés de matières et de fournitures	39	39	41	-0,2%	6,2%	19	28	48,0%
Achats de travaux, études et prestations de services	155	101	137	-34,8%	36,2%	65	48	-25,6%
Total achats consommés de matières et fournitures	3 037	3 533	3 985	16,3%	12,8%	2 066	1 506	-27,1%

Source : JLEC

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres charges externes sur les trois derniers exercices :

En Mdh	2010	en % du total	2011	en % du total	2012	en % du total	Var. 11/10	Var. 12/11
Locations et charges locatives	6	3,3%	8	4,1%	14	7,1%	23,6%	85,4%
Entretien et réparations	75	39,9%	85	45,5%	83	41,6%	13,5%	-2,3%
Primes d'assurances	37	19,6%	36	19,1%	38	19,0%	-2,7%	6,0%
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	9	5,1%	9	4,8%	11	5,5%	-4,7%	20,1%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	46	24,7%	37	19,7%	38	19,0%	-20,8%	3,1%
Redevances pour brevets, marques, droits...	5	2,6%	5	2,6%	5	2,5%	-3,8%	5,2%
Etudes, recherches et documentation	0	0,2%	0	0,1%	1	0,3%	-31,9%	>100,0%
Transports	0	0,1%	1	0,4%	2	0,8%	>100,0%	>100,0%
Déplacements, missions et réceptions	2	1,1%	2	1,3%	3	1,5%	14,9%	23,0%
Reste du poste des autres charges externes	6	3,4%	5	2,5%	6	2,9%	-26,3%	23,0%
Total autres charges externes	187	100,0%	186	100,0%	199	100,0%	-0,4%	6,8%

Source : JLEC

Evolution de la valeur ajoutée entre 2010 et 2011

La valeur ajoutée de JLEC est en hausse de 2,0% en 2011 et s'élève à 1 703 Mdh contre 1 669 Mdh en 2010. Son évolution sur l'exercice est marquée par :

- la hausse du chiffre d'affaires à 5 422 Mdh en 2011, en progression de 10,8% sur l'exercice ;
- l'augmentation des achats consommés et fournitures à 3 533 Mdh en 2011 vs 3 038 Mdh en 2010, soit une évolution de +16,3% principalement due à la hausse des achats de matières premières (+27,8% à 3 482 Mdh en 2011) du fait de l'augmentation des achats consommés de charbon de 591 Mdh, suite à la flambée du prix d'achat du charbon qui est passé d'un coût moyen de 85 USD/ TM en 2010 à une moyenne de 110 USD/ TM en 2011, la quantité consommée étant restée pratiquement stable avec près de 3,69 millions TM en 2011 vs près de 3,63 millions TM en 2010.

Le taux de valeur ajoutée (VA/ CA) est en repli à 31,4% en 2011, contre 34,1% au titre de l'exercice précédent.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2011 et 2012

En 2012, la valeur ajoutée de JLEC accuse un repli de -0,2% pour se chiffrer à 1 699 Mdh, contre 1 703 Mdh au titre de l'exercice précédent, du fait de la combinaison des facteurs suivants :

- la hausse des achats consommés de matières et fournitures, qui progressent de 12,8% en 2012 à 3 985 Mdh, notamment à cause de :
 - ✓ l'augmentation des achats de matières premières (+6,3% à 3 702 Mdh en 2012 contre 3 482 Mdh en 2011), s'expliquant par la hausse des achats consommés de charbon de 407 Mdh, qui s'explique par une hausse du coût moyen d'achat du charbon consommé en 2012 par rapport à 2011 de 8% (110 USD/ TM en 2012 vs 101 USD/ TM en 2011). En effet, les cours moyens d'achat se sont établis à 121 USD/ TM au cours du 1^{er} trimestre 2012, 112 USD/ TM au cours du 2^{ème} trimestre, 107 USD/ TM au cours du 3^{ème} trimestre, et 102 USD au cours du 4^{ème} trimestre. La quantité consommée a enregistré une baisse de 1,6%, passant de 3,69 millions TM à 3,63 millions TM en 2012 ;
 - ✓ la hausse des achats de travaux, études et prestations de services (+36,2%) ainsi que celle des achats de matériel et fournitures consommables et d'emballages (+9,2%) ;
- la progression des autres charges externes à 199 Mdh en 2012 (+6,8%), notamment du fait d'une hausse des charges locatives (+85,4% à 14 Mdh en 2012 vs 8 Mdh en 2011) s'expliquant

principalement par un nouveau contrat conclu en 2012 pour la location d'outillage auprès de Alstom Maroc pour les travaux de révision de la turbine, et ayant engendré une charge locative d'environ 5 Mdh au titre de l'exercice.

Evolution de la valeur ajoutée entre S1 2012 et S1 2013

A fin juin 2013, la valeur ajoutée de JLEC enregistre un recul de 19,7%, qui s'explique principalement par une baisse du chiffre d'affaires sur le semestre (-24,4%) accompagnée d'un recul de la consommation (-26,4% à 1 598 Mdh).

Cette baisse de la consommation est une conséquence du repli de la consommation de charbon de 238 847 TM (soit l'équivalent de -38,9 MUSD), suite à :

- la diminution de la disponibilité enregistrée au premier semestre 2013 (81,9% au 30 juin 2013) par rapport au premier semestre 2012 (93,0% au 30 juin 2012), liée aux arrêts forcés enregistrés au cours du premier semestre 2013 (à noter que la disponibilité technique s'élève à 89,17% au 24 novembre 2013) ;
- la baisse du coût d'achat de charbon sur le marché international (-23,9 MUSD).

I.1.3. Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'excédent brut d'exploitation au cours de la période 2010–S1 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3)	1 669	1 703	1 699	2,0%	-0,2%	932	749	-19,7%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>34,1%</i>	<i>31,4%</i>	<i>28,9%</i>	<i>-270 pbs</i>	<i>-253 pbs</i>	<i>30,0%</i>	<i>31,9%</i>	<i>187 pbs</i>
Impôts et taxes	24	25	24	1,0%	-3,1%	34	23	-32,3%
Charges de personnel	142	160	169	12,7%	5,5%	80	97	22,5%
Excédent Brut d'Exploitation	1 503	1 518	1 507	1,0%	-0,8%	819	628	-23,3%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>30,7%</i>	<i>28,0%</i>	<i>25,6%</i>	<i>-271 pbs</i>	<i>-240 pbs</i>	<i>26,4%</i>	<i>26,8%</i>	<i>39 pbs</i>

Source : JLEC

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges du personnel sur les trois derniers exercices :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Rémunérations du personnel	122	140	141	14,5%	1,0%
Charges sociales	20	20	28	1,9%	36,5%
Total des charges de personnel	142	160	169	12,7%	5,5%

Source : JLEC

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2010 et 2011

L'excédent brut d'exploitation affiche une progression de 1,0% en 2011 pour s'établir à 1 518 Mdh (contre 1 503 Mdh en 2010). Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse enregistrée par la valeur ajoutée au cours de l'exercice.

Toutefois, du fait d'une hausse des rémunérations de 14,5% pour un montant de 140 Mdh en 2011, s'expliquant par une augmentation de salaires de 10% en faveur du personnel de JLEC (hors directeurs et chefs de département) au cours du 2^{ème} semestre 2011 (avec effet plein sur 2012) suite à des négociations entre les partenaires sociaux et la direction générale, la marge brute d'exploitation accuse un repli pour s'établir à 28,0% en 2011 vs 30,7% en 2010.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2011 et 2012

En 2012, l'excédent brut d'exploitation de JLEC baisse de 0,8% pour se chiffrer à 1 507 Mdh, suite au repli de la valeur ajoutée au titre de l'exercice (-0,2%) et à la progression des charges de personnel (169 Mdh en 2012 vs 160 Mdh en 2011, soit une hausse de 5,5%), dont une hausse des charges

sociales relative aux accidents du travail (+1,7 Mdh), à la formation (+2,9 Mdh), aux frais de restauration de l'entreprise (+0,5 Mdh) et à l'assurance maladie (+0,5 Mdh).

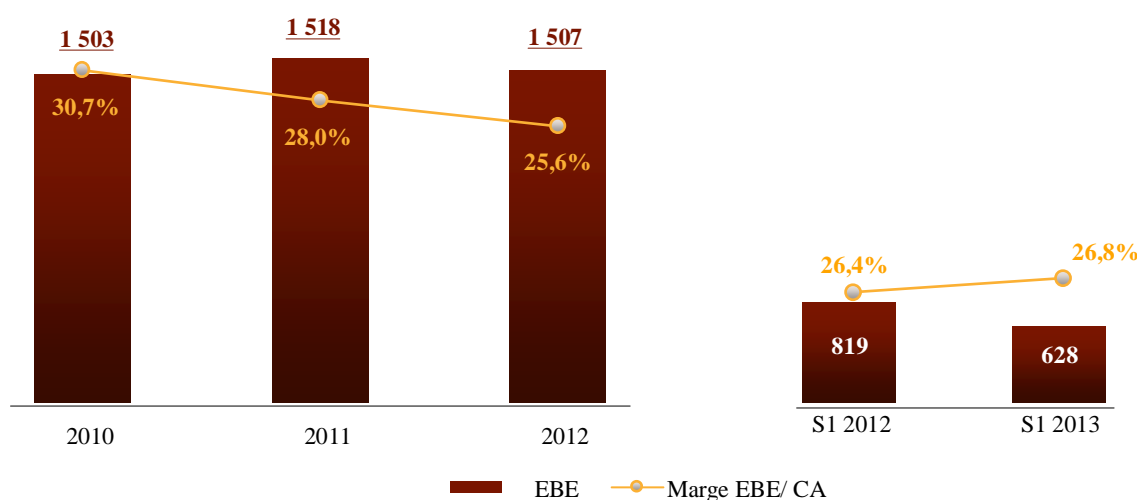
La marge brute d'exploitation s'établit ainsi à 25,6% en 2012, soit 240 pbs de moins que l'exercice précédent.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre S1 2012 et S1 2013

Au titre du premier semestre 2013, l'excédent brut d'exploitation affiche un repli de 23,3%, s'établissant ainsi à 628 Mdh à fin juin 2013 (vs 819 Mdh à fin juin 2012), essentiellement suite à la baisse de la valeur ajoutée au titre du semestre (-19,7%). Cependant, sous l'effet conjugué d'une baisse du poste impôts et taxes (-32,3% à 23 Mdh) et d'une hausse des charges de personnel (+22,5% à 97 Mdh), la marge brute d'exploitation enregistre une amélioration de 39 pbs à 26,8% au S1 2013, vs 26,4% au S1 2012.

L'évolution graphique de l'EBE, au cours de la période concernée, se présente comme suit :

Evolution de l'excédent brut d'exploitation de JLEC entre 2010 et 2012 et entre S1 2012 et S1 2013 (en Mdh)



Source : JLEC

I.1.4. Résultat d'exploitation

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat d'exploitation au cours de la période 2010-S1 2013:

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Excédent Brut d'Exploitation	1 503	1 518	1 507	1,0%	-0,8%	819	628	-23,3%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>30,7%</i>	<i>28,0%</i>	<i>25,6%</i>	<i>-271 pbs</i>	<i>-240 pbs</i>	<i>26,4%</i>	<i>26,8%</i>	<i>39 pbs</i>
Autres produits d'exploitation	4	4	58	2,2%	>100,0%	43	16	-62,7%
Reprise d'exploitation, transfert de charges	211	90	136	-57,4%	51,7%	58	27	-53,9%
Autres charges d'exploitation	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Dotations d'exploitation	615	653	672	6,1%	2,9%	318	315	-0,8%
Résultat d'exploitation	1 102	959	1 029	-13,0%	7,3%	602	356	-41,0%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>22,5%</i>	<i>17,7%</i>	<i>17,5%</i>	<i>-483 pbs</i>	<i>-20 pbs</i>	<i>19,4%</i>	<i>15,2%</i>	<i>-425 pbs</i>

Source : JLEC

Evolution du résultat d'exploitation entre 2010 et 2011

Au titre de l'exercice 2011, le résultat d'exploitation s'établit à 959 Mdh, contre 1 102 Mdh au cours de l'année précédente. Ce repli s'explique essentiellement par :

- une augmentation de 6,1% des dotations d'exploitation en 2011 à 653 Mdh vs 615 Mdh en 2010, relative à l'amortissement des travaux de révision majeure de l'Unité 3 (amortissement de 24 Mdh

en 2011) et de réparation des transformateurs des Unités 2 et 4 (amortissement de près de 12 Mdh en 2011) ;

- une baisse de 57,4% du poste Reprise d'exploitation et transferts de charges (à 90 Mdh en 2011 contre 211 Mdh en 2010), liée notamment à un transfert de charges de 73 Mdh pour la révision de l'Unité 3 en 2011, contre un montant de transfert de charges de 164 Mdh pour la révision majeure de l'Unité 2 en 2010.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2011 et 2012

A fin 2012, JLEC affiche un résultat d'exploitation en hausse de 7,3% à 1 029 Mdh, du fait de la conjugaison des éléments suivants :

- l'évolution des reprises d'exploitation et transferts de charges à 136 Mdh en 2012 vs 90 Mdh en 2011 (+51,7%), liée à une hausse des transferts de charges de 56,7% à 116 Mdh sur l'exercice, correspondant à la révision mineure de deux unités (U4 et U1) contre une seule unité en 2011 (U3) ;
- la progression des autres produits d'exploitation à 58 Mdh en 2012 (vs 4 Mdh en 2011), qui se composent notamment de :
 - ✓ un remboursement des assurances (lié au sinistre des transformateurs des Unités 2 et 4, résultant d'une surchauffe) pour 34,4 Mdh ;
 - ✓ des ventes de cendres volantes (suite à un contrat conclu avec un groupement de cimentiers en 2012) pour un montant de 12,4 Mdh.

A titre de comparaison, les autres produits d'exploitation en 2011 n'incluaient qu'un remboursement des assurances pour 3,7 Mdh.

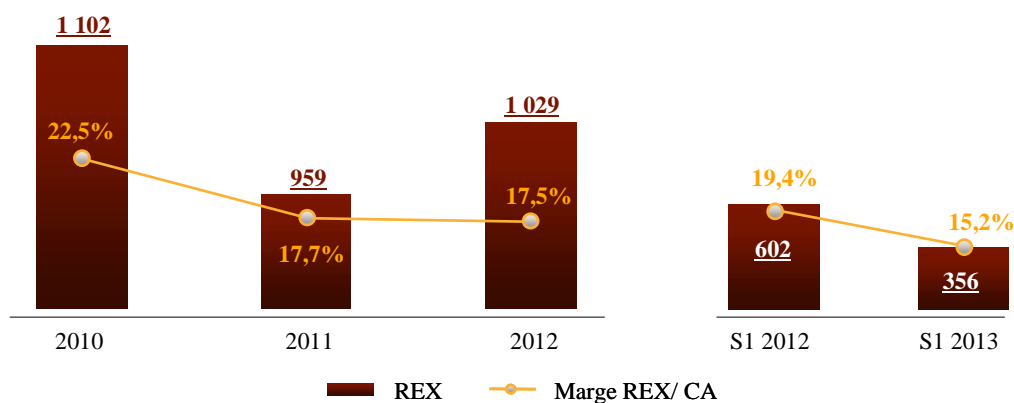
Evolution du résultat d'exploitation entre S1 2012 et S1 2013

Le résultat d'exploitation de JLEC atteint 356 Mdh à juin 2013, contre 602 Mdh à juin 2012, enregistrant ainsi une diminution de l'ordre de 41,0%, qui s'explique par :

- le recul des autres produits d'exploitation à 16 Mdh à juin 2013 (vs 43 Mdh à juin 2012), du fait de la comptabilisation en 2012 d'indemnités d'assurance relatives au sinistre du transformateur des Unités 2 et 4 ;
- la baisse des reprises d'exploitation et transferts de charges qui s'affichent à 27 Mdh à juin 2013 (vs 58 Mdh à juin 2012) du fait de la diminution du coût capitalisé des révisions mineures (faible consommation des pièces de rechange durant la révision mineure de l'Unité 2 au premier semestre 2013).

L'évolution graphique du résultat d'exploitation sur la période concernée se présente comme suit :

Evolution du résultat d'exploitation de JLEC entre 2010 et 2012 et entre S1 2012 et S1 2013 (en Mdh)



Source : JLEC

I.1.5. Résultat financier

Le tableau suivant détaille la structure ainsi que l'évolution du résultat financier sur la période 2010-S1 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Produits financiers	132	83	62	-37,3%	-25,2%	36	38	4,7%
Produits des titres de participation	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Gains de change	79	37	25	-53,5%	-31,8%	13	25	91,0%
Intérêts et autres produits financiers	46	38	25	-16,7%	-35,7%	11	13	17,4%
Reprises financières, transfert de charges	7	8	12	8,7%	58,8%	12	0	-97,8%
Charges financières	483	446	393	-7,7%	-11,8%	208	191	-8,1%
Charges d'intérêts	407	393	362	-3,5%	-8,0%	187	170	-9,2%
Pertes de change	68	41	31	-40,4%	-22,8%	17	21	20,2%
Autres charges financières	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Dotations financières	7	12	0	63,8%	-97,8%	3	0	-94,4%
Résultat financier	-351	-363	-331	-3,4%	8,8%	-172	-153	10,8%

Source : JLEC

Evolution du résultat financier entre 2010 et 2011

A fin 2011, le résultat financier s'élève à -363 Mdh contre -351 Mdh à fin 2010. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des produits financiers à 83 Mdh en 2011 contre 132 Mdh en 2010, imputable essentiellement à :

- la baisse des gains de change à 37 Mdh en 2011 contre 79 Mdh en 2010 (-53,5%) ;
- le repli des intérêts et autres produits financiers incluant les produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement (37 Mdh en 2011 contre 45 Mdh en 2010) ainsi que les intérêts et produits assimilés (3 Mdh en 2011 contre 2 Mdh en 2010).

Les charges financières sont toutefois en baisse sur l'exercice, et s'élèvent à 446 Mdh en 2011 contre 483 Mdh (-7,7%).

Evolution du résultat financier entre 2011 et 2012

Le résultat financier de l'exercice 2012 s'établit à -331 Mdh, contre -363 Mdh au cours de l'exercice précédent. Cette variation est due à une baisse des charges financières (-11,8%), et plus particulièrement des charges d'intérêts qui se chiffrent à 362 Mdh en 2012 vs 393 Mdh en 2011.

Pour leur part, les produits financiers poursuivent également leur évolution baissière, s'élevant ainsi à 62 Mdh en 2012 contre 83 Mdh en 2011 (soit -25,2%), du fait du repli des gains de change (-31,8%) et des produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement (21 Mdh en 2012 contre 37 Mdh en 2011, soit -41,8%).

Evolution du résultat financier entre S1 2012 et S1 2013

A fin juin 2013, JLEC affiche un résultat financier de -153 Mdh, contre -172 Mdh au premier semestre de l'exercice précédent. Cette évolution est imputable essentiellement à la baisse des charges financières (-8,1% à 191 Mdh), et notamment des charges d'intérêt qui enregistrent un repli de l'ordre de 9,2% pour atteindre 170 Mdh à juin 2013 (vs 187 Mdh à juin 2012).

I.1.6. Résultat non courant

Le tableau suivant détaille la structure ainsi que l'évolution du résultat non courant sur la période 2010–S1 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Produits non courants	335	380	70	13,6%	-81,5%	27	1	-97,0%
Produits de cession d'immobilisations	0	9	1	>100,0%	-89,8%	0	0	Ns
Autres produits non courants	0	1	1	>100,0%	-19,4%	0	1	>100,0%
Reprises non courantes, transfert de charges	334	371	69	10,8%	-81,5%	27	0	-100,0%
Charges non courantes	408	357	89	-12,4%	-75,2%	55	6	-89,2%
V.N.A. des immobilisations cédées	0	6	0	>100,0%	-97,0%	0	0	Ns
Subventions accordées	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Autres charges non courantes	37	283	72	>100,0%	-74,4%	26	5	-79,7%
Dotations non courantes	371	69	16	-81,5%	-76,5%	28	1	-98,0%
Résultat non courant	-73	23	-18	Ns	Ns	-28	-5	81,7%

Source : JLEC

Evolution du résultat non courant entre 2010 et 2011

En 2011, le résultat non courant progresse à 23 Mdh contre un résultat non courant déficitaire de -73 Mdh à fin 2010. Cette amélioration tient essentiellement à :

- la progression des produits non courants de 13,6%, suite à l'augmentation des reprises non courantes et transfert de charges à 371 Mdh (+10,8%) liée à la reprise d'une provision pour contrôle fiscal de l'ordre de 304 Mdh, suite au dénouement du contrôle fiscal en 2011 ;
- la diminution des charges non courantes de -12,4% à 357 Mdh en 2011, se justifiant par la baisse des dotations non courantes (-81,5% à 69 Mdh en 2011 vs 371 Mdh en 2010) qui contrebalance la hausse des autres charges non courantes (283 Mdh en 2011 contre 37 Mdh en 2010) liée à la signature du protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts en 2011 (avec un montant de redressement de l'ordre de 252 Mdh).

Evolution du résultat non courant entre 2011 et 2012

A fin 2012, JLEC affiche un résultat non courant en baisse à -18 Mdh (contre 23 Mdh l'année précédente). En effet, la diminution des dotations non courantes (-76,5% à 16 Mdh) et celle des autres charges non courantes (-74,4% à 72 Mdh) ne suffit pas à compenser le repli des reprises non courantes et transferts de charges qui se chiffrent à 69 Mdh en 2012 vs 371 Mdh en 2011 (soit une baisse de 81,5%).

Evolution du résultat non courant entre S1 2012 et S1 2013

Au premier semestre 2013, JLEC enregistre un résultat non courant de -5 Mdh (contre -28 Mdh l'année précédente). Cette évolution tient à :

- la baisse des charges non courantes qui passent de 55 Mdh à 6 Mdh, du fait de :
 - ✓ la diminution des dotations non courantes (1 Mdh en S1 2013 vs 28 Mdh en S1 2012), s'expliquant par la baisse des dotations aux provisions au titre des engagements sociaux suite au transfert de la couverture maladie à la CMIM à compter du 1^{er} octobre 2012 (les engagements sociaux ne comprennent désormais que les gratuités en électricité) ;
 - ✓ le recul des autres charges non courantes (5 Mdh en S1 2013 vs 26 Mdh en S1 2012) sous l'impact d'une baisse des dons ;

- le repli des reprises non courantes et transferts de charges à 0 Mdh (contre 27 Mdh au premier semestre 2012), du fait que les reprises non courantes au 30 juin 2012 comprenaient principalement la reprise de la provision constatée en 2011 au titre du complément du ticket d'entrée dans le cadre de l'externalisation de la gestion du régime de retraite du personnel statutaire au RCAR.

I.1.7. Résultat net

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat net au cours de la période 2010-2012 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Résultat d'exploitation	1 102	959	1 029	-13,0%	7,3%	602	356	-41,0%
Résultat financier	-351	-363	-331	-3,4%	8,8%	-172	-153	10,8%
Résultat courant	751	596	698	-20,6%	17,1%	431	203	-53,0%
Résultat non courant	-73	23	-18	Ns	Ns	-28	-5	81,7%
Résultat avant impôt	678	619	680	-8,7%	9,8%	403	198	-51,0%
Impôt sur les sociétés	163	182	207	11,0%	14,2%	118	65	-44,5%
Résultat net	514	437	472	-15,0%	8,0%	285	132	-53,6%
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>10,5%</i>	<i>8,06%</i>	<i>8,03%</i>	<i>-244 pbs</i>	<i>-4 pbs</i>	<i>9,19%</i>	<i>5,63%</i>	<i>-355 pbs</i>

Source : JLEC

Evolution du résultat net entre 2010 et 2011

Le résultat net de 2011 s'élève à 437 Mdh, en baisse de 15,0% par rapport à l'exercice précédent, avec une marge nette de 8,1% (contre 10,5% en 2010). Cette évolution à la baisse est principalement le fait d'une diminution du résultat courant sur l'exercice (-20,6%), et d'une hausse du taux d'IS apparent qui passe de 24,1% en 2010 à 29,3% en 2011. Cette évolution de l'IS est liée aux éléments suivants :

- l'expiration en juin 2010 de l'exonération quinquennale en matière d'IS de 50% relative à l'Unité 3, se traduisant par l'augmentation du taux effectif d'impôt de JLEC de 22,5% en 2009 à 26,25% en 2010. Par ailleurs, en 2010, les écarts de conversion passif relatifs à 2009 (96 Mdh) ont fait l'objet d'une déduction pour le calcul de l'IS, ce qui explique la baisse du taux apparent d'impôt ;
- l'expiration en février 2011 de l'exonération quinquennale en matière d'IS de 50% relative à l'Unité 4, se traduisant par l'augmentation du taux effectif d'impôt de JLEC de 26,25% en 2010 à 30% en 2011. En outre, en 2011, la provision constituée pour faire face au contrôle fiscal (304 Mdh) a été reprise en franchise d'impôt et le montant du rappel fait l'objet d'une réintégration (252 Mdh), ce qui explique la baisse du taux effectif d'impôt.

Evolution du résultat net entre 2011 et 2012

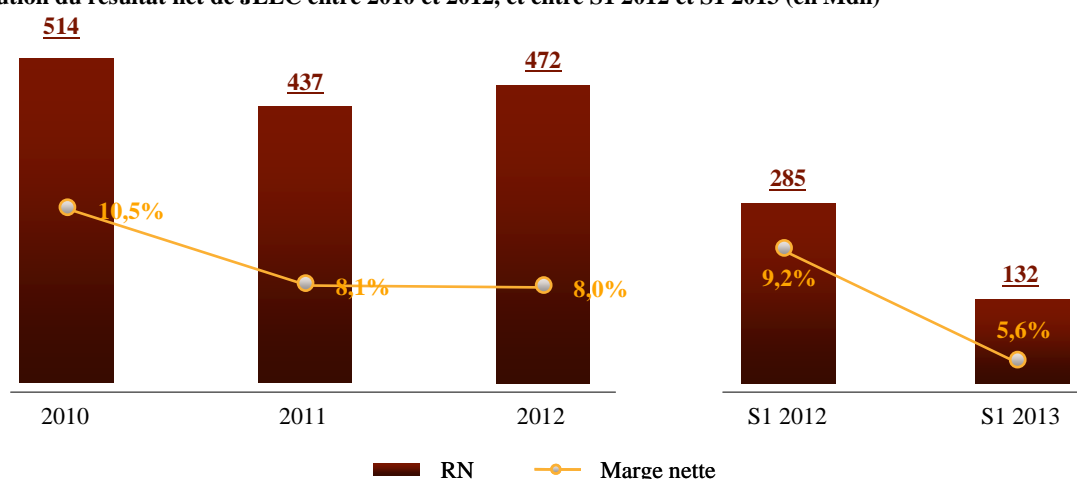
En 2012, le résultat net marque une amélioration de 8,0%, s'élevant ainsi à 472 Mdh (contre 437 Mdh). Sa progression résulte notamment de celle du résultat courant qui marque une hausse de 17,1%, se chiffrant à 698 Mdh en 2012 (vs 596 Mdh en 2011). La marge nette affiche une légère baisse au titre de l'exercice pour s'élever à 8,0%.

Evolution du résultat net entre S1 2012 et S1 2013

Entre S1 2012 et S1 2013, le résultat net de JLEC est en baisse de 53,6% à 132 Mdh, ramenant la marge nette à 5,63% à juin 2013 (contre 9,19% à juin 2012). Cette évolution est liée à la dégradation du résultat d'exploitation de 41,0% à 356 Mdh au premier semestre 2013.

L'évolution graphique du résultat net, sur la période 2010–S1 2013, se présente comme suit :

Evolution du résultat net de JLEC entre 2010 et 2012, et entre S1 2012 et S1 2013 (en Mdh)



Source : JLEC

I.1.8. Autofinancement

Le tableau d'autofinancement de JLEC sur la période 2010–S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2012	S1 2013	Var. S1 13/12
Résultat net de l'exercice	514	437	472	-15,0%	8,0%	285	132	-53,6%
Dotations d'exploitation	600	636	653	6,1%	2,6%	316	314	-0,6%
Dotations financières	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Dotations non courantes	371	67	14	-82,0%	-79,3%	42	14	-65,5%
Reprises d'exploitation	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Reprises financières	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Reprises non courantes	334	371	67	10,8%	-82,0%	67	14	-79,3%
Produits des cessions d'immobilisations	0	9	1	>100,0%	-89,8%	0	0	Ns
V.N.A. des immobilisations cédées	0	6	0	>100,0%	-97,0%	0	0	Ns
Capacité d'autofinancement (1)	1 150	767	1 072	-33,3%	39,6%	576	446	-22,5%
Distributions de bénéfices (2)	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Autofinancement (1) - (2)	1 150	767	1 072	-33,3%	39,6%	576	446	-22,5%

Source : JLEC

Evolution de l'autofinancement entre 2010 et 2011

En 2011, l'autofinancement de JLEC enregistre une baisse de 33,3% pour s'établir à 767 Mdh vs 1 150 Mdh en 2010. Cette diminution s'explique par :

- la baisse du résultat net de l'exercice 2011 à 437 Mdh, contre 514 Mdh au titre de l'exercice précédent ;
- le repli des dotations non courantes de 82,0%, à 67 Mdh en 2011 vs 371 Mdh en 2010.

Evolution de l'autofinancement entre 2011 et 2012

Au terme de l'exercice 2012, l'autofinancement affiche une hausse de 39,6%, s'établissant ainsi à 1 072 Mdh, grâce notamment à la progression du résultat net de l'exercice (+8,0% à 472 Mdh en 2012) et la baisse des reprises non courantes (-82,0% à 67 Mdh en 2012 vs 371 Mdh au titre de l'année précédente).

Evolution de l'autofinancement entre S1 2012 et S1 2013

Au terme du premier semestre 2013, l'autofinancement de JLEC s'affiche en baisse de 22,5% pour s'établir à 446 Mdh (contre 576 Mdh à juin 2012), principalement sous l'effet du repli du résultat net (-53,6% à 132 Mdh).

I.2. ANALYSE DU BILAN SOCIAL DE JLEC

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan de JLEC sur les exercices 2010, 2011, 2012 et sur le premier semestre 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/ S1 13
ACTIF							
Actif immobilisé	7 962	8 417	7 937	5,7%	-5,7%	7 689	-3,1%
Immobilisations en non valeurs	354	318	254	-10,1%	-20,2%	212	-16,6%
Immobilisations incorporelles	7 130	6 705	6 277	-6,0%	-6,4%	6 064	-3,4%
Immobilisations corporelles	155	174	191	12,1%	9,7%	200	4,8%
Immobilisations financières	323	1 219	1 215	>100,0%	-0,3%	1 213	-0,2%
Ecart de conversion - Actif	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Actif circulant	2 407	2 867	2 856	19,1%	-0,4%	2 701	-5,4%
Stocks	967	1 173	1 196	21,3%	1,9%	1 005	-15,9%
Créances de l'actif circulant	1 432	1 681	1 654	17,4%	-1,6%	1 689	2,1%
Ecart de conversion - Actif (éléments circulants)	7	12	6	66,2%	-53,7%	7	14,8%
Trésorerie - Actif³⁸	1 598	744	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%
dont titres et valeurs de placement	1 324	723	812	-45,4%	12,3%	679	-16,4%
Total ACTIF	11 966	12 027	11 657	0,5%	-3,1%	11 097	-4,8%
PASSIF							
Financement permanent	10 744	10 479	10 153	-2,5%	-3,1%	10 087	-0,7%
Capitaux propres	3 549	3 986	4 458	12,3%	11,8%	4 590	3,0%
Capitaux propres assimilés	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Dettes de financement	6 824	6 426	5 681	-5,8%	-11,6%	5 482	-3,5%
Provisions durables pour risques et charges	371	67	14	-82,0%	-79,3%	14	4,2%
Ecart de conversion - Passif	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Dettes du passif circulant	1 211	1 525	1 492	25,9%	-2,1%	1 006	-32,6%
Autres provisions pour risques et charges	7	14	3	85,7%	-81,7%	2	-3,0%
Ecart de conversion - Passif (éléments circulants)	2	10	9	>100,0%	-11,8%	1	-85,1%
Trésorerie - Passif	2	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
Total PASSIF	11 966	12 027	11 657	0,5%	-3,1%	11 097	-4,8%

Source : JLEC

³⁸ Les titres et valeurs de placement sont pris en compte dans le calcul de la trésorerie actif compte tenu de leur caractère liquide

I.2.1. Actif immobilisé

Le tableau ci-après présente l'évolution de l'actif immobilisé des trois derniers exercices et du premier semestre de l'année 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/S1 13
Immobilisations en non valeurs	354	318	254	-10,1%	-20,2%	212	-16,6%
<i>Frais préliminaires</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	354	318	254	-10,1%	-20,2%	212	-16,6%
<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Immobilisations incorporelles	7 130	6 705	6 277	-6,0%	-6,4%	6 064	-3,4%
<i>Immobilisations en recherche et développement</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
<i>Brevets, marques, droits et valeurs similaires</i>	6 747	6 345	5 937	-6,0%	-6,4%	5 735	-3,4%
<i>Fonds commercial</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	383	360	337	-6,0%	-6,4%	326	-3,4%
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	0	0	3	Ns	Ns	3	0,0%
Immobilisations corporelles	155	174	191	12,1%	9,7%	200	4,8%
<i>Terrains</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
<i>Constructions</i>	3	1	1	-74,4%	-6,0%	1	-3,2%
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	93	72	67	-22,6%	-7,5%	62	-6,9%
<i>Matériel de transport</i>	1	1	1	47,1%	-23,7%	1	4,6%
<i>Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers</i>	33	61	61	83,6%	0,5%	74	20,5%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	0	0	0	0,0%	>100,0%	0	-18,6%
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	25	39	61	55,8%	57,1%	62	2,0%
Immobilisations financières	323	1 219	1 215	>100,0%	-0,3%	1 213	-0,2%
<i>Prêts immobilisés</i>	22	19	15	-17,1%	-19,6%	13	-12,4%
<i>Autres créances financières</i>	0	0	0	0,0%	0,0%	0	0,0%
<i>Titres de participation</i>	300	1 200	1 200	>100,0%	0,0%	1 200	0,0%
<i>Autres titres immobilisés</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Ecart de conversion - Actif	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
<i>Diminution des créances immobilisées</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
<i>Augmentation des dettes de financement</i>	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Total actif immobilisé	7 962	8 417	7 937	5,7%	-5,7%	7 689	-3,1%

Source : JLEC

Le modèle économique de JLEC étant basé sur celui d'un BOT, les Unités 1 à 4 de la Centrale ainsi que ses installations sont inscrites au bilan de l'ONEE. En contrepartie, JLEC dispose d'un droit de jouissance (inscrit au poste « Brevets, marques, droits et valeurs similaires ») amortissable sur la durée du PPA (*i.e.* sur 30 ans, jusqu'en 2027).

Evolution de l'actif immobilisé entre 2010 et 2011

A fin 2011, l'actif immobilisé de JLEC s'élève à 8 417 Mdh, en augmentation de 5,7%. Cette évolution tient à la combinaison de plusieurs éléments :

- la hausse des immobilisations financières, s'expliquant principalement par l'augmentation des titres de participation à 1 200 Mdh en 2011 vs 300 Mdh en 2010, suite aux augmentations de capital de JLEC 5&6 réalisées en 2011 (+900 Mdh) ;

- la hausse des immobilisations corporelles à 174 Mdh en 2011 vs 155 Mdh en 2010 (+12,1%), attribuable à l'augmentation du poste Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers (variation de +83,6% liée à 39 Mdh en aménagements et agencements divers) ainsi que celui des immobilisations corporelles en cours (hausse de 55,8% attribuable au déploiement de la nouvelle solution progicielle Oracle EBS).

Les immobilisations incorporelles, représentant près de 80% de l'actif immobilisé en 2011, sont en baisse sur l'exercice : elles passent ainsi de 7 130 Mdh en 2010 à 6 705 Mdh, essentiellement suite à :

- la baisse du poste Brevets, marques, droits et valeurs similaires, qui affiche un montant de 6 345 Mdh à fin 2011 contre 6 747 Mdh en 2010 (soit -6,0% en variation annuelle). Cette baisse s'explique notamment par l'amortissement du droit de jouissance de JLEC sur les Unités 1 à 4 ;
- la diminution des autres immobilisations incorporelles, qui passent de 383 Mdh en 2010 à 360 Mdh en 2011, du fait de l'amortissement des frais de développement du projet des Unités 3 et 4.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2011 et 2012

Au titre de l'exercice 2012, l'actif immobilisé s'inscrit en baisse de 5,7% pour s'établir à 7 937 Mdh (vs 8 417 Mdh à fin 2011), suite à :

- la baisse des immobilisations incorporelles, et plus spécifiquement du poste Brevets, marques, droits et valeurs similaires qui décroît de 6,4% en 2012 pour s'établir à 5 937 Mdh ;
- le repli des immobilisations en non valeurs, notamment des charges à répartir sur plusieurs exercices (-20,2% à 254 Mdh) qui incluent, entre autres, le coût des révisions mineures et majeures des unités ;
- la baisse des prêts immobilisés, composés des prêts accordés aux salariés qui passent de 19 Mdh en 2011 à 15 Mdh en 2012 (soit -19,6%)

Les immobilisations incorporelles en cours se chiffrent à 3 Mdh et sont relatives au droit de jouissance des installations communes payé à l'ONEE.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2012 et S1 2013

Au 30 juin 2013, l'actif immobilisé marque une diminution de 3,1% pour se chiffrer à 7 689 Mdh (contre 7 937 Mdh à fin 2012), sous l'effet conjugué de :

- la baisse de 3,4% des immobilisations incorporelles à 6 064 Mdh du fait notamment de l'amortissement du droit de jouissance sur les Unités 1 à 4 ;
- le repli de 16,6% des charges à répartir sur plusieurs exercices à 212 Mdh.

I.2.2. Actif circulant (hors TVP)

Le tableau suivant présente l'évolution des différents postes de l'actif circulant (hors titres et valeurs de placement) sur la période 2010–S1 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/ S1 13
Stocks	967	1 173	1 196	21,3%	1,9%	1 005	-15,9%
Créances de l'actif circulant	1 432	1 681	1 654	17,4%	-1,6%	1 689	2,1%
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	15	14	5	-1,7%	-65,6%	13	>100,0%
Clients et comptes rattachés	1 045	1 117	1 064	6,9%	-4,8%	1 171	10,1%
Personnel	1	1	1	53,2%	-17,6%	1	18,1%
Etat	368	547	580	48,5%	6,1%	501	-13,6%
Comptes d'associés	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Autres débiteurs	0	0	0	Ns	-49,3%	0	0,0%
Comptes de régularisation actif	3	1	4	-63,0%	>100,0%	3	-32,2%
Ecarts de conversion - Actif (éléments circulants)	7	12	6	66,2%	-53,7%	7	14,8%
Total actif circulant	2 407	2 867	2 856	19,1%	-0,4%	2 701	-5,4%

Source : JLEC

Le tableau ci-dessous illustre les délais de paiement clients en jours de chiffre d'affaires entre 2010 et 2012 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Clients et comptes rattachés (nets des avances)	948	998	949	5,2%	-4,8%
Chiffre d'affaires TTC ³⁹	5 580	6 181	6 707	10,8%	8,5%
Ratio de rotation en jours de CA	62	59	52	-3 jours	-7 jours

Source : JLEC

Les délais de rotation des stocks de JLEC sur les trois derniers exercices se présentent comme suit :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Stocks	967	1 173	1 196	21,3%	1,9%
Achats consommés de matières et de fournitures TTC ⁴⁰	3 646	4 239	4 782	16,3%	12,8%
Ratio de rotation des stocks en jours d'achats consommés	97	101	91	+4 jours	-10 jours

Source : JLEC

Evolution de l'actif circulant entre 2010 et 2011

L'actif circulant de JLEC enregistre une progression de 19,1% en 2011 pour s'établir à 2 867 Mdh (vs 2 407 Mdh en 2010), une évolution principalement attribuable à :

- une augmentation de 21,3% des stocks, composés exclusivement de matières et fournitures consommables, pour un montant de 1 173 Mdh à fin 2011 (vs 967 Mdh à fin 2010). Cette croissance est liée à celle des stocks de matières premières (s'expliquant par l'augmentation du cours du charbon sur le marché international), dont le montant net passe de 379 Mdh à fin 2010 à 568 Mdh à fin 2011 ;

³⁹ Sur la base d'un taux de TVA de 14%

⁴⁰ Sur la base d'un taux de TVA de 20%

- une progression des créances clients et comptes rattachés, qui s'établissent à 1 117 Mdh en 2011 contre 1 045 Mdh en 2010 (+6,9%), du fait que les factures de novembre et décembre 2011 sont supérieures à celles de novembre et décembre 2010 ;
- une augmentation des créances Etat qui s'élèvent à 547 Mdh en 2011 contre 368 Mdh au titre de l'exercice précédent. Cette augmentation est essentiellement liée à la combinaison des éléments suivants :
 - ✓ en 2010, les acomptes sur IS s'élèvent à 84 Mdh, la TVA récupérable à 106 Mdh et le crédit de TVA s'établit à 173 Mdh ;
 - ✓ en 2011, les acomptes sur IS s'élèvent à 196 Mdh, la TVA récupérable à 147 Mdh et le crédit de TVA s'établit à 203 Mdh.

En 2011, le ratio de rotation de créances clients s'établit à 59 jours du chiffre d'affaires, en repli de 3 jours environ. Quant au ratio de rotation de stocks, il passe de 97 jours en 2010 à 101 jours en 2011, soit une augmentation de 4 jours.

Evolution de l'actif circulant entre 2011 et 2012

Au terme de l'année 2012, l'actif circulant accuse une légère baisse de 0,4%, passant ainsi à un total de 2 856 Mdh (vs un montant de 2 867 Mdh enregistré l'exercice précédent), suite à la diminution des créances clients et comptes rattachés (-4,8% à 1 064 Mdh, du fait que la disponibilité à fin 2012 était inférieure à celle de fin 2011) et malgré la croissance des stocks (+1,9% à 1 196 Mdh, suite à la hausse du stock de charbon d'environ 30 Mdh) et du poste Etat (+6,1% à 580 Mdh, notamment avec l'augmentation du crédit TVA qui passe de 204 Mdh à 295 Mdh) au cours de l'exercice.

En 2012, les créances clients et comptes rattachés représentent environ 52 jours du chiffre d'affaires, soit près de 7 jours de moins que l'exercice précédent. Le ratio de rotation des stocks en 2012 affiche pour sa part une baisse d'environ 10 jours, pour s'établir à 91 jours.

Evolution de l'actif circulant entre 2012 et S1 2013

A fin juin 2013, l'actif circulant enregistre une baisse de 5,4%, s'établissant ainsi à 2 701 Mdh, sous l'effet des éléments suivants :

- le repli des stocks de matières et fournitures consommables à 1 005 Mdh à juin 2013 (vs 1 196 Mdh à fin 2012), découlant essentiellement de la baisse du stock de charbon, sous l'impact de la fermeture du port pendant le mois de juin 2013 (pour la réhabilitation du convoyeur principal d'alimentation du parc à charbon) ;
- la baisse de 13,6% du poste Etat qui se chiffre à 501 Mdh (vs 580 Mdh à fin 2012), du fait de la hausse du crédit TVA à facturer à 364 Mdh en juin 2013 vs 295 Mdh en décembre 2012 ;
- la variation des créances clients et comptes rattachés, qui affichent un montant de 1 171 Mdh à juin 2013 contre 1 064 Mdh à fin 2012, soit une hausse de 10,1%, liée à l'amélioration de la disponibilité des mois de mai 2013 (93,77%) et juin 2013 (94,10%) par rapport aux mois de novembre 2012 (73,36%, du fait de la révision mineure de l'Unité 1) et décembre 2012 (87,72%).

I.2.3. Capitaux propres

Le tableau ci-après détaille l'évolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/ S1 13
Capital social	2 024	2 024	2 024	0,0%	0,0%	2 024	0,0%
moins: actionnaires, capital souscrit non appelé	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Ecart de réévaluation	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Réserve légale	202	202	202	0,0%	0,0%	202	0,0%
Autres réserves	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Report à nouveau	809	1 323	1 759	63,6%	33,0%	2 232	26,9%
Résultats nets en instance d'affectation	0	0	1	Ns	Ns	0	-100,0%
Résultat net de l'exercice	514	437	472	-15,0%	8,0%	132	-72,0%
Total capitaux propres	3 549	3 986	4 458	12,3%	11,8%	4 590	3,0%

Source : JLEC

Evolution des capitaux propres entre 2010 et 2011

A fin 2011, les capitaux propres enregistrent une croissance de 12,3%, passant de 3 549 Mdh en 2010 à 3 986 Mdh en 2011, grâce à l'affectation en report à nouveau du résultat net de 2010 (514 Mdh).

Evolution des capitaux propres entre 2011 et 2012

Au titre de l'exercice 2012, les capitaux propres affichent une hausse de 11,8% et s'élèvent à 4 458 Mdh, suite à la croissance du résultat net de l'exercice à 472 Mdh (+8,0% par rapport à 2011), et à l'augmentation du report à nouveau qui passe de 1 323 Mdh en 2011 à 1 759 Mdh en 2012.

Evolution des capitaux propres entre 2012 et S1 2013

Au terme du premier semestre 2013, les capitaux propres sont en augmentation de 3,0% et s'affichent à 4 590 Mdh, grâce à la progression du report à nouveau (+26,9% à 2 232 Mdh à juin 2013).

I.2.4. Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement financier net des trois derniers exercices et au premier semestre 2013 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/ S1 13
Dettes de financement	6 824	6 426	5 681	-5,8%	-11,6%	5 482	-3,5%
Trésorerie - Actif	1 598	744	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%
<i>dont titres et valeurs de placement</i>	<i>1 324</i>	<i>723</i>	<i>812</i>	<i>-45,4%</i>	<i>12,3%</i>	<i>679</i>	<i>-16,4%</i>
Trésorerie - Passif	2	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
Endettement financier net	5 229	5 682	4 817	8,7%	-15,2%	4 775	-0,9%

Source : JLEC

Le détail des dettes de financement de JLEC sur les trois derniers exercices est présenté dans le tableau suivant :

Nature du prêt	Date de levée	Montant total (Mdh)	Objet	Taux	Mode de remboursement	Encours (Mdh)			
						déc.-10	déc.-11	déc.-12	juin-13
Crédit intragroupe (TGIC IV)	2008	576	Faire face au BFR suite à l'augmentation des prix du charbon sur le marché international	6,00%	In fine	346	346	0	0
Crédit bancaire - Tranche A	2009	5 500	Refinancement de la dette intragroupe	6,39%*	Amortissement linéaire	5 045	4 734	4 424	4 269
Crédit bancaire - Tranche B	2009	1 500		5,80%*	Amortissement linéaire	1 434	1 346	1 257	1 213
Encours total des dettes de financement à fin d'exercice						6 824	6 426	5 681	5 482

Source : JLEC

* Taux variable en vigueur au 30 juin 2013

Evolution de l'endettement financier net entre 2010 et 2011

A fin 2011, la Société affiche un endettement financier net positif d'un montant de 5 682 Mdh ; son augmentation de 8,7% sur l'exercice 2011 s'explique par la baisse de la trésorerie Actif, en particulier les titres et valeurs de placement qui passent de 1 324 Mdh en 2010 à 723 Mdh en 2011 (-45,4%). La diminution de la trésorerie en 2011 s'explique en grande partie par l'augmentation de capital de JLEC 5&6 (900 Mdh) et par le paiement du redressement lié au contrôle fiscal.

Evolution de l'endettement financier net entre 2011 et 2012

En 2012, l'endettement financier net marque une baisse de 15,2% et s'établit à 4 817 Mdh (vs 5 682 Mdh), grâce à l'effet conjugué de :

- la baisse des dettes de financement (-11,6% à 5 681 Mdh en 2012), notamment suite au remboursement d'un montant de 346 Mdh sur la dette intragroupe contractée auprès de TAQA Generation Investment Company IV ;
- la hausse de la trésorerie Actif à 865 Mdh en 2012 contre 744 Mdh en 2011 (équivalant à +16,2% en variation annuelle), principalement du fait de l'investissement réalisé en 2011 pour le projet des Unités 5 et 6 (cf. analyse du tableau de flux de JLEC).

Evolution de l'endettement financier net entre 2012 et S1 2013

A fin juin 2013, l'endettement financier net de JLEC s'élève à 4 775 Mdh, vs 4 817 Mdh à fin 2012, soit une variation de -0,9%, principalement due à l'amortissement des dettes de financement qui baissent de 3,5%, passant ainsi à 5 482 Mdh au premier semestre 2013.

I.2.5. Provisions durables pour risques et charges

L'évolution des provisions durables pour risques et charges sur la période 2010-S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/S1 13
Provisions pour risques	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Provisions pour charges	371	67	14	-82,0%	-79,3%	14	4,2%
Provisions durables pour risques et charges	371	67	14	-82,0%	-79,3%	14	4,2%

Source : JLEC

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2010 et 2011

En 2011, les provisions pour risques et charges marquent un recul significatif de 82,0%, passant à 67 Mdh (contre 371 Mdh en 2010), suite à la reprise de la provision pour risque liée au contrôle fiscal, consécutive au dénouement du contentieux.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2011 et 2012

Au titre de l'année 2012, les provisions pour risques et charges baissent de 79,3% pour se chiffrer à 14 Mdh, suite à la reprise de la provision pour engagements de retraite pour 63,5 Mdh, ventilée comme suit :

- reprise d'un montant de 26,7 Mdh au titre du complément du ticket d'entrée versé au RCAR dans le cadre de l'externalisation de la gestion du régime de retraite du personnel statutaire de JLEC ;
- reprise d'un montant de 26 Mdh au titre de la couverture maladie suite au transfert de l'assurance maladie de JLEC d'une compagnie d'assurance privée à la CMIM à compter du 1^{er} octobre 2012 ;
- reprise du montant des engagements sociaux au 31 décembre 2011 relatifs à la subvention d'électricité accordée au personnel de JLEC, pour 10,8 Mdh.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2012 et S1 2013

Au terme du premier semestre 2013, les provisions pour risques et charges ne marquent qu'une légère variation (+4,2%) à 14 Mdh. Les provisions sont liées aux engagements sociaux relatifs à la subvention des frais d'électricité.

I.2.6. Passif circulant

L'évolution du passif circulant sur les trois derniers exercices et au 30 juin 2013 se présente comme suit :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/ S1 13
Dettes du passif circulant	1 211	1 525	1 492	25,9%	-2,1%	1 006	-32,6%
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	645	854	735	32,5%	-14,0%	333	-54,7%
<i>Clients créditeurs, avances et acomptes</i>	97	120	115	23,0%	-4,0%	85	-26,2%
<i>Personnel</i>	20	26	24	29,3%	-7,7%	16	-34,9%
<i>Organismes sociaux</i>	5	6	7	13,6%	7,2%	8	18,3%
<i>Etat</i>	295	316	330	7,1%	4,4%	206	-37,5%
<i>Comptes d'associés</i>	0	0	0	0,0%	0,1%	0	0,0%
<i>Autres créanciers</i>	142	198	277	39,6%	40,3%	357	28,8%
<i>Comptes de régularisation passif</i>	6	4	5	-28,3%	2,7%	2	-56,3%
Autres provisions pour risques et charges	7	14	3	85,7%	-81,7%	2	-3,0%
Ecart de conversion - Passif (éléments circulants)	2	10	9	>100,0%	-11,8%	1	-85,1%
Total passif circulant	1 220	1 549	1 504	26,9%	-2,9%	1 010	-32,8%

Source : JLEC

Les délais de paiement fournisseurs de JLEC sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (nettes des avances)	630	840	730	33,3%	-13,1%
Achats consommés et charges externes TTC ⁴¹	3 870	4 463	5 021	15,3%	12,5%
Ratio de rotation en j d'achats	59	69	53	+9 jours	-16 jours

Source : JLEC

Evolution du passif circulant entre 2010 et 2011

Le passif circulant totalise un montant de 1 549 Mdh à fin 2011, en croissance de 26,9% par rapport à l'exercice antérieur, du fait de plusieurs facteurs :

- la hausse des dettes fournisseurs et comptes rattachés qui passent de 645 Mdh en 2010 à 854 Mdh en 2011 (+32,5% en variation annuelle). Cette hausse s'explique par l'augmentation des cours de charbon au 4^e trimestre 2011 ;
- l'augmentation du poste Etat qui enregistre une hausse de 7,1% pour arriver à 316 Mdh en 2011, provenant principalement de la dette IS qui passe de 163 Mdh en 2010 à 181 Mdh en 2011 (principalement du fait de l'expiration en février 2011 de l'exonération quinquennale en matière d'IS de 50% relative à l'Unité 4) ;
- la hausse du poste Autres créanciers (+39,6% à 198 Mdh en 2011). Ce poste concerne en l'occurrence l'avance sur crédit de TVA à facturer à l'ONEE conformément à l'article 8.11.1 du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique, stipulant que tout crédit de TVA dégagé pendant une période de 6 mois successifs doit être facturé à l'ONEE ;
- la progression de 23,0% du poste Client créditeurs, avances et acomptes, affichant un montant de 120 Mdh en 2011 (vs 97 Mdh en 2010), et incluant notamment les rabais accordés à l'ONEE.

Le ratio de rotation des dettes fournisseurs en jours d'achat passe à 69 jours en 2011 contre 59 jours en 2010, notamment à cause de la hausse des dettes fournisseurs (+33,3%).

Evolution du passif circulant entre 2011 et 2012

Au terme de l'exercice 2012, le passif circulant de JLEC s'inscrit en baisse de 2,9% pour se chiffrer à 1 504 Mdh, essentiellement du fait du recul du poste fournisseurs et comptes rattachés dont le total diminue à 735 Mdh en 2012 (soit -14,0% en variation annuelle du fait de la réalisation de la révision majeure de l'Unité 2 à fin 2011), et du poste Personnel qui passe de 26 Mdh en 2011 à 24 Mdh en 2012 (suite à la baisse des primes d'intéressement).

Par ailleurs, le poste Autres créanciers affiche une progression de 40,3%, s'établissant ainsi à 277 Mdh à fin 2012 (liée à l'avance de TVA à facturer à l'ONEE).

Le ratio de rotation des dettes fournisseurs en jours d'achat s'inscrit pour sa part en baisse, passant de 69 jours en 2011 à 53 jours en 2012, suite à la baisse des dettes fournisseurs (-13,1%).

Evolution du passif circulant entre 2012 et S1 2013

A l'issue du premier semestre 2013, le passif circulant est en recul de 32,8%, passant ainsi de 1 504 Mdh à fin 2012 à 1 010 Mdh à fin juin 2013, sous l'impact notamment des éléments suivants :

- le repli des dettes fournisseurs et comptes rattachés à 333 Mdh (contre 735 Mdh à fin 2012), dû à la fermeture du port pendant le mois de juin 2013, traduite par une baisse des dettes des fournisseurs de charbon ;
- la baisse de 26,2% des clients créditeurs, avances et acomptes à 85 Mdh, justifiée par la diminution du rabais à verser à l'ONEE suite à la baisse de la disponibilité du 2^e trimestre 2013

⁴¹ Sur la base d'un taux de TVA de 20%

par rapport à celle du 4^e trimestre 2012 (à cause de la révision mineure de l'Unité 2 en avril 2013) ;

- la diminution de 37,5% des dettes Etat à 206 Mdh, liée à la baisse de la dette au titre de l'IS (au 30 juin 2013, cette dette correspond à l'IS du premier semestre 2013, tandis qu'au 31 décembre 2012, la dette concerne l'exercice 2012).

La hausse du poste Autres créanciers (qui passe d'un montant de 277 Mdh à fin 2012 à 357 Mdh à fin juin 2013) s'explique notamment par l'augmentation des avances de TVA à facturer à l'ONEE.

I.2.7. Trésorerie (incluant les TVP)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la trésorerie de JLEC sur la période 2010-2012 :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/ S1 13
Trésorerie - Actif	1 598	744	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%
Chèques et valeurs à encaisser	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Banques, TG et CP	274	21	52	-92,5%	>100,0%	28	-46,5%
Caisse, régies d'avance et accreditifs	0	0	0	-8,2%	30,1%	0	-26,2%
Titres et valeurs de placement	1 324	723	812	-45,4%	12,3%	679	-16,4%
Trésorerie - Passif	2	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
Crédits d'escompte	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Crédits de trésorerie	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Banques (soldes créditeurs)	2	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
Trésorerie nette	1 595	744	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%

Source : JLEC

Evolution de la trésorerie nette entre 2010 et 2011

A fin 2011, la trésorerie nette affiche un solde positif de 744 Mdh, en baisse toutefois de 53,4% par rapport à l'exercice précédent, impacté par :

- le repli de 45,4% des titres et valeurs de placement qui s'établissent à 723 Mdh ;
- le recul de 92,5% des disponibilités bancaires à 21 Mdh en 2011 vs 274 Mdh en 2010.

Evolution de la trésorerie nette entre 2011 et 2012

En 2012, la trésorerie nette affiche une évolution positive de 16,2%, totalisant un montant de 865 Mdh au titre de l'exercice, grâce à :

- l'amélioration du montant des disponibilités en banques, à 52 Mdh (vs 21 Mdh en 2011) ;
- la progression des titres et valeurs de placement à 812 Mdh, soit une augmentation de près de 89 Mdh en 2012.

Evolution de la trésorerie nette entre 2012 et S1 2013

Au terme du premier semestre 2013, la trésorerie nette de JLEC s'élève à 707 Mdh, soit une variation de -18,3% par rapport à l'exercice 2012. Cette évolution est imputable à :

- la diminution des disponibilités bancaires au cours du semestre écoulé (-46,5%) à 28 Mdh (vs 52 Mdh en 2012) ;
- la baisse des titres et valeurs de placement, à 679 Mdh (-16,4%) contre 812 Mdh à fin 2012.

I.2.8. Etude de l'équilibre financier

L'évolution de l'équilibre financier de JLEC sur la période 2010–S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	S1 2013	Var. FY12/ S1 13
Financement permanent	10 744	10 479	10 153	-2,5%	-3,1%	10 087	-0,7%
Actif immobilisé	7 962	8 417	7 937	5,7%	-5,7%	7 689	-3,1%
Fonds de roulement (FR)	2 782	2 062	2 217	-25,9%	7,5%	2 398	8,2%
Actif circulant (hors TVP)	2 407	2 867	2 856	19,1%	-0,4%	2 701	-5,4%
Passif circulant	1 220	1 549	1 504	26,9%	-2,9%	1 010	-32,8%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	1 187	1 318	1 352	11,1%	2,6%	1 691	25,1%
FR/ BFR	2,3 x	1,6 x	1,6 x	-33,3%	4,8%	1,4 x	-13,5%
Trésorerie nette	1 595	744	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%

Source : JLEC

Evolution de l'équilibre financier entre 2010 et 2011

Au terme de l'exercice 2011, le fonds de roulement ressort à 2 062 Mdh, en baisse de 25,9% par rapport à son niveau de 2010. Cette évolution est due à la diminution de 2,5% du financement permanent à 10 479 Mdh face à l'augmentation de l'actif immobilisé qui passe de 7 962 Mdh en 2010 à 8 417 Mdh en 2011, soit une hausse de 5,7%.

Le besoin en fonds de roulement s'établit à 1 318 Mdh en 2011 contre 1 187 Mdh en 2010. Cette évolution trouve son origine dans l'augmentation de l'actif circulant à 2 867 Mdh en 2011 qui contrebalance la progression du passif circulant à 1 549 Mdh.

Evolution de l'équilibre financier entre 2011 et 2012

Le fonds de roulement enregistre une progression de 7,5% pour s'établir à 2 217 Mdh en 2012 contre 2 062 Mdh en 2011 en raison de la baisse de l'actif immobilisé à 7 937 Mdh de plus grande ampleur que la baisse du financement permanent à 10 153 Mdh en 2012.

Pour sa part, le besoin en fonds de roulement progresse à 1 352 Mdh et est financé à hauteur de 164% par le fonds de roulement.

Evolution de l'équilibre financier entre 2012 et S1 2013

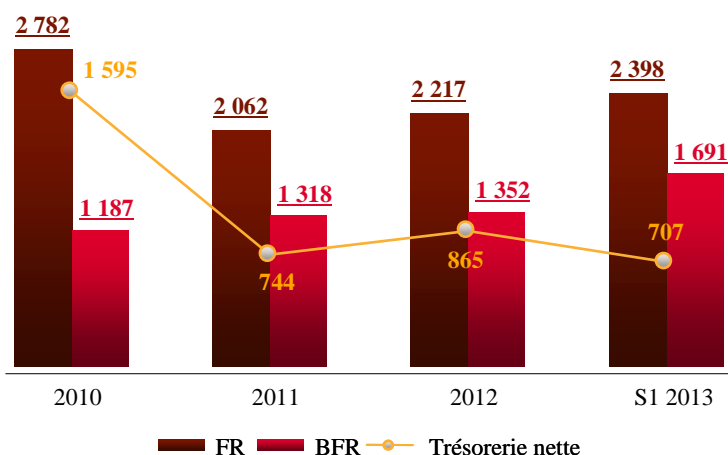
Le fonds de roulement affiche une hausse de 8,2% sur le premier semestre 2013, passant ainsi de 2 217 Mdh à fin 2012 à 2 398 Mdh à fin juin 2013, impacté par une baisse de l'actif immobilisé (-248 Mdh) plus importante que celle du financement permanent (-67 Mdh) sur la période concernée.

Parallèlement, le BFR affiche une progression de l'ordre de 25,1% pour atteindre 1 691 Mdh à juin 2013, sous l'effet d'un repli du passif circulant (-494 Mdh) venant contrebalancer la diminution de l'actif circulant (-155 Mdh).

En conséquence, le ratio FR/ BFR baisse de 1,6x en 2012 à 1,4x en juin 2013.

L'évolution graphique du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette sur la période 2010–S1 2013, se présente comme suit :

Evolution du FR, du BFR et de la trésorerie nette de JLEC sur 2010–S1 2013 (en Mdh)



Source : JLEC

I.2.9. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière de JLEC a évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
Résultat net (1)	514	437	472	-15,0%	8,0%
Fonds propres (2)	3 549	3 986	4 458	12,3%	11,8%
Total bilan (3)	11 966	12 027	11 657	0,5%	-3,1%
Return On Equity (ROE) (1)/(2)	14,5%	11,0%	10,6%	-352 pbs	-37 pbs
Return On Assets (ROA) (1)/(3)	4,3%	3,6%	4,1%	-66 pbs	42 pbs

Source : JLEC

Evolution de la rentabilité entre 2010 et 2011

Au titre de l'exercice 2011, le ROE s'établit à 11,0%, en baisse de 352 pbs par rapport à 2010 en raison d'une baisse du résultat net (-15,0%). Le ROA enregistre également un repli de 66 pbs pour s'établir à 3,6% en 2011.

Evolution de la rentabilité entre 2011 et 2012

En 2012, le ROE de JLEC enregistre un recul de 37 pbs et ressort à 10,6% contre 11,0% en 2011 en raison d'une progression plus importante des fonds propres (+11,8% à 4 458 Mdh) par rapport au résultat net (+8,0% à 472 Mdh) au titre de l'exercice. Le ROA de 2012 est quant à lui en progression de 42 pbs et s'établit à 4,1%.

I.3. ANALYSE DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES DE JLEC

Le tableau des emplois et ressources de JLEC sur les exercices 2010 à 2012 se présente comme suit :

En Mdh	2010	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11
I. Ressources stables de l'exercice					
Autofinancement	1 150	767	1 072	-33,3%	39,6%
<i>Capacité d'autofinancement</i>	1 150	767	1 072	-33,3%	39,6%
<i>Distribution de bénéfices</i>					
Cessions et réductions d'immobilisations	4	12	5	>100,0%	-63,1%
<i>Cessions d'immobilisations incorporelles</i>					
<i>Cessions d'immobilisations corporelles</i>	0	9	1	>100,0%	-89,8%
<i>Cessions d'immobilisations financières</i>					
<i>Récupérations sur créances immobilisées</i>	4	4	4	-8,3%	-3,9%
Augmentation des capitaux propres et assimilés	0	0	0	Ns	Ns
<i>Augmentations de capital, apports</i>					
<i>Subvention d'investissement</i>					
Augmentation des dettes de financement (nettes de primes de remboursement)	3 000	0	0	-100,0%	Ns
Total des ressources stables	4 154	780	1 076	-81,2%	38,0%
II. Emplois stables de l'exercice					
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	345	1 028	56	>100,0%	-94,6%
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	1	4	0	>100,0%	-100,0%
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	44	124	56	>100,0%	-55,0%
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>	300	900	0	>100,0%	-100,0%
<i>Augmentation des créances immobilisées</i>					
Remboursement des capitaux propres					
Remboursement des dettes de financement	3 354	399	744	-88,1%	86,7%
Emplois en non valeurs	169	73	121	-56,6%	65,6%
Total des emplois stables	3 868	1 500	922	-61,2%	-38,6%
III. Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	65	-469	123	Ns	Ns
IV. Variation de la trésorerie*	221	-251	32	Ns	Ns
Total général	4 154	1 500	1 076	-63,9%	-28,3%

Source : JLEC

* Hors titres et valeurs de placement

Evolution des emplois et ressources entre 2010 et 2011

La capacité d'autofinancement s'établit à 767 Mdh en 2011 marquant une baisse de 33,3% par rapport à l'exercice précédent.

Les ressources stables sont en net recul et s'établissent à 780 Mdh en 2011 vs 4 154 Mdh en 2010. Leur évolution s'explique par l'absence de levée de dette de financement en 2011, contrairement à l'année précédente où l'augmentation des dettes de financement s'est chiffrée à 3 000 Mdh, correspondant au tirage du complément de la Tranche A de la dette (1,5 Mrds Dh) et de la Tranche B (1,5 Mrds Dh), conformément à l'avenant n°3 du Contrat de crédit. Ce tirage a servi au remboursement de la totalité de l'encours de la dette intragroupe libellée en dollars et en euros au nom de la société TAQA Generation Investment Company IV et d'une partie de la dette intragroupe libellée en dirhams au nom de la société TAQA Generation Investment Company IV.

Les emplois stables connaissent eux aussi une diminution, à 1 500 Mdh en 2011 (vs 3 868 Mdh en 2010), du fait de la baisse significative des remboursements de dette de financement (-88,1% à 399 Mdh), et malgré la hausse des acquisitions et augmentations d'immobilisations à 1 028 Mdh, liée essentiellement à l'augmentation de capital de JLEC 5&6 (les injections de capital de JLEC dans

JLEC 5&6 se reflètent au niveau des acquisitions d'immobilisations financières, qui passent ainsi de 300 Mdh en 2010 à 900 Mdh en 2011).

Evolution des emplois et ressources entre 2011 et 2012

L'autofinancement progresse en 2012 à 1 072 Mdh, en augmentation de 39,6%, permettant ainsi au total des ressources stables de s'inscrire en hausse de 38,0% à 1 076 Mdh.

Pour leur part, les emplois stables marquent une diminution et s'élèvent à 922 Mdh. Leur évolution en 2012 tient à celle des acquisitions et augmentations d'immobilisations qui passent de 1 028 Mdh en 2011 à seulement 56 Mdh en 2012.

II. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX DE JLEC 5&6

Avertissement : l'exercice comptable de JLEC 5&6 s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre.

La société ayant été créée en décembre 2010, les comptes disponibles concernent les exercices clos suivants :

- l'exercice allant du 22 décembre 2010 au 30 septembre 2011 (ci-après « l'exercice 2011 » ou « l'année 2011 ») ;
- l'exercice allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 (ci-après « l'exercice 2012 » ou « l'année 2012 »).

Pour les besoins de la consolidation du Groupe JLEC, des comptes intermédiaires de JLEC 5&6 ont été préparés pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 (ci-après « le premier semestre 2013 » ou « S1 2013 »). Les agrégats du compte de produits et charges de JLEC 5&6 pour cette période sont comparés à ceux de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tandis que les éléments du bilan sont comparés à la situation du bilan au 31 décembre 2012.

Les comptes sociaux annuels relatifs aux exercices 2011 et 2012 sont certifiés par le Commissaire aux Comptes.

Les comptes sociaux semestriels arrêtés au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 ont fait l'objet d'une revue limitée par le Commissaire aux Comptes.

II.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES SOCIAL DE JLEC 5&6

Le tableau suivant reprend les données historiques de l'état des soldes de gestion de JLEC 5&6 au 30 septembre 2011 et 2012, ainsi qu'au 30 juin 2012 et 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	juin-12	juin-13	Var. S1 13/12
Ventes de marchandises (en l'état)			Ns			Ns
Achats revendus de marchandises			Ns			Ns
Marge brute sur ventes en l'état (1)	0	0	Ns	0	0	Ns
Vente de biens et services			Ns			Ns
Chiffre d'Affaires	0	0	Ns	0	0	Ns
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			Ns			Ns
Variation de stocks de produits			Ns			Ns
Production (2)	0	0	Ns	0	0	Ns
Achats consommés de matières et fournitures	67	121	79,2%	0	33	>100,0%
Autres charges externes	3	22	>100,0%	8	32	>100,0%
Consommation de l'exercice (3)	70	143	>100,0%	8	65	>100,0%
Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3)	-70	-143	<-100,0%	-8	-65	<-100,0%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>
Impôts et taxes			Ns		1	Ns
Charges de personnel	2	10	>100,0%	4	10	>100,0%
Excédent Brut d'Exploitation	-72	-153	<-100,0%	-12	-77	<-100,0%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>
Autres produits d'exploitation	0	2	Ns	2	0	-100,0%
Reprise d'exploitation, transfert de charges	119	153	29,0%	11	73	>100,0%
Autres charges d'exploitation			Ns			Ns
Dotations d'exploitation	18	44	>100,0%	21	28	37,0%
Résultat d'exploitation	29	-42	Ns	-19	-33	-68,8%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>
Produits financiers	59	293	>100,0%	180	426	>100,0%
Charges financières	109	282	>100,0%	234	372	59,1%
Résultat financier	-50	11	Ns	-53	54	Ns
Résultat courant	-21	-30	-43,9%	-73	21	Ns
Produits non courants	0	0	Ns	0	0	Ns
Charges non courantes	0	0	Ns	0	0	-100,0%
Résultat non courant	0	0	Ns	0	0	-100,0%
Résultat avant impôt	-21	-30	-44,3%	-73	21	Ns
Impôt sur les sociétés	0	0	Ns	0	0	Ns
Résultat net	-21	-30	-44,3%	-73	21	Ns
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>

Source : JLEC

II.1.1. Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	juin-12	juin-13	Var. S1 13/12
Ventes de marchandises (en l'état)			Ns			Ns
Achats revendus de marchandises			Ns			Ns
Marge brute sur ventes en l'état (1)	0	0	Ns	0	0	Ns
Vente de biens et services			Ns			Ns
Chiffre d'Affaires	0	0	Ns	0	0	Ns
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			Ns			Ns
Variation de stocks de produits			Ns			Ns
Production (2)	0	0	Ns	0	0	Ns
Achats consommés de matières et fournitures	67	121	79,2%	0	33	>100,0%
Autres charges externes	3	22	>100,0%	8	32	>100,0%
Consommation de l'exercice (3)	70	143	>100,0%	8	65	>100,0%
Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3)	-70	-143	<-100,0%	-8	-65	<-100,0%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>

Source : JLEC

Le tableau suivant présente la répartition des achats consommés de matières et de fournitures sur les deux exercices clos 2011 et 2012 :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11
Achats de matières premières	0,0	0,0	Ns
Variation des stocks de matières premières			Ns
Achats de matériel et fournitures consommables et d'emballages	0,0	0,2	Ns
Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)			Ns
Achats non stockés de matières et de fournitures			Ns
Achats de travaux, études et prestations de services	67,4	120,6	78,9%
Total achats consommés de matières et fournitures	67,4	120,8	79,2%

Source : JLEC

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres charges externes sur les exercices 2011 et 2012 :

En Mdh	sept-11	en % du total	sept-12	en % du total	Var. 12/11
Locations et charges locatives		0,0%	0,5	2,2%	Ns
Entretien et réparations	0,0	0,0%	0,1	0,4%	>100,0%
Primes d'assurances		0,0%	0,0	0,0%	Ns
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise		0,0%		0,0%	Ns
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2,9	97,3%	19,2	86,2%	>100,0%
Redevances pour brevets, marques, droits...		0,0%		0,0%	Ns
Etudes, recherches et documentation		0,0%		0,0%	Ns
Transports		0,0%		0,0%	Ns
Déplacements, missions et réceptions	0,1	2,7%	1,9	8,6%	>100,0%
Reste du poste des autres charges externes		0,0%	0,6	2,5%	Ns
Total autres charges externes	2,9	100,0%	22,3	100,0%	>100,0%

Source : JLEC

Evolution de la valeur ajoutée entre 2011 et 2012

La société JLEC 5&6 n'ayant pas encore entamé la commercialisation d'électricité auprès de l'ONEE, son chiffre d'affaires demeure nul sur les exercices 2011 et 2012. L'évolution de la valeur ajoutée, qui passe de -70,4 Mdh en 2011 à -143,1 Mdh en 2012, s'explique donc principalement par :

- la hausse des achats consommés de matières et fournitures, dont le montant progresse de 67,4 Mdh en 2011 à 120,8 Mdh en 2012 (soit une hausse de 79,2%), et qui sont liés aux achats de travaux, études et prestations de services relatifs à la construction des Unités 5 et 6 ;
- l'augmentation des autres charges externes, qui s'affichent à 22,3 Mdh en 2012 (contre 2,9 Mdh en 2011), et qui sont essentiellement composés de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (pour un montant de 19,2 Mdh en 2012).

Evolution de la valeur ajoutée entre juin 2012 et juin 2013

La valeur ajoutée de JLEC 5&6 ressort à -65,5 Mdh au 30 juin 2013, contre -7,9 Mdh à fin juin 2012. Son évolution est due à :

- la progression des achats de matières et fournitures, qui passent de 0,3 Mdh à 33,4 Mdh ;
- la hausse des autres charges externes, qui passent de 7,6 Mdh à 32,1 Mdh.

II.1.2. Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation au cours de la période 2011–S1 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	juin-12	juin-13	Var. S1 13/12
Valeur Ajoutée (1) + (2) - (3)	-70	-143	<-100,0%	-8	-65	<-100,0%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>
Impôts et taxes			Ns		1	Ns
Charges de personnel	2	10	>100,0%	4	10	>100,0%
Excédent Brut d'Exploitation	-72	-153	<-100,0%	-12	-77	<-100,0%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>

Source : JLEC

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges du personnel sur les exercices 2011 et 2012 :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11
Rémunérations du personnel	1,3	8,2	>100,0%
Charges sociales	0,3	1,5	>100,0%
Total des charges de personnel	1,7	9,7	>100,0%

Source : JLEC

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2011 et 2012

Le déficit brut d'exploitation s'établit à -152,8 Mdh en 2012 contre -72,0 Mdh au cours de l'exercice précédent. Cette évolution tient essentiellement à celle de la valeur ajoutée combinée à la progression des charges de personnel qui passent de 1,7 Mdh en 2011 à 9,7 Mdh en 2012, suite à l'embauche de 38 collaborateurs.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre juin 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, JLEC 5&6 affiche un déficit brut d'exploitation de -77,2 Mdh, impacté essentiellement par la baisse de la valeur ajoutée qui passe de -7,9 Mdh à -65,5 Mdh ainsi que par l'augmentation des charges de personnel de 10,3 Mdh à juin 2013, contre 4,2 Mdh à juin 2012.

II.1.3. Résultat d'exploitation

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat d'exploitation au cours de la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	juin-12	juin-13	Var. S1 13/12
Excédent Brut d'Exploitation	-72	-153	<-100,0%	-12	-77	<-100,0%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>
Autres produits d'exploitation		2	Ns	2		-100,0%
Reprise d'exploitation, transfert de charges	119	153	29,0%	11	73	>100,0%
Autres charges d'exploitation			Ns			Ns
Dotations d'exploitation	18	44	>100,0%	21	28	37,0%
Résultat d'exploitation	29	-42	Ns	-19	-33	-68,8%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>

Source : JLEC

Evolution du résultat d'exploitation entre 2011 et 2012

Au titre de l'exercice 2012, le résultat d'exploitation affiche un solde négatif à -41,6 Mdh, contre 29,0 Mdh au cours de l'année précédente. L'évolution du résultat d'exploitation est liée à la combinaison des éléments suivants :

- l'évolution de l'excédent brut d'exploitation (-152,8 Mdh en 2012 contre -72,0 Mdh en 2011) ;
- la hausse des dotations d'exploitation à 43,9 Mdh en 2012 (vs 17,7 Mdh en 2011), liée à l'amortissement des frais préliminaires ;
- un montant de 2,0 Mdh en autres produits d'exploitation en 2012, relatif à la conclusion d'un contrat octroyant à un groupement de cimentiers le droit d'accès à la Centrale Thermique pour la cession future des cendres ;
- l'augmentation des reprises d'exploitation et transferts de charges de 29,0% à 153,1 Mdh en 2012 (contre 118,7 Mdh en 2011). Ce poste concerne notamment le transfert des charges liées à la construction, à la rémunération d'intermédiaires et aux frais préliminaires, ainsi que le transfert des intérêts financiers en comptes d'immobilisations.

Evolution du résultat d'exploitation entre juin 2012 et juin 2013

Le résultat d'exploitation de JLEC 5&6 passe de -19,4 Mdh en juin 2012 à -32,8 Mdh à fin juin 2013, sous l'effet des facteurs suivants :

- le creusement du déficit brut d'exploitation qui arrive à -77,2 Mdh en juin 2013 ;
- l'augmentation des reprises d'exploitation et transferts de charges à 72,8 Mdh en juin 2013 (contre 11,4 Mdh en juin 2012) ;
- la hausse des dotations d'exploitation de 37,0% à 28,3 Mdh.

II.1.4. Résultat financier

Le tableau suivant détaille la structure ainsi que l'évolution du résultat financier sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	juin-12	juin-13	Var. S1 13/12
Produits financiers	59	293	>100,0%	180	426	>100,0%
Produits des titres de participation			Ns			Ns
Gains de change	53	55	5,0%	14	199	>100,0%
Intérêts et autres produits financiers	7	11	63,6%	3	0	-88,8%
Reprises financières, transfert de charges		227	Ns	163	227	38,7%
Charges financières	109	282	>100,0%	234	372	59,1%
Charges d'intérêts	47	187	>100,0%	80	227	>100,0%
Pertes de change	22	59	>100,0%	40	101	>100,0%
Autres charges financières			Ns			Ns
Dotations financières	40	37	-9,6%	113	45	-60,5%
Résultat financier	-50	11	Ns	-53	54	Ns

Source : JLEC

Evolution du résultat financier entre 2011 et 2012

Le résultat financier de JLEC 5&6 est composé des produits de placement de titres et de valeurs mobilières, ainsi que des effets de change sur l'actif circulant, le passif circulant, la dette à long à terme et la trésorerie, les intérêts financiers étant transférés en immobilisations corporelles pendant la période de construction.

Au cours de l'exercice 2012, le résultat financier de JLEC 5&6 affiche un solde positif à 11,2 Mdh contre -50,1 Mdh en 2011. Cette évolution s'explique principalement par le fait que le transfert des intérêts financiers a été réalisé en septembre 2011 au niveau du résultat d'exploitation et non au niveau du résultat financier, pour un montant de 47 Mdh. En outre, le montant du produit des placements est passé de 6,7 Mdh à 11,0 Mdh.

L'évolution des charges d'intérêts, qui passent de 46,9 Mdh en 2011 à 186,6 Mdh en 2012, intervient suite aux tirages complémentaires effectués sur la dette de financement intragroupe accordée par TAQA Generation Investment Company I.

Evolution du résultat financier entre juin 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, le résultat financier de JLEC 5&6 affiche un solde positif à 54,0 Mdh, dont la variation est liée à l'évolution des gains de change à 199,1 Mdh (contre 13,7 Mdh en juin 2012), combinée à une hausse des pertes de change à 100,6 Mdh (contre 40,4 Mdh en juin 2012). Cette augmentation de l'effet de change s'explique à la fois par l'importance des dettes fournisseurs payées en EUR et en USD ainsi que par l'importance des dépôts en ces deux devises au Maroc et à l'étranger.

Les charges d'intérêts passent de 80,2 Mdh en juin 2012 à 226,8 Mdh en juin 2013, du fait des tirages sur la dette financière au cours des six premiers mois de l'année 2013, pour un montant de 9 225,2 Mdh (dont 1 464,2 Mdh de tirages sur la dette intragroupe).

Les dotations financières représentent les provisions sur risque de change liées notamment à la dette en devises.

II.1.5. Résultat non courant

Le tableau suivant détaille la structure ainsi que l'évolution du résultat non courant sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	juin-12	juin-13	Var. S1 13/12
Produits non courants	0	0	Ns	0	0	Ns
Produits de cession d'immobilisations			Ns			Ns
Autres produits non courants			Ns			Ns
Reprises non courantes, transfert de charges			Ns			Ns
Charges non courantes	0	0	Ns	0	0	-100,0%
V.N.A. des immobilisations cédées			Ns			Ns
Subventions accordées			Ns			Ns
Autres charges non courantes		0,1	Ns	0,1		-100,0%
Dotations non courantes			Ns			Ns
Résultat non courant	0	0	Ns	0	0	-100,0%

Source : JLEC

Evolution du résultat non courant entre 2011 et 2012

Au titre de l'exercice 2012, JLEC 5&6 affiche un résultat non courant de -0,08 Mdh.

Evolution du résultat non courant entre juin 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, JLEC 5&6 affiche un résultat non courant nul, comparé à un montant de -0,08 Mdh en juin 2012.

II.1.6. Résultat net

Le tableau ci-après décrit l'évolution du résultat net au cours de la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	juin-12	juin-13	Var. S1 13/12
Résultat d'exploitation	29	-42	Ns	-19	-33	-68,8%
Résultat financier	-50	11	Ns	-53	54	Ns
Résultat courant	-21	-30	-43,9%	-73	21	Ns
Résultat non courant	0	0	Ns	0	0	-100,0%
Résultat avant impôt	-21	-30	-44,3%	-73	21	Ns
Impôt sur les sociétés			Ns			Ns
Résultat net	-21	-30	-44,3%	-73	21	Ns
<i>Marge Nette (RN/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>

Source : JLEC

Evolution du résultat net entre 2011 et 2012

Le résultat net de JLEC 5&6 est quasiment égal au résultat courant. Il passe ainsi de -21,1 Mdh en 2011 à -30,4 Mdh en 2012. La société étant nouvellement créée, elle est exonérée de cotisation minimale.

Evolution du résultat net entre juin 2012 et juin 2013

L'évolution du résultat net au 30 juin 2013, à 21,2 Mdh (contre -72,8 Mdh en juin 2012) est principalement imputable à la variation du résultat d'exploitation (qui passe de -19,4 Mdh à -32,8 Mdh) et du résultat financier (qui passe de -53,3 Mdh à 54,0 Mdh).

II.2. ANALYSE DU BILAN SOCIAL DE JLEC 5&6

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan social de JLEC 5&6 sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin-13/ déc-12
ACTIF						
Actif immobilisé	1 932	6 718	>100,0%	8 010	9 060	13,1%
Immobilisations en non valeurs	71	159	>100,0%	155	178	14,6%
Immobilisations incorporelles	1	1	-3,2%	1	6	>100,0%
Immobilisations corporelles	1 824	6 521	>100,0%	7 798	8 833	13,3%
Immobilisations financières	0	0	Ns	0	0	31,9%
Ecarts de conversion - Actif	36	36	0,1%	54	44	-19,0%
Actif circulant	26	70	>100,0%	87	163	86,7%
Stocks	0	0	Ns	0	0	Ns
Créances de l'actif circulant	22	70	>100,0%	87	163	87,2%
Ecarts de conversion - Actif (éléments circulants)	4	1	-88,1%	1	1	5,4%
Trésorerie - Actif⁴²	396	290	-26,8%	172	1 468	>100,0%
<i>dont titres et valeurs de placement</i>	<i>394</i>	<i>83</i>	<i>-79,0%</i>	<i>156</i>	<i>797</i>	<i>>100,0%</i>
Total ACTIF	2 354	7 078	>100,0%	8 269	10 692	29,3%
PASSIF						
Financement permanent	2 059	5 806	>100,0%	6 971	10 406	49,3%
Capitaux propres	979	1 767	80,5%	1 788	1 809	1,2%
Capitaux propres assimilés	0	0	Ns	0	0	Ns
Dettes de financement	1 044	4 003	>100,0%	5 075	8 537	68,2%
Provisions durables pour risques et charges	36	36	0,1%	0	44	Ns
Ecart de conversion - Passif	0	0	Ns	107	15	-85,8%
Dettes du passif circulant	291	1 264	>100,0%	1 290	285	-77,9%
Autres provisions pour risques et charges	4	1	-88,1%	1	1	5,4%
Ecarts de conversion - Passif (éléments circulants)	0	8	>100,0%	8	0	-96,3%
Trésorerie - Passif	0	0	Ns	0	0	Ns
Total PASSIF	2 354	7 078	>100,0%	8 269	10 692	29,3%

Source : JLEC

⁴² Les titres et valeurs de placement sont pris en compte dans le calcul de la trésorerie actif compte tenu de leur caractère liquide

II.2.1. Actif immobilisé

Le tableau ci-après décrit l'évolution de l'actif immobilisé sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept.-11	sept.-12	Var. 12/11	déc.-12	juin-13	Var. juin-13/ déc-12
Immobilisations en non valeurs	70,6	159,4	>100,0%	155,1	177,7	14,6%
<i>Frais préliminaires</i>	70,6	159,4	>100,0%	155,1	177,7	14,6%
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>						
<i>Primes de remboursement des obligations</i>						
Immobilisations incorporelles	1,5	1,4	-3,2%	1,4	5,7	>100,0%
<i>Immobilisations en recherche et développement</i>						
<i>Brevets, marques, droits et valeurs similaires</i>	1,5	1,4	-3,2%	1,4	5,7	>100,0%
<i>Fonds commercial</i>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>						
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>						
Immobilisations corporelles	1 823,9	6 520,7	>100,0%	7 798,5	8 832,6	13,3%
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>				0,4	0,1	-75,1%
<i>Matériel de transport</i>						
<i>Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers</i>	0,0	1,0	>100,0%	1,5	2,7	77,2%
<i>Autres immobilisations corporelles</i>						
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	1 823,9	6 519,7	>100,0%	7 796,6	8 829,8	13,3%
Immobilisations financières	0,0	0,1	Ns	0,1	0,1	31,9%
<i>Prêts immobilisés</i>						
<i>Autres créances financières</i>	0,0	0,1	0,0%	0,1	0,1	31,9%
<i>Titres de participation</i>						
<i>Autres titres immobilisés</i>						
Ecarts de conversion - Actif	35,9	36,0	0,1%	54,4	44,1	-19,0%
<i>Diminution des créances immobilisées</i>						
<i>Augmentation des dettes de financement</i>	35,9	36,0	0,1%	54,4	44,1	-19,0%
Total actif immobilisé	1 931,9	6 717,6	>100,0%	8 009,6	9 060,3	13,1%

Source : JLEC

Contrairement à JLEC, le modèle économique de JLEC 5&6 est basé sur un BOOT, c'est-à-dire qu'à la fin de la période de construction, les actifs des Unités 5 & 6 seront conservés au bilan de JLEC 5&6 en immobilisations corporelles. Ils ne seront transférés à l'ONEE qu'à la fin de la période du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2011 et 2012

En 2012, l'actif immobilisé de JLEC 5&6 connaît une progression significative et s'affiche ainsi à 6 717,6 Mdh, contre 1 931,9 Mdh au titre de l'exercice précédent. Cette évolution est liée à :

- l'augmentation des immobilisations corporelles en cours à 6 520,7 Mdh en 2012, relative à la construction en cours des Unités 5&6, et du montant des intérêts du crédit-relais accordé par TAQA Generation Investment Company I. Ce poste représente ainsi plus de 97% de l'actif immobilisé et plus de 92% du total bilan de JLEC 5&6 en 2012.
- la hausse des frais préliminaires à 159,4 Mdh en 2012 (vs 70,6 Mdh en 2011).

Evolution de l'actif immobilisé entre décembre 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, l'actif immobilisé de JLEC 5&6 s'établit à 9 060,3 Mdh, contre 8 009,6 Mdh à fin décembre 2012, ce qui représente une progression de 13,1%, liée principalement à l'augmentation des immobilisations corporelles en cours, qui passent de 7 796,6 Mdh à 8 829,8 Mdh sur la période.

II.2.2. Actif circulant (hors TVP)

Le tableau suivant présente l'évolution des différents postes de l'actif circulant (hors titres et valeurs de placement) sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin-13/ déc-12
Stocks			Ns			Ns
Créances de l'actif circulant	21,6	69,9	>100,0%	86,9	162,6	87,2%
<i>Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes</i>	3,3	1,8	-43,7%	1,8	1,6	-15,4%
<i>Clients et comptes rattachés</i>		2,4	Ns	2,6		-100,0%
<i>Personnel</i>						
<i>Etat</i>	18,3	65,5	>100,0%	82,4	161,1	95,5%
<i>Comptes d'associés</i>						
<i>Autres débiteurs</i>		0,2	Ns			
<i>Comptes de régularisation actif</i>						
Ecarts de conversion - Actif (éléments circulants)	4,4	0,5	-88,1%	0,5	0,6	5,4%
Total actif circulant	26,0	70,5	>100,0%	87,4	163,2	86,7%

Source : JLEC

Evolution de l'actif circulant entre 2011 et 2012

L'actif circulant de JLEC 5&6 enregistre une progression pour s'établir à 70,5 Mdh en 2012 (vs 26,0 Mdh en 2011), une évolution principalement attribuable à la hausse du poste Etat à 65,5 Mdh en 2012 (vs 18,3 Mdh en 2011), relative à l'augmentation du crédit de TVA, provenant des prestations non incluses dans la convention d'investissement avec l'Etat (signée le 25 juillet 2011), et de l'absence de revenus pendant la période de construction des Unités 5 et 6.

Evolution de l'actif circulant entre décembre 2012 et juin 2013

En conséquence de la hausse des créances Etat en juin 2013 (+95,5% par rapport à décembre 2012, à 161,1 Mdh), les créances de l'actif circulant connaissent une variation à la hausse de 87,2%, passant ainsi de 86,9 Mdh en décembre 2012 à 162,6 Mdh en juin 2013.

II.2.3. Capitaux propres

Le tableau ci-après détaille l'évolution des capitaux propres entre l'exercice 2011 et le premier semestre 2013 :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin-13/ déc-12
Capital social	1 000,0	1 818,2	81,8%	1 818,2	1 818,2	0,0%
moins: actionnaires, capital souscrit non appelé			Ns			Ns
Primes d'émission, de fusion, d'apport			Ns			Ns
Ecarts de réévaluation			Ns			Ns
Réserve légale			Ns			Ns
Autres réserves			Ns			Ns
Report à nouveau		-21,1	Ns	-59,6	-30,0	49,6%
Résultats nets en instance d'affectation			Ns			Ns
Résultat net de l'exercice	-21,1	-30,4	-44,3%	29,6	21,2	-28,2%
Total capitaux propres	978,9	1 766,7	80,5%	1 788,2	1 809,4	1,2%

Source : JLEC

Evolution des capitaux propres entre 2011 et 2012

Au cours de l'exercice 2012, les capitaux propres enregistrent une croissance de 80,5%, passant de 978,9 Mdh en 2011 à 1 766,7 Mdh en 2012. Leur progression est principalement liée à celle du capital social de JLEC 5&6, qui passe de 1 000,0 Mdh en 2011 à 1 818,2 Mdh suite à deux augmentations de capital :

- une augmentation de capital d'un montant de 200,0 Mdh réalisée en novembre 2011 et souscrite par JLEC ;
- une augmentation de capital d'un montant de 618,2 Mdh réalisée en mai 2012 et souscrite par TAQA Power Ventures B.V.

Evolution des capitaux propres entre décembre 2012 et juin 2013

L'évolution de +1,2% des capitaux propres en juin 2013, à 1 809,4 Mdh, est due essentiellement à la variation du report à nouveau (qui passe de -59,6 Mdh en décembre 2012 à -30,0 Mdh en juin 2013) et du résultat net (qui passe de 29,6 Mdh en décembre 2012 à 21,2 Mdh en juin 2013).

II.2.4. Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'endettement financier net sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin-13/ déc-12
Dettes de financement	1 043,8	4 003,0	>100,0%	5 075,3	8 537,4	68,2%
Trésorerie - Actif	396,2	289,9	-26,8%	171,8	1 468,1	>100,0%
<i>dont titres et valeurs de placement</i>	393,7	82,6	-79,0%	156,0	797,0	>100,0%
Trésorerie - Passif			Ns			Ns
Endettement financier net	647,6	3 713,1	>100,0%	4 903,4	7 069,3	44,2%

Source : JLEC

Le détail des dettes de financement de JLEC 5&6 sur la période 2011 - juin 2013 est résumé dans le tableau suivant :

Prêt	Nature du prêt	Date de levée	Montant total		Objet	Taux (%)	Mode de remboursement	Encours en Mdh			
			En devises	En dirhams				sept.-11	sept.-12	déc.-12	juin-13
TGIC I - Prêt N°1	Crédit Relais	21-janv-11	50 MUSD	418 Mdh	F I N A N C E M E N T D E L A C O N S T R U C T I O N	8,50	Infine, au plus tôt entre la date de tirage de la dette externe et le 28 mars 2013	418	430	423	-
TGIC I - Prêt N°2	Crédit Relais	09-mai-11	45 MUSD	376 Mdh		8,50		376	387	381	-
TGIC I - Prêt N°3	Crédit Relais	18-juil-11	30 MUSD	251 Mdh		8,50		251	258	254	-
TGIC I - Prêt N°4	Crédit Relais	11-oct-11	20 MUSD	172 Mdh		8,50		-	172	169	-
TGIC I - Prêt N°5	Crédit Relais	15-févr-12	30 MUSD	260 Mdh		8,50		-	260	254	-
TGIC I - Prêt N°6	Crédit Relais	16-avr-12	35 MUSD	299 Mdh		8,50		-	299	296	-
TGIC I - Prêt N°7	Crédit Relais	15-mai-12	15 MUSD	129 Mdh		8,50		-	129	127	-
TGIC I - Prêt N°8	Crédit Relais	15-juin-12	45 MUSD	387 Mdh		8,50		-	387	381	-
TGIC I - Prêt N°9	Crédit Relais	16-juil-12	110 MUSD	947 Mdh		8,50		-	947	930	-
TGIC I - Prêt N°10	Crédit Relais	14-sept-12	85 MUSD	732 Mdh		8,50		-	732	719	-
TGIC I - Prêt N°11	Crédit Relais	17-oct-12	30 MUSD	254 Mdh		8,50		-	-	254	-
TGIC I - Prêt N°12	Crédit Relais	15-nov-12	65 MUSD	550 Mdh		8,50		-	-	550	-
TGIC I - Prêt N°13	Crédit Relais	14-déc-12	40 MUSD	338 Mdh		8,50		-	-	338	-
BCP SG BMCI - MAD TERM Facility	Dettes Senior	Fév et Mai 2013	1 516 Mdh	1 516 Mdh	O N S T R U C T I O N	6,75	Echéancier semestriel fixe, paiement en mai et novembre de chaque année	-	-	0	1 516
BCP BMCI - VAT Facility	Dettes Senior	Fév et Mai 2013	70 Mdh	70 Mdh		5,80		-	-	0	70
NEXI Covered Loan	Dettes Senior	19-févr-13	115 MEUR	1 286 Mdh		3,92		-	-	0	1 286
KEXIM Direct Loan	Dettes Senior	19-févr-13	156 MEUR	1 741 Mdh		4,27		-	-	0	1 741
KEXIM Covered Loan	Dettes Senior	19-févr-13	104 MEUR	1 161 Mdh		5,16		-	-	0	1 161
JBIC Direct Loan	Dettes Senior	19-févr-13	216 MUSD	1 842 Mdh		4,23		-	-	0	1 842
EUR TERM Facility	Dettes Senior	19-févr-13	14 MEUR	161 Mdh		4,42		-	-	0	161
TAQA International B.V. Subordinated Loan	Dettes Subordonnée	Fév et Mai 2013	89 MUSD	761 Mdh		7,00	-	-	0	761	
Encours total des dettes de financement à fin d'exercice (en Mdh)								1 044	4 003	5 075	8 537

Source : JLEC

Evolution de l'endettement financier net entre 2011 et 2012

Au titre de l'exercice 2012, JLEC 5&6 affiche un endettement financier net de 3 713,1 Mdh (vs 647,6 Mdh en 2011), dont l'augmentation est liée à :

- l'appréciation du cours de change USD/ MAD au cours de l'année 2012, portant l'encours de la dette intragroupe existante de 1 043,8 Mdh en septembre 2011 à 1 076,1 Mdh en septembre 2012 ;
- la signature de nouveaux emprunts intragroupe auprès de TAQA Generation Investment Company I, pour un montant de 340 MUSD, soit l'équivalent de 2 926,9 Mdh à fin septembre 2012.

Evolution de l'endettement financier net entre décembre 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, JLEC 5&6 affiche un endettement financier net en hausse de 44,2% par rapport à décembre 2012, pour s'établir à 7 069,3 Mdh. Cette évolution s'explique par :

- le tirage d'un emprunt intragroupe auprès de TAQA Generation Investment Company I de 85 MUSD (688 Mdh) en janvier 2013 ;
- les tirages de dette intervenus au cours de la première moitié de 2013, pour un montant de 7 777 Mdh, suite à la finalisation de l'ensemble des conditions suspensives au tirage de la dette auprès des bailleurs de fonds étrangers ;
- le tirage d'une dette subordonnée auprès de TAQA International B.V. pour un montant de 89 MUSD (761 Mdh) ;
- le remboursement de l'ensemble des emprunts intragroupe contractés auprès de TAQA Generation Investment Company I pour un montant total de 5 763 Mdh ;
- l'évolution à la hausse de la trésorerie qui passe de 172 Mdh à fin décembre 2012 à 1 468 Mdh à fin juin 2013.

II.2.5. Provisions durables pour risques et charges

L'évolution des provisions durables pour risques et charges sur la période 2011-S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin- 13/ déc-12
Provisions pour risques	35,9	36,0	0,1%	0,0	44,1	Ns
Provisions pour charges			Ns			Ns
Provisions durables pour risques et charges	35,9	36,0	0,1%	0,0	44,1	Ns

Source : JLEC

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2011 et 2012

Au titre de l'année 2012, les provisions pour risques et charges sont en légère progression de 0,1% et se chiffrent à 36,0 Mdh, et sont liées au risque de change.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre décembre 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 44,1 Mdh, et concernent des provisions pour risques relatives au risque de change lié aux dettes tirées en devises internationales (EUR et USD).

II.2.6. Passif circulant

L'évolution du passif circulant sur la période 2011-S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin- 13/ déc-12
Dettes du passif circulant	291,0	1 263,8	>100,0%	1 289,8	284,6	-77,9%
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	232,5	976,7	>100,0%	887,3	198,6	-77,6%
<i>Clients créditeurs, avances et acomptes</i>						
<i>Personnel</i>				0,0	0,1	>100,0%
<i>Organismes sociaux</i>	0,2	0,5	>100,0%	0,6	0,8	24,8%
<i>Etat</i>	11,3	53,0	>100,0%	64,5	34,2	-46,9%
<i>Comptes d'associés</i>						
<i>Autres créanciers</i>		0,0	Ns	0,0	0,1	>100,0%
<i>Comptes de régularisation passif</i>	46,9	233,6	>100,0%	337,2	50,8	-84,9%
Autres provisions pour risques et charges	4,4	0,5	-88,1%	0,5	0,6	5,4%
Ecarts de conversion - Passif (éléments circulants)	0,0	7,9	>100,0%	7,9	0,3	-96,3%
Total passif circulant	295,4	1 272,2	>100,0%	1 298,2	285,4	-78,0%

Source : JLEC

Evolution du passif circulant entre 2011 et 2012

Le passif circulant totalise un montant de 1 272,2 Mdh en 2012, soit une augmentation significative par rapport à un montant de 295,4 Mdh en 2011. Cette évolution est imputable à :

- la progression des dettes fournisseurs et comptes rattachés à 976,7 Mdh en 2012 (vs 232,5 Mdh en 2011), liées principalement à la construction et au financement ;
- la hausse du compte de régularisation passif à 233,6 Mdh en 2012 (vs 46,9 Mdh en 2011). Le compte de régularisation passif comprend les intérêts courus non échus relatifs au crédit-relais accordé par TAQA Generation Investment Company I. La hausse du compte de régularisation est donc directement corrélée à la hausse du crédit-relais.
- la progression du poste Etat à 53,0 Mdh en 2012 (vs 11,3 Mdh en 2011), imputable à l'effet de la TVA sur les fournisseurs étrangers, et de la retenue à la source.

Evolution du passif circulant entre décembre 2012 et juin 2013

A juin 2013, le passif circulant affiche un repli de 78,0% à 285,4 Mdh, imputable notamment à :

- la baisse des dettes fournisseurs et comptes rattachés, à 198,6 Mdh (vs 887,3 Mdh à fin décembre 2012), due :
 - ✓ au paiement des factures d'avancement au constructeur du projet ;
 - ✓ à la baisse des montants facturés et non encore payés à fin juin, et qui concernent les mois de mai et juin 2013 ;
- la diminution des dettes Etat, à 34,2 Mdh en juin 2013 (vs 64,5 Mdh en décembre 2012) ;
- le recul des comptes de régularisation passif, qui passent de 337,2 Mdh en décembre 2012 à 50,8 Mdh en juin 2013, du fait du paiement des intérêts sur les prêts-relais empruntés de TAQA Generation Investment Company I (financement accordé en attendant le tirage des dettes Senior) en USD comptabilisés en comptes de régularisation.

II.2.7. Trésorerie (incluant les TVP)

Le tableau ci-après présente l'évolution de la trésorerie de JLEC 5&6 sur la période 2011-S1 2013 :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin- 13/ déc-12
Trésorerie - Actif	396,2	289,9	-26,8%	171,8	1 468,1	>100,0%
Chèques et valeurs à encaisser						
Banques, TG et CP	2,4	207,3	>100,0%	15,8	671,1	>100,0%
Caisse, Régies d'avance et accreditifs	0,0	0,0	-78,7%	0,0	0,0	-82,2%
Titres et valeurs de placement	393,7	82,6	-79,0%	156,0	797,0	>100,0%
Trésorerie - Passif	0,0	0,0	Ns	0,0	0,0	Ns
Crédits d'escompte			Ns			Ns
Crédits de trésorerie			Ns			Ns
Banques (soldes créditeurs)			Ns			Ns
Trésorerie nette	396,2	289,9	-26,8%	171,8	1 468,1	>100,0%

Source : JLEC

Evolution de la trésorerie nette entre 2011 et 2012

Au titre de l'exercice 2012, la trésorerie nette affiche un solde positif de 289,9 Mdh, en recul toutefois de 26,8% par rapport à l'exercice précédent, du fait du besoin important lié au financement des deux nouvelles unités. La diminution des titres et valeurs de placement à 82,6 Mdh est relative à la baisse de l'excédent de trésorerie disponible pour le placement.

Evolution de la trésorerie nette entre décembre 2012 et juin 2013

Au 30 juin 2013, la trésorerie nette de JLEC 5&6 s'élève à 1 468,1 Mdh, incluant principalement un montant de 671,1 Mdh en disponibilités et 797,0 Mdh en titres et valeurs de placement. L'augmentation de la trésorerie intervient notamment suite aux tirages de la dette externe au cours de la période.

II.2.8. Etude de l'équilibre financier

L'évolution de l'équilibre financier de JLEC 5&6 sur la période 2011-S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	sept-11	sept-12	Var. 12/11	déc-12	juin-13	Var. juin- 13/ déc-12
Financement permanent	2 058,7	5 805,7	>100,0%	6 970,7	10 406,1	49,3%
Actif immobilisé	1 931,9	6 717,6	>100,0%	8 009,6	9 060,3	13,1%
Fonds de roulement (FR)	126,7	-911,9	Ns	-1 038,9	1 345,8	Ns
Actif circulant (hors TVP)	26,0	70,5	>100,0%	87,4	163,2	86,7%
Passif circulant	295,4	1 272,2	>100,0%	1 298,2	285,4	-78,0%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-269,4	-1 201,7	<-100,0%	-1 210,8	-122,2	89,9%
FR/ BFR	-0,5 x	0,8 x	Ns	0,9 x	-11,0 x	Ns
Trésorerie nette	396,2	289,9	-26,8%	171,8	1 468,1	>100,0%

Source : JLEC

Evolution de l'équilibre financier entre 2011 et 2012

Au terme de l'exercice 2012, le fonds de roulement affiche un solde négatif de -911,9 Mdh (vs 126,7 Mdh en 2011) s'expliquant par la forte progression de l'actif immobilisé (notamment immobilisations en cours) par rapport au financement permanent.

Parallèlement, le besoin en fonds de roulement ressort à -1 201,7 Mdh, contre un niveau de BFR de -269,4 Mdh en 2011. Cette évolution est due à l'augmentation significative du passif circulant face à une augmentation de moindre ampleur de l'actif circulant.

Evolution de l'équilibre financier entre décembre 2012 et juin 2013

Le fonds de roulement de JLEC 5&6 passe de -1 038,9 Mdh à fin décembre 2012 à 1 345,8 Mdh à fin juin 2013. Son évolution est conséquence de la forte progression du financement permanent de 49,3% (et notamment des dettes de financement qui augmentent de 3 462,1 Mdh entre décembre 2012 et juin 2013) qui compense la hausse parallèle de l'actif immobilisé (+13,1% à 9 060,3 Mdh).

Le besoin en fonds de roulement passe quant à lui de -1 210,8 Mdh en décembre 2012 à -122,2 Mdh en juin 2013, du fait d'une réduction importante du passif circulant qui baisse de 1 012,7 Mdh pour s'établir à 285,4 Mdh, contre une moindre appréciation de l'actif circulant qui augmente de 75,8 Mdh pour s'établir à 163,2 Mdh à fin juin 2013.

II.2.9. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière de JLEC 5&6 a évolué, comme suit, au cours des exercices 2011 et 2012 :

En Mdh	Sept-11	sept-12	Var. 12/11
Résultat net (1)	-21,1	-30,4	-44,3%
Fonds propres (2)	978,9	1 766,7	80,5%
Total bilan (3)	2 354,1	7 077,9	>100,0%
Return On Equity (ROE) (1)/(2)	-2,2%	-1,7%	43 pbs
Return On Assets (ROA) (1)/(3)	-0,9%	-0,4%	47 pbs

Source : JLEC

Evolution de la rentabilité entre 2011 et 2012

Du fait d'un résultat net encore déficitaire en 2012, le ROE et le ROA sont tous les deux négatifs à -1,7% et -2,2%, respectivement.

II.3. ANALYSE DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES DE JLEC 5&6

Le tableau des emplois et ressources de JLEC 5&6 sur les exercices 2011-2012 se présente comme suit :

En Mdh	2011	2012	Var. 12/11
I. Ressources stables de l'exercice			
Autofinancement	33	12	-64,2%
<i>Capacité d'autofinancement</i>	33	12	-64,2%
<i>Distribution de bénéfices</i>			
Cessions et réductions d'immobilisations		36	Ns
<i>Cessions d'immobilisations incorporelles</i>			
<i>Cessions d'immobilisations corporelles</i>			Ns
<i>Cessions d'immobilisations financières</i>			
<i>Récupérations sur créances immobilisées</i>		36	Ns
Augmentation des capitaux propres et assimilés	1 000	818	-18,2%
<i>Augmentations de capital, apports</i>	1 000	818	-18,2%
<i>Subvention d'investissement</i>			
Augmentation des dettes de financement (nettes de primes de remboursement)	1 008	2 959	>100,0%
Total des ressources stables	2 040	3 825	87,5%
II. Emplois stables de l'exercice			
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	1 825	4 733	>100,0%
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	2		-100,0%
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	1 824	4 697	>100,0%
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>		0	Ns
<i>Augmentation des créances immobilisées</i>		36	Ns
Remboursement des capitaux propres			
Remboursement des dettes de financement			
Emplois en non valeurs	88	131	48,1%
Total des emplois stables	1 914	4 864	>100,0%
III. Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	124	-1 243	Ns
IV. Variation de la trésorerie*	2	205	>100,0%
Total général	2 040	5 068	>100,0%

Source : JLEC

* Hors titres et valeurs de placement

Evolution des emplois et ressources entre 2011 et 2012

Au titre de l'exercice 2012, la capacité d'autofinancement s'établit à 11,7 Mdh contre 32,6 Mdh en 2011, enregistrant ainsi une baisse de 64,2%. Ces niveaux de capacité d'autofinancement s'expliquent par le fait que la société est en phase d'investissement et n'a pas encore démarré son activité.

Les ressources stables marquent une hausse significative et s'établissent à 3 825,0 Mdh en 2012 vs 2 040,4 Mdh en 2011. Les ressources stables en 2011 sont constituées principalement des injections en capital effectuées par la société JLEC (300,0 Mdh de capital initial et une augmentation de capital de 700,0 Mdh), et d'un emprunt intragroupe contracté auprès de la société TAQA Generation Investment Company I pour un montant de 1 007,8 Mdh.

L'évolution des ressources stables en 2012 s'explique par l'augmentation de capital de 618,2 Mdh souscrite entièrement par TAQA Power Ventures B.V., l'augmentation de capital de 200,0 Mdh souscrite par JLEC, et l'augmentation des dettes de financement à hauteur de 2 959,2 Mdh.

Les emplois stables connaissent eux aussi une importante augmentation pour s'établir à 4 863,6 Mdh vs 1 913,6 Mdh en 2011.

Cette évolution est liée essentiellement à la hausse des acquisitions d'immobilisations corrélée à l'avancement de la construction des Unités 5 et 6 de la Centrale, malgré la baisse de la variation du besoin en fonds de roulement qui s'établit en 2012 à -1 243,4 Mdh vs 124,3 Mdh en 2011.

III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE JLEC

III.1. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le référentiel retenu pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe JLEC est le référentiel marocain (avis numéro 5 du Conseil National de la Comptabilité).

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe JLEC se présente de la manière suivante :

Sociétés	2010			2011			2012		
	% de contrôle	% de détention	Méthode	% de contrôle	% de détention	Méthode	% de contrôle	% de détention	Méthode
JLEC S.A.	Maison-mère	-	Intégration globale	Maison-mère	-	Intégration globale	Maison-mère	-	Intégration globale
JLEC 5&6 S.A.	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale	66,0%	66,0%	Mise en équivalence

Source : JLEC

Conformément au référentiel comptable marocain relatif à l'élaboration des comptes consolidés, la société JLEC 5&6 a été consolidée en 2012 suivant la méthode de mise en équivalence (et ce bien qu'elle soit détenue par la Société JLEC à hauteur de 66%) dans la mesure où la majorité des membres du Directoire sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, par la société TAQA Power Ventures BV qui détient 34% des actions de la société JLEC 5&6.

Créée à fin 2010, la société JLEC 5&6 a été consolidée en 2011 suivant la méthode d'intégration globale, et en 2012 suivant la méthode de mise en équivalence suite à l'augmentation de capital souscrite par TAQA Power Ventures B.V., ce qui a eu pour effet de porter le pourcentage d'intérêt de JLEC dans JLEC 5&6 de 100% en 2011 à 66% en 2012. Le contrôle exclusif de la société JLEC 5&6 est exercé, en 2012, par TAQA Power Ventures B.V. en vertu des clauses statutaires.

Les comptes pro forma 2010 et 2011 ont pour objectif de présenter les comptes consolidés du Groupe JLEC au titre des exercices 2010 et 2011 comme si le changement de méthode de consolidation de JLEC 5&6 intervenu en 2012 (intégration par mise en équivalence suite au changement du pourcentage de détention de JLEC 5&6 en 2011 à 66% en 2012) avait eu lieu dès 2010. Ainsi, les comptes pro forma tiennent compte d'une mise en équivalence de JLEC 5&6 à 66%.

Dans ce qui suit, l'analyse des comptes consolidés du Groupe JLEC est basée sur :

- les comptes consolidés audités de l'exercice 2012 ;
- les comptes consolidés pro forma 2011 ayant fait l'objet d'une revue limitée
- les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2013 (S1 2013) et au 30 juin 2012 (S1 2012), ayant fait l'objet d'une revue limitée.

Par ailleurs, il convient de noter que :

- les comptes consolidés de l'exercice 2011 ont été audités par le Commissaire aux Comptes, et sont également inclus dans les tableaux à titre informatif, sans pour autant faire l'objet d'une analyse financière ;
- les comptes consolidés pro forma 2010 sont insérés à titre comparatif ;
- l'exercice 2010 n'a pas été audité.

III.2. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

Le tableau suivant présente les données du compte de résultat consolidé du Groupe JLEC pour la période 2010–S1 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-12	juin-13	Var. juin 13/12
Chiffre d'affaires net	4 894	5 422	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Autres produits d'exploitation	4	4	3	58	2,2%	>100,0%	43	16	-62,7%
Reprises d'exploitation et transferts de charges	211	90	85	136	-57,4%	51,7%	58	27	-53,9%
Total produits d'exploitation	5 109	5 515	5 510	6 077	8,0%	10,2%	3 206	2 390	-25,5%
Achats et autres charges externes	3 225	3 719	3 794	4 184	15,3%	12,5%	2 172	1 598	-26,4%
Impôts et taxes	24	25	25	24	1,0%	-3,1%	34	23	-32,3%
Charges de personnel	142	160	163	169	12,7%	5,5%	80	97	22,5%
Dotations aux amortissements et provisions	574	612	612	652	6,5%	6,5%	308	320	4,0%
Total charges d'exploitation	3 965	4 515	4 593	5 028	13,9%	11,4%	2 594	2 039	-21,4%
Résultat d'exploitation	1 143	1 000	917	1 049	-12,5%	4,9%	612	351	-42,7%
<i>Marge opérationnelle (Rex/CA)</i>	<i>23,4%</i>	<i>18,5%</i>	<i>16,9%</i>	<i>17,8%</i>	<i>-491 pbs</i>	<i>-62 pbs</i>	<i>19,7%</i>	<i>14,9%</i>	<i>-477 pbs</i>
Résultat financier	-446	-355	-391	-333	20,5%	6,2%	-179	-161	10,1%
Résultat courant	697	646	525	716	-7,4%	10,9%	434	190	-56,1%
Résultat non courant	-73	23	23	20	Ns	-12,2%	11	-5	Ns
Résultat avant impôts	624	668	548	736	7,2%	10,2%	444	185	-58,3%
<i>Marge avant impôt (RAI/CA)</i>	<i>12,7%</i>	<i>12,3%</i>	<i>10,1%</i>	<i>12,5%</i>	<i>-42 pbs</i>	<i>19 pbs</i>	<i>14,3%</i>	<i>7,9%</i>	<i>-642 pbs</i>
Impôts sur les bénéfices	168	193	174	228	15,0%	18,2%	128	64	-50,3%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en Equivalence	-7	-67		59	<-100,0%	Ns	-79	-64	18,9%
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0		0	Ns	Ns	0	0	Ns
Résultat net consolidé	449	409	374	567	-8,9%	38,7%	236	57	-75,9%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>9,2%</i>	<i>7,5%</i>	<i>6,9%</i>	<i>9,6%</i>	<i>-163 pbs</i>	<i>210 pbs</i>	<i>7,6%</i>	<i>2,4%</i>	<i>-519 pbs</i>
dont Résultat net - Part du Groupe	449	409	374	567	-8,9%	38,7%	236	57	-75,9%
dont Intérêts minoritaires	0	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
<i>Résultat net par action (en Dh)</i>	<i>22</i>	<i>20</i>	<i>18</i>	<i>28</i>	<i>-9,1%</i>	<i>40,0%</i>			

Source : JLEC

III.2.1. Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur ajoutée du Groupe JLEC sur la période 2010-S1 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-12	juin-13	Var. juin 13/12
Chiffre d'affaires net	4 894	5 422	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Production (1)	4 894	5 422	5 422	5 883	10,8%	8,5%	3 104	2 347	-24,4%
Achats et autres charges externes	3 225	3 719	3 794	4 184	15,3%	12,5%	2 172	1 598	-26,4%
Consommation de l'exercice (2)	3 225	3 719	3 794	4 184	15,3%	12,5%	2 172	1 598	-26,4%
Valeur ajoutée (1) - (2)	1 669	1 703	1 628	1 699	2,0%	-0,2%	932	749	-19,7%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>34,1%</i>	<i>31,4%</i>	<i>30,0%</i>	<i>28,9%</i>	<i>-270 pbs</i>	<i>-253 pbs</i>	<i>30,0%</i>	<i>31,9%</i>	<i>187 pbs</i>

Source : JLEC

Evolution de la valeur ajoutée entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

A fin 2011, la valeur ajoutée du Groupe JLEC s'établit à 1 703 Mdh (contre 1 669 Mdh en 2010). Son évolution est liée à l'effet combiné de :

- l'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe de 10,8% à 5 422 Mdh, du fait de l'augmentation des frais d'énergie de JLEC (à 3 254 Mdh en 2011 vs 2 687 Mdh en 2010) ;
- la progression des achats et autres charges externes à 3 719 Mdh en 2011 (vs 3 225 Mdh en 2010), principalement liée à la hausse des achats consommés de matières et fournitures de JLEC (3 533 Mdh en 2011 vs 3 038 Mdh en 2010).

Le taux de valeur ajoutée passe de 34,1% en 2010 à 31,4% en 2011, soit une baisse de 270 pbs.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2011 pro forma et 2012

La valeur ajoutée du Groupe JLEC est en baisse de 0,2% en 2012 et s'élève à 1 699 Mdh (contre 1 703 Mdh au titre de l'exercice précédent). Son évolution s'explique par :

- la hausse des achats et autres charges externes à 4 184 Mdh en 2012 (vs 3 719 Mdh en 2011), imputable à l'augmentation des achats consommés de matières premières et fournitures de JLEC (+12,8% à 3 985 Mdh) ;
- une progression moins importante du chiffre d'affaires consolidé (+8,5% à 5 883 Mdh en 2012).

En 2011, le taux de valeur ajoutée est en repli de 253 pbs, passant ainsi de 31,4% en 2011 à 28,9% en 2012.

Evolution de la valeur ajoutée entre juin 2012 et juin 2013

La valeur ajoutée du Groupe JLEC s'élève à 749 Mdh en juin 2013, soit une baisse de 19,7%. Cette évolution est liée à la baisse du chiffre d'affaires du Groupe JLEC (-24,4% à 2 347 Mdh) s'expliquant notamment par le repli des frais d'énergie (-33,3%) et des frais de puissance (-15,2%) par rapport à juin 2012.

Les achats et autres charges externes connaissent pour leur part un recul de 26,4% pour s'établir à 1 598 Mdh, conséquence du repli de la consommation de charbon de JLEC de 238 847 TM sur le premier semestre 2013.

A fin juin 2013, le taux de valeur ajoutée affiche une hausse de 187 pbs, et passe de 30,0% en juin 2012 à 31,9% à juin 2013.

III.2.2. Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'excédent brut d'exploitation du Groupe au cours de la période considérée :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-12	juin-13	Var. juin 13/12
Valeur ajoutée	1 669	1 703	1 628	1 699	2,0%	-0,2%	932	749	-19,7%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>34,1%</i>	<i>31,4%</i>	<i>30,0%</i>	<i>28,9%</i>	<i>-270 pbs</i>	<i>-253 pbs</i>	<i>30,0%</i>	<i>31,9%</i>	<i>187 pbs</i>
Impôts et taxes	24	25	25	24	1,0%	-3,1%	34	23	-32,3%
Charges de personnel	142	160	163	169	12,7%	5,5%	80	97	22,5%
Excédent brut d'exploitation	1 503	1 518	1 440	1 507	1,0%	-0,8%	819	628	-23,3%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>30,7%</i>	<i>28,0%</i>	<i>26,6%</i>	<i>25,6%</i>	<i>-271 pbs</i>	<i>-240 pbs</i>	<i>26,4%</i>	<i>26,8%</i>	<i>39 pbs</i>

Source : JLEC

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

A fin 2011, l'excédent brut d'exploitation consolidé du Groupe affiche une progression de 1,0% pour s'établir à 1 518 Mdh (vs 1 503 Mdh en 2010). Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse enregistrée par la valeur ajoutée consolidée au titre de l'exercice, qui vient compenser l'augmentation des charges de personnel (+12,7%) enregistrée en 2011.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2011 pro forma et 2012

En 2012, l'excédent brut d'exploitation consolidé accuse une baisse de 0,8% pour se chiffrer à 1 507 Mdh, suite au repli de la valeur ajoutée au cours de l'exercice (-0,2%) et à la progression des charges de personnel (en hausse de 5,5% en 2012).

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre juin 2012 et juin 2013

Au terme du premier semestre 2013, le Groupe JLEC affiche un excédent brut d'exploitation de 628 Mdh (vs 819 Mdh à fin juin 2012). Cette variation de -23,3% est due à la baisse de la valeur ajoutée (-19,7%), combinée à la hausse des charges de personnel qui s'apprécient de 22,5% à 97 Mdh à fin juin 2013, suite à :

- l'augmentation des salaires bruts de 7,7%, s'expliquant par l'augmentation générale des salaires et par les recrutements effectués (l'effectif moyen est passé de 331 personnes au 30 juin 2012 à 336 personnes au 30 juin 2013) ;
- l'augmentation des primes et gratifications de +6,5 Mdh ;
- l'augmentation des charges de formation de +4,3 Mdh.

La baisse des impôts et taxes en juin 2013 (-32,3% à 23 Mdh) est liée au paiement, en juin 2012, de la contribution sociale de solidarité pour un montant de 11 Mdh au titre de l'exercice 2011.

III.2.3. Résultat d'exploitation

L'évolution du résultat d'exploitation du Groupe JLEC sur la période 2010 – S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-12	juin-13	Var. juin 13/12
Excédent brut d'exploitation	1 503	1 518	1 440	1 507	1,0%	-0,8%	819	628	-23,3%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>30,7%</i>	<i>28,0%</i>	<i>26,6%</i>	<i>25,6%</i>	<i>-271 pbs</i>	<i>-240 pbs</i>	<i>26,4%</i>	<i>26,8%</i>	<i>39 pbs</i>
Autres produits d'exploitation	4	4	3	58	2,2%	>100,0%	43	16	-62,7%
Reprises d'exploitation et transferts de charges	211	90	85	136	-57,4%	51,7%	58	27	-53,9%
Dotations aux amortissements et provisions	574	612	612	652	6,5%	6,5%	308	320	4,0%
Résultat d'exploitation	1 143	1 000	917	1 049	-12,5%	4,9%	612	351	-42,7%
<i>Marge opérationnelle (Rex/CA)</i>	<i>23,4%</i>	<i>18,5%</i>	<i>16,9%</i>	<i>17,8%</i>	<i>-491 pbs</i>	<i>-62 pbs</i>	<i>19,7%</i>	<i>14,9%</i>	<i>-477 pbs</i>

Source : JLEC

Evolution du résultat d'exploitation entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

Au titre de l'exercice 2011, le résultat d'exploitation s'établit à 1 000 Mdh, contre 1 143 Mdh au cours de l'année précédente. Ce repli s'explique essentiellement par l'effet combiné des éléments suivants :

- une hausse de 6,5% des dotations aux amortissements et provisions à 612 Mdh en 2011 vs 574 Mdh en 2010, relative à l'amortissement de travaux de révision et de réparation au niveau de JLEC ;
- une baisse de 57,4% du poste Reprise d'exploitation et transferts de charges (à 90 Mdh en 2011 contre 211 Mdh en 2010), relatif aux transferts de charges pour les révisions des unités de JLEC.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2011 pro forma et 2012

A fin 2012, le résultat d'exploitation consolidé du Groupe JLEC affiche une hausse de 4,9% à 1 049 Mdh. Cette évolution s'explique notamment par :

- l'augmentation des reprises d'exploitation et transferts de charges à 136 Mdh en 2012 vs 90 Mdh en 2011 (+51,7%), liée aux transferts de charges correspondant à la révision mineure de deux unités (U4 et U1) en 2012 contre une seule unité en 2011 (U3) ;
- la progression des autres produits d'exploitation à 58 Mdh en 2012 (vs 4 Mdh en 2011), composés entre autres de remboursement d'assurance (34,4 Mdh correspondant au sinistre du transformateur des Unités 2 et 4) et ventes de cendres volantes (12,4 Mdh) au niveau de JLEC.

Evolution du résultat d'exploitation entre juin 2012 et juin 2013

Au 30 juin 2013, le résultat d'exploitation consolidé connaît une baisse de 42,7% par rapport à juin 2012, se chiffrant ainsi à 351 Mdh (contre 612 Mdh au terme du premier semestre 2012). Cette évolution reflète :

- le repli de l'excédent brut d'exploitation (-23,3% à 628 Mdh contre 819 Mdh précédemment) ;
- la baisse des autres produits d'exploitation, qui passent de 43 Mdh à juin 2012 à 16 Mdh à juin 2013, du fait de la comptabilisation par JLEC en 2012 d'indemnités d'assurance relatives au sinistre du transformateur ;
- la diminution des reprises d'exploitation et transferts de charges qui s'affichent à 27 Mdh à juin 2013 (vs 58 Mdh à juin 2012) du fait de la diminution du coût capitalisé des révisions mineures de JLEC.

III.2.4. Résultat net

L'évolution du résultat net du Groupe JLEC sur la période étudiée se présente comme suit :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-12	juin-13	Var. juin 13/12
Résultat d'exploitation	1 143	1 000	917	1 049	-12,5%	4,9%	612	351	-42,7%
Résultat financier	-446	-355	-391	-333	20,5%	6,2%	-179	-161	10,1%
Résultat courant	697	646	525	716	-7,4%	10,9%	434	190	-56,1%
Résultat non courant	-73	23	23	20	Ns	-12,2%	11	-5	Ns
Résultat avant impôt	624	668	548	736	7,2%	10,2%	444	185	-58,3%
Impôts sur les bénéfices	168	193	174	228	15,0%	18,2%	128	64	-50,3%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en Equivalence	-7	-67	0	59	<-100,0%	Ns	-79	-64	18,9%
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
Résultat net consolidé	449	409	374	567	-8,9%	38,7%	236	57	-75,9%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>9,2%</i>	<i>7,5%</i>	<i>6,9%</i>	<i>9,6%</i>	<i>-163 pbs</i>	<i>210 pbs</i>	<i>7,6%</i>	<i>2,4%</i>	<i>-519 pbs</i>
dont Résultat net - Part du Groupe	449	409	374	567	-8,9%	38,7%	236	57	-75,9%
dont Intérêts minoritaires	0	0	0	0	Ns	Ns	0	0	Ns
<i>Résultat net par action (en Dh)</i>	<i>22</i>	<i>20</i>	<i>18</i>	<i>28</i>	<i>-9,1%</i>	<i>40,0%</i>			

Source : JLEC

Evolution du résultat net entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

En 2011, le résultat net consolidé du Groupe JLEC est de 409 Mdh, en baisse de 8,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est due notamment à la variation de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, qui s'établit à -67 Mdh en 2011 (contre -7 Mdh), et qui résulte, d'une part, de la baisse du résultat net social de JLEC 5&6 (qui passe de -2 Mdh à -57 Mdh), et, d'autre part, du retraitement des immobilisations en non valeurs pour un impact net d'impôt de 29 Mdh en 2011 contre 6 Mdh en 2010.

La baisse de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence vient contrebalancer la hausse du résultat avant impôt intervenue en 2011 (+7,2% à 668 Mdh) due à la progression du résultat non courant (23 Mdh en 2011 vs -73 Mdh en 2010, relative à une reprise de provision pour contrôle fiscal suite au dénouement dudit contrôle en 2011 au niveau de JLEC).

Suite au repli du résultat net du Groupe en 2011, la marge nette consolidée s'établit à 7,5% du chiffre d'affaires, vs 9,2% au titre de 2010.

Evolution du résultat net entre 2011 pro forma et 2012

Le résultat net consolidé de 2012 enregistre une progression de 38,7% pour s'établir à 567 Mdh, principalement du fait de :

- l'amélioration du résultat courant à 716 Mdh en 2012 (vs 646 Mdh en 2011), liée à la hausse du résultat d'exploitation de l'exercice (+4,9% à 1 049 Mdh en 2012) et l'évolution du résultat financier (-333 Mdh en 2012 vs -355 Mdh en 2011) relative principalement à l'évolution des charges d'intérêts (qui passent de -393 Mdh en 2011 à -362 Mdh en 2012) et celle des dotations financières (-12 Mdh en 2011 vs 0,3 Mdh en 2012) ;
- l'évolution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, à 59 Mdh en 2012 contre -67 Mdh au titre de l'exercice précédent, due au retraitement en consolidation de la reprise de l'écart de conversion passif de JLEC 5&6 (impact de +75 Mdh) ;

- la constatation d'une plus-value de 38 Mdh, résultant de l'augmentation de capital réalisée en mai 2012 par JLEC 5&6 et réservée à TAQA Power Ventures B.V.

La marge nette consolidée marque également une amélioration pour s'afficher à 9,6% à fin 2012, contre 7,5% à fin 2011.

Evolution du résultat net entre juin 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, le résultat net consolidé s'établit à 57 Mdh, enregistrant ainsi une baisse de 75,9% sur le semestre, conséquence de :

- la dégradation du résultat courant à 190 Mdh en juin 2013 (vs 434 Mdh en juin 2012), liée essentiellement à :
 - ✓ la constatation en charges, à hauteur de 100 Mdh, de la reprise de l'écart de conversion passif au niveau de JLEC 5&6 ;
 - ✓ l'évolution du résultat d'exploitation de l'exercice (-42,7% à 351 Mdh) ;
- le repli du résultat non courant qui s'établit à -5 Mdh à fin juin 2013 contre 11 Mdh en juin 2012.

La marge nette consolidée s'établit ainsi à 2,4% à fin juin 2013, contre 7,6% à fin juin 2012.

III.3. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan du Groupe JLEC sur la période 2010 – S1 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
ACTIF								
Actif immobilisé	7 950	8 073	9 718	8 080	1,5%	0,1%	7 763	-3,9%
Immobilisations incorporelles	7 581	7 162	7 164	6 689	-5,5%	-6,6%	6 429	-3,9%
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Immobilisations corporelles	155	174	2 460	191	12,1%	9,7%	200	4,8%
Immobilisations financières	23	19	19	15	-16,9%	-19,3%	13	-12,2%
Titres mis en équivalence	191	718	0	1 184	>100,0%	65,0%	1 120	-5,4%
Ecart de conversion actif	0	0	75	0	Ns	Ns	0	Ns
Actif circulant	2 421	2 867	2 923	2 856	18,4%	-0,4%	2 701	-5,4%
Stocks et en-cours	967	1 173	1 173	1 196	21,3%	1,9%	1 005	-15,9%
Créances d'exploitation	1 045	1 117	1 117	1 064	6,9%	-4,8%	1 171	10,1%
Créances diverses	401	564	613	590	40,6%	4,6%	518	-12,2%
Ecart de conversion actif	7	12	20	6	66,2%	-53,7%	7	14,8%
Trésorerie - actif	1 598	744	1 273	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%
dont titres et valeurs de placement	1 324	723	1 205	812	-45,4%	12,3%	679	-16,4%
Total ACTIF	11 969	11 684	13 915	11 800	-2,4%	1,0%	11 171	-5,3%
PASSIF								
Financement permanent	10 725	10 123	11 815	10 262	-5,6%	1,4%	10 120	-1,4%
Capitaux propres consolidés	3 530	3 630	4 000	4 567	2,8%	25,8%	4 624	1,2%
Capital	2 024	2 024	2 024	2 024	0,0%	0,0%	2 024	0,0%
Réserves consolidées	1 057	1 198	1 602	1 976	13,3%	65,0%	2 543	28,7%
Résultat net Part du Groupe	449	409	374	567	-8,9%	38,7%	57	-89,9%
Capitaux propres Part du Groupe	3 530	3 630	4 000	4 567	2,8%	25,8%	4 624	1,2%
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Provisions pour risques et charges	371	67	142	14	-82,0%	-79,3%	14	4,2%
Dettes de financement	6 824	6 426	7 673	5 681	-5,8%	-11,6%	5 482	-3,5%
Passif circulant	1 242	1 561	2 099	1 538	25,7%	-1,5%	1 050	-31,7%
Dettes d'exploitation	645	854	1 294	734	32,5%	-14,1%	333	-54,7%
Autres dettes	597	706	806	804	18,4%	13,8%	718	-10,7%
Trésorerie passif	2	0	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
Total PASSIF	11 969	11 684	13 915	11 800	-2,4%	1,0%	11 171	-5,3%

Source : JLEC

III.3.1. Actif immobilisé

Le tableau ci-après présente l'évolution de l'actif immobilisé au cours de la période 2010 – S1 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
Immobilisations incorporelles	7 581	7 162	7 164	6 689	-5,5%	-6,6%	6 429	-3,9%
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Immobilisations corporelles	155	174	2 460	191	12,1%	9,7%	200	4,8%
Immobilisations financières	23	19	19	15	-16,9%	-19,3%	13	-12,2%
Titres mis en équivalence	191	718	0	1 184	>100,0%	65,0%	1 120	-5,4%
Ecart de conversion actif	0	0	75	0	Ns	Ns	0	Ns
Actif immobilisé	7 950	8 073	9 718	8 080	1,5%	0,1%	7 763	-3,9%

Source : JLEC

Evolution de l'actif immobilisé entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

L'actif immobilisé du Groupe JLEC présente une variation de 1,5% en 2011 pour s'établir à 8 073 Mdh, essentiellement du fait de :

- la hausse des titres mis en équivalence à 718 Mdh en 2011, suite à l'augmentation de capital réalisée par JLEC 5&6 et souscrite par JLEC pour un montant de 900 Mdh, ainsi que la contribution de JLEC 5&6 dans le résultat consolidé du Groupe ;
- la variation des immobilisations incorporelles à 7 162 Mdh en 2011 vs 7 581 Mdh, du fait de la capitalisation de la révision mineure de l'Unité 3 pour 73 Mdh, et les dotations aux amortissements pour 492 Mdh ;
- l'augmentation de 12,1% des immobilisations corporelles qui s'établissent à 174 Mdh en 2011.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2011 pro forma et 2012

A fin 2012, le Groupe affiche un actif immobilisé de 8 080 Mdh, en légère hausse de 0,1% par rapport à 2011, suite à :

- la baisse des immobilisations incorporelles de 6,6% à 6 689 Mdh en 2012, principalement liée à l'amortissement du droit de jouissance des Unités 1 à 4 ;
- l'augmentation des titres mis en équivalence (+65,0% à 1 184 Mdh en 2012 vs 718 Mdh en 2011) s'expliquant essentiellement par l'augmentation de capital réalisée en 2012 sur JLEC 5&6 pour un montant de 618 Mdh, souscrite par TAQA Power Ventures B.V.

Evolution de l'actif immobilisé entre décembre 2012 et juin 2013

L'actif immobilisé du Groupe JLEC présente une variation de -3,9% en juin 2013 par rapport à fin 2012, s'établissant ainsi à 7 763 Mdh, essentiellement sous l'impact de la diminution des immobilisations incorporelles (-3,9%) liée à l'amortissement du droit de jouissance de JLEC sur les Unités 1 à 4.

III.3.2. Actif circulant (hors TVP)

L'évolution de l'actif circulant (hors TVP) du Groupe JLEC entre 2010 et le premier semestre 2013 se présente comme suit :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
Stocks et en-cours	967	1 173	1 173	1 196	21,3%	1,9%	1 005	-15,9%
Créances d'exploitation	1 045	1 117	1 117	1 064	6,9%	-4,8%	1 171	10,1%
Créances diverses	401	564	613	590	40,6%	4,6%	518	-12,2%
Ecart de conversion actif	7	12	20	6	66,2%	-53,7%	7	14,8%
Actif circulant	2 421	2 867	2 923	2 856	18,4%	-0,4%	2 701	-5,4%

Source : JLEC

Evolution de l'actif circulant entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

En 2011, l'actif circulant du Groupe s'établit à 2 867 Mdh en hausse de 18,4%, du fait de :

- la hausse des stocks et en-cours de 21,3% à 1 173 Mdh, dont l'évolution est relative à la hausse des stocks de charbon de JLEC ;
- l'augmentation des créances d'exploitation de 6,9% à 1 117 Mdh (relatives aux créances clients et comptes rattachés de JLEC) ;
- la hausse des créances diverses (+40,6% à 564 Mdh), due notamment à la hausse du poste des créances Etat au niveau de JLEC (+48,5% en 2011).

Evolution de l'actif circulant entre 2011 pro forma et 2012

A fin 2012, l'actif circulant consolidé marque un repli de 0,4% pour s'élever à 2 856 Mdh, suite à la diminution des créances d'exploitation (-4,8% à 1 064 Mdh) et malgré la croissance des stocks (+1,9% à 1 196 Mdh) et des créances diverses (+4,6% à 590 Mdh, dont 580 Mdh de créances vis-à-vis de l'Etat) au cours de l'exercice.

Evolution de l'actif circulant entre décembre 2012 et juin 2013

Au terme du premier semestre 2013, l'actif circulant consolidé s'établit à 2 701 Mdh, marquant ainsi un recul de 5,4% par rapport à fin 2012, sous l'effet des éléments suivants :

- la baisse des stocks et en-cours (-15,9% à 1 005 Mdh) liée à la diminution des stocks de charbon de JLEC (résultant notamment de la fermeture du port pendant le mois de juin 2013) ;
- le repli des créances diverses à 518 Mdh (-12,2%) du fait de la baisse des créances vis-à-vis de l'Etat au niveau de JLEC (-13,6% à 501 Mdh) ;
- la progression des créances d'exploitation à 1 171 Mdh (+10,1%) relative à l'évolution des créances clients et comptes rattachés de JLEC.

III.3.3. Capitaux propres consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés entre 2010 et juin 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
Capital	2 024	2 024	2 024	2 024	0,0%	0,0%	2 024	0,0%
Réserves consolidées	1 057	1 198	1 602	1 976	13,3%	65,0%	2 543	28,7%
Résultat net Part du Groupe	449	409	374	567	-8,9%	38,7%	57	-89,9%
Capitaux propres Part du Groupe	3 530	3 630	4 000	4 567	2,8%	25,8%	4 624	1,2%
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Capitaux propres consolidés	3 530	3 630	4 000	4 567	2,8%	25,8%	4 624	1,2%

Source : JLEC

Evolution des capitaux propres entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 3 630 Mdh à fin 2011, marquant une progression de 2,8%, imputable principalement à l'augmentation des réserves consolidées de 13,3% à 1 198 Mdh, malgré la baisse du résultat net Part du Groupe en 2011 à 409 Mdh (-8,9%).

Evolution des capitaux propres entre 2011 pro forma et 2012

En 2012, les capitaux propres consolidés s'améliorent de 25,8% pour atteindre 4 567 Mdh, du fait de la hausse des réserves consolidées (+65,0% à 1 976 Mdh) et du résultat net Part du Groupe (+38,7% à 567 Mdh).

Evolution des capitaux propres entre décembre 2012 et juin 2013

Au terme du premier semestre 2013, les capitaux propres consolidés affichent une progression de 1,2% passant ainsi de 4 567 Mdh à fin 2012 à 4 624 Mdh à fin juin 2013, principalement sous l'effet de la hausse des réserves consolidées (+28,7% à 2 543 Mdh).

III.3.4. Endettement financier net

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement financier net du Groupe sur la période 2010 – S1 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
Dettes de financement	6 824	6 426	7 673	5 681	-5,8%	-11,6%	5 482	-3,5%
Trésorerie - Actif	1 598	744	1 273	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%
<i>dont titres et valeurs de placement</i>	<i>1 324</i>	<i>723</i>	<i>1 205</i>	<i>812</i>	<i>-45,4%</i>	<i>12,3%</i>	<i>679</i>	<i>-16,4%</i>
Trésorerie - Passif	2	0	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
Endettement financier net	5 229	5 682	6 400	4 817	8,7%	-15,2%	4 775	-0,9%

Source : JLEC

Evolution de l'endettement financier net entre 2010 pro forma et 2011 proforma

Le Groupe JLEC affiche un endettement net de 5 682 Mdh à fin 2011, en augmentation de 8,7% par rapport à 2010, du fait de :

- l'évolution des dettes de financement, qui passent de 6 824 Mdh en 2010 à 6 426 Mdh en 2011 (en variation annuelle de -5,8%) suite au remboursement annuel de la dette ;
- la variation de la trésorerie actif, notamment les titres et valeurs de placement qui passent d'un montant de 1 324 Mdh en 2010 à 723 Mdh en 2011 (suite notamment à l'augmentation de capital de JLEC 5&6 souscrite par JLEC).

Evolution de l'endettement financier net entre 2011 pro forma et 2012

En 2012, l'endettement financier net du Groupe passe à 4 817 Mdh, soit une diminution de 15,2% par rapport à l'exercice précédent, suite à :

- la baisse des dettes de financement de 11,6% à 5 681 Mdh en 2012, contre 6 426 Mdh en 2011, du fait :
 - ✓ du remboursement annuel de la dette senior de JLEC pour un montant de 399 Mdh ;
 - ✓ du remboursement de la dette actionnaire TGIC IV pour un montant de 345 Mdh;
- l'amélioration de la trésorerie actif à 865 Mdh en 2012 vs 744 Mdh en 2011.

Evolution de l'endettement financier net entre décembre 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, l'endettement financier net consolidé marque une diminution de 0,9% pour s'élever à 4 775 Mdh (contre 4 817 Mdh à fin 2012), essentiellement suite à l'amortissement de la dette financière de JLEC au cours de la période (-199 Mdh). Les titres et valeurs de placement sont également en baisse sur la période, passant ainsi de 812 Mdh à fin 2012 à 679 Mdh en juin 2013.

III.3.5. Passif circulant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du passif circulant du Groupe JLEC sur la période 2010 - S1 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
Dettes d'exploitation	645	854	1 294	734	32,5%	-14,1%	333	-54,7%
Autres dettes	597	706	806	804	18,4%	13,8%	718	-10,7%
Passif circulant	1 242	1 561	2 099	1 538	25,7%	-1,5%	1 050	-31,7%

Source : JLEC

Evolution du passif circulant entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

Le passif circulant du Groupe JLEC s'établit à 1 561 Mdh à fin 2011, contre 1 242 Mdh en 2010, en hausse de 25,7%, du fait de :

- la variation des dettes d'exploitation à 854 Mdh en 2011 contre 645 Mdh en 2010 s'expliquant par l'augmentation des dettes fournisseurs de JLEC (suite à la hausse du prix du charbon au 4^{ème} trimestre 2011) ;
- l'augmentation des autres dettes (+18,4% à 706 Mdh en 2011) relative essentiellement à l'augmentation des autres créanciers de JLEC.

Evolution du passif circulant entre 2011 pro forma et 2012

Au titre de l'année 2012, le passif circulant consolidé marque un repli de 1,5% à 1 538 Mdh. Son évolution est notamment marquée sur l'exercice par :

- la baisse des dettes d'exploitation à 734 Mdh (vs 854 Mdh au cours de l'exercice précédent), liée à la baisse des dettes fournisseurs et comptes rattachés de JLEC ;
- la hausse des autres dettes à 804 Mdh en 2012 (vs 706 Mdh en 2011).

Evolution du passif circulant entre décembre 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, le passif circulant consolidé affiche un repli de 31,7% pour se chiffrer à 1 050 Mdh, du fait de :

- la baisse des dettes d'exploitation à 333 Mdh (-54,7%), relative à la diminution des dettes de fournisseurs de charbon de JLEC au premier semestre 2013 (suite à la fermeture du port en juin) ;

- le recul des autres dettes (-10,7% à 718 Mdh), s'expliquant notamment par la baisse des dettes Etat de JLEC à fin juin 2013 (-37,5% à 206 Mdh).

III.3.6. Trésorerie nette

La trésorerie nette du Groupe JLEC sur la période 2010 – S1 2013 se présente comme suit :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11/10	Var. 12/11	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
Trésorerie - Actif	1 598	744	1 273	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%
dont trésorerie	274	21	68	52	-92,5%	>100,0%	28	-46,4%
dont titres et valeurs de placement	1 324	723	1 205	812	-45,4%	12,3%	679	-16,4%
Trésorerie - Passif	2	0	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
dont banques (soldes créditeurs)	2	0	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
Trésorerie nette	1 595	744	1 273	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%

Source : JLEC

Evolution de la trésorerie nette entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

La trésorerie nette consolidée à fin 2011 affiche un solde positif de 744 Mdh, en repli toutefois de 53,4% par rapport à l'exercice précédent, du fait :

- du repli de 45,4% des titres et valeurs de placement à 723 Mdh, suite à la souscription de l'augmentation de capital de JLEC 5&6 ;
- du recul de 92,5% des disponibilités bancaires à 21 Mdh en 2011 vs 274 Mdh en 2010.

Evolution de la trésorerie nette entre 2011 pro forma et 2012

En 2012, la trésorerie nette consolidée enregistre une amélioration de 16,2% pour s'établir à 865 Mdh. Son évolution au cours de l'année est marquée par :

- l'augmentation du montant des disponibilités en banques, à 52 Mdh (vs 21 Mdh en 2011) ;
- la hausse des titres et valeurs de placement à 812 Mdh, en progression de 12,3% par rapport à l'exercice précédent, liée à la hausse des titres et valeurs de placement de JLEC.

Evolution de la trésorerie nette entre décembre 2012 et juin 2013

La trésorerie nette consolidée du Groupe marque une variation de -18,3% au titre du premier semestre 2013, et s'élève à 707 Mdh, suite à :

- la baisse des titres et valeurs de placement à 679 Mdh, soit une variation de -16,4% par rapport à fin 2012, du fait du repli des titres et valeurs de placement de JLEC ;
- la diminution des disponibilités à 28 Mdh (soit -46,4%).

III.3.7. Etude de l'équilibre financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'équilibre financier du Groupe JLEC sur la période 2010 - S1 2013 :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf	juin-13	Var. juin 2013/ FY2012
Financement permanent	10 725	10 123	11 815	10 262	-5,6%	1,4%	10 120	-1,4%
Actif immobilisé	7 950	8 073	9 718	8 080	1,5%	0,1%	7 763	-3,9%
Fonds de roulement (FR)	2 775	2 050	2 097	2 182	-26,1%	6,5%	2 357	8,0%
Actif circulant (hors TVP)	2 421	2 867	2 923	2 856	18,4%	-0,4%	2 701	-5,4%
Passif circulant	1 242	1 561	2 099	1 538	25,7%	-1,5%	1 050	-31,7%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	1 180	1 306	824	1 318	10,7%	0,9%	1 651	25,3%
FR/ BFR	2,4 x	1,6 x	2,5 x	1,7 x	-33,3%	5,5%	1,4 x	-13,8%
Trésorerie nette	1 595	744	1 273	865	-53,4%	16,2%	707	-18,3%

Source : JLEC

Evolution de l'équilibre financier entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

Le fonds de roulement du Groupe JLEC enregistre une baisse de 26,1% en 2011, passant de 2 775 Mdh en 2010 à 2 050 Mdh en 2011. Son évolution est liée à une baisse du financement permanent (-5,6%) due à la diminution des dettes de financement (6 426 Mdh en 2011 vs 6 824 Mdh en 2010) et celle des provisions pour risques et charges (67 Mdh en 2011 vs 371 Mdh en 2010).

Pour sa part, le besoin en fonds de roulement affiche une progression de 10,7% en 2011 pour s'établir à 1 306 Mdh. Son évolution s'explique par :

- une hausse de l'actif circulant de 18,4% à 2 867 Mdh en 2011 (vs 2 421 Mdh en 2010) ;
- une augmentation du passif circulant qui passe de 1 242 Mdh en 2010 à 1 561 Mdh en 2011 (+25,7%).

Combinée à la baisse du fonds de roulement du Groupe, la hausse du BFR ramène le ratio FR/ BFR à 1,6x en 2011, contre 2,4x en 2010.

Evolution de l'équilibre financier entre 2011 pro forma et 2012

En 2012, le fonds de roulement du Groupe s'établit à 2 182 Mdh, contre 2 050 Mdh au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,5% due à une progression du financement permanent (+1,4% à 10 262 Mdh), s'expliquant par la hausse des capitaux propres consolidés à 4 567 Mdh en 2012 (vs 3 630 Mdh en 2011).

Le BFR passe quant à lui de 1 306 Mdh en 2011 à 1 318 Mdh en 2012 : cette évolution est principalement le fait d'une baisse du passif circulant à 1 538 Mdh (-1,5%), venant contrebalancer le repli de l'actif circulant à 2 856 Mdh (-0,4%).

Le ratio FR/ BFR s'établit à 1,7x en 2012, en variation annuelle de 5,5% par rapport à l'exercice précédent.

Evolution de l'équilibre financier entre décembre 2012 et juin 2013

A fin juin 2013, le fonds de roulement consolidé enregistre une progression de 8,0% à 2 357 Mdh, contre 2 182 Mdh au titre de l'exercice 2012. Cette évolution reflète essentiellement le repli de l'actif immobilisé au premier semestre 2013 (-3,9% à 7 763 Mdh) qui vient contrer l'effet d'une baisse du financement permanent sur la période (-1,4% à 10 120 Mdh, liée au repli des dettes de financement de -3,5%).

Le BFR s'apprécie de 25,3% pour s'établir à 1 651 Mdh à fin juin 2013 (vs 1 318 Mdh à fin 2012), sous l'impact de la baisse du passif circulant (-31,7% à 1 050 Mdh).

Le ratio FR/ BFR s'établit à 1,4x à fin juin 2013, soit -13,8% par rapport à l'exercice 2012.

III.3.8. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

L'évolution de la rentabilité du Groupe JLEC entre 2010 et 2012 se présente de la manière suivante :

En Mdh	2010 pro forma	2011 pro forma	2011	2012	Var. 11 pf/10pf	Var. 12/11pf
Résultat net consolidé (1)	449	409	374	567	-8,9%	38,7%
Capitaux propres consolidés (2)	3 530	3 630	4 000	4 567	2,8%	25,8%
Total bilan consolidé (3)	11 969	11 684	13 915	11 800	-2,4%	1,0%
Return On Equity (ROE) (1)/(2)	12,7%	11,3%	9,4%	12,4%	-145 pbs	116 pbs
Return On Assets (ROA) (1)/(3)	3,7%	3,5%	2,7%	4,8%	-25 pbs	131 pbs

Source : JLEC

Evolution de la rentabilité entre 2010 pro forma et 2011 pro forma

Le ROE du Groupe JLEC s'établit à 11,3% en 2011, et perd ainsi près de 145 pbs par rapport à 2010 notamment du fait de la baisse du résultat net consolidé (-8,9%) conjuguée à la variation des capitaux propres consolidés (+2,8%).

Pour sa part, le ROA passe de 3,7% en 2010 à 3,5% en 2011, du fait du repli du résultat net consolidé au cours de la période.

Evolution de la rentabilité entre 2011 pro forma et 2012

En 2012, le ROE du Groupe marque une progression de 116 pbs pour s'établir à 12,4%, suite à :

- l'augmentation du résultat net consolidé qui passe à 567 Mdh en 2012 (vs 409 Mdh en 2011) ;
- la progression des capitaux propres consolidés à 4 567 Mdh en 2012 (vs 3 630 Mdh en 2011).

Le ROA enregistre également une hausse de 131 pbs et s'établit à 4,8% en 2012 (vs 3,5% en 2011) ; son évolution est essentiellement due à celle du résultat net consolidé sur l'exercice.

PARTIE VII. PERSPECTIVES

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE JLEC

La politique générale menée par la Société s'inscrit dans le respect du dispositif contractuel dans lequel elle évolue.

Ainsi, la ligne de conduite de la Société s'articule autour des principaux axes suivants :

- être un opérateur actif et efficace dans le domaine de l'énergie au Maroc, en produisant de l'électricité au meilleur coût, dans le respect de la sécurité et de l'environnement ;
- être leader dans la production d'électricité privée au Maroc ;
- maintenir le statut de société responsable, animée par une démarche éthique et soucieuse d'agir en faveur du développement durable dans le domaine de la production de l'énergie ;
- développer et acquérir d'autres projets dans le domaine de la production d'énergie au Maroc et dans la région, selon les opportunités qui se présenteraient au regard du cadre réglementaire et contractuel.

II. INVESTISSEMENTS PREVUS POUR JLEC

Les investissements prévus par JLEC et JLEC 5&6 concernent principalement des investissements de maintenance. Sur la période contractuelle, ces investissements se présentent comme suit :

Investissements de JLEC

En Mdh	2013 ^c -2017 ^p	2018 ^p -2022 ^p	2023 ^p -2027 ^p	Mode de financement
Investissement en immos en non valeur (maintenance majeure)	416	259	429	Autofinancement
Investissement en immos incorporelles	153	124	119	Autofinancement
Investissements en immos corporelles	138	126	141	Autofinancement

Investissements de JLEC 5&6

En Mdh (1/2)	Sept. 2014 ^p -2018 ^p	Sept. 2019 ^p -2023 ^p	Sept. 2024 ^p -2028 ^p	Mode de financement
Investissement en immos en non valeur (maintenance majeure)	57	261	157	Autofinancement
Investissement en immo incorporelles	466	62	72	Autofinancement
Investissements en immo corporelles	925	36	40	Autofinancement

En Mdh (2/2)	Sept. 2029 ^p -2033 ^p	Sept. 2034 ^p -2038 ^p	Sept 2039 ^p -2043 ^p	Mode de financement
Investissement en immo en non valeur (maintenance majeure)	161	387	-	Autofinancement
Investissement en immos incorporelles	96	81	82	Autofinancement
Investissements en immos corporelles	32	43	35	Autofinancement

III. PRINCIPALES HYPOTHESES DU BUSINESS PLAN

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente, par nature, un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de JLEC.

Le business plan présenté dans cette partie repose sur les prévisions de la société JLEC et sa filiale JLEC 5&6, détenue à hauteur de 66%, pour les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016.

Il convient de rappeler que l'exercice comptable de la société JLEC s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre, alors que celui de la société JLEC 5&6 s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Des comptes consolidés, intégrant les comptes de la société JLEC et la société JLEC 5&6, ont été élaborés sur la période prévisionnelle 2013-2016 selon la méthode de mise en équivalence.

Les hypothèses retenues pour les Business Plans de JLEC et JLEC 5&6 sont :

Taux de conversion retenus pour tout l'horizon contractuel	USD/MAD	8,5
	EUR/USD	1,3
	EUR/MAD	11,2
Taux de disponibilité moyen sur l'horizon contractuel	JLEC	91,8%
	JLEC 5&6	92,2%
Taux d'inflation pour tout l'horizon contractuel	USD	2,5%
	EUR	2,5%
	MAD	2,5%
Amortissement	Construction	30 ans
	Investissement de maintenance	5 ans
	Pièces de rechange	8 ans
	Système d'information	3 ans
	Véhicules	5 ans
	Projet d'ingénierie	10 ans
Taxes	IS	30%
	Prélèvement à l'importation du charbon	2,5%
	TVA	20%
	TVA relative au gasoil	10%
	TVA relative aux produits énergétiques	14%
	TVA relative aux intérêts bancaires	10%

Source : JLEC

III.1. BUSINESS PLAN DE JLEC

III.1.1. Présentation du compte de produits et charges prévisionnel de JLEC

Sur l'horizon 2012-2016p, le compte de produits et charges de JLEC se présente comme suit :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Chiffre d'affaires	5 883	5 047	4 982	4 915	4 812	-4,9%
Produits d'exploitation	5 883	5 047	4 982	4 915	4 812	-4,9%
Achats consommés de matières et de fournitures	3 985	3 239	3 284	3 348	3 253	-4,9%
Autres charges externes	199	219	224	198	187	-1,5%
Impôts et taxes	24	24	24	24	24	0,0%
Charges de personnel	169	172	174	177	180	1,7%
Excédent brut d'exploitation	1 507	1 393	1 276	1 167	1 168	-6,2%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>25,6%</i>	<i>27,6%</i>	<i>25,6%</i>	<i>23,8%</i>	<i>24,3%</i>	
Dotations brutes d'exploitation	672	660	612	534	526	-5,9%
Reprises d'exploitation	136	-	-	-	-	Ns
Autres produits & charges d'exploitation	58	20	22	23	25	-18,8%
Résultat d'exploitation	1 029	753	686	657	667	-10,3%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>17,5%</i>	<i>14,9%</i>	<i>13,8%</i>	<i>13,4%</i>	<i>13,9%</i>	
Produits financiers	62	39	237	426	538	71,8%
Charges financières	393	325	302	278	256	-10,2%
Résultat financier	-331	-286	-65	148	283	N.s.
Résultat courant	698	466	622	805	949	8,0%
Résultat non courant	-18	-4	-	-	-	-100,0%
Résultat avant impôt	680	463	622	805	949	8,7%
Impôts sur les sociétés	207	146	132	122	133	-10,6%
Résultat net	472	317	489	683	817	14,7%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>8,0%</i>	<i>6,3%</i>	<i>9,8%</i>	<i>13,9%</i>	<i>17,0%</i>	

Source : JLEC

a. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des revenus suivants :

- les frais de puissance qui rémunèrent la puissance disponible de la Centrale de Jorf Lasfar. Ils sont basés sur le taux de disponibilité des Unités 1 à 4, et calculés à partir d'une matrice tarifaire multidevisée de 30 ans (jusqu'en 2027), convenue avec l'ONEE dans le cadre du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique ;
- les frais d'énergie qui rémunèrent la consommation de JLEC en charbon selon des niveaux de rendement énergétique contractuels ;
- les autres revenus relatifs aux frais d'exploitation et de maintenance du terminal charbonnier, ainsi que la refacturation à l'ONEE de certains impôts et taxes payés par la Société.

Ce chiffre d'affaires est retraité des rabais ainsi que de la rétrocession de 5% de l'IS à l'ONEE qui correspond au différentiel entre l'impôt sur les sociétés calculé sur la base d'un taux de 35% (taux de référence au moment de la signature du contrat de fourniture d'énergie électrique) et le taux d'IS en vigueur de 30%.

Frais de puissance

Les frais de puissance dépendent de la capacité installée, du taux de disponibilité de la centrale et des tarifs contractuels. Ils se présentent comme suit :

	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Puissance nette (en MW)	1 293	1 293	1 293	1 293	1 293	-
Taux de disponibilité moyen	91,8%	88,6%	90,8%	93,1%	90,8%	-0,3%
Energie disponible (en GWh)	10 101	9 724	9 962	10 222	9 989	-0,3%
Energie disponible supplémentaire (en GWh)	295	298	298	298	299	0,3%
Energie disponible globale (en GWh)	10 396	10 021	10 260	10 520	10 288	0,2%
Frais de puissance (en Mdh)	2 627	2 466	2 289	1 883	1 823	-8,7%

Source : JLEC

Les paramètres relatifs à l'estimation des frais de puissance sont les suivants :

- une puissance brute de 1 356 MW et nette de 1 293 MW. La différence provient de la quantité d'énergie produite consommée par les unités et auxiliaires des Unités 1 à 4 de la Centrale ;
- un taux de disponibilité des Unités 1 à 4 variant de 89% à 91% entre 2013 et 2016. Celui-ci est tributaire des arrêts planifiés pour maintenance et des arrêts forcés :
 - ✓ le cycle de contrôle et de maintenance de chaque unité est de 8 ans, et est basé sur l'alternance de 3 types de révisions : une révision de 7 jours, une révision de 21 jours, dite « mineure » (extensible à 25 jours), et une révision de 42 jours dite « majeure » ;
 - ✓ les arrêts forcés correspondent à des arrêts induits par des pannes et incidents techniques non prévus. Hormis l'année 2013, où le taux d'arrêts forcés et équivalents s'établit à 7% en raison d'opérations de maintenance et de remplacement exceptionnels, le taux devrait se stabiliser à 3,7% à partir de 2014, et ce, sur toute la période prévisionnelle, soit à un niveau quasi-similaire à celui observé sur la période 2005-2012 (à savoir 4,0%). Cette amélioration est due à la mise en place d'une politique de maintenance préventive à partir de 2013, à travers la signature de contrats de maintenance à long terme et la mise en place de systèmes intégrés de contrôle et de suivi des opérations.

Sur la période 2013e-2016p, le cycle de maintenance prévu par unité est le suivant :

En nombre de jours	2013e	2014p	2015p	2016p
Unité 1	25	7	25	7
Unité 2	25	7	7	25
Unité 3	7	25	7	42
Unité 4	7	42	7	7
Total	64	81	46	81

Source : JLEC

- Des tarifs contractuels destinés à couvrir :
 - ✓ les coûts liés au financement libellés en dollars américains et en euros ;
 - ✓ les coûts d'exploitation et de maintenance de la Centrale libellés en dollars américains et en dirhams marocains ;
 - ✓ et la rémunération de l'investisseur.

La baisse des tarifs prévue dans la matrice du contrat de fourniture d'énergie électrique entraînera une diminution annuelle moyenne des frais de puissance de 8,7% pour s'établir à 1 823 Mdh en 2016.

Frais d'énergie

	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Frais d'énergie (en Mdh)	3 691	2 939	3 007	3 085	3 016	-4,9%

Source : JLEC

Les frais d'énergie sont contractuels et représentent la facturation du charbon à l'ONEE, sur la base d'une consommation contractuelle, dépendant du niveau contractuel de rendement énergétique des quatre unités et de l'énergie réellement produite par les Unités 1 à 4 de la Centrale.

Le prix du charbon retenu dans les prévisions est de 100 USD/ TM.

La consommation de charbon se calcule de la manière suivante = (Energie produite en GWh x Rendement énergétique contractuel en kJ/kWh) / (Facteur de conversion en kJ/ kcal x Teneur moyenne du charbon thermique en kcal/ kg).

Le facteur de conversion universel du charbon est de 4,19 kJ/ kcal et la teneur moyenne contractuelle du charbon thermique retenue est de 6 000 kcal/ kg.

Le niveau de rendement énergétique effectif de chacune des Unités 1 à 4 de la Centrale de Jorf Lasfar est étroitement corrélé à la réalisation d'opérations de maintenance majeures (opérations de 42 jours). En effet, à l'issue de ce type de maintenance, on constate une efficacité de la consommation de charbon se traduisant par un niveau de rendement énergétique en baisse relative.

Les frais d'énergie sont corrélés aux taux de disponibilité sur la période 2014-2016.

Les frais d'énergie passeront de 2 939 Mdh en 2013 pour atteindre 3 016 Mdh en 2016, soit un TCAM de 0,9% sur la période.

Autres revenus

Les autres revenus sont générés à travers l'exploitation et la maintenance du terminal charbonnier de Jorf Lasfar, ainsi que les taxes refacturées à l'ONEE.

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Revenus du port	28	34	35	36	36	2,3%
Taxe professionnelle et autres taxes	23	24	24	24	24	1,0%
Total autres revenus	50	58	59	60	60	4,7%

Source : JLEC

Les revenus du port correspondent à la rémunération par l'ONEE des frais ANP de l'exploitation du terminal charbonnier. Ces revenus sont variables et déterminés en fonction du tonnage de charbon réceptionné et déchargé par JLEC.

Les taxes sont ventilées comme suit :

- taxe professionnelle : 22,5 Mdh / an ;
- taxe urbaine : 1,2 Mdh / an ;
- autres taxes : 0,1 Mdh / an.

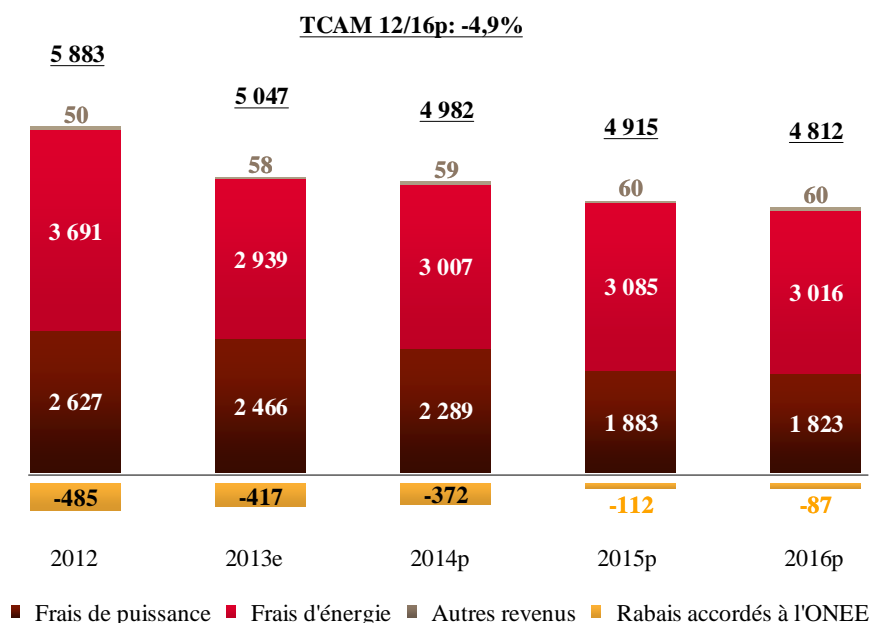
Evolution du chiffre d'affaires global

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Frais de puissance	2 627	2 466	2 289	1 883	1 823	-8,7%
Frais d'énergie	3 691	2 939	3 007	3 085	3 016	-4,9%
Revenus liés à l'exploitation du terminal charbonnier - taxe professionnelle	50	58	59	60	60	4,6%
Rabais accordés à l'ONEE	-485	-417	-372	-112	-87	-35,0%
Chiffre d'affaires net	5 883	5 047	4 982	4 915	4 812	-4,9%

Source : JLEC

Le graphique ci-après illustre l'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires au cours de la période prévisionnelle :

Evolution du chiffre d'affaires de JLEC entre 2012 et 2016 (en Mdh)



Source : JLEC

L'évolution du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par celle des frais de puissance et des frais d'énergie. Il connaîtra une baisse de 4,9% en moyenne par an pour atteindre 4 812 Mdh en 2016. Cette situation s'explique par :

- la diminution moyenne des frais de puissance liée à une régression contractuelle des tarifs de JLEC fixés avec l'ONEE et à l'évolution de la quantité d'énergie disponible. Les frais de puissance représentent en moyenne 38% du chiffre d'affaires net sur la période analysée, et passeront de 2 627 Mdh à fin 2012 à 1 823 Mdh à fin 2016, soit un TCAM de -8,7% ;
- l'évolution contrastée des frais d'énergie qui représentent en moyenne 61% du chiffre d'affaires net et qui passeront de 3 691 Mdh à fin 2012 à 3 016 Mdh à fin 2016, soit un TCAM de -4,9%.
- les rabais connaîtront pour leur part une baisse importante (en valeur absolue) sur la période prévisionnelle qui se justifie par la fin du rabais fixe qui n'est calculé que jusqu'en 2014 (17^{ème} année du Contrat de Fourniture d'Énergie Electrique). Cette baisse est également justifiée par la baisse de la part variable des rabais qui passe de 90 Mdh en 2013 à 85 Mdh en 2016, soit un TCAM de -5,3% sur la période. Ainsi les rabais passeront de 485 Mdh en 2012 à 87 Mdh en 2016.

b. Evolution des achats consommés prévisionnels

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Achats consommés de charbon	3 671	2 971	3 032	3 118	3 038	-4,6%
Achats consommés de fuel	11	13	13	13	13	4,6%
Autres achats consommés	303	255	239	217	202	-9,7%
Total des achats consommés	3 985	3 239	3 284	3 348	3 253	-4,9%

Source : JLEC

Les achats consommés sont constitués principalement d'achats de charbon à hauteur de 93% en moyenne sur tout l'horizon du business plan. La détermination du niveau des achats consommés de charbon est fonction du tonnage réel de charbon requis pour la production électrique (fonction du rendement énergétique effectif) et du prix d'achat du charbon qui est supposé stable tout au long de la période prévisionnelle à 100 USD/ TM de charbon.

Ainsi les achats de charbon, qui sont quasiment neutralisés pour JLEC étant donné qu'ils sont refacturés selon une base contractuelle à l'ONEE, connaîtront une évolution contrastée entre 2012 et 2016. Ils atteindront 3 038 Mdh au titre de l'exercice 2016, soit une baisse annuelle moyenne de 4,6% entre 2012 et 2016. Les frais d'énergie sont calculés sur la base de la consommation contractuelle du charbon, conformément au Contrat de Fourniture d'Energie Electrique. Le faible écart entre les TCAM est expliqué par la différence entre la consommation contractuelle de charbon, base de calcul des frais d'énergie, et la consommation effective du charbon, base de constatation des achats de charbon.

La consommation effective de charbon se présente comme suit :

	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Consommation effective de charbon (en milliers TM)	3 610	3 496	3 567	3 669	3 575	-0,2%
Achats consommés de charbon (en Mdh)	3 671	2 971	3 032	3 118	3 038	-4,6%
<i>Consommation charbon en Dh/ kWh</i>	<i>0,36</i>	<i>0,30</i>	<i>0,30</i>	<i>0,30</i>	<i>0,30</i>	

Source : JLEC

La consommation effective de charbon devrait passer de 3 610 kTM en 2012 à 3 575 kTM en 2016.

Les achats de fuel, utilisés pour la consommation propre de JLEC, ont été stabilisés à 5 500 tonnes à partir de 2013 et ce, sur toute la durée du business plan.

La ventilation prévisionnelle des autres achats consommés se présente comme suit⁴³ :

En Mdh	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 13e-16p
Charges de maintenance majeure et mineure	61	43	34	48	-7,7%
Charges normales de maintenance	58	66	64	48	-6,1%
Sous-traitance	47	46	46	34	-10,3%
Autres	89	84	72	72	-6,8%
Total autres achats consommés	255	239	217	202	-7,5%

Source : JLEC

Les autres achats consommés évolueront à un taux annuel de -7,5% entre 2013 et 2016 pour s'établir à 202 Mdh.

Ces achats concernent principalement les consommations de pièces de rechange et les prestations liées à la maintenance des unités.

Ainsi, les achats consommés passeront de 3 985 Mdh en 2012 à 3 253 Mdh en 2016, soit un TCAM de -4,9%.

⁴³ Ventilation analytique des charges d'exploitation à répartir hors personnel entre autres achats consommés et autres charges externes

c. Evolution de la marge brute prévisionnelle

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Ventes de produits (+)	5 883	5 047	4 982	4 915	4 812	-4,9%
Achats consommés (-)	3 985	3 239	3 284	3 348	3 253	-4,9%
Marge brute	1 898	1 808	1 698	1 567	1 559	-4,8%

Source : JLEC

La marge brute se contractera durant la période prévisionnelle, et ce en raison du recul des frais de puissance suite à la baisse des tarifs contractuels. Elle passera de 1 898 Mdh en 2012 à 1 559 Mdh en 2016, soit un TCAM de -4,8%.

d. Evolution du résultat d'exploitation prévisionnel

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Marge brute	1 898	1 808	1 698	1 567	1 559	-4,8%
Autres charges externes	199	219	224	198	187	-1,5%
Charges de personnel	169	172	174	177	180	1,7%
Impôts et taxes	24	24	24	24	24	0,0%
Dotations d'exploitation nettes	535	660	612	534	526	-0,4%
Autres produits d'exploitation	58	20	22	23	25	-18,8%
Résultat d'exploitation	1 029	753	686	657	667	-10,3%
<i>Marge opérationnelle (RN/CA)</i>	<i>17,5%</i>	<i>14,9%</i>	<i>13,8%</i>	<i>13,4%</i>	<i>13,9%</i>	

Source : JLEC

Les charges d'exploitation hors achats consommés sont majoritairement fixes sur la période du business plan, ce qui explique le niveau quasi-stable des autres charges externes, des charges de personnel et des impôts et taxes.

La ventilation des autres charges externes se présente comme suit :

En Mdh	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 13e-16p
Charges de maintenance majeure	50	36	28	39	-7,7%
Charges normales de maintenance	48	54	53	39	-6,1%
Sous-traitance	38	38	38	28	-10,3%
Autres charges	84	97	80	81	-1,0%
Total autres charges externes	219	224	198	187	-5,1%

Source : JLEC

Les autres charges externes évoluent de -5,1% en moyenne annuelle sur la période 2013-2016p pour atteindre 187 Mdh en fin de période. Elles se composent principalement des charges de maintenance, de la sous-traitance et autres charges.

Les dotations d'exploitation nettes présentent un TCAM de -0,4% sur la période analysée, passant de 535 Mdh en 2012 à 526 Mdh en 2016. Elles représentent principalement l'amortissement des immobilisations.

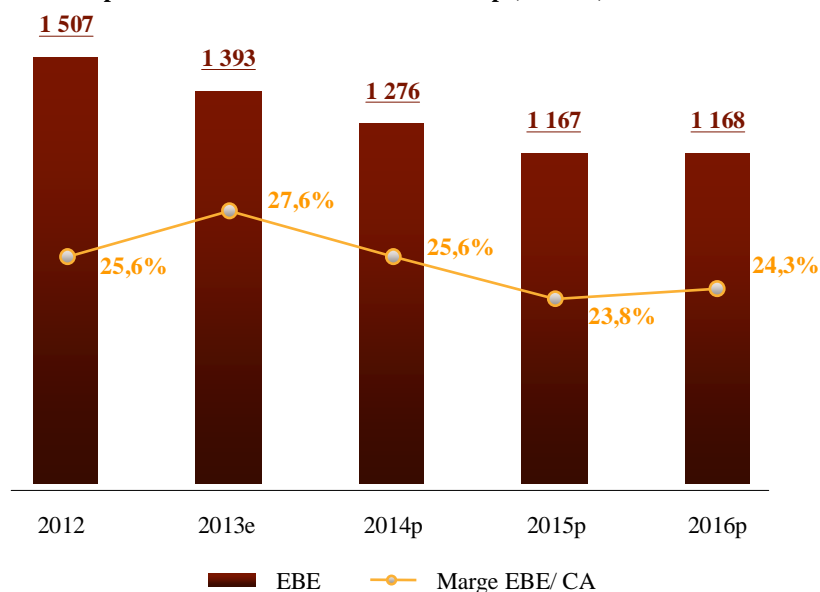
Les autres produits d'exploitation sont composés des ventes de cendres volantes sur la période prévisionnelle. Les ventes de cendres devraient passer de 12 Mdh en 2012 à 25 Mdh en 2016. Il est à noter qu'en 2012, les autres produits d'exploitation intègrent notamment un remboursement d'assurances pour 34 Mdh.

Ainsi, le résultat d'exploitation évoluera à la baisse durant la période analysée, passant de 1 029 Mdh en 2012 à 667 Mdh en 2016, soit un TCAM de -10,3%. Cette tendance baissière s'explique notamment par la diminution de la marge brute.

Le repli de la marge opérationnelle à 13,9% en 2016 (vs 17,5% en 2012) s'explique principalement par la baisse des tarifs.

L'évolution graphique de l'EBE durant la période prévisionnelle se présente comme suit :

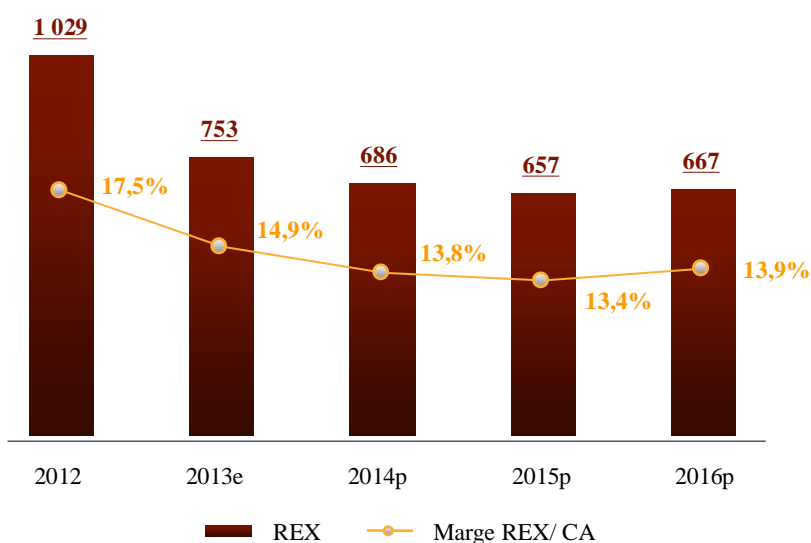
Evolution de l'excédent brut d'exploitation de JLEC entre 2012 et 2016p (en Mdh)



Source : JLEC

L'évolution graphique du résultat d'exploitation durant la période prévisionnelle se présente comme suit :

Evolution du résultat d'exploitation de JLEC entre 2012 et 2016p (en Mdh)



Source : JLEC

e. Evolution du résultat financier prévisionnel

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Produits financiers	62	39	237	426	538	71,8%
Charges financières	393	325	302	278	256	-10,2%
Résultat financier	-331	-286	-65	148	283	Ns

Source : JLEC

Les produits financiers de JLEC comprennent les dividendes remontés par la société JLEC 5&6, ainsi que les intérêts perçus sur le placement des excédents de trésorerie. Les dividendes comptabilisés en produits financiers au 31 décembre de chaque exercice correspondent aux dividendes approuvés par

l'Assemblée Générale Ordinaire de JLEC 5&6 (qui sera tenue avant fin décembre) au titre de l'arrêté comptable au 30 septembre du même exercice.

Les dividendes remontés par JLEC 5&6 sont calculés sur la base du maximum distribuable du report à nouveau, dans la limite de la trésorerie disponible et en respectant les covenants bancaires de JLEC 5&6.

La hausse des produits financiers est ainsi corrélée sur la période à la hausse progressive des dividendes reçus de JLEC 5&6.

Les charges financières sont constituées principalement des intérêts sur les dettes bancaires, leur évolution reste ainsi corrélée à l'évolution des dettes de financement avec un TCAM entre 2012 et 2016 de -10,2% pour les intérêts et de -7,9% pour les dettes de financement. Elles évolueront à la baisse durant la période analysée en raison du remboursement prévu des dettes bancaires à hauteur de 399 Mdh par an. Elles passeront de 393 Mdh en 2012 à 256 Mdh en 2016.

Ainsi, le résultat financier sera excédentaire de 283 Mdh en 2016 et de 148 Mdh en 2015, contre un déficit de 331 Mdh en 2012, en raison de la remontée des dividendes de JLEC 5&6 dès 2014.

f. Evolution du résultat net prévisionnel

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Résultat avant impôt	680	463	622	805	949	8,7%
Impôts sur les sociétés	207	146	132	122	133	-10,6%
Résultat net	472	317	489	683	817	14,7%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>8,0%</i>	<i>6,3%</i>	<i>9,8%</i>	<i>13,9%</i>	<i>17,0%</i>	

Source : JLEC

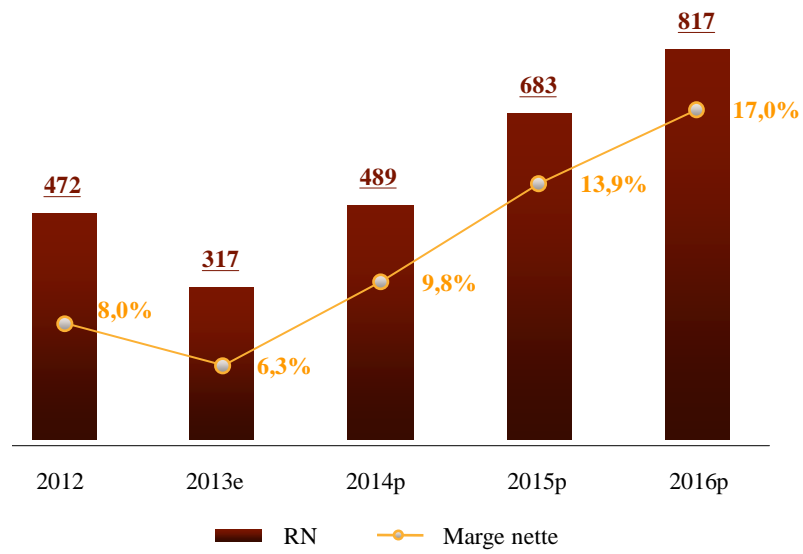
Le résultat net connaîtra une tendance haussière durant la période analysée, impacté principalement par la baisse des tarifs contractuels et l'intégration des dividendes issus de l'activité JLEC 5&6 dès 2014.

Le résultat avant impôt passera de 680 Mdh en 2012 à 949 Mdh en 2016, soit un TCAM de 8,7%. L'impôt sur les sociétés reculera de 207 Mdh en 2012 à 133 Mdh en 2016. Ainsi, le résultat net évoluera de 472 Mdh en 2012 à 817 Mdh en 2016, soit un TCAM de 14,7%.

L'écart entre le taux effectif d'impôt et le taux normal d'IS de 30% s'explique par la déduction de la base imposable des dividendes remontés de JLEC 5&6.

L'évolution graphique du résultat net durant la période prévisionnelle se présente comme suit :

Evolution du résultat net de JLEC entre 2012 et 2016p (en Mdh)



Source : JLEC

III.1.2. Présentation du bilan prévisionnel de JLEC

Le bilan prévisionnel de JLEC sur l'horizon 2013-2016 se présente comme suit :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Total Actif Immobilisé	7 937	7 408	6 974	6 492	6 138	-6,2%
Immobilisations en non valeur	254	147	142	94	154	-11,8%
Immobilisations incorporelles	6 277	5 876	5 470	5 055	4 647	-7,2%
Immobilisations corporelles	191	170	147	128	122	-10,5%
Immobilisations financières	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215	-
Stocks	1 196	925	925	925	925	-6,2%
Créances de l'actif circulant	1 654	1 623	1 805	1 959	2 044	5,4%
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	5	5	5	5	5	-
Clients et comptes rattachés	1 064	1 032	1 012	950	925	-3,5%
Personnel	1	1	1	1	1	-
Etat	580	580	580	580	580	-
Autres débiteurs	0	0	203	418	529	Ns
Comptes de régularisation actif	4	4	4	4	4	-
Ecart de conversion actif	6	6	6	6	6	-
Trésorerie actif *	865	3 047	898	1 012	1 012	4,0%
Total Actif	11 657	13 008	10 606	10 393	10 125	-3,5%
Capitaux Propres	4 458	6 275	4 249	4 442	4 576	0,7%
Capital social	2 024	2 359	2 359	2 359	2 359	3,9%
Prime d'émission	-	1 165	1 165	1 165	1 165	Ns
Réserve légale	202	226	236	236	236	3,9%
Report à nouveau	1 760	2 209	-	-	-	Ns
Résultat de l'exercice	472	317	489	683	817	14,7%
Dettes de financement	5 681	5 283	4 884	4 485	4 087	-7,9%
Provisions pour risques et charges	14	14	14	14	14	-
Capitaux permanents	10 153	11 572	9 147	8 941	8 677	-3,9%
Passif circulant	1 504	1 436	1 460	1 452	1 448	-0,9%
Dettes du passif circulant	1 492	1 424	1 448	1 440	1 436	-0,9%
Fournisseurs et comptes rattachés	735	667	691	683	679	-2,0%
Clients créditeurs, avances et acomptes	115	115	115	115	115	-
Personnel	24	24	24	24	24	-
Organismes sociaux	7	7	7	7	7	-
Etat	330	330	330	330	330	-
Autres créanciers	277	277	277	277	277	-
Régularisation passif	5	5	5	5	5	-
Autres provisions pour risques et charges	3	3	3	3	3	-
Ecart de conversion passif	9	9	9	9	9	-
Total Passif	11 657	13 008	10 606	10 393	10 125	-3,5%

Source : JLEC

* y compris les titres et valeurs de placement

a. Actif immobilisé

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Immobilisations en non-valeur	254	147	142	94	154	-11,8%
Immobilisations incorporelles	6 277	5 876	5 470	5 055	4 647	-7,2%
Immobilisations corporelles	191	170	147	128	122	-10,5%
Immobilisations financières	1 215	1 215	1 215	1 215	1 215	0,0%
Total Actif Immobilisé	7 937	7 408	6 974	6 492	6 138	-6,2%

Source : JLEC

L'actif immobilisé représenterait en moyenne 62% de l'actif de JLEC, et passerait de 7 937 Mdh en 2012 à 6 138 Mdh en 2016. Cette diminution s'explique principalement par l'amortissement des actifs historiques de JLEC.

L'actif immobilisé est constitué essentiellement d'immobilisations incorporelles, à savoir les droits de jouissance, le système d'information, ainsi que les études de projets d'ingénierie immobilisés. Les immobilisations incorporelles se présentent comme suit sur la période 2013e-2016p :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 13-16p
Immobilisations incorporelles brutes	6 705	6 277	5 876	5 470	5 055	-6,8%
Amortissement	-423	-436	-439	-441	-441	1,0%
Retrait	-7	-	-	-	-	-
Acquisitions	2	36	32	27	32	99,9%
Immobilisations incorporelles nettes	6 277	5 876	5 470	5 055	4 647	-7,2%

Source : JLEC

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation de JLEC dans JLEC 5&6 à hauteur de 1,2 Mrd Dh.

Les immobilisations en non-valeur représentent principalement les investissements en maintenance majeure réalisés sur la période, dont 85% sont immobilisés et amortis selon l'échéancier suivant :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Immobilisations en non-valeur n-1	318	254	146	142	94	-26,3%
Emplois en non-valeur	121	60	115	0	120	-0,3%
Amortissement non-valeur	185	168	120	48	60	-24,6%
Immobilisations en non-valeurs nettes	254	146	142	94	153	-11,8%

Source : JLEC

b. Financement permanent

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Capitaux Propres	4 458	6 275	4 249	4 442	4 576	0,7%
Capital social	2 024	2 359	2 359	2 359	2 359	3,9%
Prime d'émission	-	1 165	1 165	1 165	1 165	Ns
Réserve légale	202	226	236	236	236	3,9%
Report à nouveau	1 760	2 209	-	-	-	Ns
Résultat de l'exercice	472	317	489	683	817	14,7%
Dettes de financement	5 681	5 283	4 884	4 485	4 087	-7,9%
Provisions pour risques et charges	14	14	14	14	14	-
Financement permanent	10 153	11 572	9 147	8 941	8 677	-3,9%

Source : JLEC

Le financement permanent de JLEC s'établirait à 8 677 Mdh en 2016, affichant une évolution de -3,9% par rapport à 2012. Cette diminution résulte principalement de :

- la baisse du report à nouveau, notamment entre 2013 et 2014, passant de 2 209 Mdh à 0 Mdh, suite à la distribution de dividendes en 2014 ;
- le remboursement des dettes de financement de JLEC.

c. Equilibre financier

Les hypothèses retenues pour l'évolution du BFR sont estimées sur la base des réalisations historiques de JLEC. Elles se présentent comme suit :

- délai de rotation des stocks : 35 jours d'achats de charbon ;
- délai de paiement des créances clients : 60 jours de chiffre d'affaires ;
- délai de règlement des fournisseurs de charbon : 60 jours d'achats de charbon ;
- délai de règlement des autres fournisseurs (fuel, maintenance de la Centrale, etc.) : 45 jours des autres achats.

Ainsi, le besoin en fonds de roulement évolue de 3,1% en moyenne sur la période 2012-2016. Cette augmentation provient principalement de :

- la hausse des autres débiteurs, passant de 0 à 529 Mdh entre 2012 et 2016, suite à la constatation des dividendes à recevoir de JLEC 5&6 à partir de 2014 ;
- la baisse du compte fournisseurs et comptes rattachés de 2,0% en moyenne annuelle, qui passe de 735 Mdh en 2012 à 679 Mdh en 2016.

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Financement permanent	10 153	11 572	9 147	8 941	8 677	-3,9%
Actif immobilisé	7 937	7 408	6 974	6 492	6 138	-6,2%
Fonds de roulement (FR)	2 217	4 164	2 173	2 449	2 539	3,4%
Actif circulant (hors TVP)	2 856	2 553	2 735	2 889	2 975	1,0%
Passif circulant	1 504	1 436	1 460	1 452	1 448	-0,9%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	1 352	1 117	1 275	1 437	1 527	3,1%
Var. BFR	34	-235	159	162	89	27,3%
FR/ BFR	1,6 x	3,7 x	1,7 x	1,7 x	1,7 x	
Trésorerie nette	865	3 047	898	1 012	1 012	4,0%

Source : JLEC

Le fonds de roulement passe de 2 217 Mdh en 2012 à 2 539 Mdh en 2016, soit une évolution de 3,4% sur la période.

Le ratio FR/ BFR est stable sur la période 2012-2016, s'établissant à 1,6x en 2012 et 1,7x entre 2014 et 2016. En 2013, ce ratio augmente à 3,7x principalement en raison de la hausse du financement permanent au titre de l'exercice.

La trésorerie nette enregistre ainsi une hausse annuelle moyenne de 4,0%, soit 1 012 Mdh en 2016 contre 865 Mdh en 2012.

d. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

Sur la période prévisionnelle, la rentabilité de JLEC a évolué comme suit :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p
Résultat net (1)	472	317	489	683	817
Fonds propres (2)	4 458	6 275	4 249	4 442	4 576
Total bilan (3)	11 657	13 008	10 606	10 393	10 125
Return On Equity (ROE) (1)/(2)	10,6%	5,0%	11,5%	15,4%	17,8%
Return On Assets (ROA) (1)/(3)	4,1%	2,4%	4,6%	6,6%	8,1%

Source : JLEC

Evolution de la rentabilité des capitaux propres

Le ROE évolue progressivement sur la période passant de 10,6% en 2012 à 17,8% en 2016. A noter qu'en 2013, le ROE baisse à 5,0%, impacté par la baisse du résultat net d'une part, et par l'augmentation des capitaux propres d'autre part.

Evolution de la rentabilité des actifs

Le ROA augmente progressivement sur la période, passant de 4,1% en 2012 à 8,1% en 2016, impacté par la hausse du résultat net sur la période (TCAM de 14,7%) et la baisse du total bilan (TCAM de -3,5%). A noter que le ROA subit également la baisse du résultat net et la hausse significative du total bilan en 2013 pour s'établir à 2,4%.

III.1.3. Présentation du tableau de flux prévisionnel de JLEC

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Autofinancement	1 072	977	-1 415	727	660	-11,4%
Capacité d'autofinancement	1 072	977	1 101	1 216	1 343	5,8%
- Distributions de dividendes	-	-	2 516	489	683	-
Cessions et réductions d'immobilisations	5					Ns
Cessions d'immobilisations incorporelles	1					Ns
Récupérations sur créances immobilisées	4					Ns
Augmentation de capitaux propres et assimilés	-	1 500	-	-	-	Ns
Total des ressources stables	1 077	2 477	-1 415	727	660	-11,5%
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	56	72	62	52	52	-1,6%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	36	32	27	32	Ns
Acquisitions d'immobilisations corporelles	56	36	31	26	21	-22,2%
Remboursement des dettes de financement	744	399	399	399	399	-14,4%
Emplois en non valeur	121	60	115	-	120	-0,3%
Total des emplois stables	921	530	576	451	571	-11,3%
- Variation du BFR global *	34	-235	159	162	89	Ns
Variation de la trésorerie	122	2 182	-2 149	114	0	-75,9%
Trésorerie début d'exercice **	744	865	3 047	898	1 012	8,0%
Trésorerie fin d'exercice **	865	3 047	898	1 012	1 012	4,0%

* retraité des titres et valeurs de placement

** y compris les TVP

Source : JLEC

L'autofinancement reculera de 1 072 Mdh en 2012 à 660 Mdh en 2016 en raison de la distribution de dividendes sur la période 2014-2016 provenant de l'activité des Unités 1 à 4 ainsi que l'activité des Unités 5&6. Il est à noter que la Société a prévu une distribution exceptionnelle en 2014, qui portera son payout à 7,9x au titre de l'exercice. Ainsi, les dividendes distribués passeront de 2 516 Mdh en 2014 à 683 Mdh en 2016.

L'évolution du payout sur la période se présente comme suit :

En Dh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p
Dividendes par action $n+1$ (1)	-	106,6*	20,7	28,9	34,6
Résultat net par action (2)	23,3	13,4	20,7	28,9	34,6
Pay out ratio (1)/(2)	-	7,9 x*	1,0 x	1,0 x	1,0 x

* Distribution de dividendes exceptionnels en 2014

Source : JLEC

Les ressources stables, constituées essentiellement de l'autofinancement, évolueront de 1 077 Mdh en 2012 à 660 Mdh en 2016.

Les emplois stables seront essentiellement constitués de remboursement de dettes et d'emplois en non-valeur. Le remboursement des dettes passera de 744 Mdh en 2012 à 399 Mdh en 2016. Le montant des remboursements de 2012 a été exceptionnellement élevé du fait du remboursement d'une dette intragroupe à hauteur de 345 Mdh. Les emplois en non-valeur correspondent à des investissements de maintenance majeure immobilisés à l'actif de JLEC. Ainsi, les emplois stables passeront de 921 Mdh en 2012 à 571 Mdh en 2016.

La variation de trésorerie sera principalement impactée par la politique de distribution des dividendes, ce qui génèrera une trésorerie de fin d'exercice de 1 012 Mdh en 2016, contre 865 Mdh à fin 2012.

III.2. BUSINESS PLAN DE JLEC 5&6

Pour refléter au mieux l'exploitation de JLEC 5&6, les tableaux prévisionnels expliquant la formation du chiffre d'affaires de JLEC 5&6, les autres revenus, les achats consommés de charbon, les autres achats consommés et les autres charges externes ont été estimés sur la base d'une année clôturée à fin décembre. En revanche, les états de synthèse prévisionnels sont présentés à fin septembre.

III.2.1. Présentation du compte de produits et charges prévisionnel de JLEC 5&6

Sur l'horizon 2012-2016, le compte de produits et charges de JLEC 5&6 se présente comme suit :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Chiffre d'affaires	-	-	2 390	3 658	3 964	28,8%
Produits d'exploitation	-	-	2 390	3 658	3 964	28,8%
Achats consommés de matières et de fournitures	121	1	1 014	1 541	1 660	27,9%
Autres charges externes	22	-	96	124	111	7,4%
Impôts et taxes	-	-	0	0	0	-
Charges de personnel	10	0	30	41	43	20,7%
Excédent brut d'exploitation	-153	-1	1 250	1 951	2 150	31,2%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>52,3%</i>	<i>53,3%</i>	<i>54,2%</i>	
Dotations brutes d'exploitation	44	63	235	460	448	38,1%
Reprises d'exploitation	153	-	-	-	-	
Autres produits & charges d'exploitation	2	-	8	11	12	23,8%
Résultat d'exploitation	-42	-64	1 023	1 502	1 715	29,5%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>42,8%</i>	<i>41,1%</i>	<i>43,3%</i>	
Produits financiers	293	101	24	37	37	24,7%
Charges financières	282	-	563	586	545	-1,6%
Résultat financier	11	101	-540	-549	-508	-2,9%
Résultat courant	-30	37	483	953	1 206	58,0%
Résultat avant impôt	-30	37	483	953	1 206	58,0%
Impôts sur les sociétés	-	-	143	286	362	59,0%
Résultat net	-30	37	340	667	844	57,6%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>14,2%</i>	<i>18,2%</i>	<i>21,3%</i>	

Source : JLEC

a. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des frais de puissance, des frais d'énergie et des autres revenus relatifs aux frais d'exploitation et de maintenance du terminal charbonnier.

Frais de puissance

Les frais de puissance dépendent de la capacité installée, du taux de disponibilité des Unités 5 à 6 de la Centrale et des tarifs contractuels. Ils se présentent comme suit :

	2014p*	2015p*	2016p*	TCAM 14p-16p
Puissance nette (en MW)	625	625	625	-
Taux de disponibilité moyen	89%	89%	94%	2,9%
Energie disponible (en GWh)	4 076	4 869	5 182	12,8%
Frais de puissance (en Mdh)	1 921	2 294	2 444	12,8%

Source : JLEC

* Année opérationnelle à fin décembre au lieu de l'année fiscale à fin septembre

Les paramètres relatifs à l'estimation des frais de puissance sont les suivants :

- la puissance nette de JLEC 5&6 est de 625 MW ;
- un taux de disponibilité moyen des Unités 5&6 compris entre 89% et 94% sur la période 2014-2016. Cette hausse découle de l'optimisation du taux d'arrêts forcés et équivalents (EFOR), qui serait de 6% en 2014 et 2015 et diminuerait à 3,7% dès 2016, inhérente aux évolutions des performances industrielles d'une centrale durant son premier cycle de maintenance. Le taux de disponibilité est tributaire des arrêts planifiés pour maintenance et des arrêts forcés :
 - ✓ le cycle de contrôle et de maintenance de chaque unité est de 8 ans et est basé sur l'alternance de 3 types de révisions : une révision de 7 jours, une révision de 21 jours, dite « mineure » (extensible à 30 jours) et une révision de 42 jours dite « majeure » ;
 - ✓ le taux d'arrêts forcés et équivalents devrait se stabiliser à 3,7% à partir de 2016, contre 6% pour la période de démarrage 2014-2015.

Sur la période 2014-2016, le cycle de maintenance prévu par unité est présenté dans le tableau suivant :

En nombre de jours	2014p*	2015p*	2016p*
Unité 5	30	7	7
Unité 6	0	30	7
Total	30	37	14

Source : JLEC

* Année opérationnelle à fin décembre au lieu de l'année fiscale à fin septembre

- Des tarifs contractuels, destinés à couvrir :
 - ✓ les coûts liés au financement libellés en dollars américains, en euros et en dirhams marocains ;
 - ✓ les coûts d'exploitation et de maintenance des Unités 5&6 libellés en dollars américains, en euros et en dirhams marocains ;
 - ✓ et la rémunération de l'investisseur.

Les frais de puissance augmenteraient selon un TCAM de 12,8% pour s'établir à 2 444 Mdh en 2016, car les tarifs prévus dans la matrice du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique de JLEC 5&6 sont stables (alors que la matrice tarifaire du Contrat de Fourniture d'Energie Electrique de JLEC a une tendance baissière).

Frais d'énergie

	2014p*	2015p*	2016p*	TCAM 14p-16p
Frais d'énergie (en Mdh)	1 253	1 497	1 593	12,8%

Source : JLEC

* Année opérationnelle à fin décembre au lieu de l'année fiscale à fin septembre

Les frais d'énergie sont contractuels et représentent la facturation du charbon à l'ONEE (incluant le charbon utilisé durant la phase de test), sur la base d'une consommation contractuelle, dépendant du niveau contractuel de rendement énergétique des Unités 5 et 6 et de l'énergie réellement produite.

Le facteur de conversion universel du charbon est de 4,19 kJ/ kcal et la teneur moyenne contractuelle du charbon thermique retenue est de 6 000 kcal/ kg.

Les frais d'énergie atteindraient ainsi 1 593 Mdh en 2016, contre 1 253 Mdh en 2014, soit un TCAM de 12,8%, car corrélés directement à l'augmentation de la production électrique à la suite de l'amélioration des taux de disponibilité des Unités 5&6 durant les 3 premières années du 1^{er} cycle d'exploitation/ maintenance.

Autres revenus

Les autres revenus sont constitués des revenus de l'exploitation et de la maintenance du terminal charbonnier.

En Mdh	2014p*	2015p*	2016p*	TCAM 14p-16p
Revenus du port	25	27	28	4,1%
Total autres revenus	25	27	28	4,1%

Source : JLEC

* Année opérationnelle à fin décembre au lieu de l'année fiscale à fin septembre

Les revenus du port correspondent à la rémunération par l'ONEE des frais d'exploitation et de maintenance du terminal charbonnier par JLEC 5&6. Ces revenus sont variables et déterminés en fonction du tonnage de charbon réceptionné et déchargé par JLEC 5&6.

Evolution du chiffre d'affaires global

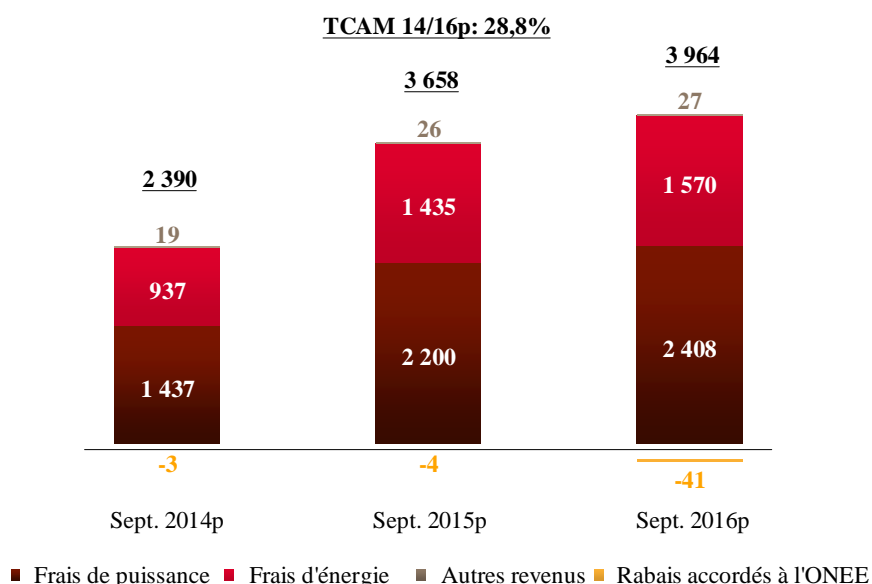
En Mdh	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Frais de puissance	1 437	2 200	2 408	29,5%
Frais d'énergie	937	1 435	1 570	29,4%
Revenus liés à l'exploitation du terminal charbonnier	19	26	27	20,0%
Rabais accordés à l'ONEE	-3	-4	-41	>100%
Chiffre d'affaires net	2 390	3 658	3 964	28,8%

Source : JLEC

Les rabais accordés à l'ONEE seraient de 3 Mdh et 4 Mdh en 2014 et 2015, et atteindraient 41 Mdh en 2016.

Le graphique ci-après illustre l'évolution et la ventilation du chiffre d'affaires au cours de la période prévisionnelle :

Evolution du chiffre d'affaires de JLEC 5&6 entre fin septembre 2014p et fin septembre 2016p (en Mdh)



Source : JLEC

Le chiffre d'affaires des Unités 5&6 passerait de 2 390 Mdh en 2014 à 3 964 Mdh en 2016, à la suite de la mise en service de l'Unité 6 prévue courant 2014. Cette évolution, liée à celle des frais de puissance et des frais d'énergie, s'expliquerait par :

- la croissance des frais de puissance : représentant en moyenne 60,3% du chiffre d'affaires net sur la période analysée, ils passeront de 1 437 Mdh en 2014 à 2 408 Mdh en 2016, soit un TCAM de 29,5% ;
- la progression des frais d'énergie : représentant en moyenne 39,4% du chiffre d'affaires net, ils passeront de 937 Mdh en 2014 à 1 570 Mdh en 2016, soit un TCAM de 29,4%.

b. Evolution des achats consommés prévisionnels

En Mdh	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Achats consommés de charbon	925	1 421	1 560	29,9%
Achats consommés de fuel	5	7	7	16,7%
Autres achats consommés	84	113	93	5,1%
Total des achats consommés	1 014	1 541	1 660	27,9%

Source : JLEC

Les achats consommés seraient constitués d'achats de charbon à hauteur de 92,5% en moyenne sur la période prévisionnelle 2014-2016. La détermination du niveau des achats consommés de charbon est fonction du volume réel de charbon requis pour la production électrique et du prix d'achat du charbon qui est supposé stable tout au long de la période prévisionnelle à 100 USD/ TM de charbon. Ainsi, les achats de charbon, qui sont quasiment neutralisés contractuellement pour JLEC 5&6, connaîtront une progression sur la période 2014-2016 pour atteindre 1 660 Mdh en fin de période.

La consommation effective de charbon se présente comme suit :

	2014p*	2015p*	2016p*	TCAM 14p-16p
Consommation effective de charbon (en milliers TM)	1 455	1 745	1 864	13,2%
Achats consommés de charbon (en Mdh)	1 237	1 483	1 585	13,2%

Source : JLEC

* Année opérationnelle à fin décembre au lieu de l'année fiscale à fin septembre

La consommation effective de charbon devrait passer de 1 455 kTM en 2014 à 1 864 kTM en 2016.

Les achats de fuel, utilisés pour la consommation propre de JLEC 5&6, ont été stabilisés à 2 750 TM sur toute la durée du business plan. Sur la période 2014-2016, les achats consommés de fuel passeraient de 5 Mdh à 7 Mdh, soit un TCAM de 16,7%.

Ainsi, les achats consommés passeront de 1 014 Mdh en 2014 à 1 660 Mdh en 2016, soit un TCAM de 27,9%.

La ventilation prévisionnelle des autres achats consommés se présente comme suit :

En Mdh	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Charges de maintenance majeure et mineure	23	32	11	-30,7%
Charges normales de maintenance	16	22	22	16,8%
Sous-traitance	13	17	17	14,3%
Autres	32	43	43	15,8%
Total autres achats consommés	84	113	93	5,0%

Source : JLEC

Les autres achats consommés évolueraient de 84 Mdh en 2014 à 93 Mdh en 2016, soit un TCAM de 5,0%.

c. Evolution de la marge brute prévisionnelle

En Mdh	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Ventes de produits (+)	2 390	3 658	3 964	28,8%
Achats consommés (-)	1 014	1 541	1 660	27,9%
Marge brute	1 375	2 117	2 305	29,4%

Source : JLEC

La marge brute augmentera durant la période prévisionnelle impactée à la hausse par la croissance des frais de puissance. Elle passera de 1 375 Mdh en 2014 à 2 305 Mdh en 2016, soit un TCAM de 29,4%.

d. Evolution du résultat d'exploitation prévisionnel

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Marge brute	-121	-	1 375	2 117	2 305	29,4%
Autres charges externes	22	-	96	124	111	7,4%
Charges de personnel	10	0	30	41	43	20,7%
Impôts et taxes	-	-	0	0	0	-
Dotations d'exploitation	44	63	235	460	448	38,1%
Reprises d'exploitation	153	-	-	-	-	Ns
Autres produits d'exploitation	2	-	8	11	12	23,8%
Résultat d'exploitation	-42	-64	1 023	1 502	1 715	29,5%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>42,8%</i>	<i>41,1%</i>	<i>43,3%</i>	

Source : JLEC

Les ventes de cendres volantes sont traduites dans le poste « Autres produits d'exploitation ». Le volume de ventes annuelles de cendres volantes resterait stable sur toute la période prévisionnelle à 180 000 TM.

Les charges de personnel passent de 10 Mdh à 0 Mdh entre 2012 et 2013, principalement suite au changement de leur méthode de comptabilisation. En 2013, ces charges sont comptabilisées en immobilisations, alors qu'en 2012 elles étaient comptabilisées en charges puis en transfert de charges lors du même exercice.

Les taxes sont constituées d'une taxe communale de 0,1 Mdh exigible dès 2014.

Les dotations d'exploitation concernent les dotations aux amortissements, qui évoluent de 38,1% en moyenne entre 2014 et 2016 passant de 235 Mdh en 2014 à 448 Mdh en 2016.

La différence entre les taux de marge opérationnelle de JLEC et JLEC 5&6 provient de la différence dans la structure des matrices tarifaires et des charges opérationnelles, notamment les charges du personnel de JLEC qui sont plus importantes du fait du niveau des effectifs et de leur ancienneté.

La ventilation prévisionnelle des autres charges externes se présente comme suit :

En Mdh	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Charges de maintenance majeure	19	26	9	-30,7%
Charges normales de maintenance	13	18	18	16,8%
Sous-traitance	10	14	14	14,3%
Autres charges	53	67	70	14,5%
Total autres charges externes	96	124	111	7,4%

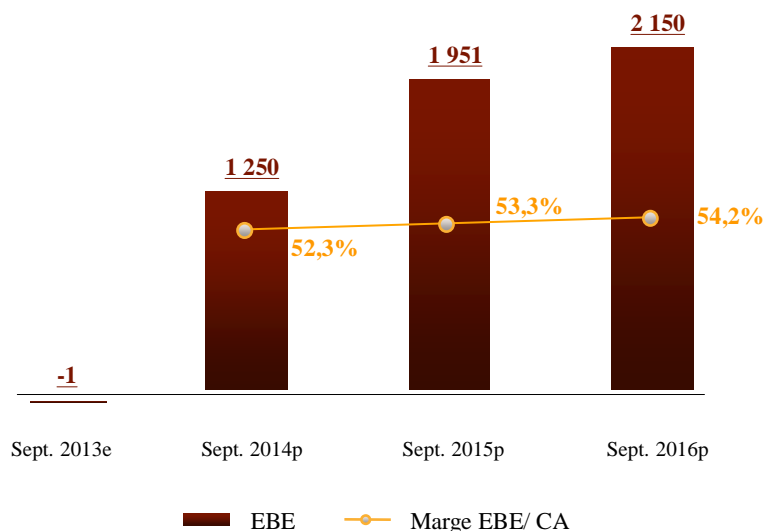
Source : JLEC

Les autres charges externes devraient varier selon un TCAM de 7,4% sur la période 2014-2016, passant de 96 Mdh à 111 Mdh.

Ainsi, le résultat d'exploitation croîtrait durant la période analysée, principalement en raison de l'évolution de la marge brute. Le résultat d'exploitation évoluerait de 1 023 Mdh en 2014 à 1 715 Mdh en 2016, soit un TCAM de 29,5%.

L'évolution graphique de l'EBE durant la période prévisionnelle se présente comme suit :

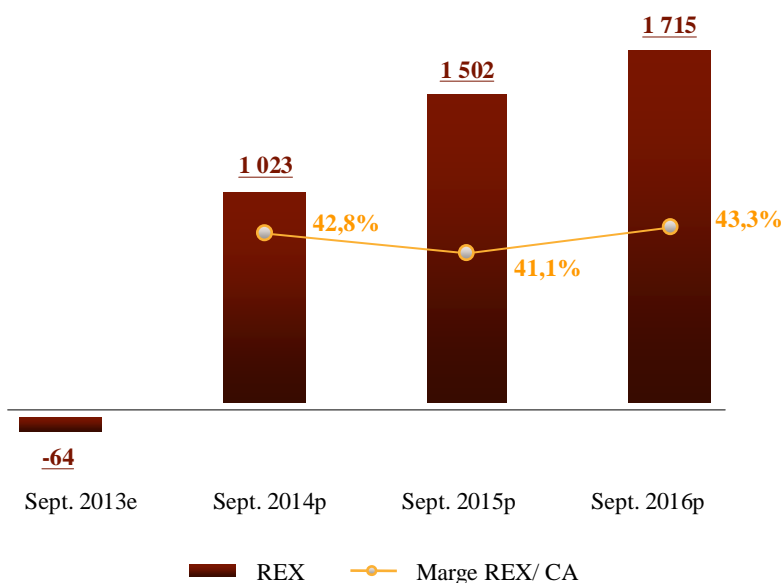
Evolution de l'excédent brut d'exploitation de JLEC 5&6 entre fin septembre 2013e et fin septembre 2016p (en Mdh)



Source : JLEC

L'évolution graphique du résultat d'exploitation durant la période prévisionnelle se présente comme suit :

Evolution du résultat d'exploitation de JLEC 5&6 entre fin septembre 2013e et fin septembre 2016p (en Mdh)



Source : JLEC

e. Evolution du résultat financier prévisionnel

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Produits financiers	293	101	24	37	37	24,7%
Gains de change	55	100	-	-	-	Ns
Intérêts et produits assimilés	11	1	24	37	37	24,7%
Reprises financières ; transferts de charges	227	-	-	-	-	Ns
Charges financières	282	-	563	586	545	-1,6%
Pertes de change	59	-	-	-	-	Ns
Charges d'intérêts	187	-	563	586	545	-1,6%
Dotations financières	37	-	-	-	-	Ns
Résultat financier	11	101	-540	-549	-508	-2,9%

Source : JLEC

Les charges financières évolueront à la baisse durant la période analysée en raison du remboursement prévu des dettes de financement à hauteur de 993 Mdh en 2015 et 747 Mdh en 2016. Elles passeraient de 563 Mdh en 2014 à 545 Mdh en 2016. En 2013, ces charges sont comptabilisées en immobilisations, alors qu'en 2012 elles étaient comptabilisées en charges puis en transfert de charges lors du même exercice.

A fin septembre 2013, les produits financiers sont essentiellement constitués des gains de change de la période.

Ainsi, le déficit du résultat financier se résorberait partiellement pour atteindre 508 Mdh à fin 2016, contre 540 Mdh en 2014.

f. Evolution du résultat net prévisionnel

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 14p-16p
Résultat avant impôts	-30	37	483	953	1 206	58,0%
Impôts sur les sociétés	-	-	143	286	362	59,0%
Résultat net	-30	37	340	667	844	57,6%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>Ns</i>	<i>Ns</i>	<i>14,2%</i>	<i>18,2%</i>	<i>21,3%</i>	

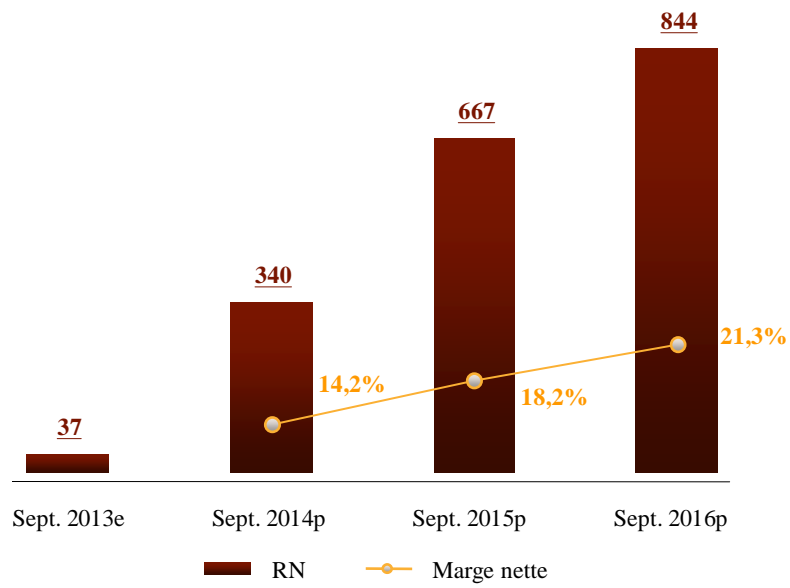
Source : JLEC

Le résultat net connaîtra une tendance haussière durant la période analysée impacté à la hausse par la croissance des frais de puissance.

Le résultat avant impôt passerait de 483 Mdh en 2014 à 1 206 Mdh en 2016, soit un TCAM de 58,0%. L'impôt sur la société augmenterait de 143 Mdh en 2014 à 362 Mdh en 2016, après l'absorption du déficit fiscal accumulé durant la période de construction. Ainsi, le résultat net évoluerait de 340 Mdh en 2014 à 844 Mdh en 2016, soit un TCAM de 57,6%.

L'évolution graphique du résultat net durant la période prévisionnelle se présente comme suit :

Evolution du résultat net de JLEC 5&6 entre fin septembre 2013e et fin septembre 2016p (en Mdh)



Source : JLEC

III.2.2. Présentation du bilan prévisionnel de JLEC 5&6

Le tableau suivant présente le bilan de JLEC 5&6 sur la période 2012-2016p :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 12-16p
Total Actif Immobilisé	6 718	10 421	11 523	11 104	10 696	12,3%
Immobilisations en non valeur	159	181	166	94	39	-29,7%
Immobilisations incorporelles	1	5	418	414	411	>100,0%
Immobilisations corporelles	6 521	10 176	10 880	10 536	10 186	11,8%
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	-
Ecart de conversion actif	36	59	59	59	59	13,3%
Stocks	-	-	164	164	164	Ns
Créances de l'actif circulant	70	157	450	689	753	81,2%
Ecart de conversion actif	1	28	28	28	28	>100,0%
Trésorerie actif *	290	391	1 630	1 300	1 142	40,9%
Total Actif	7 078	10 997	13 795	13 284	12 782	15,9%
Capitaux Propres	1 767	1 804	2 144	2 504	2 715	11,3%
Capital social	1 818	1 818	1 818	1 818	1 818	-
Réserve légale	-	-	2	19	52	Ns
Report à nouveau	-21	-51	-16	-	-	Ns
Résultat de l'exercice	-30	37	340	667	844	Ns
Dettes de financement	4 003	8 644	11 320	10 326	9 579	24,4%
Provisions pour risques et charges	-	59	59	59	59	Ns
Ecarts de conversion Passif	36	21	21	21	21	Ns
Capitaux permanents	5 806	10 528	13 543	12 911	12 374	20,8%
Passif circulant	1 272	470	251	373	408	Ns
Dettes du passif circulant	1 264	470	188	310	345	Ns
Autres provisions pour risques et charges	1	-	-	-	-	Ns
Ecarts de conversion passif	8	0	63	63	63	Ns
Trésorerie passif	-	-	-	-	-	Ns
Total Passif	7 078	10 997	13 795	13 284	12 782	15,9%

Source : JLEC

* y compris titres et valeurs de placement

a. Actif immobilisé

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif immobilisé de JLEC 5&6 sur la période 2012-2016p :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 12-16p
Immobilisations en non-valeur	159	181	166	94	39	-29,7%
Immobilisations incorporelles	1	5	418	414	411	>100,0%
Immobilisations corporelles	6 521	10 176	10 880	10 536	10 186	11,8%
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	Ns
Ecart de conversion actif	36	59	59	59	59	13,3%
Total Actif Immobilisé	6 718	10 421	11 523	11 104	10 696	12,3%

Source : JLEC

L'actif immobilisé représenterait en moyenne 88% de l'actif de JLEC 5&6, et passerait de 6 718 Mdh en 2012 à 10 696 Mdh en 2016.

Il est constitué à hauteur de 96% d'immobilisations corporelles. La forte progression de ces immobilisations en 2013 s'explique par le niveau des investissements restant à effectuer avant le

lancement des Unités 5&6. Les variations d'immobilisations corporelles entre 2013 et 2016 sont dues principalement aux achats de pièces de rechanges, de véhicules et d'équipement mobile. Il est à noter que l'effet des amortissements annuels impacterait à la baisse les immobilisations corporelles nettes dès 2015.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2013, les charges financières sur la dette intragroupe ont été comptabilisées en immobilisations corporelles.

L'actif immobilisé est constitué également d'immobilisations incorporelles, à savoir le système d'information, et les études de projets d'ingénierie immobilisés.

Les immobilisations en non-valeur représentent les investissements en maintenance majeure à réaliser sur la période dont 85% sont immobilisés. Elles sont amorties sur 5 ans et se présentent comme suit :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 12-16p
Immobilisations en non-valeur N-1	71	161	181	166	94	7,2%
Emplois en non-valeur	135	80	57	-	-	Ns
Amortissement non-valeur	47	59	72	72	55	4,0%
Immobilisations en non-valeurs N	159	181	166	94	39	-29,7%

Source : JLEC

Le tableau de passage des immobilisations corporelles brutes aux immobilisations nettes sur la période prévisionnelle 2013-2016 se présente comme suit :

En Mdh	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 13-16p
Immobilisations corporelles en brut, début de période	-	10 176	10 880	10 536	Ns
(+) Acquisitions d'immobilisations corp.	10 176	860	29	26	-86,4%
(-) Amortissements des immobilisations corp.	-	-156	372	376	Ns
(=) Immobilisations corporelles nettes	10 176	10 880	10 536	10 186	0,0%

Source : JLEC

b. Financement permanent

Le tableau suivant présente l'évolution du financement permanent de JLEC 5&6 sur la période 2012-2016p :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 12-16p
Capitaux Propres	1 767	1 804	2 144	2 504	2 715	11,3%
Capital social	1 818	1 818	1 818	1 818	1 818	0,0%
Réserve légale	-	-	2	19	52	Ns
Report à nouveau	-21	-51	-16	-	-	Ns
Résultat de l'exercice	-30	37	340	667	844	Ns
Dettes de financement	4 003	8 644	11 320	10 326	9 579	24,4%
Provisions pour risques et charges	-	59	59	59	59	Ns
Ecarts de conversion Passif	36	21	21	21	21	-12,7%
Financement permanent	5 806	10 528	13 543	12 911	12 374	20,8%

Source : JLEC

Le financement permanent de JLEC 5&6 s'établirait à 12 374 Mdh en 2016, affichant une évolution annuelle moyenne de 20,8% par rapport à 2012. Cette augmentation résulte principalement de :

- l'amélioration du résultat net à partir de septembre 2013, suite au démarrage de l'activité. Le résultat net passe ainsi de -30 Mdh en 2012 à 844 Mdh en 2016;

- la hausse des dettes de financement de JLEC 5&6 de 5 576 Mdh entre 2012 et 2016. Les remboursements impactent à la baisse l'encours des dettes de financement qui amorcerait une tendance baissière dès l'exercice 2015.

Les provisions pour risques et charges correspondent aux provisions pour risques de change.

c. Besoin en fonds de roulement

Le tableau suivant présente l'évolution du besoin en fonds de roulement de JLEC 5&6 sur la période prévisionnelle 2012-2016p :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 12-16p
Actif circulant	70	185	641	880	945	91,4%
Stocks	-	-	164	164	164	Ns
Créances de l'actif circulant	70	157	450	689	753	81,2%
Ecart de conversion actif	1	28	28	28	28	>100%
Passif circulant	1 272	470	251	373	408	-24,7%
Dettes du passif circulant	1 264	470	188	310	345	-27,7%
Autres provisions pour risques et charges	1	-	-	-	-	Ns
Ecart de conversion passif	8	0	63	63	63	68,2%
BFR	-1 202*	-285	390	507	536	Ns
Var. BFR	-932**	917**	675	117	29	Ns

Source : JLEC

* retraité des titres et valeurs de placement (considérés en tant que Trésorerie Actif)

** retraitée de la variation des titres et valeurs de placement

Les hypothèses retenues pour l'évolution du BFR se présentent comme suit :

- délai de rotation des stocks : 35 jours d'un niveau d'achat moyen quotidien de charbon ;
- délai de paiement des créances clients : 60 jours de chiffre d'affaires ;
- délai de règlement des fournisseurs de charbon : 60 jours d'achats ;
- délai de règlement des autres fournisseurs (fuel, maintenance de la Centrale, etc.) : 45 jours d'achats.

Le besoin en fonds de roulement de JLEC 5&6 est négatif sur la période 2012-2013 dû au niveau faible des créances clients sur la période (2014 étant la 1^{ère} année complète d'activité et donc de constitution de stocks). Les variations du BFR proviennent principalement de :

- la hausse progressive des créances de l'actif circulant relatives aux ventes d'énergie à l'ONEE ;
- la baisse du compte fournisseurs et comptes rattachés, due à la diminution de l'encours des fournisseurs d'immobilisation entre 2012 et 2013 avec la fin d'une phase importante de la construction des Unités 5&6.

d. Etude de l'équilibre financier

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 12-16p
Capitaux permanents	5 806	10 528	13 543	12 911	12 374	20,8%
Actif immobilisé	6 718	10 421	11 523	11 104	10 696	12,3%
Fonds de roulement (FR)	-912	106	2 020	1 807	1 678	Ns
Actif Circulant	70	185	641	880	945	91,4%
Passif Circulant	1 272	470	251	373	408	-24,7%
(-) Besoin en fonds de roulement (BFR)	-1 202	-285	390	507	536	Ns
(=) Trésorerie nette	290	391	1 630	1 300	1 142	40,9%
FR/BFR	0,8x	-0,4x	5,2x	3,6x	3,1x	

Source : JLEC

Le fonds de roulement passerait de -912 Mdh à fin septembre 2012 à 1 678 Mdh à fin septembre 2016.

Le besoin en fonds de roulement sera négatif (générant un excédent en fonds de roulement) à fin septembre 2013, et il deviendrait positif dès 2014 pour atteindre 536 Mdh à fin 2016.

Ces évolutions génèreraient une trésorerie nette positive sur toute la période 2013-2016, reflétée par un ratio de FR/ BFR supérieur à 1 dès fin septembre 2014.

e. Rentabilité des actifs et rentabilité des fonds propres

Les ratios de rentabilité prévisionnels sur la période 2012-2016 se présentent comme suit :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p
Résultat net (1)	(30)	37	340	667	844
Fonds propres (2)	1 767	1 804	2 144	2 504	2 715
Total Bilan (3)	7 078	10 997	13 795	13 284	12 782
Return on Equity (ROE) (1)/(2)	-1,7%	2,1%	15,9%	26,6%	31,1%
Return on Assets (ROA) (1)/(3)	-0,4%	0,3%	2,5%	5,0%	6,6%

Source : JLEC

A fin septembre 2013, la rentabilité des capitaux propres est de 2,1% et celle des actifs est de 0,3% en raison du démarrage de l'exploitation des Unités 5&6 qui n'est prévue qu'en 2014. A fin septembre 2014, le ROE passerait à 15,9% et le ROA à 2,5%.

Au terme de la période 2013-2016, et après l'amélioration de la rentabilité de JLEC 5&6 après les deux premières années de mise en services des Unités 5&6 avec de meilleurs taux de disponibilité, le ROE atteindrait 31,1% et le ROA serait à 6,6%.

III.2.3. Présentation du tableau de flux prévisionnel de JLEC 5&6

Le tableau suivant présente le tableau de flux de JLEC 5&6 sur la période prévisionnelle 2013e-2016p :

En Mdh	Sept. 2012	Sept. 2013e	Sept. 2014p	Sept. 2015p	Sept. 2016p	TCAM 12-16p
Autofinancement	12	100	575	821	658	>100%
Capacité d'autofinancement	12	100	575	1 128	1 292	>100%
-Distribution de dividendes	-	-	-	307	634	Ns
Augmentation de capital	818	-	-	-	-	Ns
Augmentation des dettes de financement	2 959	10 492	2 656	-	-	Ns
Réduction d'immobilisations	36	-	-	-	-	Ns
Total des ressources stables	3 825	10 592	3 251	821	658	-35,6%
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	4 733	3 603	1 279	41	40	-69,6%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	5	419	12	15	Ns
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 697	3 598	860	29	26	-72,8%
Augmentation des créances immobilisées	36	-	-	-	-	Ns
Remboursement des dettes de financement	-	5 890	-	993	747	Ns
Emplois en non-valeur	131	80	57	-	-	Ns
Total des emplois stables	4 864	9 574	1 337	1 034	787	-36,6%
- Variation du BFR global	-932*	917*	675	117	29	Ns
Variation de la trésorerie	-106	101	1 239	-330	-158	Ns
Trésorerie début d'exercice	396**	290**	391	1 630	1 300	34,6%
Trésorerie fin d'exercice	290**	391	1 630	1 300	1 142	40,9%

Source : JLEC

* retraitée de la variation des titres et valeurs de placement

** y compris titres et valeurs de placement

L'autofinancement augmenterait de 575 Mdh en 2014 à 658 Mdh en 2016 en raison de la distribution de dividendes dès 2015 : les dividendes distribués passeraient de 307 Mdh en 2015 à 634 Mdh en 2016.

Les ressources stables, constituées essentiellement de l'autofinancement et du tirage de dettes de financement, évolueraient de 3 251 Mdh en 2014 à 658 Mdh en 2016.

Les emplois stables seraient essentiellement constitués d'acquisitions d'immobilisations et de remboursement de dettes. La société est en phase d'investissement en 2013 et 2014. Le remboursement des dettes débiterait en 2015 et passerait de 993 Mdh à 747 Mdh en 2016.

A fin septembre 2013, les tirages de dettes s'élevaient à 7 768 Mdh en Dettes Senior, 1 886 Mdh en financement relais (contre 4 003 Mdh à fin septembre 2012) et 838 Mdh en dettes subordonnées actionnaires. Il est à noter qu'en 2013 la société a procédé au remboursement du financement-relais (5 890 Mdh) ayant servi à financer la construction des Unités 5&6.

Sur la période 2014-2016, la variation du besoin en fonds de roulement passerait de 675 Mdh à 29 Mdh.

La variation de trésorerie serait principalement impactée par la politique de distribution des dividendes, ce qui génèrerait une trésorerie de fin d'exercice de 1 142 Mdh en 2016, contre 1 630 Mdh à fin 2014.

III.3. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

III.3.1. Périmètre de consolidation

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	Méthode de consolidation
JLEC S.A.	100%	Entité consolidante
JLEC 5&6 S.A.	66%	Mise en équivalence

III.3.2. Compte de produits et charges consolidé

Le tableau suivant présente l'évolution du compte de produits et charges consolidé sur la période prévisionnelle 2012-2016⁴⁴ :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Chiffre d'affaires	5 883	5 047	4 982	4 915	4 812	-4,9%
Autres produits	-	-	-	-	-	Ns
Produits d'exploitation	5 883	5 047	4 982	4 915	4 812	-4,9%
Achats consommés de matières et de fournitures	3 985	3 239	3 284	3 348	3 253	-4,9%
Autres charges externes	199	279	224	198	187	-1,5%
Impôts et taxes	24	24	24	24	24	0,0%
Charges de personnel	169	172	174	177	180	1,7%
Excédent brut d'exploitation	1 507	1 333	1 276	1 167	1 168	-6,2%
Dotations nettes d'exploitation	516	562	575	556	533	0,8%
Autres produits & charges d'exploitation	58	20	22	23	25	-18,8%
Résultat d'exploitation	1 049	792	723	635	660	-10,9%
Produits financiers	61	39	35	8	9	-38,4%
Charges financières	393	325	302	278	256	-10,2%
Résultat financier	-333	-286	-267	-271	-247	-7,2%
Résultat courant	716	505	456	364	413	-12,8%
Résultat non courant	20	-4	-	-	-	Ns
Résultat avant impôt	736	502	456	364	413	-13,4%
Impôts sur les bénéfices	228	158	143	115	131	-13,0%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	59	11	235	491	595	78,5%
Résultat net consolidé	567	355	547	740	878	11,6%
Résultat net part du groupe	567	355	547	740	878	11,6%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	Ns

Source : JLEC

Le chiffre d'affaires consolidé devrait passer de 5 883 Mdh en 2012 à 4 812 Mdh en 2016, soit un TCAM de -4,9%, impacté à la baisse par le recul du chiffre de JLEC.

Grâce au démarrage des Unités 5 et 6 en 2014, le résultat net après mise en équivalence devrait augmenter de 11,6% en moyenne annuelle sur la période considérée, passant de 567 Mdh en 2012 à 878 Mdh en 2016. En 2014, le résultat net après mise en équivalence s'établirait à 547 Mdh, contre 355 Mdh en 2013.

⁴⁴ Les comptes de JLEC 5&6 sont clôturés au 30 septembre de chaque année.

III.3.3. Bilan consolidé

Le tableau suivant présente l'évolution du bilan consolidé sur la période prévisionnelle 2012-2016p :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Total Actif Immobilisé	8 080	7 600	7 437	7 223	7 039	-3,4%
Immobilisations incorporelles	6 689	6 220	5 845	5 361	5 006	-7,0%
Immobilisations corporelles	191	170	147	128	122	-10,5%
Immobilisations financières	15	15	15	15	15	0,0%
Titres mis en équivalence	1 184	1 195	1 430	1 718	1 896	12,5%
Stocks	1 196	925	925	925	925	-6,2%
Créances de l'actif circulant	1 660	1 628	1 608	1 546	1 521	-2,2%
Créances d'exploitation	1 064	1 032	1 012	950	925	-3,5%
Créances diverses	590	590	590	590	590	0,0%
Ecart de conversion actif	6	6	6	6	6	0,0%
Trésorerie actif*	865	3 047	897	1 011	1 012	4,0%
Total Actif	11 800	13 200	10 867	10 705	10 496	-2,9%
Capitaux Propres Consolidés	4 567	6 421	4 453	4 704	4 899	1,8%
Capital social	2 024	3 524	3 524	3 524	3 524	14,9%
Réserves consolidées	1 976	2 543	382	440	497	-29,2%
Résultat net part du groupe	567	355	547	740	878	11,6%
Capitaux propres part du groupe	4 567	6 421	4 453	4 704	4 899	1,8%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	
Dettes de financement	5 681	5 283	4 884	4 485	4 087	-7,9%
Provisions pour risques et charges	14	14	14	14	14	0,0%
Capitaux permanents	10 262	11 718	9 351	9 203	8 999	-3,2%
Passif circulant	1 538	1 482	1 516	1 502	1 496	-0,7%
Dettes du passif circulant	1 538	1 482	1 516	1 502	1 496	-0,7%
Dettes d'exploitation	734	667	691	683	679	-1,9%
Autres dettes	804	815	826	819	817	0,4%
Trésorerie Passif	-	-	-	-	-	Ns
Total Passif	11 800	13 200	10 867	10 705	10 496	-2,9%

* y compris les titres et valeurs de placement

Source : JLEC

Le total actif immobilisé passerait de 8 080 Mdh en 2012 à 7 039 Mdh en 2016 sous l'effet des amortissements des actifs de JLEC.

Les stocks passeraient de 1 196 Mdh en 2012 à 925 Mdh en 2016. Les créances de l'actif circulant progresseraient de 1 660 Mdh en 2012 à 1 521 Mdh en 2016.

Les capitaux propres consolidés passeraient de 4 567 Mdh en 2012 à 4 899 Mdh en 2016, en raison de la distribution de dividendes impactant à la baisse l'encours du report à nouveau sur la période 2014-2016.

L'encours des dettes de financement baisserait sur la période prévisionnelle de 5 681 Mdh en 2012 à 4 087 Mdh en 2016, du fait des remboursements de dettes de financement de JLEC.

III.3.4. Tableaux de flux consolidé

Le tableau suivant présente l'évolution du tableau de flux consolidé sur la période 2012-2016p :

En Mdh	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	TCAM 12-16p
Autofinancement	1 029	905	-1 628	315	133	-40,1%
Capacité d'autofinancement	1 029	905	887	805	816	-5,6%
- Distributions de dividendes	-	-	2 516	489	683	Ns
Dividendes reçus des titres mis en équivalence	-	-	-	202	418	Ns
Cessions et réductions d'immobilisations	5	-	-	-	-	Ns
Augmentation de capital	-	1 500	-	-	-	Ns
Total des ressources stables	1 033	2 405	-1 628	518	551	-14,5%
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	177	72	177	52	172	-0,7%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	36	147	27	151	Ns
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	36	31	26	21	Ns
Remboursement des dettes de financement	744	399	399	399	399	-14,5%
Total des emplois stables	922	470	576	451	571	-11,3%
- Variation du BFR global*	473	-247	-55	-47	-20	Ns
Variation de la trésorerie	-362	2 182	-2 149	114	0	Ns
Trésorerie début d'exercice**	1 226	865	3 047	897	1 011	-4,7%
Trésorerie fin d'exercice**	865	3 047	897	1 011	1 012	4,0%

* retraité des titres et valeurs de placement

** y compris les TVP

Source : JLEC

Les dividendes distribués par JLEC passeraient de 2 516 Mdh en 2014 à 683 Mdh en 2016, sous l'effet de la distribution du dividende exceptionnel en 2014. Leur distribution impacterait à la baisse la variation de trésorerie, qui passerait de 2 182 Mdh en 2013 à 0 Mdh en 2016. Il en découlerait une trésorerie de fin d'exercice de 1 012 Mdh en 2016, contre 3 047 Mdh en 2013.

III.4. AGREGATS – HORIZON CONTRACTUEL

La moyenne sur 5 ans des principaux agrégats de JLEC et JLEC 5&6 du compte de produits et de charges (résultat d'exploitation, résultat financier et résultat net) ainsi que ceux des flux de trésorerie (ressources, emplois stables, variation de trésorerie et trésorerie fin d'exercice) sont présentés ci-après. Pour les comptes consolidés, et compte tenu de la méthode de consolidation utilisée (mise en équivalence), la moyenne sur 5 ans du résultat net part du groupe est uniquement présentée pour le compte de produits et de charges.

III.4.1. Agrégats JLEC

Compte de produits et charges

En Mdh	Moyenne 2017 ^P - 2021 ^P	Moyenne 2022 ^P - 2027 ^P
Résultat d'exploitation	593	376
Résultat financier	245	735
Résultat net	708	1 007

Flux de trésorerie

En Mdh	Moyenne 2017 ^P - 2021 ^P	Moyenne 2022 ^P - 2027 ^P
Total ressources stables	525	636
Total emplois stables	499	494
Variation de trésorerie	52	69
Trésorerie fin d'exercice	1 100	1 381

III.4.2. Agrégats JLEC 5&6

Compte de produits et charges

En Mdh	Moyenne Sept. 2017 ^P - 2021 ^P	Moyenne Sept. 2022 ^P - 2026 ^P	Moyenne Sept. 2027 ^P - 2031 ^P	Moyenne Sept. 2032 ^P - 2036 ^P	Moyenne Sept. 2037 ^P - 2044 ^P
Résultat d'exploitation	1 690	1 665	1 114	1 015	1 101
Résultat financier	-413	-218	-263	-205	-37
Résultat net	894	1 013	596	567	744

Flux de trésorerie

En Mdh	Moyenne Sept. 2017 ^P - 2021 ^P	Moyenne Sept. 2022 ^P - 2026 ^P	Moyenne Sept. 2027 ^P - 2031 ^P	Moyenne Sept. 2032 ^P - 2036 ^P	Moyenne Sept. 2037 ^P - 2044 ^P
Total ressources stables	631	816	813	459	409
Total emplois stables	790	784	495	340	514
Variation de trésorerie	-162	20	371	126	-84
Trésorerie fin d'exercice	419	331	2 111	2 709	2 413

III.4.3. Agrégats consolidés

Compte de produits et charges

En Mdh	Moyenne 2017 ^P - 2021 ^P	Moyenne 2022 ^P - 2027 ^P	Moyenne 2028 ^P - 2032 ^P	Moyenne 2033 ^P - 2037 ^P	Moyenne 2038 ^P - 2044 ^P
Résultat net part du Groupe	847	925	393	360	529

Flux de trésorerie*

En Mdh	Moyenne 2017 ^P - 2021 ^P	Moyenne 2022 ^P - 2027 ^P
Total ressources stables	525	636
Total emplois stables	499	494
Variation de trésorerie	52	69
Trésorerie fin d'exercice	1 100	1 381

(*) A partir de 2028, les flux de trésorerie consolidés correspondent uniquement aux dividendes distribués par JLEC 5&6.

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE INDUSTRIEL

Le taux de disponibilité des Unités 1 à 6 constitue l'indicateur clé de la performance industrielle de la Centrale. Ce taux de disponibilité est susceptible d'être affecté par la survenance (i) d'erreurs humaines, (ii) d'incidents techniques répétitifs, (iii) d'arrêts d'approvisionnement de charbon ou de problèmes de qualité de charbon, (iv) de disponibilité de pièces de rechanges, de consommables, de produits chimiques, d'eau et d'électricité, et/ ou (v) d'accidents industriels (explosion, incendie, etc.) portant atteinte partiellement ou totalement au niveau de production électrique de la Centrale.

La Société mène une politique de maintenance rigoureuse basée sur les meilleurs standards internationaux. Cette politique de maintenance assure à la Centrale des niveaux de fiabilité et de disponibilité élevés.

Par ailleurs, le personnel rattaché à l'exploitation de la Centrale bénéficie d'une expérience probante de plus d'une dizaine d'années, durant lesquelles il a pu bénéficier de nombreuses formations portant sur la gestion des risques industriels et opérationnels pouvant survenir sur le site de Jorf Lasfar.

Enfin, les risques majeurs industriels susvisés sont assurés par des polices d'assurances renouvelables chaque année par tacite reconduction.

Le projet de construction des Unités 5 et 6 encourt un risque lié au retard de livraison des unités et à la qualité de construction des unités en question. En cas de retard de mise en exploitation des Unités 5 et 6, JLEC 5&6 devra verser à l'ONEE des pénalités de retard pour chaque jour de retard écoulé entre la date de mise en exploitation garantie et la date de mise en exploitation de l'unité concernée.

Cependant, de par sa nature de contrat clé en main (prix ferme et non révisable, engagement sur le délai de livraison), le contrat de construction (contrat d'EPC) signé avec un consortium de premier rang « Daewoo Engineering & Construction et Mitsui&Co Ltd » (i) spécifie précisément les caractéristiques techniques et industrielles des nouvelles unités (5 et 6), et (ii) prévoit des pénalités payées par le constructeur au profit de JLEC 5&6 en cas de retard de livraison des nouvelles unités (couvrant notamment les pénalités de retard susmentionnées pouvant être dues par JLEC 5&6 à l'ONEE) ou en cas de non respect des conditions contractuelles en termes de performances garanties.

En cas de retard de livraison des Unités 5 et 6, le PPA de JLEC 5&6 prévoit un cas de défaut de JLEC 5&6, pouvant entraîner le droit à la résiliation par l'ONEE, après expiration d'un délai de remède. Toutefois, ce risque est couvert par les délais de livraison prévus dans le contrat de construction. Ce risque se trouve réduit de surcroît par le taux d'avancement du projet (plus de 92% à fin octobre 2013), et la synchronisation de l'Unité 5 avec livraison de l'énergie vers le réseau national depuis octobre 2013. La synchronisation de l'Unité 6 est quant à elle prévue pour janvier 2014.

Le contrat de construction prévoit également une période d'essai, avec l'ONEE, des nouvelles unités avant la réception définitive. Ces essais visent dans un premier temps à vérifier (i) le bon fonctionnement mécanique des dispositifs des équipements majeurs de chaque unité, (ii) la stabilité de fonctionnement et la sécurité des installations et (iii) la fiabilité de chacune des unités. Une fois ces essais achevés, chacune des unités subira les essais de performance afin de vérifier si les performances garanties (notamment, (i) une puissance nette à plein charge au moins égale à 296,888 MW par unité (soit 95% de 312,514 MW) et (ii) une consommation spécifique à plein charge inférieure ou égale à 9 518,23 kJ/ kWh (soit 103% de 9 241 kJ/ kWh) (sur une base PCI 6 000 Kcal/ Kg)) ont été atteintes. L'achèvement de ces essais de performance constitue une condition préalable à la mise en exploitation de chacune des Unités 5 et 6. En cas de non-atteinte de ces performances garanties, le constructeur paiera des pénalités relatives à la puissance nette garantie et/ ou consommation spécifique nette garantie, qui ne pourront excéder un total de 10% du prix du contrat de construction.

Compte tenu de l'emplacement géographique des Unités 5 et 6 (adjacentes aux anciennes unités), le projet d'extension de la Centrale présente un risque d'interférence subi par l'activité des Unités 1 à 4 qui apparaît essentiellement lors de la connexion et du développement des ressources communes aux six unités.

II. RISQUE DE SECURITE

La Centrale couvre environ 38,5% de la production nationale d'électricité au Maroc en 2012, faisant de la Société un acteur stratégique du secteur de l'énergie marocain.

Par conséquent, la Société a mis en place, contre d'éventuels risques de sécurité, une politique de prévention et de normes de sécurité à la hauteur de la responsabilité qui lui a été confiée par l'ONEE, et conforme aux standards internationaux.

Cette politique se matérialise notamment par :

- des contrôles d'accès ;
- l'installation de systèmes de protection contre les intrusions (télé-surveillance, service de gardiennage/ sécurité performant, etc.) ;
- le soutien de l'armée marocaine en matière de sécurité.

A cela s'ajoute le fait que JLEC et JLEC 5&6 disposent d'une assurance couvrant certains risques de sécurité et bénéficient d'une garantie du Royaume du Maroc exprimée dans la Lettre de Soutien et de Garantie contre toute violence politique.

III. RISQUE ENVIRONNEMENTAL

L'exploitation d'une Centrale à charbon requiert la gestion de produits chimiques et induit inexorablement des rejets solides et gazeux ayant un impact direct sur son environnement naturel.

La Société adopte une politique environnementale visant à garantir : (i) le respect des valeurs limites concernant ses rejets, (ii) la revalorisation de ses déchets et (iii) la minimisation de l'impact des produits chimiques, déchets et autres matières dangereuses sur son environnement.

A ce titre, elle développe un vaste programme de gestion et de protection de l'environnement. Ce dernier répond aux exigences imposées par les institutions financières internationales (Banque Mondiale, US Eximbank, OPIC, etc.) ayant pourvu au financement originel du projet au moment de sa mise en place en 1997.

Ce programme couvre notamment :

- le stockage contrôlé des cendres ;
- le suivi des émissions de cheminées ;
- le contrôle de la qualité de l'air ambiant ;
- la gestion des déchets solides ;
- la gestion contrôlée des produits chimiques ;
- le suivi de la qualité des eaux ; et
- la sensibilisation du personnel dans le cadre de formations régulières.

Cette politique environnementale, répondant à des standards internationaux exigeants, est de nature à permettre à la Société de limiter toute responsabilité potentielle quant à d'éventuels dommages causés à son environnement naturel et de se conformer à la réglementation environnementale applicable à laquelle il est fait référence au paragraphe I de la Partie III (Présentation Générale de Jorf Lasfar Energy Company).

Depuis 2004, JLEC fait l'objet d'une certification ISO 14001 afférente à son management environnemental.

Les Unités 5&6 ont été conçues et développées de manière à assurer leur conformité aux standards internationaux environnementaux exigés par les bailleurs de fonds de JLEC 5&6 en respect des normes de la Banque Mondiale, des Principes Equator et des normes des agences de crédit export japonaise (JBIC) et coréenne (KEXIM) ainsi que les exigences de la décision d'acceptabilité environnementale délivrée à JLEC 5&6 par le Département de l'Environnement du Secrétariat d'Etat

après du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau et de l'Environnement. A ce titre, tant JLEC que JLEC 5&6 sont titulaires des autorisations exigées en vertu des textes législatifs et réglementaires applicables en matière environnementale, incluant :

- les décisions d'acceptabilité environnementale des projets (Unités 1 à 4, Unités 5 et 6, Installations Communes, Centre de traitement des déchets) exigées en vertu de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement promulguée par le dahir n°1-03-59 du 12 mai 2003 ;
- les autorisations nécessaires à l'exploitation d'établissements classés de catégories 1 et 2 par JLEC et JLEC 5&6, exigées en vertu du dahir du 25 août 1914 portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux ;
- les autorisations nécessaires au stockage des hydrocarbures, requises en vertu du dahir portant loi n°1-72-255 du 18 moharrem 1393 (22 février 1973) sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures ; et
- l'autorisation d'ouverture d'un centre de traitement des déchets conformément aux dispositions de la loi n°28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination promulguée par le dahir n°1-06-153 du 22 novembre 2006.

IV. RISQUE DE CHANGE

Conformément au Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique :

- les paiements des frais de puissance sont calculés sur la base d'une grille tarifaire insérée au niveau du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique et de ses amendements et libellée en dollars américains, en euros et en dirhams marocains (avec une prédominance du dollar américain) ;
- les frais d'énergie, correspondant aux consommations en charbon facturés principalement en dollars américains, sont dès lors exclusivement indexés sur le dollar américain.

La facture mensuelle adressée à l'ONEE, reprenant les frais de puissance et les frais d'énergie est, conformément au Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique, libellée en dirhams marocains sur la base des taux de change EUR/ MAD et USD/ MAD publiés à la date de facturation. Les différences au niveau des taux de change entre la date de facturation et la date du paiement effectif sont imputées sur la facture mensuelle suivante.

En raison de la prédominance du dollar américain dans le calcul des revenus de la Société, les investisseurs évoluant dans un contexte monétaire dans lequel le dollar n'est pas prédominant supportent un risque de change lié à l'évolution de la parité USD/ MAD et EUR/ MAD en vigueur. En effet, cette parité a une influence directe sur le montant des résultats distribuables de la Société en dirhams marocains :

- si le dollar américain s'apprécie par rapport au dirham marocain, l'impact sur le résultat net et la distribution de dividendes de la Société sera positif ;
- à l'inverse, si le dollar américain se déprécie par rapport au dirham marocain, l'impact sur le résultat net et la distribution de dividendes de la Société sera négatif.

Par ailleurs, les investisseurs évoluant dans un contexte monétaire dans lequel le dollar est prédominant seraient moins exposés au risque de change lié à l'évolution de la parité USD/ MAD en vigueur.

Le financement long terme de la Société est libellé en dirhams marocains, et le financement long terme de JLEC 5&6 est libellé en dollars américains, en euros, et en dirhams marocains. En raison de la prédominance du dollar américain et de l'euro dans le calcul des revenus de la Société et de JLEC 5&6, les investisseurs évoluant dans un contexte monétaire dans lequel le dirham marocain n'est pas prédominant supportent un risque de change lié à l'évolution de la parité USD/ MAD et EUR/ MAD en vigueur qui pourrait affecter les résultats distribuables annuels de JLEC et de JLEC 5&6.

V. RISQUE CLIENT

En raison de la concentration de la totalité des ventes de JLEC et de JLEC 5&6 à l'ONEE, les sociétés supportent un risque commercial lié à la possibilité d'un non paiement et/ ou d'un paiement tardif de leurs factures mensuelles.

Ce risque est toutefois limité par la signature de l'ONEE et par une lettre de crédit donnée par l'ONEE et portant sur un montant équivalent à une facture mensuelle pour JLEC et deux factures mensuelles pour JLEC 5&6.

VI. RISQUE D'APPROVISIONNEMENT EN CHARBON

VI.1. RISQUE D'ACHAT

Pour ses besoins d'exploitation, le Groupe JLEC sera amené à importer en moyenne près 5,5 millions de tonnes de charbon, principale source de la production d'énergie électrique au niveau de la Centrale. Le charbon est par nature une ressource limitée.

Néanmoins, eu égard à l'importance actuelle et future des réserves disponibles de charbon sur les marchés internationaux, le Groupe JLEC est assuré quant à ses approvisionnements futurs en volume, à travers une diversification de son approvisionnement au niveau géographique, et des relations long terme avec des fournisseurs de charbon de premier rang.

VI.2. RISQUE FOURNISSEURS

Le Groupe JLEC supporte un risque commercial se matérialisant par la possibilité que l'un de ses fournisseurs lui fasse défaut.

Ce risque est toutefois limité eu égard (i) à sa politique de stockage de charbon d'un volume équivalent à approximativement 35 jours de consommation, (ii) au fait que les fournisseurs sont pré-qualifiés selon des critères rigoureux définis par le Groupe, et enfin (iii) au fait que le Groupe diversifie ses sources d'approvisionnement.

VI.3. RISQUE QUALITE

Le Groupe JLEC supporte un risque industriel et de productivité lié à la qualité du charbon acheté.

Ce risque est néanmoins limité du fait que les contrats d'approvisionnement en charbon autorisent le Groupe à rejeter le charbon ne respectant pas les spécifications qu'il édicte en vue de se prémunir contre d'éventuels endommagements de ses installations techniques.

VII. RISQUE DE RUPTURE ANTICIPEE ET/ OU RESILIATION DU DISPOSITIF CONTRACTUEL

Le Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique conclu pour chacune des sociétés JLEC et JLEC 5&6 prévoit plusieurs cas de défaut pouvant entraîner la résiliation dudit contrat soit par l'ONEE soit par JLEC ou JLEC 5&6 (selon le cas). Par ailleurs, chaque contrat prévoit la possibilité de résiliation par l'ONEE ou par JLEC ou par JLEC 5&6 (selon le cas), en cas de survenance d'un cas de force majeure prolongée affectant substantiellement la production des Unités 1 à 4 et la construction ou la production des Unités 5 et 6, respectivement. Ces événements pouvant entraîner la résiliation du contrat de fourniture d'énergie électrique sont généralement conformes aux pratiques internationalement reconnues dans le cadre des IPPs.

La résiliation du contrat de fourniture d'énergie électrique conclu par JLEC entraîne la résiliation simultanée, vis-à-vis de JLEC, des autres contrats de projet et de financement auxquels la Société est partie.

La résiliation du contrat de fourniture d'énergie électrique conclu par JLEC 5&6 entraîne la résiliation simultanée, vis-à-vis de JLEC 5&6, des autres contrats de projet et de financement auxquels JLEC 5&6 est partie.

En cas de résiliation anticipée du dispositif contractuel de JLEC ou de JLEC 5&6, une indemnité de résiliation calculée conformément au dispositif contractuel est due par l'ONEE au profit de JLEC ou JLEC 5&6, le cas échéant. Cette indemnité est, par ailleurs, garantie par le Royaume du Maroc.

VIII. RISQUE FINANCIER

La distribution de dividendes de JLEC 5&6 et JLEC est conditionnée par le respect des ratios et des engagements financiers inclus dans les contrats de crédit des deux sociétés.

Le tableau ci-dessous présente les niveaux historiques et prévisionnels des ratios d'engagements financiers de JLEC :

	déc.-10	déc.-11	déc.-12	juin-13	déc.-13	déc.-14	déc.-15	déc.-16
Ratio d'endettement net	55,6%	55,2%	51,9%	51,0%	26,3%	48,4%	43,9%	40,2%
<i>Niveau du ratio d'endettement net maximum</i>	<i>75,0%</i>	<i>75,0%</i>	<i>75,0%</i>	<i>75,0%</i>	<i>75,0%</i>	<i>65,0%</i>	<i>65,0%</i>	<i>65,0%</i>
Debt Service Coverage Ratio - DSCR	2,9 x	2,9 x	2,5 x	2,4 x	3,1 x	5,6 x	2,6 x	2,8 x
<i>Niveau de DSCR minimum</i>	<i>1,2 x</i>	<i>1,2 x</i>	<i>1,2 x</i>	<i>1,2 x</i>	<i>1,2 x</i>	<i>1,2 x</i>	<i>1,2 x</i>	<i>1,2 x</i>

Source : JLEC

Le DSCR se calcule comme suit pour JLEC :

$$\text{DSCR} = \frac{\text{Trésorerie Disponible pour le Service de la Dette Prévisionnelle}}{\text{Service de la dette prévisionnelle}}$$

Où :

$$\text{Trésorerie disponible pour le Service de la dette prévisionnelle} = \text{Trésorerie de début d'exercice} + \text{Excédent brut d'exploitation} - \text{IS réel} - \text{Variation de BFR} - \text{Investissement}$$

Sur la période allant de 2017 à 2027, les niveaux prévisionnels du ratio de couverture de la dette (DSCR) et du ratio d'endettement net demeurent conformes aux exigences des covenants.

En cas de non respect du ratio d'endettement net et du ratio de couverture de la dette, le contrat de financement prévoit un délai de remède raisonnable permettant de remédier au cas de défaut. Dans le cas où le cas de défaut perdure au-delà de la période de remède, un remboursement par anticipation est prévu au niveau du contrat de financement.

Les niveaux des ratios et engagements financiers prévisionnels de JLEC 5&6 se détaillent comme suit :

	nov.-14	mai-15	nov.-15	mai-16	nov.-16
Debt Service Coverage Ratio - DSCR	1,69 x	1,54 x	1,46 x	1,43 x	1,41 x
<i>Niveau de DSCR minimum*</i>	<i>1,07 x</i>	<i>1,07 x</i>	<i>1,07 x</i>	<i>1,07 x</i>	<i>1,07 x</i>
Loan Life Cover Ratio - LLCR	1,64 x	1,66 x	1,65 x	1,68 x	1,68 x
<i>Niveau de LLCR minimum*</i>	<i>1,10 x</i>	<i>1,10 x</i>	<i>1,10 x</i>	<i>1,10 x</i>	<i>1,10 x</i>

Source : JLEC

* Niveaux constituant un cas de défaut

Le DSCR se calcule comme suit pour JLEC 5&6 :

$$\text{DSCR pour le semestre S} = \frac{\text{Cash-flows opérationnels S} + \text{Cash-flows opérationnels S-1}}{\text{Service de la dette S} + \text{Service de la dette S-1}}$$

Le LLCR se calcule de la manière suivante :

$$\text{LLCR à une date de calcul} = \frac{\text{Valeur actualisée des cash-flows opérationnels prévisionnels depuis la date de calcul jusqu'à la dernière date de paiement du principal de la dette}}{\text{Endettement net}}$$

Les contrats de financement de JLEC 5&6 prévoient trois niveaux pour les ratios ci-dessus : (i) un niveau minimum, (ii) un niveau de blocage des dividendes (qui prévoit en l'occurrence une période de remède), et (iii) un niveau constituant un cas de défaut.

IX. RISQUE REGLEMENTAIRE

Les activités de JLEC et JLEC 5&6 sont régies par les textes réglementaires auxquels il est fait référence au paragraphe I de la Partie III (Présentation Générale de Jorf Lasfar Energy Company). JLEC et JLEC 5&6 supportent un risque lié à la modification des lois applicables après la date de signature du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique applicable.

Ce risque est toutefois couvert au titre du Contrat de Fourniture d'Énergie Électrique applicable qui prévoit les protections généralement admises dans le cadre des IPPs, notamment (i) en matière de paiement des frais de puissance présumée disponible dans le cas où JLEC ou JLEC 5&6 (selon le cas) serait contrainte à arrêter l'exploitation des unités applicables du fait de la survenance d'une modification législative et (ii) en matière d'ajustement des conditions financières pour que la situation de JLEC ou JLEC 5&6 (selon le cas) ne soit, en termes de cash flow, et par suite de la modification législative, ni meilleure ni moins bonne que la situation avant la modification législative applicable.

Par ailleurs, le développement des projets futurs de la Société se fera en conformité avec les changements législatifs éventuels liés au secteur de production privée d'électricité.

X. RISQUE CONCURRENTIEL

Conformément à la documentation contractuelle, la facturation à l'ONEE est basée sur un « *take or pay* » garanti, ce qui élimine tout risque concurrentiel par rapport au business plan mentionné dans la présente Note d'Information (cf. Éléments d'appréciation du prix, Partie : Cadre de l'Opération).

De surcroît, la montée en puissance des énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie ne sont pas de nature à constituer un risque concurrentiel pour le Groupe JLEC.

Les opportunités de croissance de la Société dépendent de l'évolution du cadre concurrentiel, du cadre réglementaire, des choix stratégiques du Gouvernement du Maroc, des appels d'offre lancés par l'ONEE, et des possibilités de financement de ces projets.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de la rédaction de la présente Note d'Information, il n'existe pas de faits exceptionnels de nature à affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de la Société.

II. LITIGES

Il n'existe pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société.

PARTIE X. ANNEXES

I. COMPTES SOCIAUX DE JLEC

I.1. COMPTES SOCIAUX DE JLEC AU 31 DECEMBRE 2010

I.1.1. Compte de produits et charges de JLEC en 2010

En Dirhams	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens et services produits	4 894 411 824,89		4 894 411 824,89	5 434 829 955,73
Chiffre d'affaires				
Variation de stocks de produits (+/-) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	3 769 114,77		3 769 114,77	1 681 800,95
Reprises d'exploitation; transferts de charges	210 566 919,29		210 566 919,29	180 487 736,14
TOTAL I	5 108 747 858,95		5 108 747 858,95	5 616 999 492,82
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	3 038 201 841,13	-	3 038 201 841,13	3 961 010 309,53
Autres charges externes	186 852 391,39	-	186 852 391,39	174 785 059,71
Impôts et taxes	24 327 000,24		24 327 000,24	23 844 118,11
Charges de personnel	141 787 799,16	-	141 787 799,16	136 463 009,52
Autres charges d'exploitation	-			
Dotations d'exploitation	615 392 244,89	102 083,06	615 494 327,95	589 608 028,90
TOTAL II	4 006 561 276,81	102 083,06	4 006 663 359,87	4 885 710 525,77
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 102 186 582,14	-102 083,06	1 102 084 499,08	731 288 967,05
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	78 584 087,11		78 584 087,11	220 234 067,83
Intérêts et autres produits financiers	46 040 520,32		46 040 520,32	20 256 101,76
Reprises financières; transferts de charges	7 075 645,64		7 075 645,64	56 624 192,26
TOTAL IV	131 700 253,07		131 700 253,07	297 114 361,85
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	407 252 253,09	-	407 252 253,09	606 960 742,54
Pertes de change	68 272 708,31		68 272 708,31	155 394 189,37
Autres charges financières	-			
Dotations financières	7 458 152,15		7 458 152,15	7 075 645,64
TOTAL V	482 983 113,55		482 983 113,55	769 430 577,55
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-351 282 860,48		-351 282 860,48	-472 316 215,70
RESULTAT COURANT (III + VI)	750 903 721,66	-102 083,06	750 801 638,60	258 972 751,35
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	84 000,00		84 000,00	2 546 000,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	375 210,48		375 210,48	3 080 828,75
Reprises non courantes; transferts de charges	334 381 574,88		334 381 574,88	336 699 543,05
TOTAL VIII	334 840 785,36		334 840 785,36	342 326 371,80
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	84 142,47		84 142,47	1 049 777,81

En Dirhams	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	37 426 376,63	-	37 426 376,63	1 712 614,10
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	370 574 579,05		370 574 579,05	334 381 574,55
TOTAL IX	408 085 098,15		408 085 098,15	337 143 966,46
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-73 244 312,79		-73 244 312,79	5 182 405,34
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	677 659 408,87	-102 083,06	677 557 325,81	264 155 156,69
IMPOTS SUR LES RESULTATS	163 480 682,99	-	163 480 682,99	53 203 877,25
RESULTAT NET (XI - XII)	514 178 725,88	-102 083,06	514 076 642,82	210 951 279,44

I.1.2. Bilan de JLEC en 2010

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	774 315 795,51	420 175 024,21	354 140 771,30	316 276 461,64
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	774 315 795,51	420 175 024,21	354 140 771,30	316 276 461,64
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	11 855 291 612,48	4 725 580 470,07	7 129 711 142,41	7 555 177 592,08
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 067 956 473,24	4 321 198 687,79	6 746 757 785,45	7 149 257 308,08
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	787 335 139,24	404 381 782,28	382 953 356,96	405 920 284,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	478 654 496,72	323 446 489,56	155 208 007,16	153 342 728,13
Terrains	-	-	-	-
Constructions	4 634 008,43	1 695 226,05	2 938 782,38	2 698 679,14
Installations techniques, matériel et outillage	306 842 737,54	213 525 911,76	93 316 825,78	103 864 126,49
Matériel de transport	4 918 414,21	4 087 991,37	830 422,84	1 339 919,81
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	135 879 023,71	102 766 074,22	33 112 949,49	34 623 806,56
Autres immobilisations corporelles	1 371 306,14	1 371 286,16	19,98	19,98
Immobilisations corporelles en cours	25 009 006,69	-	25 009 006,69	10 816 176,15
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	322 973 679,48	232 892,38	322 740 787,10	26 929 920,35
Prêts immobilisés	22 703 116,62	232 892,38	22 470 224,24	26 570 957,49
Autres créances financières	270 962,86	-	270 962,86	358 962,86
Titres de participation	299 999 600,00	-	299 999 600,00	-
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)		-		24 633 999,71
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				24 633 999,71
TOTAL I (A+B+C+D+E)	13 431 235 584,19	5 469 434 876,22	7 961 800 707,97	8 076 360 701,91
STOCKS (F)	983 162 737,39	15 913 622,69	967 249 114,70	955 075 652,39
Marchandises				

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Matières et fournitures consommables	983 162 737,39	15 913 622,69	967 249 114,70	955 075 652,39
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 432 098 211,80		1 432 098 211,80	1 300 959 771,32
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	14 571 754,57		14 571 754,57	20 268 215,70
Clients et comptes rattachés	1 045 371 751,48	-	1 045 371 751,48	1 018 215 396,53
Personnel	966 565,98		966 565,98	1 038 007,07
Etat	368 345 912,50		368 345 912,50	257 095 434,78
Comptes d'associés	-			
Autres débiteurs	-			
Comptes de régularisation actif	2 842 227,27		2 842 227,27	4 342 717,24
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 323 662 218,45		1 323 662 218,45	1 000 284 925,62
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (éléments circulants)	7 458 152,15		7 458 152,15	7 075 645,64
TOTAL II (F+G+H+I)	3 746 381 319,79	15 913 622,69	3 730 467 697,10	3 263 395 994,97
TRESORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CP	274 040 165,55		274 040 165,55	99 822 485,73
Caisse, Régies d'avance et accreditifs	46 762,68		46 762,68	39 314,61
TOTAL III	274 086 928,23		274 086 928,23	99 861 800,34
TOTAL GENERAL I+II+III	17 451 703 832,21	5 485 348 498,91	11 966 355 333,30	11 439 618 497,22

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	2 023 658 600,00	2 023 658 600,00
moins : actionnaires capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	202 365 860,00	202 365 860,00
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	808 768 272,23	597 816 992,79
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	514 076 642,82	210 951 279,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	3 548 869 375,05	3 034 792 732,23
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 824 494 933,78	7 118 225 709,79
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	6 824 494 933,78	7 118 225 709,79
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	370 574 579,05	334 381 574,55
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	370 574 579,05	334 381 574,55
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		84 864 437,81
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	-	84 864 437,81
TOTAL I (A+B+C+D+E)	10 743 938 887,88	10 572 264 454,38
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 210 904 914,56	799 463 413,08

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
Fournisseurs et comptes rattachés	644 993 784,95	484 042 876,34
Clients créditeurs, avances et acomptes	97 157 265,44	100 048 340,84
Personnel	20 356 699,01	17 203 584,12
Organismes sociaux	5 478 662,91	5 245 824,00
Etat	295 195 146,13	179 945 168,63
Comptes d'associés	1 694,95	1 695,04
Autres créanciers	141 566 434,59	-
Comptes de régularisation passif	6 155 226,58	12 975 924,11
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	7 458 152,15	7 075 645,64
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	1 618 908,90	11 737 985,63
TOTAL II (F+G+H)	1 219 981 975,61	818 277 044,35
TRESORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	2 434 469,81	49 076 998,49
TOTAL III	2 434 469,81	49 076 998,49
TOTAL GENERAL I+II+III	11 966 355 333,30	11 439 618 497,22

I.1.3. Tableau de flux de JLEC en 2010

I. Synthèse des masses du bilan

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
			Emplois C	Ressources D
1 Financement permanent	10 743 938 887,88	10 572 264 454,38	-	171 674 433,50
2 Moins actif immobilisé	7 961 800 707,97	8 076 360 701,91	-	114 559 993,94
3 = FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	2 782 138 179,91	2 495 903 752,47	-	286 234 427,44
4 Actif circulant	3 730 467 697,10	3 263 395 994,97	467 071 702,13	-
5 Moins Passif circulant	1 219 981 975,61	818 277 044,35	-	401 704 931,26
6 = BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	2 510 485 721,49	2 445 118 950,62	65 366 770,87	-
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	271 652 458,42	50 784 801,85	220 867 656,57	-

II. Emplois et ressources

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		1 149 850 495,05		1 091 457 683,47
Capacité d'autofinancement		1 149 850 495,05		1 091 457 683,47
- Distributions de bénéfices		-		-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		4 272 733,25		6 378 083,89
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		84 000,00		2 546 000,00
Cessions d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées		4 188 733,25		3 832 083,89
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		-		-
Augmentations de capital, apports				
Subvention d'investissement		-		-
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		3 000 000 000,00		6 666 826 814,22
(A+B+C+D)		4 154 123 228,30		7 764 662 581,58
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	345 116 402,99		21 162 427,92	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 396 506,30		362 290,00	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	43 720 296,69		20 800 137,92	
Acquisitions d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilisées	299 999 600,00		-	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	-		-	
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	3 353 961 214,11		7 267 817 768,73	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	168 811 183,76		231 598 135,05	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	3 867 888 800,86		7 520 578 331,70	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	65 366 770,87	-	486 997 310,78	-
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	220 867 656,57	-	-	242 913 060,90
TOTAL GENERAL	4 154 123 228,30	4 154 123 228,30	8 007 575 642,48	8 007 575 642,48

I.1.4. Etat des soldes de gestion de JLEC en 2010

I. Tableau de formation des résultats (TFR)

	En Dirhams	EXERCICE	EXE. PREC
1	Ventes de marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	4 894 411 824,89	5 434 829 955,73
3	Ventes de biens et services produits	4 894 411 824,89	5 434 829 955,73
4	Variation des stocks de produits		
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	3 225 054 232,52	4 135 795 369,24
6	Achats consommés de matières et fournitures	3 038 201 841,13	3 961 010 309,53
7	Autres charges externes	186 852 391,39	174 785 059,71
	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 669 357 592,37	1 299 034 586,49
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	24 327 000,24	23 844 118,11
10	- Charges de personnel	141 787 799,16	136 463 009,52
	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1 503 242 792,97	1 138 727 458,86
	= ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION		
11	+ Autres produits d'exploitation	3 769 114,77	1 681 800,95
12	- Autres charges d'exploitation		
13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	210 566 919,29	180 487 736,14
14	- Dotations d'exploitation	615 494 327,95	589 608 028,90
	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 102 084 499,08	731 288 967,05
	+/- RESULTAT FINANCIER	-351 282 860,48	-472 316 215,70
	= RESULTAT COURANT (+ ou -)	750 801 638,60	258 972 751,35
	+/- RESULTAT NON COURANT	-73 244 312,79	5 182 405,34
15	- Impôts sur les résultats	163 480 682,99	53 203 877,25
	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	514 076 642,82	210 951 279,44

II. Capacité d'autofinancement (CAF)

1	Résultat net de l'exercice		
	= Bénéfice +	514 076 642,82	210 951 279,44
	= Perte -	-	-
2	+ Dotations d'exploitation (1)	599 580 705,26	577 247 370,66
3	+ Dotations financières (1)	-	-
4	+ Dotations non courantes (1)	370 574 579,05	334 381 574,55
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)	-	-
7	- Reprises non courantes (2) (3)	334 381 574,55	29 626 319,00
8	- Produits des cessions d'immobilisations	84 000,00	2 546 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées	84 142,47	1 049 777,82
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	1 149 850 495,05	1 091 457 683,47
10	- Distributions de bénéfices	-	-
	AUTOFINANCEMENT	1 149 850 495,05	1 091 457 683,47

I.1.5. Titres de participation de JLEC en 2010

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
JORF LASFAR ENERGY COMPANY 5&6 "JLEC 5&6"	Energie Electrique	300 000 000	99,999867%	299 999 600,00	299 999 600,00	30-sept.-2011	N/A	N/A	
TOTAL				299 999 600,00	299 999 600,00				-

I.1.6. Provisions de JLEC en 2010

NATURE	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	232 892,38							232 892,38
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	334 381 574,55			370 574 579,05			334 381 574,55	370 574 579,05
SOUS TOTAL (A)	334 614 466,93			370 574 579,05			334 381 574,55	370 807 471,43
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	12 360 658,24	15 913 622,69			12 360 658,24			15 913 622,69
5. Autres provisions pour risques et charges	7 075 645,97		7 458 152,15			7 075 645,97		7 458 152,15
6. Provisions pour dépréciations des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	19 436 304,21	15 913 622,69	7 458 152,15	-	12 360 658,24	7 075 645,97	-	23 371 774,84
TOTAL (A+B)	354 050 771,14	15 913 622,69	7 458 152,15	370 574 579,05	12 360 658,24	7 075 645,97	334 381 574,55	394 179 246,27

I.1.7. Créances de JLEC en 2010

CREANCES	TOTAL au 31.12.2010	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	322 973 679,48	319 508 546,76	3 465 132,72	-				
- Prêts immobilisés	22 703 116,62	19 237 983,90	3 465 132,72					
- Autres créances financières	300 270 562,86	300 270 562,86						
DE L'ACTIF CIRCULANT	1 432 098 211,80		1 432 098 211,80		3 120 216,88	380 515 642,49	41 564 906,52	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	14 571 754,57		14 571 754,57		1 275 827,32	12 169 729,99		-
- Clients et comptes rattachés	1 045 371 751,48		1 045 371 751,48		506 824,56		41 564 906,52	
- Personnel	966 565,98		966 565,98					
- Etat	368 345 912,50		368 345 912,50			368 345 912,50		
- Comptes d'associés	-		-					-
- Autres débiteurs	-		-					
- Comptes de régularisation - Actif	2 842 227,27		2 842 227,27		1 337 565,00			

I.1.8. Dettes de JLEC en 2010

DETTES (en dirhams)	TOTAL au 31.12.2010	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	6 824 494 933,78	6 425 802 123,30	398 692 810,48		-	-	345 736 763,78	
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	6 824 494 933,78	6 425 802 123,30	398 692 810,48		-		345 736 763,78	
DU PASSIF CIRCULANT	1 210 904 914,56		1 210 904 914,56		610 835 926,05	300 673 809,04	67 028 104,38	
- Fournisseurs et comptes rattachés	644 993 784,95		644 993 784,95		469 269 491,46		64 375 760,91	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	97 157 265,44		97 157 265,44					
- Personnel	20 356 699,01		20 356 699,01					
- Organismes sociaux	5 478 662,91		5 478 662,91			5 478 662,91		
- Etat	295 195 146,13		295 195 146,13			295 195 146,13		
- Comptes d'associés	1 694,95		1 694,95				1 694,95	
- Autres créanciers	141 566 434,59		141 566 434,59		141 566 434,59			
- Comptes de régularisation - Passif	6 155 226,58		6 155 226,58		-		2 650 648,52	

I.1.9. Tableau d'affectation des résultats de JLEC en 2010

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		(Décision de l'AGO du 24 Mai 2010)	
- Report à nouveau au 31/12/2009	597 816 992,77	- Réserve légale	-
- Résultats nets 2009 en instance d'affectation	210 951 279,44	- Autres réserves	-
- Résultat net de l'exercice 2010	-	- Tantièmes	-
- Prélèvements sur les réserves	-	- Dividendes	-
- Autres prélèvements	-	- Autres affectations (Résultat en instance d'affectation)	-
		- Report à nouveau	808 768 272,21
TOTAL A	808 768 272,21	TOTAL B	808 768 272,21

I.2. COMPTES SOCIAUX DE JLEC AU 31 DECEMBRE 2011

I.2.1. Compte de produits et charges de JLEC en 2011 (en dirhams)

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens et services produits				
Chiffre d'affaires	5 421 728 390,52		5 421 728 390,52	4 894 411 824,89
Variation de stocks de produits (+/-) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	3 850 361,74		3 850 361,74	3 769 114,77
Reprises d'exploitation; transferts de charges	89 767 154,03		89 767 154,03	210 566 919,29
TOTAL I	5 515 345 906,29		5 515 345 906,29	5 108 747 858,95
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	3 532 727 062,66	-	3 532 727 062,66	3 038 201 841,13
Autres charges externes	186 118 281,26	-	186 118 281,26	186 852 391,39
Impôts et taxes	24 575 527,53		24 575 527,53	24 327 000,24
Charges de personnel	159 822 665,07	-	159 822 665,07	141 787 799,16
Autres charges d'exploitation	-			
Dotations d'exploitation	652 923 173,56	-	652 923 173,56	615 494 327,95
TOTAL II	4 556 166 710,08		4 556 166 710,08	4 006 663 359,87
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	959 179 196,21		959 179 196,21	1 102 084 499,08
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	36 511 534,76		36 511 534,76	78 584 087,11
Intérêts et autres produits financiers	38 353 935,53		38 353 935,53	46 040 520,32
Reprises financières; transferts de charges	7 691 044,53		7 691 044,53	7 075 645,64
TOTAL IV	82 556 514,82		82 556 514,82	131 700 253,07
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	392 987 313,91	-	392 987 313,91	407 252 253,09
Pertes de change	40 668 377,08		40 668 377,08	68 272 708,31
Autres charges financières	-			
Dotations financières	12 216 103,63		12 216 103,63	7 458 152,15
TOTAL V	445 871 794,62		445 871 794,62	482 983 113,55
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-363 315 279,80		-363 315 279,80	-351 282 860,48
RESULTAT COURANT (III + VI)	595 863 916,41		595 863 916,41	750 801 638,60
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d' immobilisations	8 500 000,00		8 500 000,00	84 000,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	1 207 123,36		1 207 123,36	375 210,48
Reprises non courantes; transferts de charges	370 574 579,05		370 574 579,05	334 381 574,88
TOTAL VIII	380 281 702,41		380 281 702,41	334 840 785,36
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	6 401 056,74		6 401 056,74	84 142,47
Subventions accordées				

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
Autres charges non courantes	282 555 087,28	-	282 555 087,28	37 426 376,63
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	68 523 058,04		68 523 058,04	370 574 579,05
TOTAL IX	357 479 202,06		357 479 202,06	408 085 098,15
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	22 802 500,35		22 802 500,35	-73 244 312,79
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	618 666 416,76		618 666 416,76	677 557 325,81
IMPOTS SUR LES RESULTATS	181 532 647,39	-	181 532 647,39	163 480 682,99
RESULTAT NET (XI - XII)	437 133 769,37		437 133 769,37	514 076 642,82

I.2.2. Bilan de JLEC en 2011 (en dirhams)

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	905 482 232,24	587 072 131,51	318 410 100,73	354 140 771,30
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	905 482 232,24	587 072 131,51	318 410 100,73	354 140 771,30
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	11 859 929 394,37	5 154 632 428,43	6 705 296 965,94	7 129 711 142,41
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 072 594 255,13	4 727 283 719,11	6 345 310 536,02	6 746 757 785,45
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	787 335 139,24	427 348 709,32	359 986 429,92	382 953 356,96
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	524 875 149,03	350 909 654,44	173 965 494,59	155 208 007,16
Terrains				
Constructions	898 378,56	147 399,15	750 979,41	2 938 782,38
Installations techniques, matériel et outillage	312 947 395,84	240 729 964,89	72 217 430,95	93 316 825,78
Matériel de transport	5 912 175,11	4 690 678,68	1 221 496,43	830 422,84
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	164 773 404,17	103 970 325,56	60 803 078,61	33 112 949,49
Autres immobilisations corporelles	1 371 306,14	1 371 286,16	19,98	19,98
Immobilisations corporelles en cours	38 972 489,21	-	38 972 489,21	25 009 006,69
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 218 899 266,65	-	1 218 899 266,65	322 740 787,10
Prêts immobilisés	18 628 703,79	-	18 628 703,79	22 470 224,24
Autres créances financières	270 962,86		270 962,86	270 962,86
Titres de participation	1 199 999 600,00		1 199 999 600,00	299 999 600,00
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)		-		
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	14 509 186 042,29	6 092 614 214,38	8 416 571 827,91	7 961 800 707,97
STOCKS (F)	1 189 988 520,72	16 814 612,40	1 173 173 908,32	967 249 114,70
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	1 189 988 520,72	16 814 612,40	1 173 173 908,32	967 249 114,70

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 681 398 993,18		1 681 398 993,18	1 432 098 211,80
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	14 320 299,05		14 320 299,05	14 571 754,57
Clients et comptes rattachés	1 117 232 294,84	-	1 117 232 294,84	1 045 371 751,48
Personnel	1 480 612,49		1 480 612,49	966 565,98
Etat	547 159 404,03		547 159 404,03	368 345 912,50
Comptes d'associés	-			
Autres débiteurs	154 882,25		154 882,25	
Comptes de régularisation actif	1 051 500,52		1 051 500,52	2 842 227,27
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	723 206 916,28		723 206 916,28	1 323 662 218,45
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (éléments circulants)	12 395 976,67		12 395 976,67	7 458 152,15
TOTAL II (F+G+H+I)	3 606 990 406,85	16 814 612,40	3 590 175 794,45	3 730 467 697,10
TRESORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CP	20 628 305,31		20 628 305,31	274 040 165,55
Caisse, Régies d'avance et accreditifs	42 921,65		42 921,65	46 762,68
TOTAL III	20 671 226,96		20 671 226,96	274 086 928,23
TOTAL GENERAL I+II+III	18 136 847 676,10	6 109 428 826,78	12 027 418 849,32	11 966 355 333,30

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	2 023 658 600,00	2 023 658 600,00
moins : actionnaires capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	202 365 860,00	202 365 860,00
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	1 322 844 915,05	808 768 272,23
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	437 133 769,37	514 076 642,82
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	3 986 003 144,42	3 548 869 375,05
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 425 802 123,31	6 824 494 933,78
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	6 425 802 123,31	6 824 494 933,78
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	66 886 154,54	370 574 579,05
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	66 886 154,54	370 574 579,05
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	10 478 691 422,27	10 743 938 887,88
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 524 622 916,95	1 210 904 914,56
Fournisseurs et comptes rattachés	854 481 794,01	644 993 784,95
Clients créditeurs, avances et acomptes	119 510 657,47	97 157 265,44
Personnel	26 330 773,82	20 356 699,01
Organismes sociaux	6 225 924,20	5 478 662,91
Etat	316 083 104,33	295 195 146,13
Comptes d'associés	1 695,09	1 694,95
Autres créanciers	197 576 553,00	141 566 434,59
Comptes de régularisation passif	4 412 415,03	6 155 226,58
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	13 853 007,13	7 458 152,15
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	10 251 502,97	1 618 908,90
TOTAL II (F+G+H)	1 548 727 427,05	1 219 981 975,61
TRESORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	-	2 434 469,81
TOTAL III		2 434 469,81
TOTAL GENERAL I+II+III	12 027 418 849,32	11 966 355 333,30

I.2.3. Tableau de flux de JLEC en 2011 (en dirhams)

I. Synthèse des masses du bilan

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
			Emplois C	Ressources D
1 Financement permanent	10 478 691 422,27	10 743 938 887,88	265 247 465,61	-
2 Moins actif immobilisé	8 416 571 827,91	7 961 800 707,97	454 771 119,94	-
3 = FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	2 062 119 594,36	2 782 138 179,91	720 018 585,55	-
4 Actif circulant	3 590 175 794,45	3 730 467 697,10	-	140 291 902,65
5 Moins Passif circulant	1 548 727 427,05	1 219 981 975,61	-	328 745 451,44
6 = BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	2 041 448 367,40	2 510 485 721,49	-	469 037 354,09
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	20 671 226,96	271 652 458,42	-	250 981 231,46

II. Emplois et ressources

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		767 454 962,74		1 149 850 495,05
Capacité d'autofinancement		767 454 962,74		1 149 850 495,05
- Distributions de bénéfices		-		-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		12 341 520,45		4 272 733,25
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		8 500 000,00		84 000,00
Cessions d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées		3 841 520,45		4 188 733,25
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		-		-
Augmentations de capital, apports				
Subvention d'investissement		-		-
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		-		3 000 000 000,00
(A+B+C+D)		779 796 483,19		4 154 123 228,30
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	1 027 804 252,29		345 116 402,99	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 865 210,00		1 396 506,30	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	123 939 042,29		43 720 296,69	
Acquisitions d'immobilisations financières	900 000 000,00		299 999 600,00	
Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	-		-	
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	398 692 810,45		3 353 961 214,11	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	73 318 006,00		168 811 183,76	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	1 499 815 068,74		3 867 888 800,86	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	-	469 037 354,09	65 366 770,87	-
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	-	250 981 231,46	220 867 656,57	-
TOTAL GENERAL	1 499 815 068,74	1 499 815 068,74	4 154 123 228,30	4 154 123 228,30

I.2.4. Etat des soldes de gestion de JLEC en 2011 (en dirhams)

I. Tableau de formation des résultats (TFR)

	EXERCICE	EXE. PREC
1	Ventes de marchandises (en l'état)	
2	- Achats revendus de marchandises	
=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	
+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	5 421 728 390,52
3	Ventes de biens et services produits	4 894 411 824,89
4	Variation des stocks de produits	
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	
-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	3 718 845 343,92
6	Achats consommés de matières et fournitures	3 038 201 841,13
7	Autres charges externes	186 852 391,39
=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 669 357 592,37
8	+ Subventions d'exploitation	
9	- Impôts et taxes	24 327 000,24
10	- Charges de personnel	141 787 799,16
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1 503 242 792,97
=	ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	
11	+ Autres produits d'exploitation	3 769 114,77
12	- Autres charges d'exploitation	
13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	210 566 919,29
14	- Dotations d'exploitation	615 494 327,95
=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 102 084 499,08
+/-	RESULTAT FINANCIER	-351 282 860,48
=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	750 801 638,60
+/-	RESULTAT NON COURANT	-73 244 312,79
15	- Impôts sur les résultats	163 480 682,99
=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	514 076 642,82

II. Capacité d'autofinancement (CAF)

1	Résultat net de l'exercice		
=	Bénéfice +	437 133 769,37	514 076 642,82
=	Perte -	-	-
2	+ Dotations d'exploitation (1)	636 108 561,16	599 580 705,26
3	+ Dotations financières (1)	-	-
4	+ Dotations non courantes (1)	66 886 154,54	370 574 579,05
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)	-	-
7	- Reprises non courantes (2) (3)	370 574 579,05	334 381 574,55
8	- Produits des cessions d'immobilisations	8 500 000,00	84 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées	6 401 056,72	84 142,47
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	767 454 962,74	1 149 850 495,05
10	- Distributions de bénéfices	-	-
	AUTOFINANCEMENT	767 454 962,74	1 149 850 495,05

I.2.5. Titres de participation de JLEC en 2011 (en dirhams)

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
JORF LASFAR ENERGY COMPANY 5&6 "JLEC 5&6"	Energie électrique	1 200 000 000	99,999967%	1 199 999 600,00	1 199 999 600,00	30-sept.-11	978 933 820,21	-21 066 179,79	-
TOTAL				1 199 999 600,00	1 199 999 600,00				-

I.2.6. Provisions de JLEC en 2011 (en dirhams)

NATURE	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	232 892,38					232 892,38	-	-
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	370 574 579,05			66 886 154,54			370 574 579,05	66 886 154,54
SOUS TOTAL (A)	370 807 471,43			66 886 154,54		232 892,38	370 574 579,05	66 886 154,54
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	15 913 622,69	16 814 612,40			15 913 622,69			16 814 612,40
5. Autres provisions pour risques et charges	7 458 152,15		12 216 103,63	1 636 903,50		7 458 152,15		13 853 007,13
6. Provisions pour dépréciations des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	23 371 774,84	16 814 612,40	12 216 103,63	1 636 903,50	15 913 622,69	7 458 152,15	-	30 667 619,53
TOTAL (A+B)	394 179 246,27	16 814 612,40	12 216 103,63	68 523 058,04	15 913 622,69	7 691 044,53	370 574 579,05	97 553 774,07

I.2.7. Créances de JLEC en 2011 (en dirhams)

CREANCES	TOTAL au 31.12.2011	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 218 899 266,65	1 215 608 397,81	3 290 868,84	-				
- Prêts immobilisés	18 628 703,79	15 337 834,95	3 290 868,84					
- Autres créances financières	1 200 270 562,86	1 200 270 562,86						
DE L'ACTIF CIRCULANT	1 681 398 993,18		1 681 398 993,18		5 562 552,38	556 295 065,02	2 573 479,48	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	14 320 299,05		14 320 299,05		4 063 145,78	9 135 660,99	-	
- Clients et comptes rattachés	1 117 232 294,84		1 117 232 294,84		506 824,56		2 418 597,23	
- Personnel	1 480 612,49		1 480 612,49					
- Etat	547 159 404,03		547 159 404,03			547 159 404,03		
- Comptes d'associés	-		-					-
- Autres débiteurs	154 882,25		154 882,25				154 882,25	
- Comptes de régularisation - Actif	1 051 500,52		1 051 500,52		992 582,04			

I.2.8. Dettes de JLEC en 2011 (en dirhams)

DETTES	TOTAL au 31.12.2011	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	6 425 802 123,31	6 027 109 312,83	398 692 810,48		-	-	345 736 763,78	
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	6 425 802 123,31	6 027 109 312,83	398 692 810,48		-		345 736 763,78	
DU PASSIF CIRCULANT	1 524 622 916,95		1 524 622 916,95		650 482 981,06	322 309 028,53	43 158 637,19	
- Fournisseurs et comptes rattachés	854 481 794,01		854 481 794,01		650 482 981,06		40 506 293,60	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	119 510 657,47		119 510 657,47					
- Personnel	26 330 773,82		26 330 773,82					
- Organismes sociaux	6 225 924,20		6 225 924,20			6 225 924,20		
- Etat	316 083 104,33		316 083 104,33			316 083 104,33		
- Comptes d'associés	1 695,09		1 695,09				1 695,09	
- Autres créanciers	197 576 553,00		197 576 553,00		-			
- Comptes de régularisation - Passif	4 412 415,03		4 412 415,03		-		2 650 648,50	

I.2.9. Tableau d'affectation des résultats de JLEC en 2011 (en dirhams)

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		(Décision de l'AGO du 29 AVRIL 2011)	
- Report à nouveau au 31/12/2010	808 768 272,23	- Réserve légale	-
- Résultats nets 2010 en instance d'affectation	514 076 642,82	- Autres réserves	-
- Résultat net de l'exercice 2010		- Tantièmes	-
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	-
- Autres prélèvements		- Autres affectations (Résultat en instance d'affectation)	-
		- Report à nouveau	1 322 844 915,05
TOTAL A	1 322 844 915,05	TOTAL B	1 322 844 915,05

I.3. COMPTES SOCIAUX DE JLEC AU 31 DECEMBRE 2012

I.3.1. Compte de produits et charges de JLEC en 2012 (en dirhams)

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens et services produits				
Chiffre d'affaires	5 883 244 656,78		5 883 244 656,78	5 421 728 390,52
Variation de stocks de produits (+/-) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	57 861 994,81		57 861 994,81	3 850 361,74
Reprises d'exploitation; transferts de charges	136 139 405,01		136 139 405,01	89 767 154,03
TOTAL I	6 077 246 056,60		6 077 246 056,60	5 515 345 906,29
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	3 985 207 478,47	-	3 985 207 478,47	3 532 727 062,66
Autres charges externes	198 790 492,68	-	198 790 492,68	186 118 281,26
Impôts et taxes	23 818 829,38		23 818 829,38	24 575 527,53
Charges de personnel	168 662 440,87	-	168 662 440,87	159 822 665,07
Autres charges d'exploitation	-			
Dotations d'exploitation	671 563 491,64	-	671 563 491,64	652 923 173,56
TOTAL II	5 048 042 733,04		5 048 042 733,04	4 556 166 710,08
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 029 203 323,56		1 029 203 323,56	959 179 196,21
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	24 902 773,13		24 902 773,13	36 511 534,76
Intérêts et autres produits financiers	24 668 614,78		24 668 614,78	38 353 935,53
Reprises financières; transferts de charges	12 216 103,63		12 216 103,63	7 691 044,53
TOTAL IV	61 787 491,54		61 787 491,54	82 556 514,82
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	361 543 357,34	-	361 543 357,34	392 987 313,91
Pertes de change	31 397 722,03		31 397 722,03	40 668 377,08
Autres charges financières	-			
Dotations financières	268 672,74		268 672,74	12 216 103,63
TOTAL V	393 209 752,11		393 209 752,11	445 871 794,62
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-331 422 260,57		-331 422 260,57	-363 315 279,80
RESULTAT COURANT (III + VI)	697 781 062,99		697 781 062,99	595 863 916,41
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d' immobilisations	866 000,00		866 000,00	8 500 000,00
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	973 017,66		973 017,66	1 207 123,36
Reprises non courantes; transferts de charges	68 523 058,04		68 523 058,04	370 574 579,05
TOTAL VIII	70 362 075,70		70 362 075,70	380 281 702,41
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	191 627,90		191 627,90	6 401 056,74
Subventions accordées				

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
Autres charges non courantes	72 336 385,96	-	72 336 385,96	282 555 087,28
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	16 114 898,00		16 114 898,00	68 523 058,04
TOTAL IX	88 642 911,86		88 642 911,86	357 479 202,06
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-18 280 836,16		-18 280 836,16	22 802 500,35
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	679 500 226,83		679 500 226,83	618 666 416,76
IMPOTS SUR LES RESULTATS	207 232 983,07	-	207 232 983,07	181 532 647,39
RESULTAT NET (XI - XII)	472 267 243,76		472 267 243,76	437 133 769,37

I.3.2. Bilan de JLEC en 2012 (en dirhams)

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 026 864 710,85	772 626 749,66	254 237 961,19	318 410 100,73
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 026 864 710,85	772 626 749,66	254 237 961,19	318 410 100,73
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	11 854 610 941,87	5 578 028 789,09	6 276 582 152,78	6 705 296 965,94
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 064 275 802,57	5 127 650 229,65	5 936 625 572,92	6 345 310 536,02
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	787 335 139,30	450 378 559,44	336 956 579,86	359 986 429,92
Immobilisations incorporelles en cours	3 000 000,00	-	3 000 000,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	525 968 058,09	335 192 383,20	190 775 674,89	173 965 494,59
Terrains				
Constructions	898 378,56	192 441,17	705 937,39	750 979,41
Installations techniques, matériel et outillage	316 473 314,89	249 668 860,06	66 804 454,83	72 217 430,95
Matériel de transport	3 969 144,49	3 036 709,95	932 434,54	1 221 496,43
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	143 182 184,14	82 103 800,02	61 078 384,12	60 803 078,61
Autres immobilisations corporelles	225 225,40	190 572,00	34 653,40	19,98
Immobilisations corporelles en cours	61 219 810,61	-	61 219 810,61	38 972 489,21
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 215 250 168,19	-	1 215 250 168,19	1 218 899 266,65
Prêts immobilisés	14 979 605,33	-	14 979 605,33	18 628 703,79
Autres créances financières	270 962,86		270 962,86	270 962,86
Titres de participation	1 199 999 600,00		1 199 999 600,00	1 199 999 600,00
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	14 622 693 879,00	6 685 847 921,95	7 936 845 957,05	8 416 571 827,91
STOCKS (F)	1 214 384 611,20	18 611 389,19	1 195 773 222,01	1 173 173 908,32
Marchandises				

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Matières et fournitures consommables	1 214 384 611,20	18 611 389,19	1 195 773 222,01	1 173 173 908,32
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 654 368 269,23		1 654 368 269,23	1 681 398 993,18
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	4 930 674,45		4 930 674,45	14 320 299,05
Clients et comptes rattachés	1 064 118 765,04	-	1 064 118 765,04	1 117 232 294,84
Personnel	1 220 410,30		1 220 410,30	1 480 612,49
Etat	580 265 759,74		580 265 759,74	547 159 404,03
Comptes d'associés	-			
Autres débiteurs	78 549,90		78 549,90	154 882,25
Comptes de régularisation actif	3 754 109,80		3 754 109,80	1 051 500,52
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	812 115 888,62		812 115 888,62	723 206 916,28
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (éléments circulants)	5 735 936,78		5 735 936,78	12 395 976,67
TOTAL II (F+G+H+I)	3 686 604 705,83	18 611 389,19	3 667 993 316,64	3 590 175 794,45
TRESORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CP	52 329 653,08		52 329 653,08	20 628 305,31
Caisse, Régies d'avance et accreditifs	55 822,40		55 822,40	42 921,65
TOTAL III	52 385 475,48		52 385 475,48	20 671 226,96
TOTAL GENERAL I+II+III	18 361 684 060,31	6 704 459 311,14	11 657 224 749,17	12 027 418 849,32

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	2 023 658 600,00	2 023 658 600,00
moins : actionnaires capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	202 365 860,00	202 365 860,00
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	1 758 803 663,88	1 322 844 915,05
Résultats nets en instance d'affectation (2)	1 175 020,54	
Résultat net de l'exercice (2)	472 267 243,76	437 133 769,37
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	4 458 270 388,18	3 986 003 144,42
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	5 681 372 549,06	6 425 802 123,31
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	5 681 372 549,06	6 425 802 123,31
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	13 847 245,00	66 886 154,54
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	13 847 245,00	66 886 154,54
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	10 153 490 182,24	10 478 691 422,27
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 492 160 138,07	1 524 622 916,95
Fournisseurs et comptes rattachés	734 808 490,59	854 481 794,01
Clients créditeurs, avances et acomptes	114 765 208,81	119 510 657,47
Personnel	24 313 522,14	26 330 773,82
Organismes sociaux	6 676 839,69	6 225 924,20
Etat	329 898 848,16	316 083 104,33
Comptes d'associés	1 697,19	1 695,09
Autres créanciers	277 164 384,11	197 576 553,00
Comptes de régularisation passif	4 531 147,38	4 412 415,03
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	2 536 325,74	13 853 007,13
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	9 038 103,12	10 251 502,97
TOTAL II (F+G+H)	1 503 734 566,93	1 548 727 427,05
TRESORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	-	-
TOTAL III		
TOTAL GENERAL I+II+III	11 657 224 749,17	12 027 418 849,32

I.3.3. Tableau de flux de JLEC en 2012 (en dirhams)

I. Synthèse des masses du bilan

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
			Emplois C	Ressources D
1 Financement permanent	10 153 490 182,24	10 478 691 422,27	325 201 240,04	-
2 Moins actif immobilisé	7 936 845 957,05	8 416 571 827,91	-	479 725 870,86
3 = FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	2 216 644 225,19	2 062 119 594,36	-	154 524 630,82
4 Actif circulant	3 667 993 316,64	3 590 175 794,45	77 817 522,19	-
5 Moins Passif circulant	1 503 734 566,93	1 548 727 427,05	44 992 860,12	-
6 = BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	2 164 258 749,71	2 041 448 367,40	122 810 382,31	-
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	52 385 475,48	20 671 226,96	31 714 248,51	-

II. Emplois et ressources

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		1 071 506 064,58		767 454 962,74
Capacité d'autofinancement		1 071 506 064,58		767 454 962,74
- Distributions de bénéfices		-		-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		4 558 010,46		12 341 520,45
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		866 000,00		8 500 000,00
Cessions d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées		3 692 010,46		3 841 520,45
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		-		-
Augmentations de capital, apports				
Subvention d'investissement		-		-
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		-		-
(A+B+C+D)		1 076 064 075,04		779 796 483,19
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	55 727 391,21		1 027 804 252,29	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-		3 865 210,00	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	55 727 391,21		123 939 042,29	
Acquisitions d'immobilisations financières	-		900 000 000,00	
Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	-		-	
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	744 429 574,40		398 692 810,45	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	121 382 478,61		73 318 006,00	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	921 539 444,22		1 499 815 068,74	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	122 810 382,31	-	-	469 037 354,09
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	31 714 248,51	-	-	250 981 231,46
TOTAL GENERAL	1 076 064 075,04	1 076 064 075,04	1 499 815 068,74	1 499 815 068,74

I.3.4. Etat des soldes de gestion de JLEC en 2012 (en dirhams)

I. Tableau de formation des résultats (TFR)

	EXERCICE	EXE. PREC
1	Ventes de marchandises (en l'état)	
2	- Achats revendus de marchandises	
=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	
+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	5 883 244 656,78
3	Ventes de biens et services produits	5 883 244 656,78
4	Variation des stocks de produits	5 421 728 390,52
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	
-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	4 183 997 971,15
6	Achats consommés de matières et fournitures	3 985 207 478,47
7	Autres charges externes	198 790 492,68
=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 699 246 685,63
8	+ Subventions d'exploitation	
9	- Impôts et taxes	23 818 829,38
10	- Charges de personnel	168 662 440,87
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1 506 765 415,38
=	ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	1 518 484 854,00
11	+ Autres produits d'exploitation	57 861 994,81
12	- Autres charges d'exploitation	3 850 361,74
13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	136 139 405,01
14	- Dotations d'exploitation	671 563 491,64
=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 029 203 323,56
+/-	RESULTAT FINANCIER	-331 422 260,57
=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	595 863 916,41
+/-	RESULTAT NON COURANT	-18 280 836,16
15	- Impôts sur les résultats	207 232 983,07
=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	472 267 243,76

II. Capacité d'autofinancement (CAF)

1	Résultat net de l'exercice		
=	Bénéfice +	472 267 243,76	437 133 769,37
=	Perte -	-	-
2	+ Dotations d'exploitation (1)	652 952 102,45	636 108 561,16
3	+ Dotations financières (1)	-	-
4	+ Dotations non courantes (1)	13 847 245,00	66 886 154,54
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)	-	-
7	- Reprises non courantes (2) (3)	66 886 154,54	370 574 579,05
8	- Produits des cessions d'immobilisations	866 000,00	8 500 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées	191 627,91	6 401 056,72
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	1 071 506 064,58	767 454 962,74
10	- Distributions de bénéfices	-	-
	AUTOFINANCEMENT	1 071 506 064,58	767 454 962,74

I.3.5. Titres de participation de JLEC en 2012 (en dirhams)

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
JORF LASFAR ENERGY COMPANY 5&6 "JLEC 5&6"	Energie électrique	1 818 200 000	66%	1 199 999 600,00	1 199 999 600,00	30-sept.-12	1 607 378 741,62	-30 400 701,10	-
TOTAL				1 199 999 600,00	1 199 999 600,00				-

I.3.6. Provisions de JLEC en 2012 (en dirhams)

NATURE	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-							-
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	66 886 154,54			13 847 245,00			66 886 154,54	13 847 245,00
SOUS TOTAL (A)	66 886 154,54			13 847 245,00			-	13 847 245,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	16 814 612,40	18 611 389,19			16 814 612,40			18 611 389,19
5. Autres provisions pour risques et charges	13 853 007,13		268 672,74	2 267 653,00		12 216 103,63	1 636 903,50	2 536 325,74
6. Provisions pour dépréciations des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	30 667 619,53	18 611 389,19	268 672,74	2 267 653,00	16 814 612,40	12 216 103,63	1 636 903,50	21 147 714,93
TOTAL (A+B)	97 553 774,07	18 611 389,19	268 672,74	16 114 898,00	16 814 612,40	12 216 103,63	68 523 058,04	34 994 959,93

I.3.7. Créances de JLEC en 2012 (en dirhams)

CREANCES	TOTAL au 31.12.2012	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 215 250 168,19	1 212 130 142,15	3 120 026,04	-				
- Prêts immobilisés	14 979 605,33	11 859 579,29	3 120 026,04					
- Autres créances financières	1 200 270 562,86	1 200 270 562,86						
DE L'ACTIF CIRCULANT	1 654 368 269,23		1 654 368 269,23		4 164 980,34	582 633 166,73	6 676 619,60	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	4 930 674,45		4 930 674,45		2 563 267,46	2 367 406,99	-	
- Clients et comptes rattachés	1 064 118 765,04		1 064 118 765,04		506 824,56		6 598 069,70	
- Personnel	1 220 410,30		1 220 410,30					
- Etat	580 265 759,74		580 265 759,74			580 265 759,74		
- Comptes d'associés			-				-	
- Autres débiteurs	78 549,90		78 549,90				78 549,90	
- Comptes de régularisation - Actif	3 754 109,80		3 754 109,80		1 094 888,32			

I.3.8. Dettes de JLEC en 2012 (en dirhams)

DETTES	TOTAL au 31.12.2012	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	5 681 372 549,06	5 282 679 738,58	398 692 810,48		-	-	-	
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	5 681 372 549,06	5 282 679 738,58	398 692 810,48		-		-	
DU PASSIF CIRCULANT	1 492 160 138,07		1 492 160 138,07		583 851 334,29	336 575 687,85	39 814 671,86	
- Fournisseurs et comptes rattachés	734 808 490,59		734 808 490,59		583 851 334,29		39 812 974,67	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	114 765 208,81		114 765 208,81					
- Personnel	24 313 522,14		24 313 522,14					
- Organismes sociaux	6 676 839,69		6 676 839,69			6 676 839,69		
- Etat	329 898 848,16		329 898 848,16			329 898 848,16		
- Comptes d'associés	1 697,19		1 697,19				1 697,19	
- Autres créanciers	277 164 384,11		277 164 384,11		-			
- Comptes de régularisation - Passif	4 531 147,38		4 531 147,38		-			-

I.3.9. Immobilisations de JLEC en 2012 (en dirhams)

NATURE	Montant brut début d'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin d'exercice
		Acquisition	Production par l'entrep. pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	905 482 232,24	121 382 478,61	-	-	-	-	-	1 026 864 710,85
Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	905 482 232,24	121 382 478,61	-	-	-	-	-	1 026 864 710,85
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 859 929 394,43	-	-	1 909 800,00	-	7 228 252,56	-	11 854 610 941,87
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 069 594 255,19	-	-	1 909 800,00	-	7 228 252,56	-	11 064 275 802,63
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	787 335 139,24	-	-	-	-	-	-	787 335 139,24
Immobilisations incorporelles en cours	3 000 000,00	-	-	-	-	-	-	3 000 000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	524 875 149,03	55 727 391,21	-	22 999 054,78	5 818 300,62	46 906 381,54	24 908 854,78	525 968 058,08
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	898 378,56	-	-	-	-	-	-	898 378,56
Installations techniques, matériel et outillage	312 947 395,84	4 613 825,80	-	15 014 279,92	3 875 270,00	12 226 916,67	-	316 473 314,89
Matériel de transport	5 912 175,11	-	-	-	1 943 030,62	-	-	3 969 144,49
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	164 773 404,17	3 918 493,24	-	7 984 774,86	-	33 494 488,13	-	143 182 184,14
Autres immobilisations corporelles	1 371 306,14	38 896,00	-	-	-	1 184 976,74	-	225 225,40
Immobilisations corporelles en cours	38 972 489,21	47 156 176,17	-	-	-	-	24 908 854,78	61 219 810,60

I.3.10. Tableau des amortissements de JLEC en 2012 (en dirhams)

NATURE	Cumul début d'exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissement sur immob. sorties 3	Cumul d'amortissement fin d'exercice 4=1+2-3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	587 072 131,51	185 554 618,15		772 626 749,66
Frais préliminaires	-	-		-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	587 072 131,51	185 554 618,15		772 626 749,66
Primes de remboursement des obligations	-	-		-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 154 632 428,43	430 581 701,22	7 185 340,56	5 578 028 789,09
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 727 283 719,11	407 551 851,10	7 185 340,56	5 127 650 229,65
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	427 348 709,32	23 029 850,12	-	450 378 559,44
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	350 909 654,44	36 815 783,01	52 533 054,25	335 192 383,20
Terrains	-	-	-	-
Constructions	147 399,15	45 042,02	-	192 441,17
Installations techniques, matériel et outillage	240 729 964,89	24 863 725,37	15 924 830,20	249 668 860,06
Matériel de transport	4 690 678,68	289 061,89	1 943 030,62	3 036 709,95
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	103 970 325,56	11 613 691,15	33 480 216,69	82 103 800,02
Autres immobilisations corporelles	1 371 286,16	4 262,58	1 184 976,74	190 572,00

I.3.11. Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations de JLEC en 2012 (en dirhams)

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus values	Moins values
30-nov.-12	222	7 185 340,56	7 185 340,56	-	-	-	-
30-nov.-12	233	16 102 186,67	15 924 830,20	177 356,47	-	-	177 356,47
30-nov.-12	235	33 494 488,13	33 480 216,69	14 271,44	-	-	14 271,44
30-nov.-12	238	1 184 976,74	1 184 976,74	-	-	-	-
31-déc.-12	2341000000	1 943 030,62	1 943 030,62	-	866 000,00	866 000,00	-
TOTAL		59 910 022,72	59 718 394,81	191 627,91	866 000,00	866 000,00	191 627,91

I.3.12. Tableau des sûretés réelles de JLEC données ou reçues en 2012 (en dirhams)

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée
- Sûretés données			N E A N T		
- Sûretés reçues	38 390 606,00	Hypothèque		Prêts au Logement	

I.3.13. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail de JLEC en 2012 (en dirhams)

ENGAGEMENTS DONNES	Montants exercice	Montants exercice précédent
- Avals et cautions		
CAUTION EN GARANTIE DE DROITS DE DOUANE	30 000 000,00	30 000 000,00
Acte de cession de Créances Professionnelles mois November 2011		478 494 864,06
Acte de cession de Créances Professionnelles mois December 2011		631 783 364,67
Acte de cession de Créances Professionnelles mois November 2012	457 251 883,59	
Acte de cession de Créances Professionnelles mois December 2012	530 456 622,51	
Importation Temporaire		
ALSTOM France	26 789,00	26 789,00
ESCOM	-	-
CCI		
CENTRACOM	4 650,00	4 650,00
LAMBLIN Voies Ferrées	133 688,00	133 688,00
Exportation Temporaire		
URS (38 890,00 MAD)	38 890,00	38 890,00
Silec Cable (16229,92 EUR)		21 816,00
Flowseve (1335,00 EUR)		3 875,00
ABB Switzerland Ltd (5732,10 EUR)		18 935,00
FERBECK & FURMITHERM (43028 EUR)	208 712,00	208 712,00
ALSTOM France (80750 EUR)	2 006,00	2 006,00
ALSTOM POWER SERVICE (5000 EUR)	35 313,00	35 313,00
SCOTT USA (1350 USD)	6 557,00	6 557,00
BEIZ TECHNIQUE Allemagne		290 729,00
SIGNATURE SCIENCE LLC(19630 USD)	555 196,00	555 196,00
BEIZ TECHNIQUE (93794 EURO)	495 557,00	
Paul boman	663,00	
ABB SECHERON SA (1500 CHF)	4 752,00	
ABB SECHERON SA (1460 CHF)	8 622,00	
ABB POWER AND PRODUCTIVITY (74000 EURO)	408 193,00	
ABB SECHERON SA (2090 CHF)	9 628,00	
ABB SECHERON SA (34600 CHF)	77 021,00	
Kema (2000 EUR)	6 648,00	
TOTAL	1 019 731 391,10	1 141 625 384,73

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
- Avals et cautions		
A) G.A		
SUEK AG (USD 2 000 000,00) (BMCI)		17 205 800,00
EDF TRADING (USD 2 000 000,00) (AWB)		17 205 800,00
GLENCORE (USD 2 000 000,00) (BCP)	16 917 600,00	17 205 800,00
EDF TRADING (USD 2 000 000,00) (AWB)	16 917 600,00	-
GLENCORE (USD 2 000 000,00) (BCP)	16 917 600,00	-
Convention de séquestre ONEE (Lettre de credit)	850 000 000,00	850 000 000,00
AFRIQUIA (Attijari wafabank)	339 820,20	339 820,20
AFRIQUIA (BP)	559 812,60	559 812,60
B) O&M		
ALIMAK (28000 EUR)	313 068,00	605 516,04
ALSTOM POWER SERVICE (54360,00 EUR)	-	769 092,26
ALSTOM POWER SYSTEMS SA (69045,00 EUR)	-	1 051 632,99
ALSTOM POWER SYSTEMS SA (94410,00 EUR)	-	2 680 132,51
CCI AG (31668,70 EUR)	354 087,73	-
CCI AG (4030 EUR)	45 059,43	-
GENERAL PHYSICS CORPORATION (USD 141534)	-	1 217 602,85
SULZER POMPES France(68041,50 EUR)	-	757 914,27
LAMBLIN (17979,00 EUR)	201 023,20	200 268,08
LAMBLIN (8912,50 EUR)	-	139 204,00
LAMBLIN (76440,75 EUR)	854 684,03	851 473,51
LAMBLIN (38220,38 EUR)	427 342,07	-
ABB SA	933 000,00	933 000,00
ABB SA	4 550 417,50	4 550 417,50
ASEA BROWN BOVERI SA ABB	6 552 601,20	6 552 601,20
AFRIC PESAGE	294 000,00	294 000,00
ASEA BROWN BOVERI SA ABB	-	74 304,00
ALSTOM Maroc	199 788,00	199 788,00
ALSTOM Maroc	2 605 320,00	2 605 320,00
ALSTOM MAROC	-	1 322 314,00
ALSTOM MAROC	-	1 289 972,00
AUTOMATION SARL	537 600,00	537 600,00
AUTOMATION SARL	-	108 803,88
BUZZICHELLI MAROC	956 332,80	956 332,80
CHIMIPRO	-	175 992,00
SCHNEIDER ELECTRIC IT MOROCO	355 464,00	-
SCHNEIDER ELECTRIC IT MOROCO	177 732,00	-
EMT	990 914,40	990 914,40
EMT	424 677,60	424 677,60
LE MONDE VEGETAL	269 200,00	269 200,00
IP vision	-	558 582,91
OSS	83 592,00	83 592,00
REMITEC	-	130 484,40
SMAC STE	134 068,70	134 068,70
SENAD	-	736 527,04
- Autres engagements reçus		
TOTAL	922 912 405,46	933 718 361,74

I.3.14. Tableau de répartition du capital social de JLEC en 2012 (en dirhams)

Nom, prénom, ou raison sociale des principaux associés 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		Exerc. Précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
CY THERE 63	191 85 SOLLENTUNA-SUEDE	20 187 779	20 187 776	100	2 018 777 600	2 018 777 600	2 018 777 600
CY THERE 61	191 85 SOLLENTUNA-SUEDE	45 947	45 947	100	4 594 700	4 594 700	4 594 700
TRE KRONOR INVESTMENT AB	191 85 SOLLENTUNA-SUEDE	110	110	100	11 000	11 000	11 000
JORF LASFAR ENERGI AKTIEBOLAG	C/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Norrmalmstorg 4, Box 1711, SE-111-87, Stockholm, Suède	1 375	1 375	100	137 500	137 500	137 500
JORF LASFAR POWER ENERGY AB	C/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Norrmalmstorg 4, Box 1711, SE-111-87, Stockholm, Suède	1 265	1 265	100	126 500	126 500	126 500
JORF LASFAR HANDELSBOLAG	C/o Mannheimer Swartling Advokatbyrå AB, Norrmalmstorg 4, Box 1711, SE-111-87, Stockholm, Suède	110	110	100	11 000	11 000	11 000
Frank Joseph Perez	7455w, 164 Street Palmetto Bay, Floride 33157	0	1	100	100	100	100
Steven Lewis Phillips	6451 County Road 100, Hesperus, Colorado 81326, Etats-Unis d'Amérique	0	1	100	100	100	100
Srinivasan Gopalakrishnan	Sowwah Square, c/o Abu Dhabi National Energy Company PJSC, Al Maqam Tower (Tower 3), 25th Floor, Al Maryah Island, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis	0	1	100	100	100	100
TOTAL		20 236 586	20 236 586		2 023 658 600	2 023 658 600	2 023 658 600

I.3.15. Tableau d'affectation des résultats de JLEC en 2012 (en dirhams)

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
		(Décision de l'AGO du 19 AVRIL 2012)	
- Report à nouveau au 31/12/2011	1 322 844 915,05	- Réserve légale	-
- Résultats nets 2011 en instance d'affectation	437 133 769,37	- Autres réserves	
- Résultat net de l'exercice 2012		- Tantièmes	
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	-
- Autres prélèvements		- Autres affectations (Résultat en instance d'affectation)	1 175 020,54
		- Report à nouveau	1 758 803 663,88
TOTAL A	1 759 978 684,42	TOTAL B	1 759 978 684,42

I.3.16. Tableau de datation et événements postérieurs de JLEC en 2012

I. Datation

. Date de clôture (1)	31-déc.-12
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	27-mars-13
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II. Evénements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1ère communication externe des états de synthèse

Dates	Indication des événements
	- Favorables NEANT
	- Défavorables NEANT

I.3.17. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à JLEC

a. Généralités

Les états de synthèse de la société Jorf Lasfar Energy Company (JLEC) sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc, tels que prescrits dans le Code Général de Normalisation Comptable (CGNC).

Durant la période de constitution et d'établissement de la Société (jusqu'à la date de la Mise en Place du Financement), toutes les dépenses ont été payées par le Groupement (ABB et CMS). Dès la Mise en Place du Financement, tous les frais de premier établissement et de constitution supportés par les sociétés apparentées ont été facturés à JLEC, et remboursés par la Société.

b. Immobilisations en non valeur

Frais préliminaires

Dès la date de la Mise en Place du Financement, la Société a immobilisé ses frais préliminaires, et les a amortis sur une durée ne dépassant pas cinq années. Les frais préliminaires comprennent les charges légales et administratives engagées pour constituer la société, ainsi que certaines dépenses supportées dans le but de préparer le démarrage de l'activité commerciale de la Société.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices comportent :

- Les dépenses engagées dans le cadre des Révisions Majeures, effectuées tous les 96 mois selon un plan préétabli, sont constatées en charges à répartir et amorties sur une durée de cinq ans.
- Les dépenses engagées pour le refinancement de la dette internationale contractée auprès de bailleurs de fonds étrangers, et de la dette convertible en actions contractée auprès des actionnaires directs de JLEC sont comptabilisées en charges à répartir sur plusieurs exercices et amorties sur une durée de cinq années.

c. Immobilisations incorporelles

Frais d'obtention du financement

Les dépenses engagées pour obtenir le financement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur une durée de cinq années. L'amortissement périodique des ces frais est constaté en dotation d'exploitation conformément aux dispositions du CGNC.

Autres frais de développement du projet

A dater de la Mise en Place du Financement, la Société a comptabilisé en immobilisations incorporelles certaines dépenses payées par le Groupement durant la période de développement du projet. Ces frais immobilisés sont répartis sur la durée de la concession, soit 30 ans à compter de la date de la Mise en Place du Financement.

Droit de jouissance initial

Conformément au Contrat de Transfert de Droit de Jouissance (Transfer of Possession Agreement, TPA) et en contrepartie du paiement du Prix du Transfert du Droit de Jouissance prévu par ce contrat, l'ONE a transféré à JLEC son « droit de jouissance » du Site et des unités 1 & 2. Ce droit de jouissance est immobilisé en actif incorporel et amorti sur la durée de la concession, soit 30 ans à compter de la date de la Mise en Place du Financement.

Droit de jouissance complémentaire

Comme indiqué à la note A.0.4 ci-dessus, JLEC a procédé à la construction des Unités 3 et 4 durant une période respectivement de 33 mois et 40 mois, à compter de la date de la Mise en Place du Financement, ainsi qu'à d'autres investissements liés au Site. Durant cette période, les dépenses totales correspondantes, incluant les intérêts intercalaires, ont été comptabilisées en immobilisations corporelles en cours. A compter de la Mise en Exploitation de l'Unité 4, le 2 février 2001, le droit de jouissance de JLEC a été étendu à ces nouvelles unités. Ces actifs incorporels sont amortis sur la période restante de la concession, soit 26 ans et 7 mois à compter de cette date.

d. Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les actifs corporels dont la durée de vie estimée est inférieure à la durée de la concession. Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire et les taux fiscaux en vigueur.

e. Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP), à l'exception des stocks de pièces de rechange qui sont valorisés au Premier Entrée Premier Sortie (P.E.P.S).

f. Créances et dettes libellées en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change prévalant à la date de la transaction. Ces créances et dettes sont converties au taux de clôture et réajustées par les comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

Les pertes latentes de change sont constatées dans le compte de produits et charges par le biais de provisions financières, à l'exception de celles relatives aux dettes de financement libellées en Dollars américains et en Euros, qui font l'objet d'opérations de quasi- couverture de change résultant d'une position globale de change.

Les gains de change latents ne sont pas constatés dans le compte de produits et charges.

I.3.18. Etat des dérogations de JLEC

a. Dérogations aux principes comptables fondamentaux

Néant.

b. Dérogations aux méthodes d'évaluation

Amortissement des charges à répartir – Révision majeure

Les dépenses engagées dans le cadre des Révisions Majeures des unités 1, 2, 3, 4 respectivement en 2001, 2003, 2007, 2008 et 2009 sont constatées en charges à répartir et amorties sur une durée de sept années pour l'unité 1 et 2 et sur une durée de cinq années pour les unités 3 et 4. Cette durée est justifiée par le fait que les travaux effectués dans ce cadre permettent de maintenir le niveau de performance de l'Unité ayant fait l'objet d'une Révision Majeure à un niveau constant pendant sept ans pour les unités 1 et 2.

Amortissement des charges à répartir – Révision mineure

Les dépenses engagées dans le cadre de la révision mineure (25 jours) de l'unité 3 effectuée en 2011 et des unités 1 et 4 effectuées en 2012 sont constatées en charges à répartir et amorties sur une durée de trois exercices au lieu des cinq exercices prévues par le CGI pour les charges à répartir. Cette durée est justifiée par le fait que les travaux effectués dans le cadre de cette révision permettent de maintenir le niveau de performance de l'Unité ayant fait l'objet d'une Révision mineure (25 jours) à un niveau constant pendant les trois années suivantes, le surplus d'amortissement comptable par rapport à l'amortissement fiscalement autorisé est réintégré dans le tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal B12.

c. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse

Les gains et pertes de change provenant de la comptabilisation des achats de charbon et des règlements correspondants, effectués en Dollars américains et convertis en dirhams au cours du jour d'opération, sont enregistrés dans un sous- compte de la rubrique « Achats de charbon » intitulé « Différences sur achats de charbon en dollars », parmi les charges d'exploitation. Ce traitement particulier, sans impact sur le patrimoine et la situation financière de la Société, est justifié par le fait que ces différences sont liées aux règles de comptabilisation, et ne correspondent pas à des gains et pertes de change provenant de la conversion de dirhams en dollars.

I.3.19. Etat des changements de méthodes de JLEC

a. Changements affectant les méthodes d'évaluation

Néant.

b. Changements affectant les règles de présentation

Néant.

I.4. COMPTES SOCIAUX DE JLEC AU 30 JUIN 2013

I.4.1. Compte de produits et charges de JLEC au 30 juin 2013 (en dirhams)

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens et services produits				
Chiffre d'affaires	2 346 726 408,99		2 346 726 408,99	3 104 190 184,54
Variation de stocks de produits (+/-) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	16 087 315,66		16 087 315,66	43 157 703,46
Reprises d'exploitation; transferts de charges	26 930 825,00		26 930 825,00	58 464 238,61
TOTAL I	2 389 744 549,65		2 389 744 549,65	3 205 812 126,61
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	1 506 455 691,29		1 506 455 691,29	2 065 778 215,57
Autres charges externes	91 564 946,19		91 564 946,19	105 962 060,20
Impôts et taxes	23 263 579,57		23 263 579,57	34 349 054,58
Charges de personnel	97 464 452,95		97 464 452,95	79 578 255,13
Autres charges d'exploitation	0,00			
Dotations d'exploitation	315 416 935,22		315 416 935,22	317 837 098,85
TOTAL II	2 034 165 605,22		2 034 165 605,22	2 603 504 684,33
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	355 578 944,43		355 578 944,43	602 307 442,28
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	24 696 231,27		24 696 231,27	12 931 928,95
Intérêts et autres produits financiers	12 735 976,93		12 735 976,93	10 852 725,04
Reprises financières; transferts de charges	268 672,74		268 672,74	12 216 103,63
TOTAL IV	37 700 880,94		37 700 880,94	36 000 757,62
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	169 556 025,34		169 556 025,34	186 687 065,95
Pertes de change	20 898 687,47		20 898 687,47	17 392 218,37
Autres charges financières	0,00			
Dotations financières	191 790,48		191 790,48	3 450 243,80
TOTAL V	190 646 503,29		190 646 503,29	207 529 528,12
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-152 945 622,35		-152 945 622,35	-171 528 770,50
RESULTAT COURANT (III + VI)	202 633 322,08		202 633 322,08	430 778 671,78
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations				
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	818 750,00		818 750,00	247 169,00
Reprises non courantes; transferts de charges	0,00			26 760 911,47
TOTAL VIII	818 750,00		818 750,00	27 008 080,47
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
Subventions accordées				

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
Autres charges non courantes	5 333 858,60		5 333 858,60	26 296 221,73
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	575 489,58		575 489,58	28 460 754,97
TOTAL IX	5 909 348,18		5 909 348,18	54 756 976,70
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-5 090 598,18		-5 090 598,18	-27 748 896,23
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	197 542 723,90		197 542 723,90	403 029 775,55
IMPOTS SUR LES RESULTATS	65 332 475,27		65 332 475,27	117 795 070,61
RESULTAT NET (XI - XII)	132 210 248,63		132 210 248,63	285 234 704,94

I.4.2. Bilan de JLEC au 30 juin 2013 (en dirhams)

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 067 752 437,98	855 722 791,86	212 029 646,12	254 237 961,19
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 067 752 437,98	855 722 791,86	212 029 646,12	254 237 961,19
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	11 855 005 600,87	5 791 150 278,70	6 063 855 322,17	6 276 582 152,78
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 064 670 461,57	5 329 382 640,38	5 735 287 821,19	5 936 625 572,92
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	787 335 139,30	461 767 638,32	325 567 500,98	336 956 579,86
Immobilisations incorporelles en cours	3 000 000,00	-	3 000 000,00	3 000 000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	552 589 651,55	352 673 915,67	199 915 735,88	190 775 674,89
Terrains				
Constructions	898 378,56	214 716,04	683 662,52	705 937,39
Installations techniques, matériel et outillage	323 192 360,15	261 013 404,26	62 178 955,89	66 804 454,83
Matériel de transport	4 149 748,49	3 174 037,90	975 710,59	932 434,54
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	161 666 354,38	88 074 756,09	73 591 598,29	61 078 384,12
Autres immobilisations corporelles	225 225,40	197 001,38	28 224,02	34 653,40
Immobilisations corporelles en cours	62 457 584,57	-	62 457 584,57	61 219 810,61
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 213 394 637,20	-	1 213 394 637,20	1 215 250 168,19
Prêts immobilisés	13 124 074,34	-	13 124 074,34	14 979 605,33
Autres créances financières	270 962,86	-	270 962,86	270 962,86
Titres de participation	1 199 999 600,00	-	1 199 999 600,00	1 199 999 600,00
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	14 688 742 327,60	6 999 546 986,23	7 689 195 341,37	7 936 845 957,05
STOCKS (F)	1 025 713 332,45	20 329 260,13	1 005 384 072,32	1 195 773 222,01
Marchandises				

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PREC.
	Brut	Amort. et prov.	Net	Net
Matières et fournitures consommables	1 025 713 332,45	20 329 260,13	1 005 384 072,32	1 195 773 222,01
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 689 133 853,77		1 689 133 853,77	1 654 368 269,23
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	12 841 975,15		12 841 975,15	4 930 674,45
Clients et comptes rattachés	1 171 084 066,53	-	1 171 084 066,53	1 064 118 765,04
Personnel	1 441 774,18		1 441 774,18	1 220 410,30
Etat	501 141 922,62		501 141 922,62	580 265 759,74
Comptes d'associés	-			
Autres débiteurs	78 549,90		78 549,90	78 549,90
Comptes de régularisation actif	2 545 565,39		2 545 565,39	3 754 109,80
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	678 568 181,17		678 568 181,17	812 115 888,62
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I) (éléments circulants)	6 584 592,48		6 584 592,48	5 735 936,78
TOTAL II (F+G+H+I)	3 399 999 959,87	20 329 260,13	3 379 670 699,74	3 667 993 316,64
TRESORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CP	28 020 096,83		28 020 096,83	52 329 653,08
Caisse, Régies d'avance et accreditifs	41 169,90		41 169,90	55 822,40
TOTAL III	28 061 266,73		28 061 266,73	52 385 475,48
TOTAL GENERAL I+II+III	18 116 803 554,20	7 019 876 246,36	11 096 927 307,84	11 657 224 749,17

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	2 023 658 600,00	2 023 658 600,00
moins : actionnaires capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	202 365 860,00	202 365 860,00
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	2 232 245 928,18	1 758 803 663,88
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	1 175 020,54
Résultat net de l'exercice (2)	132 210 248,63	472 267 243,76
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	4 590 480 636,81	4 458 270 388,18
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	5 482 026 143,82	5 681 372 549,06
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	5 482 026 143,82	5 681 372 549,06
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	14 422 734,58	13 847 245,00
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	14 422 734,58	13 847 245,00
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	10 086 929 515,21	10 153 490 182,24
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 006 195 270,78	1 492 160 138,07
Fournisseurs et comptes rattachés	332 654 332,09	734 808 490,59
Clients créditeurs, avances et acomptes	84 704 897,19	114 765 208,81
Personnel	15 827 744,34	24 313 522,14
Organismes sociaux	7 899 495,62	6 676 839,69
Etat	206 162 364,70	329 898 848,16
Comptes d'associés	1 697,19	1 697,19
Autres créanciers	356 962 531,11	277 164 384,11
Comptes de régularisation passif	1 982 208,54	4 531 147,38
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	2 459 443,48	2 536 325,74
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	1 343 078,37	9 038 103,12
TOTAL II (F+G+H)	1 009 997 792,63	1 503 734 566,93
TRESORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	-	-
TOTAL III	-	-
TOTAL GENERAL I+II+III	11 096 927 307,84	11 657 224 749,17

I.4.3. Etat des soldes de gestion de JLEC au 30 juin 2013 (en dirhams)

I. Tableau de formation des résultats (TFR)

	EXERCICE	EXE. PREC
1 Ventes de marchandises (en l'état)		
2 - Achats revendus de marchandises		
= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	2 346 726 408,99	3 104 190 184,54
3 Ventes de biens et services produits	2 346 726 408,99	3 104 190 184,54
4 Variation des stocks de produits		
5 Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	1 598 020 637,48	2 171 740 275,77
6 Achats consommés de matières et fournitures	1 506 455 691,29	2 065 778 215,57
7 Autres charges externes	91 564 946,19	105 962 060,20
= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	748 705 771,51	932 449 908,77
8 + Subventions d'exploitation		
9 - Impôts et taxes	23 263 579,57	34 349 054,58
10 - Charges de personnel	97 464 452,95	79 578 255,13
= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	627 977 738,99	818 522 599,06
= ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION		
11 + Autres produits d'exploitation	16 087 315,66	43 157 703,46
12 - Autres charges d'exploitation		
13 + Reprises d'exploitation; transferts de charges	26 930 825,00	58 464 238,61
14 - Dotations d'exploitation	315 416 935,22	317 837 098,85
= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	355 578 944,43	602 307 442,28
+/- RESULTAT FINANCIER	-152 945 622,35	-171 528 770,50
= RESULTAT COURANT (+ ou -)	202 633 322,08	430 778 671,78
+/- RESULTAT NON COURANT	-5 090 598,18	-27 748 896,23
15 - Impôts sur les résultats	65 332 475,27	117 795 070,61
= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	132 210 248,63	285 234 704,94

II. Capacité d'autofinancement (CAF)

1 Résultat net de l'exercice		
= Bénéfice +	132 210 248,63	285 234 704,94
= Perte -	-	-
2 + Dotations d'exploitation (1)	313 699 064,28	315 596 459,39
3 + Dotations financières (1)	-	-
4 + Dotations non courantes (1)	14 422 734,58	41 825 086,57
5 - Reprises d'exploitation (2)	-	-
6 - Reprises financières (2)	-	-
7 - Reprises non courantes (2) (3)	13 847 245,00	66 886 154,54
8 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-
9 + Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	446 484 802,49	575 770 096,36
10 - Distributions de bénéfices	-	-
AUTOFINANCEMENT	446 484 802,49	575 770 096,36

II. COMPTES SOCIAUX DE JLEC 5&6

II.1. COMPTES SOCIAUX DE JLEC 5&6 AU 30 SEPTEMBRE 2011

II.1.1. Compte de produits et charges de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens et services produits			-	
Chiffre d'affaires				
Variation de stocks de produits (+/-) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	-		-	
Reprises d'exploitation; transferts de charges	118 740 791,87		118 740 791,87	
TOTAL I	118 740 791,87		118 740 791,87	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	67 444 355,70	-	67 444 355,70	
Autres charges externes	2 940 474,93	-	2 940 474,93	
Impôts et taxes				
Charges de personnel	1 663 408,86	-	1 663 408,86	
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	17 678 038,35		17 678 038,35	
TOTAL II	89 726 277,84		89 726 277,84	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	29 014 514,03		29 014 514,03	
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	52 566 680,94		52 566 680,94	
Intérêts et autres produits financiers	6 730 086,87		6 730 086,87	
Reprises financières; transferts de charges	-		-	
TOTAL IV	59 296 767,81		59 296 767,81	
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	46 934 438,19	-	46 934 438,19	
Pertes de change	22 073 302,77		22 073 302,77	
Autres charges financières	-		-	
Dotations financières	40 369 720,67		40 369 720,67	
TOTAL V	109 377 461,63		109 377 461,63	
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-50 080 693,82		-50 080 693,82	
RESULTAT COURANT (III + VI)	-21 066 179,79		-21 066 179,79	
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d' immobilisations				
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants				
Reprises non courantes; transferts de charges				
TOTAL VIII				
CHARGES NON COURANTES				

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
Subventions accordées				
Autres charges non courantes		-		
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX				
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)				
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	-21 066 179,79		-21 066 179,79	
IMPOTS SUR LES RESULTATS		-		
RESULTAT NET (XI - XII)	-21 066 179,79		-21 066 179,79	

II.1.2. Bilan de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC. Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	88 262 425,90	17 652 485,18	70 609 940,72	
Frais préliminaires	88 262 425,90	17 652 485,18	70 609 940,72	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 500 000,00	23 630,14	1 476 369,86	
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 500 000,00	23 630,14	1 476 369,86	
Fonds commercial	-		-	
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1 823 880 411,86	1 923,03	1 823 878 488,83	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel de transport				
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	17 260,00	1 923,03	15 336,97	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 823 863 151,86		1 823 863 151,86	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)				
Prêts immobilisés				
Autres créances financières				
Titres de participation				
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	35 945 500,00		35 945 500,00	
Diminution des créances immobilisées				

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC. Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Augmentation des dettes de financement	35 945 500,00		35 945 500,00	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 949 588 337,76	17 678 038,35	1 931 910 299,41	
STOCKS (F)				
Marchandises				
Matières et fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	21 572 183,61		21 572 183,61	
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 263 973,00		3 263 973,00	
Clients et comptes rattachés				
Personnel				
Etat	18 308 210,61		18 308 210,61	
Comptes d'associés				
Autres débiteurs				
Comptes de régularisation actif				
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	393 717 450,95		393 717 450,95	
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	4 424 220,67		4 424 220,67	
(éléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	419 713 855,23		419 713 855,23	
TRESORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CP	2 404 333,09		2 404 333,09	
Caisse, Régies d'avance et accreditifs	39 066,10		39 066,10	
TOTAL III	2 443 399,19		2 443 399,19	
TOTAL GENERAL I+II+III	2 371 745 592,18	17 678 038,35	2 354 067 553,83	

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	1 000 000 000,00	
moins : actionnaires capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau (2)		
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	-21 066 179,79	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	978 933 820,21	
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	1 043 775 000,00	
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	1 043 775 000,00	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	35 945 500,00	
Provisions pour risques	35 945 500,00	
Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	-	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 058 654 320,21	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	290 962 419,77	
Fournisseurs et comptes rattachés	232 464 681,05	
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	
Personnel	-	
Organismes sociaux	247 622,04	
Etat	11 315 678,49	
Comptes d'associés	-	
Autres créanciers	-	
Comptes de régularisation passif	46 934 438,19	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	4 424 220,67	
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	26 593,18	
TOTAL II (F+G+H)	295 413 233,62	
TRESORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)		
TOTAL III		
TOTAL GENERAL I+II+III	2 354 067 553,83	

II.1.3. Tableau de flux de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

I. Synthèse des masses du bilan

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
			Emplois C	Ressources D
1 Financement permanent	2 058 654 320,21	-	-	2 058 654 320,21
2 Moins actif immobilisé	1 931 910 299,41	-	1 931 910 299,41	-
3 = FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	126 744 020,80	-	-	126 744 020,80
4 Actif circulant	419 713 855,23	-	419 713 855,23	-
5 Moins Passif circulant	295 413 233,62	-	-	295 413 233,62
6 = BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	124 300 621,61	-	124 300 621,61	-
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	2 443 399,19	-	2 443 399,19	-

II. Emplois et ressources

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		32 557 358,56		
Capacité d'autofinancement		32 557 358,56		
- Distributions de bénéfices		-		
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		-		
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles				
Cessions d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées		-		
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		1 000 000 000,00		
Augmentations de capital, apports		1 000 000 000,00		
Subvention d'investissement		-		
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		1 007 829 500,00		
(A+B+C+D)		2 040 386 858,56		
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	1 825 380 411,86			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 500 000,00			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 823 880 411,86			
Acquisitions d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilisées	-			
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	-			
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	-			
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	88 262 425,90			
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	1 913 642 837,76			
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	124 300 621,61	-		
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	2 443 399,19	-		
TOTAL GENERAL	2 040 386 858,56	2 040 386 858,56		

II.1.4. Etat des soldes de gestion de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

I. Tableau de formation des résultats (TFR)

		EXERCICE	EXE. PREC
1	Ventes de marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)		
3	* Ventes de biens et services produits		-
4	* Variation des stocks de produits		
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même.		
-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	70 384 830,63	
6	* Achats consommés de matières et fournitures	67 444 355,70	
7	* Autres charges externes	2 940 474,93	
=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	-70 384 830,63	
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes		
10	- Charges de personnel	1 663 408,86	
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)		
=	ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	-72 048 239,49	
11	+ Autres produits d'exploitation		-
12	- Autres charges d'exploitation		
13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	118 740 791,87	
14	- Dotations d'exploitation	17 678 038,35	
=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	29 014 514,03	
+/-	RESULTAT FINANCIER	-50 080 693,82	
=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	-21 066 179,79	
+/-	RESULTAT NON COURANT		
15	- Impôts sur les résultats		
=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	-21 066 179,79	

II. Capacité d'autofinancement (CAF)

1	Résultat net de l'exercice		
=	* Bénéfice +		-
=	* Perte -	-21 066 179,79	
2	+ Dotations d'exploitation (1)	17 678 038,35	
3	+ Dotations financières (1)	35 945 500,00	
4	+ Dotations non courantes (1)		-
5	- Reprises d'exploitation (2)		-
6	- Reprises financières (2)		-
7	- Reprises non courantes (2) (3)		-
8	- Produits des cessions d'immobilisations		
9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	32 557 358,56	
10	- Distributions de bénéfices		-
	AUTOFINANCEMENT	32 557 358,56	

II.1.5. Tableau des titres de participation de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
N E A N T									

II.1.6. Provisions de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

NATURE	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	-	-	35 945 500,00	-	-	-	-	35 945 500,00
SOUS TOTAL (A)	-	-	35 945 500,00	-	-	-	-	35 945 500,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	-	-	0,00	-	-	-	-	-
5. Autres provisions pour risques et charges	-	-	4 424 220,67	-	-	-	-	4 424 220,67
6. Provisions pour dépréciations des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	-	-	4 424 220,67	-	-	-	-	4 424 220,67
TOTAL (A+B)	-	-	40 369 720,67	-	-	-	-	40 369 720,67

II.1.7. Créances de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

CREANCES	TOTAL au 30.09.2011	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières								
DE L'ACTIF CIRCULANT	21 572 183,61		21 572 183,61			18 308 210,61		
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 263 973,00		3 263 973,00					
- Clients et comptes rattachés	-		-					
- Personnel	-		-					
- Etat	18 308 210,61		18 308 210,61			18 308 210,61		
- Comptes d'associés	-		-					
- Autres débiteurs	-		-					
- Comptes de régularisation - Actif	-		-					

II.1.8. Dettes de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

DETTES	TOTAL au 30.09.2011	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	1 043 775 000,00	-	1 043 775 000,00		1 043 775 000,00		-	1 043 775 000,00
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	1 043 775 000,00		1 043 775 000,00		1 043 775 000,00			1 043 775 000,00
DU PASSIF CIRCULANT	290 962 419,77		290 962 419,77		201 991 767,24	11 563 300,53		81 474 178,44
- Fournisseurs et comptes rattachés	232 464 681,05		232 464 681,05		155 057 329,05			34 539 740,25
- Clients créditeurs, avances et acomptes	-							
- Personnel	-							
- Organismes sociaux	247 622,04		247 622,04			247 622,04		
- Etat	11 315 678,49		11 315 678,49			11 315 678,49		
- Comptes d'associés	-							
- Autres créanciers	-							
- Comptes de régularisation - Passif	46 934 438,19		46 934 438,19		46 934 438,19			46 934 438,19

II.1.9. Tableau d'affectation des résultats de JLEC 5&6 à septembre 2011 (en dirhams)

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
- Report à nouveau		- Réserve légale	
- Résultats nets en instance d'affectation		- Autres réserves	
- Résultat net de l'exercice	N E A N T	- Tantièmes	N E A N T
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	
- Autres prélèvements		- Autres affectations (Résultat en instance d'affectation)	
		- Report à nouveau	
TOTAL A		- TOTAL B	-

II.2. COMPTES SOCIAUX DE JLEC AU 30 SEPTEMBRE 2012

II.2.1. Compte de produits et charges de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens et services produits	-		-	-
Chiffre d'affaires				
Variation de stocks de produits (+/-) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	2 000 000,00		2 000 000,00	-
Reprises d'exploitation; transferts de charges	153 147 487,62		153 147 487,62	118 740 791,87
TOTAL I	155 147 487,62		155 147 487,62	118 740 791,87
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	120 849 176,19	-	120 849 176,19	67 444 355,70
Autres charges externes	22 289 347,05	-	22 289 347,05	2 940 474,93
Impôts et taxes				
Charges de personnel	9 671 560,23	-	9 671 560,23	1 663 408,86
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	43 893 612,60	-	43 893 612,60	17 678 038,35
TOTAL II	196 703 696,07		196 703 696,07	89 726 277,84
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-41 556 208,45		-41 556 208,45	29 014 514,03
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	55 202 196,96		55 202 196,96	52 566 680,94
Intérêts et autres produits financiers	11 012 426,10		11 012 426,10	6 730 086,87
Reprises financières; transferts de charges	227 016 252,33		227 016 252,33	
TOTAL IV	293 230 875,39		293 230 875,39	59 296 767,81
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	186 646 531,66	-	186 646 531,66	46 934 438,19
Pertes de change	58 846 584,86		58 846 584,86	22 073 302,77
Autres charges financières	-			
Dotations financières	36 503 851,52		36 503 851,52	40 369 720,67
TOTAL V	281 996 968,04		281 996 968,04	109 377 461,63
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	11 233 907,35		11 233 907,35	-50 080 693,82
RESULTAT COURANT (III + VI)	-30 322 301,10		-30 322 301,10	-21 066 179,79
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d' immobilisations				
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants				
Reprises non courantes; transferts de charges				
TOTAL VIII				
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	78 400,00		78 400,00	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX	78 400,00		78 400,00	
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-78 400,00		-78 400,00	
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	-30 400 701,10		-30 400 701,10	-21 066 179,79
IMPOTS SUR LES RESULTATS				
RESULTAT NET (XI - XII)	-30 400 701,10		-30 400 701,10	-21 066 179,79

II.2.2. Bilan de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC. Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	218 943 334,14	59 588 956,65	159 354 377,49	70 609 940,72
Frais préliminaires	218 943 334,14	59 588 956,65	159 354 377,49	70 609 940,72
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 500 000,00	70 633,56	1 429 366,44	1 476 369,86
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 500 000,00	70 633,56	1 429 366,44	1 476 369,86
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	6 520 786 093,56	59 865,38	6 520 726 228,18	1 823 878 488,83
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 068 139,19	59 865,38	1 008 273,81	15 336,97
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	6 519 717 954,37	-	6 519 717 954,37	1 823 863 151,86
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	75 342,76	-	75 342,76	-
Prêts immobilisés	-	-	-	-
Autres créances financières	75 342,76	-	75 342,76	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	35 976 000,00	-	35 976 000,00	35 945 500,00
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	35 976 000,00	-	35 976 000,00	35 945 500,00
TOTAL I (A+B+C+D+E)	6 777 280 770,46	59 719 455,59	6 717 561 314,87	1 931 910 299,41

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC. Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
STOCKS (F)				
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	-	-		
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	69 923 470,85		69 923 470,85	21 572 183,61
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 838 012,00		1 838 012,00	3 263 973,00
Clients et comptes rattachés	2 400 000,00	-	2 400 000,00	
Personnel	-			
Etat	65 463 766,88		65 463 766,88	18 308 210,61
Comptes d'associés	-			
Autres débiteurs	221 691,97		221 691,97	
Comptes de régularisation actif	-			
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	82 583 426,28		82 583 426,28	393 717 450,95
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	527 851,52		527 851,52	4 424 220,67
(éléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	153 034 748,65	-	153 034 748,65	419 713 855,23
TRESORERIE ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CP	207 279 595,09		207 279 595,09	2 404 333,09
Caisse, Régies d'avance et accréditifs	8 321,25		8 321,25	39 066,10
TOTAL III	207 287 916,34		207 287 916,34	2 443 399,19
TOTAL GENERAL I+II+III	7 137 603 435,45	59 719 455,59	7 077 883 979,86	2 354 067 553,83

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	1 818 200 000,00	1 000 000 000,00
moins : actionnaires capital souscrit non appelé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	-	
Autres réserves		
Report à nouveau (2)	-21 066 179,79	
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	-30 400 701,10	-21 066 179,79
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 766 733 119,11	978 933 820,21
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	4 002 999 000,00	1 043 775 000,00
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	4 002 999 000,00	1 043 775 000,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	35 976 000,00	35 945 500,00
Provisions pour risques	35 976 000,00	35 945 500,00
Provisions pour charges	-	
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	5 805 708 119,11	2 058 654 320,21
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 263 795 822,40	290 962 419,77
Fournisseurs et comptes rattachés	976 684 984,50	232 464 681,05
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	-
Personnel	-	-
Organismes sociaux	539 153,88	247 622,04
Etat	52 980 345,63	11 315 678,49
Comptes d'associés	-	-
Autres créanciers	10 368,54	-
Comptes de régularisation passif	233 580 969,85	46 934 438,19
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	527 851,52	4 424 220,67
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	7 852 186,82	26 593,18
TOTAL II (F+G+H)	1 272 175 860,74	295 413 233,62
TRESORERIE PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	-	
TOTAL III	-	-
TOTAL GENERAL I+II+III	7 077 883 979,85	2 354 067 553,83

II.2.3. Tableau de flux de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

I. Synthèse des masses du bilan

MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
			Emplois C	Ressources D
1 Financement permanent	5 805 708 119,11	2 058 654 320,21	-	3 747 053 798,90
2 Moins actif immobilisé	6 717 561 314,87	1 931 910 299,41	4 785 651 015,46	-
3 = FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	-911 853 195,75	126 744 020,80	1 038 597 216,55	-
4 Actif circulant	153 034 748,65	419 713 855,23	-	266 679 106,58
5 Moins Passif circulant	1 272 175 860,74	295 413 233,62	-	976 762 627,12
6 = BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	-1 119 141 112,09	124 300 621,61	-	1 243 441 733,70
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	207 287 916,34	2 443 399,19	204 844 517,15	-

II. Emplois et ressources

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		11 671 216,15		32 557 358,56
Capacité d'autofinancement		11 671 216,15		32 557 358,56
- Distributions de bénéfices		-		-
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		35 945 500,00		-
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles				
Cessions d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées		35 945 500,00		-
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		818 200 000,00		1 000 000 000,00
Augmentations de capital, apports		818 200 000,00		1 000 000 000,00
Subvention d'investissement		-		-
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		2 959 224 000,00		1 007 829 500,00
(A+B+C+D)		3 825 040 716,15		2 040 386 858,56
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	4 732 957 024,46		1 825 380 411,86	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-		1 500 000,00	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 696 905 681,70		1 823 880 411,86	
Acquisitions d'immobilisations financières	75 342,76		-	
Augmentation des créances immobilisées	35 976 000,00		-	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	-		-	
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	-		-	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	130 680 908,24		88 262 425,90	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	4 863 637 932,70		1 913 642 837,76	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	-	1 243 441 733,70	124 300 621,61	-
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	204 844 517,15	-	2 443 399,19	-
TOTAL GENERAL	5 068 482 449,85	5 068 482 449,85	2 040 386 858,56	2 040 386 858,56

II.2.4. Etat des soldes de gestion de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

I. Tableau de formation des résultats (TFR)

		EXERCICE	EXE. PREC
1	Ventes de marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)		
3	* Ventes de biens et services produits	-	-
4	* Variation des stocks de produits		
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même.		
-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	143 138 523,24	70 384 830,63
6	* Achats consommés de matières et fournitures	120 849 176,19	67 444 355,70
7	* Autres charges externes	22 289 347,05	2 940 474,93
=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	-143 138 523,24	-70 384 830,63
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes		
10	- Charges de personnel	9 671 560,23	1 663 408,86
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)		
=	ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	-152 810 083,47	-72 048 239,49
11	+ Autres produits d'exploitation	2 000 000,00	-
12	- Autres charges d'exploitation		
13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	153 147 487,62	118 740 791,87
14	- Dotations d'exploitation	43 893 612,60	17 678 038,35
=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	-41 556 208,45	29 014 514,03
+/-	RESULTAT FINANCIER	11 233 907,35	-50 080 693,82
=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	-30 322 301,10	-21 066 179,79
+/-	RESULTAT NON COURANT	-78 400,00	
15	- Impôts sur les résultats		
=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	-30 400 701,10	-21 066 179,79

II. Capacité d'autofinancement (CAF)

1	Résultat net de l'exercice		
=	* Bénéfice +	-	-
=	* Perte -	-30 400 701,10	-21 066 179,79
2	+ Dotations d'exploitation (1)	43 893 612,60	17 678 038,35
3	+ Dotations financières (1)	35 976 000,00	35 945 500,00
4	+ Dotations non courantes (1)	-	-
5	- Reprises d'exploitation (2)	1 852 195,35	-
6	- Reprises financières (2)	35 945 500,00	-
7	- Reprises non courantes (2) (3)	-	-
8	- Produits des cessions d'immobilisations		
9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	11 671 216,15	32 557 358,56
10	- Distributions de bénéfices	-	-
	AUTOFINANCEMENT	11 671 216,15	32 557 358,56

II.2.5. Tableau des titres de participation de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
N E A N T									

II.2.6. Provisions de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

NATURE	Montant début d'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	35 945 500,00	-	35 976 000,00	-	-	35 945 500,00	-	35 976 000,00
SOUS TOTAL (A)	35 945 500,00	-	35 976 000,00	-	-	35 945 500,00	-	35 976 000,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Autres provisions pour risques et charges	4 424 220,67	-	527 851,52	-	-	4 424 220,67	-	527 851,52
6. Provisions pour dépréciations des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	4 424 220,67	-	527 851,52	-	-	4 424 220,67	-	527 851,52
TOTAL (A+B)	40 369 720,67	-	36 503 851,52	-	-	40 369 720,67	-	36 503 851,52

II.2.7. Créances de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

CREANCES	TOTAL au 30.09.2012	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	75 342,76	75 342,76	-	-				
- Prêts immobilisés	-	-						
- Autres créances financières	75 342,76	75 342,76						
DE L'ACTIF CIRCULANT	69 923 470,85		69 923 470,85		-	65 463 766,88	221 691,97	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 838 012,00		1 838 012,00					
- Clients et comptes rattachés	2 400 000,00		2 400 000,00					
- Personnel	-		-					
- Etat	65 463 766,88		65 463 766,88			65 463 766,88		
- Comptes d'associés	-		-					
- Autres débiteurs	221 691,97		221 691,97				221 691,97	
- Comptes de régularisation - Actif	-		-					

II.2.8. Dettes de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

DETTES	TOTAL au 30.09.2012	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	4 002 999 000,00	-	4 002 999 000,00		4 002 999 000,00		-	4 002 999 000,00
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	4 002 999 000,00		4 002 999 000,00		4 002 999 000,00			4 002 999 000,00
DU PASSIF CIRCULANT	1 263 795 822,40		1 263 795 822,40		1 110 220 996,12	53 519 499,51		354 784 638,95
- Fournisseurs et comptes rattachés	976 684 984,50		976 684 984,50		876 640 026,27			121 203 669,10
- Clients créditeurs, avances et acomptes	-							
- Personnel	-							
- Organismes sociaux	539 153,88		539 153,88			539 153,88		
- Etat	52 980 345,63		52 980 345,63			52 980 345,63		
- Comptes d'associés	-							
- Autres créanciers	10 368,54		10 368,54					
- Comptes de régularisation - Passif	233 580 969,85		233 580 969,85		233 580 969,85			233 580 969,85

II.2.9. Immobilisations de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

NATURE	Montant brut début d'exercice	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant brut fin d'exercice
		Acquisition	Production par l'entrep. pour elle- même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	88 262 425,90	130 680 908,24	-	-	-	-	-	218 943 334,14
* Frais préliminaires	88 262 425,90	130 680 908,24	-	-	-	-	-	218 943 334,14
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	-	-	-	-
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500 000,00	-	-	-	-	-	-	1 500 000,00
* Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 500 000,00	-	-	-	-	-	-	1 500 000,00
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
* Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 823 880 411,86	4 696 905 681,70	-	-	-	-	-	6 520 786 093,56
* Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-
* Constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
* Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-	-	-	-
* Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	17 260,00	1 050 879,19	-	-	-	-	-	1 068 139,19
* Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
* Immobilisations corporelles en cours	1 823 863 151,86	4 695 854 802,51	-	-	-	-	-	6 519 717 954,37

II.2.10. Tableau des amortissements de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

NATURE	Cumul début d'exercice 1	Dotations de l'exercice 2	Amortissement sur immob. sorties 3	Cumul d'amortissement fin d'exercice 4=1+2-3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	17 652 485,18	41 936 471,47		59 588 956,65
* Frais préliminaires	17 652 485,18	41 936 471,47	-	59 588 956,65
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
* Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 630,14	47 003,42	-	70 633,56
* Immobilisations en recherche et développement			-	
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	23 630,14	47 003,42	-	70 633,56
* Fonds commercial			-	
* Autres immobilisations incorporelles			-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 923,03	57 942,35	-	59 865,38
* Terrains	-	-	-	-
* Constructions			-	
* Installations techniques, matériel et outillage			-	
* Matériel de transport			-	
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 923,03	57 942,35	-	59 865,38
* Autres immobilisations corporelles			-	

II.2.11. Tableau des plus ou moins values de JLEC 5&6 sur cessions ou retraits d'immobilisation à septembre 2012 (en dirhams)

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produits de cession	Plus values	Moins values
N E A N T							
TOTAL		-	-	-	-	-	-

II.2.12. Tableau des sûretés réelles de JLEC 5&6 données ou reçues à septembre 2012 (en dirhams)

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée
Sûretés données			N E A N T		
Sûretés reçues			N E A N T		

II.2.13. Tableau des engagements financiers reçus ou donnés de JLEC 5&6 hors opérations de crédit-bail à septembre 2012 (en dirhams)

ENGAGEMENTS DONNES	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et Cautions		
Caution	75 342,76	-
Importation Temporaire		
Exportation Temporaire		
TOTAL	75 342,76	-

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice	Montants exercice précédent
Avals et Cautions		
Autres engagements reçus	N E A N T	
TOTAL		

II.2.14. Tableau de répartition du capital social de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

Nom, prénom, ou raison sociale des principaux associés 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		Exerc. Précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8
Jorf Lasfar Energy Company	El Jadida, Commune Moulay Abdellah, Route Régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar	9 999 996	11 999 997	100,00	1 199 999 700	1 199 999 700	1 199 999 700
Abdelmajid Houssaini Iraqui	29, Boulevard Franklin Roosevelt , Anfa, Casablanca	1	0	100,00	0	0	0
Steven Lewis Phillips	6451, County Road 100, Hesperrus, Clorado 81326, Etats-Unis d'Amerique	1	1	100,00	100	100	100
David Edward O'Hanian II	2876, Leslie Park Circle, Ann Arbor, Michigan 48105, Etats-Unis d'Amerique	1	0	100,00	0	0	0
Frank Joseph Perez	7455sw, 164 Street Palmetto Bay, Floride 33157, Etats Unis d'Amerique	1	1	100,00	100	100	100
TAQA Power Ventures B.V	Prinses Margrietplantsoen 40, 2595 BR, Hague, Hollande	0	6 182 000	100,00	618 200 000	618 200 000	618 200 000
Vivek Gambhir	Apt 907, SADAF 7, Jumeirah Beach residences, Dubai, Emirats Arabes Unis	0	1	100,00	100	100	100
		10 000 000	18 182 000		1 818 200 000	1 818 200 000	1 818 200 000

II.2.15. Tableau d'affectation des résultats de JLEC 5&6 à septembre 2012 (en dirhams)

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
- Report à nouveau		- Réserve légale	-
- Résultats nets en instance d'affectation		- - Autres réserves	
- Résultat net de l'exercice	-21 066 179,79	- - Tantièmes	
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	-
- Autres prélèvements		- Autres affectations (Résultat en instance d'affectation)	
		- Report à nouveau	-21 066 179,79
TOTAL A	-21 066 179,79	TOTAL B	-21 066 179,79

II.2.16. Tableau de datation et événements postérieurs de JLEC 5&6 à septembre 2012

I. Datation

. Date de clôture (1)	30-sept.-12
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	28-déc.-12
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II. Événements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1ère communication externe des états de synthèse

Dates	Indication des événements
	- Favorables NEANT
	- Défavorables NEANT

II.2.17. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à JLEC 5&6

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

Ne sont reprises ci-dessous que les méthodes propres à JLEC 5&6

I.	ACTIF IMMOBILISE	
A.	EVALUATION DE L'ENTREPRISE	
1.	Immobilisations en non-valeurs	Coût d'achat
2.	Immobilisations incorporelles	Coût d'achat
3.	Immobilisations corporelles	Coût d'achat
4.	Immobilisations financières	Prix d'achat
B.	CORRECTIONS DE VALEUR	
1.	Méthodes d'amortissements	Lineaire
2.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	
1.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Principe de prudence
II.	ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
A.	EVALUATION A L'ENTREE	
1.	Stocks	N/A
2.	Créances	
3.	Titres et valeurs de placement	Prix d'achat
B.	CORRECTIONS DE VALEUR	
1.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Principe de prudence
2.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	Principe de prudence
III.	FINANCEMENT PERMANENT	
1.	Méthodes de réévaluation	N/A
2.	Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	N/A
3.	Dettes de financement permanent	
4.	Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	
5.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	
IV.	PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)	
1.	Dettes du passif circulant	
2.	Méthodes d'évaluation des autres provisions durables pour risques et charges	
3.	Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	
V.	TRESORERIE	
1.	Trésorerie - Actif	
2.	Trésorerie - Passif	
3.	Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	

II.2.18. Etat des dérogations de JLEC 5&6

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux N E A N T		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation N E A N T		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse N E A N T		

II.2.19. Etat des changements de méthode de JLEC 5&6

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation N E A N T		
II. Changements affectant les règles de présentation N E A N T		

II.3. COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS DE JLEC 5&6 AU 30 JUIN 2013

II.3.1. Compte de produits et charges de JLEC 5&6 au 30 juin 2013 (en dirhams)

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises en l'état				
Ventes de biens et services produits				
Chiffre d'affaires				
Variation de stocks de produits (+/-) (1)				
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation			-	2 000 000,00
Reprises d'exploitation; transferts de charges	72 755 952,78		72 755 952,78	11 372 005,12
TOTAL I	72 755 952,78		72 755 952,78	13 372 005,12
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	33 368 923,89	-	33 368 923,89	337 067,35
Autres charges externes	32 109 143,31	-	32 109 143,31	7 601 110,63
Impôts et taxes	1 470 462,00		1 470 462,00	
Charges de personnel	10 296 116,19	-	10 296 116,19	4 190 795,97
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	28 283 104,74	-	28 283 104,74	20 651 906,04
TOTAL II	105 527 750,13		105 527 750,13	32 780 879,99
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-32 771 797,35		-32 771 797,35	-19 408 874,87
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
Gains de change	199 052 164,29		199 052 164,29	13 657 779,15
Intérêts et autres produits financiers	377 440,80		377 440,80	3 382 377,37
Reprises financières; transferts de charges	226 596 279,06		226 596 279,06	163 426 492,41
TOTAL IV	426 025 884,15		426 025 884,15	180 466 648,93
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	226 779 712,82	-	226 779 712,82	80 172 738,04
Pertes de change	100 573 481,02		100 573 481,02	40 398 360,41
Autres charges financières				
Dotations financières	44 657 300,37		44 657 300,37	113 192 374,23
TOTAL V	372 010 494,21		372 010 494,21	233 763 472,68
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	54 015 389,94		54 015 389,94	-53 296 823,75
RESULTAT COURANT (III + VI)	21 243 592,59		21 243 592,59	-72 705 698,62
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	-			
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	-			
Reprises non courantes; transferts de charges	-			
TOTAL VIII				
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-			

	OPERATIONS		Totaux de l'exercice (3) = (1)+(2)	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice (1)	Concernant les ex. précédents (2)		
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	-	-	-	78 400,00
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-	-	-	-
TOTAL IX				78 400,00
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)				-78 400,00
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	21 243 592,59	-	21 243 592,59	-72 784 098,62
IMPOTS SUR LES RESULTATS	-	-	-	-
RESULTAT NET (XI - XII)	21 243 592,59	-	21 243 592,59	-72 784 098,62

II.3.2. Bilan de JLEC 5&6 au 30 juin 2013 (en dirhams)

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC. Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	271 985 207,22	94 245 789,62	177 739 417,60	155 132 638,69
Frais préliminaires	271 985 207,22	94 245 789,62	177 739 417,60	155 132 638,69
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	5 881 000,00	180 461,76	5 700 538,24	1 429 166,67
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5 881 000,00	180 461,76	5 700 538,24	1 429 166,67
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	8 833 039 534,76	404 078,98	8 832 635 455,78	7 798 496 839,41
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	117 040,00	20 415,20	96 624,80	388 051,86
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	3 108 644,24	383 663,78	2 724 980,46	1 538 102,17
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	8 829 813 850,52	-	8 829 813 850,52	7 796 570 685,38
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	99 342,76	-	99 342,76	75 342,76
Prêts immobilisés	-	-	-	-
Autres créances financières	99 342,76	-	99 342,76	75 342,76
Titres de participation	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	44 101 000,56	-	44 101 000,56	54 438 500,00
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des dettes de financement	44 101 000,56	-	44 101 000,56	54 438 500,00
TOTAL I (A+B+C+D+E)	9 155 106 085,30	94 830 330,36	9 060 275 754,94	8 009 572 487,53

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PREC. Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
STOCKS (F)				-
Marchandises				-
Matières et fournitures consommables		-		-
Produits en cours				-
Produits intermédiaires et produits résiduels				-
Produits finis				-
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	162 648 460,43		162 648 460,43	86 872 270,48
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 554 732,47		1 554 732,47	1 838 012,00
Clients et comptes rattachés		-		2 621 691,97
Personnel				-
Etat	161 093 727,95		161 093 727,95	82 412 566,50
Comptes d'associés				-
Autres débiteurs				-
Comptes de régularisation actif	0,01		0,01	0,01
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	796 974 000,00		796 974 000,00	155 981 832,75
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	556 299,81		556 299,81	527 851,52
(éléments circulants)				
TOTAL II (F+G+H+I)	960 178 760,24	-	960 178 760,24	243 381 954,75
TRESORERIE ACTIF				-
Chèques et valeurs à encaisser				-
Banques, TG et CP	671 095 934,80		671 095 934,80	15 849 469,22
Caisse, Régies d'avance et accréditifs	1 703,50		1 703,50	9 572,25
TOTAL III	671 097 638,30		671 097 638,30	15 859 041,47
TOTAL GENERAL I+II+III	10 786 382 483,84	94 830 330,36	10 691 552 153,48	8 268 813 483,75

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PREC.
CAPITAUX PROPRES (A)		
Capital social ou personnel (1)	1 818 200 000,00	1 818 200 000,00
moins : actionnaires capital souscrit non appelé		-
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-
Ecart de réévaluation		-
Réserve légale	-	-
Autres réserves		-
Report à nouveau (2)	-30 048 400,58	-59 639 584,25
Résultats nets en instance d'affectation (2)		-
Résultat net de l'exercice (2)	21 243 592,59	29 591 183,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 809 395 192,01	1 788 151 599,42
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		-
Provisions réglementées		-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	8 537 385 698,03	5 075 280 000,00
Emprunts obligataires		-
Autres dettes de financement	8 537 385 698,03	5 075 280 000,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	44 101 000,56	-
Provisions pour risques	44 101 000,56	-
Provisions pour charges	-	-
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)	15 238 400,00	107 223 500,00
Augmentation des créances immobilisées		-
Diminution des dettes de financement	15 238 400,00	107 223 500,00
TOTAL I (A+B+C+D+E)	10 406 120 290,60	6 970 655 099,42
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	284 583 543,16	1 289 778 345,99
Fournisseurs et comptes rattachés	198 554 341,83	887 314 877,27
Clients créditeurs, avances et acomptes		-
Personnel	111 130,00	39 791,00
Organismes sociaux	804 587,24	644 957,41
Etat	34 242 792,53	64 536 703,64
Comptes d'associés		-
Autres créanciers	120 471,37	37 593,87
Comptes de régularisation passif	50 750 220,19	337 204 422,80
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	556 299,81	527 851,52
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	292 019,91	7 852 186,82
TOTAL II (F+G+H)	285 431 862,88	1 298 158 384,33
TRESORERIE PASSIF		-
Crédits d'escompte		-
Crédits de trésorerie		-
Banques (soldes créditeurs)	-	-
TOTAL III	-	-
TOTAL GENERAL I+II+III	10 691 552 153,48	8 268 813 483,75

III. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE JLEC

III.1. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE JLEC AU 31 DECEMBRE 2011

III.1.1. Compte de produits et charges consolidé du Groupe JLEC en 2011 (en milliers de dirhams)

En Kdh	2011	2010	2010 proforma
PRODUITS			
Chiffre d'affaires net	5 421 728	4 894 412	4 894 412
Autres produits d'exploitation	3 375	3 769	3 769
Reprises d'exploitation et transferts de charges	84 951	210 567	210 567
	5 510 055	5 108 748	5 108 748
CHARGES			
Achats et autres charges externes	3 794 201	3 240 138	3 225 054
Impôts et taxes	24 576	24 327	24 327
Charges de personnel	162 899	141 788	141 788
Dotations aux amortissements et provisions	611 759	574 244	574 244
	4 593 435	3 980 496	3 965 413
Résultat d'exploitation	916 621	1 128 252	1 143 335
Résultat financier	-391 188	446 266	446 266
Résultat courant	525 433	681 986	697 069
Résultat non courant	22 803	-73 244	-73 244
Résultat avant impôts	548 235	608 741	623 825
Impôts sur les bénéfices	173 958	164 023	167 823
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			-7 447
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net consolidé	374 278	444 719	448 555
Résultat net Part du Groupe	374 278	444 719	448 555
Intérêts minoritaires			
Résultat net consolidé	374 278	444 719	448 555
Résultat net par action (en dirhams)	18	22	22

III.1.2. Bilan consolidé du Groupe JLEC en 2011 (en milliers de dirhams)

En Kdh	2011	2010	2010 pro forma
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	7 163 684	7 581 161	7 581 161
Ecart d'acquisition	0	0	0
Immobilisations corporelles	2 460 275	507 897	155 208
Immobilisations financières	18 900	22 741	22 741
Titres mis en équivalence	0	0	190 553
Ecart de conversion actif	75 333	0	0
ACTIF IMMOBILISE	9 718 192	8 111 799	7 949 663
Stocks et en-cours	1 173 174	967 249	967 249
Créances d'exploitation	1 117 248	1 045 372	1 045 372
Créances diverses	612 667	413 438	401 279
Titres et valeurs de placement	1 205 380	1 623 601	1 323 662
Ecart de conversion actif	20 317	7 458	7 458
Trésorerie actif	67 561	274 136	274 087
ACTIF CIRCULANT	4 196 347	4 331 254	4 019 108
Total Actif	13 914 539	12 443 053	11 968 770
PASSIF			
Capital	2 023 659	2 023 659	2 023 659
Réserves consolidées	1 601 854	1 159 336	1 057 336
Résultat net Part du Groupe	374 278	444 719	448 555
Capitaux propres Part du Groupe	3 999 790	3 627 713	3 529 550
Intérêts minoritaires	0	0	0
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	3 999 790	3 627 713	3 529 550
Provisions pour risques et charges	142 219	370 575	370 575
Dettes de financement	7 673 223	6 824 495	6 824 495
	7 815 442	7 195 070	7 195 070
Dettes d'exploitation	1 293 540	1 017 442	644 994
Autres dettes	805 767	600 393	596 723
PASSIF CIRCULANT	2 099 307	1 617 836	1 241 717
Trésorerie passif		2 434	2 434
	9 914 749	8 815 340	8 439 221
Total Passif	13 914 539	12 443 053	11 968 770

III.1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe JLEC en 2011 (en milliers de dirhams)

En Kdh	2011
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>	
Résultat net des sociétés intégrées	374 278
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>	
- Dotations d'exploitation et dotations non courantes	366 589
- Variation des impôts différés	-2 192
- Plus-values des cessions, nettes d'impôt	-2 099
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	409 795
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	1 146 370
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>	
Acquisitions d'immobilisations	-2 211 579
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	12 341
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	-2 199 238
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0
Augmentation de capital en numéraire	1 247 421
Emission d'emprunts	-398 693
Remboursement d'emprunts	-398 693
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</i>	848 728
Variation de trésorerie	-204 141
Trésorerie d'ouverture	271 702
Trésorerie de clôture	67 561

Le tableau de flux de trésorerie de 2010 n'a pas été préparé compte tenu de l'inexistence de comptes consolidés au 31 décembre 2009 (création de JLEC 5&6 en 2010)

III.1.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidé (part du Groupe) en 2011 (en milliers de dirhams)

En Kdh	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés
Situation à la clôture de l'exercice 2010	2 023 659	1 159 335	444 719	3 627 713
Affectation du résultat 2010		444 719	-444 719	
Autres variations		-2 201		
Résultat net au 31 décembre 2011	0	0	374 278	374 278
Situation à la clôture de l'exercice 2011	2 023 659	1 601 853	374 278	3 999 790

III.2. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE JLEC AU 31 DECEMBRE 2012

III.2.1. Compte de produits et charges consolidé du Groupe JLEC en 2012 (en milliers de dirhams)

En Kdh	2012	2011	2011 proforma
PRODUITS			
Chiffre d'affaires net	5 883 245	5 421 728	5 421 728
Autres produits d'exploitation	57 862	3 375	3 850
Reprises d'exploitation et transferts de charges	136 139	84 951	89 767
	6 077 246	5 510 055	5 515 346
CHARGES			
Achats et autres charges externes	4 183 998	3 794 201	3 718 845
Impôts et taxes	23 819	24 576	24 576
Charges de personnel	168 662	162 899	159 823
Dotations aux amortissements et provisions	651 771	611 759	611 731
	5 028 250	4 593 435	4 514 975
Résultat d'exploitation	1 048 996	916 621	1 000 371
Résultat financier	-332 636	-391 188	-354 683
Résultat courant	716 361	525 433	645 689
Résultat non courant	20 025	22 803	22 803
Résultat avant impôts	736 386	548 235	668 491
Impôts sur les bénéfices	228 078	173 958	193 020
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	58 682		-66 787
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat net consolidé	566 990	374 278	408 683
Résultat net Part du Groupe	566 990	374 278	408 683
Intérêts minoritaires			
Résultat net consolidé	566 990	374 278	408 683
Résultat net par action (en dirhams)	28	18	20

III.2.2. Bilan consolidé du Groupe JLEC en 2012 (en milliers de dirhams)

En Kdh	2012	2011	2011 pro forma
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	6 689 114	7 163 684	7 162 208
Ecart d'acquisition	0	0	0
Immobilisations corporelles	190 776	2 460 275	173 965
Immobilisations financières	15 251	18 900	18 900
Titres mis en équivalence	1 184 459	0	717 765
Ecart de conversion actif		75 333	0
ACTIF IMMOBILISE	8 079 600	9 718 192	8 072 839
Stocks et en-cours	1 195 773	1 173 174	1 173 174
Créances d'exploitation	1 064 119	1 117 248	1 117 232
Créances diverses	590 250	612 667	564 167
Titres et valeurs de placement	812 116	1 205 380	723 207
Ecart de conversion actif	5 736	20 317	12 396
Trésorerie actif	52 385	67 561	20 671
ACTIF CIRCULANT	3 720 379	4 196 347	3 610 847
Total Actif	11 799 978	13 914 539	11 683 686
PASSIF			
Capital	2 023 659	2 023 659	2 023 659
Réserves consolidées	1 976 080	1 601 854	1 197 690
Résultat net Part du Groupe	566 990	374 278	408 683
Capitaux propres Part du Groupe	4 566 728	3 999 790	3 630 033
Intérêts minoritaires	0	0	0
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	4 566 728	3 999 790	3 630 033
Provisions pour risques et charges	13 847	142 219	66 886
Dettes de financement	5 681 373	7 673 223	6 425 802
	5 695 220	7 815 442	6 492 688
Dettes d'exploitation	734 280	1 293 540	854 481
Autres dettes	803 750	805 767	706 484
PASSIF CIRCULANT	1 538 030	2 099 307	1 560 965
Trésorerie passif	7 233 250	9 914 749	8 053 654
Total Passif	11 799 978	13 914 539	11 683 686

III.2.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe JLEC en 2012 (en milliers de dirhams)

En Kdh	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	508 308	374 278
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u>		
- Dotations d'exploitation et dotations non courantes	580 121	366 589
- Variation des impôts différés	-20 845	-2 192
- Plus-values des cessions, nettes d'impôt	-38 979	-2 099
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-79 908	409 795
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	948 697	1 146 370
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-177 110	-2 211 579
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	4 558	12 341
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	-172 552	-2 199 238
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Emission d'emprunts	0	1 247 421
Remboursement d'emprunts	-744 431	-398 693
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</i>	-744 431	848 728
Variation de trésorerie	31 714	-204 141
Trésorerie d'ouverture	20 671	271 702
Trésorerie de clôture	52 385	67 561

III.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidé (part du Groupe) en 2012 (en milliers de dirhams)

En Kdh	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés
Situation à la clôture de l'exercice 2010	2 023 659	1 159 335	444 719	3 627 713
Affectation du résultat 2010		444 719	-444 719	
Autres variations		-2 201		
Résultat net au 31 décembre 2011	0	0	374 278	374 278
Situation à la clôture de l'exercice 2011	2 023 659	1 601 853	374 278	3 999 790
Affectation du résultat 2011		374 278	-374 278	
Impact changement de méthode de consolidation JLEC 5&6		-369 757		
Impact augmentation de capital JLEC 5&6	0	369 705	0	369 705
Résultat net au 31 décembre 2012	0	0	566 990	566 990
Situation à la clôture de l'exercice 2012	2 023 659	1 976 079	566 990	4 566 728

III.2.5. Etat des informations complémentaires du Groupe JLEC en 2012

a. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

a.1 Principes et méthodes de consolidation

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe JLEC sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

a.1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Règles générales de consolidation :

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Conformément aux règles générales de consolidation précitées, la société JLEC 5&6 a été consolidée en 2012 suivant la méthode de mise en équivalence (et ce bien qu'elle soit détenue par la Société JLEC à hauteur de 66%) dans la mesure où la majorité des membres du Directoire sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, par la Société TAQA Power Ventures BV qui détient 34% des actions de la Société JLEC 5&6.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Information Pro forma sur le bilan et sur le compte de résultat

Le bilan et le compte de résultat consolidés pro forma présentés ci-dessus ont pour objet de présenter les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice 2011 comme si le changement de méthode de consolidation de JLEC 5&6 intervenu en 2012 (intégration par mise en équivalence suite au changement du pourcentage de détention de JLEC 5&6 de 100% en 2011 à 66% en 2012) avait eu lieu en 2011. Ainsi, les comptes pro forma tiennent compte d'une mise en équivalence de JLEC 5&6 à 66%.

a.1.2 Dates de clôture

Les Sociétés JLEC et JLEC 5&6 clôturent leurs comptes respectivement au 31 décembre et au 30 septembre. Pour les besoins d'établissement des comptes consolidés ci-dessus, la Société JLEC 5&6 a établi un arrêté complet de ses comptes au 31 décembre.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés.

a.2 Méthodes d'évaluation

a.2.1 Immobilisations incorporelles

Les dépenses engagées dans le cadre des Révisions Majeures, effectuées tous les 96 mois selon un plan préétabli, sont immobilisées et amorties sur une durée de huit ans.

Droit de jouissance initial

Conformément au Contrat de Transfert de Droit de Jouissance (Transfer of Possession Agreement, TPA) et en contrepartie du paiement du Prix du Transfert du Droit de Jouissance prévu par ce contrat, l'ONE a transféré à JLEC son « droit de jouissance » du Site et des unités 1 & 2. Ce droit de

jouissance est immobilisé en actif incorporel et amorti sur la durée de la concession, soit 30 ans à compter de la date de la Mise en Place du Financement.

Droit de jouissance complémentaire

JLEC a procédé à la construction des Unités 3 et 4 durant une période respectivement de 33 mois et 40 mois, à compter de la date de la Mise en Place du Financement, ainsi qu'à d'autres investissements liés au Site. Durant cette période, les dépenses totales correspondantes, incluant les intérêts intercalaires, ont été comptabilisées en immobilisations corporelles en cours. A compter de la Mise en Exploitation de l'Unité 4, le 2 février 2001, le droit de jouissance de JLEC a été étendu à ces nouvelles unités. Ces actifs incorporels sont amortis sur la période restante de la concession, soit 26 ans et 7 mois à compter de cette date.

Frais d'obtention du financement

Les dépenses engagées pour obtenir le financement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur une durée de cinq années. L'amortissement périodique des ces frais est constaté en dotation d'exploitation conformément aux dispositions du CGNC.

Autres frais de développement du projet

A dater de la Mise en Place du Financement, la Société a comptabilisé en immobilisations incorporelles certaines dépenses payées par le Groupement durant la période de développement du projet. Ces frais immobilisés sont répartis sur la durée de la concession, soit 30 ans à compter de la date de la Mise en Place du Financement.

a.2.2 Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les actifs corporels dont la durée de vie estimée est inférieure à la durée du contrat. Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire et les taux fiscaux en vigueur.

a.2.3 Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP), à l'exception des stocks de pièces de rechange qui sont valorisés au Premier Entrée Premier Sortie (P.E.P.S).

a.2.4 Créances et dettes libellées en devises

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change prévalant à la date de la transaction. Ces créances et dettes sont converties au taux de clôture et réajustées par les comptes d'écarts de conversion.

Les pertes latentes de change sont constatées dans le compte de produits et charges par le biais de provisions financières.

Les gains de change latents sont constatés dans le compte de produits et charges conformément à la méthode préférentielle de l'avis n° 5 du CNC.

a.2.5 Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2012, les provisions pour risques et charges correspondent aux provisions pour engagements sociaux qui ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle par un cabinet indépendant.

Ces engagements sociaux concernent les gratuités en matière d'électricité dont bénéficie le personnel de JLEC.

La méthode actuarielle utilisée pour le calcul des engagements est la méthode des droits avec salaire de fin de carrière (VAPF) repartis au prorata de l'ancienneté acquise (Projected Unit Credit Method).

La VAPF représente la valeur actuelle probable des prestations futures à la charge de l'employeur qu'il faudra verser à compter de la date de départ en retraite.

Le coût des services rendus à la date de calcul est la part de la VAPF attribuable aux services rendus par chaque salarié à la date de calcul.

Le coût des services rendus sur la période représente le coût des services acquis au cours de l'exercice suivant la date de calcul relatif à l'acquisition d'une année supplémentaire d'ancienneté.

Les pertes et gains actuariels peuvent concerner des variations du coût des services rendus ou la juste valeur des actifs de couverture. Ces pertes et gains actuariels peuvent provenir :

- D'écarts entre prévisions et réalité en matière de mortalité, mouvements de population, augmentations ou baisse des salaires...;
- De modifications d'hypothèses.

a.2.6 Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant des retraitements de consolidation sont calculés société par société, et constatés au taux de 30%.

b. Immobilisations

b.1 Immobilisations nettes d'amortissements

En milliers de dirhams	31 décembre 2012			31 décembre 2011 pro forma		
	Valeur brute	Amort. Prov.	Valeur nette	Valeur brute	Amort. Prov.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	12 881 475	6 192 361	6 689 114	12 765 411	5 603 203	7 162 208
Immobilisations corporelles	525 968	335 192	190 776	524 875	350 910	173 965
	13 407 443	6 527 553	6 879 890	13 290 286	5 954 113	7 336 173

b.2 Immobilisations financières

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Prêts immobilisés	14 980	18 629
Autres immobilisations financières	271	271
	15 251	18 900

c. Titres mis en équivalence

En milliers de dirhams	31 décembre 2012		31 décembre 2011 pro forma	
	Valeur des titres	Quote-part dans le résultat	Valeur des titres	Quote-part dans le résultat
JLEC 5&6	1 184 459	58 682	717 665	-66 787
	1 184 459	58 682	717 665	-66 787

JLEC 5&6 a été consolidée en 2012 suivant la méthode de mise en équivalence suite à l'augmentation de capital souscrite par TAQA Power Ventures BV qui a eu pour effet de porter le pourcentage d'intérêt de 100% en 2011 à 66% en 2012. Le contrôle exclusif de la Société JLEC 5&6 est exercé par TAQA Power Ventures BV en vertu des clauses statutaires.

Le total des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme, des produits et des charges de la Société JLEC 5 & 6 au 31 décembre 2012 se présente comme suit (extrait des comptes sociaux) :

En milliers de dirhams	31 décembre 2012
Actifs à court terme	243 382
Actifs à long terme	8 009 572
Passifs à court terme	1 298 158
Passifs à long terme	5 182 503
Total des produits	444 714
Total des charges	415 123

d. Stocks

En milliers de dirhams	31 décembre 2012			31 décembre 2011 pro forma		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières et fournitures consommables	1 214 384	18 611	1 195 773	1 189 989	16 815	1 173 174
	1 214 384	18 611	1 195 773	1 189 989	16 815	1 173 174

Le stock des matières et fournitures consommables est principalement constitué du charbon et des pièces de rechange.

e. Créances d'exploitation

En milliers de dirhams	31 décembre 2012			31 décembre 2011 pro forma		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	1 064 119	-	1 064 119	1 117 232	-	1 117 232
	1 064 119	-	1 064 119	1 117 232	-	1 117 232

Toutes les créances d'exploitation ont une antériorité de moins d'un an.

f. Créances diverses

En milliers de dirhams	31 décembre 2012			31 décembre 2011 pro forma		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Fournisseurs débiteurs	4 931	-	4 931	14 320	-	14 320
Personnel	1 220	-	1 220	1 481	-	1 481
Etat	580 266	-	580 266	547 159	-	547 159
Autres débiteurs	79	-	79	155	-	155
Comptes de régularisation actif	3 754	-	3 754	1 052	-	1 052
	590 250	-	590 250	564 167	-	564 167

Toutes les créances diverses ont une antériorité de moins d'un an.

g. Titres et valeurs de placement

Les titres et valeurs de placement sont constitués des placements des excédents de trésorerie en SICAV monétaires et en dépôts à terme.

h. Trésorerie

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Trésorerie actif	52 385	20 671
Trésorerie passif		
Trésorerie nette	52 385	20 671

Au 31 décembre 2012, les comptes bancaires libellés en Dirhams, en Euros et en dollars sont ouverts auprès des banques suivantes : Attijariwafa Bank, BCP, BMCE, Société Générale et BMCI.

i. Capitaux propres consolidés

L'analyse de l'évolution des capitaux propres consolidés figure au niveau du tableau de variation des capitaux propres.

j. Provisions pour risques et charges

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 847	66 886
	13 847	66 886

Au 31 décembre 2012, les provisions pour charges correspondent aux provisions pour engagements sociaux qui ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle par un cabinet indépendant. Ces engagements sociaux concernent les gratuités en matière d'électricité dont bénéficie le personnel de JLEC.

L'évaluation des engagements sociaux de JLEC est établie pour le personnel statutaire actif et retraité.

Les simulations du passif social afférent aux avantages en nature ont été menées selon les diverses configurations actuarielles ou démographiques qui suivent :

- Modèle actuariel détaillé par individu ;
- Méthode rétrospective ;
- Tables de mortalité : TV 88 – 90 ;
- Taux d'actualisation correspondant au taux Nominal sur les obligations d'entreprises de première catégorie à fin décembre 2012 : 4,80% ;
- Progression des tarifs d'électricité au taux de 1% ;
- Mise en retraite des statutaires: selon les services occupés; au soixantième anniversaire pour les services sédentaires et à compter du cinquante-cinquième anniversaire pour les services actifs.

Au 31 décembre 2011, les provisions pour risques et charges correspondaient à la provision pour engagements sociaux ayant fait l'objet d'une évaluation actuarielle conformément aux dispositions de la norme IAS 19 pour un montant de KDH 63 537 ainsi qu'une provision pour risques OFPPT pour un montant de KDH 3 349 (qui a été reprise en 2012).

La baisse de la provision pour engagements sociaux en 2012 s'explique par la reprise de la provision au titre de l'avantage post-emploi relatif à la maladie, pour un montant de KDH 26 012 suite au transfert de la couverture maladie du personnel de JLEC à la CMIM (régime multi-employeurs), d'une part, et au paiement du complément du ticket d'entrée afférent au transfert de la retraite du personnel statutaire de JLEC au RCAR pour un montant de KDH 26 761.

k. Dettes de financement
JLEC

Nature du prêt	Date de levée	Montant total (Mdh)	Objet	Taux	Mode de remboursement	Encours (Mdh)		
						déc.-10	déc.-11	déc.-12
Crédit bancaire - Tranche A	2009	5 500	Refinancement de la dette intragroupe	5,94%	Amortissement linéaire	5 045	4 734	4 424
Crédit bancaire - Tranche B	2009	1 500		5,45%	Amortissement linéaire	1 434	1 346	1 257
TOTAL						6 479	6 080	5 681

l. Dettes d'exploitation

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Dettes fournisseurs	734 280	854 481
	734 280	854 481

Toutes les dettes d'exploitation ont une antériorité de moins d'un an.

m. Autres dettes

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Clients créditeurs	114 765	119 511
Personnel	24 314	26 331
Organismes sociaux	6 677	6 226
Etat	373 233	338 573
Comptes d'associés	2	2
Autres créanciers	277 164	197 576
Comptes de régularisation passif	4 531	4 412
Autres provisions pour risques et charges	3 064	13 853
	803 750	706 484

Les dettes vis-à-vis de l'Etat comprennent principalement la dette au titre de l'impôt sur les sociétés et les comptes de TVA facturée.

Les autres créanciers comprennent principalement les avances facturées à l'ONEE au titre du crédit de TVA conformément aux dispositions du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Toutes les autres dettes ont une antériorité de moins d'un an.

n. Charges du personnel

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Charges du personnel	168 662	159 823
Effectif moyen	321	333
Salaire moyen	525	480

L'augmentation du salaire moyen en 2012 par rapport à 2011 est principalement due aux augmentations de salaires accordées au personnel (hors directeurs et chefs de département) au cours du 2ème semestre 2011 de l'ordre de 10%.

o. Dotations d'exploitation

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Dotations aux amortissements	633 160	594 944
Dotations aux provisions	18 611	16 787
	651 771	611 731

Les dotations aux provisions sont relatives aux provisions pour dépréciation des stocks.

p. Résultat financier

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Intérêts et autres produits financiers	24 669	38 353
Reprises financières et transferts de charges	12 216	7 691
Résultat de change	-7 709	4 476
Charges d'intérêts	-361 543	-392 987
Dotations financières	-269	-12 216
	-332 636	-354 683

Les intérêts et autres produits financiers correspondent aux produits des placements des excédents de trésorerie.

Les reprises financières correspondent aux reprises des provisions pour perte de change de l'exercice précédent.

Les charges d'intérêts correspondent aux intérêts sur les tranches A&B des dettes de financement ainsi qu'aux intérêts sur l'emprunt intra-groupe contracté auprès de TGIC IV.

q. Résultat non courant

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Plus-values sur cessions des immobilisations	674	2 099
Autres produits non courants	973	1 207
Reprises non courantes et transferts de charges	68 523	370 575
Plus-value de dilution	38 306	
Autres charges non courantes	-72 336	-282 555
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	-16 115	-68 523
	20 025	22 803

Au 31 décembre 2011, les reprises non courantes correspondent principalement à la reprise de la provision pour risque fiscal pour un montant de MDH 304 suite au dénouement du litige fiscal.

Les autres charges non courantes comprennent principalement le montant du redressement fiscal qui découle du protocole d'accord signé avec la DGI suite au dénouement du contentieux fiscal (MDH 252).

r. Impôts sur les bénéfices

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011 pro forma
Impôts courants	207 233	181 533
Impôts différés	20 845	11 487
	228 078	193 020

Les impôts différés résultent uniquement des retraitements de consolidation (différences temporaires).

La preuve d'impôt se présente comme suit :

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat avant impôts	795 067	548 235
Neutralisation résultat des sociétés mises en équivalence	-58 682	
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	736 385	548 235
<i>Taux d'impôt</i>	<i>30%</i>	<i>30%</i>
Impôt théorique	220 916	164 471
Dotations aux amortissements réintégrés fiscalement	14 587	9 937
Dons et cadeaux réintégrés fiscalement	1 586	783
Impôts non déductibles (CSS 2011)	3 278	0
Autres différences permanentes	-815	-15 764
Autres réintégrations	18	-2 636
Déficits fiscaux non activés		17 167
Impôts différés		
Produit non imposé	-11 492	
Total de la charge d'impôt	228 078	173 958

s. Engagements hors bilan

En milliers de dirhams	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements donnés (avals et cautions)	1 019 731	1 141 625
Engagements reçus (avals et cautions)	922 912	933 718

t. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont synthétisées ci-dessous :

En milliers de dirhams	Partie liée	Type de transaction	2011	2012
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe contracté en octobre 2008	21 032	357 319
Contrat d'emprunt de TAQA Generation Investment Company IV	TAQA Generation Investment Company IV	Emprunt intragroupe contracté en 2007		
Convention d'assistance technique avec TNA	TNA	Facturation	12 423	
O&M agreement avec TNA	TNA	Rémunération + bonus - malus	51 423	70 247
Facturation des frais de développement des unités 5&6 par JLEC	JLEC 5&6	Refacturation		10 727
Contrat d'exploitation et de maintenance conclu avec JLEC 5&6 et TNA	JLEC 5&6 et TNA	Refacturation		0
Contrat de traitement des produits des assurances pour parties communes et des niveaux d'endettement de JLEC	JLEC 5&6	Refacturation		0
Traitement des autorisations d'augmentation des lignes de financement et des opérations de haut de bilan au niveau de JLEC	JLEC 5&6, TAQA Power Ventures B.V., TAQA International B.V., TAQA	Refacturation		0

u. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif susceptible d'avoir un impact sur la situation financière de la Société n'est survenu après la clôture de l'exercice 2012.

Les accords définitifs pour le décaissement de 1,4 milliards de dollars américains destinés à l'expansion de la centrale électrique de Jorf Lasfar au Maroc ont été signés le 28 janvier 2013.

Les prêteurs accorderont approximativement 75% du coût total du projet tandis que TAQA s'engage à injecter un financement d'environ 400 millions de dollars. La dette multidevises d'une maturité de 16 ans, représentant l'équivalent d'environ 1,3 milliards de dollars, viendra à échéance en 2028. Les fonds de roulement et les facilités fiscales TVA s'élèvent approximativement à 100 millions de dollars.

v. Périmètre de consolidation

Filiales	Décembre 2012			Décembre 2011		
	% d'intérêt	% contrôle	Méthode	% d'intérêt	% contrôle	Méthode
JLEC	100	100	Globale	100	100	Globale
JLEC 5&6	66	66	Equivalence	100	100	Globale

III.3. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE JLEC AU 30 JUIN 2013

III.3.1. Compte de produits et charges consolidé du Groupe JLEC au 30 juin 2013 (en milliers de dirhams)

En Kdh	30/06/2013	30/06/2012
PRODUITS		
Chiffre d'affaires net	2 346 726	3 104 190
Autres produits d'exploitation	16 087	43 158
Reprises d'exploitation et transferts de charges	26 931	58 464
	2 389 745	3 205 812
CHARGES		
Achats et autres charges externes	1 598 021	2 171 740
Impôts et taxes	23 264	34 349
Charges de personnel	97 464	79 578
Dotations aux amortissements et provisions	320 224	307 941
	2 038 973	2 593 608
Résultat d'exploitation	350 772	612 204
Résultat financier	-160 641	-178 683
Résultat courant	190 131	433 521
Résultat non courant	-5 091	10 557
Résultat avant impôts	185 041	444 078
Impôts sur les bénéfices	-63 718	-128 282
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-64 300	-79 306
Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résultat net consolidé	57 023	236 490
Résultat net Part du Groupe	57 023	236 490
Intérêts minoritaires		
Résultat net consolidé	57 023	236 490

III.3.2. Bilan consolidé du Groupe JLEC au 30 juin 2013 (en milliers de dirhams)

En Kdh	30/06/2013	31/12/2012
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	6 429 372	6 689 114
Ecart d'acquisition		
Immobilisations corporelles	199 916	190 776
Immobilisations financières	13 395	15 251
Titres mis en équivalence	1 120 158	1 184 459
Ecart de conversion actif		
ACTIF IMMOBILISE	7 762 841	8 079 600
Stocks et en-cours	1 005 384	1 195 773
Créances d'exploitation	1 171 084	1 064 119
Créances diverses	518 050	590 250
Titres et valeurs de placement	678 568	812 116
Ecart de conversion actif	6 585	5 736
Trésorerie actif	28 061	52 385
ACTIF CIRCULANT	3 407 732	3 720 379
Total Actif	11 170 573	11 799 978
PASSIF		
Capital	2 023 659	2 023 659
Réserves consolidées	2 543 069	1 976 080
Résultat net Part du Groupe	57 023	566 990
Capitaux propres Part du Groupe	4 623 750	4 566 728
Intérêts minoritaires	0	0
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	4 623 750	4 566 728
Provisions pour risques et charges	14 423	13 847
Dettes de financement	5 482 026	5 681 373
	5 496 449	5 695 220
Dettes d'exploitation	332 654	734 280
Autres dettes	717 719	803 750
PASSIF CIRCULANT	1 050 374	1 538 030
Trésorerie passif	1 050 374	7 233 250
Total Passif	11 170 573	11 799 978

IV. MODELE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

ORDRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE A PRIX FERME DES ACTIONS JORF LASFAR ENERGY COMPANY

N° de bulletin :

Nom ou Raison Sociale :

Prénom :

Nom et prénom du signataire :

Fonction du signataire (personnes morales) :

Sexe F/M :

Code Identité :

Date de naissance :

Numéro d'identité :

Nationalité :

Catégorie de personne morale :

Adresse :

.....

Tél. :

Fax :

N° de Compte (RIB/ Banque) :

N° de Compte titres :

Connaissance prise des modalités de souscription figurant dans la Note d'Information visée par le CDVM et disponible auprès des membres du syndicat de placement, veuillez me souscrire :

Type d'ordre	
Quantité demandée en nombre de titres	

<u>MODE DE PAIEMENT</u>	<u>DEPOSITAIRE</u>	<u>N° Compte RIB ou N° Chèque</u>
Virement		(RIB 24 chiffres)
Chèque		(N° de chèque)
Espèces		(en dirhams)

IMPORTANT

- 1- Le client s'assure à couvrir le montant de ses souscriptions (à l'exception des souscriptions au type d'ordre IV) selon les modalités convenues avec les membres du syndicat de placement et conformément à la Note d'Information relative à l'opération.
- 2- Dans le cas où la Bourse de Casablanca procède à un appel de fonds, conformément à l'article 1.2.8 du règlement général de la Bourse des Valeurs, les investisseurs qualifiés et les banques devront verser au membre du syndicat de placement auprès duquel ils ont souscrit la provision nécessaire à la couverture dudit appel de fonds.
- 3- Les commissions maximum relatives à cette OPF se déclinent comme suit : la commission d'intermédiation est de 0,6% HT ; la commission de règlement livraison est de 0,2% HT et la commission de la Bourse est de 0,1% HT.
- 4- La TVA est au taux de 10%.
- 5- Le bulletin de souscription est irrévocable à la clôture de la période de souscription.
- 6- Les ordres d'achat multiples sont interdits et frappés de nullité dans leur intégralité et leur globalité.

AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à Jorf Lasfar Energy Company.

Une Note d'Information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de Jorf Lasfar Energy Company, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca.

A _____, le _____
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »
Signature et Cachet du Client